BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLVII
B
34
NAPOLI

XLVII

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE,

POUR

Servir de continuation à celle de feu

MR. FLEURY,

Prêtre, Prieur d'Argenteüil, & Confeſſeur du Roy.

TOME VINGT-QUATRIÉME.

Depuis l'An 1485. juſqu'en 1507.

A BRUXELLES,
Chez EUGENE HENRY FRICX, Imprimeur de Sa Majeſté, vis-à-vis de l'Egliſe de la Madelaine. 1726.

Avec Privilege & Approbation.

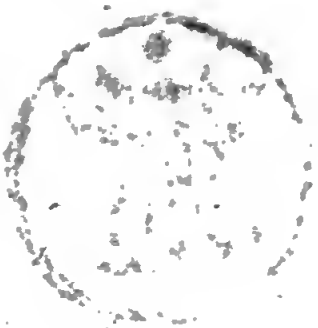

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE CENT-SEIZIEME.

I. *CAnoniſation de S. Leopold, Marquis d'Aûtriche.* II. *Le Pape exhorte les Princes Chrétiens à la guerre contre les Turcs.* III. *Les Princes d'Italie promettent de contribuer aux frais de cette guerre.* IV. *Le Pape continue à prendre des meſures pour s'oppoſer aux Turcs.* V. *Ceux de l'iſle de Chio demandent au Pape du ſecours contre les Turcs.* VI. *Le Grand-maître de Rhodes depute au Pape.* VII. *Autres Ambaſſadeurs au Pape* VIII. *Le Roi de Hongrie fait la guerre en Aûtriche, & prend Vienne.* IX. *Le Cardinal Baluë legat en France.* X *Le Pape Innocent écrit au Roi de France.* XI *Il declare la guerre à Ferdinand Roi de Naples.* XII. *Ce Prince ſeme la diviſion dans Rome, pour ſe venger du Pape.* XIII. *Articles de paix entre le Pape & le Roi de Naples.* XIV. *Ce Roi n'obſerve aucun de ces articles, & le Pape l'excommunie.* XV. *Le Pape écrit à l'Evêque de Paſſaw, & à l'Archiduc d'Aûtriche.* XVI. *Troubles en Eſpagne à cauſe de l'inquiſition.* XVII. *Le Pape accorde au Roi d'Eſpagne les décimes ſur le Clergé.* XVIII. *Commencement de la découverte des Indes Occidentales.* XIX. *Chriſtophle Colomb refuſé par le Roi de Portugal, va en Caſtille.* XX. *Il met à la voile pour aller à la découverte de l'Amerique.* XXI. *Inquie-* 1475.

tudes du Roi d'Angleterre ſur les démarches du Comte de Richemont. XXII. *Ce Comte ſe rembarque & relâche à Dieppe.* XXIII. *Il ſe ſauve de Bretagne, & ſe retire en France.* XXIV. *On lui fournit des troupes en France, & il débarque en Angleterre.* XXV. *Ce Comte bat l'armée de Richard, & eſt couronné Roi d'Angleterre.* XXVI. *Les Bretons s'uniſſent pour demander qu'on puniſſe Landais.* XXVII. *On lui fait ſon procès, & il eſt pendu à Nantes.* XXVIII. *Le Duc d'Orleans ſe retire en Bretagne ſans prendre congé de la cour.* XXIX.

1486. *Concile tenu à Sens.* XXX. *Propoſitions avancées par Jean Laillier.* XXXI. *Autres propoſitions du même qualifiées par la Faculté de Theologie.* XXXII. *Autre propoſition de Laillier, cenſurée par la même Faculté.* XXXIII. *Explication que Laillier donne à ſes propoſitions.* XXXIV. *Retractation publique de Jean Laillier.* XXXV. *Il eſt abſous de toutes cenſures par l'Evêque de Paris* XXXVI. *La Faculté de Theologie appelle de la ſentence de l'Evêque de Paris.* XXXVII. *Le Pape rend deux bulles ſur cette affaire.* XXXVIII. *Cenſures des propoſitions de Jean Marchand Cordelier.* XXXIX. *Autre cenſure de la Faculté de Theologie de Paris.* XL. *Le Pape confirme le mariage de Henry VII. & la ſucceſſion des Lancaſtres.* XLI. *Conciles en Angleterre où l'on condamne Peacocke & Milverton.* XLII. *On veut faire paſſer Lambert Simnel pour le Comte de Warvick.* XLIII. *La Ducheſſe douairiere de Bourgogne donne des troupes aux Irlandois.* XLIV. *L'armée des rebelles eſt défaite par Henry VII.* XLV. *Ferdinand Roi de Naples viole la paix faite avec le Pape.* XLVI. *Demandes injuſtes que le Roy de Hongrie fait au Pape.* XLVII. *Ce Roi fait la guerre à l'Empereur.* XLVIII. *Troubles dans le royaume de Grenade.* XLIX. *Conquêtes de Ferdinand dans le royaume de Grenade.* L. *Les deux Rois de Grenade continuent de ſe faire la guerre.* LI. *Le Roi de Portugal*

ugal envoïe en Ethyopie. LII. *Maximilien élû Roi des Romains.* LIII. *Couronnement de ce Roi.* LIV. *Loi touchant la paix d'Allemagne.* LV. *Maximilien écrit très-vivement au Roi de France.* LVI *Les Barons de Bretagne diviſez au ſujet de la guerre avec la France.* LVII. *Guerre de Maximilien avec la France.* LVIII. *Le Roi de France traite avec les Bretons oppoſez au Duc d'Orleans.* LXI. *Comines eſt arrêté avec pluſieurs autres.* LX. *Lettres du Pape aux Rois Catholiques ſur leurs conquêtes.* LXI. *Il promet du ſecours au Roi de Pologne contre les Turcs.* LXII. *Le Pape fait ſa paix avec les Venitiens.* LXIII. *Crainte du Pape à l'occaſion des Turcs.* LXIV. *La diviſion recommence entre le Pape & le Roi de Naples.* LXV. *Les Eſpagnols battent l'armée des Maures.* LXVI. *Ferdinand ſe rend maître de Malaga.* LXVII. *Les Ecoſſois demandent au Pape la canonization de Marguerite leur Reine.* LXVIII. *Le Pape condamne les theſes de Jean Pic de la Mirandole.* LXIX. *Propoſitions extraites de Jean Pic.* LXX. *Mouvemens du Roi des Romains, pour faire une ligue contre la France.* LXXI. *Le Roi de France envoïe ſon armée en Bretagne, qui aſſiege Nantes.* LXXII. *Le Comte de Dunois fait lever le ſiége.* LXXIII. *Le Duc de Bretagne ſe reconcilie avec le Maréchal de Rieux.* LXXIV. *Alliance entre le Roi de France & le Roi de Hongrie* LXXV. *Mort de Charlotte Reine de Chypre.* LXXVI. *Mort de Georges de Trebiſonde.* LXXVII. *Mort d'Alexandre l'Imola.* LXXVIII. *Maximilien ſe brouille avec les Flamands.* LXXIX. *Ceux de Bruges le font priſonnier.* LXXX. *On lui rend la liberté, & à quelles conditions.* LXXXI. *Le Roi de France fait ajourner les Ducs de Bretagne & d'Orleans.* LXXXII. *Bataille de S. Aubin, où le Duc d'Orleans eſt fait priſonnier.* LXXXIII. *Traité de paix entre le Roi de France & le Duc de Bretagne.* LXXXIV. *Mort de François II. Duc de Bretagne.* LXXXV. *Les Genois ſe mettent ſous la*

1487.

1488.

domination du Duc de Milan. LXXXVI. *Diviſions en Ecoſſe.* LXXXVII. *Grandes maîtriſes des ordres militaires en Eſpagne, accordées par le Pape à Ferdinand.* LXXXVIII. *Ferdinand continue la guerre contre les Maures.* LXXIX. *Mauvais ſuccès de l'entrepriſe des Turcs ſur la Sicile.* XC. *Le Roi de Hongrie envoïe des Ambaſſadeurs à Rhodes pour obtenir Zizim,* XCI. *Jean Evêque de Varadin en Hongrie accuſé injuſtement d'hereſie.* XCII. *Conjuration contre Jerôme Riario qui eſt aſſaſſiné.* XCIII. *Inconveniens des azyles en Angleterre.* XCIV. *Le Pape accorde une bulle pour en modifier les privileges.* XCV. *Reforme de quelques abus par l'univerſité de Paris.* XCVI.
1489. *Le Pape excommunie Ferdinand Roi de Naples.* XCVII. *Innocent VIII. confirme la bulle de Sixte IV. en faveur de Ferdinand & d'Iſabelle.* XCVIII. *Ferdinand leve une armée conſiderable contre les Maures.* XCIX. *Le Pape s'entremet pour accorder les differends entre la Reine de Suede & Stenon.* C. *Le Parlement de Paris s'oppoſe aux décimes qu'on veut impoſer ſur le Clergé.* CI. *Empreſſement de pluſieurs Princes pour avoir Zizim en leur diſpoſition.* CII. *Bajazet depute au Roi de France à l'occaſion de Zizim.* CIII. *Zizim eſt livré aux deputez du Pape & conduit à Rome.* CIV. *Le Grand-maître de Rhodes eſt créé Cardinal* CV. *Promotion de Cardinaux par Innocent VIII.* CVI. *Suite des affaires de Bretagne.* CVII. *Ambaſſade de France au Roi d'Angleterre.* CVIII. *Réponſe du Roi d'Angleterre aux Ambaſſadeurs de France.* CIX. *Les Anglois ſe liguent avec la Bretagne & declarent la guerre à la France.* CX. *La Ducheſſe de Bretagne épouſe le Roi des Romains,* CXI. *Le Pape travaille à la paix entre le Roi de France & le Roi des Romains.* CXII. *Traité de paix entre ces deux Princes.* CXIII. *On manque aux articles de ce traité pour ce qui regarde la Bretagne.* CXIV. *Défaite des Tartares par les Polonois.* CXV. *Guerre entre la Hongrie & la Bohême.* CXVI. *Mort des Cardinaux Burſcher & Piccolomini,*

de Jean Weſſel CXVII. Le Pape exhorte les Princes 1490.
faire la guerre aux Turcs. CXVIII. Bajazet & le
udan d'Egypte envoïent des Ambaſſadeurs au Pa-
e. CXIX. Bajazet veut faire empoiſonner ſon frere,
XX. Le Pape continue ſes négociations pour faire la
uerre aux Turcs. CXXI. Mort de Matthias Roi de
ongrie. CXXII. Uladiſlas Roi de Bohême eſt élû Roi
e Hongrie. CXXIII. Les Hongrois s'oppoſent au maria-
e de leur nouveau Roi avec Beatrix. CXXIV. L'Evê-
ue de Varadin ſe retire de la cour de Hongrie, & ſe
it religieux. CXXV. Le Pape approuve la confrairie
e la Miſericorde. CXXVI. Il eſt attaqué d'apoplexie.
XXVII. Le Roi de Portugal envoïe des miſſionnaires
Congo. CXXVIII. Ferdinand Roi d'Arragon pour-
it ſes conquêtes ſur les Maures. CXXIX. On tra-
aille en France à empêcher le mariage du Roi des
omains avec l'heritiere de Bretagne. CXXX. On en-
age le Duc d'Orleans à renoncer à ce mariage.

LIVRE CENT-DIX-SEPTIÉME.

LE Pape recommence ſes inſtances auprès des 1491.
Princes, pour la guerre contre les Turcs. II.
onſtitutions du Pape pour maintenir les libertez de
'Egliſe. III. Le Roi de Hongrie fait la paix avec ſon
rere Albert & le Roi de Pologne. IV. Uladiſlas fait ſa
aix avec Maximilien. V. Preparatifs des Rois catho-
iques pour le ſiége de Grenade. VI. L'armée de Ferdi-
nand vient camper à une lieue de cette ville VII. On
hange le camp en une ville pour aſſiéger Grenade.
III. Priſe de cette ville. IX. Articles du traité de la
apitulation. X. Le Roi des Maures remet Grenade à
Ferdinand. XI. Ferdinand & Iſabelle reçoivent du
Pape la qualité de Rois catholiques. XII. Mort des
Cardinaux Marc Barbo, Baluë & Arcimboldo. XIII.
Le Roi Charles VIII. accorde la liberté au Duc d'Or-
eans. XIV. La Ducheſſe de Bretagne conſent à épou-

ſer le Roi de France. XV. *Articles du Contrat de mariage.* XVI. *Le Roi de France épouſe cette Ducheſſe.*
1492. XVII. *Elle eſt couronnée à S. Denys & fait ſon entrée à Paris.* XVIII. *Mort du Comte de Dunois.* XIX. *Maximilien ſe plaint du double affront que lui fait Charles VIII.* XX. *Le Roi d'Angleterre declare la guerre au Roi de France.* XXI. *Le Roi de France rend au Roi d'Arragon les Comtez de Rouſſillon & Cerdaigne.* XXII. *Deux Cordeliers engagent le Roi à faire cette ceſſion.* XXIII. *Le Roi d'Angleterre penſe à faire ſa paix avec la France.* XXIV. *On s'aſſemble à Etaples, & l'on y conclu la paix.* XXV. *Maximilien ſe rend maître de la ville d'Arras.* XXVI. *Découverte du titre de la croix de nôtre Seigneur.* XXVII. *Bajazet envoïe au Pape le fer de la lance.* XXVIII. *Le Pape fait ſa paix avec Ferdinand Roi de Naple.* XXIX. *Mort du Pape Innocent VIII.* XXX. *Déſordres à Rome après la mort de ce Pape.* XXXI. *Le Cardinal Borgia eſt élû Pape.* XXXII. *Réjouïſſances à Rome pour ſon élection.* XXXIII. *Il fait un de ſes neveux Cardinal.* XXXIV. *Les commencemens de ſon Pontificat.* XXXV. *Mort de Laurent de Medicis.* XXXVI. *Mort de Caſimir IV. Roi de Pologne. Jean Albert ſon fils lui ſuccede.* XXXVII. *Mort du Cardinal Maffeo Gherardo* XXXVIII. *Mort de quelques autres Eccleſiaſtiques.* XXXIX. *Retraite du Cardinal Ardicin de la Porte.* XL. *Commencement de Jerôme de Savonarole.* XLI. *Le Pape accorde au Roi d'Arragon l'inveſtiture des terres découvertes par Colomb.* XLII. *Ferdinand oblige les Maures à ſe faire baptiſer.* XLIII. *Il court riſque d'être tué.* XLIV. *Concluſion du traité pour la reſtitution du Rouſſillon &*
1493. *de la Cerdaigne.* XLV. *Le Roi de France fait ſa paix avec le Roi des Romains.* XLVI. *Deſſein du Roi de France ſur le roïaume de Naples.* XLVII. *Fondement de ſes droits ſur ce roïaume.* XLVIII. *Le deſſein de la conquête du roïaume de Naples de ſa prouvé de quelques-uns.* XLIX. *Etat dans lequel étoit alors l'Italie.* L. *Ligue entre le Roi de Naples & les Florentins contre*

Lu-

Ludovic Sforce. LV. *Ambaſſade des Princes d'Italie au nouveau Pape.* LII. *Ludovic Sforce anime le Pape contre le Roi de Naples.* LIII. *Il ne peut engager Pierre de Medicis dans ſes interêts.* LIV. *Ligue entre le Pape, les Venitiens & le Duc de Milan.* LV. *Ludovic recherche l'alliance des François.* LVI. *Le Roi de France écoute ſes propoſitions malgré les remontrances de ſon conſeil.* LVII. *Ligue entre le Roi de France & Ludovic Sforce.* LVIII. *Le Roi de Naples ſe prepare à la guerre contre la France.* LIX. *Ses inquietudes ſur les preparatifs que l'on fait en France.* LX. *Il envoïe des Ambaſſadeurs au Roi Charles VIII.* LXI. *Il s'adreſſe au Pape, aux Venitiens & aux Rois catholiques.* LXII. *Ambaſſades de Charles VIII. à Veniſe, à Rome & à Florence.* LXIII. *Les Venitiens s'excuſent ſur la guerre avec les Turcs.* LXIV. *Les Florentins n'accordent au Roi ſes demandes qu'avec beaucoup de peine.* LXV. *Le Pape ne donne que des réponſes vagues & generales.* LXVI. *Mort de l'Empereur Frederic III.* LXVII. *Maximilien lui ſuccede à l'empire.* LXVIII. *Soins du Pape pour réünir les Hongrois, & ramener les Huſſites à l'Egliſe.* LXIX. *Erection d'Evêchez dans le roïaume de Grenade.* LXX. *Les trois grandes maîtriſes des ordres d'Eſpagne données à Ferdinand.* LXXI. *Retour de Chriſtophle Colomb en Eſpagne* LXII. *Le Pape donne aux Rois d'Eſpagne les païs découverts par Colomb.* LXXIII. *Conteſtations entre les Rois de Caſtille & de Portugal touchant ces découvertes.* LXXIV. *Promotion de Cardinaux par Alexandre VI.* LXXV. *Le Pape approuve l'ordre des Minimes.* LXXVI. *Pic de la Mirandole reçoit du Pape un bref d'abſolution.* LXXVII. *Cenure de la Faculté de Theologie de Paris, touchant l'aſtrologie judicaire.* LXXVIII. *Autres cenſures de quelques propoſitions.* LXXIX. *Mort de Frederic Roi de Na-* 1494.
les. LXXX. *Caractere de ce Roi, & de ſon fils Alphonſe.* LXXXI. *Alphonſe demande au Pape l'inveſtiture.* LXXXII. *Le conſeil fait de nouveaux efforts pour rompre le voïage du Roi.* LXXXIII. *Le Cardinal de S. Pierre-*

re aux-Liens détermine le Roi à faire la guerre LXXXIV. *Ambaſſadeurs de France envoiez en Italie.* LXXXV. *Le Pape ne leur répond pas favorablement.* LXXXVI. *Le Roi de France ſe prépare au voiage d'Italie.* LXXXVII. *Le Roi part & ſe rend à Lyon & à Grenoble.* LXXXVIII *Le Duc d'Orleans attaque la flotte du Roi de Naples.* LXXXIX. *Le Roi arrive à Aſt & y eſt attaqué de la petite verole.* XC. *Le Pape propoſe une alliance à Bajazet contre Charles VIII.* XCI. *Réponſe de Bajazet au Pape.* XCII. *Le Pape s'adreſſe aux Rois de Caſtille & d'Arragon.* XCIII. *Charles VIII. fait peu de cas des remontrances du Pape.* XCIV. *Armée de Charles VIII. en Italie.* XCV. *Alphonſe tente de ſurprendre Genes.* XCVI. *Alphonſe & Pierre de Medicis tentent de deſunir le Roi de France & Ludovic.* XCVII. *Ludovic deſabuſe Charles VIII. de la perfidie qu'il lui reproche.* XCVIII. *Le Roi arrive à Pavie & y viſite le jeune Duc de Milan.* XCIX. *Mort de jeune Duc de Milan Jean Galeas.* C. *Ludovic s'empare du Duché de Milan.* CI. *On delibere ſur la route qu'on prendra pour s'avancer vers Naples.* CII. *Le Roi aſſiége Sereſanello, & jette la conſternation dans Florence.* CIII. *Pierre de Medicis va trouver le Roi devant Sereſanello, & fait ſon traité avec lui.* CIV. *Avantages que la France retire de ce traité.* CV. *Le Roi de France eſt reçû à Lucques & à Piſe.* CVI. *Soulevement à Piſe contre les Florentins.* CVII. *Prétentions de Ludovic ſur les forteresſes de Sereſanello & de Pietra Santa.* CVIII. *Pierre de Medicis eſt obligé de ſe ſauver de Florence.* CIX. *Ses amis travaillent à l'y faire rentrer.* CX. *Le Roi lui mande de le venir joindre.* CXI. *Entrée du Roi dans Florence.* CXII. *Conteſtations entre les François & les Florentins.* CXIII. *Traité des Florentins avec Charles VIII.* CXIV. *Le Roi part de Florence & va à Sienne.* CXV. *Les Colonnes empêchent le Duc de Calabre de camper ſous Viterbe.* CXVI. *Inquietude du Pape qui envoie des Ambaſſadeurs au Roi.* CXVII. *Le Roi menace le Pape d'un Concile.* CXVIII. *Le Roi va à Viterbe*

&

delà à Nepi. CXIX. Le Pape ſe retire dans la châ-
au Saint Ange. CXX. Entrée du Roi de France dans
me. CXXI. La Ducheſſe Doüairiere de Bourgogne
ſcite un faux Duc d'Yorck contre Henri VII. CXXII.
e faux Duc nommé Perkin ſe rend en Flandres au-
ès de la Ducheſſe. CXXIII Il eſt reçû en Irlande comme
veritable Duc d'Yorck. CXXIV. Conſpiration en An-
eterre en faveur de Perkin. CXXV. Henry fait informer
la mort du Duc d'Yorck & de l'origine de Perkin.
XVI. Il fait arrêter les principaux des conjurez &
punit. CXXVII. Troubles cauſez par les Huſſites en
hême. CXXVIII. Cruauté des Juifs à l'égard d'un
une chrétien. CXXIX. Inſtitution de l'ordre des filles
nitentes. CXXX. Affaires de Portugal. CXXXI. Le Pape
corde aux rois catholiques le droit de conquerir
Affrique. CXXXII. Il confirme l'ordre militaire des
hevaliers de Saint Georges. CXXXIII. Mort de Jean
c de la Mirandole. CXXXIV. Mort d'Ange Politien.
XXV. Mort de Bernardin de Tome. CXXXV. Ouvra-
s de Tritheme, & ſa diſpute touchant la Conception
la Sainte Vierge.

LIVRE CENT-DIX-HUITIE'ME.

1495.

LE Pape refuſe de voir le Roi de France à Ro-
me. II. Dix-huit Cardinaux ſollicitent le Roi
faire le procès au Pape. III. Le Roi fait ſommer le
ape de lui livrer le château Saint-Ange. IV. Arti-
es du traité de paix entre le Pape & le Roi de Fran-
. V. Le Pape met Zizim entre les mains du Roi. VI.
izim meurt, & on ſoupçonne le Pape de l'avoir
it empoiſonner. VII. Le Pape vient au Vatican &
çoit le Roi à S. Pierre. VIII. Guillaume Briçonnet
fait Cardinal. IX. Le Roi rend ſon obédience filiale
Pape, & aſſiſte à ſa Meſſe. X. Si le Pape declara
harles VIII. Empereur de Conſtantinople XI. Le Roi
rt de Rome & s'avance vers Naples. XII. Alphonſe

Roi de Naples fait couronner ſon fils & s'enfuit. XIII. *Alphonſe ſe retire à Meſſine & y meurt* XIV. *L'Ambaſſadeur du Roi Catholique ſe plaint vivement au Roi de France.* XV. *Réponſe aux plaintes de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne.* XVI *Les François forcent Montefortino & le Mont-Saint-Jean.* XVII *Les troupes du Roi de Naples fuient aux approches des François.* XVIII *Troubles à Naples qui obligent Ferdinand à quitter Capouë.* XIX. *Trivulce livre Capouë au Roi de France.* XX *Naples ſe revolte contre Ferdinand ſon Roi* XXI. *Il ſe retire dans l'iſle d'Iſchia.* XXII. *Le Roi de France arrive à Naples, & y fait ſon entrée.* XXIII. *Le Roi ſe rend maître des deux châteaux de Naples.* XXIV. *La conduite des François nuit à la conſervation de Naples.* XXV. *Le Roi de France forme le deſſein de faire la guerre aux Turcs.* XXVI. *Ferdinand offre de ceder ſes droits ſur Naples.* XXVII. *Les François attaquent inutilement Iſchia* XXVIII. *Le Roi de France fait une ſeconde entrée dans Naples.* XXIX. *Les Princes projettent une ligue contre le Roi de France.* XXX. *Articles ſecrets & publics de cette ligue.* XXXI. *Le Duc de Montpenſier eſt fait vice-Roi de Naples.* XXXII. *Le Roi part de Naples & va à Rome.* XXXIII. *Le Roi de France prend la ville de Sienne ſous ſa protection.* XXXIV. *Les Florentins demandent le recouvrement de leurs places.* XXXV. *Savonarole parle au Roi en leur faveur.* XXXVI. *Charles VIII. prend les Piſans ſous ſa protection.* XXXVII. *Le Duc d'Orleans ſe ſaiſit de Navarre.* XXXVIII. *Il manque l'occaſion de s'emparer de Milan.* XXXIX. *Le Roi donne le change aux ennemis en prenant une autre route.* XL. *Les François manquent leur entrepriſe ſur Genes.* XLI. *Deſordres des Suiſſes à Pontemoli.* XLII. *L'armée Françoiſe arrive à Fornouë.* XLIII. *Charles VIII. met ſon armée en bataille.* XLIV. *Diſpoſitions de l'armée des confederez.* XLV. *Bataille de Fornouë* XLVI. *Les François remportent la victoire.* XLVII. *Quelle fut la perte de part & d'autre.* XLVIII. *L'armée de France ſe retire ſecretement à l'inſçû des ennemis.* XLIX.

XLIX. *Entrepriſe ſur Genes manquée.* L. *Le Duc d'Orleans enfermé dans Novarre demande du ſecours.* LI. *Le Pape fait ſommer Charles VIII. de ſe retirer avec ſes troupes.* LII. *Le Roi ſe reſout à lever le ſiége de Novarre.* LIII. *Traité du Roi de France avec les Florentins.* LIV. *Mort de la Marquiſe de Montferrat.* LV. *Comines menage un accommodement entre Charles VIII. & les Venitiens.* LVI. *Conferences pour le traité de paix.* LVII. *On execute les préliminaires du traité.* LVII. *Difficultez ſur la concluſion du traité.* LIX. *Articles du traité de paix avec la France.* LX. *Il eſt ſigné par Charles VIII. & Ludovic Sforce.* LXI. *Ludovic Sforce n'obſerve aucun des articles du traité.* LXII. *Les Venitiens & les Eſpagnols veulent rétablir Ferdinand.* LXII. *D'Aubigny attaque & défait l'armée des Eſpagnols.* LXIV. *Ferdinand paroit avec une flotte nombreuſe ſur les côtes de Naples.* LXV. *Montpenſier ſort de Naples & va au-devant de lui.* LXVI. *Ferdinand entre dans Naples.* LXVII. *Montpenſier aſſiegé dans le château, eſt obligé à capituler.* LXVIII. *Precy d'Alegre va au ſecours de Montpenſier, & bat le Comte de Matalone.* LXIX. *Precy après s'être preſenté devant le château de l'Oeuf, ſe retire en Calabre.* LXX. *Montpenſier ſort du château de Naples.* LXXI. *Ferdinand ſe rend maître des deux châteaux de Naples & d'autres places.* LXXII *Comines veut engager les Venitiens à la paix.* LXXIII. *Mort du Dauphin de France.* LXXIV. *Les ordres du Roi pour la reſtitution des places aux Florentins ſont mal executez.* LXXV. *Ferdinand épouſe ſa niece.* LXXVI. *Le Roi de Portugal refuſe d'entrer dans la ligue contre la France.* LXXVII. *L'iſle de Teneriffe ſoumiſe aux Rois Catholiques.* LXXVIII. *Mort de Jean II. Roi de Portugal.* LXXIX. *Emanuel Duc de Beja lui ſuccede.* LXXX. *Il envoie du ſecours aux Venitiens contre les Turcs.* LXXXI. *Mort de Gabriel Biel, Ange de Clavaſio, & Robert Caraccioli.* LXXXIII. *Mort du Cardinal de Mendoſa Archevêque de Tolede.* LXXXIII. *La Reine de*

Caſtille nomme Ximenés à l'Archevêché de Tolede. LXXXIV. *Chambre imperiale établie par l'Empereur*
1496. *Maximilien.* LXXXV. *Mauvais ſuccès des affaires de France en Italie.* LXXXVI. *Le Roi d'Angleterre entre dans la ligue des Princes d'Italie contre la France.* LXXXVII. *Solemnitez celebrées à Rome à ce ſujet.* LXXXVIII. *Le Duc de Milan n'obſerve aucune des conditions du traité.* LXXXIX. *D'Entragues vend les places des Florentins.* XC. *Le Duc de Milan veut rétablir les Medicis dans Florence.* XCI. *Montpenſier envoïe chercher du ſecours en France, & on reſout de lui en envoïer.* XCII. *Crainte de Ludovic ſur les préparatifs qu'on fait en France.* XCIII. *Decadence des affaires des François dans le roïaume de Naples.* XCIV *Montpenſier ſe retire dans Atelle, & y eſt inveſti.* XCV. *Il eſt obligé de ſe rendre & de faire un traité avec Ferdinand.* XCVI. *Articles de ce traité.* XCVII. *Montpenſier eſt arrêté; ſon armée perit de faim & de miſere.* XCVIII. *Mort du Comte de Montpenſier.* XCIX. *Ferdinand fait arrêter les Urſins à la priere du Pape.* C. *Les François abandonnent entierement le roïaume de Naples.* CI. *Mort de Ferdinand Roi de Naples; Frederic ſon oncle lui ſuccede.* CII. *Commencement de guerre entre la France & l'Eſpagne, ſuivi d'une tréve.* CII *L'Archiduc Philippe d'Aûtriche épouſe l'Infante Jeanne.* CIV. *Ligue des Princes d'Italie avec Maximilien contre la France.* CV. *Le Roi de Portugal aſſemble les Etat de ſon roïaume.* CVI. *Les Portugais font la guerre aux Maures d'Afrique.* CVII. *Le Roi de Portugal accorde le retour du Duc de Bragance.* CVIII. *Le Roi de Portugal demande en mariage Iſabelle Infante de Caſtille.* CIX. *Declaration du Roi de Portugal contre les Maures & les Juifs.* CX. *Il fait part au Pape du deſſein qu'il a de porter la guerre en Afrique.* CXI. *Le Pape permet de ſe marier aux Chevaliers des ordres militaires de Portugal.* CXII. *Le Pape confirme l'ordre de S. Michel.* CXIII. *Et le titre de Roi Catholique aux Rois d'Eſpagne* CXIV. *Création de Cardinaux par Alexandre VI.* CXV. *L'Archi-*

chiduchesse Marguerite épouse le Prince d'Espagne. CXVI. *Arrivée de l'Empereur Maximilien en Italie.* CXVII. *Trivulce manque l'occasion de s'emparer de Milan.* CXVIII. *Maximilien pense à s'emparer du roïaume de Naples pour son gendre.* CXIX. *Il mande au Duc de Savoïe & à d'autres, de le venir joindre à Pavie.* CXX. *Il attaque la ville de Ligourne sans succès.* CXXI. *Honteux départ de l'Empereur pour l'Allemagne.* CXXII. *Le Roi des Georgiens députe au Pape.* 1497. CXXIII. *Le Pape fait la guerre aux Ursins.* CXXIV. *Siége de Bracciano.* CXXV. *Les troupes du Pape sont battues par les Ursins.* CXXVI. *Gonsalve assiége & prend Ostie.* CXXVII. *Plaintes du Pape contre les Rois Catholiques, & la réponse de Gonsalve.* CXXVIII. *Le Pape veut donner le Duché de Benevent au Duc de Gandie son fils.* CXXIX. *Jean Duc de Gandie fils naturel du Pape, est assassiné.* CXXX. *On ne peut découvrir les auteurs de cet assassinat.* CXXXI. *Chagrin du Pape en apprenant la mort du Duc de Gandie.* CXXXII. *Censure de quelques propositions par la faculté de theologie de Paris.* CXXXIII. *Le Roi consulte la faculté sur la reforme du Clergé.* CXXXIV. *Réponse de la faculté de Theologie aux demandes du Roi.* CXXXV. *Navigation de Vasquez Gama aux Indes Orientales.* CXXXVI. *Perkins va en Irlande, ensuite en Ecosse.* CXXXVII. *Le Roi d'Ecosse lui fait épouser la fille du Comte de Huntley.* CXXXVIII. *Revolte dans la province de Cornoüaille.* CXXXIX. *Henri VII. attaque les revoltez à Black-heath.* CXL. *Confirmation du mariage du fils du roi d'Angleterre avec Catherine d'Arragon.* CXLI. *Paix entre l'Ecosse & l'Angleterre.* CXLIII. *Mort de Philippe Callimachus.* CXLIV. *Charles VIII. part de Lion pour aller à saint Denis, & retourne à Lion.* CXLV. *On prévient le roi contre le Duc d'Orleans qui se retire à Blois.*

LIVRE CENT DIX-NEUVIE'ME.

I. *Charles VIII. change de conduite, & veut mener une vie chrétienne.* II. *Action louable*
1498. *du Roi à l'égard d'une jeune fille.* III. *Mort du Roi Charles VIII. à Amboiſe.* IV. *Differens bruits ſur la cauſe de ſa mort.* V. *Le Duc d'Orleans ſuccede à Charles VIII. ſous le nom de Louïs XII.* VI. *Il eſt ſacré à Reims, & couronné à S. Denys.* VII. *Commencement des négociations de la France avec le Pape, les Venitiens & les Florentins.* VIII. *Louïs XII. fait caſſer ſon mariage avec Jeanne de France.* IX. *Le Cardinal Borgia vient en France, & eſt fait Duc de Valentinois.* X. *George d'Amboiſe reçoit le chapeau de Cardinal.* XI. *Borgia demande au Roi la Princeſſe de Naples en mariage.* XII. *La Princeſſe Jeanne repudiée par Louïs XII. ſe retire à Bourges & y inſtitue l'ordre des Annonciades.* XII. *Savonarole s'attire la haine des Florentins.* XIV. *Ses ennemis l'accuſent devant le Pape.* XV. *Le Pape l'excommunie, & les Florentins l'empêchent de prêcher.* XVI. *Un Dominiquain & un Cordelier offrent d'entrer dans le feu, pour prouver l'un la verité, & l'autre la fauſſeté de ſa doctrine.* XVII. *On arrête Savonarole, & on l'applique à la queſtion.* XVIII. *Supplice de Savonarole qui eſt pendu & brûlé.* XIX. *Ouvrages de Jerôme Savonarole.* XX. *Apologie de Savonarole par Jean François Pic de la Mirandole.* XXI. *Erreurs de Matthias Cordelier.* XXII. *L'Evêque de Calahorra condamné à une priſon perpetuelle pour ſes erreurs.* XXIII. *Succeſſion des Patriarches Grecs de Conſtantinople.* XXIV. *Cenſures de pluſieurs erreurs par la Faculté de Theologie de Paris.* XXV. *Ximenés prend poſſeſſion de l'Archevêché de Tolede.* XXVI. *Reglemens qu'il établit dans deux Synodes.* XXVII. *Mort de Dom Jean Prince d'Eſpagne* XXVIII. *Le Roi & la Reine de Portugal ſon reconnus heritiers de Caſtille.* XXIX. *On aſſemble les Etats en Arragon pour le même ſujet.* XXX. *Mort de la jeune Reine de*

Por-

Portugal. XXXI. *L'Archevêque de Tolede veut travailler à la reforme des Cordeliers.* XXXII. *Oppoſitions qu'il trouve dans l'execution de ce deſſein.* XXXIII. *Il en vient heureuſement à bout.* XXXIV. *Le Pape envoie le chapeau & l'épée benite au Roi d'Angleterre.* XXXV *Perkins ſe retire dans un azile.* XXXVI *Il ſe rend au Roi qui le fait enfermer dans la tour.* XXXVII. *On ſe ſaiſit auſſi de ſon épouſe.* XXXVIII. *Perkins ſe ſauve de la tour. Il complotte de nouveau & eſt condamné à la mort.* XXXIX. *Troiſiéme voiage de Chriſtophle Colomb pour les Indes.* XL. *On previent le Roi d'Eſpagne contre Colomb qui a ordre de revenir.* XLI. *Irruption des Turcs en Ruſſie.* XLII. *Mariage de Louïs XII avec Anne de Bretagne.* XLIII. *Le Roi Louis XII. ſe diſpoſe à paſſer en Italie.* XLIV. *Traité d'alliance entre le Roi & les Venitiens.* XLV. *La paix d'Etaples avec le Roi d'Angleterre eſt confirmée par le Pape.* XLVI *L'Archiduc rend hommage à Louis XII. repreſenté par ſon Chancelier.* XLVII. *Le Roi de France ne peut s'accommoder avec l'Empereur.* XLVIII. *Il fait alliance avec le Duc de Savoïe & les cantons Suiſſes.* XLIX. *Ludovic fort inquiet demande du ſecours à l'Empereur des Turcs.* L. *Le Roi de France part de Blois, & ſe rend à Lyon.* LI. *Arrivée de Louïs XII. dans le Duché de Milan, & ſes conquêtes.* LII. *Le Duc de Milan ſe retire en Allemagne.* LIII. *Les François entrent dans Milan, dont on leur livre le château.* LIV. *Les Turcs ravagent l'Iſtrie, la Dalmatie & le Frioul.* LV. *Le Roi de France fait ſon entrée à Milan.* LVI. *Traité entre le Roi de France & les Florentins.* LVII. *Le Roi donne des troupes au Duc de Valentinois.* LVIII. *Catherine Sforce perd Forly, & eſt faite priſonniere.* LIX. *D'Alegre obtient la liberté de Catherine Sforce.* LX. *Le Roi part de Milan pour s'en retourner en France.* LXI. *Les Rois Catholiques vont à Grenade* LXII. *L'Archevêque de Tolede propoſe aux Maures d'embraſſer la religion chrétienne.* LXIII. *Il convertit & baptiſe un Prince Maure nommé Zegri.* LXIV. *Soulevement à Grenade.*

LXV.

LXV. *On prévient le Roi catholique contre l'Archevêque de Tolede.* LXVI. *Il ſe diſculpe & oblige les Maures à ſe faire chrétiens.* LXVII. *L'Archevêque de Tolede penſe à établir une univerſité à Alcala.* LXVIII. *Le Roi catholique propoſe à Louïs XII. de partager entr'eux le roïaume de Naples* LXIX. *Frederic menace d'attirer les Turcs en Italie, ſi on l'attaque.* LXX. *Mort de Marcile Ficin.* LXXI. *Guerre entre les Venitiens & les Turcs.* LXXII. *Iſmaël premier Sophi de Perſe.* LXXIII. *Le Pape publie un jubilé à Rome.* LXXIV. *Deſordres qui regnoient à Rome pendant ce jubilé.* LXXV. *Le Pape penſe à une croiſade contre les Turcs.* LXXVI. *Le chapitre de Nôtre Dame conſulte la Faculté de Theologie ſur les cenſures du Pape.* LXXVII *Le Pape prie le Roi d'Angleterre d'entrer dans le deſſein de la croiſade.* LXXVIII. *Troubles dans le Milanois après le départ de Louis XII.* LXXIX. *Ludovic Sforce rentre dans le Duché de Milan avec des troupes.* LXXX. *Côme, Milan & la plûpart des autres places ſe declarent en ſa faveur.* LXXXI. *Suite des conquêtes de Ludovic Sforce.* LXXXII. *Le Roi de France envoïe une armée dans le Milanez.* LXXXIII. *Les Suiſſes de l'armée de Ludovic ſe revoltent contre lui.* LXXXIV. *Ludovic Sforce eſt arrêté en Suiſſe & conduit à Lyon.* LXXXV. *Il eſt arrêté & mis en priſon dans le Berry.* LXXXVI. *On accorde aux Milanois le pardon de leur revolte.* LXXXVII. *Furieux ouragan à Rome où le Pape penſe perir.* LXXXVIII. *Le Duc de Valentinois recommence la guerre dans la Romagne.* LXXXIX. *Le Roi de Portugal épouſe la ſœur de ſa premiere femme avec diſpenſe du Pape.* XC. *Naiſſance de Charles-Quint.* XCI. *Mort de l'infant dom Micbel, après laquelle l'Archiduc prend le titre de Prince de Caſtille.* XCII. *Gonſalve ſecourt les Venitiens contre les Turcs* XCIII. *Concluſion de la paix entre la France & l'Eſpagne.* XCIV. *Les Turcs levent le ſiége de Napoli.* XCV. *Nouveaux ſoulevemens des Maures dans le roïaume de Grenade.* XCVI. *Découverte du Breſil.* XCVII. *L'Archiduc Philippe viſite le Roi*

1500.

d'An-

d'Angleterre. XCVII. *Mort du Cardinal Morton.* XCIX. *Mort d'autres Cardinaux.* C. *Création de Cardinaux par Alexandre VI.* CI. *Fin de la chronique de Jean Naucler.* CII. *Clôture du Jubilé à Rome.* CIII. *Legation du Cardinal Raymond Perraut.* CIV. *Le Duc de Valentinois aſſiége & prend la ville de Faënza.* CV. *Il tente en vain de prendre Boulogne.* CVI. *Les Venitiens veulent accommoder Louis XII. avec le Roi de Naples.* CVII. *Traité entre l'Empereur & Louis XII.* CVIII. *Ligue en faveur du Roi de Naples.* CIX. *Le roi de France détâche le Roi Catholique de cette ligue.* CX. *Gonſalve de Cordouë Lieutenant General de la Calabre.* CXI. *Le Duc de Nemours Generaliſſime de l'armée Françoiſe en Italie.* CXII. *Frederic ſe prépare à la défenſe.* CXIII. *Le Pape donne l'inveſtiture de Naples aux deux rois.* CXIV. *Gonſalve s'empare de preſque toute la Calabre.* CXV. *L'armée Françoiſe ſe ſaiſit de Capouë & d'autres places.* CXVI. *Frederic ſe retire à Naples, & traite avec les François.* CXVII. *Il paſſe en France.* CXVIII. *Le Pape ſe ſaiſit de Piombino.* CXIX. *Jalouſie des Princes d'Italie contre le Pape & ſon fils.* CXX. *Louis XII. veut faire entrer l'Empereur dans ſes interêts.* CXXI. *Entrevûe du Cardinal d'Amboiſe avec l'Empereur à Trente.* CXXII. *L'on convient du Mariage de la Princeſſe Claude avec le fils de l'Archiduc.* CXXIII. *Voiage de l'Archiduc Philippe en Eſpagne.* CXXIV. *Mort de Robert Gaguin.* CXXV. *Arrivée de l'Archiduc en Eſpagne.* CXXVI. *L'Empereur manque au traité de Trente.* CXXVII. *Differend entre les François & les Eſpagnols au ſujet du partage du roiaume de Naples.* CXXVIII. *La guerre recommence entre les deux nations.* CXXIX. *Le Duc de Valentinois ſurpend Urbin & Camerino.* CXXX. *Le Pape excite des brouilleries dans la Toſcane* CXXXI *Louis XII. fait rendre aux Florentins tout ce qu'on leur a pris.* CXXXII. *Les François ſe rendent maîtres de preſque tout le Royaume de Naples.* CXXXIII. *Le Duc de Valentinois penſe à ſe rendre maître de Boulogne.* CXXXIV. *Ligue des principaux ſeigneurs d'Italie, contre*

tre le Duc de Valentinois. CXXXVI. *Perfidie du Pape & du Duc de Valentinois.* CXXXVI. *Les François obligent le Duc de Valentinois à ſe retirer de devant Boulogne.* CXXXVIII. *Mort du Prince de Galles fils du roi d'Angleterre.* CXXXVIII. *Henry VII. penſe à faire épouſer à ſon ſecond fils la veuve d'Artus.* CXXXIX. *Mort de Jean Albert roi de Pologne.* CXL. *Americ Veſpuce fait la découverte de l'Amerique.* CXLI. *Le roi de Portugal l'emploïe pour découvrir de nouveaux païs.* CXLII. *L'Archevêque de Tolede travaille à une bible polyglotte.* CXLIII. *Jugement de la Faculté de Theologie de Paris au ſujet des imprecations.* CXLIV. *Autre jugement touchant les excommunications, faute de païer les decimes.* CXLV. *Le Pape approuve l'ordre des Annonciades* CXLVI. *Mort du Cardinal Ferraro.* CXLVII. *Etat des affaires des François en Italie.* CXLVIII. *Embarras du Duc de Nemours.* CXLIX. *L'Archiduc penſe à retourner en Flandres, & repaſſe par la France.* CL.
1503. *L'Archiduc arrive à Lyon, & confere avec Louïs XII.* CLI. *Articles du traité entre les deux rois de France & d'Eſpagne.* CLII. *Gonſalve refuſe de déferer à ce traité & continue la guerre.* CLIII. *Les François battus à Seminara.* CLIV. *Gonſalve ſort de Barlette, & vient à Cerignolles.* CLV. *Le Pape fait arrêter à Rome le bled acheté pour l'armée Françoiſe* CLVI. *Bataille de Cerignolles où les François ſont battus.* CLVII. *Preſque tout le roïaume de Naples ſe ſoumet à Gonſalve.* CLVIII. *Chagrin de l'Archiduc ſur la conduite de ſon beaupere.* CLIX. *Gonſalve aſſiége en vain Gaïette.* CLX. *Priſe du château de l'Oeuf par Pierre Navarre.* CLXI. *Préparatifs des François pour s'oppoſer aux Eſpagnols.* CLXII. *Louïs XII. ſe prépare à la guerre contre l'Eſpagne, & leve quatre armées.*

LIVRE CENT-VINGTIE'ME.

I. PRomotion de neuf Cardinaux par Alexandre VI. II. Les Piſans offrent de ſe ſoumettre au Duc de

de Valentinois. III. *Le Pape recherche l'amitié du Roi de France* IV. *Le Pape demande au Roi qu'il lui abandonne les Urſins.* V. *Ceux de Petigliano refuſent au Pape le jeune des Urſins.* VI. *Mort funeſte du Pape Alexandre VI.* VII. *Le Duc de Valentinois fait enlever les tréſors du Pape.* VIII. *Funerailles du Pape Alexandre VI.* IX. *Revolutions en Italie après la mort du Pape.* IX. *L'armée Françoiſe s'approche de Rome.* XI. *Intrigues du Cardinal d'Amboiſe pour ſe faire élire Pape.* XII. *On ſe prépare à tenir le conclave.* XIII. *Negociations du ſacré college avec le Duc de Valentinois, pour un accommodement.* XIV. *Traité par lequel le Duc de Valentinois s'oblige à ſortir de Rome.* XV. *Arrivée du Cardinal d'Amboiſe & d'autres Cardinaux à Rome.* XVI. *Les Cardinaux entrent au conclave.* XVII. *Serment que font les Cardinaux avant de proceder à l'élection.* XVIII. *Le Cardinal Aſcagne agit contre le Cardinal d'Amboiſe.* XIX. *Le Cardinal de ſaint Pierre-aux-Liens trompe le même Cardinal.* XX. *Election du Cardinal de Sienne ſous le nom de Pie III.* XXI *Le nouveau Pape ordonné prêtre, Evêque & couronné.* XXII. *Il ſe déclare ouvertement contre la France.* XXIII. *Les Urſins veulent ſe ſaiſir du Duc de Valentinois.* XXIV. *Mort du Pape Pie III.* XXV. *Brigue du Cardinal de ſaint Pierre aux-Liens pour être Pape.* XXVI. *Les Cardinaux entrent au Conclave, & éliſent Pape le Cardinal de S. Pierre-aux-Liens.* XXVII. *Le nouveau Pape prend le nom de Jules II.* XXVIII. *Son inſtallation* XXIX. *Promotion de quatre Cardinaux.* XXX. *Le Pape reçoit pluſieurs Ambaſſadeurs.* XXXI. *Traité entre le Pape & le Duc de Valentinois.* XXXII. *Perfidie du Duc de Valentinois.* XXXIII. *Le Pape fait arrêter le Duc de Valentinois.* XXXIV. *Le Duc de Valentinois cede la Romagne au Pape.* XXXV. *Les Venitiens s'emparent de Faënza.* XXXVI. *Naiſſances de l'Archiduc Ferdinand & Iſabelle Infante de Portugal.* XXXVII. *Les François levent le ſiége de Salces.* XXXVIII. *Tréve conclue entre la France & l'Eſpagne.* XXXIX. *Le roi d'Angleterre penſe à marier ſon fils*

avec

avec la veuve du Prince Artus. XL. *Les Rois Catholiques conſentent à ce mariage, pourvû que le Pape accorde la diſpenſe.* XLI. *Le Pape fait examiner à rome s'il peut accorder la diſpenſe.* XLII. *Le Pape pour obliger Henry VII. à ſe déclarer contre la France, accorde la diſpenſe.* XLIII. *Les Evêques d'Angleterre ſont partagez ſur la validité de cette diſpenſe* XLIV. *Bulle du Pape Jules II. pour accorder la diſpenſe.* XLV. *Mort de Pierre d'Aubuſſon Grand-maître de Rhodes.* XLVI. *Mort du Cardinal Michiele.* XLVII. *Mort du Cardinal Cibo.* XLVIII. *Mort du Cardinal Borgia.* XLIX. *Gonſalve défait les François près du Gariglian.* L. *Gonſalve ſe rend maître de Gaiette.* LI. *Les François abandonnent l'Italie & periſſent preſque tous, dans leur retour en France.* LII. *Gonſalve acheve la conquête de preſque tout le roiaume de Naples.* LIII. *Le Duc de Valentinois cede au Pape les places de Romagne.* LIV. *Il ſe livre à Gonſalve qui l'envoie priſonnier en Eſpagne.* LV. *Ferdinand fait une tréve avec la France & fait gliſſer un article captieux dans le traité.* LVI. *Gonſalve s'empare des cinq Villes qui reſtoient aux François.* LVII. *Louis XII. penſe à ſe venger des Rois Catholiques.* LVIII. *Ligue entre l'Empereur, l'Archiduc d'Aûtriche & le Roi de France.* LIX. *Mort de Frederic Roi de Naples.* LX. *Mort d'Iſabelle Reine de Caſtille.* LXI. *L'Archiduc eſt fort irrité du teſtament de cette Princeſſe.* LXII. *Il prend le titre de Roi de Caſtille.* LXIII. *Ferdinand Roi d'Arragon fait demander Germaine de Foix en mariage.* LXIV. *Les Callixtins continuent leurs erreurs en Bohême.* LXV. *Commencement de la ſecte des freres en Bohême.* LXVI. *Premiere confeſſion de foi des freres de Bohême.* LXVII. *Leur opinion touchant les Sacremens* LXVIII. *Edit du Roi Uladiſlas contre les Freres de Bohême* LXIX. *Supplice d'un prêtre à Rome.* LXX. *Henri VII. fait agir à Rome pour la canonization de Henry VI* LXXI. *Congregation à Rome pour examiner la vie de Henry VI.* LXXII. *Paix entre les Venitiens & les Turcs.* LXIII. *Les Venitiens ſollicitent le Soudan d'E-*

d'Egypte contre les Portugais. LXXIV. Le Soudan depute un Cordelier au Pape à ce ſujet. LXXV. Les Portugais refuſent tout accommodement avec les Venitiens. LXXVI Zele du Roi de Portugal pour la propagation de la foi. LXXVII. Ouvrage de Sabellicus ſur l'hiſtoire univerſelle. LXXVIII. Mort d'Etienne Vaivode de Valachie. LXXIX. Mort des deux Cardinaux Podocator & Spratz. LXXX. Bulle de Jules II touchant l'élection des Papes & les proviſions des benefices. LXXXI. Ligue du Pape, de l'Empereur & du roi de France contre les Venitiens. LXXXII. Les lenteurs de Maximilien en empêchent l'execution. LXXXIII. Les Venitiens s'accommodent avec le Pape. LXXXIV. Saint Vallier Ambaſſadeur de France à Rome. LXXXV. Maladie du Roi de France. LXXXVI La Reine prend ſes meſures pour ſe retirer en Bretagne. LXXXVII. Diviſions dans la Caſtille après la mort d'Iſabelle. LXXXVIII. Ferdinand tâche de mettre le Roi de France dans ſes interêts. LXXXIX. Conditions du traité entre les deux Rois. XC. Ambaſſadeurs envoiez en France pour ſigner le traité. XCI. Ferdinand donne avis de ſon mariage à l'Archiduc. XCII. Gonſalve reçoit un ordre de retourner en Eſpagne. XCIII. Mort du Cardinal Raymont Perraut. XCIV. L'Archiducheſſe Jeanne accouche d'une fille. XCV. L'Archiduc diſpoſe tout pour ſon voiage d'Eſpagne. XCVI. Le Pape fait une promotion de neuf Cardinaux. XCVII. L'Archiduc s'embarque en Zelande pour l'Eſpagne. XCVIII. Une tempête l'oblige de relâcher en Angleterre. XCIX. L'Archiduc livre le Comte de Suffolck au Roi d'Angleterre. C. Mariage de Ferdinand avec Germaine de Foix. CI. Arrivée de l'Archiduc & de l'Archiducheſſe en Eſpagne. CII. Entrevûe des deux Rois Ferdinand & Philippe. CIII. Ferdinand ſigne un traité que l'Archiduc lui fait propoſer. CIV. Seconde entrevûe des deux Rois de Caſtille & d'Arragon. CV. Changemens que l'Archiduc Philippe fait dans la Caſtille. CVI. Mort de l'Archiduc Philippe Roi de Caſtille. CVII. Les états de Caſtille declarent Ferdinand regent du roiaume. CVIII. Folie de Jeanne de Caſtille veuve de l'Archiduc. CIX. Plaintes qu'on

qu'on fait de Conſalve, à Ferdinand. CX. *Diſgrace de Gonſalve, que Ferdinand prive de ſes emplois.* CXI. *Mecontentemens des grands ſur le traité de Louis XII. avec l'Empereur.* CXII. *Aſſemblée des Etats à Tours, où l'on prie le Roi de marier ſa fille au Duc d'Angoulême.* CXIII. *La Princeſſe Claude eſt mariée au Comte d'Angoulême.* CXIV. *Chagrins de l'Empereur ſur ce mariage.* CXV. *Henry VII. penſe à marier ſa fille au fils de l'Archiduc.* CXVI. *Raiſons du Roi Catholique pour s'y oppoſer.* CXVII. *Ferdinand recherche l'amitié de Louis XII.* CXVIII. *Le Pape reprend Perouſe & Boulogne.* CXIX. *Commencement de l'édifice de l'Egliſe de S. Pierre à Rome.* CXX. *Le Pape confirme l'ordre des Minimes.* CXXI. *Mort de Chriſtophle Colomb.* CXXII. *Mort d'Alexandre roi de Pologne.* CXXIII. *Michou & Cromer finiſſent à cette mort leurs hiſtoires* CXXIV. *Alphonſe Albuquerque envoié aux Indes par le Roi de Portugal.* CXXV. *Emeute du peuple à Lisbonne contre les Juifs.* CXXVI. *Maſſacre qu'on y fait des Juifs.* CXXVII. *Les Flamands font difficulté de reconnoître l'Empereur pour regent des Pais-bas.* CXXVIII. *Revolte des Genois contre la France.* CXXIX. *Le roi de France envoie une armée à Genes.* CXXX. *Le roi ſe rend à Gênes, & reduit les ſeditieux.* CXXXI. *Le Pape prévient l'Empereur contre la France.* CXXXII. *L'Empereur convoque une diette à Conſtance contre Louis XII.* CXXXIII. *Entrevûe du roi de France & du roi Catholique à Savonne.* CXXXIV. *Sujet de cette entrevûe des deux Rois.* CXXXV. *L'Emereur brigue la regence des Pais-bas.* CXXXVI. *Louis XII. ſe charge de la tutelle de Charles de Luxembourg, à la priere des Flamands.* CXXXVII. *Maximilien gouverneur des Pais-bas.* CXXXVIII. *L'Empereur va en Italie, & les Venitiens lui refuſent le paſſage.* CXXXIX. *L'Empereur porte la guerre en Italie contre les François & les Venitiens.* CXL. *Ferdinand roi catholique arrive en Caſtille. L'Archevêque de Tolede eſt fait Cardinal avec trois autres.* CXLII. *Mort de quelques Cardinaux.* CXLIII. *Du Cardinal Pallavitini.* CXLIV. *Mort de S. François de Paule*

HIS-

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE CENT-SEIZIÉME.

LEOPOLD Marquis d'Aûtriche, surnommé le pieux, étant mort en odeur de sainteté le quinziéme de Novembre 1131. ou 1136. plusieurs Papes penserent à sa canonisation. Mais l'affaire aïant été interrompue Sixte IV. la reprit, & envoïa le Cardinal de saint Marc en Hongrie pour faire les informations necessaires. L'Evêque de Porto Vice-chancelier de l'Eglise Romaine & l'Evêque de Preneste furent nommez pour entendre les dépositions des témoins. Sixte mourut dans cet intervale. Innocent VIII. qui lui

AN. 1485. I. Canonisation de saint Leopold Marquis d'Aûtriche. *Raynald. Ann. eccles. ad ann.* 1485. n. 54. *Naucler. general.* 50. *pag.* 503.

An. 1485. *Onuphr in Innoc VIII. Bullard. tom. 3. Surius 15. Novembr. tom. 6.*

lui ſucceda écouta les informations des commiſſaires, & ſur leur rapport, il tint un conſiſtoire, où François de Padoüe avocat conſiſtorial fit un diſcours ſur les vertus de Leopold & les miracles que Dieu avoit operez par ſon interceſſion. Sur cela & ſur les inſtances de Frederic III. qui étoit de la famille de Leopold, Innocent donna une bulle de canoniſation. Elle eſt du ſixiéme de Janvier de cette année 1485.

II. Le Pape exhorte les Princes Chrétiens à la guerre contre les Turcs. *Onuphr. in Innoc. VIII.*

Les progrès de Bajazet Empereur des Turcs avoient répandu beaucoup de terreur en Italie; on apprehendoit qu'après avoir augmenté ſon empire, il ne voulût auſſi aſſujettir ce païs, d'autant plus que les guerres qui diviſoient les Princes Chrétiens ſembloient favoriſer ſes entrepriſes; le Pape voulant le prévenir écrivit aux Princes de mettre fin à leurs differends, & de s'unir tous enſemble pour défendre la cauſe de JESUS-CHRIST, contre l'ennemi de la religion. Dans la lettre qu'il écrivit à Ferdinand Roi de Naples, il lui marqua que toutes les nouvelles qui venoient d'Orient, ne parloient que des préparatifs de Bajazet pour venir attaquer l'Italie avec une armée formidable; que pour lui il avoit déja tenu pluſieurs conſiſtoires avec les Cardinaux & même les Ambaſſadeurs des Princes, ſur les meſures qu'il falloit prendre; qu'il alloit faire équipper ſoixante galeres & vingt vaiſſeaux de haut bord, pour défendre les frontieres de l'Etat eccleſiaſtique. Il lui parloit auſſi des efforts que chacun devoit faire pour contribuer à la dépenſe, l'aſſurant de ſa part qu'il étoit prêt de ſacrifier non ſeulement ſes biens; mais encore ſa propre vie, pour une cauſe qui intereſſoit toute l'Egliſe. Sa lettre eſt datée de Rome l'onziéme jour de Février.

III. Les Princes d'Italie pro-

Il exhorta de même la plupart des autres Princes d'Italie, & ce ne fut pas en vain: Hercule

cule Duc de Ferrare promit huit mille écus d'or, les Siennois autant, le Marquis de Mantoüe ſix mille, celui de Montferrat deux mille, la Republique de Lucques la même ſomme. Mais les Florentins à qui le ſouverain Pontife avoit impoſé une contribution de trente-ſix mille écus d'or, allegueront differens prétextes pour s'en diſpenſer, & repreſenterent que leur Etat étoit épuiſé par les grandes dépenſes qu'ils avoient été obligez de faire dans la guerre contre les Genois. Mais le Pape ſans écouter leurs excuſes, leur remontra qu'il ne s'agiſſoit pas de la conſervation d'une ville; mais du ſalut de toute l'Italie, & même de la religion, qu'ils ſeroient tous compris dans la ruine entiere de l'Etat, s'ils ne penſoient de bonne heure à en chaſſer les infidéles. „ Vôtre Republique eſt puiſſante, „ leur dit-il, ſupportez donc cette charge pour „ la gloire de Dieu, pour le nom Chrétien, pour „ la conſervation de vos biens, quoique vous „ ſoïez occupez à une autre guerre; vous n'i„ gnorez pas que nous travaillons autant qu'il „ nous eſt poſſible pour la terminer, & nous „ nous flattons d'y réüſſir. „

AN. 1485. mettent de contribuer aux frais de cette guerre.

Raynald. ad hunc annum. 1485.

En effet le Pape avoit engagé le Duc de Milan à rétablir la paix entre les Florentins & les Genois, afin qu'enſuite toutes les forces de l'Italie puſſent s'unir pour repouſſer les efforts de l'ennemi commun. Mais cette paix ne ſe fit que l'année ſuivante. Le Pape manda auſſi à Ferdinand & Iſabelle Rois de Caſtille & d'Arragon, qu'il étoit de leur interêt d'équipper une flotte conſiderable pour défendre la Sicile contre les incurſions des barbares. Il ſollicita le Cardinal de Tolede qui avoit beaucoup de crédit en Eſpagne, d'engager les Rois Catholiques à cette bonne œuvre. Et pendant qu'il exhortoit les uns & les autres à défendre leurs Etats, il ne negli-

IV. Le Pape continue à prendre des meſures pour s'oppoſer aux Turcs

Raynald. ad hunc ann. 1485. n. 5.

AN. 1485. negligeoit pas ce qui regardoit l'Etat eccleſiaſtique; il donna ordre à Jean-Baptiſte des Urſins legat du Siege Apoſtolique, de mettre de bonnes garniſons dans les villes de la Marche d'Ancone, & des vivres en abondance.

V. Ceux de l'iſle de Chio demandent au Pape du ſecours contre les Turcs.

Ceux de l'iſle de Chio étant continuellement vexez par les incurſions des Turcs qui les menaçoient de ſe rendre maîtres de leurs païs, s'adreſſerent au Pape Innocent pour lui demander du ſecours. Le ſaint Pere occupé à mettre l'Italie en état de défenſe, & d'ailleurs épuiſé par les dettes qu'il avoit été obligé de contracter, ne put leur accorder ce qu'ils demandoient. Mais il engagea Pierre d'Aubuſſon Grand-maître de Rhodes à s'emploïer pour ces peuples auprès du Sultan. D'Aubuſſon étoit aſſez bien venu de Bajazet, avec qui il avoit fait un traité, ainſi il n'eut pas beaucoup de peine à le porter à laiſſer ces inſulaires en repos. Ceux-ci par reconnoiſſance firent preſent à d'Aubuſſon d'une grande cuvette d'argent très-bien travaillée, ſur laquelle ils avoient fait graver ſon nom & le ſervice qu'il leur avoit rendu. D'Aubuſſon cependant ne ſe repoſoit pas tellement ſur le traité qu'il avoit fait avec le Turc, qu'il ne prît auſſi des meſures pour empêcher Bajazet de paſſer le détroit de Gallipoli, & de venir de-là fondre en Italie. Il en fit informer le Pape par un de ſes Chevaliers appellé Guillaume, qui fut reçû avec beaucoup d'honneur dans un conſiſtoire en preſence de tous les Cardinaux. Le Chevalier fit un diſcours fort long, dans lequel il parla beaucoup des ſervices que les Rhodiens avoient rendus à la religion depuis la priſe de Conſtantinople, des victoires qu'ils avoient remportées ſur les Turcs, des efforts qu'ils avoient faits pour empêcher ces infidéles de venir en Italie. Il ajoûta, que la mort du Bacha Achmet

Boſius hiſt. equit. Jeroſolym. lib. 14.

Dominorum Chii reverendiſſion Petro d'Aubuſſon magiſtro Rhodi de ſe optimè merito, donum.

VI. Le Grand-maître de Rhodes depute au Pape.

Boſius ibid. part. 2. lib. 14.

Achmet avoit été avantageuſe à pluſieurs. Enfin il conclut en recommandant au Pape l'iſle de Rhodes qui avoit donné la naiſſance à ſon pere. Le ſouverain Pontife le remercia avec beaucoup de bonté, & lui donna des lettres pour le Grand-maître d'Aubuſſon. Elles ſont dattées du ving-troiſiéme d'Avril de cette année. AN. 1485.

VII. Autres Ambaſſadeurs au même Pape.

Innocent VIII. reçut auſſi des Ambaſſadeurs des Rois de France, d'Angleterre & de Dannemarc, des Ducs de Milan & de Bretagne, de Bertold Archevêque de Maïence, de Jean Archevêque de Treves, tous deux Electeurs de l'Empire, & enfin de la Republique de Genes. Il les reçut tous avec beaucoup de bonté, & les exhorta à la paix, en leur expoſant les ſuites funeſtes des guerres, les temples profanez, le culte divin interrompu, les villes renverſées, les vierges deshonorées; ce qu'il leur repetoit pluſieurs fois, dit Onuphre. Il leur marqua le deſir ardent qu'il avoit de voir tous les Princes unis pour faire triompher la Croix de JESUS-CHRIST ſur les ennemis de ſon ſaint nom. Mais toutes ces belles exhortations ne purent preſque rien produire, à cauſe de la guerre qui étoit d'un côté entre Matthias Roi de Hongrie & l'Empereur Frederic, & de l'autre, entre Albert de Brandebourg & Othon de Baviere, dont on avoit beſoin pour arrêter les progrès des Turcs. Et comme George Duc de Baviere emploïoit ſa mediation pour concilier ces Princes, le Pape lui écrivit, il fit l'éloge de ſon zele, & le preſſa fort à continuer une ſi bonne œuvre pour l'avantage de la Religion. La lettre du Pape eſt dattée de Rome du vingt-huitiéme de Septembre. *Onuph. in Innoc. VIII.*

La guerre de Baviere finit à la verité; mais celle d'Autriche devint plus violente. Matthias

An. 1485. Roi de Hongrie, après être convenu d'une tréve avec les Turcs, vint aſſiéger Vienne, & obligea cette ville à ſe rendre après ſix mois de ſiége.

VIII. Le Roi de Hongrie fait la guerre en Autriche & prend Vienne.

Cette ville fut priſe le premier jour de Juin, ſans que Frederic s'en mit auſſi peu en peine que ſi cette affaire ne l'eut pas regardé. Ainſi bien loin de ſe diſpoſer à ſauver une place que la qualité de capitale d'une grande province ſembloit rendre très-conſiderable, il l'abandonna à la diſcretion du vainqueur, & pour témoigner que ſa diſgrace le touchoit fort peu, il prit cette conjoncture pour aller viſiter ſon fils Maximilien dans les Païs-bas, repetant ſouvent cette maxime, que l'oubli eſt le ſeul remede des choſes perdues, quand elles ſont irreparables. Dans ce même tems Antoine Bonfinius voulant faire ſa cour à Matthias, lui preſenta pluſieurs ouvrages qu'il avoit compoſez; ce Prince le reçut fort bien & le retint auprès de lui pour compoſer l'hiſtoire de Hongrie. Bonfinius la dedia à Uladiſlas Roi de Bohême, lorſque ce Prince fut parvenu à la couronne de Hongrie.

Bonfin dec. 4. l. 6. Naucler. vol. 2. general. 50.

Bonfin 4. dec. 9.

IX. Le Cardinal Baluë legat en France.

Le Cardinal Balüe étoit du nombre des Ambaſſadeurs que Charles VIII. Roi de France avoit envoïez au Pape. Il étoit venu dans le roïaume dès l'année precedente avant la mort de Sixte IV. & après celle de Louïs XI. qui l'avoit ſi long-tems retenu en priſon. Mais parce qu'il y voulut exercer ſes fonctions de legat, avant que d'avoir fait agréer ſes lettres au Roi & les avoir preſentées au Parlement, pour connoître s'il n'y avoit rien de contraire aux droits de la couronne & aux libertez de l'Egliſe Gallicane; Charles VIII. en fut ſi offenſé, qu'il lui défendit de prendre les marques de ſa legation. Jean de Nanterre Procureur general du Parlement,

lement, prit de-là occaſion de proteſter contre tout ce que pourroit faire le Pape, l'accuſant d'attaquer les droits & les privileges du Roi & du roïaume; il ſe plaignit auſſi que ſa Sainteté eut envoïé un legat *à latere*, ſans aucun beſoin, ſi cela étoit neceſſaire, diſoit-il, il falloit choiſir un plus digne ſujet, qui fût animé de l'eſprit de ſon état, qui eût la ſageſſe & la ſcience du Seigneur, qui fût homme de paix, zelé pour la juſtice, & non pas un homme qui n'aimoit que le trouble & la diviſion. Cette proteſtation eſt du vingtiéme d'Août. En conſequence le Parlement défendit au legat d'uſer de ſon pouvoir. Néanmoins le conſeil du Roi aïant oui ſes raiſons & reçû ſes ſoûmiſſions, lui permit d'exercer ſes fonctions, ce qui ne dura pas long-tems, parce que ce Cardinal aïant appris la mort de Sixte IV. s'en retourna promptement à Rome, après avoir reçu du Roi mille écus pour les frais de ſon voïage. Innocent VIII. le fit Evêque d'Albano, & lui donna dans la ſuite la legation de la Marche d'Ancone. An. 1485.

X. Le Pape Innocent écrit au Roi de France.

Après ſon retour à Rome, le Pape écrivit au Roi de France pour le feliciter ſur ſon heureux avenement à la couronne, & l'exhorter à ſuivre l'exemple de ſes ancêtres dans leur attâchement inviolable à l'Egliſe Romaine. Cette lettre eſt du dix-huitiéme Avril: & dans une autre du dix-huitiéme Juin, il ſe plaint au même Prince, des Magiſtrats qui violoient les immunitez eccleſiaſtiques dans la Provence annexée depuis peu à la monarchie Françoiſe, & qui ne cherchoient que leurs interêts, ſous prétexte de maintenir l'autorité roïale; il exhorte le Roi à y apporter un prompt remede & à reprimer ces abus. Comme on avoit indiqué une aſſemblée du Clergé pour le premier jour du mois d'Août, & que le ſouverain Pontife craignoit qu'on n'y don-

Raynald. hoc. anno. n. 36.

An. 1485. donnât quelque atteinte à ſon autorité, parce que pluſieurs demandoient le rétabliſſement de la Pragmatique ſanction dans ſon entier, ſa Sainteté prie Charles VIII. dans une autre lettre du vingt-cinquiéme de Juillet, de reſpecter le Siege Apoſtolique dont ſes ancêtres ont toûjours pris la défenſe, & de ne point ſuivre les conſeils de ceux qui ne cherchent qu'à détruire ſon autorité.

XI. Il declare la guerre à Ferdinand Roi de Naples.

Le zele du ſouverain Pontife pour les libertez de l'Egliſe, lui fit declarer la guerre à Ferdinand Roi de Naples, qui exerçoit une violente tyrannie ſur les ſujets de l'Etat eccleſiaſtique, & qui contre toutes les loix avoit fait mourir ſur divers ſoupçons le Comte de Sarno & beaucoup d'autres. Un grand nombre de Seigneurs du roïaume de Naples avoient imploré le ſecours du Pape, qui les aſſiſta avec d'autant plus de plaiſir, que depuis le commencement de ſon Pontificat, il ſe plaignoit de ce Prince qui refuſoit à l'Egliſe Romaine le tribut qu'il étoit engagé de païer, ſous prétexte que le Comtat d'Avignon n'avoit été cedé par la Reine Jeanne au ſaint Siege, que pour remplacer ce tribut, qui montoit à quarante mille écus. Innocent offenſé de ce refus, & invité par les Seigneurs du roïaume de Naples, leva une armée, dont il donna le commandement à Robert de San-Severino, & appella René Duc de Lorraine à cette entrepriſe, comme celui à qui le roïaume appartenoit. Ce Duc y conſentit volontiers, & ſe mit en voïage pour ſe rendre en Italie. Mais à peine fut-il arrivé à Lion, que Charles VIII. lui manda de ne pas aller plus loin, ſe reſervant le droit d'appaiſer ces differends, comme y étant le principal intereſſé, à cauſe du droit qui lui avoit été cedé.

Mariana, hiſt. Hiſp. lib 25. cap. 7.

Mem. de Comines, liv. 7. chap. 1.

Ferdinand pour s'oppoſer au Pape commen-

ça

ça par appaiſer les Seigneurs de ſon Roïaume, qu'il avoit ſi fort maltraitez. Il rendit la liberté au Comte & à la Comteſſe de Montoire qu'il retenoit en priſon, & tâcha d'engager le ſouverain Pontife dans une guerre civile, afin qu'aïant de l'occupation dans Rome, il ne portât pas ſes armes ailleurs. Aïant attiré dans ſon parti le Duc des Urſins, il ne penſa plus qu'à ſemer la diviſion dans Rome. Il fit des courſes juſqu'aux portes de cette ville. Il emploïa les promeſſes, les menaces, & toutes ſortes d'artifices, pour faire revolter les Cardinaux & le peuple contre Innocent VIII. Il eut ſoin de répandre des écrits qui faiſoient voir que l'election du Pape n'étoit pas legitime, aïant été faite par des Cardinaux revêtus de la pourpre ſans aucun droit; & il promettoit ſon ſecours aux factieux pour élire un autre ſouverain Pontife. Innocent ſe trouvoit fort embaraſſé, les dangers l'environnoient de tous côtez, ſes ennemis s'étoient déja rendus maîtres du pont Lamentano, & y avoient mis une forte garniſon qui ravageoit tous les environs de Rome. San-Severino pour arrêter ces incurſions, s'avança avec ſon armée le vingt-huitiéme Decembre, chaſſa l'ennemi du pont qu'il occupoit, & fit mourir tous ceux qu'on arrêta. Ces déſordres mirent toute l'Italie en feu. Ferdinand étoit appuïé des Florentins & de Sforce Duc de Milan. Le Pape avoit pour lui les Venitiens & les Genois. Mais auſſitôt que le Roi de Naples eut appris le départ du Duc de Lorraine, la crainte lui fit écouter les propoſitions de paix qui lui furent faites par quelques Cardinaux, il les accepta, & elles furent avantageuſes au ſouverain Pontife.

An. 1485.

XII. Ferdinand ſeme la diviſion dans Rome pour ſe venger du Pape.

Rayda'd. ad hunc n. 42.

Les articles de cette paix furent, que Ferdinand païeroit au Pape quatre-vingt mille écus d'or, à la place de la haquenée ou du cheval

XIII. Articles de paix entre

AN. 1485. le Pape & le Roi de Naples. *Onuphr. & Ciacon. in Innocent. VIII.*

blanc, dont Sixte IV. s'étoit contenté tous les ans, comme d'un hommage pour le Roïaume de Naples. Qu'il traiteroit les Grands avec douceur. Que ceux d'Aquila auroient la liberté de ſe ſoumettre au ſaint Pere ou au Roi de Naples. Que tous les benefices du Roïaume ſeroient conferez à la volonté du ſouverain Pontife, qui pourroit fournir des vivres & donner paſſage aux François, s'ils tentoient de recouvrer Naples. Que Virginie des Urſins qui s'étoit revolté contre ſa Sainteté, viendroit lui demander pardon à genoux, nuds pieds & tête nuë avec la corde au col; & que les autres de la même famille des Urſins ſubiroient le châtiment qu'elle voudroit leur impoſer. Ferdinand promit d'obſerver tous ces articles. Mais ſes promeſſes furent ſans effet, quoique le Roi Catholique, le Duc de Milan & Laurent de Medicis euſſent été ſes cautions.

XIV. Le Roi de Naples n'obſerve aucun de ces articles, & le Pape l'excommunie. *Mariana hiſt. Hiſp. lib. 25. cap. 7. Bzov. ad ann. 1487.*

Il continua d'opprimer les Seigneurs, il en fit même mourir quelques-uns. On ne put lui faire païer le tribut dû à l'Egliſe Romaine, il ſe mocqua même des avis & des remontrances du Pape, qui enfin prononça une ſentence d'excommunication contre lui, & le declara privé de ſon Roïaume en faveur du Roi de France, qui prétendoit y avoir un droit legitime. Innocent VIII. travailla enſuite à reconcilier les Urſins & les Colonnes, & à procurer dans Rome la tranquilité & l'abondance. Mais parce que toutes ces guerres avoient épuiſé ſes treſors, il créa de nouvelles charges à l'exemple de ſon predeceſſeur, établit des ſcelleurs de bulles en plomb, & un college de Secretaires.

XV. Le Pape écrit à l'Evêque de

Dès le vingt-deuxiéme de Janvier de cette année ſa Sainteté avoit écrit à l'Evêque de Paſſaw, pour arrêter les progrès que l'hereſie des Huſſites faiſoit en Bohême par le zele & les pré-

prédications d'un Evêque Italien nommé Auguſtin, qui renouvelloit les erreurs condamnées par les conciles de Conſtance & de Baſle L'Evêque de Paſſaw y travailla ſi efficacement, qu'il ramena l'auteur de ces troubles & lui fit retracter ſes ſentimens heretiques. Il en informa le Pape, qui accorda le pardon au coupable, à condition qu'il quitteroit la Bohême, afin que les peuples infectez de ſes erreurs ne voïant plus leur chef, rentraſſent plus aiſément dans le ſein de l'Egliſe. Sa Sainteté écrivit encore le dix-huitiéme de Juin à l'Archiduc d'Aûtriche, pour le prier de défendre dans ſes Etats l'épreuve du fer chaud, qu'on emploïoit pour connoître l'innocence d'un homme accuſé ou ſoupçonné. Elle l'exhorte auſſi à reprimer par ſon autorité les malefices, ſortileges, & autres ſuperſtitions magiques.

AN. 1485. Paſſaw & à l'Archiduc d'Aûtriche.

Raynald. ad hunc ann. n. 18. 19. & 20.

Nous avons vû comment Ferdinand & Iſabelle avoient établi le tribunal de l'inquiſition dans le Roïaume de Caſtille. Leur intention avoit été droite, & peut-être ce tribunal eut-il produit de grands biens dans ces commencemens, s'il ſe fut toûjours reglé ſur la juſtice, & s'il n'eut pas exercé un pouvoir tirannique. Mais on ne voïoit de ſa part qu'executions ſanglantes. C'étoit tous les jours quelque Juif ou quelque Maure Mahometan, qu'on accuſoit d'être retourné à ſes anciennes ſuperſtitions; & que l'on faiſoit mourir pour ce ſujet, comme ſi la religion ſe perſuadoit par la violence, & qu'elle ſe fit quelque gloire d'être cruelle, ou d'avoir un grand nombre de ſujets malgré eux. Ceux qui avoient échappé à la ſeverité de ce redoutable tribunal, ſe plaignoient qu'on faiſoit tous les jours mourir un grand nombre d'innocens, dont le crime conſiſtoit à avoir des ennemis intereſſez à leur perte. Quelques

XVI. Troubles en Eſpagne à cauſe de l'inquiſition.

Supra liv. CXIV. n. 169.

Surita. tom. 4. Annal. 20. cap. 65.

Mariana hiſt. Hiſpan. lib. 25. cap. 8.

An. 1485. principaux Seigneurs ſe joignirent à eux, ſous prétexte qu'on violoit la liberté, & que non contens de confiſquer les biens des accuſez, le délateur étoit compté pour témoin, qu'on ne donnoit à ces mêmes accuſez aucune connoiſſance de ceux qui les accuſoient, & qu'il n'y avoit point de confrontation de témoins. Dès plaintes on en vint aux murmures & à la revolte. Les Etats d'Arragon prierent Ferdinand d'y mettre ordre, de regler le tribunal de l'inquiſition ſur le modéle des autres tribunaux, tant eccléſiaſtiques, que ſeculiers, & d'empêcher la confiſcation des biens. Quelque juſte que fut leur demande, les inquiſiteurs en prirent auſſi-tôt l'allarme. Il en coûta la vie à un d'entr'eux nommé Pierre d'Arbueſa. Un Mercredi quatorziéme de Septembre, comme il prioit ſuivant ſa coûtume devant le grand autel dans l'Egliſe cathedrale de Saragoſſe, une troupe de ſcelerats accoûtumez aux crimes, ſans aucun reſpect pour la ſainteté du lieu, ſe jetterent ſur lui, & l'aïant percé de pluſieurs coups de poignard, le laiſſerent à demi-mort ſur la place. L'inquiſiteur vêcut encore deux jours, & les habitans de Saragoſſe inhumerent ſon corps avec beaucoup de pompe au même lieu où il avoit été aſſaſſiné. On crut voir pendant ce tems-là bouillonner ſon ſang ſur le pavé; mais quoiqu'il en ſoit de ce prodige, le Pape Paul III. ayant égard à la ſainteté de la vie le l'inquiſiteur, le canoniſa dans la ſuite à la priere de Charles-Quint.

XVII. Le Pape accorde au Roi d'Eſpagne les décimes ſur le clergé.

Ferdinand d'Arragon qui avoit beſoin d'argent pour continuer la guerre contre les Maures, s'étoit adreſſé au Pape Sixte IV. pour obtenir les décimes de ſon clergé; il avoit levé, juſqu'à cent mille ducats d'or, & avec ce ſecours il avoit déja fait aſſez de progrès. Mais comme

me Innocent VIII. avoit aboli toutes ces permiſſions accordées par ſon predeceſſeur ; Ferdinand s'adreſſa au nouveau Pape pour lui en demander la continuation. Innocent la lui continua par une bulle dattée du vingt-ſixiéme d'Août de cette année, & lui écrivit enſuite de même qu'à Iſabelle le trentiéme de Janvier ſuivant. Cette permiſſion determina ce Prince à rentrer dans le roïaume de Grenade avec une armée plus nombreuſe qu'il n'avoit eue juſqu'alors ; & l'ayant partagée en pluſieurs corps, il attaqua en même-tems & emporta avec une diligence incroïable pluſieurs châteaux qui empêchoient l'approche de la ville de Ronda. Les Maures croïoient cette place imprenable, & ſa priſe jetta une ſi grande terreur dans toutes les villes voiſines, qu'il ſuffiſoit de les ſommer pour les obliger à ſe ſoûmettre. Par-là Ferdinand ſe rendit maître des dix-neuf villes des montagnes d'Arraval, des dix-ſept de celles de Gauſin, des douze de Villa-longua, de Maravelle, de Monte-major, de Cortos & de douze places des environs. Pendant qu'il combattoit ainſi en apparence pour le jeune Roi de Grenade, ſon veritable but étoit de s'emparer pour lui-même de ce roïaume. Pour y mieux réuſſir il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit entretenir la meſintelligence entre l'oncle & le neveu, il augmenta les défiances de celui-ci ; & pour lui ôter à ſon égard tout ſujet de ſoupçon, il redoubla les careſſes qu'il lui avoit faites juſqu'alors & le combla de nouveaux preſens. Par ces bons traitemens, il lui fut aiſé de faire entrer le jeune Roi dans tous ſes deſſeins. Ferdinand lui ayant fourni des troupes, il les conduiſit lui-même contre ſon oncle, qui trop foible pour reſiſter à tant de forces, ſe vit en peu de tems hors d'état de s'oppoſer aux progrès du Roi d'Arragon.

An. 1485. *Raynald. ad hunc ann.* 1485. *Anton. Nebriſſ. Decad. 2. lib. 1.*

AN. 1485. XVIII. Commencement de la découverte des Indes Occidentales.

La découverte des Indes Occidentales que l'on commença cette année, augmenta encore la puiſſance de ce Prince. On doit cette découverte aux ſoins de Chriſtophle Colomb. Il étoit né à Aigurier petit bourg proche Genes. Apres avoir aſſez bien étudié la coſmographie & l'aſtronomie, il s'appliqua à la navigation, & paſſa d'abord en Portugal avec Doria, que la Republique de Genes envoïoit au Roi dom Jean en qualité d'Ambaſſadeur. Il ſe maria à Liſbonne avec Philippe Mogmez fille du fameux Periſtiello, qui avoit découvert les iſles de Madere & de Porto-ſancto. Les frequentes converſations qu'il eut avec ſa belle-mere jointes aux obſervations qu'il avoit faites, lui firent concevoir le deſſein de découvrir les Indes Occidentales. Mais comme il ne pouvoit ſoûtenir lui ſeul une ſi grande entrepriſe, il en fit la propoſition au Roi de Portugal, auquel il demanda de ſi grands avantages, que ce Prince eſſaïa d'en faire la découverte par un autre, ſur les inſtructions de Colomb. Il fit partir ſecrettement une caravelle, feignant d'envoïer des vivres & du ſecours aux iſles du Cap-verd. Celui qui la commandoit n'entendant ni l'aſtronomie, ni la navigation, ne put ſuivre la route que Colomb avoit marquée, & à ſon retour perſuada à dom Jean que tout ce que lui avoit dit ce Genois étoit chimerique.

Mariana ibid. l. 25. Marmel. l. 9. c. 27. De Thou. hiſt. lib. 1.

XIX. Chriſtophle Colomb refuſé par le Roi de Portugal va en Caſtille.

Colomb n'aïant pas été écouté favorablement du Roi de Portugal paſſa en Caſtille avec ſon fils Jacques Colomb, & envoïa en Angleterre ſon frere Barthelemi Colomb, pour faire la même propoſition à Henri VII. qui venoit de monter ſur le thrône. Chriſtophle étant arrivé à Cardoüe où Ferdinand étoit alors, expoſa ſon deſſein à Louïs de Saint-Ange homme de qualité d'Arragon, qui le preſenta au Roi; &

Thomas Fazel. hiſt. Sicil.

ce

ce Prince donna la commiſſion au prieur de Prado, depuis Archevêque de Grenade, d'examiner le projet de cette découverte ; mais ceux que Ferdinand emploïa pour cet examen n'étant pas aſſez habiles, n'y purent rien comprendre & renvoïerent Colomb, qui rebuté de tous ces obſtacles, voulut paſſer en France & de-là en Angleterre, pour avoir des nouvelles de ſon frere. Mais le prieur Jean Perez à qui il communiqua ſon deſſein, le pria de differer juſqu'à ce qu'il eût parlé à la Reine Iſabelle. Il alla trouver cette Princeſſe à Loxa ; & Colomb qui ne fut pas plus heureux cette ſeconde fois que la premiere, étoit ſur le point de ſe retirer & de partir pour la France, lorſque Saint-Ange offrit à la Reine de faire les avances pour la premiere navigation. Iſabelle l'accepta, & l'on courut aprés Colomb pour le conduire à Loxa. Là dom Jean de Colonia Secretaire d'Etat lui expedia des lettres patentes, par leſquelles il étoit declaré Amiral de l'Ocean, & Viceroi de la Terre-ferme & des iſles qu'il découvriroit, avec plein pouvoir de mettre & d'ôter les Gouverneurs & les juges à ſa volonté.

AN. 1485. *Juſtiniani & Sopranſcritt de la Ligur.*

Quoique toute cette negociation ait commencé dans cette année, il ſe paſſa beaucoup de tems juſqu'à l'execution, puiſqu'il paroît que Colomb ne partit que dans le mois d'Août 1492. & qu'il ne découvrit la Floride que dans le mois d'Octobre de la même année. Mais je penſe qu'il s'agiſſoit alors d'un ſecond départ au nom de Ferdinand, qui étoit ravi que Colomb eut ſi bien réüſſi dans ſon premier voïage, & qui vouloit que les premieres découvertes qu'il feroit dans la ſuite fuſſent en ſon nom & qu'il en eût le profit. Il paroît donc que Colomb après avoir reçû ſes premieres expeditions dans cette année, fit equipper trois caravelles avec leſ-

XX. Il met à la voile pour aller à la découverte de l'Amerique. *Ferd. Colomb. hiſt. del amir. Chriſt. Colomb. Pizarro de los illuſtres Varones del Nuevo mundo.*

An. 1485. *Foglieta in elog.* leſquelles il mit à la voile. Il prit la route des Canaries, où il s'arrêta quelques jours, & après avoir eſſuïé pluſieurs perils & avoir eu à ſouffrir le murmure de ſes gens, qui le menaçoient de ſe revolter, parce qu'ils croïoient ſes entrepriſes impoſſibles; il découvrit à la fin les iſles Lucaïes, dont il prit poſſeſſion au nom des Rois d'Arragon & de Caſtille. Il nomma la principale l'iſle de Saint Sauveur, il en gagna les habitans en leur donnant des colliers de verre, qu'ils eſtimerent plus que des diamans. Colomb découvrit enſuite d'autres iſles, auſquelles il donna differens noms, de la Conception, de Fernandine, de la Soamete & d'Iſabelle. Il ſe remit enſuite à la voile & alla moüiller à l'iſle de Cuba, où il fit radouber ſes vaiſſeaux. Après s'être rembarqué avec douze Indiens qu'il fit monter ſur ſon bord, il arriva à l'iſle de Bocchio, qu'il appella l'Eſpagnole, & y fut viſité par le Roi de cette iſle, qui entra dans ſon navire & dîna avec lui. Un de ſes vaiſſeaux ayant échoüé ſur un banc de ſable, il fut ſecouru par ce Prince, & avec ce ſecours il trouva le moïen de ſauver tout ce qui étoit deſſus. Des débris de la caravelle échoüée, il fit faire une tour, & y aïant laiſſé quelques Eſpagnols du conſentement du Roi du païs, il partit pour l'Eſpagne. Mais tout ce qu'on vient de raporter, n'arriva que dans les années ſuivantes.

XXI. Inquietudes du Roi d'Angleterre ſur les démarches du Comte de Richemont.

Pendant que le Roi d'Arragon s'occupoit ainſi à faire des conquêtes dans le nouveau monde; le Comte de Richemont qui étoit toûjours en Bretagne, penſoit à ſe rendre maître du thrône d'Angleterre, dont il regardoit Richard comme l'uſurpateur. Celui-ci qui entretenoit par tout un grand nombre d'eſpions, fut exactement averti de la conſpiration qui ſe tramoit dans ſon Roïaume. Il ſçut le nombre & les noms des

des conjurez, les provinces d'où ils devoient tirer du secours, leurs ressources, leurs forces. Il apprit même que le Comte de Richemont étoit en liberté, & qu'il devoit faire une descente en Angleterre avec des forces qu'on lui fit plus considerables qu'elles n'étoient en effet, Il profita en habile hommes des avis qui lui avoient été donnez, il prévint les conjurez, les déconcerta par sa diligence, & les obligea de s'enfuir d'Angleterre & d'abandonner leur dessein. Le Duc de Buckingham fut arrêté & eut la tête tranchée, sans avoir voulu rien reveler. Plusieurs autres furent pris en differens endroits & traitez de même. Jean Morton Evéque d'Ely, se sauva en Flandres avec quelques partisans zelez de la maison de Lancastre Le plus grand nombre se retira en France, & le Comte de Richemont lui-même, voïant après sa descente, qu'il couroit risque d'être arrêté & de perdre la vie, s'il séjournoit plus longtems, se rembarqua dans le dessein de s'en retourner en Bretagne; mais une furieuse tempête l'obligea de relâcher à Dieppe. AN. 1485. *Polyd. Virgil. hist. Anglic. lib. 23.*

XXII. Le Comte de Richemont se rembarque & relâche à Dieppe.

Aussi-tôt il dépêcha un de ses principaux officiers à la cour de France vers le Roi & la Comtesse de Beaujeu, pour leur demander permission de passer par la France, & de se retirer en Bretagne. L'envoyé du Comte fut très-bien reçû, il obtint ce qu'il demandoit; & on lui fit entendre, que s'il se fût adressé au Roi, il en eût reçû des secours plus considerables que du Duc de Bretagne. Il partit donc pour la Bretagne, & y alla rendre compte au Duc du mauvais succès de son voïage; le Duc le consola & lui fit esperer de nouveaux secours. Mais les sentimens de Landais étoient alors bien differens de ceux du Duc. Regardant le parti du Comte comme entierement ruïné, il resolut de *Harpsfeld histor. Eccles. Anglic. Ser. 15. cap. 7.*

An. 1485. de l'abandonner & de le faire conduire en Angleterre à l'inſçû du Duc, qui n'auroit jamais conſenti à une pareille violence. Richard avoit gagné ce favori, qui lui promit tout ce qu'il voulut. L'Evêque d'Ely qui étoit en Flandres, informé du traité conclu entre le Roi d'Angleterre & Landais, en avertit auſſi-tôt le Comte de Richemont, qui partit ſecrettement de Vannes, accompagné ſeulement de cinq perſonnes, ſous prétexte d'une partie de plaiſir à la campagne. A quelques lieues de Vannes, il fit prendre une autre route à quatre de ſes gens, avec ordre d'aller l'attendre ſans s'arrêter ſur les frontieres de France. Par-là étant reſté ſeul avec un domeſtique, il ſe déguiſa en palfrenier, & arriva ſur les frontieres d'Anjou avec tant de diligence, que les cavaliers envoiez par Landais, qui avoit été informé de ſa fuite, le manquerent d'une heure.

XXIII. Le Comte ſe ſauve de Bretagne & ſe retire en France.

Les Anglois qu'il avoit laiſſez à Vannes l'aïant réjoint, il partit avec eux pour ſe rendre à la cour de France qu'il trouva à Langeais. Il fut bien reçû du Roi, & encore mieux de la Comteſſe de Beaujeu, qui dans le deſſein qu'elle avoit déja conçû de réunir la Bretagne à la monarchie Françoiſe, crut n'y pouvoir mieux réuſſir qu'en rétabliſſant le Comte ſur le trône d'Angleterre. On lui fournit donc une nouvelle flotte & de nouvelles troupes, au nombre de quatre mille hommes aguerris. Il partit du Havre le premier d'Août, & après ſept jours de navigation, il arriva au port de Milford dans le païs de Galles, où il trouva un grand nombre de partiſans que ſa mere lui avoit menagez. Cette Princeſſe avoit promis en ſon nom, qu'auſſi-tôt que Richard ſeroit détrôné, ſon fils épouſeroit la fille aînée du Roi Edouard IV. afin de réunir par-là tous les droits des deux maiſons,

Plyd. Virg. l. 25. d'Argentré, hiſt. de Bretagne l. 12.

XXIV. On lui fournit des troupes en France & il debarque en Angleterre.

Polyd. Virg. ibid.

ſi

si long-tems rivales, dans un païs où la loi sali- AN. 1485.
que n'exclut point les filles de la succession.

Le Chevalier Thomas Stamley que la mere du Comte de Richemont avoit épousé en troisiémes nôces, fut choisi pour commander les troupes qu'on devoit joindre au secours de France. Il vint trouver le Comte avec six mille hommes; & un grand nombre de Seigneurs se declarerent aussi-tôt pour lui. Avec toutes ces forces, le Comte se crut en état de tenir la campagne, & marcha du côté de Leicester. Richard vint au-devant de lui avec une armée égale à la sienne, ils se joignirent près de Bosworth, & ce fut en cet endroit où se donna cette bataille decisive de tant de guerres & de combats qui avoient ensanglanté l'Angleterre depuis l'usurpation de Henri IV. jusqu'à celle de Richard III. Ce cruel meurtrier de deux Rois y perdit la vie avec la victoire, & le Comte de Richemont devenu Roi par-là, épousa la Princesse Elisabeth fille aînée d'Edouard IV. pour unir les droits des deux maisons d'Yorck & de Lancastre. Il fut couronné dans le camp avec la couronne même qu'on trouva parmi le bagage de Richard, & il le fut depuis avec les ceremonies ordinaires. Il se fit nommer Henri VII. Cette action decisive arriva le vingt-deuxiéme d'Août; & quelques jours après, il entra triomphant dans Londres, n'aïant perdu qu'environ cent hommes dans cette bataille.

XXV. Le Comte bat l'armée de Richard & est couronné Roi d'Angleterre.

Bacon. hist. regni Henric. VII. Raynald. hoc anno.

Il n'en auroit pas fallu d'avantage pour déconcerter Landais, s'il eut été encore vivant. Mais pendant la navigation du Comte de Richemont en Angleterre, les Bretons l'avoient vengé de ce perfide. L'armée de ceux qu'il avoit fait déclarer rebelles étoit à Ancenis; celle du Duc convaincue que le motif de la guerre n'étoit autre que l'ambition de Landais, à la perte

XXVI. Les Bretons s'unissent pour demander qu'on punisse Landais.

D'Argentré hist. de Bretagne. l. 12.

An. 1485. perte duquel tous étoient également intereſſez, s'unit à l'autre ; & les Bretons ainſi d'accord marcherent droit au château de Nantes où étoit le Duc de Bretagne avec ſon favori. Les Nantois aſſurez qu'on n'en vouloit qu'à ce traître, s'unirent aux autres, ouvrirent leurs portes, & demanderent conjointement avec leurs compatriotes, que Landais fût mis entre les mains de la juſtice, & qu'on ne lui accordât point de grace, s'il ſe trouvoit coupable des crimes dont il étoit accuſé. Ils deputerent au Duc le Comte & le Cardinal de Foix, qui ne furent pas écoutez; mais dans la crainte d'une ſedition populaire Landais fut abandonné aux mécontens, & remis à François Chrétien Chancelier du Duc, qui lui dit que ſa tête lui répondroit de celle de ſon miniſtre.

XXVII. On fait le procès à Landais, qui eſt pendu à Nantes.

Les Bretons l'aïant en leur pouvoir, le mirent à la juſtice, & voulurent qu'il fût interrogé & jugé dans les formes. L'accuſé fut appliqué à la queſtion, il avoua tous ſes crimes, & entr'autres d'avoir fait perir en priſon le Chevalier Chauvin. Le Duc de Bretagne en conſentant à la détention de Landais, avoit expreſſément commandé qu'on lui épargnât la vie, & lui avoit accordé ſa grace de quelque crime dont il put être convaincu; mais on n'eut aucun égard à ces ordres: on poſa des gardes autour du château de Nantes, pour empêcher qu'on n'informât le Duc de ce qui ſe paſſoit. Landais fut condamné, & pendu le dix-neuviéme de Juillet à la vûe d'une infinité de perſonnes qui étoient accourues de toutes parts, & qui n'en eurent aucune compaſſion. Le Seigneur de l'Eſcun Comte de Cominges amuſa le Duc pendant le ſupplice de ce malheureux, & obtint de lui une amniſtie en faveur des rebelles, qui vinrent enſuite ſe jetter à ſes pieds, le remercier de la grace qu'il

qu'il leur avoit accordée, & promettre de lui être fidéles. Telle fut la fin de ce favori, qui avoit si long-tems abusé de la faveur de son Prince pour commettre toutes sortes de crimes, & qui en fut justement puni. Le Duc ne sçut sa fin tragique qu'après qu'on l'eut enterré dans l'Eglise des Carmes, il n'en parut pas beaucoup touché; mais cependant croïant que la Comtesse de Beaujeu en étoit la cause principale, il resolut de s'en venger. AN. 1485.

XXVIII. Le Duc d'Orleans se retire en Bretagne sans prendre congé de la cour.

Quoique le Duc d'Orleans perdit beaucoup à la mort de Landais, il ne laissa pas de menager des intrigues à la cour du Duc de Bretagne pour traverser la gouvernante du roïaume. Il gagna le Prince d'Orange & le Comte de Cominges qui étoient en Bretagne. Sur les avis qu'en eut la Comtesse, elle engagea le Roi à prier ce Duc qui étoit toûjours à Orleans, de venir joindre la cour à Amboise, pour y reprendre sa place dans le conseil, & sur son refus, le maréchal de Gié lui fut envoïé pour réïterer ces mêmes ordres. Le Duc se détermina enfin à partir; mais à peine fut-il arrivé, que sous prétexte d'une partie de chasse, il se retira d'abord à Fontevraux où sa sœur étoit Abbesse, & ensuite en Bretagne. On sçut qu'il y avoit une ligue signée entre le Duc de Bretagne & lui, la Dame de Château-Briand & le Maréchal de Rieux, que le Comte de Dunois y étoit entré avec le Comte d'Angoulême, le Duc de Lorraine, le Seigneur d'Albret & Maximilien d'Aûtriche. Le prétexte de cette ligue étoit de conserver la Bretagne pour les deux Princesses que le Duc avoit declarées ses heritieres contre les prétentions de Charles VIII. qui de son côté s'en alla en Guïenne pour s'assurer des places dont le Comte de Cominges avoit le gouvernement. *Jaligny hist. de Charles, VIII.*

Tristan de Salazar Archevêque de Sens, assembla

An. 1485. XXIX. Concile tenu à Sens.

ſembla cette année un ſynode dans ſa ville, où il confirma les conſtitutions faites dans un autre ſynode tenu vingt-cinq ans auparavant par Louïs de Melun, qui en étoit alors Archevêque. Tout ce concile roula principalement ſur quatre chefs, la celebration de l'office divin, la réforme du clergé dans les mœurs & dans les habits, la réforme des Religieux, & les devoirs des laïques envers l'Egliſe; ſçavoir, la celebration des fêtes, le païement des dixmes, les mariages, les immunitez eccleſiaſtiques & autres. Ces reglemens ſont tirez des Conciles de Baſle, de Latran, de la pragmatique ſanction, des decretales & des autres Conciles provinciaux. Il n'y a rien de remarquable qui ne ſe trouve dans les autres Conciles. Dans le premier chapitre du premier article, il regle la maniere de celebrer le ſervice divin & le tems auquel les Chanoines doivent entrer au chœur pour être cenſez preſens à l'office, il ne leur laiſſe pas la liberté d'entrer au chœur à leur fantaiſie & d'en ſortir de même. Il ordonne qu'ils ſoient cenſez abſens lorſqu'ils ne ſeront point aux matines avant la fin du pſeaume *Venite*, aux autres heures avant la fin du premier pſeaume, & à la meſſe avant le dernier *Kyrie*, & il veut qu'ils ne ſortent point d'aucun de ces offices avant qu'il ſoit fini. Si d'autres Egliſes ont des uſages plus ſeveres, c'eſt-à-dire, plus conformes à la regle, le Concile veut qu'elles les retiennent. La mitigation de ces reglemens montre que le Concile a voulu accorder quelque choſe à la dureté du cœur, & cependant qu'ils ſont encore peu ſuivis! Dans le chapitre troiſiéme, il défend les danſes & les jeux dans l'Egliſe. Au chapitre troiſiéme du ſecond article, il renouvelle la défenſe d'exiger quelque choſe pour l'entrée en religion, permettant toutefois d'accepter ce qu'on voudra

Labbe collect. concil. tom. 13. pag. 1721. Spicileg. d'Acherii tom. 5.

don-

donner après la profession religieuse, pourvû qu'il n'y ait ni pacte ni convention. AN. 1485.

Dans le mois de Juillet de cette année 1485. un certain Jean Laillier licentié en theologie avança ces propositions. 1. Saint Pierre n'a point reçû de JESUS-CHRIST, ni la puissance sur les autres Apôtres, ni la primauté. 2. Tous ceux qui composent la hierarchie ecclesiastique ont reçû une égale puissance de JESUS-CHRIST, ensorte que les Curez sont égaux en pouvoir & en jurisdiction pour le gouvernement de l'Eglise. 3. Le souverain Pontife ne peut pas remettre toute la peine dûe aux pecheurs à raison de leurs pechez, en vertu des indulgences, quoiqu'accordées justement & avec raison. 4. Les Abbez, les Prieurs ne donnent pas l'absolution à leurs Religieux en vertu des clefs; mais par la seule coûtume, ensorte que la confession n'est pas de droit divin. 5. Si vous voulez que je parle du souverain Pontife, je ruinerai tout. 6. Les simples Prêtres sont inutiles. 7. Ceux qui se confessent aux Religieux mendians presentez & admis selon la forme de la decretale *Dudùm*, ne sont point absous, & sont obligez de confesser les mêmes pechez à leur Curé. 8. Le souverain Pontife Jean XXII. n'a pû faire la decretale *Vas electionis*. 9. Les decrets & les decretales des Papes ne sont que des moqueries. 10. L'Eglise Romaine n'est point le chef des autres Eglises. Ce Jean Laillier avança toutes ces propositions de vive voix en répondant à sa sorbonique le trente-uniéme de Juillet, avec d'autres qui furent qualifiées par la Faculté de theologie de Paris, sous l'obéïssance & dans l'attente du jugement de souverain Pontife, après lui avoir été presentées par l'inquisiteur. Nous les rapporterons ici de suite avec leurs qualifications. *

XXX. Propositions avancées par Jean Laillier. *D'Argentré collectio jude. tom. 1. pag. 308. ann. 1484.*

Pres

AN 1485. XXXI. Premiere propoſition. „ Vous devez garder les „ commandemens de Dieu & des Apôtres, & „ au regard du commandement de tous les Evê- „ ques & autres Prelats de l'Egliſe, tout autant „ que paille, ils ont détruit l'Egliſe par leurs „ réveries. La premiere propoſition, dit la Fa- culté, eſt vraïe, la ſeconde partie eſt ſcanda- leuſe, ſchiſmatique, contraire aux bonnes mœurs, à la doctrine évangelique & apoſtoli- que, par conſequent on doit la revoquer publi- quement & en faire reparation.

Autres propoſitions du même qualifiées par la Faculté de theologie.

D'Argentré ibid. Ex primo regiſtro. M. S. conſurarum ſacræ Facultatis Pariſ. fol. 126. & fol. 111.

II. Propoſition. „ Quelques-uns font l'éloge „ d'un Saint comme s'il étoit au lieu d'où Lu- „ cifer eſt tombé; ces prédicateurs gâtent tout, „ & depuis qu'on les a établis, jamais l'E- „ gliſe de Dieu ne proſperera. Ils feront tant „ que quand la matiere ſera bien diſcutée, on „ trouvera que celui qu'ils eſtiment ſaint, n'eſt „ pas au lieu où étoit Lucifer; mais où il eſt „ actuellement: & de même que Pluton dieu „ infernal tient Proſerpine entre ſes bras, ain- „ ſi Lucifer tient cette ame. Les docteurs en qualifiant cette propoſition, diſent que quant au ſens qu'elle fait paroître dans la ſeconde par- tie, elle eſt fauſſe, injurieuſe, ſeditieuſe, diſant du mal de l'état des Saints, favorable à l'erreur condamnée, & que par conſequent elle doit être publiquement revoquée.

III. Propoſition. „ Les Saints riches ſont „ maintenant canoniſez, & les Saints pauvres „ abandonnez. C'eſt pourquoi je ne ſuis pas „ obligé de croire que tels ſont Saints. La rai- „ ſon en eſt, que ſi le Pape reçoit de l'argent, „ ou monte ſur vingt échaffaux à Rome pour „ canoniſer ce Saint, que je ne ſuis pas tenu de „ le croire tel, & ſi on ne le croit pas, on ne „ fait pas mal. Cette propoſition eſt declarée fauſſe, offenſant les oreilles pieuſes, injurieuſe

au

au ſaint Siege apoſtolique, contraire à la pie- AN. 1485.
té des fidéles; & la troiſiéme partie de la propoſition, quant au ſens qu'elle preſente, heretique.

IV. Propoſition. „ Si un Prêtre s'étoit marié „ clandeſtinement, & venoit à moi à confeſſe, je „ ne lui enjoindrois point de penitence. „ Cette propoſition non ſeulement implique un faux ſens, que les Prêtres puiſſent contracter mariage après avoir reçû les ſaints Ordres; mais encore elle eſt avancée temerairement, ſcandaleuſe & ſuſpecte d'hereſie, quant au ſens qui paroît declaré dans la propoſition ſuivante.

V. Propoſition. „ Les Prêtres de l'Egliſe „ Orientale ne pechent point en ſe mariant, & „ crois qu'ainſi ne ferions nous en l'Egliſe Oc- „ cidentale ſi nous nous marions „ La premiere partie de cette propoſition dans le ſens qu'elle preſente; ſçavoir, que les Prêtres de l'Egliſe d'Orient ſe marient après la reception de l'Ordre ſacré, eſt fauſſe. La ſeconde partie qui eſt la profeſſion de foi de l'auteur, le rend coupable d'erreur, & s'il y ajoûte l'opiniâtreté, il eſt heretique.

VI. Propoſition. „ Depuis quatre cent ans, „ fut interdit aux prêtres ſoi marier, d'un Pape „ ou d'un papillon: je ne ſçai s'il le pouvoit faire. Cette propoſition entendue ſelon le ſens, qu'avant quatre cent ans il étoit permis aux prêtres de ſe marier après avoir reçû l'Ordre, eſt fauſſe: & ces mots (d'un Pape ou d'un papillon) ſont moqueurs, & font paroître un grand mépris pour la dignité & l'autorité du ſouverain Pontife & de l'Egliſe. La ſeconde partie déroge à l'autorité du ſaint Siege Apoſtolique & du Concile general, eſt mal ſonnante dans la foi, & doit être revoquée publiquement.

VII. Propoſition. „ Je donnerai deux blancs

AN. 1486. „ à celui qui me produira aucun paſſage de l'E-
„ criture, par lequel ſoïons obligez de jeûner
„ le carême. „ Cette propoſition paroît ſuppoſer que nous ne ſommes obligez de faire que ce qui eſt expreſſément contenu dans l'Ecriture, & en ce ſens elle eſt heretique. Et quant à ce que dit cet auteur, que nous ne ſommes pas obligez au jeûne de carême, la propoſition eſt fauſſe, contraire aux bonnes mœurs, ſcandaleuſe, & déroge à la coûtume de l'Egliſe univerſelle & à la determination des Saints.

VIII. Propoſition. „ Depuis ſaint Sylveſtre,
„ l'Egliſe Romaine n'eſt plus l'Egliſe de JESUS-
„ CHRIST ; mais l'Egliſe de Ceſar & de
„ l'argent. „ Cette propoſition eſt injurieuſe à l'Egliſe & au Siege apoſtolique, blaſphematoire, heretique, & déja condamnée.

IX. Propoſition. „ On n'eſt pas plus obligé
„ de croire aux legendes des Saints, qu'aux
„ chroniques des Rois de France. „ Cette propoſition eſt fauſſe, capable d'offenſer les oreilles pieuſes, & déroge à l'autorité de l'Egliſe, heretique même, ſi on la prend univerſellement. Cette cenſure fut faite dans une aſſemblée generale de la Faculté de theologie aux Mathurins le cinquiéme de Juin de l'année 1486.

XXXII. Autre propoſition de Laillier cenſurée par la même Faculté. *D'Argentré ibid. pag. 309. Dupin bibliot. des auct.*

Outre les propoſitions precedentes, la même Faculté qualifia encore une autre propoſition enſeignée & avancée par le même Laillier dans ſa ſorbonique, & qui étoit conçûe en ces termes. „ Un ſimple prêtre peut auſſi-bien con-
„ ſacrer le chrême & conferer les Ordres, que
„ le Pape ou l'Evêque ; & tous les prêtres ſont
„ égaux en puiſſance d'ordre & de juriſdiction,
„ enſorte que Thomas avoit autant d'autori-
„ té chez les Indiens, que ſaint Pierre en a
„ eu chez les Romains. „ La Faculté définit que cette

cette proposition dans son entier est fausse, heretique & qu'on doit obliger Laillier à la retracter publiquement; elle conclut aussi, qu'on ne le recevroit point au Doctorat. Sur le refus qu'on lui en fit, il s'adressa au Parlement, qui renvoïa l'affaire à l'Evêque de Paris, afin qu'il l'instruisît & qu'il la jugeât conjointement avec l'Inquisiteur & quatre Docteurs deputez de la Faculté. Laillier presenta à l'Official de Paris un écrit pour expliquer quelques-unes de ses propositions. AN. 1486. *tom. 12. in 4 pag. 149.*

Cet écrit contenoit ces termes: „ 1. Je n'ai point trouvé au vieil ni au nouveau Testament, que nôtre Seigneur ni les Apôtres aïent commandé à jeûner corporellement le carême par forme de commandement sur peine de peché mortel, ou sur peine d'être damné: & mêmement les saints Peres qui en parlent au decret, ne le commandent point sur peine de grande excommunication ou de peché mortel, & n'usent point de ces mots-ci: *Præcipimus & mandamus.* 2. Je n'ai point dit que l'Eglise peut obliger à peché mortel ou non, en sermon: combien qu'en dispute pendant le cours de l'école, present le reverend Pere en Dieu M. de Meaux, j'ai argué *pro & contrà*, comme en matiere problêmatique, ainsi que font maître Jean Gerson & maître Pierre d'Ailly. 3. Je n'ai point dit que les prêtres puissent être mariez après la susception des saints Ordres: mais j'ai dit que depuis la Passion de nôtre Seigneur jusqu'à Gregoire VII. ils ont été mariez jusqu'en l'an 1073. Et saint Pierre & saint Paul l'ont été, saint Philippe l'Apôtre & le Diacre, saint Fabien Pape & martyr, saint Hilaire Evêque de Poitiers, saint Germain d'Auxerre, & plusieurs autres, & il y a deux ans que je dis „ cette XXXIII. Explication que Laillier donne de ses propositions. *D'Argentré, collect. judic. ibid.*

AN. 1486. „ cette clauſe. 4. Il y a des propoſitions plus „ fortes que les miennes dans le traité de Ger- „ ſon, De la vie ſpirituelle de l'ame.

La Faculté cenſura de nouveau ces propoſitions dans une aſſemblée aux Mathurins le 19. de Mai 1486. Elle dit ſur la premiere que dépendamment du titre precedent, elle eſt temeraire, ſcandaleuſe, ſchiſmatique, contraire aux bonnes mœurs, qu'elle déroge à la coûtume de la ſainte Egliſe univerſelle, & aux ſentimens des ſaints Docteurs: qu'enfin elle reſſent l'hereſie en pluſieurs manieres, & qu'ainſi on doit ſolemnellement & publiquement la revoquer. Sur la ſeconde, les deputez de la Faculté ne prononcerent point, attendant une plus ample information. Sur la troiſiéme, quant à ce qu'elle dit que ſaint Paul a été marié, elle eſt fauſſe, temérairement avancée, oppoſée vrai-ſemblablement à l'Ecriture ſainte: & dans le ſens qu'elle preſente avec ſon titre, elle eſt ſcandaleuſe, & tend à corrompre la pureté ſacerdotale. Sur la quatriéme, qu'elle eſt fauſſe & injurieuſe à la reputation de Gerſon.

XXXIV. Retractation publique de Jean Laillier. *D'Argentré, ibid.*

Arnoul Alouf promoteur de l'officialité de Paris, informé que ces propoſitions de Laillier avoient été avancées dans la chaire & prêchées en pluſieurs endroits, au grand ſcandale des fidéles; & qu'elles avoient été condamnées par la Faculté de theologie, comme ſcandaleuſes, ſchiſmatiques, injurieuſes à la doctrine de l'Egliſe, tendantes à la rebellion contre les ſuperieurs, blaſphematoires contre les Saints dûement canoniſez par le Pape & par le Siege apoſtolique, ſuſpectes d'hereſie, pernicieuſes, temeraires, preſomptueuſes & contraires aux bonnes mœurs; ce promoteur engagea Laillier à les retracter publiquement devant le peuple, en ces termes. „ Je Jean Laillier prêtre, „ maî-

„ maître ès arts, licentié en Theologie; pour ce que je ſuis noté, ſuſpect & accuſé d'avoir dit, publié & prêché au peuple de Paris pluſieurs propoſitions ſcandaleuſes, erronnées, heretiques; pour ma juſtification & faire ſatisfaction au peuple qui peut en avoir été ſcandaliſé, je promets & jure par les ſaints Ordres, que je ne crois point les avoir dites dans la même forme & teneur; & en cas que je les aïe dites ou prêchées, je les ai abjurées & les abjure de preſent & revoque, ſans vouloir m'obſtiner dans leſdites propoſitions ni les défendre, mais me réduire à la vraïe verité. „ AN 1486.

„ Il eſt vrai, & je le confeſſe, que j'ai dit touchant la premiere propoſition ce qui ſuit. „ Au regard des commandemens des Evêques & autres commandemens, je ne ſçai s'ils obligent à peché mortel. Car tant de commandemens gâtent tout & nous empêchent beaucoup. En quoi j'ai mal dit & prêché, & par l'ordonnance du reverend Pere en Dieu monſieur l'Evêque de Paris, du conſeil des Maîtres & Docteurs de la Faculté de theologie & autres ſages, je la revoque comme ſchiſmatique, ſcandaleuſe, contraire aux bonnes mœurs & à la doctrine de la ſainte Egliſe, injurieuſe & inductive à rebellion contre les Souverains. Je tiens & confeſſe ſans doute & heſitation aucune que les tranſgreſſeurs de pluſieurs commandemens de l'Egliſe, pechent mortellement. „

„ Je confeſſe avoir dit la ſeconde propoſition quant au ſens. Aucuns ont voulu dire que le patron de leur ordre eſt en lieu d'où eſt tombé Lucifer. Ils feront tant que quand la matiere ſera bien diſcutée, comme dit Armacanus, on le trouvera en lieu où de preſent

An. 1486. „ eſt Lucifer, ou en lieu de Pluton & de Pro-
„ ſerpine. En quoi j'ai indiſcretement parlé &
„ mal prêché. Et comme deſſus, je la revoque
„ comme fauſſe, offenſive des pieuſes oreilles,
„ ſcandaleuſe, blaſphematoire des Saints cano-
„ niſez, dérogeant à l'autorité de la ſainte Egli-
„ ſe, & ſuſpecte d'hereſie.

„ Je confeſſe avoir dit la troiſiéme propoſi-
„ tion qui ſuit. Saint Pierre & ſaint Paul ne ſont
„ point canoniſez d'eux-mêmes; & ſi le Pape
„ canoniſe un Saint en diſant une oraiſon de
„ Saint ou de Sainte, je ne ſuis point tenu de
„ croire ſur peine de peché mortel qu'il ſoit
„ ſaint. En quoi j'ai mal prêché, & comme
„ deſſus, la revoque comme ſcandaleuſe, perni-
„ cieuſe, fauſſe & heretique. Et quant au ſens
„ qu'elle prétend, qu'on ne canoniſe ſinon pour
„ argent, injurieuſe au ſaint Siege Apoſtolique
„ & à l'Egliſe univerſelle. Et je ſuis tenu de
„ croire au moins pieuſement, que ſi le Pape
„ canoniſe un Saint, il eſt Saint.

„ Je confeſſe avoir dit la quatriéme propoſi-
„ tion qui ſuit. Si un prêtre s'étoit marié clan-
„ deſtinement, & venoit à moi à confeſſe, je ne
„ lui enjoindrois pas grande penitence. J'ai mal
„ dit & mal prêché, je la revoque comme fauſſe
„ & ſcandaleuſe, quant à ce qu'elle préſuppo-
„ ſe; ſçavoir, qu'un prêtre ſe mariât clandeſti-
„ nement. Et auſſi quant à elle en ſoy, comme
„ temeraire, fauſſe & ſuſpecte d'erreur.

„ Je confeſſe avoir dit la cinquiéme qui ſuit.
„ Les prêtres de l'Egliſe Orientale ne pechent
„ point étant mariez, & croi que ne ferions
„ nous ſi nous l'étions. Je n'ai pas voulu dire
„ que les prêtres de l'Egliſe Orientale ſe puſſent
„ marier après qu'ils ſont prêtres; mais qu'ils ne
„ pechent point en uſant du mariage contrac-
„ té avant la ſuſception des ſaints Ordres. J'a-

„ voüe

„ voüe que je ne devois pas ainſi nuement prê- An. 1438
„ cher cette propoſition, & je la revoque en ce
„ que j'ai dit, que ne ferions nous ſi nous l'é-
„ tions, comme fauſſe, ſcandaleuſe, erronnée
„ & dérogeant au droit commun.

„ Je confeſſe avoir dit la ſixiéme qui ſuit.
„ Gregoire VII. Pape de ce nom; en ſon tems
„ défendit que les prêtres fuſſent mariez. Mais
„ le pouvoit-il faire? c'eſt une queſtion. Je n'ai
„ point voulu dire qu'il ne fut défendu long-
„ tems avant Gregoire VII. & ne dois aucune-
„ ment douter ſi le Pape le peut faire ou or-
„ donner; car ce ſeroit déroger à l'autorité du
„ ſaint Siege Apoſtolique. J'ai en cet article
„ mal prêché, parce que j'ai dit & donné à en-
„ tendre au peuple que la conſtitution de la con-
„ tinence & chaſteté des prêtres fut ſeulement
„ ordonnée par un Pape. Car elle eſt inſtituée
„ par le Pape & le conſeil general de l'Egliſe,
„ & acceptée par l'Egliſe occidentale. Je la re-
„ voque comme contraire aux bonnes mœurs
„ & doctrine, & auſſi dérogeant au ſaint Sie-
„ ge Apoſtolique.

„ Je confeſſe avoir dit la ſeptiéme qui ſuit.
„ Je donnerai deux blancs à celui qui me pro-
„ duira aucun paſſage de l'Ecriture, par lequel
„ ſoïons obligez de jeûner le carême. Toutes
„ les circonſtances. Sans que je ſçache repliquer.
„ J'ai parlé moins que dûement, & en termes
„ que prédicateurs bien ſenſez & reglez n'ont
„ coûtume de ſe ſervir. Et parce que pluſieurs
„ ont été ſcandaliſez de cette propoſition,
„ croïans n'être tenus à jeûner le carême ſelon
„ l'intention de l'Egliſe; en reparant le ſcan-
„ dale, je dis & confeſſe, promets dire & con-
„ feſſer, ſans jamais aller au contraire, que nous
„ ſommes tenus & obligez à jeûner le carême,
„ ſelon l'intention & commandement de l'Egli-

AN. 1486. ſe, ſur peine de peché mortel. Et autrement ce ſeroit dire aſſertion fauſſe, ſcandaleuſe, contraire aux bonnes mœurs, & dérogeant à la coûtume de l'Egliſe univerſelle, & à la doctrine & détermination des Docteurs.

„ Je confeſſe avoir dit la huitiéme qui ſuit. „ Que depuis le Pape Sylveſtre l'Egliſe de Rome n'eſt plus l'Egliſe de Dieu, mais de Ceſar & d'argent. J'ai dit ces paroles, en récitant l'opinion d'un grand docteur, comme „ Wiclef, que je croïois, comme je l'ai affirmé „ par ſerment, être Catholique, & n'avoir été „ reprouvé par l'Egliſe. J'ai mal dit, en prêchant au peuple ladite propoſition; car je „ la confeſſe fauſſe, injurieuſe au ſaint Siege „ Apoſtolique, & heretique, déja condamnée „ par l'Egliſe. Et je ne devois pas dans un ſermon publier, alleguer ou reciter en aucune „ maniere l'opinion d'un heretique ni l'appeller grand docteur, en favoriſant ainſi ſes erreurs & l'autorité de ſon nom.

„ Je confeſſe avoir dit la neuviéme. Qu'on „ doit faire profit des légendes des ſaints, „ comme des chroniques de France En quoi „ je n'ai voulu ni dire, ni entendre, que nous „ ne ſoïons plus tenus à croire les légendes des „ Saints, particulierement de ceux qui ſont „ canoniſez, que les chroniques de France. „ Car autrement dire, ce ſeroit affirmer propoſition fauſſe, offenſive des cœurs devots, dérogeant à l'autorité de l'Egliſe. Et cette revocation, confeſſion ou reparation, j'ai faite „ par l'ordonnance, commandement ou ſentence du reverend Pere en Dieu & mon très-honoré Seigneur M l'Evêque de Paris, du conſeil & de l'avis des maîtres & docteurs de la „ Faculté de théologie, pour garder la verité

„ &

„ & l'integrité de la foi catholique, pour la sû- AN. 1486.
„ reté de vos consciences & salut de vos ames,
„ suppliant très-humblement mondit Seigneur,
„ qu'il plaise à sa bonté me pardonner & me fai-
„ re grace. „ Cette retractation fut prononcée publiquement le vingt-neuviéme de Juin, jour de la fête de saint Pierre & saint Paul dans l'Eglise de Paris, où Jean Laillier reçut de l'Evêque l'absolution de toutes les censures qu'il avoit encourues.

XXXV. Laillier est absous de toutes les censures par l'Evêque de Paris.

Comme l'inquisiteur de son côté instruisoit le procès de Laillier, & qu'il avoit communiqué à l'Evêque les informations qu'il avoit faites, ce Prelat ne vouloit point lui communiquer les siennes, & sans l'appeller il jugea sommairement le procès. Il releva Laillier de la sentence d'excommunication prononcée contre lui, le rétablit dans ses fonctions, honneurs & dignitez, lui donna droit d'être promû à d'autres degrez, & abolit toute note d'infamie. En consequence de cette absolution, Laillier fit ses efforts pour obtenir le degré de docteur. Mais la faculté le lui refusa constamment. Et comme l'Evêque de Paris vouloit la contraindre à lui donner le bonnet en vertu de sa sentence; elle en interjetta appel à qui il appartiendroit par un acte du sixiéme de Novembre de cette année, parce que l'Evêque avoit agi contre l'intention des deputez dans cette cause. Cet appel fut fait par Arnoul Julin religieux Augustin au nom de la Faculté de theologie.

XXXVI. La Faculté de theologie appelle de la sentence de l'Evêque de Paris.

D'Argentré Collect. jud. tom. 1. pag. 313.

Le Pape Innocent VIII. informé de ces divisions entre l'Evêque de Paris & la Faculté de theologie, se saisit de cette affaire, & rendit deux bulles. La premiere dattée du sixiéme de Decembre de cette année 1486. adressée à Jean Cossart vicegerent de l'inquisiteur de la foi au-

XXXVII. Le Pape rend deux bulles sur cette affaire.

AN. 1486. *D'Argentre ibid. 316. & 317.*

delà des Monts, par laquelle il interdit à Laillier la prédication, & commet la diſcuſſion de l'affaire au même Coſſart, à l'Archevêque de Sens & à l'Evêque de Meaux, pour empriſonner le même Laillier, enjoignant à l'Evêque de Paris de les aider de ſon ſecours, & d'informer ſa Sainteté de la maniere dont le coupable avoit revoqué ſes erreurs. L'autre bulle dattée du ſeptiéme Decembre de la même année eſt adreſſée aux doïen, regens & docteurs de la Faculté de theologie de Paris, dont le Pape loue le zele & approuve ce qu'ils ont fait contre Laillier, fait défenſe de lui donner le bonnet de docteur, caſſe & annulle la ſentence de l'Evêque de Paris. „ Et parce que cette affaire regarde la foi, ſi importante dans l'Egliſe, „ nous voulons, dit le Pape, que Laillier ſoit puni „ comme il le merite; & nous vous ordonnons „ par ces preſentes, vous & nos venerables freres „ les Archevêque de Sens & Evêque de Meaux, de „ faire prendre l'accuſé pour être mis dans les „ priſons de l'Evêché de Paris, ou dans d'autres, comme vous jugerez à propos. On ne trouve point dans les regiſtres comment fut terminée cette affaire, & quel en fut le ſuccès.

XXXVIII. Cenſure des propoſitions de Jean Marchand religieux Cordelier.

Dans le même-tems il en arriva une autre de même nature à un religieux Cordelier nommé Jean Marchand, qui avoit prêché à Beſançon un grand nombre de propoſitions tout-à-fait impertinentes & ridicules, touchant les prérogatives de ſaint François d'Aſſiſe. Les voici telles que la Faculté les qualifia & les cenſura le dixiéme d'Avril de la même année 1486. au nombre de douze, telles qu'on les trouve dans les regiſtres de la faculté de theologie de Paris.

D'Argentré Collect. judic. pag. 318. Du pin bibl. tom. 12. in 4. p. 148.

„ I. Lucifer qui étoit au-deſſus de tous les „ chœurs des anges, aïant laiſſé ſa place vacan„ te, merveilleuſement parée & ornée, elle a „ été

„ été reſervée au ſeul ſaint François, parce que An. 1486
„ comme Lucifer en a été chaſſé à cauſe de ſon
„ orgüeil, il ne s'eſt point encore trouvé ſur la ter-
„ re aucun ſaint qui eut tant d'humilité qu'en a eu ſaint François; & c'eſt pour cela qu'il a été mis en ſa place. Et le prédicateur ajoûtoit. Celui qui ne me voudra pas croire, ſe tranſporte dans l'endroit pour le voir, parce que j'aime rois mieux voir que croire." Cette propoſition, dit la Faculté, a quatre parties. La premiere qui eſt copulative, eſt fauſſe, contraire à l'Ecriture & au ſentiment des ſaints Peres, doit être expoſée dans un ſens catholique, & ſemble devoir être publiquement revoquée. La ſeconde, qui parle de la tranſlation de ſaint François à la place de Lucifer au-deſſus des chœurs des Anges, eſt temeraire & préſomptueuſe, déroge à la dignité & aux privileges de la Sainte Vierge. La troiſiéme, qui parle de l'humilité, & qui dit qu'aucun Saint n'en a tant eu que ſaint François, eſt temeraire, préſomptueuſe, fauſſe, injurieuſe aux Saints. La quatriéme, ne contient que des paroles de railleries, tout-à-fait indecentes dans la bouche d'un prédicateur.

Ex. r. regiſt. MS. cenſurarum ſacræ Facult. Pariſ. fol. 109.

„ II. S. François eſt ſemblable à JESUS-CHRIST „ en quarante manieres; il eſt un ſecond CHRIST „ & un ſecond Fils de Dieu. „ Cette propoſition a deux parties. La premiere, ſi elle s'entend d'une reſſemblance entiere en perfection & égalité, eſt fauſſe & heretique: ſi c'eſt d'une reſſemblance imparfaite, ſinguliere & ſpeciale, au-deſſus de tous les autres Saints, elle eſt temeraire, ſcandaleuſe & avancée ſans aucune autorité ni apparence de verité. La ſeconde partie, que ſaint François eſt un ſecond CHRIST, eſt fauſſe, heretique & doit être retractée publiquement.

„ III. La conception de ſaint François a été

AN. 1486 „ prédite à ſa mere par un Ange. Il eſt né dans „ une étable entre un bœuf & un âne, & ſa mere „ ne pouvoit le mettre au monde autrement ni „ dans un autre endroit.„ La premiere partie de cette propoſition eſt avancée temerairement; la ſeconde eſt ridicule; & la troiſiéme ſimplement fauſſe.

„ IV. Saint François a reçû ſucceſſivement ſes „ ſtigmates, deux heures d'intervale entre „ chacune, qu'il ne recevoit qu'en tombant par „ terre, à cauſe de l'exceſſive douleur qu'il „ reſſentoit; enſorte qu'il auroit rendu l'ame, „ ſi JESUS-CHRIST ne l'eut fortifié. „ Les deux parties de cette propoſition ne ſont ſoutenues d'aucune autorité, & ſemblent être un effet de l'imagination du prédicateur: elles ſont donc ſuſpectes de fauſſeté, & dérogent beaucoup aux hiſtoires publiques & à la legende approuvée de S. François.

„ V. Saint François en recevant ſes ſtigmates „ a ſouffert de ſi grandes douleurs qu'elles peu„ vent être cenſées ſemblables à celles de JESUS„ CHRIST dans ſa paſſion. „ Cette propoſition n'eſt pas ſeulement fauſſe, mais encore heretique; elle paroît même uſurper l'excellence du merite de JESUS-CHRIST & ſa prérogative ſpeciale, en ce que l'auteur a la temerité d'oſer attribuer à ſaint François les mêmes privileges qu'au Fils de Dieu. On doit donc la retracter publiquement.

„ VI. Saint François a commencé de recevoir „ ſes ſtigmates de grand matin, & a continué „ juſqu'à trois heures après midi, tems auquel „ JESUS-CHRIST expira.„ Cette propoſition ne paroît pas ſeulement contraire à l'hiſtoire de la vie du Saint; mais encore à la verité.

„ VII. Saint François a porté pendant deux „ ans ſes ſtigmates avec des cloux rivez de-

„ dans

„ dans & dehors & enfermez dans ſes plaies. AN. 1486.
Quoique cette propoſition, comme elle eſt conçûe, ſoit manifeſtement contraire aux hiſtoires publiques & à la legende approuvée du Saint, on peut dire toutefois ſelon cette même legende, que ce Saint a porté continuellement les ſtigmates imprimez ſur ſon corps par le doigt de Dieu, deux ans avant ſa mort, que les cloux s'élevoient de ſa chair, & que leurs têtes rondes paroiſſoient dans la paume de la main & ſur les pieds, laiſſant voir leurs pointes rivées en dehors.

„ VIII. JESUS-CHRIST en perſonne a imprimé les ſtigmates ſur ſaint François, en le „ perçant de ſa propre main „ Cette propoſition eſt temeraire & vrai-ſemblablement fauſſe, comme contraire à la legende du Saint.

„ IX. Saint François a reçû la plaïe à ſon „ côté, quand JESUS-CHRIST a appliqué „ le côté percé en croix au côté du Saint. „ Cette propoſition eſt temeraire & vrai-ſemblablement fauſſe comme la precedente.

„ X. Dans le tems que ſaint François a reçû ſes „ ſtigmates, la pierre s'eſt fendue, comme il eſt „ arrivé dans la paſſion de JESUS-CHRIST. „ Saint Jean qui nous l'apprend mit ſon bras „ dans la fente de la pierre. „ Cette propoſition eſt douteuſe, incertaine, & ne doit être nullement prêchée au peuple, à moins qu'elle ne ſe trouve dans l'hiſtoire.

„ XI. Saint François a obtenu de Dieu ce „ privilege, que tous les ans il deſcend dans „ le purgatoire le jour de ſa fête, & en dé- „ livre tous ceux de ſon Ordre, Religieux, Re- „ ligieuſes, ceux & celles qui portent ſon ha- „ bit, & les emmene en paradis, comme l'ame „ de JESUS-CHRIST eſt deſcendu aux en- „ fers & a emmené avec elle le troiſiéme jour

AN. 1486. „ les ames des anciens peres. „ Cette propoſition paroît ſuſpecte d'hereſie, contraire à la juſtice & à la loi de Dieu, prêchée par interêt pour tromper le peuple: ce qui fait qu'on doit la condamner, & défendre qu'on la prêche ſur peine des cenſures eccleſiaſtiques.

„ XII. Saint François a obtenu de Dieu „ que tous les religieux de ſon Ordre qui n'obſerveroient pas la regle comme il faut, ne „ pourroient demeurer long-tems en ce monde; & que ceux qui parleroient mal de ſes „ religieux, ſeroient griévement punis dans „ ce monde & dans l'autre. Ce que le Saint „ n'a revelé à perſonne pendant ſa vie qu'à „ ſaint Leon ſon Confeſſeur; qui l'a revelé après „ la mort du Saint. „ Cette propoſition eſt condamnée comme ſchiſmatique, ſeditieuſe, notoirement fauſſe, impertinente & ſuſpecte d'hereſie.

XXXIX. Autre cenſure de la Faculté de theologie de Paris.

On trouve encore dans les regiſtres des cenſures de la Faculté de theologie de Paris, une autre cenſure de ſept propoſitions que l'Evêque de Meaux avoit preſentées à la même Faculté pour lui. Ces propoſitions ſont. „ 1. C'eſt un plus grand crime d'avoir habi- „ tude avec ſa comere qu'avec ſa mere. „ Cette propoſition eſt declarée heretique & ſcandaleuſe. „ 2. L'Evêque ni ſon penitencier „ ne peuvent pas abſoudre d'un tel crime, il „ faut avoir recours au Pape. Ce qui eſt faux, contraire au droit commun & à la coûtume de l'Egliſe. „ 3. Un Prêtre fornica- „ teur ne doit pas dire, *Dominus vobiſcum*, „ ni reciter l'office en aucun lieu ſacré. „ Ce qui eſt faux & ſuſpect d'hereſie. „ 4. Les Sa- „ cremens adminiſtrez, ou l'office dit par un „ tel Prêtre ne valent pas mieux que les crisdes „ chiens. „ Propoſition fauſſe & erronée dans la

D'Argentré in Collect. pag. 319. In primo regiſtro MS. cenſurarum ſacræ Facultatis Pariſ. fol. 134.

la premiere partie, heretique, scandaleuse & offensant les oreilles pieuses dans la seconde. „ 5. Il n'y a qu'un saint Yves parmi les avo- „ cats de sauvé *. „ Cette proposition est vraïe, dit la Faculté. „ 6. L'enfer est tout rempli d'a- „ vocats, ainsi personne ne doit craindre d'y „ aller. „ Proposition fausse en soi, temeraire & ridicule. „ 7. Les apotiquaires, les armuriers, „ les medecins, & ceux qui font profession „ d'autres métiers iront en Paradis, s'ils y sont „ portez par tous les diables ou sur la queuë „ d'un mulet. „ Proposition temeraire, pré- somptueuse, qui condamne plusieurs professions permises dans l'état. Cette censure des docteurs de Paris est du troisiéme de Novembre de l'an 1486. AN. 1486. *Canonizé.

XL. Le Pape confirme le mariage de Henri VII. & la succession des Lancastres.

Dès que Henri VII. fut établi sur le trône d'Angleterre, Innocent VIII. confirma son mariage avec Elisabeth, & ordonna aux Anglois par son autorité Apostolique de ne plus contester le roïaume à la maison de Lancastre ; à qui il se croïoit en droit de l'assurer. La lettre est du vingt-septiéme de Mars 1486. & adressée au Roi. Il lui en écrivit une autre pour le prier de soustraire les ecclesiastiques de son roïaume à la jurisdiction seculiere. J'ignore la datte de cette lettre, elle est marquée du septiéme de Mai 1485. mais c'est une erreur, puisque Henri VII. ne monta sur le trône d'Angleterre que le vingt-deuxiéme du mois d'Août. *Raynal. ad hunc ann.* 1486. *n.* 46. *Labbe Collect. concil. tom.* 13. *p.* 1467.

XLI. Conciles en Angleterre où l'on condamne Peacocke & Milverton.

Jean Morton Archevêque de Cantorberi & lega du saint Siege, croïant qu'il étoit utile de faire quelques reglemens au sujet de la discipline & des mœurs du clergé, assembla les Prelats & le reste du clergé de sa province dans l'Eglise de saint Paul de Londres le treiziéme de Février 1486. qui étoit la premiere année

An. 1486. année de ſa tranſlation du ſiege d'Ely à celui de Cantorbery. Nous n'avons point les reglemens qui furent faits dans cette aſſemblée, excepté un ſeul où il eſt ordonné à chaque Evêque de la province de faire celebrer un ſervice & ſix meſſes pour chacun de leurs confreres dans le mois après qu'ils auront appris leur mort. Il y eut la même année un Concile à Lambeth, où preſida Thomas Archevêque de Cantorbery & Cardinal, pour condamner les erreurs de Renauld Peacock Anglois, Evêque de Cheſter. Ses livres furent brulez, & lui-même fut dépoſé & enfermé dans un monaſtere. Les actes de ce Concile ne ſont point dans la derniere collection des Conciles d'Angleterre, & je ne les ai point trouvé ailleurs. Peacock eut pour diſciple Jean Milverton Carme, profeſſeur dans l'univerſité d'Oxford, qui après avoir été excommunié par l'Evêque de Londres, s'enfuit à Rome, où le ſouverain Pontife, ſans avoir aucun égard à toutes ſes frivoles raiſons, le fit mettre en priſon & l'y retint pendant trois ans.

Labbe Col. lect. concil. tom. 13. p. 1466.

XLII. On veut faire paſſer Lambert Simnel pour le Comte de Warwick.

La maiſon d'Yorck n'avoit point éteint ſes inimitiez contre celle de Lancaſtre. Elle vit avec peine le Comte de Richemont occuper un trône où elle prétendoit elle-même. Cependant elle ſeroit peut-être elle-même demeurée tranquille ſans les intrigues d'un ſimple prêtre qui ralluma la diviſion. Ce prêtre ſe nommoit Richard Simondi, il étoit du Comté d'Oxford, c'étoit un homme ſans naiſſance & ſans ſçavoir, mais hardi & entreprenant, comme il eſt aiſé de le voir par ce qu'il fit. Il élevoit à Oxford un jeune garçon de quinze ans nommé Lambert Simnel fils d'un boulanger de la même ville. Ce prêtre oſa le faire paſſer pour Edouard Plantagenet neveu du Roi Edouard IV. de la mai-

Bacon. hiſt. regni Henrici VII.

Salmonet hiſt. des troubles de la Grande Bretag.

maiſon d'Yorck, qu'on appelloit le Comte de Warwick, & que Henri retenoit priſonnier dans la tour de Londres. Richard après lui avoir donné toutes les inſtructions neceſſaires pour jouer cette fourbe, le mena en Irlande, où l'on avoit une grande veneration pour la maiſon d'Yorck de laquelle étoit Plantagenet. Il ſe menagea avec tant d'adreſſe, que le Comte de Kildare qui étoit alors viceroi d'Irlande fut le premier à le recevoir. La plus grande partie de la nobleſſe ſuivit ſon exemple, & le peuple en fut tranſporté de joïe; de telle ſorte que Simnel fut mené au château de Dublin où on le proclama Roi avec beaucoup de ſolemnité. Ce qui intrigua beaucoup Henri VII. AN. 1486

Perſuadé que cette conſpiration avoit été formée en Angleterre, il fit enfermer la Reine Doüairiere ſa belle-mere dans un couvent où elle paſſa le reſte de ſes jours. Il fit voir aux Seigneurs & au peuple de Londres le vrai comte de Warwick qu'il tira de la tour; il le fit aſſiſter à l'office dans l'Egliſe de ſaint Paul, manger en public, ſe promener le reſte du jour par la ville; on lui parla, on l'entretint, & ſur le ſoir on le reconduiſit dans ſa priſon. Enfin le Roi fit renouveller l'amniſtie generale qu'il avoit donnée, & l'étendit juſqu'aux criminels de leze-majeſté au premier chef. Ces démarches arrêterent les troubles qui commençoient à s'élever dans Londres; mais les Irlandois ſecourus par Marguerite d'Yorck Ducheſſe Doüairiere de Bourgogne, ne relâcherent rien de leur entêtement. Cette Princeſſe toûjours paſſionnée pour la maiſon d'Yorck, & grande ennemie des Lancaſtres réſolut de ſe ſervir de Simnel pour élever ſur le trône le veritable Comte de Warwick. Le Comte de Lincoln fils du Duc de Suffolc & neveu d'Edouard

An. 1486. IV. par ſa mere, alla en Flandres ſolliciter la Doüairiere ; quoiqu'il fût convaincu de l'impoſture, la qualité flatteuſe de chef du parti des rebelles le détermina à faire ce voïage ; il trompa la vigilance de Henri, il ſortit d'Angleterre, s'embarqua, & ſe rendit auprès de la Ducheſſe, où il trouva Milord Louvel. Le deſſein du Comte étoit, ou de placer le vrai Warwick ſur le trône, ou en cas que Henri s'en défît, de s'y mettre lui-même. Convention ſecrete qu'il fit avec ſes amis, ſans que la Ducheſſe y eut aucune part.

XLIII. La Ducheſſe Doüairiere de Bourgogne donne des troupes aux Irlandois.

Cette Princeſſe lui donna deux mille Allemands de vieilles troupes fort aguerries, ſous la conduite de Martin Sowart habile Capitaine, pour les mener en Irlande. Leur arrivée redoubla le courage des factieux, & l'armée de Simnel devint ſi forte en peu de tems, qu'on réſolut de paſſer la mer, & de s'avancer juſques dans la Province d'Yorck. Le Comte de Lincoln fut choiſi pour en être le chef. Sur la nouvelle de leur deſcente, Henri VII vint joindre ſon armée à Nortingham l'année ſuivante 1487. Il rangea ſes troupes dans une plaine au-deſſus de Newark, & les deux armées ſe trouverent en préſence ; on en vint aux mains, le combat dura trois heures avant que la victoire ſe declarât, & l'armée des rebelles fut défaite. Ses cinq chefs furent tuez ; Simondi & Simnel tomberent vifs entre les mains du vainqueur, qui ne voulut pas leur ôter la vie pour ſervir plus long-tems d'exemple. Le prêtre fut confiné dans une priſon inconnue où il paſſa le reſte de ſes jours ; il pardonna au jeune homme, moins par clemence que par une maligne politique, car il l'occupa à tourner la broche dans ſa cuiſine, voulant faire aux peuples une leçon ſur leur crédulité, en

Bacon hiſt. Regni Henrici VII Polyd. Virg. hiſt. Anglic. lib. 26. Ducheſne hiſtoire d'Anglet. liv. 29.

XLIV. L'Armée des rebelles eſt défaite par Henri VII.

Larrey hiſt. d'Angleterre, t. 1. de Henri VII.

en donnant un emploi si mépriſable à leur fantôme de Roi. On le tira toutefois quelque tems après d'une fonction si baſſe, pour le mettre dans la fauconnerie, & ce fut là où ſe terminerent ſa roïauté & ſes honneurs. AN. 1486.

XLV. Ferdinand Roi de Naples viole la paix faite avec le Pape. *Raynald. annal. eccl. ho. an.* 1486. n. 20.

Quoique Ferdinand Roi de Naples eût fait ſa paix avec le Pape, l'Italie n'en fut pas plus tranquille. Ce Prince continua de perſecuter les alliez du ſouverain Pontife & les habitans d'Aquila. Il n'eut aucun égard ni pour Innocent ni pour Ferdinand Roi d'Arragon, non plus que pour le Duc de Milan, ni Laurent de Medicis qui avoient été caution de cette paix. L'Archidiacre d'Aquila fut mis à mort avec beaucoup d'autres Eccleſiaſtiques. Pluſieurs échapperent par un exil volontaire aux maux qu'on leur préparoit. Matthias Roi de Hongrie, ſollicité ſans doute par le Roi de Naples dont il étoit gendre, ſe declara auſſi contre le Pape, & appella au ſacré college des ſentences qu'Innocent avoit prononcées contre Ferdinand. Le Pape s'en plaignit à Matthias, l'exhorta d'avoir plus de déference pour les jugemens du ſaint Siege, & lui manda que s'il avoit du credit, il ne devoit l'emploïer que pour faire revenir ſon beau-pere de ſes égaremens, & l'empêcher de ſe deshonorer encore par de nouveaux crimes. Mais il ne paroît pas que ces remontrances du Pape aïent fait beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit du Roi de Hongrie.

XLVI. Demandes injuſtes que le Roi de Hongrie fait au Pape. *Raynald. ibid n.* 38.

Il ſurvint même une nouvelle brouillerie entre eux. Matthias vouloit exiger du Pape qu'il confirmât l'Archevêché de Strigonie à Hyppolite fils d'Hercule d'Eſt Duc de Ferrare, qui à peine étoit ſorti de l'enfance. Sa Sainteté lui écrivit pour lui faire changer de réſolution, & l'exhorta fort à placer dans ce ſiege un ſujet recom-

AN. 1486. *Bonfin. dec. 4. lib. 5. in fin. & lib. 6.*

recommandable par ſes vertus, qui ſervît de bon exemple à l'Egliſe de Hongrie, & qui travaillât avec zele au ſalut des ames. Il eſt vrai que le Roi de Hongrie ſe déſiſta de ſa demande; mais il ſe vengea de ce refus ſur l'Archevêque de Colocza qu'il fit mettre en priſon. Le Pape irrité d'un procedé ſi indigne, lui écrivit pour demander la liberté du Prelat. Il lui repreſente que s'il en a reçû quelque offenſe, il doit faire paroître ſa grandeur d'ame en uſant de clemence à ſon égard; que ſi le croiant coupable de crime de leze-majeſté, il prétendoit le ſoumettre aux loix, on devoit porter ſa cauſe au tribunal du Siege Apoſtolique, parce qu'il étoit indigne de traduire un Archevêque devant un juge laïque. La lettre du Pape eſt dattée du ſixiéme de Mars; mais elle ne produiſit aucun effet.

XLVII. Le Roi de Hongrie fait la guerre à l'Empereur.

Matthias convoqua cette année une aſſemblée à Bude, où il établit pluſieurs loix très-ſages pour éviter les chicanes dans les procez, pour en retrancher la longueur, pour arrêter les duels & d'autres abus. Mais ce qui l'occupoit le plus étoit le deſſein qu'il avoit de ſe rendre maître de la haute Aûtriche. C'eſt pourquoi il tint encore une autre aſſemblée à Iglaw dans la Moravie, où il confirma l'alliance qu'il avoit déja faite avec Uladiſlas Roi de Bohême: il tourna auſſi-tôt toutes ſes vûes du côté de l'Aûtriche, & aïant levé une armée compoſée de Hongrois, de Bohêmiens & de Ruſſiens, il enleva à l'Empereur pluſieurs villes aſſez conſiderables; il fit une irruption dans la Styrie; il s'empara de pluſieurs bourgs voiſins; & afin de faire diverſion, il fit alliance avec Charles VIII. Roi de France, ennemi declaré de Maximilien d'Aûtriche fils de l'Empereur Frederic.

Bonfin. dec. 4. lib. 6.

Si

Si l'Allemagne se trouvoit ainsi agitée de différens troubles, il n'y avoit pas plus de tranquillité dans le roïaume de Grenade. L'oncle du jeune Roi se lassant de l'avoir pour concurrent, & voulant encore moins l'avoir pour compagnon, traita secretement avec quelques Alfaquis d'Almeria, (ce sont des docteurs de la loi de Mahomet) & les engagea par de grandes promesses à l'introduire de nuit dans la ville, & à terminer tout d'un coup la guerre civile, en lui donnant le moïen de prendre & de tuer son neveu. Mais le secret fut mal gardé; le jeune Roi fut averti de cette entrepriſe; & il en fut si effraïé qu'au-lieu de donner ordre à la défense d'Almeria, ou du moins d'avertir son frere & les principaux de son parti de pourvoir à leur sûreté, il les abandonna à la vengeance de son oncle, s'enfuit presque tout seul, & s'alla jetter entre les bras de Ferdinand Roi d'Arragon. A peine fut-il sorti d'Almeria que son oncle y entra par une porte que les Alfaquis lui livrerent: il courut droit à la forteresse, il y entra sans aucune resistance; & ne pouvant sacrifier son neveu à son ambition, il déchargea sa fureur sur le plus jeune des freres de ce jeune Roi qu'il tua de sa propre main; il se saisit ensuite de tous les partisans de son neveu & les condamna tous à mort. L'arrêt fut executé si exactement, qu'aucun ne put se sauver de ce massacre qui fut déteſté même de ses partisans.

AN. 1486. XLVIII. Troubles dans le roïaume de Grenade. *Mariana, hist. Hisp. l. 25. c. 9.*

XLIX. Conquêtes de Ferdinand dans le roïaume de Grenade. *Surita, l. 20, c. 68.*

Toutes ces cruautez ne servirent qu'à irriter davantage le jeune Roi, qui s'engagea avec d'horribles sermens à poursuivre sans relâche la vengeance de la mort de son frere & de ses amis. Ferdinand pressé par le Pape qui l'exhortoit fort à éteindre entierement cette nation infidéle, se mit en campagne, & emporta tout

AN. 1486. *Mariana, l. 25. c. 9.*

tout à la fois les fortes places de Cambit & d'Haraval qui ſervoient de remparts aux Maures contre la ville de Jaën. Sabra fut enſuite priſe d'aſſaut, & Locha qui paſſoit pour imprenable, fut contrainte après une longue reſiſtance de ſe rendre à compoſition. Les villes d'Illora, Moclin, Montefrio & de Colomera eurent le même ſort; & les garniſons en aïant été changées, Ferdinand alla joindre Iſabelle Reine de Caſtille ſon épouſe qui l'attendoit à Cordouë, laiſſant le reſte de ſes troupes ſous le commandement du jeune Roi de Grenade auprès duquel un ſi grand nombre de Maures vint ſe ranger, qu'il compoſa une nombreuſe armée avec laquelle il tâcha de rétablir ſes affaires. Mais toutes ſes tentatives furent inutiles; il attaqua pluſieurs places ſans aucun ſuccès. S'étant venu preſenter devant Grenade où on ne l'attendoit pas, & étant arrivé au commencement de la nuit du côté de l'Albayzin qui eſt un quartier de la ville ſeparé du reſte, il y fut reçû ſans perdre un ſeul homme; mais Muley ſon oncle ſe retrancha ſi bien dans l'Alhambra, que jamais le jeune Roi ne pût l'en déloger.

L. Les deux Rois de Grenade continuent de ſe faire la guerre.

Non content d'avoir ſi bien pourvû à ſa ſûreté, Muley reſolut de chaſſer ſon neveu de l'Albayzin; l'attaqua dura cinquante jours, & le jeune Roi ſe voïant preſſé envoïa demander du ſecours à Ferdinand qui lui envoïa cinq cens arquebuſiers. Ce nouveau renfort conduit par Dom Fadrique Henriquez, ſe jetta dans l'Albayzin. Ferdinand lui-même avec une puiſſante armée, marcha du côté de Velez-Malaga & l'aſſiegea dans les formes. Cette démarche cauſa beaucoup de troubles dans Grenade; l'on y étoit perſuadé que la priſe de cette place alloit entraîner infailliblement celle du reſte

Mariana loco cit.

de

de l'Etat, le jeune Roi étant déjà maître de l'Albayzin. C'est ce qui porta Muley à envoier des deputez à son neveu pour lui proposer un accommodement: c'étoit le parti le plus avantageux pour celui-ci, & le moïen de retablir ses affaires. Mais par une obstination à contre-tems il refusa toutes les offres qu'on put lui faire, resolu d'être seul Roi de Grenade, & ne voulant point partager l'autorité avec son oncle qu'il traitoit d'usurpateur & de tyran. AN. 1486.

LI. Le Roi de Portugal envoie en Ethiopie. *Ludorf. hist. Æthiop. l. 2. c. 1.*

Jean II. Roi de Portugal, flatté du succès de ses decouvertes & cherchant à en faire de nouvelles dans les Indes, y envoïa en 1487. deux de ses sujets Pierre Covillan & Alphonse Payva, tous deux parlant la langue Arabe. Le principal motif de leur voïage étoit de s'informer exactement d'un Prince Chrétien, riche & puissant que l'on disoit regner en Asie dans les Indes & se nommer le Prête-Jean; ils avoient ordre de faire alliance avec lui. Arrivez en Egypte, ces deux envoïez se separerent & penetrerent dans les Indes par deux chemins differens, mais sans avoir pû rien découvrir de ce qu'ils cherchoient. Covillan retournoit en Portugal, lorsqu'étant arrivé dans un port de la mer rouge, il y entendit parler du Roi des Abyssins, chrétien & fort puissant. Il ne lui en fallut pas davantage, peu instruit de l'histoire & de la geographie, & frappé seulement de la conformité des circonstances, il n'hesita pas à se persuader que ce Prince étoit celui qu'il cherchoit; il l'écrivit positivement au Roi son maître, & sur le champ il partit pour l'Ethiopie où il trouva sur le trône Alexandre qui y étoit monté vers l'an 1475. Le bruit se répandit bien-tôt dans toute l'Europe que l'on avoit découvert en Afrique les Etats de ce fameux Prête-Jean, dont les anciennes chroniques faisoient

AN. 1486. ſoient mention, & ſans approfondir la verité du fait, l'on s'accorda à donner au Roi des Abyſſins le nom imaginaire de Prête-Jean, qui long-tems auparavant avoit été donné avec auſſi peu de raiſon, ou peut-être par corruption de nom, à un Prince de la Tartarie.

LII. Maximilien elû Roi des Romains. *Naucler. chronic. general. 50. pag. 503. Burchard. in diar. carem. Krantz. 13. Sax. 1. Michou. l. 4. c. 73. Cromer, l. 29. Bonfin. dec. 4. l. 7.*

Les Princes Electeurs d'Allemagne ſollicitoient depuis long-tems l'Empereur Frederic à convoquer une diete où l'on pût lui choiſir un ſucceſſeur, & aſſurer l'empire à ſon fils Maximilien. Sa Majeſté Imperiale n'y conſentit qu'avec peine, & la diete fut convoquée à Francfort. L'Empereur s'y rendit avec ſon fils le vingtiéme de Janvier, & le ſeiziéme de Février Maximilien fut élû Roi des Romains ſelon toutes les loix de la bulle d'or. Il y avoit ſix Electeurs, les Archevêques de Maïence, de Cologne & de Treves, le Comte Palatin, le Duc de Saxe, & le Marquis de Brandebourg. Auſſi-tôt que l'Ambaſſadeur de Maximilien à Rome eut appris la nouvelle de l'élection de ſon Maître, il voulut preceder les Ambaſſadeurs des autres Rois & Princes. L'affaire fut propoſée dans un conſiſtoire, & l'on y décida que les choſes demeureroient dans le même état, juſqu'à ce que Maximilien eût fait ſes ſoumiſſions au Pape, & en eût été reconnu pour Roi des Romains. Uladiſlas Roi de Bohême ne ſe trouva point à la diete de Francfort, & n'y fut pas même invité, l'on ſçavoit qu'il n'avoit pas lieu d'être content de Frederic qui lui avoit refuſé toutes ſortes de ſecours, & l'alliance qu'il avoit faite avec le Roi de Hongrie, pouvoit faire craindre qu'il ne fût oppoſé à l'election de Maximilien.

LIII. Couronnement de Maximilien.

Cependant Uladiſlas trouva mauvais qu'il n'eut point été appellé à la diete, il s'en plaignit au Pape, & le pria d'écrire aux Princes Electeurs

Electeurs de ne le point priver de son droit. Mais malgré ces plaintes Maximilien fut élu. La derniere ceremonie se fit à Aix-la-Chapelle le neuviéme d'Avril, & l'Archevêque de Cologne, suivant le privilege qu'il prétendoit lui appartenir, lui mit sur la tête la couronne de Charlemagne. On s'étoit muni du consentement d'Innocent VIII. & le saint Pere après s'être assuré de l'obéissance de Maximilien, confirma son élection & l'en felicita par un bref. Il écrivit en même tems à l'Empereur Frederic pour l'assurer de la joie qu'il avoit d'apprendre qu'on lui eût donné un si digne successeur dans la personne de son fils.

AN. 1486. *Freher tom 3. rerum Germanic.*

LIV. Loi touchant la paix d'Allemagne.

Ces deux Princes du consentement des électeurs & des communautez de l'Empire, firent une loi touchant la paix. Ils s'engagerent à la faire garder inviolablement durant dix années entieres dans tout l'Empire. Pour cela ils manderent à tous leurs sujets de l'observer, & reglerent que quiconque en viendroit aux voïes de fait l'un contre l'autre, de quelqu'état ou condition qu'il fût, seroit mis au ban de l'Empire; de même que ceux qui contribueroient par leurs conseils ou par leurs secours à violer cette paix. Il y en eut beaucoup qui l'accepterent, d'autres s'en mirent peu en peine. Parmi ceux qui y consentirent, les peuples de la Soabe l'observerent avec le plus d'exactitude, ce qui les rendit si redoutables à leurs voisins, que plusieurs Villes Imperiales & des Princes assez puissans rechercherent leur alliance; c'est ce qu'on a nommé l'alliance de Souabe, dont les historiens Allemands on fait une si honorable mention.

Naucler. to 3. general. 50, p. 503.

LV. Maximilien écrit très-vive-

Maximilien après la ceremonie de son couronnement prit la route de Flandres, où étant arrivé, il écrivit de Bruges au Roi Charles VIII.

An. 1486. des lettres très-vives & pleines de reſſentiment, ſans menager la reputation de la Comteſſe de Beaujeu ni celle de ſon époux. Il prétendoit qu'au préjudice de la paix faite entre Louïs XI. & les Flamands, les François exerçoient tous les jours des hoſtilitez qui le forceroient enfin à une rupture ouverte, ſi l'on refuſoit d'accepter les voïes d'accommodement pour la reparation des entrepriſes & des inexecutions dont il ſe plaignoit. Il avertiſſoit le Roi d'aſſembler les Etats de ſon roïaume afin d'y remedier. La réponſe de Charles VIII. à cette lettre fut encore plus vive, & piqua tellement Maximilien, qu'il aſſembla les communautez de Flandres, & leur remontra de quelle importance il étoit de ne pas ſouffrir que les François attentaſſent impunément à troubler leur repos; il tâcha de réveiller en eux le deſir de la guerre, en leur rappellant le ſouvenir de la bataille de Guinegat, il inſiſta ſur-tout ſur la néceſſité de fournir abondamment aux frais de cette guerre. Peut-être la ſouhaitoit il moins, que de l'argent pour ſoûtenir avec éclat les dignitez dont il étoit revêtu; Frederic ſon pere lui faiſant des avances ſi peu conſiderables, qu'il étoit obligé pour ſubſiſter d'avoir recours à toute ſorte de prétextes.

ment au Roi de France.

LVI. Les Barons de Bretagne diviſez au ſujet de la guerre avec la France.

Quelques que fuſſent ſes vûes, il ſe ſervit encore pour autoriſer la guerre qu'il alloit déclarer à la France, d'une raiſon fort ſpecieuſe en apparence. Il étoit entré dans la ligue des Ducs d'Orleans & de Bretagne, & ceux-ci étant prêts de faire la guerre à la France, il ne pouvoit, diſoit-il, leur refuſer de joindre ſes troupes aux leurs. Mais cet artifice ne lui réuſſit pas. Charles VIII par ſon habilité, diſſipa bien-tôt tous les projets du Duc d'Orleans, le Comte de Comminges fut dépouillé de ſon gouvernement

D'Argentré hiſt. de Bretagne, liv. 12. c. 13.

de

de Guienne, & son Comté réuni à la couronne, celui d'Angoulême rentra dans son devoir, & le Roi s'étant avancé sur les frontieres de la Bretagne avec des troupes, il jetta tellement l'allarme parmi les Bretons, que les Seigneurs du Pais se trouverent divisez. Les uns furent d'avis, que pour ne pas exposer mal-à-propos l'Etat, il falloit abandonner le Duc d'Orleans. Les autres resolus de se défendre, vouloient qu'on armât contre la France, si elle leur déclaroit la guerre; mais ce n'étoit pas l'intention du Roi. Il ne cherchoit qu'à s'assurer de leurs sentimens, aussi dès qu'il eut appris que le Maréchal de Rieux étoit un des plus opposez à la guerre, il lui dépêcha d'Espinay Archevêque de Bourdeaux, Breton de naissance, & le Seigneur du Bouchage, pour le prier d'assurer le Duc de Bretagne qu'il n'avoit point dessein de lui faire la guerre; mais qu'il vouloit seulement l'engager à ne point proteger des sujets rebelles. Ils avoient ordre d'ajoûter, que si le Duc refusoit de se rendre à cette priere, le Roi ne pourroit s'empêcher de fournir aux Seigneurs Bretons les troupes necessaires pour obliger le Duc d'Orleans à se retirer. AN. 1486.

Cette negociation n'empêcha pas le Roi des Romains de commencer la guerre, après s'être accommodé avec les Flamands & les avoir obligés à le réconnoître pour tuteur de l'Archiduc son fils, il vint surprendre la ville de Terouanne; mais pressé vivément par Des-Cordes qui commandoit en ce païs-là, il écrivit aux villes du roiaume, qui s'étoient obligées à la garantie du traité qu'il avoit conclu avec le Roi, se plaignant de l'injustice que lui faisoient le Comte & la Comtesse de Beaujeu, sous le nom de ce Prince. La lettre fut apportée à Paris par un heraut, & lûe dans une assemblée tenue à l'hô-

LVII. Guerre de Maximilien contre la France. *Paligny hist. de Charles VIII.*

AN. 1486. l'hôtel de ville; mais le heraut ne reçut d'autre réponſe que celle qu'il plût aux gens du Roi de dicter. Cette tentative n'aïant pas réuſſi à Maximilien, il en fit une ſur la ville de Guiſe, qui ne lui fut pas plus heureuſe. Il conduiſit enſuite ſon armée compoſée de dix à douze mille hommes dans le Cambreſis; mais manquant de vivres & d'argent, & les Maréchaux de Gié & Des-Cordes ne ceſſant de le harceler, ſes troupes ſe débanderent, une grande partie des ſoldats Allemands deſerta, il fut contraint lui-même de ſe retirer à Malines.

LVIII. Le Roi de France traité avec les Bretons oppoſez au Duc d'Orleans.

Le Roi de France étoit allé de Beauvais à Compiegne. Il apprit dans cette derniere ville que le Duc de Bretagne étoit tombé malade, ce qui le détermina à venir juſqu'à Tours avec des troupes. Mais la maladie du Duc n'aïant pas eu de ſuite, il retourna à Amboiſe pour attendre la fin de la negociation de l'Archevêque de Bourdeaux & du Seigneur de Bouchage. Le ſuccès en fut heureux, le traité fut ſigné à Château-Briant à ces conditions: que le Roi ne feroit entrer dans le païs que quatre cens lances & quatre milles hommes de pied; qu'il les en tireroit dès que le Duc d'Orleans & ſes partiſans en ſortiroient; qu'il ne prendroit ni aſſiégeroit aucune place, que du conſentement du Maréchal de Rieux; & qu'il ne prétendroit rien au Duché. Car la crainte des Bretons étoit que le Roi ne s'emparât de la Bretagne, c'eſt à quoi ils vouloient obvier.

LIX. Comines aſt arrêté avec pluſieurs autres. *Mem. de Comines, liv. 6. c. 12.*

Dans le même tems Philippe de Comines ſoupçonné d'entretenir des correſpondances avec le Duc d'Orleans, fut arrêté avec le Seigneur de Culant, Geoffroy de Pompadour Evêque de Perigueux, Georged'Amboiſe Evêque de Montauban & Buſſy ſon frere. On avoit intercepté pluſieurs lettres de ceux-ci en chiffre qui les

convainquoient d'infidelité. Comines fut d'abord conduit à Loches, où il demeura huit mois dans une cage de fer, comme il le dit lui-même en parlant de l'Evêque de Verdun, qui après avoir été l'inventeur de ces cages y fut enfermé le premier, & y demeura quatorze ans. Comines ajoûte, qu'il y souffrit des peines incroïables, sans que le Duc d'Orleans pour qui il s'étoit attiré cette affaire, fit la moindre chose pour le soulager. De Loches, on le transfera dans la prison des Tournelles à Paris, où il fut dix-huit mois avant que son épouse put obtenir qu'on lui donnât des Commissaires pour lui faire son procès. Enfin on l'interrogea juridiquement, & il répondit avec tant d'esprit, d'ordre, de netteté & de vigueur, qu'il fut déclaré absous de tous les crimes qu'on lui imposoit; il se retira dans sa maison d'Argenton en Poitou, d'où il ne sortit que pour accompagner le Roi Charles VIII. dans la guerre de Naples.

AN. 1486. *Scav. de sainte Marthe, liv. 1. elog. Marchantius, liv. 1. comment. Flandr.*

LX. Lettres du Pape aux Rois Catholiques sur leurs conquêtes. *Raynald. ad hunc ann. 1487. n. 53. & 54.*

Les grands progrès de Ferdinand Roi d'Arragon dans le roïaume de Grenade, lui attirerent deux lettres du Pape Innocent VIII. qui le felicitoit sur ses conquêtes, & l'exhortoit à les poursuivre. La premiere de ces lettres est du mois de Juillet. La seconde du mois de Decembre. De plus par un bref apostolique du mois de Janvier de 1487. il permit au Roi & à la Reine d'assembler les Etats d'Arragon pour lever un subside sur ce roïaume, afin de fournir aux frais de la guerre contre les Maures, quoiqu'il y eût un reglement contraire, qu'ils avoient juré d'observer inviolablement. Sa Sainteté écrivit aussi le trentiéme de Septembre à l'Evêque de Bresse & à l'Inquisiteur de Lombardie, de punir les heretiques qui perseveroient opiniâtrement dans leurs erreurs: & comme leurs officiaux refusoient d'en venir à ces extrémitez,

An. 1487. le Pape declara qu'ils ſeroient excommuniez, ſi aïant été requis de faire leur devoir, après ſix jours ils ne font pas executer les ſentences de l'inquiſition, à moins qu'il n'y ait quelqu'empêchement legitime. Caſimir Roi de Pologne s'étoit adreſſé au Pape pour lui demander du ſecours contre les incurſions des Turcs qui ravageoient la Lituanie & la Ruſſie. Le ſaint Pere lui promit de l'aſſiſter, & exhorta par un bref toutes les nations voiſines de la Pologne, les Pruſſiens, les Livoniens, les Allemands, les Bohêmiens à prendre les armes, & à ſe joindre à Caſimir pour l'aïder à défendre la religion, leur promettant le pardon de leurs pechez, & l'eſperance d'une heureuſe immortalité; & d'un autre côté excommuniant tous ceux qui contreviendroient aux ordres du ſouverain Pontife & violeroient la tréve faite avec la Pologne, pendant que le Roi ſeroit occupé à la guerre contre les Turcs.

LXI. Il promet du ſecours au Roi de Pologne contre les Turcs.

Raynald. ibid.

LXII. Le Pape fait ſa paix avec les Venitiens.

Le Pape afin qu'on pût ſecourir Caſimir plus efficacement, travailloit avec beaucoup de zele à établir ſa paix dans l'Italie. Celle qu'il avoit faite avec Ferdinand Roi de Naples n'étoit pas fort ſtable, comme on a vû; mais il fut plus heureux avec les Venitiens. Sa Sainteté fit une alliance avec eux dans le mois de Fevrier pour vingt-cinq ans. Les Venitiens étoient alors en guerre avec Sigiſmond Duc d'Autriche. Ils en vinrent même à une action dans laquelle Frederic San-Severino fut tué dans une irruption que les Trentins firent auprès de l'Adige riviere de l'Etat de Veniſe. Le Pape pour reconcilier ces deux Puiſſances, nomma l'Evêque de Treviſe pour ſon legat, qui conjointement avec l'Ambaſſadeur de l'Empereur Frederic, les engagea à la paix, qui fut conclue dans le mois de Novembre. Ce qui facilita au ſaint Pere des moïens

Naucleri chronic. general. 50.

Raph. Volaterran. liv. 4.

moïens, plus efficaces pour s'oppoſer aux progrès de Bajazet. L'Empereur pour le ſeconder, convoqua une diete des Princes Electeurs à Nuremberg, où l'on traita des voïes neceſſaires pour reünir les Princes contre les Turcs. Frederic paroiſſoit avoir les meilleures intentions du monde: le Pape lui accorda la permiſſion de lever des ſubſides ſur ſon clergé pour fournir aux frais de la guerre. Mais l'Empereur occupé à reprendre l'Autriche que le Roi de Hongrie lui avoit enlevée, n'eut que la volonté d'executer les deſſeins du Pape, ſans en venir aux effets: ce qui ne fit qu'augmenter l'appréhenſion où l'on étoit que Bajazet ne ſe rendît maître de la Sicile. AN. 1487. *Surita Annal. lib. 20. 79.*

LXIII. Crainte du Pape à l'occaſion des Turcs. *Raynald. hoc anno 1485. n. 6.*

Bucolini, ſi connu par ſes déſordres, après s'être emparé d'Oſma ou Oſimo, ville de la Marche d'Ancone, avoit fait alliance avec les Turcs pour s'y maintenir. C'eſt ce qui inquietoit beaucoup le Pape. Il en écrivit au grand Maître de Rhodes, & le pria d'emploïer ſon zele pour unir les Princes de l'Europe en faveur de la cauſe commune, en s'oppoſant au Turc. En effet Bucolini en attendoit de grands ſecours. Il avoit promis à Bajazet qu'en moins de ſix mois il le rendroit maître de toute la Marche d'Ancone, s'il lui envoïoit dix mille Turcs, avec leſquels il pourroit conquerir tout le reſte de l'Italie, à cauſe des diviſions qui regnoient parmi les Princes. Innocent VIII. ne ſe contenta pas d'avoir écrit au grand Maître de Rhodes, il envoïa le Cardinal Julien inveſtir Oſma, & lui donna pour lieutenant general Jacques Trivulce avec mille cavaliers; Louïs Sforce & le Cardinal Balüe lui amenerent des troupes auxiliaires: mais toutes ces précautions furent inutiles, il fallut traiter avec Bucolini. Laurent de Medicis lui envoïa pour cela l'Evêque d'Arezzo:

An. 1487. on lui promit ſept mille écus d'or, à condition qu'il rendroit Oſma, & qu'il renonceroit à l'alliance qu'il avoit faite avec le Turc. Bucolini accepta le traité, & ſe retira à Florence auprès de Laurent de Medicis dont il fut très-bien reçû. Mais Sforce l'aïant fait venir à Milan, il le fit pendre.

LXIV. La diviſion recommence entre le Pape & le Roi de Naples

Ferdinand Roi de Naples toûjours ennemi du ſaint Siege, après avoir invité les principaux Seigneurs de l'Etat eccleſiaſtique à un feſtin & à quelques parties de plaiſir, les fit tuer. Innocent VIII. qui ignoroit cette cruauté, mais qui ſçavoit qu'il étoit toûjours animé contre lui & ſes amis, lui écrivit le huitiéme de Juillet de cette année, & l'avertit charitablement de rentrer dans ſon devoir, & de ne point maltraiter ceux qui ſont ſujets de l'Egliſe Romaine. Ferdinand avoit fait jetter dans la mer les corps de ceux qui avoient été tuez; & pour ne point ſe rendre odieux au peuple & lui faire accroire que ces Seigneurs vivoient, il leur faiſoit porter tous les jours à manger: comme s'ils euſſent encore été dans la priſon. Le Pape ignorant & la cruauté & la diſſimulation de ce Prince, manda à l'Evêque de Ceſene ſon Internonce de menager la liberté de ces Seigneurs, qu'il croïoit avoir été livrez à la juſtice ſeculiere, & de faire caſſer tous les actes faits contre eux, ſous peine des cenſures eccleſiaſtiques. La lettre du Pape à cet Evêque eſt du vingt-quatre de Juillet. Son Internonce étoit encore chargé d'engager Ferdinand à païer le tribut qu'il devoit à l'Egliſe. Mais il ne reçut que des réponſes fort dures de ce Prince. Ce qui engagea le ſouverain Pontife à le priver de ſon roïaume, & à preſſer le Roi de France de venir s'en rendre maître, conformément au droit legitime qu'il y avoit.

Sprita, lib. 20. c. 66.

Onuph. Panvin. in Innocent. VIII.

Ferdinand Roi d'Arragon étoit toûjours occupé

cupé à la conquête du roïaume de Grenade. Comme la ville de Velez réduite à l'extrémité étoit sur le point de se rendre, Muley oncle du jeune Roi vint à son secours avec cinq ou six mille chevaux & plus de vingt mille hommes de pied. Hurtado de Mendoza qui commandoit l'armée Espagnole, l'attaqua, mit ses troupes en désordre & obligea le Roi Maure à se retirer avec le reste de son armée à Almugneçar, où ne se croïant pas en sûreté, il passa à Almeria, & de-là à Guadix. Le jeune Roi Mahomet Boabdil profitant de l'absence de son oncle se rendit maître de Grenade. Les deputez que Muley lui avoit envoïez en dernier lieu pour le porter à la paix, & qu'il avoit sçû gagner par ses caresses, ne contribuerent pas peu à lui en faciliter la conquête. Aussi-tôt qu'il s'y fut établi, il fit égorger en sa presence tous les partisans de son oncle, & dépêcha à Ferdinand & Isabelle pour les informer de l'heureux succès de ses armes, & leur demander la sûreté pour tous les Maures de son obéïssance. Il leur promettoit de leur livrer la ville de Grenade trente jours après que leurs Majestez Catholiques se seroient emparées des villes d'Almeria, de Baça & de Guadix, où son oncle s'étoit retiré.

An. 1487. LXV. Les Espagnols battent l'armée des Maures. *Surita, lib. 20. c. 70.* *Mariana, hist. lib. 25. c. 10.*

Ferdinand & Isabelle accorderent toutes ses demandes: & Velez se voïant sans esperance d'aucun secours, se rendit à composition. L'on entreprit ensuite le siége de Malaga dont la garnison se défendit avec beaucoup de valeur; mais elle fut enfin obligée de se rendre. La perte de cette place entraîna celle de quantité d'autres. Ce qui rendit les Rois Catholiques maîtres de toute la partie occidentale du roïaume de Grenade. Le gouvernement de Malaga fut donné à Dom Garcie Fernandez Manrique. La prise de cette place parut d'une si grande importance,

LXVI. Ferdinand se rend maître de Malaga. *Mariana, ibid.*

AN. 1487. portance, que l'on en fit des réjouïſſances publiques à Rome. Le Pape ſe rendit à cet effet à l'Egliſe de ſainte Marie du Peuple & y celebra pontificalement la Meſſe. Ferdinand fit préſent au ſaint Pere de cent Maures, qui entrerent dans Rome avec leurs chaînes; une partie fut diſtribuée aux Cardinaux & l'autre aux principaux Seigneurs Romains. Comme il y avoit dans Malaga beaucoup de renegats qui s'y étoient refugiez pour ſe mettre à couvert des pourſuites de l'inquiſition, le Pape nomma deux Cardinaux, le vice-chancelier & Balue pour les pourſuivre & faire leur procès. Il y en eut plus de deux mille brûlez à Valence & ailleurs.

LXVII. Les Ecoſſois demandent au Pape la canoniſation de Marguerite leur Reine.

Un peu après le commencement de cette année Jacques III. Roi d'Ecoſſe demanda à Innocent VIII. la canoniſation de Marguerite petite fille d'Edmont II. Roi d'Angleterre, & fille d'Edoüard premier, ſecond fils d'Edmond, & d'Agathe, qu'on croit avoir été fille ou niéce de l'Empereur Conrad le Salique. Marguerite étoit morte en odeur de ſainteté dans le Mois de Novembre de l'année 1093. quatre jours après ſon mari Macolme Roi d'Ecoſſe, qui avoit été tué au paſſage de la riviere d'Alne en combattant contre Robert Comte de Northumbrie. Le Pape à la priere des Ecoſſois donna une bulle dattée du deuxiéme de Juin 1487. par laquelle il nomme l'Archevêque de S. André, l'Evêque de Glaſcow & d'autres, pour faire les informations neceſſaires. Quelques-uns diſent, qu'elle avoit déja été canoniſée ſolemnellement par Innocent IV. en 1251. On croit que ſon chef eſt à Douay chez les Jeſuites Ecoſſois.

Raynald. Ann. hoc. ann. 1487.

Baillet, vies des ſaints in fol. to. 2. au 10. de Juin, p. 119.

LXVIII. Le Pape condamne les theſes de Jean Pic

Jean Pic Prince de la Mirandole & de Concorde, un des plus ſçavans hommes de ſon ſiecle, avoit ſoûtenu à Rome l'année precedente des theſes fameuſes ſur toutes les ſciences, ſur la theo-

theologie, les mathematiques, la magie, la cabale & la physique. Il y avoit neuf cent propositions extraites des auteurs Grecs & Latins, Hebreux & Chaldéens. Jean Pic n'avoit alors que vingt-trois ans. Ces theses furent répandues dans tout le monde, & il les soûtint en homme consommé dans toutes les sciences. La juste reputation qu'il s'acquit par-là lui suscita des adversaires. On voulut trouver à redire à ses theses, & on en taxa quelques-unes d'heresie. Le Pape fit examiner l'extrait qu'on lui presenta, & on jugea qu'il y avoit treize propositions insoûtenables. Pic les défendit par une apologie qu'il composa en dix-sept nuits; elle est au commencement de ses œuvres. Jean Pic y rapporte une chose assez singuliere, & qui marque combien l'ignorance fait faire de fautes. Il dit, qu'un theologien qui se meloit de censurer ses theses, étant interrogé sur ce que signifioit le mot de cabale, répondit que c'étoit un homme méchant & heretique, qui avoit écrit contre JESUS-CHRIST, & que ses sectateurs avoient eu de lui le nom de cabalistes. Ceux qui n'étoient pas plus éclairez que ce theologien, accuserent Jean Pic de magie, ne pouvant comprendre qu'un jeune homme de cet âge pût être si sçavant. Le Pape néanmoins défendit la lecture de ces theses sous peine d'excommunication, & fit citer Pic de la Mirandole à Rome. Mais les choses en demeurerent-là pour lors.

AN. 1487. de la Mirandole. *Trithem. & Bellarm. de script. eccles. Paul Jov. in elog. c. 39. Dupin biblioc. des aut. to. 12. p. 106. P. Alex. hist. sac. 15. part. 11. p. 104. D'Argentré collect. jud. de novis erroribus to. 1. p. 320 & seq.*

Voici les treize propositions qui furent extraites de ses theses. 1. „ JESUS-CHRIST n'est pas „ réellement descendu aux enfers quant à la „ presence; mais seulement quant aux effets. Jean Pic dans son apologie justifie cette premiere proposition. Il avoue qu'on doit croire que l'ame de JESUS-CHRIST est descendue aux enfers, mais que quant à la maniere il n'y a rien de

LXIX. Propositions extraites des theses de Jean Pic. *D'Argentré, ibid. Dupin loc.*

AN. 1487. déterminé, & que l'ame étant ſeparée du corps, *ſupra cit. Joan. Picus. pag. 83. edit. Baſil.* n'étoit pas dans le lieu par preſence, mais par operation; la propoſition qui n'a point d'autre ſens, ne peut être condamnée d'hereſie; que ce ſont au-contraire ceux qui la condamnent comme telle, qui ſont dans l'erreur, parce que ceux-là ſe trompent qui croient comme de foi ce qui ne l'eſt pas.

Joan. Pic. ibid. p. 110. II. „ Une peine infinie n'eſt pas due au peché „ mortel qui eſt d'un tems fini; mais ſeulement „ une peine finie. Sur cette propoſition Jean Pic dit, qu'il faut diſtinguer deux choſes dans le peché; l'averſion de Dieu & la converſion à la créature: & que de même, on peut dire que la peine eſt dûe au peché en deux ſens, ou en tant qu'elle lui ſera effectivement rendue, ou en tant qu'il le merite: que le peché mortel en tant qu'il eſt averſion de Dieu, qui eſt un bien infini, eſt objectivement infini & merite une peine éternelle; mais que la peine éternelle ne ſuivra le peché mortel, que quand le peché ſera infini dans ſa durée; ſçavoir, en cas que l'homme demeure dans ce peché & y perſevere pendant toute l'éternité, car s'il en fait penitence avant ſa mort, & qu'il n'y demeure que pendant un tems fini, ſa peine ne ſera point infinie.

Joan. Pic. ibid. p. 102. III. „ L'on ne doit adorer la croix ni aucune „ image d'adoration de latrie, pas même dans „ le ſens de ſaint Thomas. „ Sur cette propoſition, Jean Pic dit, que le ſentiment de ſaint Thomas touchant l'adoration de la croix & des images, eſt qu'on les adore en tant qu'images, qu'au-contraire Guillaume Durant, Henri de Gand, Robert Holket & pluſieurs autres theologiens ſoûtiennent qu'on ne doit en aucune maniere adorer ni l'image, ni la croix; mais qu'on adore ſeulement ce qu'elles repreſentent: que c'eſt cette derniere opinion qu'il a ſuivie

ſuivie comme plus probable, en rejettant celle de S. Thomas. AN. 1487.

IV. „ Je n'aſſure pas que Dieu puiſſe être uni „ hipoſtatiquement à toute créature, mais ſeu- „ lement à une créature raiſonnable. Jean Pic „ répond qu'il n'a point aſſuré, comme a fait „ Henri de Gand, qu'abſolument la divinité ne „ peut pas être unie hipoſtatiquement à une „ créature ſans raiſon; mais qu'il a ſeulement „ ſuſpendu ſon jugement là-deſſus, ſans vou- „ loir rien décider d'une maniere poſitive. *Joan. Pic. ibid. p.* 105.

V. „ Il n'y a point de ſcience qui nous rende „ plus certains de la doctrine de JESUS-CHRIST „ que la magie & la cabale. Il répond que cette „ propoſition doit être reſtrainte aux ſciences „ qui n'ont point pour fondement la revéla- „ tion; & que c'eſt de celles-là ſeules qu'il a „ prétendu parler dans ſes theſes. *Joan. Pic. ibid. p.* 110.

VI. „ Suppoſé l'opinion commune, que le „ verbe peut s'unir hipoſtatiquement à une créa- „ ture inanimée, il ſe peut faire que le corps „ de JESUS-CHRIST ſoit réellement ſur l'au- „ tel, ſans que le pain ſoit changé au corps de „ JESUS-CHRIST, ou anéanti; ce qui doit s'en- „ tendre de la poſſibilité, & non pas que la cho- „ ſe ſoit ainſi. L'auteur dit que cette propoſi- tion ne donne aucune atteinte à la preſence réelle du corps & du ſang de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie. Il agita la queſtion; ſçavoir ſi l'on peut apporter quelque autre moïen pour ex- pliquer la converſion du pain & du vin au corps & au ſang de JESUS-CHRIST, que la tranſubſtan- tiation; & ſi l'on peut ſe ſervir pour cela de l'union de JESUS-CHRIST avec le pain; & après avoir allegué des raiſons & des autoritez de part & d'autre, il répond à celle que l'on apporte pour montrer qu'on peut ſoûtenir encore une maniere d'expliquer la preſence réelle differen- *Joan. Pic. ibid. p.* 120.

AN. 1487. te de la tranſubſtantiation, & fait voir que la concluſion de ſes theſes ne favoriſe point ce ſentiment.

Joan. Pic. ibid. p. 131. VII. „ Il eſt plus raiſonnable de croire qu'O„ rigene ſoit ſauvé que damné. Sur cette propoſition il avoue que les hereſies attribuées à Origene ſont impies; mais il ſoûtient qu'il a pû aſſurer ſans temerité qu'elles lui ont été fauſſement attribuées, & qu'en cas qu'il les ait ſoûtenues, il a pû croire qu'il s'en étoit repenti; que l'Egliſe n'a jamais déterminé qu'Origene fût damné, & qu'enfin quand elle l'auroit fait, l'on ne ſeroit pas obligé de tenir en cela ſon jugement comme de foi, parce qu'il ne ſeroit pas plus certain que celui de la canoniſation des Saints, lequel, ſelon le ſentiment de ſaint Thomas, n'eſt pas de foi.

Joan. Pic. ibid. p. 148. VIII. „ Comme perſonne n'eſt préciſement „ d'un avis, parce qu'il veut en être; de même „ perſonne ne croit préciſement, parce qu'il „ veut croire. Jean Pic répond que cette propoſition eſt veritable, parce que perſonne ne peut croire une choſe qu'il n'ait des motifs ſuffiſans qui l'obligent de croire; mais qu'il ne s'enſuit pas de-là que l'acte de la foi ne ſoit pas libre.

Joan. Pic. ibid. p. 151. IX. „ Celui qui ſoûtiendroit que les accidens „ ne peuvent pas ſubſiſter, s'ils n'étoient ſoû„ tenus par l'Euchariſtie, ne laiſſeroit pas de „ ſoûtenir la verité du Sacrement, & de croire „ que la ſubſtance du pain n'y eſt pas. L'auteur dit que cette propoſition eſt ſoûtenable, parce qu'on peut dire avec S. Thomas qu'il y a une diſtinction réelle entre l'eſſence & l'exiſtence pour ſervir de ſoûtien aux accidens.

Joan. Pic. ibid. p. 153. X. „ Les paroles de la conſecration ſont réi„ terées materiellement & récitativement par „ le prêtre, & non pas ſignificativement. Jean Pic

Pic répond que les paroles de la consécration dans la bouche de JESUS-CHRIST ont été significatives, parce qu'effectivement il donnoit à ses Apôtres son corps qui devoit être brisé, & son sang qui devoit être répandu; mais que dans la bouche du prêtre qui ne donne pas son corps & son sang, mais le corps & le sang de JESUS-CHRIST, qui ne doivent plus être ni brisé ni répandu, on les doit considerer comme un récit. AN. 1487.

XI. „ Les miracles de JESUS-CHRIST ne sont „ pas une preuve de sa divinité à raison de l'o- „ peration; mais à cause de la maniere dont il „ les a faits. Sur cette proposition le même auteur dit, que les miracles de JESUS-CHRIST précisement, prouvent bien qu'il les faisoit au nom de Dieu; mais que ce qui prouve qu'il étoit Dieu, c'est qu'il les faisoit par sa propre autorité. *Joan. Pic. ibid. p. 154.*

XII. „ C'est parler plus improprement de „ Dieu, de dire qu'il est intelligence ou enten- „ dement, que de dire d'un Ange qu'il est ame „ raisonnable. Jean Pic se défend sur cette proposition par l'autorité des livres attribuez à saint Denis l'Areopagite, qui ne veut pas qu'on dise que Dieu est une intelligence. *Joan. Pic. ibid. p. 155.*

XIII. „ L'ame n'entend & ne conçoit distinc- „ tement qu'elle-même. Pic de la Mirandole remarque que cette proposition ne doit pas s'entendre de toutes sortes de connoissances; mais seulement de la connoissance secrete que l'ame a immédiatement de soi-même.

Ce fut ainsi que cet auteur tâcha de justifier les treize propositions qu'on vient de rapporter: il expose dans son apologie les motifs qui ont porté ses adversaires à l'accuser. Il dit que les uns ont blâmé son dessein & sa maniere de philosopher; que les autres ont trouvé que c'étoit en lui une temerité d'entreprendre tant de choses à son âge; que quelques-uns ont trouvé à redi- *Joan. Pic. ibid. p. 155.*

re

AN. 1487. re au grand nombre de theſes qu'il avoit propoſées; & qu'enfin quelques theologiens l'ont accuſé d'hereſie; qu'il n'a pas crû devoir ſe taire ſur cette accuſation, aïant appris de ſaint Jerôme & de Rufin qu'on peut ſouffrir toutes ſortes d'injures à l'exception de celle d'hereſie, à l'égard de laquelle il n'eſt pas permis d'être patient. Il répond aux réproches qu'on lui faiſoit ſur ſa maniere de philoſopher, ſur le grand nombre de ſes theſes, & en particulier de ce qu'il avoit découvert le ſecret de la cabale Juive.

LXX. Mouvemens du Roi des Romains pour former une ligue contre la France.

Le traité conclu l'année precedente entre la France & quelques Seigneurs Bretons inquietoit beaucoup le Duc de Bretagne & les partiſans du Duc d'Orleans. Le mauvais ſuccès des negociations de Maximilien Roi des Romains acheva de les déconcerter. Ils comptoient beaucoup ſur ce Prince qui travailloit à former une ligue contre la France, dans laquelle il prétendoit faire entrer le Duc de Lorraine, les Rois Catholiques, le Duc de Savoye, le Seigneur d'Albret, le Duc de Bourbon Connétable de France & d'autres. Mais toutes ſes tentatives furent inutiles. La Comteſſe de Beaujeu avoit ſçû fixer le Duc de Lorraine en lui promettant la Provence, quoique réunie à la couronne. La guerre avec les Maures occupoit aſſez le Roi d'Arragon. Le Duc de Savoye flatté d'un accommodement touchant le Marquiſat de Saluces, n'oſoit rompre avec la France; & le Connétable s'étoit reconcilié avec le Comte de Beaujeu ſon frere, & la gouvernante. Il n'y eut donc que le Seigneur d'Albret qui entra dans la ligue, & qui dans l'eſperance d'épouſer l'heritiere de Bretagne, quoiqu'il eut pour competiteurs le Roi des Romains & le Duc d'Orleans, conclut un traité par lequel il promettoit de tirer ſa compagnie de cent lances de l'armée du Roi où elle ſervoit actuellement,

D'Argentré hiſt. de Bretagne, liv. 12.

lement, & de la faire passer en Bretagne. AN. 1487. LXXI.

Cependant le Roi Charles VIII. qui avoit soumis les places de Guïenne, & qui avoit fait son entrée à Bourdeaux le septiéme de Mars, se rendit à Poitiers, & fit sommer Parthenay qui capitula aussi-tôt. Il divisa ensuite son armée en quatre corps, qui marcherent vers la Bretagne, avec ordre d'y entrer par quatre endroits differens; & afin de pouvoir apprendre plus promptement des nouvelles de cette expedition, il s'arrêta à Laval dans le Maine. Cette armée trois fois plus nombreuse que ne portoit le traité fait avec les mécontens de Bretagne donna une terrible inquietude au Duc, il assembla sur le champ des troupes pour s'y opposer; mais il s'en vit presqu'aussi-tôt abandonné & contraint avec quatre mille hommes qui lui restoient de s'aller enfermer dans Vannes. La crainte d'y être assiegé, ne lui permit pas d'y rester longtems; il s'embarqua, vint au Croisic, d'où il remonta jusqu'à Nantes. Dans cet intervale les François se rendirent maîtres de Ploermel, & assiégerent Vannes qui ne fit point de resistance. Alors les Bretons connurent, mais trop tard, la faute qu'ils avoient faite d'introduire les François dans leur païs. Le dixiéme de Juin l'armée de Charles VIII. vint mettre le siége devant Nantes, & le Roi pour en être plus près, quitta Laval & s'avança jusqu'à Ancenis.

Le Roi de France envoïe son armée en Bretagne, qui assiége Nantes.

Gaguin lib. 11.

Bellefor. liv. 5. c. 153. & 154.

La ville de Nantes étoit grande & munie d'une garnison nombreuse, resolue de se bien défendre; la presence du Duc de Bretagne qui la commandoit redoubloit son courage. Il étoit accompagné du Duc d'Orleans, du Prince d'Orange, du Comte de Cominges, & d'autres Seigneurs François & Bretons, car pour le Comte de Dunois il étoit allé demander du secours au Roi d'Angleterre; mais il ne pût en amener,

Jaligny hist. de Charles VIII.

An. 1487. le vent lui fut ſi contraire qu'il le rejetta juſqu'à trois fois dans le port de ſaint Malo où il s'étoit embarqué, & deux fois ſur les côtes de Bretagne. Lorſqu'il étoit prêt à s'embarquer pour la ſixiéme fois, le bâtard de Bourgogne lui amena quinze cent hommes de l'armée du Roi des Romains. Avec ce ſecours & près de ſoixante mille hommes qu'il aſſembla dans la baſſe Bretagne, où chacun prit les armes ſur l'avis que leur Duc étoit aſſiegé dans Nantes, le Comte s'avança vers cette ville; mais ces troupes incapables de diſcipline, mal armées, n'aïant jamais vû la guerre, ne ſçachant manier ni la pique, ni l'épée, ne lui furent d'aucune utilité.

LXXII. Le Comte de Dunois fait lever le ſiége.

Il choiſit ſeulement de cette armée cinq a ſix mille hommes, & les aïant joints aux troupes de Flandres, il entra avec eux dans Nantes qui n'avoit pu être inveſtie du côté de la Loire, qu'on nomme la Foſſe, & contraignit les François à lever le ſiége ſur la fin de Juillet après ſix ſemaines inutilement emploïées à cette entrepriſe. L'armée Françoiſe ſe retira en bon ordre, & alla s'emparer de Cliſſon, de Vitré, de Dol, & d'autres places; mais toutes ces conquêtes ne compenſoient pas la priſe de Nantes, qui eût rendu le Roi bien-tôt maître de toute la Bretagne.

D'un autre côté, le Seigneur d'Albret qui avoit aſſemblé trois ou quatre mille hommes pour venir au ſecours du Duc, fut arrêté dans ſon paſſage par le Seigneur de Candale, & inveſti dans le château de Nontron ſur les frontieres du Limoſin; ce qui l'obligea de capituler & de congedier ſes troupes, promettant d'être à l'avenir fidéle au Roi. En même tems Des-Cordes qui commandoit l'armée ſur les frontieres d'Artois, ſurprit ſaint Omer & Teroüanne, défit les troupes de Philippe de Cleves Raveſtein

à

à demi lieue de Bethune; & celui-ci même fut fait priſonnier avec les Comtes d'Egmond & de Naſſau, le Seigneur de Boſſu & d'autres. Cette perte reduiſit Maximilien à l'impoſſibilité de tenir la campagne, & à abandonner les provinces Walones à la diſcretion des vainqueurs. AN. 1487.

LXXIII. Le Duc de Bretagne ſe reconcilie avec le Maréchal de Rieux.

Le Duc de Bretagne ſe voïant ainſi fruſtré des ſecours étrangers, eſſaia de ſe reconcilier avec la nobleſſe de ſon Duché. Le Maréchal de Rieux étoit un des plus puiſſans, on lui fit les propoſitions les plus engageantes, on lui promit de le mettre à la tête des armées, & de ne ſuivre que ſes conſeils; on lui repreſenta que le ſalut de la Bretagne dépendoit de lui; enfin on lui expoſa tant de raiſons, que ce Maréchal déja mécontent des François qui n'avoient pas obſervé le traité de Château-Briant, conclut en ſecret ſa reconciliation avec le Duc par la médiation du Comte de Cominges. Mais auparavant il écrivit au Roi pour le prier de retirer ſes troupes de la Bretagne, puiſqu'elles n'y avoient été introduites que pour en faire ſortir le Duc d'Orleans, & que ce Prince & ſes partiſans offrant de ſe retirer, elles n'y pouvoient plus demeurer ſans contrevenir au traité. Le gentilhomme chargé de cette lettre avoit ordre en particulier de s'adreſſer à la Comteſſe de Beaujeu, pour ſonder ſes intentions; ſa réponſe les manifeſta. Celle que reçut de Cominges qui avoit été envoïé en ambaſſade par le Duc vers le Roi, ne fut pas plus favorable. Il n'en fallut pas davantage pour convaincre pleinement le Maréchal de Rieux, que la conquête de la Bretagne étoit le vrai motif de la guerre. Il abandonna les François & ſon exemple fit rentrer pluſieurs Seigneurs Bretons dans le parti du Duc.

D'Argentré hiſt. de Bret. liv. 12. c. 40.

LXXIV. Alliance entre le

Charles VIII. apprenant que Matthias Roi de Hongrie faiſoit la guerre à l'Empereur Frederic, lui

An. 1487. Roi de France & le Roi de Hongrie. *Bonfin. liv. 4. dec. 7.*

lui envoïa un Ambaſſadeur, pour contracter enſemble une alliance ſolide & conſtante, afin que ſa Majeſté Imperiale & le Roi des Romains ſon fils étant occupez à deux guerres en differens païs, l'une en Aûtriche & l'autre en Flandres, ne puſſent ſe donner aucun ſecours l'un à l'autre. Matthias aſſiegeoit alors Einquebourg ville d'Aûtriche. Auſſi-tôt qu'il eût appris que l'Ambaſſadeur François arrivoit, il ordonna à tous les Seigneurs & Prelats qu'il avoit auprès de lui, de l'aller recevoir, & il le reçut lui-même avec beaucoup de magnificence. L'alliance ſignée il lui donna ſon audience de congé, après l'avoir regalé de riches preſens. Jean Evêque de Varadin vint enſuite en France en qualité d'Ambaſſadeur pour aſſurer le Roi Charles de l'entier dévoüement du Roi de Hongrie, & lui faire confirmer l'alliance qu'il venoit de ſigner. Il étoit encore chargé de fiancer Jean Corvin fils naturel de Matthias qui n'avoit point d'enfans legitimes, avec la ſœur du Duc de Milan, & de demander au Roi de France Zizim frere de Bajazet Empereur des Turcs, afin de faire plus ſûrement la guerre à ces infidéles. Mais on ne put lui accorder ce dernier article, le Roi aïant déja promis Zizim au Pape. L'équipage de cet Ambaſſadeur étoit des plus ſuperbes, il avoit avec lui trois cens chevaux de même poil & de même taille, montez par trois cent jeunes gentilshommes vêtus d'écarlate & portant des toques, leurs cheveux étoient entrelaſſez de diamans, & ils avoient au col de riches colliers.

Jaligny hiſt. de Charles VIII.

LXXV. Mort de Charlotte Reine de Chypre. *Æn. Sylv. in Aſia. cap. 97. &*

Charlotte Reine de Chypre fille de Jean III. du nom, & d'Helene Paleologue fille de Theodore Deſpote de la Morée, mourut de paralyſie à Rome le ſeiziéme de Juillet de cette année. Après avoir eſſuïé bien des traverſes, & s'être vûe dépouillée de ſon roïaume par Jacques ſon frere

frere naturel, elle s'étoit retirée en Savoye & ensuite à Rome, où elle fit donation de tous ses Etats à Charles Duc de Savoye son neveu, en presence du Pape & de plusieurs Cardinaux. AN. 1482. *comment. lib. 7.*

On marque dans la même année, ou du moins dans la précedente la mort de George de Trebizonde, c'étoit un des plus sçavans d'entre les Grecs. Il mourut à Rome où il s'étoit retiré avant la prise de Constantinople du tems du Pape Eugene IV. Il y enseigna plusieurs années la rhetorique & la philosophie, & le Pape Nicolas V. le fit son secretaire. Outre plusieurs ouvrages qu'il composa en Latin, il traduisit en cette langue un grand nombre de livres Grecs. Nous avons de lui une lettre à Jean Paleologue pour l'exhorter à se rendre à Florence plûtôt qu'à Basle. Deux traitez de la procession du Saint-Esprit contre le sentiment des Grecs, donnez par Leon Allatius dans le premier tome de la Grece orthodoxe. Il traite dans le dernier de l'unité de l'Eglise Catholique & de la primauté de l'Eglise Romaine; & il prétend que les cinq Eglises patriarchales ont une espece de subordination l'une à l'autre, suivant leur rang; & que pendant la vacance de l'Eglise de Rome, c'est au Patriarche de Constantinople à gouverner l'Eglise universelle. Il a encore écrit un discours sur ces paroles de JESUS-CHRIST: Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne, dans lequel il prétend que S. Jean n'est point mort. L'histoire du martyre de S. André de Chio, mis à mort par les Turcs, est encore un de ses ouvrages. Il a traduit de Grec en Latin les commentaires de saint Cyrille sur l'Evangile de saint Jean, & ses quatorze traitez sur la Trinité; plusieurs homelies de saint Chrysostome; le traité de saint Gregoire de Nysse de la vie de Moïse; les livres de saint Basile contre Eunomius, & le traité de la pré-

Lusignan hist. de Chypre. LXXVI. Mort de George de Trebizonde.

Paul Jov. in elog. cap 25.

Vossius de hist. lat. l. 3. c. 8.

Dupin bibl. des aut. du 12. in 4. pag. 124.

S. Jean c. 21. v. 22.

AN. 1487. préparation évangelique d'Euſebe. Il étoit ſi fort prévenu en faveur de la doctrine d'Ariſtote, qu'il ne parloit de celle de Platon qu'avec beaucoup de mépris: prévention qui fut combattue par le Cardinal Beſſarion, grand partiſan de ce dernier. Il mourut dans une extrême vieilleſſe après avoir perdu entierement le ſouvenir de tout ce qu'il avoit appris. André ſon fils, fit une aſſez foible apologie pour lui contre Theodore de Gaze.

LXXVII. Mort d'Alexandre d'Imola. *Fichard. in vita jurisc. Leand. Alberti, descript. Ital. Poſſevin in apparat.*

Alexandre Tartagni celebre juriſconſulte, ſurnommé d'Imola du lieu de ſa naiſſance, mourut auſſi dans cette année âgé de cinquante-quatre ans, & fut enterré dans l'Egliſe des Dominiquains à Boulogne, où on lui érigea un tombeau de marbre. Il étoit diſciple de Jean d'Imola, & il enſeigna le droit pendant trente années avec beaucoup de réputation, dans les villes de Paris, de Ferrare & de Boulogne. Il laiſſa un commentaire ſur le ſixiéme livre des décretales & ſur les clementines, ſans parler de beaucoup d'autres ouvrages de droit civil, qui tous ont été imprimez à Veniſe, à Francfort & à Lyon. Sa vie écrite par Nicolas Antoine Gravatius, ſe trouve à la tête de ſon traité des conſeils.

LXXVIII. Maximilien ſe brouille avec les Flamands. *Haræus in Annal. Brabant.*

L'année ſuivante 1488. le Roi des Romains ſçachant que le Sieur de Raſſinghem lui étoit fort oppoſé, & faiſoit paroître beaucoup d'attâchement à la France, le fit enlever par Charles de Manneville & conduire au château de Vilvorde. Un nommé Liekerke aïant découvert le ſecret eut aſſez d'adreſſe pour tirer Raſſinghem de ce château & le conduire à Tournay. Peu de tems après tous deux ſe rendirent à Gand, où Raſſinghem repreſenta aux Gantois le traitement qu'il avoit reçû de Maximilien pour avoir pris leurs interêts, & leur expoſa les ravages que les Allemands faiſoient dans la Flan-

Flandre. Il n'en fallut pas d'avantage pour exciter ces peuples à un soulevement general; ils surprirent Courtray; Ypres se declara pour eux. Ce qui irrita tellement le Roi des Romains que dans le moment même il resolut de rendre ses volontez souveraines en Flandres, & de ranger ces peuples par la force ouverte. Le dessein étoit grand; ceux de Bruges en sentirent les consequences; & comme ils avoient toûjours agi de concert avec les Gantois, ils penserent que ceux-ci étant réduits, on ne manqueroit pas de venir aussi-tôt fondre sur eux. Cette reflexion saisit d'abord l'esprit des politiques, & se répandit bien-tot parmi le peuple qui en fut si fort allarmé, que le premier de Février les bourgeois voïant Maximilien dans leur ville où il s'étoit retiré pour de-là se rendre à Gand, se saisirent des portes, des murailles, & des principales avenues, & arrêterent prisonnier ce Prince qui n'avoit avec lui que ses domestiques & sa garde. Ils l'enfermerent dans la maison d'un droguiste dont ils firent griller toutes les fenêtres, & y placerent un corps de garde. Ils s'assemblerent ensuite dans la maison de ville, déclarerent Maximilien incapable de gouverner les Etats de l'Archiduc Philippe son fils, créerent de nouveaux Magistrats, ne lui laisserent que deux domestiques, mirent les autres en prison & firent enfin trancher la tête à plusieurs Seigneurs, parce qu'ils étoient dans ses interêts.

An. 1487.

LXXIX. Ceux de Bruges le font prisonnier.

Dès que l'Empereur Frederic eut appris ces violences, il ordonna aux Flamands de mettre son fils en liberté, & les menaça de s'unir avec tous les Princes d'Allemagne pour les écraser, s'ils n'obéissoient pas. Et sans attendre davantage il se rendit en Flandres avec quelques troupes. Mais il trouva Maximilien élargi. Innocent VIII. sollicité par l'Empereur, avoit aussi mandé

LXXX. On lui rend la liberté & à quelles conditions.

Mariana hist. Hisp. l. 25. c. 12. Raynald.

An. 1488. *ad hunc annum n. 2. Krantz. Saxon. l. 13. c. 11. Surita l. 20. c. 8.*

dé à l'Archevêque de Cologne d'excommunier ceux de Bruges en cas de refus. L'Archevêque publia donc un monitoire pour les intimider; mais il paroît qu'ils ne ſe rendirent que parce qu'ils le voulurent, & qu'ils redoutoient peu les menaces de Rome. En délivrant Maximilien ils impoſerent eux-mêmes des conditions; ſçavoir, que tous les ſoldats étrangers ſe retireroient de Flandres & des Païs-bas dans ſept jours; qu'on licentieroit toutes les troupes qui étoient ſur pied; que le Roi des Romains emploïeroit toutes les voïes raiſonnables pour faire la paix avec la France, & qu'il donneroit des ôtages aux Gantois pour la ſûreté de ſes promeſſes. A ces conditions il fut mis en liberté vers le milieu du mois de May; mais ne s'étant pas crû obligé de tenir ſa parole, la guerre civile ſe ralluma avec plus de violence qu'auparavant. On dit que Ferdinand Roi d'Arragon & Iſabelle ſon épouſe voulurent entrer dans cette affaire, qu'ils envoïerent des Ambaſſadeurs à ce ſujet; & que dès-lors ont jetta les premiers fondemens du mariage qui fut cauſe dans la ſuite de la grande élevation de la maiſon d'Autriche.

Les Flamands avoient déliberé s'ils livreroient Maximilien au Roi de France, mais ils ſe contenterent d'envoïer le monitoire de l'Archevêque de Cologne au parlement de Paris. Le Roi fut mécontent de ce monitoire, il s'en plaignit hautement, prétendant que les Flamands n'aïant pas d'autre Souverain que lui, le Pape n'avoit pas eu droit de proceder contre eux avec cette rigueur; qu'il n'avoit garde de le lui imputer, perſuadé que ſon intelligence dans les affaires le rendoit incapable d'une conduite ſi précipitée; d'autant plus que le ſaint Pere inſtruit des privileges du roïaume n'auroit pas ſi facilement

conclu à y déroger, s'il n'avoit été prévenu par les artifices de quelque ennemi de sa gloire & du repos de son Etat. Le Procureur general du Parlement de Paris appella des procedures du Pape, & declara le monitoire subreptice, injurieux à l'autorité du Roi. Sa Majesté en écrivit même au saint Pere pour se plaindre. AN. 1488.

Maximilien après sa délivrance se retira en Allemagne auprès de l'Empereur son Pere, & donna le gouvernement de Philippe son fils à Albert Duc de Saxe. Charles VIII. ne manqua pas de profiter de ces troubles de Flandres pour executer les desseins qu'il avoit sur la Bretagne. Son armée se mit en campagne au commencement du printems. Il avoit fait auparavant ajourner les Ducs de Bretagne & d'Orleans à la table de marbre par le prévôt de Paris, accompagné d'un conseiller de la cour & du premier Huissier, & avoit pris contre eux tous les défauts. Le Maréchal de Rieux qui s'étoit reconcilié avec le Duc son Souverain, avoit pris le commandement de son armée, & reçû ses troupes dans Ancenis, & il s'étoit rendu maître de Vannes, aidé de quelques fantassins Anglois, & de mille chevaux. Par droit de represailles, la Trimouille qui commandoit l'armée du Roi, emporta Château-Briant & fit raser la place, prit Ancenis, assiégea Fougeres & Saint-Aubin du Cormier.

LXXXI. Le Roi de France fait ajourner les Dues de Bretagne & d'Orleans.

Mezeray abregé chron. to. 4. hist. de Charles VIII.

Les Bretons & les François du parti du Duc d'Orleans s'étoient joints ensemble pour secourir Fougeres; mais ils apprirent que cette ville avoit capitulé, de même que Saint-Aubin du Cormier. La Trimouille craignant que ces troupes n'allassent reprendre cette derniere place, alla à leur rencontre, & s'approcha de cette ville le dimanche vingt-septiéme de Juillet. L'armée des Bretons se rangea en bataille, & fut atta-

LXXXII. Bataille de Saint-Aubin, où le Duc d'Orleans est fait prisonnier.

An. 1488. attaquée par les François qui s'étoient rangez ſur trois lignes. La premiere ſous les ordres d'Adrien de l'Hôpital; la ſeconde commandée par la Trimouille, le Maréchal de Baudricourt commandoit l'arriere-garde. L'artillerie fit un horrible fracas des deux côtez, parce que les cavaliers n'étoient pas encore accoûtumez à l'éviter en ouvrant leurs rangs, & les fantaſſins en ſe couchant par terre. La Trimouille tout jeune qu'il étoit, tomba ſur le Maréchal de Rieux qu'il ne put toutefois enfoncer; ce qui l'obligea d'avancer un peu à côté, où ne trouvant que de la cavaliere legere, il la rompit aiſément; & venant fondre enſuite ſur le corps de bataille, il rencontra les Bretons montez ſur les chevaux des François, qui ne ſe trouvant pas aſſez fermes ſur les arçons, furent tout d'un coup renverſez par les hommes d'armes du Roi. Ils ne ſe rallierent point, & leur infanterie abandonnée fut preſque toute taillée en pieces. Six mille hommes de l'armée Bretonne reſterent ſur la place; & la Trimouille eut la gloire d'avoir remporté la victoire la plus complete qu'on eut gagnée depuis long-tems.

Jaligny, hiſt. de Charles VIII. Belleforêt, liv. 5. c. 55. Belcarius in vita Ludov. XII. l. 4.

Le Duc d'Orleans & le Prince d'Orange demeurerent priſonniers; ce dernier fut trouvé au milieu d'un tas de ſoldats tuez, contrefaiſant le mort; mais il fut reconnu par un archer. La Comteſſe de Beaujeu peu de tems après lui rendit la liberté, parce qu'il avoit épouſé la ſœur de ſon mari; & même elle le fit lieutenant pour le Roi dans la Bretagne; mais elle ne traita pas de même le Duc d'Orleans; elle ne put contenir ſa joïe d'avoir en ſa diſpoſition un tel priſonnier: elle le fit conduire d'abord au château de Luſignan en Poitou ſous bonne garde, & quelque tems après dans la groſſe tour de Bourges, d'où il fut enſuite transferé à Angers où

D'Argentré, hiſt. de Bret. l. 12. c. 47.

où le Roi étoit, & enfermé dans le château. La Trimouille profitant de sa victoire, se rendit maître de Dinant & de Saint-Malo, par le moïen du Vîcomte de Rohan. Ce Seigneur Breton avoit embrassé le parti des François pour mieux faire valoir les prétentions qu'il avoit sur le Duché de Bretagne, fondé sur ce que Marie de Bretagne sa mere & Marguerite sa sœur premiere femme du Duc, étoient seules heritieres du Duc François I. Dans cette extrémité le Duc délibera s'il ne se retireroit point en Angleterre; mais on lui conseilla plûtôt de tenter un accommodement avec le Roi; il y consentit, & envoïa pour cet effet à Charles VIII. les Comtes de Dunois & de Cominges, & lui écrivit en termes fort soumis; il appelloit le Roi son Souverain Seigneur, & se donnoit à lui-même la qualité de sujet. Ils trouverent le Roi à Angers, & ce fut-là où sa Majesté leur donna audience. AN. 1488.

Charles VIII. avoit de grandes prétentions sur le Duché de Bretagne, en vertu de la cession que Nicole de Bretagne heritiere du Comte de Blois avoit faite de ses droits à Louïs XI. Il fallut donc convenir d'arbitres pour juger de ces droits; & il y eut pour cela quelques conferences dans le château de Vergi en Anjou qui appartenoit au Maréchal de Gié. Mais comme toute cette affaire demandoit de grandes discussions, & que ce qui pressoit davantage étoit de rétablir la tranquillité dans la Bretagne, le Roi voulut bien accorder la paix à ces conditions. 1. Que le Duc renonceroit à toutes ligues, & alliances étrangeres, en congediant les Anglois & les Navarrois qu'il avoit dans son armée. 2. Qu'il ne marieroit point ses filles sans le consentement du Roi; ce qui seroit ratifié par les Etats de Bretagne, qui s'obligeroient à païer au Roi deux cent mille écus d'or en cas de

LXXXIII. Traité de paix entre le Roi de France & le Duc de Bretagne.

AN. 1488. contravention. 3. Que le Duc ne feroit venir aucunes troupes étrangeres dans ſes Etats pour faire la guerre à la France. 4. Qu'il laiſſeroit au Roi les places qu'il avoit conquiſes dans le païs, comme Saint-Malo, Saint-Aubin, Dinant, Fougeres. 5. Qu'en cas que le Duc vînt à mourir, ſes filles pourroient faire valoir leurs droits ſur ces villes, que le Roi leur rendroit, en le rembourſant de ſes dépenſes, s'il étoit prouvé que ſa Majeſté ne fût pas bien fondée à les garder. 6. Que le Duc donneroit paſſage aux François quand il ſeroit beſoin. Ce traité fut conclu à Sablé le vingt-huitieme d'Août.

LXXXIV. Mort de François II. Duc de Bretagne.

Mais le Duc de Bretagne n'en vit pas l'execution. Il mourut à Nantes ou, ſelon d'autres, à Couairon le neuviéme de Septembre, d'une chûte de cheval, accablé d'ennuis & de malheurs. Il étoit âgé de cinquante-trois ans, deux mois & ſeize jours, & avoit regné trente ans. Son corps fut enterré dans l'Egliſe des Carmes de Nantes. Par ſon teſtament il commit au Maréchal de Rieux le ſoin de ſes filles, & lui joignit le Comte de Cominges ſon intime ami avec Françoiſe de Dinant dame de Château-Briant pour en être la gouvernante. La cadette des deux Princeſſes qui ſe nommoit Iſabelle mourut peu de tems après. Anne ſa ſœur en heritant des Etats de ſon pere, ſe vit encore plus expoſée que lui à la jalouſie de ſes voiſins. Sans argent, ſans troupes, ſans alliez de qui elle pût tirer quelque ſecours, à peine put-elle s'oppoſer à Charles VIII. qui conſervoit toûjours ſes mêmes prétentions. Ce Prince lui envoïa des Ambaſſadeurs pour ajoûter de nouvelles clauſes au dernier traité. Il demandoit à être ſon tuteur, à faire decider par des arbitres les droits qu'il prétendoit avoir ſur la Bretagne, & que juſqu'à cette déciſion elle ne prît point la qua-

Bouchard, chron. & annal. de Bretagne. D'Argentré, hiſt. de Bretagne, liv. 12. c. 49.

lité

lité de Ducheſſe. Ces propoſitions ne furent point écoutées, & le Roi envoïa ordre à ſes troupes de s'emparer des villes de la Bretagne qu'elles pourroient ſurprendre. AN. 1488.

LXXXV. Les Genois ſe mettent ſous la domination du Duc de Milan.

L'on vit dans cette année renaître les troubles & les diviſions dans Genes dont le Cardinal Paul Fregoſe étoit Archevêque & gouverneur. Ce Prélat ſentant combien ſa tyrannie l'avoit rendu odieux au peuple, chercha les moïens de priver ſes ennemis du gouvernement en cas qu'on le lui ôtât. Il perſuada aux citoïens de ſe remettre une ſeconde fois ſous la domination des Milanois avec leſquels ils avoient déja vêcu aſſez paiſiblement. Jean Galeas étoit pour lors Duc de Milan, mais ſon oncle Louïs Sforce ſurnommé le Maure, à cauſe de ſon teint bazanné, profitant de l'imbecillité d'eſprit de ſon neveu, gouvernoit abſolument, ſur-tout depuis qu'il eut chaſſé Bonne mere de Jean Galeas. Les Fregoſes lui envoïerent des Ambaſſadeurs qui furent bien-tôt ſuivis par Fregoſe fils du Cardinal, à qui Sforce avoit fait épouſer Claire ſœur naturelle du Duc Galeas. Cette démarche piqua tellement les Genois, qui par là ſe voïoient encore davantage ſous la domination du Cardinal, qu'ils ſe ſouleverent contre lui, & l'obligerent de ſe ſauver dans la citadelle, où ils l'allerent aſſiéger, & mirent tout en uſage pour le forcer. Aïant enſuite déliberé ſur le parti qu'ils avoient à prendre, ils envoïerent deux Ambaſſades; l'une au Roi de France pour le prier de les venir ſecourir promptement, avec promeſſe de ſe ſoumettre à lui; l'autre au Pape Innocent VIII. pour le conjurer d'avoir quelque compaſſion de ſa patrie. Mais ils ne furent point écoutez, & Sforce fit tant par ſes artifices, que la ville le reconnut pour ſon Souverain. Il y établit Auguſtin Adorne ſon lieutenant pour dix

Foliet hiſt. Genu. l. 11

AN. 1488. ans, & le Cardinal Fregose se retira à Rome où il vêcut encore beaucoup d'années.

LXXXVI. Divisions en Ecosse. *Polyd. Virg. l. 26. Buchanan. de rebus Scot. l. 12. & 13.*

L'Ecosse n'étoit pas exempte de troubles, les Seigneurs y faisoient la guerre à leur Roi Jacques III. sous prétexte qu'il les mépriſoit, qu'il les éloignoit des emplois, qu'il donnoit les charges & les dignitez à des hommes de néant & à de nouveaux venus, qu'il étoit plongé dans les plaisirs & dans les débauches, & si cruel qu'il faisoit mourir tous ceux qu'il soupçonnoit d'avoir eu part à la conjuration précedente. Ils demandoient qu'il eût à ceder la couronne à son fils alors âgé de seize ans, qu'ils avoient déja élû pour leur Roi. Jacques refusa de se rendre, & envoïa des Ambassadeurs à Charles VIII. en France & à Henri VII. en Angleterre, pour leur demander du secours contre les rebelles, & leur remontrer l'interêt qu'ils devoient prendre dans son affaire, puisque la tranquillité de leurs Etats en dépendoit. Il s'adressa encore au Pape Innocent VIII. qui envoïa en Ecosse Adrien Castellesi dit Corneto.

Mais pendant qu'Adrien s'avançoit à grandes journées vers l'Ecosse, les Seigneurs vinrent attaquer Jacques & l'obligerent à en venir à une action à Sterling. Le combat fut opiniâtre; ceux du parti du Roi se battirent avec beaucoup de valeur, & ne laisserent pas d'être entierement défaits par l'armée des conjurez. Le Roi d'Ecosse tomba de cheval, & s'étant sauvé dans un moulin, il y fut pris & tué avec quelques-uns des siens le onziéme de Juin à l'âge de trente-cinq ans, après en avoir regné vingt-huit. Adrien n'apprit cette mort que deux jours après son arrivée en Angleterre; ce qui l'obligea de s'y arrêter. Les Ecossois aussi-tôt après s'assemblerent, & déclarerent que Jacques avoit été tué justement, & qu'on ne poursuivroit point

Raynald. ad hunc annum n. 4.

point ceux qui avoient pris les armes contre lui, ni leurs familles. Ils reconnurent enſuite pour ſon ſucceſſeur Jacques IV. l'aîné de ſes fils, qui, comme on a dit, n'avoit pas encore ſeize ans, & qui profitant de l'exemple de ſon pere menagea la nobleſſe, ſe conduiſit avec beaucoup de moderation, & jouit d'une tranquillité parfaite. An. 1488.

LXXXVII. Grandes Maîtriſes des Ordres militaires en Eſpagne, accordées par le Pape à Ferdinand.

Le Grand-maître de l'Ordre militaire de Calatrava étant mort en 1486. les Chevaliers ſe diſpoſoient à en élire un nouveau, lorſque Ferdinand & Iſabelle leur firent ſignifier une bulle d'Innocent VIII. par laquelle le ſouverain Pontife ſe reſervoit la nomination de cette Grande maîtriſe; & le Roi Ferdinand en eut l'adminiſtration pendant ſa vie. Les Rois Catholiques aïant dans la ſuite repreſenté au Pape les grandes dépenſes qu'ils avoient été obligez de faire pour ſoutenir la guerre contre les Maures, les revenus immenſes dont joüiſſoient les Grands-maîtres des Ordres militaires de leurs Etats, qui montoient pour chacun à plus de cent mille ducats, les déſordres & les guerres civiles que cauſoient les brigues des Grands pour poſſeder ces dignitez, le Pape aïant égard à leur priere, réunit pour toûjours à la couronne d'Eſpagne les Grandes Maîtriſes des Ordres de Calatrava, de ſaint Jacques & d'Alcantara. La réunion ne s'en fit toutefois dans toutes les formes qu'en l'année 1500. *Mariana hiſt. Hiſp. l. 25. c. 13. Surita, annal. c. 81.*

LXXXVIII. Ferdinand continue la guerre contre les Maures.

En effet Ferdinand continuoit toûjours la guerre contre les Maures. Il entra cette année du côté de l'Orient avec la plus puiſſante armée qu'il eut eue juſqu'alors. Il s'attâcha d'abord au ſiége de Baça qui paſſoit pour la plus forte place du roïaume de Grenade, & l'emporta après un long ſiége. La priſe de cette place détermina l'oncle du jeune Roi à faire ſon accommodement *Mariana ibidem.*

AN. 1488. avec les Rois Catholiques ; il envoïa leur offrir Almeria, Guadix, & toutes les villes qui le reconnoiſſoient pour Souverain, pourvû qu'on lui accordât un établiſſement digne du rang qu'il tenoit parmi les Maures. Ferdinand y conſentit ; & Muley lui remit de bonne foi toutes les places de ſa dépendance. Quelque tems après il demanda permiſſion de ſe retirer en Afrique avec tous ſes treſors & tous les Maures qui le voudroient ſuivre. La Reine Iſabelle fut cauſe qu'on le lui accorda, ſuivant le conſeil du grand Gonſalve ; & le Roi Maure partit quelques jours après avec trois ou quatre mille Maures des plus riches & des plus grands Seigneurs du roïaume pour ne revenir jamais en Eſpagne. Il ne reſtoit plus rien à conquerir pour Ferdinand que la ville de Grenade & quelques petites places aux environs ; & c'eſt ce qu'il fit dans la ſuite.

Surit. Annal. l. 20. c. 65. & 66.

LXXXIX. Mauvais ſuccès de l'entrepriſe des Turcs ſur la Sicile.

L'entrepriſe de Bajazet ſur la Sicile auroit pû troubler la joïe qu'eut le Pape de l'heureux ſuccès des armes de Ferdinand ; mais le Sultan aïant été obligé de ſe retirer ſans avoir pû faire aucune conquête, ce fut un nouveau ſujet de joïe pour le ſouverain Pontife, qui ſe vit par-là délivré des inquietudes, que lui cauſoit un armement auſſi conſiderable. Bajazet paſſa enſuite en Cilicie avec une armée de plus de cent mille hommes, & il y fut battu avec perte de près de cinquante mille de ſes ſoldats, entre le Mont Amanus qui ſepare la Syrie de la Cilicie & le Golfe de Lajazzo, dans le même endroit où Alexandre avoit autrefois défait l'armée de Darius. La flotte de Bajazet qui avoit fait voile vers la Syrie pour ravager cette province, ne fut pas mieux traitée, la tempête en ſubmergea une partie, l'autre échoüa contre des écueils. Pierre d'Aubuſſon Grand-maître de Rhodes en informa

Surita ut ſupra c. 79. Boſio. parte 2. lib. 14. Sabell. En. 10. l. 8.

informa le Pape par ſes lettres du quatriéme de Septembre, & lui apprit que la guerre que Bajazet avoit declarée au Soudan d'Egypte, étoit à l'occaſion de Zizim que ce Soudan protegeoit, & qu'il avoit reçû des Ambaſſadeurs des deux partis, avec de grandes promeſſes s'il vouloit ſe declarer pour l'un ou pour l'autre; mais qu'il avoit répondu qu'il vouloit demeurer dans la neutralité, afin de fomenter par ce moïen la diſcorde entre ces infidéles. An. 1488.

XC. Le Roi de Hongrie envoie des Ambaſſadeurs à Rhodes, pour obtenir Zizim. *Boſio loco cit. in hiſt. Rhod.*

Le dixiéme de Juin precedent le Roi de Hongrie avoit envoïé à d'Aubuſſon, Pierre Rhetaſſé ſon ſecretaire, pour le prier de lui accorder Zizim, afin de s'en ſervir pour declarer la guerre à Bajazet, & conduire ſon armée du côté de l'Europe, pendant que le Sultan étoit occupé en Egypte; il l'aſſuroit que la victoire étoit certaine, parce que pluſieurs Turcs étoient las de la domination de Bajazet, & ne ſouhaitoient qu'une occaſion favorable pour ſe declarer en faveur de Zizim. La choſe fut propoſée dans le conſeil des Chevaliers, & peut-être auroit-on accordé à Matthias ſa demande, ſans les inſtances du ſouverain Pontife, qui preſſoit fort le Grand-maître depuis long-tems de lui remettre ſon priſonnier; & qui l'obtint l'année ſuivante. Cependant le ſaint Pere exhortoit toûjours les Princes Chrétiens à la guerre ſainte. Il publia une croiſade pour y engager les Anglois; il donna une commiſſion à ſon Internonce Apoſtolique en Hongrie d'y engager les Bohêmiens, les Hongrois, les Polonois & les Allemands. Mais toutes ces exhortations ne produiſirent rien, & ne firent aucune impreſſion ſur l'eſprit des Princes, qui étoient occupez à d'autres guerres plus conformes à leurs interêts.

XCI. Jean Evêque de Va-

Le Pape aïant reçû des plaintes contre Jean Evêque de Varadin en Hongrie, qu'on accuſoit

An. 1488. ſoit d'hereſie & d'être trop favorable aux Huſſites dans la Bohême, ſa Sainteté en écrivit à ſon legat, & lui donna ordre d'informer du crime dont le prelat étoit accuſé. La lettre eſt dattée de Rome le vingt-ſixiéme d'Août. En vertu de cette commiſſion le legat fit des informations exactes, & s'étant aſſuré que l'Evêque avoit été injuſtement accuſé, & que tout ce que l'on avoit avancé contre lui n'étoit fondé que ſur des calomnies, il en informa le Pape en lui rendant un témoignage avantageux de la pieté & de la vertu du prelat. Cependant l'Evêque de Varadin, quoique très-aimé du Roi de Hongrie, comblé de ſes bienfaits, & revêtu des premieres charges du roïaume, réſolut de tout abandonner pour ne plus vivre que dans la retraite. Pour cela il s'adreſſa au Pape, afin d'en obtenir la permiſſion de ſe démettre de ſon Evêché, & le ſaint Pere la lui accorda, voulant même qu'il pût ſe retirer dans quelqu'Ordre religieux & y faire profeſſion. Mais Matthias qui ne pouvoit ſe paſſer des conſeils de ce prelat, s'oppoſa à ſes bons deſſeins; ce qui ne fit que retarder ſa retraite à laquelle il ſe livra entierement après la mort de ce Prince, lorſqu'Uladiſlas fut élû Roi de Hongrie. Jean alors ſe fit religieux Franciſcain dans le monaſtere d'Olmutz.

radin en Hongrie, accuſé injuſtement d'hereſie.

Bonfin. dec. 4. lib. 10.

XCII. Conjuration contre Jerôme Riario qui eſt aſſaſſiné.

Sabellic. Em. 10. l. 8.

Jerôme Riario Comte de Forli & d'Imola, dont on a ſouvent parlé ſous le pontificat de Sixte IV. continuant ſes cruautez & ſes déſordres, obligea enfin les peuples à ſe ſoulever contre lui. Las de ſon gouvernement tyrannique on conjura ſa perte, & il fut immolé à l'indignation qu'il s'étoit attirée. Il fut tué le ſeptiéme du mois d'Avril. Le Pape fut d'abord allarmé de ces troubles; mais il revint de ſon apprehenſion par la ſoûmiſſion de ceux de Forli, qui auſſi-tôt après la mort de Riario rentrerent ſous la

la domination du saint Siége, dont ils implo- AN. 1488.
rerent le secours ; & ils auroient entierement recouvré leur premiere liberté, si Catherine veuve de Jerôme & fille de Galeas Sforce, n'eut emploïé la ruse pour récouvrer les Etats de son mari. La citadelle de Forli tenoit encore, elle promit de la rendre, si on lui permettoit d'y entrer ; mais lorsqu'elle y eut été introduite, appuïée du secours des Milanois, elle fit une guerre si cruelle à la ville, qu'elle l'obligea une seconde fois à recevoir ses loix. Elle se fit rendre ses enfans, & poussant son ressentiment, elle fit punir du dernier supplice les chefs de l'armée du Pape qui étoient accourus pour secourir ceux de Forli. Innocent VIII. dissimula cette injure, parce qu'il ne vouloit pas se brouiller avec les Milanois. Quelque tems après Galeot Malatesta gouverneur de Faënza subit le même sort que Jerôme, aïant été assassiné dans sa chambre le deuxiéme de Juin. Jean Bentivoglio gouverneur de Boulogne accourut au secours de la veuve, & il y auroit peri, si Laurent de Medicis ne l'eût tiré des mains de ceux de Faënza qui vouloient le mettre à mort.

XCIII. Inconveniens des aziles en Angleterre.

Les privileges accordez aux aziles s'étoient tellement accrus en Angleterre, & l'abus qu'on en faisoit étoit si manifeste, qu'il n'étoit pas possible de le dissimuler plus long-tems. De quelques crimes qu'on pût être coupable, l'on étoit à couvert des poursuites de la justice, quand on s'y étoit une fois retiré. On voïoit tous les jours des rebelles, des séditieux, des gens accablez de dettes, des scelerats chargez de toutes sortes de crimes, accourir aux Eglises, & trouver dans ces lieux consacrez à Dieu l'impunité contre ses propres loix, & une protection assurée contre la justice qu'il a lui-même établie. Comme il n'étoit rien de plus facile que

An. 1488. de ſe mettre ainſi à couvert de la punition des plus grands crimes, le nombre des criminels augmentoit tous les jours: les Rois & la religion même étoient ſans ceſſe expoſez aux attentats les plus énormes. Et c'eſt à quoi Henri VII. Roi d'Angleterre voulut remedier. Mais comme il s'agiſſoit des privileges de l'Egliſe, & que ſon autorité avoit concouru à les établir, il réſolut de s'adreſſer au Pape même, & dans cette vûe il lui envoïa un Ambaſſadeur extraordinaire, mais à qui il cacha le veritable motif de ſon ambaſſade, afin que le clergé d'Angleterre n'en étant pas inſtruit n'y formât aucune oppoſition.

Bacon. in hiſtor. Henric. VII.

Le prétexte dont il ſe ſervit fut de faire part au Pape de la naiſſance d'un fils qui lui étoit né, & qu'on appelloit le Prince de Galles, de la victoire qu'il avoit remportée ſur les rebelles, & du deſſein qu'il avoit de porter la guerre en France, pour empêcher la conquête entiere de la Bretagne, qui étoit déja fort avancée. L'Ambaſſadeur partit de Londres, & arriva à Rome ſans en ſçavoir davantage, parce qu'il avoit eu ordre de n'ouvrir la dépêche qui contenoit ſes inſtructions touchant les aziles, que quand il faudroit en parler au Pape. Ainſi l'Ambaſſadeur dans ſon audience publique ne parla à ſa Sainteté que des trois articles déja rapportez: mais dans l'audience particuliere il lui rendit les lettres du Roi, où Henri lui repreſentoit fortement les inconveniens des aziles. On ne ſçait pas s'il lui en demandoit l'entiere ſuppreſſion; mais il eſt certain qu'il ne put obtenir qu'une moderation des privileges exceſſifs dont ils étoient en poſſeſſion. Sa Sainteté en fit expedier une bulle qui étoit adreſſée au Roi, & qui contenoit les articles ſuivans.

1. Que quiconque après s'être retiré dans un azile,

azile, l'auroit quitté pour commettre quelque nouveau crime, ou continuer celui qui l'avoit obligé de recourir à la protection des Eglises, n'y pourroit plus être reçû, & seroit privé pour toûjours du droit d'azile; n'étant pas juste que les lieux saints servent à fomenter les crimes. 2. Que les débiteurs qui pour éviter les poursuites de leurs créanciers auroient eu recours aux aziles, pourroient être saisis, & seroient sujets aux formalitez ordinaires de la justice; l'intention de l'Eglise n'étant pas de favoriser les fraudes, ni de priver personne des dédommagemens qu'il a droit de prétendre. 3. Qu'un criminel de leze-Majesté qui aura été reçû dans un azile n'en pourra être tiré; mais que le Roi l'y pourra faire garder à vûe, & empêcher qu'il dise ou fasse quelque chose contre son service; l'équité naturelle ne permettant pas que des graces accordées par les Princes tournent à leur préjudice, ni qu'elles favorisent les perturbateurs de la tranquillité publique, non plus que les attentats qui se pourroient commettre contre le Prince & contre l'Etat. Il n'y avoit que ces trois articles. La bulle du Pape fut publiée & executée dans toute son étendue; & quoique le clergé eût envie de s'y opposer, Henri qui étoit en état de se faire obéir, fit qu'on s'y accoûtuma peu-à-peu.

AN. 1489. XCIV. Le Pape accorde une bulle pour en modifier les privileges.

XCV. Réforme de quelques abus par l'université de Paris.

Il s'étoit introduit certains abus parmi les écoliers de l'université de Paris; les jours des fêtes de saint Martin, de sainte Catherine, de saint Nicolas, les fêtes des nations & des colleges, & celles des Rois, ils les passoient en plaisirs avec des farceurs & des comediens, qui dansoient & qui chantoient des airs tout-à-fait profanes. La faculté fit un statut pour défendre ces sortes de divertissemens, la seule fête des Rois fut exceptée; mais afin que l'office divin

Hist. Univers. Paris. to. 5. p. 782. D'Argentré Collect. judic. to. 1. p. 323.

An. 1489. ne fut point troublé, & qu'on y pût vaquer entierement & avec plus de devotion, l'on reſtraignit cette permiſſion à la veille & au jour de la fête, pourvû que ce fût après les vêpres, & qu'il n'y eût qu'un comedien ou tout au plus deux. L'on decerna des punitions contre les écoliers qui contreviendroient à ce reglement.

XCVI. Le Pape excommunie Ferdinand Roi de Naples.

Comme Ferdinand Roi de Naples perſeveroit toûjours dans ſa révolte contre le ſouverain Pontife, & qu'il refuſa encore de paier à l'Egliſe le tribut qu'il devoit, le Pape l'excommunia ſolemnellement à la meſſe dans l'Egliſe du Vatican le jour de la fête de ſaint Pierre & de ſaint Paul, & le declara rebelle à l'Egliſe, accumulant tous les jours crimes ſur crimes, ſollicitant les Princes contre le Vicaire de Jesus-Christ. Dans cette premiere excommunication le Pape lui donnoit deux mois pour ſe reconnoître; mais ce Prince demeurant dans ſon opiniâtreté fut excommunié une ſeconde fois le onziéme de Septembre, en preſence de tous les Cardinaux, des Ambaſſadeurs, même d'Antoine Evêque d'Alexandrie, Ambaſſadeur de Ferdinand Il le declara de plus privé du roïaume de Naples, & publia une croiſade contre lui, donnant le commandement de l'armée au Comte Nicolas des Urſins, & invitant le Roi Charles VIII. à le ſecourir. L'Evêque Antoine appella de cette ſeconde excommunication au futur Concile, au nom de Ferdinand ſon maître, qui perſiſta dans ſa révolte, juſqu'à ce que deux ans après il ſe ſoûmit au ſaint Siege, parce qu'il apprehendoit les armes de Charles VIII. que le Pape avoit invité de venir au plûtôt en Italie pour faire valoir ſes droits ſur le roïaume de Naples, comme il y vint en effet dans les années ſuivantes.

Surita Annal. lib. 20. c. 82. Vialard in vita Innocent VIII. Bzov. hoc ann. 148.

Pendant que le ſaint Pere prononçoit des excommu-

communications contre Ferdinand Roi de Naples, il combloit de ſes faveurs Ferdinand Roi d'Arragon & ſon épouſe Iſabelle pour les engager à pourſuivre leurs conquêtes dans le roïaume de Grenade contre les Maures. On trouve une bulle de ce Pape du neuviéme d'Octobre de cette année adreſſée à ces Princes, en confirmation de la bulle de Sixte IV. pour lever des ſubſides dans la Caſtille & dans le roïaume de Leon, afin de fournir aux frais de cette guerre, en promettant beaucoup d'indulgences à tous ceux qui y contribueroient de leurs biens ou de leur induſtrie; de quelque profeſſion qu'ils ſoient. Il les étend au roïaume de Navarre, & y fait un grand détail des progrès que Ferdinand avoit déja faits ſur les infidéles, l'exhortant à ne pas laiſſer une ſi bonne œuvre imparfaite, & eſperant que Dieu le favoriſera dans ſes entrepriſes, pour éteindre entierement la ſecte de Mahomet dans ſes Etats. Il charge les Evêques d'Avila & de Leon de recueillir eux-mêmes les aumônes des fidéles, avec beaucoup d'integrité, d'établir des quêteurs qui rendront un compte exact de ce qu'ils auront reçû, & de frapper des cenſures eccleſiaſtiques ceux qui détourneront l'argent qu'ils auront amaſſé, pour l'emploïer à d'autres uſages. An. 1489.

XCVIII. Innocent VIII. confirme la bulle de Sixte IV. en faveur de Ferdinand & d'Iſabelle. *Lib. Bullar. 46. p. 39.*

Ferdinand ne manqua pas de profiter de cette bulle; des aumônes qu'il reçût il leva une armée de cinquante mille hommes d'infanterie & douze mille chevaux qui prirent tous la Croix. Il ſe rendit maître de pluſieurs villes, & conçût le deſſein d'aſſieger enfin Grenade, ſi le jeune Roi ne vouloit pas la lui remettre. Il lui envoïa à ce ſujet le Comte de Tendille, pour lui repreſenter qu'après que leurs Majeſtez Catholiques avoient executé de bonne foi le dernier traité, pris les villes d'Almeria, de

XCVIII. Ferdinand leve une armée conſiderable contre les Maures. *Mariana de rebus Hiſpan. lib. 20. & 25. c. 13. Surita. lib. 20. c. 81.*

Baça

AN. 1489. Baça & de Guadix, obligé le Prince ſon oncle à ſortir du roïaume de Grenade pour ſe retirer en Afrique; il étoit juſte qu'il remît la ville de Grenade, comme il avoit promis de le faire par le même traité : qu'en ce cas on lui promettoit une penſion de quatre millions de Maravedis, tous les lieux de la Tau d'Andarax pour ſa demeure, & les revenus de ces places pour ſa ſubſiſtance. Le jeune Roi étoit aſſez porté à ſatisfaire Ferdinand; mais la crainte des Grands de ſa cour qui le menaçoient de lui faire perdre la liberté & peut-être même la vie, s'il livroit leur ville capitale, lui fit répondre en termes équivoques; de ſorte que Ferdinand après bien des tentatives réſolut d'en venir à une guerre ouverte & aſſieger Grenade dans toutes les formes.

XCIX. Le Pape s'entremet pour accorder les differens entre la Reine de Suede & Stenon.

Dorothée Reine de Suede & de Norvege, veuve de Chriſtiern I. Roi de Suede mort le vingt-deuxiéme de May 1481. aïant eu un differend avec Stenon Stur gouverneur de ces roïaumes, au ſujet de la forteresſe d'Orobra, le Pape adreſſa aux Archevêques de Lunden & d'Upſal & aux Evêques de Roſchild & de Strangen une bulle dattée du ſixiéme de Juillet pour les engager à appaiſer ce different. Mais n'aïant pas réuſſi, l'affaire fut évoquée au ſaint Siege & jugée en faveur de la Reine. Le Pape chargea auſſi les mêmes Evêques d'uſer de cenſures envers Stenon s'il n'obéïſſoit pas.

C. Le parlement de Paris s'oppoſe aux decimes qu'on veut impoſer ſur le clergé.

Cette même année le parlement de Paris s'oppoſa aux décimes qu'on vouloit lever ſur le clergé de France. Ceux qui les vouloient exiger alleguoient pour raiſon, que le tréſor étoit épuiſé par les guerres de Flandres & de Bretagne, & qu'on ne pouvoit les ſoûtenir ſans un ſemblable ſecours. La propoſition ne fut pas bien reçûe du clergé ni du parlement. La Vacquérie pre-

premier president, & les Conseillers remontrerent au Roi ; que le Pape n'accordoit jamais de semblables décimes, qu'il n'en eût la meilleure partie, que par-là elles étoient absolument inutiles à l'Etat, & que pour les recueillir on étoit obligé à des frais qui absorboient ce qu'on levoit ; outre que dans cette levée, il s'y commettoit beaucoup de tromperies, qu'enfin le Roi exigeoit de son peuple de grandes sommes d'argent, qui avec ces décimes l'épuiseroient entierement ; que les Ecclesiastiques ne recevoient qu'avec beaucoup de peine & fort tard les revenus de leurs benefices ; ce qui leur causeroit une trop grande charge, si outre cela on leur imposoit les décimes ; en un mot que si les plaintes du clergé venoient au Parlement, on se croiroit obligé de lui rendre justice. Ces remontrances eurent leur effet, & la chose n'étant pas allé plus loin, on laissa le clergé tranquille. AN. 1489. *Jaligny, hist. de Charles VIII.*

CI. Empressément de plusieurs Princes pour avoir Zizim en leur disposition.

Il y avoit déja long-tems que le Pape pressoit le Grand-maître de Rhodes de remettre entre ses mains Zizim frere de Bajazet Empereur des Turcs, qui étoit toûjours gardé par les Chevaliers de Rhodes dans la commanderie de Bourg-neuf sur les confins du Poitou & de la Marche. Les Rois de Hongrie, de Sicile & de Naples faisoient aussi tous leurs efforts pour avoir cet infortuné Prince en leur disposition. Le Soudan d'Egypte le demandoit aussi avec beaucoup d'instance pour le mettre à la tête de son armée contre le Sultan. Mais le Grand-maître de Rhodes ne jugea pas à propos de l'accorder ni aux uns ni aux autres. Il crut devoir plûtôt déferer aux demandes du saint Pere, & il écrivit à ce sujet au Roi Charles VIII. pour avoir sa permission, parce que Zizim étoit dans les terres de France. Le Pape lui- *Addit. ad Ciacon. in Innocent VIII.*

An. 1489. lui-même envoïa des deputez au Roi pour le prier d'y conſentir; & Charles VIII. venoit de donner ſon agrément, lorſqu'il reçut une députation de Bajazet pour empêcher que ſon frere ne ſortît des Etats de France, & ne fût livré à d'autres.

CII. Bajazet depute au Roi de France à l'occaſion de Zizim.

L'Ambaſſadeur du Sultan étoit accompagné d'un envoïé du Roi de Naples, il venoit offrir au Roi toutes les reliques que Mahomet avoit trouvées dans Conſtantinople & dans les autres villes d'Europe & d'Aſie; il promettoit de lui rendre les places priſes ſur les Chrétiens & de le ſecourir dans le recouvrement de la Terre-ſainte & du roïaume de Jeruſalem ſur le Soudan d'Egypte qui s'en étoit rendu maître; & il ajoûtoit à toutes ſes offres une ſomme conſiderable d'argent pour l'entretien de Zizim. Il inſiſta beaucoup ſur l'apprehenſion qu'avoit Bajazet, que ſon frere ne tombât entre les mains du Pape ou de Matthias Roi de Hongrie, ou du Soudan d'Egypte. Comme Zizim étoit encore en France à l'arrivée de l'Ambaſſadeur, le Roi auroit pû le retenir, & pluſieurs le lui conſeilloient; mais comme un fils obéïſſant, dit Jaligny, & un Roi très-Chrétien, il voulut tenir la parole qu'il avoit donnée au Pape, & ſe contenta de bien traiter l'Ambaſſadeur Turc & celui de Naples qu'il combla d'honnêtetez & de preſens. Il laiſſa aller Zizim à condition qu'on le conduiroit à Rome & non ailleurs, & qu'il y ſeroit gardé par les Chevaliers de Rhodes; enſorte qu'on ne pourroit diſpoſer de lui ſans le conſentement du Roi, ſous peine de dix mille livres d'or.

Jac. Boſius hiſtor. Rhod. to. 2. l. 14.

Jaligny, hiſt. de Charles VIII.

CIII. Zizim eſt livré aux deputez du

Il y avoit ſix ans que Zizim étoit en France où il s'ennuïoit de mener une vie privée & obſcure Le Chevalier Blanchefort qui avoit été élû Maréchal de l'Ordre & Grand-prieur d'Auvergne,

vergne ; fut chargé de le conduire en Italie, & arriva à Civita-Vecchia le sixiéme de Mars 1489 Leonard Cibo parent du Pape l'y reçut, & remit entre les mains de Blanchefort le château & la ville qu'on avoit destinez au logement de Zizim. Le Cardinal d'Angers vint ensuite au-devant de lui à douze milles de Rome avec le Prince François Cibo, & on le mena droit à Rome où il arriva le treiziéme du même mois; il y fit son entrée avec beaucoup de magnificence. Peu de jours après il fut presenté au Pape dans un consistoire public par l'Ambassadeur de France & le Grand-prieur. Le maître des ceremonies l'avertit de faire la reverence à sa Sainteté en lui baisant les pieds. Quelques historiens, entre autres Matthieu Bosse de Verone témoin oculaire, disent qu'on ne put jamais l'obliger à cette ceremonie, & qu'il ne voulut point baiser les pieds du Pape. Cependant Sponde assure qu'il le fit, mais avec indignation, en prononçant quelques paroles que son interprete expliqua; qu'il ne laissa pas d'admirer la Majesté du souverain Pontife qui le traita avec beaucoup de bonté, & le fit loger au Vatican. Ce Prince étoit âgé d'environ quarante ans, il avoit le regard farouche, & même assez cruel, le nez aquilain, le col & la poitrine fort large, & surpassoit la taille ordinaire des hommes.

An. 1489. Pape & conduit à Rome.

Mat. Bossi. Veron. epist. 30. Raynald. Annal. hoc ann. n. 2. Spond. ann. eccles. ad ann. 1489. n. 1.

CIV.

Le Grand-maître de Rhodes est créé Cardinal.

Dès le lendemain de cette ceremonie, le quatorziéme du mois de Mars, le Pape voulant recompenser les services du Grand-maître de Rhodes, qui non seulement avoit mis Zizim en sa puissance, mais encore avoit engagé le Soudan d'Egypte à lui faire hommage & entrer dans la ligue des Princes Chrétiens; l'honora du chapeau de Cardinal avec le titre de saint Adrien & la qualité de legat general du saint Sie-

Ciac. & Onuphr. in Innocent VIII. Bosius to. 2. l. 11.

An. 1489. Siege dans l'Aſie. Il ne reçut cependant le chapeau que le vingt-neuviéme de Juin jour de la fête des Apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul. Sa Sainteté renonça auſſi par une bulle conſiſtoriale ſignée de tous les Cardinaux aſſemblez, au droit de pourvoir à quelque benefice de l'Ordre que ce fût, même à ceux qui viendroient à vacquer en cour de Rome; déclarant par la même bulle que la diſpoſition de toutes les commanderies appartenoit entierement au Grand-maître, ſans qu'elles puſſent être compriſes au nombre des benefices que les Papes s'étoient réſervez, & pourroient ſe réſerver dans la ſuite. Il donna encore au Grand-maître le pouvoir de diſpoſer des benefices & des revenus des Ordres militaires du ſaint Sepulcre & de ſaint Lazare, en réuniſſant ces Ordres à celui de ſaint Jean de Jeruſalem. Cette bulle eſt dattée de Rome le vingt-huitiéme de Mars. Le Cardinal Grand-maître voïant les affaires dans un état paiſible, augmenta ſes ſoins pour faire fleurir la religion; il rétablit les Egliſes ruinées & fonda pluſieurs chapelles en differens lieux de l'iſle de Rhodes.

CV. Promotion de Cardinaux par Innocent VIII.

Aubery, hiſt. des Cardinaux. t. 3. Onuphr. in Innocent VIII. Boſius, l. 11.

Au Grand-maître de Rhodes le Pape en joignit ſept autres qu'il éleva à la même dignité. Le premier à la recommandation du Roi Charles VIII. fut André d'Epinay Breton, Archevêque de Bourdeaux, puis de Lion, Abbé de ſainte Croix de Bourdeaux & prieur de ſaint Martin des Champs à Paris, Cardinal prêtre du titre de ſaint Sylveſtre & de ſaint Martin aux Monts. Le ſecond, Laurent Cibo Genois, neveu du Pape, Archevêque de Benevent, prêtre Cardinal du titre de ſaint Marc & Evêque d'Albano & de Paleſtrine. Le troiſiéme, Ardicin de la Porte, de Novarre, Evêque d'Aleria, prêtre du titre de ſaint Jean & de ſaint Paul. Le quatriéme, Antonio

tonio Pallavicini Genois, Evêque d'Oronze, prêtre Cardinal du titre de sainte Anastasie, puis de sainte Praxede, & Evêque de Palestrine. Le cinquiéme, Maphée Gherardo Venitien, General de l'Ordre des Camaldules, Patriarche de Venise, prêtre Cardinal du titre de saint Nerée & saint Achillée. Le sixiéme, Jean de Medicis de Florence, diacre Cardinal du titre de sainte Marie *in Dominica*, & qui devint Pape sous le nom de Leon X. le premier de la famille des Medicis qui fût parvenu au Cardinalat; il n'avoit que quatorze ans; & le Pape ne lui donna le chapeau à un âge si peu avancé, qu'en faveur du mariage de sa sœur Magdelaine de Medicis avec Laurent Cibo son fils, que sa Sainteté avoit eu avant que d'être ecclesiastique. Enfin le dernier Cardinal fut Ferry de San-Severino Milanois, Archevêque de Vienne, Diacre Cardinal du titre de S. Theodore. Raphaël Volaterran rapporte que le Pape fit cette promotion contre la parole qu'il avoit donnée dans le conclave où il fut élû de ne point exceder le nombre de vingt-deux Cardinaux pour composer le sacré college; mais il est plus aisé de faire de belles promesses, lorsqu'on est seulement Cardinal, que de les mettre à execution lorsqu'on est devenu Pape. AN. 1489. *Raph. Volaterram. Comment. lib. 22.*

CVI. Suite des affaires de Bretagne.

Charles VIII. pensoit toûjours à se rendre maître de la Bretagne, ou par ses conquêtes, ou en épousant la Princesse heritiere. Sur l'avis que ses troupes s'étoient emparées de Brest & du Conquêt, il partit dès le mois de Février de cette année pour la Touraine; ce qui inquieta fort les Bretons, qui n'étoient pas en état de s'opposer à l'armée de France. Tout ce qu'ils purent faire, fut d'engager Maximilien à faire une diversion. Charles de Saveuse un de ses Generaux se rendit maître de Saint-Omer, pendant *Jaligny, hist. de Charles VIII.*

An. 1489. pendant que Des-Cordes travailloit à engager le Comte de Hainaut à s'unir aux Flamands. Les Bretons negocierent auſſi avec le Roi d'Angleterre qui étoit le plus à craindre pour la France, parce qu'il n'y avoit point d'endroit d'où la Bretagne pût tirer de plus grands ſecours.

CVII. Ambaſſade de France au Roi d'Angleterre.

Bacon. hiſt. Henric. VII.

La Comteſſe de Beaujeu devenue Ducheſſe de Bourbon en ſentit parfaitement les conſequences; elle mit donc tout en uſage pour mettre Henri VII. dans les interêts de la France; & avant que les conquêtes des François en Bretagne puſſent lui donner de la jalouſie, elle lui envoïa des Ambaſſadeurs qui avoient ordre de le feliciter ſur la victoire qu'il venoit de remporter, & de lui rendre compte de l'état des affaires de France comme à un Prince allié & ami. Ils devoient enſuite l'entretenir des affaires de Bretagne. Ils trouverent Henri à Lancaſtre; ils lui inſinuerent que Maximilien étant un Prince ſans argent, ſans reſſource, ſans crédit parmi ſes ſujets, peu aimé, & encore moins eſtimé, il ne pouvoit être qu'à charge à ſes alliez. Ils ajoûterent que ſi Charles VIII. avoit porté la guerre en Bretagne, il n'avoit pû faire autrement, le Duc s'étant prévalu de la jeuneſſe du Roi pour débaucher les Princes de ſon ſang. Ils rappellerent à Henri les obligations qu'il avoit à la France qui l'avoit ſecouru au préjudice de ſes interêts. Enfin ils lui dirent, que le moins que Charles VIII. pût attendre de ſon amitié étoit qu'il demeurât neutre; que ſa Majeſté très-Chrétienne ſoupiroit après la fin de la guerre de Bretagne, pour aller enſuite en perſonne en Italie, faire valoir les droits de ſa maiſon ſur le roïaume de Naples, après qu'il auroit épouſé Marguerite d'Aûtriche fille du Roi des Romains. Les Ambaſſadeurs avoient un ordre exprès de toucher ces deux derniers arti-

articles du mariage du Roi & de son voïage en Italie, afin qu'Henri ne crût pas que Charles eut dessein d'épouser la Duchesse de Bretagne. AN. 1489.

CVIII. Réponse du Roi d'Angleterre aux Ambassadeurs de France. *Bacon ibid.*

Le Roi d'Angleterre avant que de répondre aux Ambassadeurs, voulut en conferer avec son conseil, & quelques jours après il les admit à son audience, & leur dit qu'il avoit toute la reconnoissance possible de la part que le Roi leur maître vouloit bien prendre au succès de ses armes, qu'à son tour il en prenoit beaucoup aux avantages qu'il avoit remportez sur le Roi des Romains. Ensuite étant tombé sur la guerre de Bretagne, il ajoûta que le Roi & le Duc dont il ne sçavoit pas encore la mort, étoient les deux Princes du monde à qui il avoit de plus grandes obligations; que la reconnoissance qu'il leur devoit ne lui permettoit pas de se déclarer en faveur de l'un au préjudice de l'autre; qu'il seroit au desespoir si leurs differends l'obligeoient à prendre parti; que pour éviter cet inconvenient, il offroit sa médiation, & qu'il envoïeroit au plûtôt ses Ambassadeurs en France & en Bretagne à ce sujet. En effet il y envoïa Christophle Urswic un de ses chapelains, avec ordre de s'appliquer à penetrer les desseins de la France, & d'offrir sa médiation, s'il trouvoit qu'on fût disposé à la paix; qu'il fît les mêmes offres au Duc de Bretagne, qu'il dressât ensuite le projet de la paix, & revînt promptement lui en faire son rapport. Mais aïant appris sur ces entrefaites la victoire des François à Saint-Aubin, la mort du Duc de Bretagne, & les intrigues de la Duchesse de Bourbon, Henri se resolut enfin de faire la guerre à la France. Il assembla pour cet effet son parlement, & la guerre y fut resolue contre Charles VIII. On mit huit mille hommes sur pied, & on les fit passer en

AN. 1489. en Bretagne ſous la conduite de Milord Brook.

CIX. Les Anglois ſe liguent avec la Bretagne & declarent la guerre à la France.

Henri fit en même tems avec les Bretons une ligue défenſive contre la France, à condition que la Princeſſe heritiere ne ſe marieroit avec aucun Roi ou Prince ſans le conſentement du Roi d'Angleterre, & ne feroit point d'alliance avec aucun Souverain, à l'exception du Roi d'Eſpagne & du Roi des Romains. Après ce traité les Anglois s'embarquerent & arriverent à Guerande. Charles VIII. l'aïant appris, donna auſſi-tôt ordre à ſes troupes de ſe renfermer dans les principales villes de Bretagne dont il étoit maître, & d'abandonner la conquête des autres. Par-là il empêchoit les Anglois de s'emparer d'aucun poſte important, & en leur abandonnant le plat païs, ſon deſſein étoit de les harceler par de gros partis que les Commandans des places devoient envoïer courir par toute la campagne. Ce projet réuſſit. La Ducheſſe de Bourbon avoit en même tems ſi bien ſçû gagner par ſes intrigues les plus grands ſeigneurs du païs, & brouiller les autres, que les Anglois ne voïant que confuſion à la cour de Bretagne où chacun vouloit être maître, ne ſçachant de qui recevoir les ordres, ni à qui s'adreſſer pour avoir des munitions & de l'artillerie, furent obligez de repaſſer la mer & d'abandonner la Bretagne, ſans avoir fait autre choſe que d'achever de ruiner le païs.

CX. La Ducheſſe de Bretagne épouſe le Roi des Romains.

Le mariage de la Princeſſe cauſoit toutes les diviſions qui regnoient à la cour de Bretagne. Chacun des prétendans y avoit ſes partiſans, Charles VIII. Roi de France, Maximilien Roi des Romains, le Duc d'Orleans, & le Seigneur d'Albret ſe flattoient également d'acquerir le Duché en épouſant l'heritiere. Le Roi des Romains étant veuf & aïant un fils de ſon premier mariage, il ſembloit qu'il dût y avoir moins de part;

part ; mais outre qu'il n'avoit que trente ans, AN. 1489.
c'étoit le Prince le mieux fait de son tems ; l'Archiduc son fils étoit fort delicat, & son alliance ne pouvoit donner aucun ombrage à l'Angleterre. Toutes ces considerations fortifierent son parti. Le Maréchal de Rieux qui étoit fort porté pour ses interêts lui envoïa des personnes de créance pour l'assurer qu'il pouvoit venir en Bretagne épouser l'heritiere ; qu'on ne lui demandoit autre chose, sinon qu'il y parût dans un équipage digne d'un Prince de son rang. Son contrat de mariage avec la Ducheſſe fut dressé. L'avarice de l'Empereur son pere, qui lui refusa tout, & ne voulut faire aucune dépense, ne lui permit pas d'aller si-tôt lui-même en Bretagne ; il y envoïa seulement avec les deputez un Seigneur nommé Walfurg de Polheim qui épousa la Ducheſſe en son nom. Cette affaire fut negociée si secretement que la Ducheſſe de Bourbon n'en eut aucun avis ; & Maximilien fit presque dans le même tems sa paix avec le Roi de France, à la sollicitation du Pape.

CXI. Le Pape travaille à la paix entre le Roi de France & le Roi des Romains. *Vialard. in vita Innocent. VIII.*

Comme sa Sainteté voïoit de grandes disposi-tions à une guerre ouverte entre ces deux Princes, & qu'elle jugeoit que le gros de l'orage tomberoit sur la Flandre ; elle mit toute sa politique en usage pour l'en détourner ; ses Nonces eurent ordre d'inspirer des pensées de paix & d'union à toutes les puissances, à qui la necessité de leur confederation devoit faire prendre quelque engagement. Son entremise eut tout le succès qu'elle pouvoit s'en promettre ; les Princes Electeurs assemblez à Francfort pour la diete, agissant de concert avec les Nonces de sa Sainteté, le Comte de Nassau & les autres envoïez des Princes conclurent enfin en presence de Maximilien & après plusieurs conferences un traité, où l'on agita quatre points

AN. 1489. importans ; ſçavoir, la reſtitution du Comté de Charolois & du Duché de Bourgogne au Roi des Romains, la ſoumiſſion des Flamands à ce Prince, les interêts de la Ducheſſe de Bretagne, & la liberté du Duc d'Orleans priſonnier à Bourges.

CXII. Traite de paix entre ces deux Princes.

Après beaucoup de conteſtations l'affaire fut terminée le vingt-deuxiéme de Juillet, à ces conditions. 1. Qu'il y auroit paix entre Charles VIII. & le Roi des Romains. 2. Que les Flamands & Anne Ducheſſe de Bretagne ſeroient compris dans le traité, & qu'on mettroit celle-ci en poſſeſſion des places dont le feu Duc jouiſſoit au tems de ſa mort. 3. Qu'on deſigneroit un lieu où les deux Rois ſe trouveroient pour regler enſemble dans une entrevûe, la reſtitution du Duché de Bourgogne, du Comté de Charolois, & de la ville de Saint-Omer que le Roi de France demandoit. 4. Qu'on accorderoit à Philippe de Cleves la main-levée de ſes biens qu'on avoit ſaiſis, & la liberté aux Flamands priſonniers à Bruges. 5. Que le Roi de France emploïeroit tous ſes ſoins pour faire entrer les Flamands dans leur devoir à l'égard du Roi des Romains. 6. Que les Sujets des deux Rois ſeroient remis en poſſeſſion de leurs biens confiſquez. 7. Qu'on mettroit en ſequeſtre ſaint Malo, Dinan, Fougeres & ſaint Aubin, juſqu'à ce que la Ducheſſe de Bretagne eût renvoïé les Anglois, & que le differend qu'elle avoit avec Charles VIII. à l'occaſion de ces places eut été terminé par arbitres ou par les voïes de la juſtice. 8. Enfin qu'on traiteroit dans l'entrevûe des deux Rois de la délivrance du Duc d'Orleans.

CXIII. On manque aux articles du traité pour

Ce traité qu'on n'oſe appeller paix & qui merite plûtôt le nom de ſuſpenſion d'aigreur & de reſſentiment entre les deux Princes, fut executé aſſez exactement, ſi l'on en excepte les articles.

qui

qui regardoient la Bretagne. Le prétexte dont on se servit en France pour ne les pas observer fut que la Duchesse avoit conservé quelques Anglois qui étoient en garnison dans les villes qu'elle occupoit. Elle envoïa cependant une ambassade au Roi qui étoit à Amboise, dont le chef étoit le Comte de Dunois, auquel étoit joint Montauban Chancelier de Bretagne, en qui la Duchesse avoit mis toute sa confiance. Mais cela n'empécha pas de recommencer les hostilitez l'année suivante. AN. 1489. ce qui regarde la Bretagne.

CXIV. Défaite des Tartares par les Polonois.

Casimir Roi de Pologne excité par les plaintes de ses sujets qui le sollicitoient de s'opposer aux incursions des Tartares, envoïa contr'eux Jean Albert & son fils avec de bonnes troupes pour les empêcher de ravager la Podolie & la Russie. On croit qu'ils y avoient été engagez par Bajazet qui avoit envoié une armée dans la Valachie dont il s'étoit depuis peu rendu maître; quoique le Vaivode secouru par les Polonois eût fait tous ses efforts pour s'y opposer. Jean Albert trouva l'armée des Tartares divisée en deux corps; l'un de quinze mille hommes presque tous de cavalerie; l'autre de dix mille hommes d'infanterie: il attaqua le premier & le défit, il traita de même le second, & remporta une victoire complete, toute la cavalerie étant demeurée sur la place. *Cromer. hist. Polon. lib. 29.*

CXV. Guerre entre la Hongrie & la Bohême.

La guerre qui survint pour lors entre Uladislas Roi de Bohême & Matthias Roi de Hongrie ne fut pas d'une longue durée. Ce qui y avoit donné occasion, étoit que Matthias se voïant infirme & ne pouvant disposer de la Hongrie en faveur de Jean son fils naturel, à cause des oppositions que Beatrix son épouse y formoit, il avoit resolu de l'établir Roi de Bohême, dont il possedoit déja une grande partie. La sœur du Duc de Milan ne lui étoit même *Bonfin. 4. dec. liv. 8.*

An. 1439. me accordée en mariage qu'à cette condition. Il fit donc ſolliciter quelques gouverneurs dans la Sileſie, à lui livrer leurs villes, moïennant une ſomme d'argent, & comme quelques-uns le refuſerent, il les y voulut contraindre à main armée. Uladiſlas allarmé prit les armes, il mit des troupes ſur pied; mais l'Evêque de Varadin l'aïant appaiſé, Matthias reſta tranquille poſſeſſeur de beaucoup de places qu'il avoit acquiſes. Il n'auroit été à ſouhaiter pour ce dernier que de jouïr d'une meilleure ſanté. La goûte qui ſe joignit à ſes autres infirmitez & qui le mit preſque dans l'impoſſibilité d'agir, ne l'empéchoit pourtant pas de vacquer comme auparavant aux affaires; il recevoit des Ambaſſadeurs, leur donnoit audience & s'entretenoit d'affaires avec eux. Il en reçut particulierement de la part du Pape au ſujet de l'empriſonnement de Pierre Archevêque de Colocza qui duroit depuis quatre ans, & dont le ſaint Pere demandoit la liberté; mais il ne put rien obtenir. Bajazet lui en envoïa auſſi pour traiter de la paix, afin que n'aïant rien à craindre du côté de la Hongrie, il pût faire plus puiſſamment la guerre au Soudan d'Egypte & à celui de Syrie, & venger ſur eux l'affront qu'ils lui avoient fait recevoir; mais ce dernier aïant envoïé de ſon côté à Matthias le Patriarche de Jeruſalem, il n'y eut rien de conclu, & le même Patriarche eut ordre de ſe rendre enſuite à Rome, pour engager le Pape à faire une ligue contre le Turc.

CXVI. Mort des Cardinaux Burſcher, Piccolomini, & de Jean Weſſel. *Polyd. Vir.*

Le ſacré College perdit cette année le trentiéme de Mars Thomas Burſcher ou Bourchier Anglois, Archevêque de Cantorberi, & frere de Henri Comte d'Eſſex, qui avoit témoigné beaucoup de zele contre les ſectateurs de Wiclef, & avoit exercé les fonctions d'Evêque durant cinquante-un ans en differens dioceſes, aïant

aïant été d'abord Evêque de Wigorne, ensuite d'Ely, & enfin Archevêque de Cantorberi. Le Pape Paul II. l'avoit recompensé du chapeau de Cardinal en 1467. Il y eut après sa mort de grandes brigues en Angleterre, pour obtenir du Roi Henri l'Archevêché de Cantorberi; mais comme la primatie du roïaume y est attachée, & que les Archevêques de cette Eglise ont la préséance sur tous les Princes qui ne sont pas du sang roïal; le Roi qui ne vouloit élever à une si grande dignité qu'une personne d'une fidelité éprouvée, le donna à Jean Morton Evêque d'Ely, qu'il fit aussi-tôt après chancelier d'Angleterre. AN. 1489. *Gil. hist. Anglic. lib. 24.* *Aubery, hist. des Cardinaux, vol. 3.*

Jean de Wessel ou de Wessales de Groningue, docteur en theologie, né environ l'an 1419. mourut aussi cette année 1489. le quatriéme d'Octobre. Aïant perdu dans son enfance son pere & sa mere, qui n'étoient que boulangers, une dame charitable eut soin de son éducation & le fit étudier avec un fils unique qu'elle avoit. Elle les envoïa tous deux à Zwol dont le college étoit plus estimé que celui de Groningue. Wessel y fit beaucoup de progrès, & y enseigna même ensuite publiquement. Il en sortit pour aller continuer ses études à Cologne, où l'on le soupçonna d'être peu orthodoxe. Il voulut enseigner la théologie à Heidelbergh, il y fut refusé, parce qu'il n'étoit que laïque & qu'il ne vouloit pas s'engager dans la clericature. Il revint à Cologne, passa à Louvain, & de-là à Paris. François de la Rouere General des Freres Mineurs le mena à Basle, du tems du Concile, & il s'y fit admirer des habiles gens. Il revint à Rome quand Sixte IV. fut élû Pape, & quitta l'Italie pour venir mourir à Groningue sa patrie. On ne peut douter qu'en plusieurs choses ses sentimens ne fussent *Freher theatrum illust. virorum. Vies des professeurs de Groningue. Dupin bibl. des aut. XV. siecle.*

AN. 1490. contraires à ceux de l'Egliſe Catholique. Après ſa mort on brûla pluſieurs de ſes manuſcrits, ce qui en reſta fut imprimé à Groningue en 1614 & à Amſterdam en 1617. On a parlé ailleurs de la condamnation que les inquiſiteurs d'Allemagne firent l'an 1479. de pluſieurs propoſitions trop libres qu'il avoit enſeignées.

Sup. liv. CXV. n. 4.

Le onziéme de Septembre de la même année mourut encore Jacques Piccolomini Cardinal, qui avoit été ſecretaire de Callixte III. & de Pie II. qui lui donna le chapeau. Il a laiſſé ſept livres de memoires qui contiennent l'hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé dans l'Europe depuis le voïage de Pie II. à Ancone, juſqu'à la mort du Cardinal de Carvajal, c'eſt-à-dire, depuis l'an 1464. juſqu'en 1469. C'eſt dans cette même année 1489. que Donat Boſſius Milanois finit ſa chronique des Archevêques de Milan. Il a auſſi compoſé une autre chronique des principaux changemens du monde juſqu'à ſon tems. On ne ſçait pas l'année de ſa mort.

CXVII. Le Pape exhorte les Princes à faire la guerre aux Turcs.

Le Pape après avoir approuvé ſur la fin de 1489. l'Ordre des Religieuſes de la conception de la S. Vierge, qui avoit été inſtitué à Tolede par Beatrix de Sylva fille Portugaiſe, à la priere d'Iſabelle Reine de Caſtille, & avoit ſuivi d'abord la regle de Cîteaux; ſa Sainteté ne penſa plus qu'à tirer avantage de la perſonne de Zizim dont elle étoit maîtreſſe, pour faire la guerre aux Turcs. Elle envoïa dès le commencement de 1490. des Nonces à l'Empereur, aux Rois, aux Princes & aux Republiques, les exhortant à deputer de nouveaux Ambaſſadeurs à Rome pour le vingt-cinquiéme de Mars jour de l'Annonciation de la ſainte Vierge, afin de prendre avec eux les meſures neceſſaires à l'entrepriſe de cette guerre. Les Princes ſe rendirent aux exhortations du ſouverain Pontife; on

Bzovius ad hunc ann. 1490.

Vialard. in vita Innocent. VIII.

on reſolut avec leurs envoiez, que chacun contribueroit ſelon ſon pouvoir en argent, armes ou ſoldats, & l'on convint de laiſſer au Pape une entiere liberté de lever les annates, les décimes & les autres contributions; de publier des indulgences, des privileges & une croiſade; le Pape promit de ſa part que ſi l'un des trois Rois, de France, d'Eſpagne ou d'Angleterre ſe chargeoit de la conduite des troupes, il s'y trouveroit lui-même en perſonne; que ſi aucun Roi n'étoit chef, il ſe contenteroit de nommer deux légats, l'un pour l'armée de mer, l'autre pour celle de terre; que les Italiens, les François, les Eſpagnols & les Anglois ſerviroient dans la premiere; les Allemands, les Bohêmiens, les Hongrois & les Polonois dans la ſeconde. Les légats & les nonces furent envoiez dans toutes les provinces à ce ſujet; mais tous ces grands projets furent ſans execution. Les Princes n'avoient garde de préferer le bien public à leurs interêts perſonnels; & le ſouverain Pontife lui-même, ſi l'on en croit quelques hiſtoriens, quelques belles apparences de zele qu'il fit paroître, étoit dans les mêmes ſentimens. An 1490.

CXVIII. Bajazet & le Soudan d'Egypte envoient des Ambaſſadeurs au Pape.

Pendant qu'on faiſoit tous ces préparatifs aſſez inutilement, Bajazet fort irrité contre le Grand-maître de Rhodes de s'être deſſaiſi de la perſonne de Zizim ſon frere, envoia des Ambaſſadeurs au Pape, pour faire alliance avec lui, & lui promettre ſix-vingt mille écus d'or, pourvû qu'il voulût arrêter Zizim & le retenir en priſon. Dans le même tems le ſaint Pere en reçut d'autres du Soudan d'Egypte pour l'engager à lui livrer le même Prince, afin de pouvoir plus ſûrement faire la guerre aux Turcs. L'Ambaſſadeur de Bajazet fut reçû avec beaucoup d'honneur; tous les Cardinaux & les Offi-

Raynald. hoc anno 1490. *n.* 2. *&* 3.

An. 1499. ciers du Pape allerent au-devant de lui; il étoit chargé de l'argent qu'on promettoit, avec beaucoup de pierreries & de preſens, cette ſomme devoit ſervir à païer trois ans de la penſion de Zizim, à quarante mille écus d'or par chaque année. Il eut une audience publique en preſence de tout le ſacré college. Il paroît que le Pape accepta ſes propoſitions, & qu'il reçut tous les ans la ſomme dont on étoit convenu pour l'entretien de Zizim. Ce n'étoit pas vouloir faire la guerre aux Turcs, pour laquelle il ne laiſſoit pas de lever des décimes.

Raynald. ibid. n. 4. L'Ambaſſadeur que le Soudan d'Egypte avoit envoié à Rome, étoit Antoine Milan gardien des Cordeliers de Jeruſalem. Il avoit ordre en paſſant par l'Eſpagne, de menacer les Rois Catholiques, Ferdinand & Iſabelle de la part du Soudan, qu'il ſe vengeroit ſur tous les Chrétiens qui étoient en Egypte & en Syrie, & qu'il leur feroit ſouffrir les tourmens les plus cruels, ſi on ne laiſſoit les Maures en repos, & ſi l'on ne ceſſoit de leur faire la guerre. Mais le Cordelier ne s'acquitta point de ſa commiſſion. Il ſe contenta d'informer Ferdinand Roi de Naples des ordres dont il étoit chargé; & celui-ci qui n'étoit pas tout-à-fait ennemi des Maures en donna avis au Roi d'Arragon, qui l'inſtruiſit des juſtes ſujets qu'il avoit de faire la guerre à ces infidéles, & lui dit qu'il redoutoit peu les menaces du Soudan. Le Gardien des Cordeliers étant arrivé à Rome eut audience du Pape: il demanda qu'on lui remît Zizim pour le faire chef de l'armée du Soudan, & offrit en échange quatre cent mille ducats, & la ville de Jeruſalem qui ſeroit ſous la domination des Chrétiens, à qui l'on accorderoit une entiére liberté pour faire le voïage de la terre-ſainte ſans païer aucun tribut; il promit encore de remettre au

Pape

Pape toutes les conquêtes qu'on feroit sur Ba- An. 1492
jazet, quand ce seroit même Constantinople. On tint plusieurs consistoires sur ces propositions en presence des Cardinaux ; mais on ne décida rien.

CXIX. Bajazet veut faire empoisonner son frere.

Cependant les belles offres & les presens de Bajazet devoient être suspects, puisque quelques mois auparavant il avoit tenté de faire empoisonner son frere Zizim. Un certain Christophle Macrin surnommé le Picentin, fort irrité d'avoir été privé & même chassé de son emploi par les gens du Pape, s'en alla à Constantinople & promit au Sultan de mettre fin à la guerre en tuant & le Pape & Zizim. Le Muphti lui procura plusieurs conferences avec Bajazet ; on le chargea d'or, de pierres pretieuses & d'autres presens; on lui promit le gouvernement de l'isle de Negrepont, & une flotte de deux cent galeres, s'il pouvoit empoisonner la fontaine dans laquelle on puisoit l'eau pour la boisson du Pape & de Zizim; on lui donna même une phiole pleine d'un poison très-violent. Christophle promit des merveilles, il partit de Constantinople & vint à Rome, où aïant été arrêté pour d'autres crimes, on l'appliqua à la question dans laquelle il confessa le dessein qui l'avoit amené à Rome. Sur son aveu on le condamna au dernier supplice dans le mois de Mai Il fut conduit par la ville & déchiré avec des tenailles ardentes, & ses membres exposez à differentes portes de Rome, pour inspirer de la terreur aux complices de son crime, qui étoient en grand nombre, & dont quelques-uns furent punis.

Raynald. ad hunc ann. n. 5.

CXX. Le Pape connnue ses negociations

Innocent VIII. nonobstant l'accord qu'il avoit fait avec Bajazet, travailloit toûjours à réunir les Princes pour faire la guerre aux Turcs. Il s'adressa à Maximilien Roi des Romains qui promit

An. 1490. pour faire la guerre aux Turcs.

mit d'y contribuer, pourvû qu'on rétablît auparavant la concorde entre l'Empereur Frederic ſon pere & Matthias Roi de Hongrie, & qu'on reconciliât ces deux Princes. Le ſouverain Pontife envoïa auſſi Bernard Stich à Naples, pour rendre au Roi Ferdinand les lettres de Frederic & de Maximilien, & d'Albert Duc de Saxe, & l'engager à prendre les armes pour la défenſe de la religion. Mais ce Prince bien loin de ſatisfaire ſa Sainteté, ne penſoit qu'à l'inquieter & la chagriner. Il lui enleva dans cette année Benevent dont il avoit chaſſé les Magiſtrats qu'Innocent avoit établis. Enfin après pluſieurs negociations de part & d'autre pour établir la paix entre l'Empereur & le Roi de Hongrie, on convint d'une aſſemblée pour le treiziéme de Septembre, où ſeroient terminez tous les differends. Mais la maladie de Matthias fut cauſe qu'on la remit à un autre tems. Et ſur ces entrefaites ce Prince mourut d'apoplexie à Vienne en Aûtriche, un mardi ſixiéme d'Avril de 1490. Quelques hiſtoriens prétendent qu'il fut empoiſonné par ſa femme Beatrix, qui lui donna des figues avant que de boire pour appaiſer la ſoif qu'il ſouffroit. Mais cela n'eſt pas certain.

CXXI. Mort de Matthias Roi de Hongrie. *Raph. Volaterran. geog. lib. 8. Bonfin. dec. 4. lib. 8. Turos in rebus Hungaric. Cromer, Krantz & alii.*

Pierre Ranzane Sicilien Evêque de Luceria, qui ſe trouva à la mort de ce Prince, comme Ambaſſadeur de Ferdinand Roi de Naples, fit ſon oraiſon funebre, & parla de lui comme d'un Roi qui devoit être canoniſé pour ſon zele en faveur de la religion Chrétienne. Bonfinius en fait un grand éloge, & dit que ce Heros n'ignoroit rien de ce qu'un grand Prince doit ſçavoir, & qu'il fut heureux en paix & en guerre. On dit qu'il parloit toutes les langues de l'Europe, ſi l'on en excepte la Grecque & la Turque; qu'il étoit extrémément enjoué, & ſe plaiſoit à dire de bons mots; qu'il aimoit les ſçavans

vans & les beaux arts; qu'il emploïoit les plus excellens peintres d'Italie, & qu'il attiroit à sa cour les plus beaux esprits de l'Europe. Il avoit à Bude une très-belle bibliotheque qu'il avoit enrichie des ouvrages les plus curieux & des manuscrits les plus rares. Son corps fut porté à Albe-roïale, & mis dans le tombeau des Rois de Hongrie. Il n'avoit pas encore cinquante ans, & en avoit regné trente-deux. Il avoit épousé en 1452. Catherine fille de George Pogebrak Roi de Bohême, laquelle étant morte sans enfans en 1464. douze ans après en 1476. Matthias se remaria avec Beatrix fille de Ferdinand I. Roi de Naples. AN. 1490 *Paul Jov. in elog.*

CXXII. Uladislas Roi de Bohême est élû Roi de Hongrie.

Comme le roïaume de Hongrie étoit électif, plusieurs Princes firent valoir leurs droits pour faire tomber le choix sur eux. Maximilien Roi des Romains se fondoit sur une ancienne alliance faite avec le Roi défunt, lorsque l'Empereur Frederic son pere lui avoit rendu la couronne de Hongrie. Uladislas Roi de Bohême, aïant pour lui la Reine Beatrix, y prétendoit par droit de succession du côté de sa mere. La victoire que Jean Albert son frere venoit de remporter sur les Tartares, la reputation qu'il s'y étoit acquise, les suffrages de quelques Seigneurs Hongrois le mettoient en droit d'aspirer à cette couronne. Ferdinand Roi de Naples s'étoit pareillement mis sur les rangs; & enfin Jean Corvin fils naturel de Matthias faisoit beaucoup valoir la gloire qu'il s'étoit acquise sous le regne de son pere, qui l'avoit honoré des premiers emplois, & l'on pouvoit se promettre qu'il effaceroit la honte de sa naissance par sa valeur & ses grandes actions. Chacun de ces Princes avoit ses partisans, mais ceux d'Uladislas devinrent les plus forts, depuis que Beatrix se fut declarée en sa faveur. Elle avoit conçûe de l'ami-

Ishuanff. lib. 1. & 2. Bonfin. dec. 4. lib. 9. & 10. Cromer. lib. 29. Michou l. 4. c. 83.

AN. 1490. tié pour lui depuis l'aſſemblée d'Olmutz, & elle ſe flattoit de l'épouſer lorſqu'il ſeroit monté ſur le trône.

Bonfin. dec. 4. lib. 10. Il fut donc declaré Roi de Hongrie le quinziéme de Juillet, & couronné à Albe-roïale le vingt-uniéme de Septembre; mais comme ſon élection ne s'étoit pas faite ſans beaucoup d'oppoſitions, la guerre la ſuivit de près. Jean Albert frere du nouveau Roi prit le premier les armes & vint l'attaquer. Une bataille déciſive où il courut riſque de perdre la vie, l'obligea d'accepter la paix. Maximilien & Jean Corvin y furent auſſi contraints, & Uladiſlas aïant enſuite fait la ſienne avec Bajazet, regna dans une profonde paix, ſe faiſant autant eſtimer par ſa pieté que par la generoſité de ſes ſentimens. La reconnoiſſance vouloit qu'il épouſa Beatrix qui avoit ſi fort contribué à ſon élection, & il le ſouhaitoit: mais comme les Hongrois ne vouloient point conſentir à ce mariage, parce que Beatrix étoit ſterile, cette Reine eut recours au Pape; mais Innocent ne voulut rien terminer ni ſe méler de cette affaire. Beatrix ainſi rebutée ſe retira dans une iſle & mourut de chagrin.

Nicol. Iſthuanff. lib. 1. & 2.

CXXIII. Les Hongrois s'oppoſent au mariage de leur nouveau Roi avec Beatrix.

Iſthuanff. loco. cit.

CXXIV. L'Evêque de Varadin ſe retire de la cour de Hongrie & ſe fait religieux.

Jean Evêque de Varadin perſiſtoit toûjours dans la reſolution de ſe démettre de ſon Evêché & de ſe retirer dans un monaſtere. Il n'en avoit pû obtenir la permiſſion de Matthias qui l'aimoit trop pour y conſentir. Dès qu'il le vit mort & qu'il eut couronné le nouveau Roi, il ne penſa plus qu'à executer ſes pieux deſſeins; ainſi après avoir donné les inſtructions neceſſaires pour le gouvernement du roïaume, il quitta la cour au grand regret de toute la nation, qui le pleuroit comme ſon pere; il ne demanda pas même l'agrément du Roi, parce qu'il ſçavoit bien qu'il en ſeroit refuſé. Quelque tems après ſa rétraite il prit l'habit dans l'Ordre de ſaint François

Bonfin. dec. 4. l. 7.

çois, & y fit profeſſion, & l'on eut ſouvent depuis recours à ſes conſeils. Jeanne ſœur du Roi de Portugal imita l'exemple de l'Evêque de Varadin, & ſe retira le quatriéme de May dans l'Ordre des religieuſes de S. Dominique. Nous avons ſa vie écrite par Antoine de Vaſconſelle Jeſuite & theologien de Lisbonne. An. 1456.

CXXV. Le Pape approuve la confrairie de la Miſericorde.

Le Pape approuva le vingt-troiſiéme d'Août, ou ſelon Raynaldus, le premier de Septembre, une confrairie de la Miſericorde établie depuis peu à Rome. Elle fut inſtituée pour aſſiſter les criminels condamnez à mort, & pour avoir ſoin de leurs funerailles. Le ſaint Pere accorda aux confreres beaucoup d'indulgences & de privileges; & peu de tems après le vingt-ſeptiéme de Septembre, il eut une attaque d'apoplexie, qui le laiſſa près de vingt-quatre heures ſans connoiſſance, ſans poulx & ſans ſentiment. Le bruit s'étant répandu qu'il étoit mort, les Cardinaux penſoient déja à prendre des meſures pour lui donner un ſucceſſeur. Mais la bonté de ſon temperament jointe à quelques remedes le fit revenir, il n'eut pas toutefois l'eſprit auſſi libre qu'auparavant pour vaquer aux affaires. On crut que ſa maladie étoit venue de la fraïeur que lui cauſa un coup de tonnerre, qui abattit le clocher de l'Egliſe de ſaint Pierre, & vint tomber dans la chambre de l'Evêque de Conſtance qui étoit à Rome. Dans l'intervalle qu'on le crut mort, les Cardinaux eurent la précaution de mettre à couvert un million d'or recueilli des décimes, & deſtiné aux frais de la guerre contre les Turcs, & de celle de Naples contre Ferdinand, dans l'appréhenſion que cet argent ne fût expoſé au pillage.

Bullar. Innocent. VIII. to. 1. conſtit. 16. Onuph. in vita Innoc. VIII. ſub fin.

CXXVI. Il eſt attaqué d'une apoplexie.

CXXVII. Le Roi de Portugal

Jacques Canus Portugais aïant découvert en 1484. le roïaume de Congo, Jean Roi de Portugal y envoïa enſuite Gonçalo de Souza avec

AN. 1490. envoïe des Miſſionnaires à Congo.

avec quelques vaiſſeaux pour continuer ces découvertes. Gonçalo arriva à Azorio dont le Souverain ſe fit baptiſer & fut nommé Emmanuel. Et pour faire voir qu'il aimoit la religion qu'il venoit d'embraſſer, il permit qu'on bâtit une Egliſe dans ſa capitale ſous le titre de ſainte Croix. Le Roi de Portugal pour cultiver ces heureux commencemens, fit équiper trois galeres dans le port de Lisbonne, & y fit embarquer des Miſſionnaires. Il donna la conduite de ces galeres à Gonçalo : mais le ſuccès ne répondit point à ſes ſoins. Chacun des Officiers voulut commander dans cette flotte, & la diviſion fut grande ; la peſte & d'autres maladies y cauſerent encore de plus grands troubles. Il y en eut beaucoup qui perirent. Ceux des Miſſionnaires qui échapperent firent ce qu'ils purent pour affermir la religion dans le roïaume de Congo, mais le Roi ne pouvant ſe reſoudre à ſe contenter d'une ſeule femme retourna à l'idolâtrie. Alphonſe ſon fils aîné qui s'étoit auſſi fait baptiſer perſevera dans le Chriſtianiſme.

Spond. ann. 1484. n. 11. & 1491. n. 7.

CXXVIII. Ferdinand Roi d'Arragon pourſuit ſes conquêtes ſur les Maures. *Mariana de rebus Hiſp. lib. 25. Burchard in MS. Arch. Vatic. 938. Lib. Bullar. 50. p. 271.*

Le jeune Roi de Grenade qui avoit refuſé de remettre ſa ville capitale à Ferdinand & Iſabelle, & qui ſçavoit que leur deſſein étoit de l'aſſieger, n'attendit pas qu'on l'attaquât. Il commença la guerre le premier, en ſollicitant à la révolte les peuples d'El-Pucherra, des montagnes & de la vallée de Lucrin. Son entrepriſe fut d'abord ſuivie de quelque ſuccès ; il aſſiegea & prit les fortes places d'Alhendin & de Marcheune. Mais Ferdinand ne ſe fut pas plûtôt mis en campagne, qu'il réduiſit tous ceux qui s'étoient révoltez, reprit toutes les places dont le Roi Maure s'étoit emparé, & l'obligea lui-même à ſe renfermer dans ſa capitale. L'hiver qui ſuivit cette glorieuſe campagne fut emploïé aux preparatifs

tifs du siége de Grenade, qui ne commença que dans l'année suivante. Innocent VIII. dans cet intervalle ordonna beaucoup de prieres à Rome pour le succès des armes des Rois Catholiques. Il alla lui-même en procession à l'Eglise de sainte Marie du Peuple, où il chanta la Messe pontificalement. Burchard rapporte la formule de prieres qui furent composées à ce sujet, & l'on y fit un discours où l'éloge de Ferdinand & d'Isabelle ne fut pas oublié. Le Pape adressa en même tems une bulle à l'Evêque d'Avila pour établir des Evêques dans les villes dont on s'étoit rendu maître, & pour terminer les contestations sur les limites des dioceses dans lesquels il y avoit eu auparavant des Evêques. AN. 1490.

CXXIX. On travaille en France à empêcher le mariage du Roi des Romains avec l'heritiere de Bretagne.

En France le Roi Charles VIII. informé du mariage de Maximilien Roi des Romains avec Anne Ducheſſe de Bretagne, demeurée seule heritiere de son pere par la mort de sa sœur, reprit les armes & fit marcher ses troupes pour assiéger la Ducheſſe dans Rennes où elle s'étoit retirée, mais on les contremanda aussi-tôt après, peut-être parce que la Ducheſſe de Bourbon conçut dès-lors le dessein de faire épouser l'heritiere de Bretagne au Roi, & de supplanter par-là Maximilien, quoique son mariage eût été déja fait par procureur. Il étoit d'une extrême importance pour la France de rompre ce mariage. Heureusement le Roi des Romains par sa negligence en rendoit l'execution facile; & le Roi demandant la Princesse en personne ne devoit pas craindre d'être refusé, d'autant plus qu'un moien si doux & si juste de finir la guerre étoit aussi avantageux pour la Bretagne que pour la France Il paroissoit même surprenant que la Ducheſſe de Bourbon n'y eut pas pensé plûtôt.

Naucler. chronic. vol. 3. general 50. p. 703.

Quelles que fussent les raisons qu'elle eut eues

AN. 1490. CXXX. On penſe à lui faire épouſer le Roi de France. *Gaguin in Carol. VIII. & Jaligny Polyd. Virg. l. 27. Ducheſne hiſtoire d'Anglet. liv. 19.*

eues pour ne pas tenir plûtôt cette conduite, la gouvernante jugeant qu'il falloit en toutes manieres empêcher la Ducheſſe d'épouſer le Roi des Romains, & que cela ne ſe pouvoit faire qu'en la mariant avec Charles VIII. y penſa ſerieuſement; & pour y réuſſir, elle fit ceſſer les actes d'hoſtilité, quoique le Seigneur d'Albret eut déja livré aux François la ville & le château de Nantes. Elle renoüa ſes intrigues. Elle envoia en Angleterre François de Luxembourg, Charles de Marignan & Robert Gaguin General de l'Ordre de la Trinité pour faire agréer à Henri VII. le deſſein de faire épouſer la Ducheſſe de Bretagne à Charles ſon frere, ſans pourtant le lui marquer en termes exprès, lui repreſentant ſeulement que le Roi de France étoit en droit d'empêcher qu'on la mariât à un ennemi qui avoit actuellement les armes à la main contre lui, & que Henri ne devoit point s'oppoſer à la liberté que le Roi demandoit de diſpoſer de l'heritiere de Bretagne d'une maniere qui ne portât aucun préjudice à ſon Etat. Mais comme le Roi d'Angleterre avoit beaucoup contribué au mariage du Roi des Romains, ſa réponſe ne fut gueres differente d'une déclaration de guerre, & il en vint-là en effet, comme on dira bien-tôt.

CXXXI. On engage le Duc d'Orleans à renoncer à ce mariage. *Jaligny & Belleforest dans l'hiſt. de Charles VIII.*

Un autre obſtacle que la Ducheſſe de Bourbon avoit à lever, étoit du côté du Duc d'Orleans; la Princeſſe l'aimoit autant qu'elle avoit d'indifference pour Charles VIII. & le Duc d'Orleans lui-même ſe flattoit de devenir ſon époux. Le Comte de Dunois ſe chargea de la negociation, ne ſçachant pas d'autre moïen pour tirer le Duc de ſa priſon, que de le faire renoncer à épouſer la Ducheſſe. Le Comte commença par le Maréchal de Rieux qui ſe laiſſa perſuader. Mais la condition qu'il poſa fut qu'on rendroit

la liberté au Duc d'Orleans ; & c'eſt à quoi la Ducheſſe de Bourbon ne vouloit pas conſentir ; tout ce qu'on obtint d'elle fut que le Comte de Dunois auroit un commerce libre avec le Duc, qu'il le verroit dans ſa priſon, qu'il s'entretiendroit avec lui, & qu'il travailleroit à le faire renoncer au mariage auquel il prétendoit. Le Comte fit uſage de cette permiſſion. Il remontra au Duc d'Orleans que dans la triſte conjoncture de ſes affaires, il n'avoit pas d'autre parti à prendre que d'entrer dans ſes vûes, & à ſervir le Roi auprès de la Ducheſſe de Bretagne, puiſqu'autrement ni le Roi ni lui n'épouſeroient cette Princeſſe, & que Maximilien acheveroit de l'enlever à l'un & à l'autre. AN. 149[illegible]

LIVRE CENT DIX-SEPTIE'ME.

AN. 1491. I. Le Pape recommence ſes inſtances auprès des Princes pour la guerre contre les Turcs. *Vialard. in vita Innocent. VIII.*

LE Pape toûjours plein d'ardeur, au moins en apparence, pour faire la guerre au Turc, envoïa ordre au Cardinal Rainault ſon legat en Hongrie, en Pologne, en Pruſſe & en Ruſſie, d'exciter les Princes à executer la promeſſe qu'ils avoient faite de lever deux armées, l'une compoſée de Hongrois, de Bohêmiens, de Polonois, de Valaques, de Pruſſiens, de Lithuaniens & de Ruſſiens, dont Uladiſlas auroit le commandement, en lui joignant le legat Apoſtolique pour faire irruption dans la Bulgarie & dans la Thrace; l'autre compoſée d'Allemands, de Danois, de Flamands, de Bourguignons & de François volontaires conduite par Maximilien, qui ſe joindroit à Uladiſlas pour ravager les provinces frontieres des Etats du Sultan. Innocent demandoit encore qu'on équipât une flotte à Veniſe ſur laquelle il n'y auroit que des Anglois, des Ecoſſois, des Eſpagnols, des François, & des Italiens, qui ſerviroit à tranſporter l'infanterie & la cavalerie; que cette flotte ſeroit commandée par le Roi de France, ou d'Angleterre, ou par Ferdinand Roi d'Arragon; qu'au défaut de l'un de ces Rois, le legat la commanderoit, & que le Pape y ſeroit lui-même en perſonne. Mais il en fut de ces beaux projets comme de tous les autres précedens; & quoi qu'Innocent VIII. eût déja reçû deux cent mille écus d'or pour équiper cette flotte, que le Roi de France eût douze grands vaiſſeaux tout prêts, & qu'on eût impoſé des décimes ſur ſon clergé; Bajazet ne fut point troublé dans l'execution de ſes entrepriſes, il vint en Hongrie, il y brûla pluſieurs Egliſes, il y fit pluſieurs Chré-

Chrétiens captifs & fit le dégât juſques aux fron- AN. 1491.
tieres de la Croatie & de la Tranſylvanie, s'étant même rendu maître de quelques places ſans qu'on s'oppoſât à ſes conquêtes.

II. Conſtitution du Pape pour maintenir les libertez. *Bullar. in Innocent. VIII. conſtit.* 17.

Le Pape agiſſoit plus efficacement pour les prétentions du ſiege de Rome. On y faiſoit de fréquens appels & par-là on ſe ſouſtraïoit aux juges des lieux. Ces appellans trouvoient ſouvent des oppoſans de la part de leurs adverſes parties, & quelquefois même ceux qui étoient en cauſe voulant éviter un jugement de Rome, faiſoient ce qu'ils pouvoient pour transferer leurs cauſes aux juges ſeculiers. Le Pape crut que les uns & les autres bleſſoient en cela l'autorité du ſaint Siege, & pour empêcher ce qu'il appelloit un mal, il donna une bulle le vingt-troiſiéme de Février 1491. par laquelle il excommunie les uns & les autres, & déclare qu'ils ne pourront être abſous que par le ſaint Siege, excepté à l'article de la mort, s'ils ont donné des marques de répentir. Il prononce auſſi des peines contre les notaires qui auront prêté leur miniſtere à ces perſonnes, & ordonne aux Evêques de faire publier inceſſament cette conſtitution dans leurs dioceſes.

III. Le Roi de Hongrie fait la paix avec ſon frere Albert & le Roi de Pologne. *Bonfin. dec. 5. lib. 1. & 9. Cromer. lib. 29. Dubrav. lib. 21.*

Cependant Bajazet continuoit toûjours ſes incurſions & ſes ravages dans le roïaume de Hongrie. Uladiſlas pour ſe mettre en état de s'y oppoſer, penſa à ſe reconcilier avec ſon frere Albert. Les Princes Chrétiens s'en mêlerent, ils y réuſſirent; & la paix fut conclue & ſignée entre les deux freres le vingt-deuxiéme de Février de cette année 1491. Uladiſlas ceda à Albert quelques villes de Sileſie avec une penſion qu'il lui fit. L'Evêque de Varadin quoique retiré, menagea encore la paix entre le Roi de Hongrie & celui de Pologne; enſorte qu'Uladiſlas étant en repos de ce côté-là, vint attaquer Maximilien

AN. 1491. milien Roi des Romains pour l'obliger à lui rendre les villes de Hongrie dont il s'étoit emparé Il poſſedoit la forteresſe de Hambourg, & avoit battu l'armée des Bohêmiens auprès de Vienne; mais comme il ne pouvoit obtenir aucun ſecours de Frederic ſon pere, qui lui conſeilloit de ſe contenter de l'Aûtriche & de ceder ce qu'il poſſedoit en Hongrie, il aſſembla les Princes d'Allemagne qui ne lui furent pas plus favorables, & qui refuſerent de contribuer à cette guerre. Uladiſlas profitant de ces diſpoſitions ſe mit en campagne, ſe rendit maître d'Albe-roïale & de quelques autres villes, & auroit pouſſé plus loin ſes conquêtes, ſi Caſimir Roi de Pologne n'eût menagé la paix entre ces deux Princes. Bonfinius en rapporte fort au long les articles, dont les principaux ſont; que le roïaume de Hongrie ſeroit donné à Maximilien où à ſes ſucceſſeurs, en cas qu'Uladiſlas mourût ſans heritiers; que les deux Rois prendroient le titre de Rois de Hongrie; qu'Uladiſlas païeroit au Roi des Romains cent mille écus d'or pour le dédommager; qu'on n'éleveroit perſonne à aucune dignité du roïaume, qu'il n'eût auparavant prêté le ſerment entre les mains des deux Princes; qu'enfin les Hongrois & les Allemands ſe promettroient une amitié & une fidelité réciproque, & vivroient en bonne intelligence.

IV. Uladiſlas fait ſa paix avec Maximilien. *Bonfin. dec. 3. l. 2.*

V. Préparatifs des Rois Catholiques pour le ſiége de Grenade. *Naucler. chronic. vol. 3. genel. 50. p. 505.*

Les Rois de Caſtille & d'Arragon firent enfin dans cette année la conquête entiere du roïaume de Grenade, qui étoit poſſedé par les Maures depuis près de huit cens ans. Mais avant que d'entreprendre une affaire ſi importante, Ferdinand aïant paſſé l'hyver à Seville, emploïa cette ſaiſon à faire les préparatifs neceſſaires pour cette glorieuſe conquête, & au commencement du printems il envoïa le Marquis de Villena

lena avec trois mille chevaux & dix mille hommes d'infanterie pour ruiner toutes les petites places des environs de Grenade, & faire le dégât dans la campagne, afin que les habitans ne pouvant faire la recolte des grains, fuſſent plus aiſément réduits par la famine; & que les peuples des villes qu'on auroit ruinées, & les gens de la campagne s'étant retirez dans la capitale, les vivres y fuſſent plûtôt conſommez, & la ville plûtôt obligée de ſe rendre. AN. 1491. *Æl. Ant. Nebriſſens. in præf. dec. 2.* *Mariana, lib. 25. c. 15 & 16.* *Surita lib. 20. c. 8. & ſeq.*

Ferdinand ſe rendit bien-tôt après lui-même auprès de Grenade avec une armée de près de cinquante mille hommes, dont la cinquiéme partie étoit de cavalerie. Ce Prince extrémément habile dans l'art de commander, avoit encore avec lui tous les Seigneurs de ſon roiaume, & un grand nombre d'officiers très-experimentez, qui s'étoient déja diſtinguez dans les guerres précedentes; entre autres le celebre Gonſalve Fernandez de Cordoüe qu'on ſurnommoit le grand capitaine, & qui avoit paru avec beaucoup de diſtinction dans la guerre contre les Portugais. Il étoit fils de Pierre Fernandez de Cordoüe ſeigneur d'Aguilar, & d'Elvire de Herrera.

VI. L'armée de Ferdinand vient camper à une lieue de Grenade.

Le Marquis de Villena après avoir fait le dégât autour de Grenade, ſuivant les ordres qu'il en avoit reçus, vint joindre le gros de l'armée; & toutes les troupes étant ainſi raſſemblées, l'on commença par ſe rendre maître du chemin creux & du pont de Tablatte, afin que l'armée pût aiſément par-là entrer dans la plaine. L'on campa à une lieue de la ville, bien reſolus de n'en point partir qu'on ne s'en fût rendu maître. C'eſt ce qui fit travailler auſſitôt à faire des retranchemens; & à peine furent-ils achevez qu'Iſabelle Reine de Caſtille arriva au camp avec les Princes ſes enfans, dans la mê- *Mariana, loco ſupra cit.*

AN. 1491. même reſolution de n'en point partir que la ville ne fût priſe. Les hiſtoriens ont crû que cette Princeſſe ne ſe rendit à l'armée que pour rompre les meſures de Ferdinand qui avoit, à la verité, conſenti à la réunion du roïaume de Grenade à la couronne de Caſtille, mais qui l'avoit fait avec tant de repugnance, qu'il y avoit lieu de craindre qu'il ne voulût faire cette conquête à ſon profit, étant le maître de l'armée. L'on aſſure même qu'il le tenta, & qu'il en ſeroit venu à bout ſans Gonſalve qui rompit toutes ſes meſures.

VII. On change le camp en une ville pour aſſiéger Grenade.

La nuit qui ſuivit le jour de l'arrivée d'Iſabelle, le feu s'étant mis à ſa tente & l'aïant conſumée avec pluſieurs autres qui n'en étoient pas éloignées; on prit la reſolution de bâtir des huttes de terre couvertes de tuiles avec des ruës comme dans une ville; & chaque corps aïant pris ſoin de fortifier ſon quartier, il ſe fit du camp une ville fermée de tours, & de murailles avec un foſſé profond, & quatre ruës principales qui répondoient aux quatre portes. Le camp par ce moïen devint également aſſuré & contre le feu & contre les ſorties preſque continuelles que faiſoient les aſſiégez. Une autre raiſon pour executer ce deſſein, eſt qu'on s'attendoit ſûrement que le ſiége dureroit encore l'hiver prochain, & que par-là on mettroit les troupes à couvert pendant la mauvaiſe ſaiſon. Cette nouvelle ville qui fut depuis nommée Sainte-Foi, fit perdre courage aux aſſiégez, qui virent par-là qu'on étoit conſtamment reſolu de ne point quitter le ſiége que la ville ne fut emportée. Le Pape ne manqua pas d'en écrire aux Rois Catholiques qu'il voïoit ſi zelez pour augmenter la gloire de la religion, & d'accorder beaucoup d'indulgences à ceux qui les aideroient dans une ſi bonne œuvre.

Raynald. hoc anno 1491. n. 3. & 4.

Sa lettre eſt de Rome le premier d'Octobre. AN. 1491.

VIII. Priſe de la ville de Grenade. *Mariana, lib. 25. c. 16. & 17.*

Le deſſein des Maures étoit d'attirer Ferdinand hors de ſes retranchemens, & de l'obliger à remettre la déciſion de cette affaire à un combat general. Mais ce Prince aſſuré que la famine, ſans rien riſquer, le rendroit enfin maître de la place, ne voulut point courir le hazard d'une bataille; & ſa conjecture ne fut pas vaine. Après avoir été huit mois & dix jours devant Grenade depuis le vingt-ſixiéme d'Avril 1491. juſqu'au deuxiéme de Janvier 1492. les Maures éprouvant depuis quelques mois tout ce que la famine a de plus terrible, ſe voïant ſans vivres, ſans reſſource, ſans ſecours & ſans aucune eſperance d'en avoir, furent contraints de rendre leur ville à compoſition. Il ſe paſſa près de deux mois ſans qu'on pût conclure le traité; & l'on convint enfin que le Roi & le peuple de Grenade remettroient de bonne foi aux Rois de Caſtille & d'Arragon dans l'eſpace de quarante jours l'Alhambra, la ville de Grenade & toutes ſes dépendances; qu'à l'avenir les Maures tant de la ville que du reſte du roiaume ne reconnoîtroient point d'autres Souverains que la Reine de Caſtille & ſes ſucceſſeurs. Que pour ſûreté de cet accord, l'on donneroit la veille de la reddition cinq cent perſonnes en ôtage d'entre les enfans & les freres des principaux de la ville pour être au pouvoir des Rois Catholiques, l'eſpace de dix jours, pendant qu'ils prendroient poſſeſſion des fortereſſes & de la ville, & qu'ils y mettroient des troupes & des munitions. Ferdinand & Iſabelle de leur côté promirent tant pour eux que pour leurs ſucceſſeurs, de prendre ſous leur protection tous les Maures qui voudroient reſter en Eſpagne, de les traiter comme leurs autres ſujets, de ne permettre jamais qu'il leur fût fait aucun tort, ni qu'on agît contre

IX. Articles du traité de la capitulation.

eux

An. 1491. eux autrement que dans les formes de la juſtice ordinaire, & de les maintenir dans la poſſeſſion de leurs biens, de leurs droits & de leurs privileges. Qu'il ſeroit permis à ceux qui ne voudroient pas demeurer en Eſpagne, de diſpoſer de tous leurs effets; & qu'on leur fourniroit des vaiſſeaux pour ſe rendre en Afrique. Enfin l'on accorda au Roi des Maures une penſion conſiderable pour l'entretien de ſa famille; mais la plûpart de ceux qui avoient ſuivi ſon parti le quitterent & ſe retirerent en Afrique.

X. Le Roi des Maures remet Grenade à Ferdinand.

Le tems auquel ce Prince devoit remettre l'Alhambra & les autres fortereſſes étant arrivé, le Cardinal de Mendoza Archevêque de Tolede, accompagné da la plûpart de ſes officiers, d'un grand nombre de Seigneurs ſuivi des meilleures troupes, partit pour en aller prendre poſſeſſion au nom de la Reine de Caſtille. Les conditions furent executées de bonne foi. Le Cardinal s'étant ſaiſi de tous les poſtes fit arborer ſur les plus hautes tours la croix que l'on portoit devant lui, & en même tems les étendars de ſaint Jacques, de Ferdinand & Iſabelle furent placez ſur les remparts avec de grandes acclamations, & quantité de décharges de canon. Auſſi-tôt après les Rois Catholiques s'avancerent du camp vers la ville pour en prendre poſſeſſion. Le jeune Roi de Grenade vint au-devant d'eux pour leur en preſenter les clefs. L'entrevûe ſe paſſa avec beaucoup de civilité de part & d'autre. Le jeune Roi ſe retira & alla prendre poſſeſſion des lieux qu'on lui avoit aſſignez pour ſa reſidence; & Ferdinand avec ſon épouſe entra dans Grenade dont ils ne pouvoient aſſez admirer la beauté.

Diego. de Muros hiſt. rerum geſt. contra Mauros.

En effet les auteurs aſſurent qu'on y comptoit ſoixante mille maiſons, outre quantité de magnifiques édifices que Bulhar Roi de Grenade y avoit

avoit fait élever avec une ſi prodigieuſe dépenſe, que ſes ſujets crurent qu'il avoit trouvé l'art de faire de l'or. Les habitans de Grenade étoient eux-mêmes ſi riches, qu'ils païoient à leur Roi plus d'un million de ducats, mais cette grande ville n'eſt plus ni ſi peuplée, ni ſi riche qu'elle étoit du tems que les Eſpagnols s'en rendirent maîtres. Sa ſituation & la diſpoſition de ſes tours ſe rapportent aſſez à ce qu'en dit Ceſar dans ſes commentaires. C'eſt la plus grande ville d'Eſpagne & la plus commode en été, à cauſe de la pureté de ſon air & du grand nombre de ſes fontaines. Les Maures avoient coûtume de dire, que le paradis étoit en cette partie du ciel qui eſt ſur cette ville. Elle eſt arroſée de la riviere de Daro, & diviſée en quatre parties qui ſont Grenade, l'Alhambra, l'Albaïzin & l'Antiqueruela. Elle a plus de quatre lieues de circuit, & eſt entourée de murailles, où l'on compte mille trente tours avec leurs crenaux. AN. 1491. *Mariana, hiſt. Hiſp. l.* 13. *c. & l.* 24. 25. *& ſeq.*

XI. Ferdinand & Iſabelle reçoivent du Pape la qualité de Rois catholiques.

Les Rois de Caſtille & d'Arragon étant entrez dans la ville de Grenade d'une maniere qui tenoit des anciens triomphes, y firent obſerver la capitulation avec beaucoup de ſoin, donnerent de bons ordres pour la police, & ſçurent ſi bien careſſer la nobleſſe & le peuple, que les nouvelles en étant portées par tout le roïaume, chacun ſe ſoûmit de bon cœur à ſes nouveaux maîtres: & s'il reſta quelque regret du changement arrivé dans cet Etat, les peuples le ſçurent ſi bien cacher, qu'il n'en parut preſque rien du vivant de Ferdinand & d'Iſabelle qui les avoient conquis. La religion Chrétienne fut par cette conquête établie dans toute l'Eſpagne, & la ſecte de Mahomet bannie auſſi-bien que la domination des Maures; enſorte que Ferdinand & Iſabelle acquirent pour eux-mêmes & pour leurs ſucceſſeurs le titre de Rois Catholiques, qui *Paul. Æmil. l.* 8. *Froiſſard. l.* 1. *Mariana l.* 7. *c.* 4. *Baron. an.* 738.

An. 1491. leur fut donné par le Pape Alexandre VI. ſucceſſeur d'Innocent VIII. Il eſt vrai pourtant que ce ne ſont pas les ſeuls Rois d'Eſpagne qui aïent été honorez de cette qualité, puiſque nous liſons dans Paul Emile & dans Froiſſard, que Philippe de Valois Roi de France l'a auſſi porté, parce qu'il avoit défendu les droits de l'Egliſe. C'eſt ainſi que le Roi de France prend le titre de Roi très-Chrétien, & de fils aîné de l'Egliſe; le Roi de Pologne celui d'orthodoxe; le Roi de Navarre, de très-fidéle, & que les Rois de la grande Bretagne ont gardé celui de défenſeurs de la foi, qui fut donné à Henri VIII. par le Pape Leon X. avant le ſchiſme. Sponde remarque qu'autrefois le Roi Recarede avoit obtenu la qualité de Roi Catholique dans un Concile, pour avoir amené à la foi les Gots, qui étoient Ariens.

Spond ad ann. 1492. n. 1. Trois Cardinaux moururent cette année. Le premier fut le Cardinal Marc Barbo qui mourut le deuxiéme de Mars, quoiqu'il y ait des hiſtoriens qui placent ſa mort un an plûtôt. Il étoit couſin germain du Pape Paul II. qui d'Evêque de Vicence le fit Cardinal le dix-huitiéme de Septembre 1467. Quelque tems après il fut pourvû du patriarchat d'Aquilée. En 1471. Sixte IV. ſucceſſeur de Paul l'envoïa legat en Allemagne, en Pologne & en Hongrie, pour terminer les differends que les Rois de ces deux derniers Etats avoient touchant la couronne de Bohême. Le Cardinal Barbo les réconcilia, & les mit en état de s'unir contre les Turcs. Ses ſervices furent récompenſez par l'Evêché de Paleſtrine dont il jouit juſqu'à ſa mort. Innocent VIII. nomma Hermolaüs Barbaro pour ſon ſucceſſeur dans le patriarchat d'Aquilée; il étoit ſenateur de Veniſe, & petit-fils de François Barbaro noble Venitien, égalementrecommandable

XII. Mort des Cardinaux Marc Barbo, Balue & Arcimboldo.

Spond. hoc ann. 1491. n. 9. Sabellic. En. 10. l. 6. Dulrav. l. 31.

ble & par ſon eſprit & par ſa valeur. Hermo- AN. 1491.
laüs fut un des plus ſçavans de ſon ſiecle.

Le ſecond fut le Cardinal Baluë, qui de fils d'un tailleur d'habits de Poitiers, étoit parvenu aux premieres dignitez de l'Egliſe. Jean de Melun favori de Louïs XI. qui connoiſſoit l'eſprit de Baluë, le preſenta au Roi qui le fit ſon aumônier, lui donna les abbaïes de Fecamp, du Bec & de ſaint Oüen de Rouen. Ce Prince lui confia encore la charge d'intendant des finances, & le nomma à l'Evêché d'Evreux en 1465. Il le quitta deux ans après pour celui d'Angers, après avoir accuſé Jean de Beauvau Evêque de cette derniere ville, ſon premier bienfaicteur, de pluſieurs crimes d'Etat, qui le convainquirent lui-même d'ingratitude. Jean de Melun ne fut pas mieux traité, puiſque par les intrigues de Baluë Louïs XI. lui fit couper la tête à Loches en 1468. Paul II. le fit Cardinal en 1464. à la recommandation du Roi, qui connoiſſant enfin ſes fourberies & ſes trahiſons, le fit mettre en priſon, d'où il ne ſortit qu'en 1479. à la priere du Cardinal Julien de la Rouere legat en France. Après ſa priſon s'étant retiré à Rome, Innocent VIII le nomma Evêque de Preneſte & legat dans la Marche d'Ancone. Il mourut au mois d'Octobre de cette année, âgé de ſoixante douze ans, & fut enterré à Rome dans l'Egliſe de ſainte Praxede, où l'on voit encore ſon épitaphe. *Aubery hiſt. des Cardinaux.*

Le troiſiéme eſt le Cardinal Jean Arcimboldo né à Milan, il y avoit été Senateur, & étant devenu veuf, il y fut pourvû de l'Evêché de Novarre. Le Pape Sixte IV. lui donna le chapeau en 1473. & Innocent VIII. le nomma à l'Archevêché de Milan & à l'Abbaïe de S. Ambroiſe. Il mourut à Rome, & Guy Arcimboldo l'un de ſes fils, fut ſon ſucceſſeur à l'Archevêché de Mi- *Aubery hiſt. des Cardinaux. Ciacon. in Innoc. VIII.*

AN. 1491. lan. Un neveu de celui-ci lui ſucceda au même Archevêché après avoir été vingt-quatre ans Evêque de Novarre.

XIII. Le Roi Charles VIII. accorde la liberté au Duc d'Orleans. *Jaligny & Belleſor. hiſt. de Charles VIII.*

La Ducheſſe de Bourbon perſiſtoit toûjours à vouloir retenir le Duc d'Orleans priſonnier, dans la crainte qu'une fois mis en liberté, il ne voulût prendre trop d'autorité dans le conſeil, ou qu'il ne formât quelque nouvelle faction. Mais Charles VIII. qui penetra les motifs qui faiſoient agir ſa ſœur, & qui comprit de quelle importance il lui étoit d'avoir le Duc d'Orleans dans ſes interêts, s'il vouloit faire réuſſir ſon mariage avec la Ducheſſe de Bretagne, prit enfin la reſolution de le délivrer, & afin que la Ducheſſe ſa ſœur n'y apportât aucune oppoſition, il le fit ſans le lui communiquer. Sa Majeſté étoit alors au Pleſſis-lez-Tours, elle en partit ſous prétexte d'une partie de chaſſe, & alla juſqu'au pont de Barangon, d'où elle envoïa le Sieur d'Aubigny chargé d'un ordre pour le commandant de la tour de Bourges, de lui remettre ſon priſonnier. L'ordre fut executé, & le Prince vint ſe jetter aux pieds du Roi, qu'il aſſura de ſa ſoûmiſſion, de ſa fidelité, & d'un attachement inviolable à ſa perſonne. Il fut reçû avec beaucoup de bonté, le Roi lui promit de tout oublier & de lui rendre ſon amitié; & la Ducheſſe de Bourbon fort déconcertée, quoiqu'elle n'en témoignât rien à l'exterieur, & qu'elle ſçût toûjours ſauver les apparences, affecta de careſſer beaucoup le Duc.

D'Argentré hiſt. de Bretagne, liv. 13. c. 38.

Auſſi-tôt que le Comte de Dunois eut appris la délivrance du Duc d'Orleans, il ne penſa plus qu'à le confirmer dans les ſentimens qu'il lui avoit déja inſpirez. Le Roi de ſon côté l'y engagea par les témoignages qu'il lui donna d'une ſincere reconciliation, en lui confiant le gouvernement de Normandie avec la lieutenance

gene-

generale des armées dans cette province. Et comme il s'y rendit auſſi-tôt pour prendre les meſures neceſſaires contre le Roi d'Angleterre, qui étoit ſur le point de declarer la guerre à la France ; il ne put arriver à Rennes auprès de la Ducheſſe de Bretagne que dans le mois de Novembre de l'année 1491. Il la trouva fort mécontente des longueurs de Maximilien, & encore plus irritée de la conduite des François qui avoient rompu la tréve à la mort de ſon pere, que dégoûtée de la perſonne du Roi. Ce fut pour cela que la premiere ouverture qu'on lui fit de ſon mariage avec Charles VIII. la revolta; elle inſiſta ſur les engagemens qu'elle avoit contractez avec le Roi des Romains, elle fit valoir celui du Roi de France avec Marguerite d'Aûtriche. Mais enfin elle ſe radoucit ; & le Prince d'Orange, le Maréchal de Rieux, le Chancelier de Montauban qui avoit beaucoup d'aſcendant ſur ſon eſprit, joints au Duc d'Orleans, lui firent préferer l'honneur d'être Reine de France à tous les ſcrupules qu'elle avoit alleguez d'abord; mais elle ne voulut donner aucune promeſſe poſitive ſur ſon mariage, ſans avoir pris auparavant l'avis de ſon conſeil. AN. 1491.

XIV. La Ducheſſe de Bretagne conſent à épouſer le Roi de France.

Le Roi avoit eu la précaution de s'approcher de Rennes avec ſon armée commandée par le Seigneur de la Tremouille, pendant qu'un autre corps ſous la conduite du Seigneur de Saint-André s'avançoit d'un autre côté à une lieue de la ville. La Princeſſe y étoit renfermée, & craignoit un ſiége dans les formes; elle étoit ſans troupes, elle ne pouvoit ſe confier à ſes ſujets, qui étoient tous portez à ce mariage, ſes plus fidéles ſerviteurs le lui conſeilloient ; le Duc d'Orleans lui-même lui faiſoit voir que de-là dépendoit le ſalut de ſes Etats. Enfin ſon conſeil déja perſuadé par les remontrances du Comte de

AN. 1491. Dunois & du Maréchal de Rieux étoit favorable au Roi. Toutes ces raiſons firent enfin conſentir Anne de Bretagne à épouſer Charles VIII. Et après la déliberation des Etats de cette province, le contrat de mariage fut paſſé à Langeais en Touraine le ſixiéme de Decembre. Les Bretons n'auroient pas conſenti que les nôces euſſent été faites auparavant; & ſelon toutes les apparences le contrat les préceda au moins de huit jours. Les articles eſſentiels étoient. 1. Que ſi la Ducheſſe mouroit avant le Roi & ſans enfans, la Bretagne demeureroit unie à la couronne, comme lui aïant été incorporée par une donation de cette Princeſſe en conſideration de ſon mariage, 2. Que ſi Charles VIII. mouroit ſans enfans avant la Ducheſſe, il lui cedoit tous les droits qu'il avoit ſur le Duché de Bretagne, à condition toutefois qu'elle ne pourroit ſe remarier qu'au Roi ſon ſucceſſeur, ou au prochain heritier préſomptif de la couronne, en cas que l'autre fut marié. 3. Que la Ducheſſe auroit pendant ſa vie la poſſeſſion du Duché, quand même il y auroit des enfans; qu'elle y nommeroit aux benefices, & qu'elle expedieroit les proviſions, en y joignant le nom du Roi.

Le P. Daniel dit le 13. Decembre & Mezeray le 16. Naucler. to. 3. general 30. p. 503.

XV. Articles du contrat de mariage.

Memoires de Comines tome 5. de l'édit. de 1723. p. 454. & 463.

XVI. Le Roi de France épouſe la Ducheſſe de Bretagne.

Le Roi pour agir plus ſûrement avoit auparavant obtenu de la cour de Rome une double diſpenſe, qui caſſoit les mariages de ſa Majeſté avec Marguerite d'Aûtriche, & de la Ducheſſe de Bretagne avec le Roi des Romains. On obligea ceux qui avoient des droits & des prétentions ſur le Duché, d'y renoncer en faveur du roïaume de France. Tels étoient le Prince d'Orange fils de Catherine de Dreux qui étoit ſœur de François I. Duc de Bretagne, Jean fils aîné du Seigneur d'Albret, qui avoit épouſé Catherine de Foix Reine de Navarre, le Vicomte de

Comines l. 7. c. 3.

de Rohan qui avoit épouſé une ſeconde fille du Duc François I. On tira d'eux des renonciations en bonne forme, & on leur promit des dédommagemens. Enfin Charles VIII. fit encore un traité ſéparément avec les Etats du païs, pour la conſervation de leurs droits & de leurs privileges. Et tout aïant été accepté de part & d'autre, on conduiſit Anne de Bretagne à Langeais où elle épouſa le Roi Charles VIII. dans le mois de Decembre 1491. L'Evêque d'Alby en fit publiquement la ceremonie dans la chapelle du château : cette union cauſa beaucoup de joie dans tout le roïaume, & l'on fit dans toutes les villes de grandes réjouïſſances. AN. 1492.

XVII. La reine de France eſt couronnée à S. Denis, & fait ſon entrée à Paris.

La cour partit enſuite de Langeais, paſſa par Tours & vint à ſaint Denis, où l'on s'arrêta pour le couronnement de la nouvelle Reine, qui ſe fit au commencement de Février de l'année 1492. avec beaucoup de pompe au milieu des acclamations du peuple. De-là on la conduiſit à Paris, où elle fit ſon entrée le neuviéme du mois. On n'oublia rien pour la divertir & lui faire oublier le chagrin qu'elle avoit fait paroître d'abord; le Roi lui témoigna tant d'amitié, & eut de ſi grands égards pour elle, qu'une ſatisfaction entiere prit la place de ſes premieres peines. Mais la joïe que toute la cour en reſſentoit fut troublée par la perte qu'elle fit du Comte de Dunois, dans le tems qu'il attendoit une récompenſe proportionnée au ſervice qu'il venoit de rendre & à la nouvelle Reine & au roïaume. Etant monté à cheval pour aller prendre l'air à la campagne, il fut attaqué d'une apoplexie dont il mourut à l'inſtant. Il avoit épouſé en 1466. Agnès de Savoye, fille puînée de Louïs Duc de Savoye, dont il eut pluſieurs enfans, entre autres François II. Comte de Dunois, en faveur duquel le Comté de Longue-

Saint Gelais hiſt. de Louis XII.

XVIII. Mort du Comte de Dunois.

AN. 1492. ville fut érigé en Duché en l'année 1505.

XIX. Maximilien ſe plaint du double affront que lui fait Charles VIII.

On peut aiſément s'imaginer quels furent les ſentimens du Roi des Romains, quand il apprit la nouvelle du mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII. Il perdoit une province très-conſiderable en partie par ſa faute, en partie par l'avarice de ſon pere; & pour comble de diſgrace on lui renvoïoit la princeſſe Marguerite d'Aûtriche ſa fille, qu'il croïoit devoir être bientôt Reine de France. Il ne put digerer ce double affront, il en fit de grandes plaintes dans toutes les cours de l'Europe, il envoïa des Ambaſſadeurs en Eſpagne & en Angleterre pour les engager à prendre ſes interêts contre la France. Mais comme les Rois Catholiques étoient occupez alors à la conquête du roïaume de Grenade, le Roi des Romains ne put engager dans ſon parti qu'Henri VII. Roi d'Angleterre, quoiqu'il fût redevable de ſa couronne au Roi Charles VIII. qui lui avoit fourni une flotte, de l'argent & des troupes, pour en chaſſer Richard III. qui fut tué dans une bataille.

XX. Le Roi d'Angleterre declare la guerre à la France.

Les Ambaſſadeurs de Maximilien trouverent Henri tout-à-fait diſpoſé à s'unir avec lui contre la France. Le traité fut ſigné, & afin de le rendre plus autentique, Henri convoqua ſon parlement, qui conſentit avec plaiſir aux volontez du Roi, ne ſouhaitant rien avec plus d'ardeur que la guerre avec la France. La plûpart des hiſtoriens François ont voulu juſtifier ce Prince, en prétendant qu'il étoit tout-à-fait éloigné de cette guerre, qu'il avoit agi par politique en ſe conformant à l'humeur de le nation, qui peut-être ſe ſeroit revolté, s'il eut refuſée de prendre les interêts de Maximilien; que ſon deſſein étoit d'obtenir de l'argent de ſon parlement. Mais tous ces beaux ſentimens ne conviennent point à qu'en ont dit Polydore

Polyd. Virgil. hiſt. Anglic. l. 27. Bacon. hiſt. Henric. VIII.

dore Virgile & le chancelier Bacon, dont le premier taxe Henri de la plus horrible des ingratitudes, & le ſecond rapporte la harangue que ce Prince fit à ſon parlement, où on lit tout ce que la paſſion peut dicter de plus fort contre la France, & que ſi Maximilien le fut venu joindre avec ſes troupes, comme il l'avoit promis; les déſolations de la France auroient été auſſi violentes que que quand les Rois d'Angleterre étoient unis avec les Ducs de Bourgogne. Quoi qu'il en ſoit, Henri ſe donna tout entier aux préparatifs de cette guerre; & comme il avoit promis d'attaquer la France du côté de la Picardie, il fit préparer la flotte pour ſon paſſage, & mit à la voile le ſixiéme d'Octobre de cette année. Son armée étoit de vingt-cinq mille hommes d'infanterie & de ſeize cens chevaux; auſſi-tôt qu'il fut débarqué, il s'avança vers Boulogne, & quatre jours après il en forma le ſiége. Des-Cordes qui y commandoit l'avoit pourvûe de tout ce qui eſt néceſſaire à une longue & vigoureuſe défenſe, perſuadé que le ſalut de la place dépendoit de la longueur du ſiége, & que l'hiver approchant & les pluïes continuelles qui tombent en ce païs-là dans l'automne, fatiguant les Anglois, les rebuteroient plus que tout le reſte. La place fut cependant fort preſſée au commencement, mais la nouvelle qu'on reçut au camp, que le Roi de France venoit de rendre aux Rois Catholiques les Comtez de Rouſſillon & de Cerdaigne, rallentit beaucoup l'ardeur des aſſiegeans. Ferdinand & Iſabelle devenus par cette reſtitution amis de la France, ils ne pouvoient plus compter ſur les ſecours qu'ils en eſperoient. Ces Comtez avoient été engagez à Louïs XI. par Jean Roi d'Aragon, en ſtipulant que la proprieté en demeureroit à la France, ſi Jean ne païoit dans neuf ans les An. 1492.

AN. 1492. trois cent mille écus d'or qu'il avoit touchez avec les interêts; ce qui n'avoit pas été executé. Ferdinand néanmoins les avoit ſouvent redemandez, mais inutilement. Mais ſans ſe rebuter il voulut faire de nouvelles tentatives auprès de Charles VIII.

XXI. Le Roi de France rend au Roi d'Arragon les Comtez de Rouſſillon & de Cerdaigne.

Pour cet effet, il envoïa de nouveaux Ambaſſadeurs à la Cour de France en faire la demande; ceux-ci eurent l'adreſſe de gagner deux Cordeliers qui y avoient beaucoup de crédit, & dont l'un étoit Olivier Maillard fameux prédicateur de ce tems-là, dont le goût n'étoit pas beaucoup rafiné en fait d'éloquence, & confeſſeur de Charles VIII. l'autre s'appelloit Jean Manſierne, & étoit confeſſeur de la Ducheſſe de Bourbon. On dit que Ferdinand leur avoit envoïé des barils pleins d'argent, qu'on croïoit être remplis de vin d'Eſpagne; d'autres diſent que ce furent des bouteilles pleines d'or. Quoi qu'il en ſoit les deux Cordeliers jouerent bien leur perſonnage, ils inſinuerent d'abord auprès des courtiſans, & enſuite ſoûtinrent que c'étoit un principe de religion, que les ames en quittant leurs corps, n'étoient pas toutes bienheureuſes, & ne voïoient point Dieu juſqu'à ce qu'elles euſſent ſatisfait à la juſtice divine, & que celles qui s'étant accommodées du bien d'autrui, ne l'avoient pas reſtitué, brûloient dans le purgatoire, juſqu'à ce que le dommage eut été réparé par leurs heritiers. Que quand il ſeroit vrai que Louïs XI. eut juſtement acquis les Comtez de Rouſſillon & de Cerdaigne, il n'étoit pas excuſable devant Dieu, parce que ce n'étoit point la faute de Ferdinand s'il ne les avoit pas rachetez, mais celle des Maures qui l'avoient contraint d'emploïer à lever des troupes contr'eux les trois cent mille écus d'or deſtinez au rembourſement. Qu'ainſi ſon ame ſouffriroit auſſi

XXII. Deux Cordeliers engagent le Roi à faire cette ceſſion.

Belcar. l. 4. verſus finem. Belleforet. t. 2. c. 458.

auſſi long-tems qu'il s'en écouleroit juſqu'à la reſtitution des deux Comtez. Que Charles VIII. de qui cette reſtitution dépendoit, ſeroit tourmenté dans le purgatoire, tant que ſes ſucceſſeurs differeroient de la faire. Qu'enfin ce qu'on avoit retiré des deux Comtez pendant que la France en avoit joui, excedoit de beaucoup la ſomme prêtée. AN. 1492.

Tout ce raiſonnement des deux Cordeliers ne fut pas du goût du conſeil, dont les membres n'étoient pas ſi ſcrupuleux que le Roi. Mais Louïs d'Amboiſe qui avoit été précepteur de ſa Majeſté, & qui étoit dévot à ſa maniere, en parla à Charles VIII. en termes ſi patetiques, qu'il conſentît à la reſtitution avec d'autant plus de facilité, qu'on avoit ſuborné des perſonnes pour dire qu'elles avoient été preſentes à la mort de Louïs XI. & que ce Prince avoit commandé pour l'acquit de ſa conſcience qu'on reſtituât le Rouſſillon & la Cerdaigne. La Ducheſſe de Bourbon tenoit un peu de la ſuperſtition de ſon pere, & ne doutoit pas de la ſincerité de ceux qui lui faiſoient ce rapport. Elle ſe croïoit obligée ſur peine de damnation à l'accompliſſement de ſes dernieres volontez; elle le perſuada ſi fortement à Charles ſon frere, que la reſtitution ſe fit, quelqu'obſtacle que le conſeil y pût apporter; enſorte que le Roi agit même en cette occaſion par autorité. Le traité fut conclu dans le mois de Janvier de l'année ſuivante par la négociation de Louïs d'Amboiſe Evêque d'Albi.

XXIII. Le Roi d'Angleterre penſe à faire ſa paix avec la France.

Henri VII. étoit au camp devant Boulogne, quand il apprit qu'on étoit déja convenu des articles du traité, & qu'il étoit prêt d'être conclu. Dès-lors il conçut le deſſein de faire auſſi ſa paix avec la France. Il y étoit d'autant plus porté que Maximilien n'avoit rien obſervé de ce qu'il

AN. 1492. *Bacon. in hiſtor. Henric. VII.*

avoit promis, & qu'il étoit auſſi peu préparé à la guerre que s'il n'y avoit aucun interêt; qu'il n'avoit qu'un petit nombre de troupes en fort mauvais ordre, manquant d'équipages, d'argent, & de munitions. Des-Cordes aïant été informé des diſpoſitions où ſe trouvoit le Roi d'Angleterre, ne manqua pas d'en profiter; il lui fit remontrer ce qu'il ſentoit déja, que le Roi des Romains lui manquant de parole, auſſi-bien que Ferdinand, il avoit un prétexte plauſible pour ſe retirer avec honneur, & que la France pour y contribuer s'offroit à lui païer l'argent qu'il avoit prêté au Duc de Bretagne dans la derniere guerre, & de le rembourſer encore des frais de ſon voïage. Henri ſatisfait des avances que faiſoit la cour de France, accepta d'autant plus volontiers les propoſitions de Des-Cordes, que ſa preſence étoit très-néceſſaire dans ſon roïaume pour diſſiper une conſpiration qui commençoit à s'y former à l'occaſion du fameux Perkins, dont nous parlerons dans la ſuite.

XXIV. On s'aſſemble à Etaples, & l'on y conclut la paix. *Bacon. ibid. Ducheſne hiſt. d'Angl. l. 4.*

Ainſi les deux partis aïant un égal interêt de finir promptement la guerre, Henri nomma Richard Fox Evêque d'Exceſter & Milord d'Aubenay gouverneur de Calais, pour ſe rendre à Etaples, & y traiter de la paix avec Des-Cordes, à qui Charles VIII. donna pour ajoints les ſeigneurs de Halluin, de Piennes & de Morvilliers. Mais pour achever de mettre Maximilien dans tout ſon tort, Henri l'envoïa ſommer pour la derniere fois de ſe rendre au ſiége de Boulogne, & lui déclara en même-tems, qu'en cas qu'il ne vînt pas le lendemain avec ſon armée, il s'accommoderoit avec la France. Maximilien n'aïant rien répondu, Henri prit ſon ſilence pour un refus, s'accorda avec Des-Cordes, & conclut ſon traité. Il toucha l'argent des François,

çois, que Mezeray fait monter à cent cinquante mille écus; le P. Daniel à ſept cent quarante-cinq mille, chaque écu valant trente cinq ſols tournois. Il faut que ce dernier auteur parle de toute la ſomme qui ne fut pas comptée alors, & qu'il y comprenne ce que Charles VIII. s'étoit engagé à païer pour le Duc de Bretagne, aïant pris du tems pour y ſatisfaire, à cauſe du deſſein qu'il avoit de porter la guerre dans le Roïaume de Naples. Le traité avec l'Angleterre fut conclu le troiſiéme de Novembre à Etaples, ratifié le douziéme par ce Prince, & un mois après par le Roi de France.

AN. 1492. *Mezeray abregé Chron. hiſt. de Charles VIII.* *Daniel hiſt. de France in 4. to. 4. p. 69.*

XXV. Maximilien ſe rend maître de la ville d'Arras.

Après la concluſion du traité Henri ſe rembarqua à Calais avec une entiere ſatisfaction, pour ſe rendre en ſon roïaume; & Des-Cordes ne l'eut pas plûtôt vû mettre à la voile, qu'il s'avança en diligence vers Arras pour en renforcer la garniſon; mais il apprit en chemin que Maximilien s'étoit rendu maître de cette ville deux jours après la ſignature de la paix, par la trahiſon d'un ſerrurier, qui aïant eu l'adreſſe de ſe faire montrer les clefs d'une porte les avoit imprimées ſur de la cire, & en avoit fait de ſemblables. Les troupes du Roi des Romains averties s'approcherent & entrerent dans la place, pendant que celui qui y commandoit appellé Carquelevant Breton donnoit à ſouper aux officiers. Un ſuccès ſi peu attendu flatta les Allemands, qu'ils pourroient auſſi facilement ſe ſaiſir d'Amiens; ils s'y rendirent, attaquerent la ville; mais Des-Cordes les avoit prévenus, & venoit d'y entrer; enſorte que les troupes du Roi des Romains renverſées dès le premier aſſaut ſe retirerent. Ce fut-là où Maximilien borna ſes conquêtes; & dès-lors il ne penſa plus qu'à faire ſa paix avec la France.

AN. 1492. XXVI. Découverte du titre de la Croix de N. S. *Raynald.* 1492. *n.* 14. *Boſius de Cruce, l.* 1. *c.* 11. *Niquet. titul. Crucis, c.* 23. *Ciacon. & Onuph. in Innocent. VIII.*

Le même jour que la nouvelle de la priſe de Grenade arriva à Rome, des maçons qui y travailloient à la reparation de l'Egliſe de Sainte-Croix, par l'ordre du Cardinal Mendoza Archevêque de Tolede, qui en étoit titulaire, y découvrirent le titre de la Croix de JESUS-CHRIST. On dit que ſainte Helene mere du grand Conſtantin, l'avoit envoïé à Rome, qu'on le mit dans l'Egliſe de Sainte-Croix de Jeruſalem, & qu'il fut caché juſqu'alors dans la voute au-deſſus du chœur. Burchard aſſure l'avoir vû & touché, lorſque le Pape accompagné des Cardinaux ſe tranſporta ſolemnellement dans cette Egliſe le douziéme jour de Mars qui étoit un Lundi fête de ſaint Gregoire, & qu'il le fit expoſer à la veneration des fidéles. Il ajoûte que ce titre étoit renfermé dans un petit coffre de plomb, cacheté en trois endroits, ſur leſquels on liſoit encore ces mots, *Geraldus Cardinalis ſancta Crucis.* Que dans ce coffre il y avoit un ais de bois long d'environ une palme & demie, tout uſé par un bout, & ſur lequel ces paroles étoient gravées en lettres rouges: *Jeſus Nazarenus Rex Judæor*, les deux dernieres lettres *u* & *m*, étant uſées. La premiere ligne étoit écrite en Latin, la ſeconde en Grec & la troiſiéme en Hebreu.

Gretzer de Cruce to. 1. *l.* 1. *c.* 94.

Baillet fêtes mobiles & vies des Saints.

Lorſqu'on viſita de nouveau ce titre en 1564. on le trouva encore rongé & diminué du côté où étoit le mot *Judæorum*; & en 1648. on remarqua que le côté droit étoit auſſi emporté, de ſorte que le nom de *Jeſus* n'y paroît plus. Il n'en reſte donc que le milieu qui contient les deux mots *Nazarenus Rex.* Quoiqu'il en ſoit, ceux qui ont écrit dans ces derniers ſiecles que ſainte Helene avoit envoïé le titre de la Croix à Rome, l'ont avancé ſans aucune autorité, puiſque les hiſtoriens n'ont point dit

dit l'uſage que cette pieuſe Princeſſe en fit. L'Egliſe de Toulouſe prétend l'avoir dans un monaſtere de Benedictins de la congregation de ſaint Maur, & le poſſeder long-tems avant la découverte faite à Rome; celui-ci eſt beaucoup plus grand que l'autre, quoiqu'il ne ſoit pas entier. Toutes ces incertitudes n'ont pas empêché le Pape Alexandre VI. quatre ans après d'aſſurer l'autenticité du titre qui eſt à Rome par une bulle du dix-neuviéme de Juillet de l'an 1496. & d'y attacher des indulgences pour ceux qui viſiteront l'Egliſe de Sainte-Croix dans cette intention, le dernier dimanche de Janvier jour de la derniere invention de cette relique. An. 1492.

XXVII. Bajazet envoïe au Pape le fer de la lance.

Le vingt-neuviéme de Mai de cette année, il vint à Rome un Ambaſſadeur de Bajazet Empereur des Turcs, portant le fer de la lance dont on avoit percé le côté de JESUS-CHRIST dans ſa paſſion. Ce fer étoit auparavant dans le tréſor des reliques que Mahomet II. avoit aſſemblées après la priſe de Conſtantinople Il étoit enfermé dans une chaſſe magnifique enrichie d'or avec un cryſtal, montée ſur un pied. Tout le clergé alla le recevoir en proceſſion depuis l'Egliſe de ſainte Marie du Peuple, juſqu'à ſaint Pierre; & le Pape y aſſiſta. Quelques-uns même aſſurent que le ſaint Pere porta lui-même la relique. Burchard qui rapporte cet evenement la regarde comme fort douteuſe; l'Empereur, dit-il, croit avoir la même à Nuremberg, & le Roi de France à Paris. Auſſi Spondе ajoûte, que Bajazet fit ſçavoir au Pape par ſon Ambaſſadeur, que la pointe de ce fer étoit en France. Si l'on en croit M. Baillet, le fer de la lance étoit demeuré à Conſtantinople juſqu'à ſa priſe, & étant tombé entre les mains de Mahomet II. ſon fils Bajazet en fit préſent au

Raynald. ſup. n. 15. Boſius ibid. ut ſupra. Spond. hoc ann. n. 8. Victorel in addit. ad Ciacon.

Baillet ſtes mobiles.

AN. 1492. au grand-Maître de Rhodes pour le gratifier de ce qu'il retenoit ſon frere Zizim priſonnier; & de Rhodes cette relique paſſa à Rome l'an 1492. entre les mains du Pape Innocent VIII. qui en fit une tranſlation très-ſolemnelle dans l'Egliſe du Vatican où elle a toûjours été gardée depuis. Mais cet auteur ne donne pas cela comme fort certain; il ajoûte que pendant qu'on honoroit cette relique à Conſtantinople, on aſſuroit en Occident que la vraïe lance étoit toûjours à Jeruſalem. De plus ſaint Louïs dégagea des Venitiens en 1241. une pareille relique qui lui fut apportée en France & dépoſée dans la ſainte Chapelle de Paris, où elle eſt encore honorée. Mais la diſcuſſion d'un fait ſi incertain & ſi peu important, eſt aſſez inutile.

XXVIII. Le pape fait ſa paix avec Ferdinand Roi de Naples.

Comme le Roi de France penſoit déja ſerieuſement à porter ſes armes dans le roïaume de Naples, & faiſoit pour cela ſes préparatifs, la crainte qu'en eut Ferdinand le porta à ſe réconcilier avec le ſouverain Pontife. Le Roi d'Arragon s'étant rendu médiateur, ce Prince & Alphonſe Duc de Calabre ſon fils, firent leur paix avec le Pape le vingt-huitiéme de Janvier de cette année, & ſur la fin du mois de Mai, Ferdinand envoïa à Rome ſon petit-fils Ferdinand Prince de Capoüe pour demander pardon à Innocent VIII. au nom de ſon aïeul & de ſon pere, promettant de païer exactement chaque année le tribut dû à l'Egliſe Romaine, & de ne plus bleſſer ſon autorité dans la collation des benefices du roïaume de Naples. Ce Prince fut reçû du Pape avec beaucoup d'honneur & en reçut de grands témoignages de bonté. L'on trouve une bulle de ſa Sainteté du quatriéme de Juin de cette année, qui aſſure à Alphonſe la ſucceſſion au roïaume de Naples, & au Prince

Surita, to. 4. l. 20. cap. ultimo.

Mariana lib. 25. c. 18.

Raynald. ad hunc ann. n. 10.

de

de Capoüe ſon fils, en cas qu'Alphonſe mourut avant Ferdinand ſon pere. L'on y lit auſſi la formule du ſerment qu'il devoit en faire au ſouverain Pontife. AN. 1492.

Ce fut par là qu'Innocent VIII. finit ſon Pontificat, il mourut le mois ſuivant le vingt-cinquiéme de Juillet, jour de la féte de l'Apôtre ſaint Jacques. Depuis l'attaque d'apoplexie qu'il avoit eue deux ans auparavant, il n'avoit pû jouir d'une ſanté parfaite. On dit que ne trouvant aucun ſoulagement à ſes maux dans l'art de la medecine, un Juif impoſteur lui prépara un breuvage compoſé du ſang de trois jeunes garçons qui venoient d'expirer, & que le Pape l'aïant ſçû, il en eut une ſi grande horreur, qu'il donna auſſi-tôt ordre d'arrêter ce Juif & de le punir; mais celui-ci évita le châtiment par la fuite. Innocent voïant donc ſa derniere heure approcher, ne penſa plus qu'au ſalut de ſon ame, témoignant un grand mépris pour toutes les eſperances fragiles du ſiecle, & ne ſoupirant qu'après la bienheureuſe immortalité, dit l'Evêque Leonelli, qui fit ſon oraiſon funebre dans une aſſemblée de Cardinaux. Il reçut les ſacremens avec beaucoup de pieté, & mourut dans des ſentimens tout-à-fait Chrétiens, à l'âge de ſoixante ans, après avoir gouverné l'Egliſe ſept ans dix mois & vingt-ſept jours. Son corps fut porté dans l'Egliſe de ſaint Pierre & mis dans un tombeau que le Cardinal Laurent Cibo ſon neveu lui avoit fait faire. XXIX. Mort du Pape Innocent VIII. *Onuphr. & Ciacon. in vitis Pontificum. Paſſer. Maſſon in Innoc. VIII.*

Ce Pape nommé Jean-Baptiſte Cibo étoit Genois, & fut élevé avec beaucoup de ſoin. Dès qu'il fut entré dans le monde, on l'envoïa à Naples où il vêcut aſſez long-tems à la cour d'Alphonſe & de Ferdinand. Depuis il vint à Rome, & fut domeſtique du Cardinal de Boulogne, frere du Pape Nicolas V. ce qui contribua

An. 1492. bua beaucoup à ſon élevation. Paul II. lui donna l'Evêché de Savonne, & Sixte IV. lui confera celui de Melfi, & le fit Cardinal le ſeptiéme de Mai 1473. Ce même Pape le laiſſa legat à Rome, lorſqu'il en ſortit à cauſe de la peſte, & lui confia depuis la légation de Sienne. Ce fut par ces degrez qu'il s'éleva ſur le ſaint Siege, auquel il parvint après Sixte IV. le vingt-neuviéme d'Août 1484. A ſon avenement au pontificat, il calma les differends des princes d'Italie, & ramena à l'obéiſſance du ſaint Siege ceux que la ſeverité de ſon prédeceſſeur en avoit éloignez. Il n'épargna rien pour unir tous les princes Chrétiens contre les Turcs; mais ce deſſein ſans ſuccès ne ſervit que de prétexte pour procurer beaucoup d'argent à la chambre apoſtolique, dont le Pape profita d'une partie, & emploïa l'autre pour faire la guerre au Roi de Naples. Dans ſa jeuneſſe, avant que d'entrer dans l'Etat eccleſiaſtique, il avoit été marié. Il lui reſtoit deux enfans de ce mariage lorſqu'il parvint au ſouverain pontificat, un fils nommé François qu'il maria à une des filles de Laurent de Medicis, l'une des plus belles princeſſes de ſon tems, après l'avoir fait Comte d'Anguillare & General des troupes de l'Egliſe Romaine, & une fille nommée Theodore, qu'il combla pareillement de biens; il avança de même le reſte de ſa famille, & on n'a pû s'empêcher de lui reprocher qu'il avoit fait pour elle des choſes peu équitables.

XXX. Déſordres à Rome après la mort du Pape.

Les Cardinaux qui étoient allez prendre l'air à la campagne pendant l'été, revinrent à Rome pour ſe trouver à l'élection d'un nouveau Pape; & ils trouverent la ville abandonnée à la diſcretion de la canaille, qui pilloit les maiſons & rempliſſoit les rues de meurtres & de carnages. Les juges n'oſoient paroître, dans la crainte

te d'être expoſez à la fureur du peuple qui ne donnoit que des malédictions au lieu de prieres au défunt Pape, auquel ils reprochoient de n'avoir eu aucune compaſſion des pauvres. Pour faire ceſſer tous ces déſordres les Cardinaux donnerent la garde du Palais à Garcilaſſo Archevêque de Tarragone, homme d'une illuſtre naiſſance & d'une ſageſſe conſommée. C'étoit lui qui avoit fait l'accommodement d'Innocent VIII. avec le Roi de Naples, & qui avoit quelque tems après appaiſé une ſedition à Aſcoli. Il fut dans la ſuite établi préfet de Rome par le ſucceſſeur du défunt Pape, dont les obſéques ne furent achevées que le huitiéme d'Août, auquel on celebra la Meſſe en preſence des Cardinaux. Bernardin de Carvajal Evêque de Cartagene & Ambaſſadeur du Roi d'Eſpagne fit enſuite un ſermon, dont tout l'auditoire fut très-content. Pluſieurs perſonnes qui l'avoient entendu, jugerent que les Cardnaux charmez de l'éloquence du prédicateur éliroient un Pape de la même nation; ce qui arriva comme ils l'avoient prévû. AN. 1493.

Vingt-trois Cardinaux entrerent en proceſſion dans le conclave. Maffée Gherardo General de l'Ordre des Camaldules, qu'Innocent avoit fait Cardinal en 1489. quoique dans un âge fort avancé, & tellement incommodé de la goûte qu'il ne pouvoit ſe ſoutenir, ne laiſſa pas de ſe rendre à Rome pour y recevoir le chapeau, & voulut entrer au conclave avec les autres. On s'aſſembla dans la chapelle de Sixte, & la garde fut donnée aux Ambaſſadeurs des couronnes. Les rues de Rome étoient ſi remplies de voleurs, d'aſſaſſins & de bandits, que les Cardinaux furent obligez de faire entrer des compagnies entieres de Mouſquetaires dans leurs Palais, & de pointer des canons aux avenues pour empêcher

An. 1492. empêcher le pillage. Cette précaution les garentit de l'inſulte. Les rues du bourg de ſaint Pierre furent fermées avec de groſſes poutres, derriere leſquelles ont plaça des ſoldats, pendant que les Chevaux-Legers de la garde faiſoient inceſſamment le tour du Palais.

XXXI. Le Cardinal de Borgia eſt élû Pape.

Si les Cardinaux euſſent ſçû profiter de l'avis qui leur fut donné par Leonelli, lorſqu'il fit l'oraiſon funebre d'Innocent VIII. en plein conſiſtoire, & qu'il les exhorta à élire un Pape qui eut vêcu ſans tâche, qui comme Leon I. eut paſſé toute ſa vie dans la pratique des vertus, qui meritât ſon élevation par ſes travaux & par l'integrité de ſes mœurs, qui fût ſans ambition, ſçavant, ſaint, & tel que doit être un Vicaire de JESUS-CHRIST pour le gouvernement de l'Egliſe; ils n'auroient pas merité tant de reproches ſur leur élection. Mais les Cardinaux ſans aucun égard à des avis ſi judicieux, élurent un ſujet ſur lequel preſque tous les hiſtoriens ont exercé leur plume pour en dire tout le mal poſſible. Les differentes cabales ne retarderent pas beaucoup l'élection; & dès le ſecond jour tous les Cardinaux donnerent leurs voix à Rodrigue Borgia vice-chancelier, c'étoit l'onziéme d'Août. Il étoit fils de Geoffroi Lenzoli, ſorti d'une des grandes maiſons du roïaume de Valence; mais Rodrigue avoit changé ſon nom & les armes de ſon pere, pour prendre & les armes & le nom de ſa mere ſœur de Callixte III. de la famille Borgia. Comme il étoit riche & aſſez inſinuant, il ſçut emploïer ſon or & ſes promeſſes pour gagner les eſprits & ſe faire élire, quoiqu'avec des mœurs qui euſſent dû l'éloigner pour jamais non ſeulement du ſouverain Pontificat; mais même des moindres fonctions de l'Egliſe. Etant Cardinal il avoit eu de Vanotia dans Romaine épouſe de Dominique Arimano quatre fils

Rec. Adaſſon in Innocent. VIII.

Ducheſne hiſt. des Papes.

Onuph. in vita Alexand. VI.

&

& une fille. L'aîné Louïs Borgia fut Duc de Gandie; le ſecond appellé Ceſar fut Cardinal, puis Duc de Valentinois, homme le plus cruel & le plus ambitieux qui ait jamais été; Alexandre qui avoit une complaiſance aveugle pour lui, renverſa toutes les loix divines & humaines, pour le porter s'il eût pû, juſques ſur le trône des Ceſars, dont il lui fit prendre le nom. Ses autres enfans furent Jean & Godefroi, & une fille nommée Lucrece. Jean ſucceda à ſon frére dans le Duché de Gandie & épouſa marie d'Arragon bâtarde d'Alphonſe II. Roi de Naples, dont il eut Jean pere de François Borgia qui fut General des Jeſuites; Godefroi épouſa Sanche, autre fille naturelle d'Alphonſe; Lucrece avoit été mariée à un certain Eſpagnol, mais lorſque ſon pere fut devenu Pape, il la lui ôta pour la donner à Jean Sforce Prince de Pezaro. Elle fut mariée enſuite avec le Prince de Bizelli fils naturel d'Alphonſe, & elle prit après ſa mort une quatriéme alliance avec Alphonſe d'Eſt Duc de Ferrare. Quelques auteurs l'ont accuſée de n'avoir pas menée une vie fort reglée pendant ſa jeuneſſe, & de s'être même abandonnée à ſes propres freres. Telle étoit la famille du nouveau Pape. AN. 1492.

Il prit le nom d'Alexandre VI. & auſſi-tôt après ſon élection on mit la croix à une des fenêtres du conclave, & on en donna la nouvelle au peuple. L'Egliſe de ſaint Pierre fut d'abord remplie de monde, attiré par la curioſité de le voir. Lorſqu'il fut arrivé à l'Egliſe, le Cardinal de San-Severino le prit entre ſes bras & l'aſſit ſur l'Autel, où il fut adoré par tous les Cardinaux, & enſuite les Prélats vinrent lui baiſer les pieds. Avant que le Pape deſcendit de l'Autel, il fit le Cardinal Aſcanio Marie Sforce vice-chancelier, ſuivant la promeſſe qu'il lui en avoit faite dans

AN. 1492. le conclave; & après qu'on eut dit la meſſe ſuivant l'ancienne coûtume, tous les Cardinaux s'en retournerent dans leurs palais, à la reſerve de quelques-uns en petit nombre que le Pape arrêta pour dîner avec lui. Le ſoir on fit des feux de joïe dans les rues, & Ambroiſe Mirabili Cavalier Milanois fit de grandes réjoüiſſances dans le Capitole, parce qu'il avoit été confirmé dans la dignité de ſenateur qu'il avoit exercée ſous le pontificat d'Innocent. Jean Lopez qui avoit été ſecretaire des brefs ſous le même Pape, fut fait Evêque de Perouſe, & ſa charge fut donnée à Bernardin Luna, à la recommandation du Cardinal Aſcagne.

XXXII. Réjouiſſances à Rome pour ſon élection. *Bern. Corius, part. 7.*

Le lendemain les ſenateurs, les conſervateurs & les capitaines des quartiers, monterent à cheval à l'entrée de la nuit avec une grande troupe de jeune nobleſſe precedée de pluſieurs eſtafiers avec des flambeaux de cire blanche; & s'étant rendus dans la place de ſaint Pierre, ils y firent une eſpece de carouſel. De-là étant entrez dans la cour du palais, ils firent la même choſe, & mirent enſuite pied à terre pour aller baiſer les pieds du Pape, qui témoigna d'être fort ſatisfait de ces honneurs. Le vingt-ſeptiéme d'Août le ſaint Pere alla prendre poſſeſſion de ſaint Jean de Latran avec beaucoup de pompe. Toutes les rues par où il paſſa étoient tapiſſées, & il y avoit des arcs de triomphe en pluſieurs endroits: ce qui parut d'autant plus ſurprenant, qu'aucun Pape n'avoit encore pratiqué la même choſe.

XXXIII. Il fait un de ſes neveux Cardinal.

Le dernier du mois d'Août il tint un conſiſtoire, dans lequel il donna le chapeau de Cardinal à un de ſes neveux nommé Jean Borgia Eſpagnol, Archevêque de Montreal, qui prit le titre de ſainte Suzanne.

Tous les Princes Chrétiens lui témoignerent par des Ambaſſades ſolemnelles la joïe qu'ils reſ-

reſſentoient de ſon exaltation ; & en effet la conduite qu'il avoit tenue avant que d'être pape, & qu'il tint même au commencement de ſon pontificat, ſa douceur, ſa moderation, les ſages ordonnances qu'il établit pour l'adminiſtration de la juſtice, & pour le ſoulagement des peuples, faiſoient concevoir de grandes eſperances. Mais cela ne dura pas longtems, l'on changea bien-tôt après de ſentiment & de langage ſur ſa conduite. On dit que la nouvelle de ſon élection fit verſer des larmes à Ferdinand Roi de Naples, prince qui avoit beaucoup d'experience, & qui prévoioit dès-lors tout ce qu'on devoit appréhender pour l'avenir. En effet la poſterité aura peine à croire qu'un homme qui avoit paſſé par les plus honorables emplois de l'Egliſe avant ſa promotion, & qui avoit d'ailleurs de grandes qualitez, en ait pû ternir l'éclat par autant de vices. Ceux qui l'éleverent ſur la chaire de ſaint Pierre, paierent dès ce monde une partie de la peine que meritoit leur avarice, ainſi que Guichardin & les autres auteurs contemporains l'ont remarqué.

AN 1492. XXXIV. Les commencemens de ſon pontificat.

Mariana, l. 26. c. 2. Guicciardin. hiſt. l. 1. 2. & ſeq.

Quelques mois avant la mort d'Innocent VIII. le neuviéme d'Avril mourut Laurent de Medicis, fils de Pierre de Medicis I. du nom & de Lucrece Tornabuoni dame d'un merite ſingulier, & frere de Julien de Medicis, qui fut aſſaſſiné par la faction des Pazzi en 1478. Laurent qu'on vouloit auſſi tuer ſe ſauva & repouſſa ſes ennemis avec le ſecours du peuple de Florence, qui le déclara dans la ſuite chef de la Republique. Il ne s'en fit pas ſeulement aimer par ſa generoſité ; mais il s'acquit encore l'eſtime de tous les princes de l'Europe, qui faiſoient gloire de le nommer pour arbitre de leurs differends. On dit que Bajazet Empereur

XXXV. Mort de Laurent de Medicis.

Angel. Polit. epiſtolar. l. 5. Machiavel. hiſt. Florent. Paul in elog. in vita Leonis. X.

AN. 1492. pereur des Turcs, pour lui témoigner ſon amitié lui envoïa Bernard Bandini, l'un des aſſaſſins de Julien ſon frere qu'on avoit pris à Conſtantinople. Laurent avoit été inſtruit dans les ſciences par Gentile d'Arezzo, & les avoit ſoigneuſement cultivées. Il fut conſideré comme le Mécenas des gens de lettres de ſon tems, & le protecteur des Grecs exilez. Les principaux de ceux qui vivoient à ſa ſuite, étoient Chriſtophle Landini, Marcile Ficin, Chalcondyle, Ange Policien, Jean Laſcaris qu'il envoïa en Grece pour y recouvrer des manuſcrits, & beaucoup d'autres qu'il retenoit par ſes liberalitez conſiderables Il n'avoit que quarante-quatre ans lorſqu'il mourut, & il laiſſa deux fils, Pierre qui lui ſucceda, & Jean qui fut depuis Pape ſous le nom de Leon X.

Paul. Jov. in elog. l. 3. cap. penule.

Il étoit magnifique, liberal, bon ami, genereux; mais voluptueux & ſoupçonné d'avoir peu de religion; il mourut cependant très-chrétiennement, ſi l'on en croit Ange Politien. Le celebre Jerôme Savonarole l'aſſiſta à la mort & le confirma dans ſa foi & dans les bonnes réſolutions qu'il avoit priſes de mener une vie plus reguliere, en cas qu'il guerît, ou de ſe réſigner entierement à la mort, ſi Dieu vouloit diſpoſer de lui. Tous les hiſtoriens, entr'autres François Guichardin, ſe ſont fort étendus ſur la perte que le public fit à ſa mort. On peut connoître, dit Paul Jove, dans quelle eſtime étoit ce grand homme par le preſent que lui fit le Soudan d'Egypte d'un cameleopard, animal fort rare, qui avoit les jambes de devant extrémement hautes, celles de derriere très-baſſes, le dos fort petit, une tête de cerf qui portoit deux petites cornes, le dos rouge & le corps marqué de tâches blanches & rondes. On le vit longtems en Italie, avec d'autant plus d'admiration, qu'on

Guicciardin. hiſt. lib. 1.

qu'on n'en avoit pas encore vû de semblable depuis les anciens Romains, & qu'on a beaucoup de peine à prendre ces sortes d'animaux, qui ne se trouvent que vers les extrémitez de l'Ethiopie du côté des sources du Nil selon le rapport d'Aldrovandus. AN. 1492. *Aldrovand. lib. 1. c. 45.*

Casimir IV. Roi de Pologne auparavant Duc de Lithuanie, fils de Jagellon dit Ladislas IV. mourut le septiéme de Juin de cette année 1492. âgé de soixante-quatre ans, après en avoir regné quarante-huit. Il avoit épousé Elisabeth d'Aûtriche dite de Hongrie, fille d'Albert d'Aûtriche & d'Elisabeth de Luxembourg Reine de Hongrie, & il en eut Uladislas Roi de Bohême & de Hongrie, Jean Albert qui regna après son pere, Frederic Cardinal Evêque de Cracovie, puis Archevêque de Gnesne, & plusieurs autres. Ses filles furent Hedwige mariée à George Duc de Baviere, Sophie épouse de Frederic Marquis de Brandebourg, Barbe femme de George Duc de Saxe, Jeanne & Marguerite. On écrit que Casimir n'avoit jamais bû de vin, & ne pouvoit pas même le souffrir, non plus que la bierre & les autres liqueurs. Il fut solemnellement enterré à Cracovie; & Jean Albert son second fils fut son successeur du consentement d'Uladislas son aîné Roi de Hongrie & de Bohême. XXXVI. Mort de Casimir IV. Roi de Pologne. Jean Albert son fils lui succede. *Michon, l. 4. c. 64. Cromer. l. 28. 29. & 30.*

Le sacré college perdit aussi dans cette année Maffeo Gherardo Cardinal, Patriarche de Venise, né d'une noble famille de cette même ville. Il avoit renoncé dans sa jeunesse aux vanitez du siecle pour se retirer dans l'Ordre des Camaldules, il en prit l'habit des mains de Paul Venerio Abbé de saint Michel de Murano, dont il fut dans la suite le successeur. En 1466. il fut élevé sur le Siege patriarchal de Venise, créé Cardinal par Innocent VIII. en 1489. & XXXVII. Mort de Cardinal Maffeo Gherardo. *Aubery hist. des Cardin. Raynald. hoc anno. n. 32.*

An. 1492. il ſe trouva à l'élection d'Alexandre VI. nonobſtant ſon grand âge & ſes infirmitez. En retournant de Rome à Veniſe, il mourut à Terni le quatorziéme de Septembre. Pierre Delphinus a fait l'hiſtoire de ſa vie à la priere de Contarin ſon ſucceſſeur.

XXXVIII. Mort de quelques auteurs ecclesiaſtiques. *Dupin bibl. des aut. t. 12. in 4. XV. ſiecle.*

L'année precedente Pierre Schot Allemand, chanoine de l'Egliſe de S. Pierre de Strasbourg, après s'être acquis beaucoup de reputation mourut dans ſa patrie au milieu de ſa courſe, à l'âge de trente-un ans. Il avoit étudié à Paris & à Boulogne, où il s'étoit fait aimer & rechercher des ſçavans. Il a compoſé les vies de ſaint Jean-Baptiſte, de ſaint Jean l'Evangeliſte & de ſaint Jean Chryſoſtome en vers élegiaques, l'éloge de Jean Gerſon auſſi en vers, & a laiſſé encore quelques lettres & diverſes queſtions ſur des cas de conſcience; le tout imprimé à Strasbourg en 1498.

Vers le même tems moururent 1°. Jacques Perez de Valence en Eſpagne, Evêque de Chryſople, qui a fait des commentaires allegoriques & anagogiques ſur les Pſeaumes de David & ſur les Cantiques, avec un traité contre les Juifs, une expoſition ſur le Cantique des Cantiques, & une queſtion ſur le merite de Jesus-Christ. Tous ces ouvrages ont été imprimez.

2°. Nicolas de Creutznach qui avoit profeſſé la theologie à Vienne en Aûtriche. On a de lui quatre livres de queſtions ſur les ſentences, un recueil de conferences & de diſcours, pluſieurs ſermons & un traité de la Conception de la ſainte Vierge.

3. Guillaume de Houpelande de Boulogne en Picardie, docteur en theologie de la faculté de Paris, curé de ſaint Severin, & enſuite chanoine de Nôtre-Dame, mort le onziéme d'Août

d'Août de cette année. Il y a de lui un livre de l'immortalité de l'ame & de ſon état après la mort, imprimé à Paris en 1499. AN. 1492.

4°. Nicaiſe de Voerden de Malines, mort le vingt-cinquiéme du même mois d'Août, & qui quoiqu'aveugle dès l'âge de trois ans, ne laiſſa pas de ſe rendre très-habile, de profeſſer le droit à Cologne, d'être reçû licentié en theologie à Louvain, de prêcher, de confeſſer, de dire la meſſe par cœur après avoir été ordonné prêtre avec diſpenſe du Pape, d'être reçû docteur en droit à Cologne, & de compoſer un commentaire ſur les quatre livres des ſentences, pluſieurs ſermons, diverſes queſtions & des lettres adreſſées à Tritheme témoin digne de foi d'un fait auſſi extraordinaire que celui-là.

XXIX. Retraite du Cardinal Ardicin de la Porte.

La retraite du Cardinal Ardicin de la Porte, dit le jeune, arriva dans cette année. Il étoit Evêque d'Aleria, petit-fils ou neveu de l'autre Cardinal du même nom ſous Martin V. Il n'eut pas plûtôt reçû les honneurs du doctorat, qu'il fut choiſi pour être grand-vicaire de l'Archevêque de Florence. Il remplit dignément les fonctions de cet emploi, & ſe diſtingua par ſa vigilance & par ſa fermete; car quand le Pape Paul II. eut declaré la ville de Florence rebelle au ſaint Siege, il fut le ſeul qui oſa publier l'interdit malgré les menaces d'un peuple mutiné. Une action ſi ferme & ſi genereuſe lui acquit beaucoup de reputation à la cour de Rome, où le Pape l'emploïa pour d'autres affaires, lui donna l'Evêché de Novarre ſa patrie, enſuite celui d'Aleria en Corſe. Sixte IV. le fit referendaire, dataire, & lui confia des légations importantes. Enfin le Pape Innocent VIII. l'aïant charge du ſoin de répondre aux Ambaſſadeurs des princes, le fit Cardinal au mois

Victorel. & Ciacon. hiſt. pontif. card. Aubery hiſt. des card. vol. 1.

AN. 1492. de Mars de l'année 1489. avec ſept autres dont on a parlé.

Ughel Ital. ſacra. Mais ſon humilité ne lui inſpirant que du dégoût pour toutes ces dignitez, le faiſoit ſoupirer après la ſolitude. Il avoit prié inſtamment le défunt Pape de recevoir la démiſſion de ſes benefices & de ſon chapeau de Cardinal, & de lui permettre de ſe retirer dans l'hermitage de Camaldoli, où il avoit réſolu de paſſer le reſte de ſes jours dans l'exercice de la penitence. Le Pape aux pieds duquel il s'étoit jetté, ne lui avoit pû refuſer ce qu'il ſouhaitoit avec tant d'ardeur. Adrien ſe voïant libre ſortit de Rome dans cette année 1492. & pour n'être pas connu il ſe déguiſa & ne ſe fit accompagner que d'un ſeul domeſtique; mais les Cardinaux en étant informez bien-tôt après, s'adreſſerent au nouveau Pape, & lui firent tant d'inſtances pour rapeller leur confrere, que ſa Sainteté ſe laiſſa fléchir. Il écrivit de la maniere du monde la plus touchante pour engager le ſouverain Pontife à le laiſſer dans ſa ſolitude, & obtenir la liberté d'executer ſon deſſein: on fut ſourd à ſes prieres & on l'obligea de revenir à la cour de Rome, où il continua d'être l'exemple des bons eccleſiaſtiques, & il y mourut dans l'année ſuivante 1493.

XL. Commencemens de Jerôme de Savonarole.

In apologia Hieron. Savonarole à Joan. Franciſco Pici. Mirand. repoſe.

La grande réputation de Jerôme de Savonarole religieux Dominiquain commença auſſi à ſe faire connoître dans cette année avec beaucoup d'éclat. Il étoit né de parens nobles à Ferrare le vingt-uniéme de Septembre 1452. & il prit l'habit de l'Ordre de S. Dominique à Boulogne le vingt-cinquiéme d'Avril 1475. Il s'acquit dans la ſuite une grande réputation par ſes prédications & encore plus par ſes prédictions. Jean Pic Comte de la Mirandole le fit venir à Florence, où il expliqua publiquement l'apoca-

l'apocalypſe & y prédit que l'Egliſe devoit être renouvellée, mais qu'elle ſeroit auparavant éprouvée par un fleau rigoureux & qui arriveroit bien-tôt. On ne peut douter que ce religieux n'ait eu un genie extraordinaire, & que ſa pieté ne merite des éloges. Mais s'il eut le don de prophetie, & ſi ſes prédictions ont eu leur effet; c'eſt ce qu'on ne peut pas decider. On doit ſe contenter de dire, qu'il auroit dû reprendre avec plus de moderation les vices des Eccleſiaſtiques, & garder plus de menagement en parlant d'Alexandre VI. Auſſi s'attira-t-il bien-tôt un grand nombre d'ennemis. AN. 1492.

XLI. Le pape accorde au roi d'Arragon l'inveſtiture des terres découvertes par Colomb.

Ferdinand Roi d'Arragon en reconnoiſſance du ſervice qu'il venoit de rendre à l'Egliſe par la conquête du roïaume de Grenade, obtint du Pape Alexandre VI. l'inveſtiture de tout le païs que Chriſtophle Colomb avoit déja découvert, & qu'il découvriroit à l'avenir en tirant à l'Oueſt; à condition qu'il n'entreprendroit rien ſur les découvertes du Roi de Portugal. Ce fut en faveur de cette conceſſion du ſouverain Pontife, que Ferdinand fit partir Colomb avec une ſeconde flotte. Il mit à la voile le vingt-cinquiéme de Septembre, & après une longue navigation il arriva aux iſles Caraïbes, d'où aïant paſſé à la Guadaloupe, il prit la route de l'iſle Eſpagnole, dont il avoit ci-devant fait la découverte; & y étant arrivé, il apprit que ceux qu'il y avoit laiſſez étoient morts, & que la ville qu'il avoit bâtie étoit brûlée; il s'avança un peu plus, & aïant trouvé un lieu commode, il y fit conſtruire un fort qui fut appellé Iſabelle du nom de la Reine de Caſtille Enſuite aïant découvert les mines de Libao, il fit voile vers l'iſle de Cuba, qu'il prit d'abord pour la terre-ferme, à cauſe de ſa grande étendue.

AN. 1492. De-là il traverſa dans la Jamaïque, où il fut contraint d'en venir à une action avec les Indiens qui voulurent l'empêcher d'entrer dans le port. Enſuite il retourna à l'iſle Eſpagnole, dont il découvrit la partie meridionale. Pluſieurs Caciques ſe joignirent pour l'empêcher de s'y établir; mais Guacanegri qui avoit fait amitié avec lui au premier voïage, ne voulut pas entrer dans la ligue qui ſe formoit; il ſe joignit même à Colomb; & quoique celui-ci n'eut que deux cens hommes de pied & vingt chevaux avec quelques chiens, il ne laiſſa pas de donner bataille aux Indiens qui étoient plus de deux cens mille, & les défit. Cette victoire lui acquit une ſi grande reputation, que tous les Caciques n'oſerent plus lui reſiſter. Il acheva tranquillement le fort d'Iſabelle & trois autres forts qu'il fit conſtruire, & remit enſuite à la voile pour retourner en Eſpagne, où il il n'arriva que l'année ſuivante.

Marmol. l. 9. c. 29. Mariana hiſt. Hiſp. lib. 26. c. 3. Ferd. Colomb. hiſt. l'Amirant. Chriſt. Colomb.

XLII. Ferdinand oblige les Maures à ſe faire baptiſer.

Cependant Ferdinand voulant bannir entierement le Mahometiſme de ſes Etats, obligea tous les Maures à ſe faire baptiſer ou à ſortir de ſon roïaume. Les plus riches paſſerent en Afrique, & les plus pauvres ſe convertirent en apparence, quoiqu'en particulier ils continuaſſent l'exercice de leur religion. Par le traité fait avec Mahomet, on lui avoit promis le libre exercice de ſa religion; mais on ne le preſſa pas moins de recevoir le baptême; ce qui le chagrina tellement, qu'il ceda tous ſes droits pour quatre cens mille ducats, & ſe retira à la cour du Roi de Fez, où dans la ſuite il fut aſſaſſiné. Ferdinand n'aïant plus rien à craindre de ce côté-là, ſe rendit peu de tems après en Arragon pour tenir les Etats, & s'avança enſuite juſqu'à Barcelone; afin de prendre poſſeſſion des Comtez de Rouſſillon & de Cerdaigne, que le Roi de

de France venoit de lui ceder, & il y penſa perdre la vie. AN. 1492.

Le ſeptiéme de Decembre de cette année, ce Prince ſortant du palais accompagné d'une foule de courtiſans & de magiſtrats, un paiſan de Catalogne nommé Jean Cannamarés qui s'étoit caché derriere une porte par où le Roi devoit paſſer, ſortit ſubtilement, tira l'épée & frappa le Prince entre le col & les épaules. Le coup fut ſi violent, que s'il n'eut été affoibli par un collier d'or que le Roi portoit ordinairement, il ne pouvoit éviter d'être tué ſur la place. Le Roi qui ſe ſentit frappé, ne perdit rien de ſa preſence d'eſprit ordinaire; & s'étant apperçû que ceux de ſa ſuite alloient ſe jetter ſur l'aſſaſſin, pour le poignarder; il les empécha, & ſe contenta d'ordonner qu'on le mît en priſon, dans le deſſein de lui faire avouer ſes complices, parce qu'il ne doutoit point qu'une action ſi hardie ne fût l'effet d'une conſpiration contre ſa perſonne. Le premier ſoin du Roi aprés qu'on eut viſité ſa bleſſure, & qu'on y eut mis le premier appareil, fut de faire avertir la Reine de l'accident qui lui étoit arrivé, & de l'aſſurer que ſa bleſſure étoit fort legere. Enſuite l'on interrogea l'aſſaſſin, & l'on connut que c'étoit un fol qui s'étoit imaginé que la couronne d'Arragon lui appartenoit, que Ferdinand l'avoit uſurpé ſur lui, & la retenoit injuſtement. Le Roi voulut qu'on le renvoïât ſans le punir; mais à ſon inſçû, il fut condamné à être tiré à quatre chevaux. Tout l'égard qu'on eut à ſa folie, fut qu'on l'étrangla auparavant. Dès que Ferdinand fut gueri, il retourna en Caſtille avec ſa cour ſur la fin de Janvier.

XLIII. Il court riſque d'être tué étant à Barcelone.

Mariana, lib. 26. c. 4. Petrus martyr. Anglerius ep. 126. 127. 132. Surita Annal. t. 5. l. 5. c. 12.

Le traité pour la reſtitution des Comtez de Rouſſillon & de Cerdaigne fut enfin conclu dans le commencement de cette année 1493.

XLIV. Concluſion du traité pour

An. 1492. la reſtitution du Rouſſillon & de la Cerdaigne. *Mariana, ibid. l. 26.*

Jean Coloma miniſtre de Ferdinand & Louis d'Amboiſe Evêque d'Alby, au nom de Charles VIII. le ſignerent à Narbonne le dix-huitiéme de Janvier. Ceux de Perpignan qui n'aimoient pas la domination Eſpagnole, s'oppoſerent à l'execution du traité, & en écrivirent à la Ducheſſe de Bourbon; mais malgré toutes les raiſons qu'ils alleguoient dans leur lettre, on n'eut aucun égard à leurs remontrances. Le deſir qu'avoit le Roi de France de faire la guerre en Italie, le faiſoit paſſer par deſſus toutes les conſiderations qui concernoient le bien de ſon roïaume; car ce fut encore par le même motif qu'il voulut faire ſa paix avec Maximilien Roi des Romains, à des conditions fort avantageuſes à ce Prince; mais en même tems qui paroiſſoient fondées ſur la juſtice du côté de Charles VIII. puiſqu'il n'étoit pas juſte qu'il gardât la dot de Marguerite d'Aûtriche fille de Maximilien, après l'avoir renvoïée à ſon pere.

XLV. Le Roi de France fait ſa paix avec le Roi des Romains. *Mem. de Comines, t. 5. de l'édit. 1723. p. 426. P. Daniel, hiſt. de France to. 5. in 4 p. 75. Mezeray, abreg. chro. t. 4. p. 47.*

Le Roi des Romains qui ne pouvoit par lui-même continuer la guerre, choiſit pour la terminer un expedient qui lui réuſſit au-delà de ſes eſperances. Les provinces des Païs-bas s'aſſemblerent à ſa ſollicitation dans Bruxelles, & réſolurent d'envoïer tant en leur nom qu'en celui de l'Archiduc Philippe d'Aûtriche leur Souverain, ſans faire mention de Maximilien ſon pere, une ſolemnelle Ambaſſade à Charles VIII. pour lui repreſenter le traité de Louis XI. avec eux, & lui demander que puiſqu'il n'avoit pas jugé à propos de l'executer, & qu'il avoit renvoïé la Princeſſe Marguerite, il lui rendît au moins ſa dot en l'état où elle ſe trouvoit; qu'on les avoit mortifiez autant qu'il étoit poſſible, en répudiant cette Princeſſe ſœur de l'Archiduc leur maître; & que ſi on ajoûtoit à cette injure l'injuſtice de retenir ſa dot, ce ſeroit un attentat

con-

contre le droit des gens. Ces deputez eurent l'adreſſe de gagner deux nouveaux favoris du Roi, Guillaume Briçonnet & Etienne de Veſc, ou de Vers, qui de ſimple valet de chambre de Charles lorſqu'il n'étoit que Dauphin, devint Grand-chambellan & Sénechal de Beaucaire. Tous deux diſpoſerent leur maître à faire cette reſtitution, avec d'autant plus de facilité, que l'autorité de la Ducheſſe de Bourbon commençoit à diminuer, parce que le Roi ſon frere ſe laſſoit de ne pas gouverner immédiatement par lui-même. AN. 1493.

On s'aſſembla à Senlis pour convenir des articles, & le tout fut conclu le vingt-troiſiéme de Mai à ces conditions. 1. Que les Comtez de Bourgogne, d'Artois, de Charolois, & la Seigneurie de Nogent ſeroient rendus au Roi des Romains, comme pere de Philippe d'Aûtriche, ſauf les droits de Souveraineté appartenans au Roi de France. 2. Que le Maréchal Des-Cordes garderoit Aire, Heſdin & Bethune, juſqu'à ce que l'Archiduc eût vingt ans accomplis, leſquelles places lui ſeroient remiſes, en faiſant hommage au Roi Charles pour les fiefs relevant de la couronne. 3. Que le Roi rentreroit dans la cité d'Arras & y auroit un gouverneur. 4. Que les Comtez du Mâconnois, de l'Auxerrois & de Bar-ſur-Seine, demeureroient au Roi, juſqu'à ce qu'on fut convenu des droits de chacune des parties. 5. Qu'enfin la juſtice décideroit de tous les differends ſurvenus au ſujet du traité d'Arras entre le Roi de France & le Roi des Romains; & que l'Archiduc étant majeur viendroit jurer & ratifier ce traité. Ainſi les Comtez de Bourgogne & d'Artois furent démembrez de la couronne de France à laquelle ils n'ont été réünis que long-tems après. *Mariana. loco ſupra cit.*

La tranquillité que Charles VIII. venoit d'é-

An. 1493. tablir dans ſes Etats par le traitez de paix avec le Roi d'Angleterre, avec Ferdinand & Iſabelle, & avec le Roi des Romains, fit qu'il ne penſa plus qu'à l'execution de ſes deſſeins pour la conquête du roïaume de Naples. Et afin de prévenir les eſprits en ſa faveur, il fit faire par Leonard Baronnat maître des requêtes, un memoire juſtificatif des droits qu'il prétendoit avoir ſur ce roïaume. Voici en peu de mots ſur quoi ils étoient fondez.

XLVI. Deſſein du Ro de France ſur le roïaume de Naples.

XLVII. Fondement de ſes droits ſur ce roïaume.

Les Lombards jouirent du roïaume de Naples juſqu'à ce que leur Etat fut aboli par Charlemagne en 774. Les enfans de ce Prince partagerent la Lombardie avec les Grecs, qui depuis la ſoumirent toute entiere: mais ils en furent chaſſez la plus grande partie par les Sarrazins dans les neuviéme & dixiéme ſiecles. Ces barbares s'y rendirent très-puiſſans juſqu'à ce que les Normands, Fierabras, Deux, Robert Guiſcard qui fut Duc de la Calabre & de la Poüille, les en chaſſerent entierement dans le onziéme ſiecle. Les Normands y regnerent juſqu'au mariage de Henri IV. fils de l'Empereur Frederic Barberouſſe qui épouſa l'an 1186. à Milan Conſtance fille poſthume de Roger Duc de la Poüille. Elle eut Frederic II. Empereur mort en 1250. & pere de Conrad mort en 1257. Celui-ci eut pour fils Conradin; mais le roïaume ſe ſoûmit à Mainfroy bâtard de Frederic II. qui fut dépoüillé par Charles d'Anjou frere de ſaint Louïs; & le Pape Clement IV. en inveſtit ce Charles, attribuant le droit de ſucceſſion à ſes hoirs mâles & femelles en ligne directe, & à leur défaut, à un des fils du Roi de France qui regneroit alors. Ainſi les Princes de la maiſon d'Anjou, Robert fils de Charles & d'autres, poſſederent cet Etat juſqu'à la Reine Jeanne II. qui étoit fille d'un Charles d'Anjou, & qui fut confirmée dans la poſſeſſion de

de ſon Etat par Clement VI. Elle mourut ſans poſterité en 1435. AN. 1495.

Cette Princeſſe outrée contre le Pape Martin V. qui avoit donné l'inveſtiture de ſon roïaume à Louïs III. Duc d'Anjou, adopta Alphonſe V. de ce nom Roi d'Arragon. Mais l'ingratitude, la vanité & les mauvais traitemens de ce Prince obligerent la Reine à revoquer ſon adoption, & à inſtituer pour ſon heritier le même Louïs d'Anjou. Ce Prince étant mort avant elle, elle declara ſon heritier René d'Anjou frere de Louïs, le jour même qu'elle mourut, & lui legua ſes Etats par ſon teſtament. René étoit alors priſonnier à Dijon depuis ſa défaite près de Neufchâtel en Lorraine par l'armée d'Antoine de Vaudemont qui lui diſputoit le Duché de Lorraine. A peine René fut-il en liberté qu'il partit pour Naples; mais il ne fut point heureux dans cette expedition, de même que ſon fils Jean Duc de Calabre, qui en entreprit inutilement la conquête. La maiſon d'Arragon qui dès le tems de Charles I. d'Anjou en occupoit une bonne partie, fondée ſur les droits de Mainfroy, dont Pierre d'Arragon avoit épouſé la fille, s'en empara entierement, & s'étoit maintenue dans cette poſſeſſion juſqu'à Ferdinand qui regnoit, quoique bâtard, lorſque Charles VIII. en entreprit la conquête. Ainſi le droit du Roi de France étoit fondé ſur ce que René en mourant avoit laiſſé Charles d'Anjou Comte du Maine ſon neveu, heritier du Comté de Provence & de ſes prétentions aux roïaumes de Naples & de Sicile, & ce Charles mourant ſans enfans donna la Provence & tous ſes droits aux mêmes roïaumes à Louïs XI. dont Charles VIII. étoit le ſucceſſeur; & par conſequent heritier des droits de ſon pere ſur les roïaumes de Naples & de Sicile.

Sup. liv. CXVI. n.

Mem. de Comines to. 5. de l'édit. de 1723. p. 389.

AN. 1493. XLVIII. Le deſſein de la conquête du Roïaume de Naples déſaprouvé de quelques-uns.

Ce droit paroiſſoit inconteſtable au Roi de France, & cependant ſon entrepriſe n'étoit pas goûtée de tout le monde. On avoit déja éprouvé par une fâcheuſe experience les mauvais ſuccez des armes Françoiſes en Italie depuis deux cens ans que la querelle duroit; on avoit affaire avec des Princes qui laiſſoient ſouvent à part la bonne foi quand il s'agiſſoit de leurs interêts, & qui ne pouvant ſouffrir la domination de la France, ne manqueroient pas de ſe liguer tous contr'elle pour traverſer ſes conquêtes. Mais Ludovic Sforce qui avoit uſurpé le Duché de Milan ſur ſon neveu, & qui vouloit s'y maintenir, ſçut ſi bien tourner l'eſprit des deux hommes dont on a déja parlé, Etienne de Vers & Guillaume Briçonnet, qui gouvernoient abſolument Charles VIII. que ce Prince ſuccomba à la tentation de ſe rendre maître d'un grand roïaume, & de le joindre à ſa couronne. Mais pour entendre clairement toute cette intrigue, il faut reprendre les choſes de plus haut.

XLIX. L'état dans lequel étoit alors l'Italie.

Il y avoit près de cinq cens ans que le Duché de Milan avoit toûjours été poſſedé par des Princes d'Italie. Les Viſcomti en avoient joüi juſqu'à Philippe-Marie dernier Duc de ſa maiſon, qui n'aïant point d'enfans legitimes, avoit marié ſa fille naturelle nommée Blanche à François Sforce bâtard de Jacques connu ſous le nom de Jacomuſio, & qu'on ſurnommoit le grand. Ce François choiſi par les Milanois pour leur capitaine aprés la mort de Philippe, les força à le recevoir pour Duc en 1450. malgré les droits legitimes de Charles Duc d'Orleans fils de Valentine de Milan, laquelle avoit pour pere le Duc Galeas. François gouverna dans la ſuite aſſez paiſiblement; mais ſon bonheur ne paſſa pas tout entier à ſes deux fils. L'aîné Galeas-Marie lui ſucceda; mais ſon cadet Ludovic

dovic ſurnommé le Maure à cauſe de ſon teint baſanné, en eut tant de chagrin, qu'il ne penſa plus qu'à le ſupplanter: les moïens ſeuls lui manquoient. Galeas ne regna donc paiſiblement que parce que Ludovic ne pouvoit le traverſer; & ce ne fut que douze ans aprés qu'il ſe preſenta une occaſion favorable à ſon ambition. Galeas s'étant rendu odieux au peuple par ſes débauches & ſon extrême ferocité, fut aſſaſſiné dans l'Egliſe le vingt-ſixiéme de Decembre 1476. Mais comme Jean Galeas ſon fils unique étoit trop jeune pour gouverner, la tutelle en fut d'abord déferée à ſa mere Bonne fille de Louïs Duc de Savoïe, qui s'en démit en faveur de Ludovic oncle paternel du jeune Duc, & lui donna ſans y penſer le moïen d'uſurper le Duché de Milan.

An. 1493.

Guiccardin. hiſt. Ital. l. 1.

Jean Galeas étant parvenu à l'âge de ſe marier, épouſa Iſabelle d'Arragon fille d'Alphonſe Duc de Calabre & de Blanche Sforce. Ludovic s'imagina qu'en donnant à ſon neveu cette Princeſſe qui étoit ſa niece, elle obligeroit ſon époux à paſſer ſa vie ſous la tutelle de leur commun oncle; mais il ſe trompa. Iſabelle ambitieuſe juſqu'à l'excès, ne fut pas plûtôt devenue Ducheſſe de Milan, qu'elle s'appliqua à gagner ſon mari, & à lui inſpirer le deſir de gouverner par lui-même. Elle l'avoit rendu en moins de deux ans pere d'un fils & d'une fille. Galeas ſur les inſtances de ſa femme preſſa ſon oncle de ſe déſiſter de l'adminiſtration du Duché; mais Ludovic perſuadé qu'il n'y avoit qu'Iſabelle qui lui inſpiroit ces ſentimens, s'en vengea ſur elle, en la mortifiant dans toutes les occaſions. Elle en ecrivit au Duc de Calabre ſon pere, & au Roi de Naples ſon aïeul; elle leur repreſenta ſes malheurs en termes fort pathetiques, & menaçoit de ſe don-

Memoires de Comines ubi ſupra. p. 409.

Benardine Corio part. 7.

An. 1493. ner la mort par ſes propres mains, ſi on ne la mettoit au plûtôt en liberté.

Ferdinand & le Duc de Calabre voulurent d'abord eſſayer les voïes de douceur & d'honnêteté, avant que d'en venir à la force, & prier Ludovic de remettre le gouvernement a ſon neveu, parce qu'il avoit l'âgé porté par les loix, & que ſa famille étoit établi par la naiſſance de deux enfans. Ludovic le promit, & ne demanda que deux ou trois mois de délai pour aſſembler les Etats du Duché, & leur rendre compte de ſon adminiſtration. Mais bien loin d'accomplir ſa promeſſe, il emprunta de l'argent, leva des troupes, fortifia les places, & fit tous les préparatifs neceſſaires pour une longue défenſe. On jugea par-là de ſa mauvaiſe foi. Mais Ferdinand ne ſe ſentoit pas aſſez fort pour le punir, il eut donc recours à d'autres puiſſances. Alexandre VI. venoit d'être élû Pape. Il avoit trois fils naturels qu'il vouloit élever; comme l'aîné étoit déja Cardinal, le Roi de Naples promit aux cadets les premiers fiefs qui vacqueroient dans ſon roïaume; & le ſaint Pere s'en contenta, parce qu'il n'étoit pas encore poſſedé de l'ambition de les rendre ſouverains. Après avoir mis le Pape dans ſes interêts, Ferdinand tourna ſes vûes du côté de Pierre de Medicis qui venoit de ſucceder au crédit que ſon pere s'étoit établi dans Florence. Il parut d'abord difficile à ébranler; c'eſt pourquoi le Roi de Naples eut recours à Virginie des Urſins de qui Pierre de Medicis avoit épouſé une des filles. Virginie avoit de grandes obligations à Ferdinand, & il avoit acquis un grand aſcendant ſur l'eſprit de ſon gendre; il s'en ſervit pour lui perſuader que la ligue qu'il venoit de faire avec Ludovic contre les Venitiens ne devoit point l'empêcher d'en contracter

tracter une ſemblable avec le Roi de Naples ; AN. 1493.
que celle-ci lui ſeroit plus avantageuſe, & il l'y détermina ſous promeſſe que cette liaiſon ſeroit tenue fort ſecrette.

L. Ligue entre le Roi de Naples & les Florentins contre Ludovic Sforce.

Il étoit en effet auſſi important pour le Roi de Naples que pour Pierre de Medicis, que Ludovic ne ſçût rien de leur alliance juſqu'à ce que les troupes de Naples ſe fuſſent jointes à celles des Florentins. De-là dépendoit principalement le ſuccès de l'entrepriſe qu'ils méditoient. Mais Ludovic penetra bien-tôt ce qui ſe paſſoit à ſon préjudice. Voici ce qui le lui fit ſoupçonner. C'étoit la coûtume des Princes Chrétiens à l'election d'un nouveau Pape de lui envoïer leurs Ambaſſadeurs pour le feliciter ſur ſon exaltation ; & les Princes d'Italie avoient encore plus d'interêt que les autres à s'acquitter de ce devoir. Ils l'avoient fait juſqu'alors ſeparément. Ludovic s'imagina qu'il ſeroit plus à propos de n'envoïer qu'une ambaſſade où les deputez ſeroient enſemble, & de n'avoir qu'un ſeul orateur, afin de faire connoître à ſa Sainteté la liaiſon qui étoit entr'eux, & que ſi le nouveau Pape ſe propoſoit de les diviſer, comme avoit fait Innocent VIII. il en fût détourné en voïant l'union qui ſe trouvoit entr'eux. Ferdinand accepta volontiers un expedient qui pouvoit le mettre à l'abri de l'orage dont il étoit menacé, & Pierre de Medicis parut d'abord s'y rendre : mais dans la ſuite il fit tout ce qu'il put pour traverſer cette ambaſſade generale.

LI. Ambaſſade des Princes d'Italie au nouveau Pape.

Comme il étoit le ſeul chef de la députation des Florentins, & qu'étant fort riche, il n'épargnoit rien dans les occaſions d'éclat ; il crut que ſi ſon train marchoit avec celui des autres Ambaſſadeurs, il ſeroit obſcurci par le grand nombre ; ainſi il réſolut d'aller ſeul à l'audience du Pape. Il y fut encore determiné par Scipion

Gen-

An. 1493. Gentile Evêque d'Arezzo, qui avoit preparé un diſcours pour haranguer ſa Sainteté, & qui ſe croïant l'homme le plus éloquent de toute l'Italie, ne vouloit pas ceder cet honneur à Sannazar que Ferdinand avoit choiſi pour orateur au nom de tous. Pierre de Medicis ne ſe contenta pas d'avoir pris ce parti, il engagea auſſi le Roi de Naples à le ſuivre. Celui-ci tenta la même choſe auprès de Ludovic, qui lui reprocha ſon infidelité. Soit par inadvertance, ſoit dans le deſſein de s'excuſer, le Roi de Naples fit entendre à Ludovic qu'il auroit ſuivi le premier projet, ſi Pierre de Medicis ne l'avoit porté à l'abandonner; mais qu'il n'avoit pû reſiſter à ſes importunitez. Cet aveu fit ſoupçonner à Ludovic, Prince d'ailleurs très-défiant, qu'il y avoit une union formée entre le Roi de Naples & Pierre de Medicis, & il prit des meſures pour le découvrir plus particulierement. Cependant chaque Prince fit au Pape ſes ſoûmiſſions à part, de même que chaque Republique. Pierre de Medicis s'y diſtingua par ſa magnificence. Le diſcours de l'Evêque d'Arezzo fut ſi bien reçû & ſi applaudi qu'on le fit imprimer à la tête de ces ſortes d'ouvrages.

LII. Ludovic Sforce anime le Pape contre le Roi de Naples.

Quoique Ludovic n'ignorât pas que le Pape lui eût ſçû mauvais gré de ce qu'il avoit ouvert le deſſein d'une députation generale, cependant comme ce projet n'avoit point été executé, il crut que le mécontentement du Pape ne pouvoit pas l'empêcher de recourir à lui & de lui demander du ſecours contre le Roi de Naples & les Florentins. Il avoit dans ſes interêts le Cardinal Aſcagne qui étoit bien venu du ſaint Pere, & il comptoit ſur ſon crédit. Il ne s'agiſſoit que de ſaiſir une occaſion favorable pour ſe faire écouter. La vente que François Cibo fils du défunt Pape venoit de faire

de

de quelques principautez à Virginie des Urſins commandant des armées de Naples, lui fournit cette occaſion. Cibo avoit fait cette vente ſans la participation du Pape, dont ces principautez relevoient comme fiefs du ſaint Siege; il ne les avoit vendus que quarante mille écus d'or, ce qui n'égaloit pas le revenu de deux années de ces principautez; c'étoit le Roi de Naples qui avoit fourni cette ſomme à Virginie: le Pape devoit être indiſpoſé contre toute cette conduite. AN. 1493.

Ludovic qui n'en doutoit pas profita de l'occaſion. Il repreſenta au Pape, que s'il ſouffroit l'injure qu'on venoit de lui faire, le ſaint Siege perdroit & ſon autorité & ſa ſûreté; qu'il ne falloit pas tant s'en prendre à Virginie des Urſins, qui n'avoit fait que prêter ſon nom, qu'au Roi de Naples qui avoit fourni l'argent; que la haine de ce Prince pour la maiſon de Borgia étoit irreconciliable, qu'il en avoit donné des preuves dans toutes les occaſions, & que ſi ſa Sainteté ne perdoit Ferdinand, elle devoit s'attendre que ce Prince la perdroit. Le Cardinal Aſcagne ſon frere appuïoit fortement toutes ces raiſons pour obliger le Pape à oppoſer une nouvelle ligue à celles des Florentins & du Roi de Naples, l'aſſurant qu'il y feroit entrer les Venitiens. L'affaire fut bien-tôt concluë, Ludovic prêta à Alexandre VI. l'argent dont il avoit beſoin, leva trois cent lances, & commença à agir pour former une ligue avec les Venitiens, pendant que d'un autre côté il ſollicitoit Pierre de Medicis à demeurer neutre, afin d'être plus en état de pacifier les differends qui ſurviendroient entre les confederez. Ludovic lui fit entendre que le Pape traverſeroit, quand il lui plairoit, la liaiſon des Florentins avec les Napolitains; parce que ſes Etats étoient *Guicciardin. hiſt. Ital. l. 1.*

juſte-

An. 1493. juſtement au milieu d'eux; mais qu'il n'en étoit pas de même de la liaiſon des Florentins & des Milanois, dont les Etats étoient contigus

LIII. Il ne peut engager Pierre de Medicis dans ſes interêts.

Mais Pierre de Medicis étoit trop engagé pour rompre avec Ferdinand Il renvoïa l'Agent de Ludovic, & ne penſa plus qu'à executer ſon deſſein. Son refus déconcerta un peu Ludovic, & lui fit tourner toutes ſes vûes du côté de la Republique de Veniſe, plus capable de le proteger que celle de Florence. Il lui envoïa ſes Ambaſſadeurs, qui aïant été admis au conſeil, repreſenterent qu'il falloit oppoſer une autre ligue à celle des Florentins & du Roi de Naples; que le Pape n'étoit pas éloïgné d'y entrer, & que ſi les Venitiens vouloient faire la même choſe, ils conſerveroient sûrement le repos de l'Italie, en mettant la ligue oppoſée dans l'impoſſibilité de rien entreprendre. Comme les Venitiens crurent que ce ſeroit pour eux une occaſion de faire de nouvelles conquêtes, parce que fourniſſant ſeuls plus de troupes que le Pape & Ludovic enſemble, ils emporteroient par conſequent la meilleure partie de la dépouille des Napolitains & des Florentins; ils écouterent favorablement cette propoſition. Cependant ils ne donnerent pas d'abord de réponſe poſitive, parce qu'ils craignoient que le Pape ne manquât de parole, ce qui lui arrivoit ſouvent.

LIV. Ligue entre le Pape, les Venitiens & le Duc de Milan.

Ce qui les détermina enfin, fut la nouvelle qu'ils reçurent de Conſtantinople, que Bajazet ſe préparoit à leur faire la guerre. Ils prévirent que ſi le Sultan pouvoit être détourné de ce deſſein, ce ſeroit la crainte, en les attaquant, d'avoir affaire aux trois plus puiſſans Etats d'Italie. Sur cette raiſon ils accepterent la nouvelle ligue; elle fut ſignée dans le mois d'Avril 1493. Toute l'Italie fut allarmée lorſqu'on

qu'on en apprit la nouvelle. Il n'y a point de doute que Ferdinand & Pierre de Medicis n'euſſent remporté de grands avantages, s'ils euſſent d'abord pris les armes. Mais le projet du Cardinal de ſaint Pierre-aux-liens neveu de Sixte IV. & grand ennemi d'Alexandre VI. les arrêta trop long-tems. Ce Cardinal s'étoit perſuadé que le nouveau Pape avoit conjuré ſa perte; c'eſt pourquoi il s'étoit refugié au ſortir du conclave dans ſon Evêché d'Oſtie, dont il avoit le gouvernement; & il s'étoit enfermé dans la citadelle de cette place, où il avoit une forte garniſon, dans l'aſſurance que les Colonnes avec leſquels il étoit fort uni, le délivreroient ou du moins favoriſeroient ſon évaſion en cas de ſiége. Pour achever de ruiner les deſſeins du Pape & l'empêcher de lui nuire, il avoit reconcilié les Colonnes avec les Urſins qui étoient ennemis déclarez depuis pluſieurs ſiecles; & tous enſemble avoient pris des meſures pour ſurprendre Rome. Alphonſe Duc de Calabre & Pierre de Medicis avoient approuvé ce projet; le premier devoit conduire des troupes ſuffiſantes pour garder la place. Mais Ferdinand qui craignoit que le Cardinal de ſaint Pierre-aux-liens, n'en demeurât pas à la ſeule priſe de Rome, & ne portât ſa haine aux dernieres extrémitez, ne voulut point conſentir à ces entrepriſes. Il fit plus. AN. 1495.

Il détâcha les Urſins de ſes interêts, il les accommoda avec le Pape, & il perdit pour faciliter cet accord les quarante mille écus d'or qu'il avoit prêté à Virginie pour être comptez à Cibo. Il obtint de lui qu'il remettroit au Pape les mêmes principautez que Cibo lui avoit vendues en lui en donnant d'égale valeur dans la province de la Poüille, pour le dédommager. Par cet accommodement la ligue que Ludovic

An. 1493. dovic étoit venu à bout de former, lui devenoit inutile, ce qui le chagrina; mais ſans ſe décourager il tenta de ſe lier avec la France.

LV. Ludovic recherche l'alliance des François. *Mem. de Comines l. 6. 2. Guicciardin. hiſt. d'Ital. l. 1.*

Il s'informa avec ſoin du veritable état de ce roïaume, & aïant ſçû que le crédit de la Ducheſſe de Bourbon venoit de ceſſer, & qu'il étoit entierement paſſé entre les mains d'Etienne de Vers & de Guillaume Briçonnet, favoris de Charles VIII. il mit tout en œuvre pour les gagner. Le Pape qui etoit déja prévenu contre le Roi de Naples, entra dans ſes vûes. Tous deux prirent enſemble les meſures neceſſaires pour envoïer ſecretement en France des perſonnes affidées pour ſonder les diſpoſitions du Roi. Ils s'adreſſerent d'abord à de Vers & à Briçonnet. Le premier avoit commencé ſa fortune par les ſervices les plus bas de la garde-robe du Dauphin & l'avoit pouſſée juſqu'à la dignité de chambellan & de Senéchal de Beaucaire. Le ſecond de preſident de la chambre des comptes étoit devenu Intendant des finances, & enfin étoit entré dans l'Etat eccleſiaſtique. Tous deux avoient l'oreille du Roi. Pour les engager, on promit au premier une principauté dans le roïaume de Naples, & à l'autre un chapeau de Cardinal. Des promeſſes ſi flatteuſes les porterent à faire toutes les avances neceſſaires pour engager le Roi dans le parti de Ludovic. Quand on fut informé de ce premier ſuccès, on agit plus ouvertement. Le Pape & Ludovic convinrent qu'il falloit envoïer une Ambaſſade ſolemnelle vers Charles VIII. On nomma pour cela le Comte Charles de Beljoyeuſe & le Comte de Cajazzo de la maiſon de San-Severino ennemie mortelle de Ferdinand; on les chargea d'un ample memoire pour expoſer les droits du Roi ſur le roïaume de Naples, & pour l'engager à les pourſuivre par la voïe des armes; ce qu'ils firent

firent en plein conſeil. Ils montrerent les avantages & toute la gloire qui en reviendroit à la France, & firent beaucoup valoir la facilité qu'il y avoit à faire cette conquête, qu'ils fondoient ſur les bonnes intentions de Ludovic, & ſur les diſpoſitions des Napolitains laſſez de la tyrannie & des cruautez de Ferdinand; ſur la haine que les Venitiens lui portoient, & ſur la promeſſe autentique que faiſoit le Pape de ſeconder les François. AN. 1493.

LVI. Le Roi de France écoute ſes propoſitions malgré les remontrances de ſon conſeil.

Ils rapporterent encore pluſieurs autres raiſons qui furent fort goûtées du Roi, mais differémment reçûes de ſon conſeil. Ceux qui s'y oppoſerent le plus furent le Maréchal Des-Cordes & l'Amiral de Graville. Ils firent voir que cette conquête étoit éloignée, qu'on auroit affaire à deux Princes qui avoient beaucoup de prudence & d'experience; qu'ils s'étoient aſſurez de leurs Etats par la mort des principaux Seigneurs qui ſeuls pouvoient y introduire l'ennemi, & que la confiſcation de leurs biens jointe aux épargnes d'un long regne les avoit rendus aſſez riches pour ſoûtenir long-tems la guerre, pendant que l'armée Françoiſe s'épuiſeroit en dépenſe & en fatigues. Qu'on ne pouvoit ſe fier à Ludovic, le plus fourbe de tous les hommes, qui violoit les loix divines & humaines pour ſupplanter ſon neveu; qu'il étoit décrié dans toute l'Italie pour ſa mauvaiſe foi; & que quand les François réuſſiroient dans leur entrepriſe, peut-être auroient-ils plus de peine à retourner du roïaume de Naples dans leur pais, qu'ils n'en auroient eu à le conquerir. Ce diſcours ébranla ſi fort Briçonnet, qu'il ſe répentit d'avoir ſollicité le Roi à s'engager dans un deſſein ſi mal concerté. Mais Charles VIII. déferant plûtôt au ſentiment de de Vers Sénéchal de Beaucaire, qu'à celui de ſes autres miniſtres;

AN. 1493. niſtres, perſiſta toûjours dans le même ſentiment.

LVII. Ligue entre le Roi de France & Ludovit Sforce. *Guicciardin. hiſt. lib. 1. Albinus de bello Gall. lib. 6.*

Le Prince de Salerne, Bernardin de Biſignano & d'autres Seigneurs Napolitains exilez, qui s'étoient refugiez en France, avoient fort contribué par leurs diſcours à déterminer le Roi, L'on en vint donc à la concluſion d'un traité, dont les principaux articles de la part du Roi de France, étoient qu'il n'entreprendroit rien ſur le Duché de Milan; qu'il y conſerveroit l'autorité de Ludovic; que pour aſſurer ſa protection, il laiſſeroit en paſſant deux cent lances dans la ville d'Aſt qui appartenoit au Duc d'Orleans, & qu'on lui donneroit la Principauté de Tarente après la conquête du roïaume de Naples. Ludovic de ſon côté s'obligeoit de faire prêtre à Charles VIII. avant que ſon armée ſortît de France, deux cent mille écus pour être uniquement emploïez à la païer; d'y joindre, quand elle paſſeroit par le Duché de Milan, cinq cent lances que le même Ludovic entretiendroit à ſes dépens, tant que la guerre dureroit, de donner à cette armée le paſſage, & les rivieres & les ports de l'Etat de Genes pour la ſûreté de la flotte de France, auſſi nombreuſe que ſa Majeſté le ſouhaiteroit.

LVIII. Le Roi de Naples ſe prépare à la guerre contre la France.

Ferdinand que la tempête menaçoit, ne s'appliqua plus qu'à lever de nouvelles troupes, viſiter les meilleures places, renforcer les garniſons, diſtribuer des milices pour garder les côtes, & ſur-tout à emprunter de l'argent de tous ceux qui voulurent lui en prêter Il travailla enſuite à raſſurer ſes peuples, en leur inſpirant beaucoup de mépris pour les François, & leur expoſant les difficultez de leur entrepriſe. Y avoit-il apparence que les Republiques de Veniſe & de Florence, le Duc de Ferrare & le ſouverain Pontife, vouluſſent expoſer leurs

Etats

Etats au pillage, en y introduiſant une armée étrangere? Toutes ces puiſſances aïant un même interêt de s'y oppoſer, c'étoient autant d'ennemis que les Francois auroient à combattre. Les Venitiens ſur-tout jaloux de leur liberté ne ſe reſoudroient jamais à recevoir chez eux les François; & quand après les avoir arrêtez long-tems, ils leur accorderoient enfin le paſſage, ces étrangers rebutez par les fatigues d'une longue & penible marche arriveroient dans le roïaume de Naples, où ils trouveroient une armée fraîche compoſée de ſoldats aguerris qui les battroient aiſément. Et puis les Rois de Caſtille & d'Arragon à qui la Sicile appartenoit, verroient-ils d'un œil tranquille les François ſe rendre maîtres du roïaume de Naples, eux qui avoient à craindre qu'après en avoir fait la conquête, ils ne vouluſſent faire valoir les mêmes prétentions ſur le roïaume de Sicile? AN. 1493.

LIX. Ses inquietudes ſur les preparatifs qu'on fait en France

Mais quelqu'aſſurance que le Roi de Naples fit paroître, il n'en étoit pas dans le fonds moins allarmé ſur le danger preſſant qui le menaçoit. Les extrémitez fâcheuſes où les Ducs d'Anjou & de Calabre avoient réduit ſon pere & lui, lui faiſoient entrevoir ce qu'il devoit craindre d'un Roi de France qui le venoit attaquer en perſonne. Si les premiers l'avoient obligé d'abandonner ſes Etats, comment pouvoit-il ſe promettre de reſiſter à un jeune Prince qui à la tête d'une nombreuſe armée avoit réſolu de le dépouiller d'un bien qu'il prétendoit lui appartenir; lui qui s'étoit attiré la haine de ſa nobleſſe, & qui avoit tellement opprimé ſes peuples par ſa tyrannie, qu'ils ne demandoient qu'à changer de maître; lui qui ne pouvoit compter ſur l'amitié d'aucun Prince d'Italie, puiſqu'il n'y en avoit aucun qu'il n'eût offenſé

An. 1493. fenſé, ou en leur declarant la guerre, ou en travaillant à les diviſer, ou en excitant leurs ſujets à la revolte, & s'il ſe fioit ſur les tréſors qu'il avoit amaſſez, d'où pouvoit-il eſperer des reſſources lorſqu'ils ſeroient épuiſez, & que les François une fois entrez dans le roïaume de Naples, l'empêcheroient d'en tirer aucun ſecours? Dans des circonſtances ſi embaraſſantes, le meilleur parti qu'il crut devoir prendre, fut d'appaiſer les François. Frederic d'Arragon ſon ſecond fils avoit epouſé une Princeſſe de Savoye ſœur de la mere de Charles VIII. Il en avoit une fille que la Ducheſſe de Bourbon ſa couſine germaine avoit élevée à la cour de France, & qu'on avoit deſſein de marier au Roi d'Ecoſſe qui la recherchoit, la bienſéance vouloit que le contrat fût fait à la cour de France où elle reſidoit.

LX. Il envoïe des ambaſſadeurs au Roi Charles VIII.

Ferdinand ſe ſervit de cette voïe pour negocier quelqu'accommodement & engager Charles VIII. à ſe déſiſter de ſon entrepriſe. Il envoïa à Paris des Ambaſſadeurs à la tête deſquels étoit Camillo Pandone fort agréable au Roi, dont il étoit connu. Leurs lettres de créance ne contenoient que le reglement des articles du mariage de la petite-fille de Ferdinand. Mais ils avoient des ordres ſecrets qu'ils ne devoient communiquer qu'à Briçonnet & au Senéchal de Beaucaire. Ferdinand offroit à ſa Majeſté très-Chrétienne un tribut de cinquante mille écus par an, & à en paſſer par toutes les conditions qu'elle voudroit exiger, pourvû qu'elle accordât la paix; mais comme on craignoit en France de donner quelqu'ombrage au Pape, de qui le roïaume de Naples étoit déja feudataire, & qui venoit de faire une démarche qui ſembloit marquer un deſſein formé de s'unir plus étroitement avec la France; le conſeil du Roi à qui l'affaire

faire fut propoſé, repreſenta aux Ambaſſa- An. 1493.
deurs de Naples que ce qu'ils demandoient ne pouvoit s'executer. On ſe contenta de terminer avec eux l'affaire d'Ecoſſe ; on leur declara enſuite, que la France ne vouloit plus deſormais avoir de liaiſon avec Ferdinand ; & on leur fit voir les préparatifs qu'on faiſoit pour la guerre.

LXI. Il s'adreſſe au Pape, aux Venitiens & aux Rois Catholiques.

Le Roi de Naples informé de ces reſolutions du conſeil de France s'adreſſa au Pape & lui offrit pour Godefroy Borgia ſon fils, une fille naturelle du Duc de Calabre, qui lui apporteroit pour dot la principauté de Squillacio, dix mille ducats de rente, & une compagnie de cent hommes d'armes entretenus. Le ſaint Pere accepta l'alliance & la principauté qu'on lui offroit; mais il ne voulut point entrer dans la ligue qu'on lui propoſoit, il offrit d'ailleurs à Ferdinand tous les ſervices qu'il pourroit lui rendre pourvû qu'on ne lui parlât point de ligue. Le Roi de Naples peu ſatisfait des ſentimens du Pape, eut recours au Senat de Veniſe & aux Rois Catholiques, dont il ne fut pas écouté auſſi favorablement qu'il l'auroit ſouhaité; de ſorte que ſa derniere reſſource fut en Ludovic Sforce, à qui il fit une peinture très-vive des malheurs qu'il alloit attirer ſur l'Italie & ſur lui-même, puiſqu'il y ſeroit le premier expoſé, & l'aſſura qu'il le laiſſeroit paiſible poſſeſſeur du Duché de Milan. Ludovic ſçut profiter en ſon tems de la foibleſſe de ſon ennemi.

LXII. Ambaſſades de Charles VIII. à Veniſe, a Rome, & à Florence.

Charles VIII. de ſon côté négocioit en Italie. Il envoia pour ce ſujet à Veniſe Perron de Baſchi Italien dont Jean d'Anjou Duc de Calabre s'étoit avantageuſement ſervi dans ſes affaires de Naples & de Catalogne. Ses ordres portoient de commencer par les Venitiens, d'aller enſuite trouver le Pape & la Republique de Florence;

AN. 1493. & de ne rien omettre pour les engager tous trois à favoriſer le Roi dans la guerre de Naples. Mais les premiers répondirent à Baſchi, qu'il leur étoit impoſſible de s'unir avec le Roi ſon maître & de l'aſſiſter, à cauſe des avis certains qu'ils avoient reçûs de Conſtantinople, que Bajazet Empereur des Turcs étoit ſur le point de leur declarer la guerre, & qu'il y auroit de l'imprudence & de la préſomption pour eux à ſe mêler de conſeiller un Prince qui avoit de ſi grands hommes dans ſa cour. Cette réponſe n'étoit qu'une défaite, n'y aïant aucune apparence que le Sultan penſât à leur déclarer la guerre. Mais ils ſuppoſoient, dit Comines, que Charles VIII. n'iroit point en perſonne à Naples, qu'il ſe contenteroit d'y envoïer un de ſes Generaux, & de-là ils concluoient qu'ils ſeroient maîtres d'arrêter ſon entrepriſe préciſément lorſqu'ils le jugeroient à propos. Ils penſoient à ſe voir vengez par les François, non pas tout-à-fait de Ferdinand à qui ils ne vouloient pas tant de mal; mais d'Alphonſe ſon fils qu'ils accuſoient d'avoir ſuborné des gens pour empoiſonner leurs citernes, & d'avoir formé contr'eux, pendant que leurs forces étoient occupées devant Ferrare, une ligue de tous les Princes d'Italie, qui les auroit infailliblement accablez, ſi l'inconſtance & l'infidelité de Ludovic ne les euſſent garentis.

Mem. de Comines, l. 7. c. 4.

LXIII. Les Veniciens s'excuſent ſur la guerre avec les Turcs.

LXIV. Les Florentins n'accordent au Roi ſes demandes qu'avec beaucoup de peine.

Baſchi peu content de la réponſe des Venitiens, paſſa à Florence & demanda à la Republique, qu'en conſequence de la bonne union qui étoit entr'elle & les François, elle accordât à ceux-ci le paſſage libre ſur ſes terres, les vivres & les autres choſes neceſſaires à juſte prix; de plus un renfort de cent hommes d'armes entretenus à ſes frais durant la guerre. Cette demande embaraſſa Pierre de Medicis. Il répondit que la

la Republique n'avoit rien de plus cher que l'amitié des François, mais que c'étoit par cet endroit-là même qu'elle les prioit de ne pas inſiſter ſur leurs demandes, puiſqu'elle ne les pouvoit accorder preſentement que l'armée du Roi n'étoit point en Italie, ſans s'expoſer à une ruine entiere de la part du Roi de Naplés. Baſchi lui repliqua que la choſe demeureroit ſecrete, & ajoûta, qu'en refuſant ils s'attireroient l'inimitié du Roi de France, qui leur feroit ſentir la premiere impetuoſité de ſes armes; & que s'ils étoient vaincus, non ſeulement on ravageroit leurs païs; mais encore on leur ôteroit la liberté. Cette menace n'étoit pas vaine, & Pierre de Medicis demanda quelque tems pour rendre une derniere réponſe. Son deſſein étoit de donner avis à Ferdinand de l'embarras où il ſe trouvoit, & de la néceſſité d'accorder au Roi ce qu'il demandoit, pour éviter un ſoulevement de la ville de Florence contre lui; & quoique Ferdinand ne goûtât point ſes raiſons, les Florentins ſignerent toutefois le traité que Baſchi leur preſenta; mais ce fut après beaucoup de délais. An. 1493

LXV. Le Pape ne donne que des réponſes vagues & generales.

Il ne reſtoit plus que le Pape; Paſchi alla le trouver, & lui offrit d'abord des benefices en France pour celui de ſes fils qu'il vouloit élever à la dignité de Cardinal, & des terres pour les deux autres. Mais le ſaint Pere ne fit que des réponſes generales: il declara qu'il vouloit garder entre les parties une exacte neutralité, quoiqu'il eût été en partie cauſe de la guerre. Son but étoit de tirer de Ferdinand beaucoup plus que la France ne lui offroit; & c'eſt ce qui inquietoit le Roi de Naples, qui voïoit que malgre toutes ſes complaiſances il ne pouvoit s'aſſurer qu'il fût pour lui.

Frederic III. Empereur mourut le ſeptiéme Sep-

AN. 1493. LXVI. Mort de l'Empereur Frederic III.

Septembre de cette année 1493. à Lintz en Aûtriche, dans la ſoixante-dix-huitiéme année de ſon âge, après un regne de cinquante-trois ans & quatre mois. La gangrene étant ſurvenue à une de ſes jambes, on la lui coupa pour empêcher le mal de gagner; mais il ne put ſurvivre à cette douloureuſe operation. Son corps fut tranſporté à Vienne en Aûtriche & mis dans le tombeau des Empereurs

Naucler. chronic. vol. 3. genel. 50. p. 505. Michou, l. 4. c. 57. Bonfin. dec. 3.

Ce Prince auſſi-tôt qu'il fut arrivé à l'empire, s'attacha à diſſiper les factions qui ſe formoient dans ſes Etats; & lorſqu'il ſe vit contraint de prendre les armes, il ſe contenta de punir les plus rebelles. Il aimoit le repos, & diſſimula avec tant de ſoin les ſujets de plainte que lui donnerent quelques Papes, que les Italiens diſoient qu'il enfermoit une ame morte dans un corps vivant. Il convint avec leurs legats du concordat de la nation Germanique, il confirma la bulle d'or; & pour retrancher le grand nombre de procez que le droit Romain avoit introduit dans la juſtice, il fit imprimer le code des fiefs. Quelqu'inclination qu'il eut pour la paix, l'Allemagne ne fut jamais ſi cruellement déchirée par les guerres civiles & par les armes des étrangers que ſous ſon empire. Les hiſtoriens lui reprochent une extrême avarice; & on en a vû des traits aſſez marquez dans tout ce qu'on a rapporté de lui. En un mot il avoit toutes les qualitez d'un politique & aucune de guerrier, la tête forte & les bras foibles Les couronnes de Hongrie & de Bohême ſeroient demeurées dans la maiſon d'Aûtriche, s'il avoit eu autant de courage pour executer, que de facilité à enfanter de grands deſſeins. Il épouſa Eleonore fille d'Edoüard Roi de Portugal dont il eut trois fils & deux filles. Le premier fils nommé Chriſtophle mourut

n'é-

n'étant encore qu'enfant. Le ſecond fut Maximilien qui lui ſucceda. Le troiſiéme nommé Jean mourut jeune. La premiere des filles appellée Helene mourut auſſi dans un âge fort tendre. La ſeconde appellé Cunegonde épouſa Albert le ſage Duc de Baviere, après la mort duquel elle embraſſa la vie monaſtique. Maximilien étoit alors âgé de trente-cinq ans, & il y avoit déja quelques années qu'il étoit Roi des Romains. AN. 1493.

LXVII. Maximilien lui ſuccede à l'empire.

Ce Prince aïant appris que les Chrétiens venoient d'être défaits par la faute de Bernardin Frangipane, ſans ſe laiſſer toucher par les circonſtances où il ſe trouvoit lui-même, voulut aller avec ſon armée pour venger la religion de cette perte, mais aïant appris que les infidéles s'étoient retirez, il ſuſpendit l'execution de ſon deſſein. Frangipane perdit la vie dans cette action.

LXVIII. Soins du Pape pour réunir les Hongrois, & ramener les Huſſites à l'Egliſe.

Les Hongrois étant ceux qui avoient le plus perdu par cette victoire des Turcs, Uladiſlas leur Roi s'appliqua à la reparer. Il leva de nouvelles troupes & le Pape promit beaucoup d'indulgences à ceux qui prendroient les armes; il s'appliqua d'abord à rétablir la paix & l'union parmi les Seigneurs de Hongrie, afin que leur diviſion ne fût point un obſtacle à la guerre qu'on vouloit entreprendre, & il menaça des cenſures de l'Egliſe ceux qui s'y oppoſeroient. Il en donna la commiſſion à l'Evêque de Trani ſon legat, qui fut en même tems chargé d'emploïer ſon zele pour ramener à l'Egliſe ceux de Prague qui étoient infectez des erreurs des Huſſites; en quoi il réuſſit aſſez heureuſement. Uladiſlas en informa le ſouverain Pontife qui adreſſa differens brefs à ce Prelat, au Roi de Hongrie & à Albert Roi de Pologne, pour les exhorter à ne ſe point relâcher de leurs bons deſſeins.

Bonfin. dec. 5. l. 3. Naucler. to. 3. general. 50. p. 505. Cromer. lib. 30. Raynald. Annal. hoc anno 1493. n. 6.

An. 1493. Il fait dans ſes brefs une deſcription aſſez vive des tourmens que les Chrétiens ont ſoufferts de la part des infidéles, & dit que les diviſions des Princes ne ſervoient qu'à les rendre plus cruels. Il y témoigne ſa joïe du retour des Bohêmiens Huſſites à l'Egliſe. Il nomme l'Evêque de Trani ſon internonce ; il le charge de travailler à établir une union parfaite entre les Seigneurs, afin de reduire plus aiſément l'ennemi commun de la Chrétienté. Mais toutes les exhortations du ſouverain Pontife n'arrêterent pas les progrès des Turcs; tous les Princes s'en mettoient fort peu en peine, & n'étoient attentifs qu'aux entrepriſes du Roi de France ſur le roïaume de Naples.

LXIX. Erection d'Evêchez dans le roïaume de Grenade. *Bullar. t. 4. p. 230. Raynald ut ſup. n. 7.*

Au mois d'Avril de cette même année, le Pape adreſſa une autre bulle à l'Evêque d'Avila en Eſpagne, au ſujet de la conquête que Ferdinand venoit de faire du roïaume de Grenade. Sa Sainteté charge ce Prelat de faire reparer les anciennes Egliſes, & d'établir quatre cathedrales; ſçavoir, à Grenade qui ſeroit la metropolitaine, à Malaga, à Guadix & à Almeria, on donna des bornes convenables à chacun de ces dioceſes.

LXX. Les trois grande maîtriſes des Ordres d'Eſpagne données à Ferdinand. *Sup. lib. CXVI. n. 104.*

Ferdinand obtint auſſi du Pape les Grandes Maîtriſes des ordres de Saint Jacques & d'Alcantara. Innocent VIII. lui avoit déja accordé celle de Calatrava pendant ſa vie, après la mort de Garcias Pardilla qui la poſſedoit. Alphonſe Cardenas étant mort en 1493. la Grande Maîtriſe de ſaint Jacques lui fut encore accordée; & dans l'année ſuivante l'Evêché de Seville aïant été donné à Jean Stunica Grand-Maître d'Alcantara, le gouvernement de cet Ordre fut cedé à Ferdinand, après la mort duquel Iſabelle en devoit joüir, ſi elle lui ſurvivoit.

Chriſtophle Colomb après avoir heureuſement

ment terminé ſa navigation, & bâti ſur le bord de la mer à Cuanalay une des iſles Lucaïes, un fort de bois où il laiſſa trente-huit Eſpagnols, arriva en Eſpagne au port de Palos avec de grandes richeſſes de ces païs là. On l'admit au conſeil du Roi, où l'on fut content du recit qu'il fit de ſon voïage. Dès qu'il eut fait connoître le moïen de conquerir ces riches provinces, on reſolut de l'y envoïer en qualité d'Amiral des Indes, & tous les privileges qu'il demanda lui furent accordez. L'acte de cette conceſſion eſt du dix-huitiéme de Mai 1493. Le Roi l'annoblit lui & toute ſa poſterité, & lui donna pour armes une mer d'argent & d'azur à cinq iſles d'or avec un monde pour cimier. On dit que quelques Seigneurs voulant diminuer la gloire qu'il s'étoit ſi juſtement acquiſe, déprimerent beaucoup ce voïage qui leur paroiſſoit très-aiſé, ſûr & hors de tout danger, à l'exception de celui qu'on court ordinairement ſur mer. Ils ajoûterent qu'il n'y avoit perſonne qui n'eût pû faire la même choſe, & qu'on ſe ſeroit bien paſſé d'avoir recours à un Italien pour une entrepriſe ſi peu importante. Colomb qui étoit preſent à tous ces diſcours ne répondit rien; mais il ſe leva, alla chercher un œuf, l'apporta ſur la table, & demanda à tous ceux de l'aſſemblée, lequel d'entr'eux pourroit faire tenir cet œuf tout droit ſur la table. Quelques-uns furent aſſez ſimples pour entreprendre de le faire; d'autres niérent abſolument que la choſe fut poſſible. Mais Colomb leur repliqua que rien n'étoit plus aiſé, en caſſant l'œuf par le bout, comme il fit dans le moment même, & plaça l'œuf tout droit ſur la table. Chacun ſe mit à rire & ſe moqua de la prétendue adreſſe de Colomb, puiſqu'il n'y avoit perſonne qui n'en pût faire autant: il eſt vrai, repartit Colomb, ce-

AN. 1493. LXXI. Retour de Chriſtophle Colomb en Eſpagne.

Barros dec. 1. Aſia lib. 3. c. 11. Surita, to. 5. l. 1. cap 25.

AN. 1493. pendant aucun d'entre vous n'a pû faire une choſe ſi aiſé, avant que je la lui euſſe appriſe: il en eſt de même de la découverte du nouveau monde; perſonne n'a pû le faire avant moi, & tout le monde le croit facile après que je l'ai trouvé.

Ferdinand & Iſabelle ne manquerent pas de donner avis au Pape de l'heureux ſuccès de ſa navigation; & le ſaint Pere qui croïoit rehauſſer l'idée de ſon pouvoir, en donnant ce qu'il ne pouvoit ni accorder ni ôter à Ferdinand, adreſſa un bref à ce Prince & à Iſabelle, par lequel il leur donne à perpetuité à eux & aux autres Rois de Caſtille & de Leon leurs ſucceſſeurs, toutes les iſles & terres-fermes decouvertes & à découvrir vers l'Occident & le Midi, tirant une ligne du Pole arctique au Pole antarctique, c'eſt-à-dire, du Septentrion au Midi, ſoit que les terres-fermes trouvées ou à trouver fuſſent vers les Indes, ſoit qu'elles fuſſent ſituées en quelqu'autre endroit.

LXXII. Le Pape donne aux Rois d'Eſpagne les pais découverts par Colomb. *Bullar. tom. 1. Alex. VI. conſt. 2. n. 78. p. 42. Barros de Aſia dec. 1. l. 3. 11.*

Et pour empêcher toute conteſtation, le ſouverain Pontife dans ſa bulle du troiſiéme de Mai 1493 dans une ſeconde du quatriéme du même mois, & dans une troiſiéme quelque tems après, dit que cette ligne ſera diſtante des iſles qu'on appelle communément les Açores & du Cap-vert de cent lieues du côté de l'Occident & du Midi, de telle maniere toutefois, que toutes les iſles & terres-fermes qui auroient eté trouvées & poſſedées actuellement par quelque Roi ou Prince Chrétien juſqu'au jour de la Nativité de JESUS-CHRIST, depuis cette ligne vers l'Occident & le Midi, demeureroient en ſa poſſeſſion, ſans que les Rois de Caſtille y puſſent prétendre aucun droit. Le Pape aioûte, qu'il ne leur accorde ce don, qu'à condition qu'ils envoïeroient dans ces iſles

iſles des perſonnes zelées, ſçavantes & craignant Dieu, pour inſtruire les peuples dans la foi. Ce qui fut fort mal executé, parce qu'on avoit plus d'ardeur pour l'or de ces habitans, que pour le ſalut de leurs ames, comme les effets le demontrerent aſſez. AN. 1493.

Les autres précautions du Pape ne furent pas mieux excecutées. Les Portugais prétendirent que les nouvelles terres découvertes leur appartenoient par la conceſſion que le Pape Eugene IV. en avoit faire à leur Roi. Les Caſtillans ſe défendirent ſur la bulle d'Alexandre VI. qui étoit aſſez nouvelle. On tint ſur ces conteſtations pluſieurs aſſemblées, on tira de nouvelles lignes, on en vint même quelquefois aux mains; mais comme il étoit de l'interêt du Pape de ſoûtenir la prétendue donation qu'il avoit faite aux Rois Catholiques; celui de Portugal fut obligé de ceder, pour ne ſe pas brouiller avec le ſaint Siége; & Ferdinand ne penſa plus qu'à envoïer des Miſſionnaires dans ces nouveaux païs. Raynaldus dit, que le premier qui y alla fut Bernard Bail religieux Franciſcain & Catalan, qui partit avec douze prêtres dont il fut ſuperieur. La bulle dont le ſouverain Pontife le chargea pour cette commiſſion eſt du vingt-quatriéme du mois de Juin de cette année. LXXIII. Conteſtations entre les Rois de Caſtille & de Portugal, touchant ces découvertes. *Genebrard. in chron. ſub Alexand. VI. Gonſal. Ferdin. biſt. gener. Novi Orbis l. 2. c. 8. Raynald. 1493. n. 24. P. Alexand. biſt. eccleſ. to. 2. ſaculi XV. de Alex. VI.*

Alexandre VI. qui avoit élevé ſon neveu Jean Borgia à la dignité de Cardinal auſſi-tôt après ſon élection, fit dans cette année une autre promotion de douze ſujets: ſçavoir, Jean Morton Anglois, Archevêque de Cantorberi, chancelier d'Angleterre, prêtre Cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie. Le ſecond, Jean Antoine de Saint-George natif de Plaiſance, Evêque d'Alexandrie, du titre des ſaints Nerée & Achillée, Patriarche de Conſtantinople, puis Evêque LXXIV. Promotion de Cardinaux par Alexandre VI. *Mezeray abreg. chron. t. 4. p. 46. Mariana de l. 26. c. 2.*

An. 1493. de Parme, d'Albane, de Paleſtrine & de Sabine. Le troiſiéme, Jean de la Grôlaye de Villiers François, abbé de ſaint Denis, puis Evêque de Lombez, du titre de ſainte Sabine. Le quatriéme, Bernardin de Carvajal Eſpagnol, Evêque de Carthagene, du titre de ſaint Marcellin & de ſaint Pierre, puis de ſainte Croix de Jeruſalem, & Evêque d'Oſtie, & doïen du ſacré college. Le cinquiéme, Raymond Perrault Evêque de Gurk & de Saintes, du titre de ſainte Marie la neuve. Le ſixiéme, Ceſar Borgia fils naturel du Pape, diacre du titre de ſainte Marie la neuve, qui remit le chapeau en 1498. fut Duc d'Urbin & de Valentinois, & épouſa Charlotte d'Albret. Le ſeptiéme, Hyppolyte d'Eſt de Ferrare, Archevêque de Milan & de Narbonne, diacre du titre de ſainte Lucie. Le huitiéme, Frederic Caſimir fils du Roi de Pologne, Evêque de Cracovie, diacre du titre de ſainte Lucie. Le neuviéme, Julien Ceſarini Romain, Evêque d'Aſcolie diacre du titre de ſaint Serge & de ſaint Bacche, puis de ſaint Ange. Le dixiéme, Dominique Grimani Venitien, diacre du titre de ſaint Nicolas *inter imagines*, Patriarche d'Aquilée, puis prêtre du titre de ſaint Marc & Evêque de Porto. Le onziéme, Alexandre Farneſe Romain, diacre du titre de ſaint Coſme & de ſaint Damien, puis de ſaint Euſtache, Evêque d'Oſtie, doïen des Cardinaux, & dans la ſuite Pape ſous le nom de Paul III. Le douziéme Bernardin Lunati de Pavie, diacre du titre de S. Cyriaque. Cette promotion ſe fit le vingtiéme de Septembre, & le ſacré college n'en approuva que ſept.

Aubery hiſt. des Cardinaux. Surita to 5. l. 1. c. 22. Cromer. lib. 30. Volaterran. lib. 7. Bonfin. dec. 5. lib. 3.

LXXV. Le Pape approuve l'Ordre des Minimes.

L'ordre des hermites de ſaint François fondé par ſaint François de Paule, prenant tous les jours de nouveaux accroiſſemens, par les divers établiſſemens & par le nombre de ſujets qui

qui ſe preſentoient pour y être reçûs; le ſaint Fondateur dreſſa une regle qu'il mit en état d'être preſentée au ſaint Siege, & Alexandre VI. l'aïant approuvée, confirma ſon Ordre dans cette année 1493. Il changea auſſi le nom d'hermites que portoient ces religieux en celui de Minimes. Vers le même tems cet Ordre s'établit en Eſpagne ſous la protection des Rois Ferdinand & Iſabelle auſquels ſaint François envoïa des religieux de ſon couvent du Pleſſis, & ils y furent nommez les freres de la victoire, à cauſe de la priſe de Malaga ſur les Maures, que Ferdinand attribua aux prieres & aux merites du Saint. Charles VIII. Roi de France n'étoit pas moins penetré d'eſtime pour ſes vertus, il l'honoroit d'une maniere encore plus particuliere que Louïs XI. ſon pere. Il alloit ſouvent le viliter au Pleſſis, pour recevoir ſes avis dans ce qui regardoit les affaires de ſa conſcience; & pour faire connoître juſques à quel point il l'honoroit, il lui fit tenir le Dauphin ſon fils ſur les fonds de baptême, & voulut qu'il le nommât. Il lui fit bâtir un monaſtere dans le parc du pleſſis près de Tours, dans le lieu appellé les Montils, avec une penſion ſuffiſante pour lui & pour ſes religieux, & un autre à Amboiſe à l'endroit même où, n'étant encore que Dauphin, il avoit reçû le Saint à ſon arrivée en France; & il voulut que les religieux de ce monaſtere fuſſent entretenus ſur les revenus annuels de ſes finances. Son affection pour ſaint François de Paule ne ſe borna pas à ces deux établiſſemens; car étant à Rome en 1495. pour y recevoir la couronne de Conſtantinople des mains du Pape, il fit conſtruire une Egliſe ſur le mont Pincio, ſous le titre de la ſainte Trinité, & obtint du Pape qu'elle ſeroit pour toûjours deſſervie par des

An. 1493.

Raynald. hoc anno 1493.

AN. 1493. religieux Minimes de la nation Françoiſe.

LXXVI. Pic de la Mirandole reçoit du Pape un bret d'abſolution.

Pic de la Mirandole s'étant ſoumis au jugement du ſaint Siege, touchant les pourſuites qu'on avoit faites contre lui au ſujet de quelques propoſitions qui avoient été extraites de ſes theſes, & qu'on a rapportées ailleurs; le Pape lui donna le dix-huitiéme de Juin de cette année un bret d'abſolution où il reconnoît ſon innocence & la pureté de ſes ſentimens; il confondit par-là ſes ennemis qui l'avoient calomnié injuſtement. Pic après avoir été ſi glorieuſement juſtifié, ne s'appliqua plus dans tout le reſte de ſa vie, qui fut fort court, qu'à l'étude de l'Ecriture ſainte, qu'à combattre les Juifs & les Mahometans dans les ouvrages qu'il compoſa, & qu'à confondre l'aſtrologie judiciaire. Il renonça même à ſa Souveraineté de la Mirandole, & diſtribua tout ſon bien aux pauvres, affligeant ſon corps par les jeûnes & les auſteritez de la penitence, & ne s'appliquant qu'à la priere.

Sup. liv. CXVI. n. 69. D'Argentré collect. judic. to. 1. p. 323.

LXXVII. Cenſure de la faculté de theologie de Paris, touchant l'aſtrologie judiciaire.

En 1492. la Faculté de theologie de Paris cenſura une oraiſon qu'on repandoit contre la peſte, comme éloignée des ceremonies approuvées par l'Egliſe, & fort ſuſpecte de ſuperſtition Sa cenſure eſt du ſixiéme du mois d'Août. En 1493. la même Faculté fut conſultée par le Parlement, touchant un certain Simon Pharés qui faiſoit profeſſion de l'aſtrologie judiciaire Cet homme avoit déja été interdit par l'Archevêque de Lion, & arrêté dans cette ville par l'ordre de l'Official, ſes livres avoient été confiſquez; & par une ſentence on lui avoit defendu d'exercer à l'avenir l'aſtrologie judiciaire, & on l'avoit condamné à quelque peine pour l'avoir fait. Pharés avoit appellé de cette ſentence au parlement, qui ne voulut point juger de cette affaire ſans avoir l'avis

D'Argentré collect. judic. tom. 1. pag. 324. Ex 1. regiſt. MS. cenſur. facræ Facult. Pariſ. f. 137.

l'avis de la Faculté, à laquelle il renvoïa les livres d'aſtrologie ſaiſis par l'Official de Lion, afin qu'elle les examinât. La Faculté nomma des députez, & ſur leur rapport on dreſſa un acte au nom de la Faculté, qui contenoit le jugement que les députez avoient porté de tous ces livres, & par lequel elle exhortoit le Parlement à s'oppoſer aux progrès de cet art qu'elle declare pernicieux, fabuleux, ſans fondement, ſuperſticieux, uſurpant l'honneur de Dieu, corrompant les bonnes mœurs, & inventé par les demons pour la perte des hommes. Cet acte eſt du deuxiéme de Mai 1494. On y voit les titres d'un grand nombre de livres d'aſtrologie & en peu de mots ce qu'ils contiennent. En conſequence de cet acte, le Parlement rendit un arrêt qui confirme la ſentence de l'Official de Lion, fait défenſes d'exercer l'aſtrologie judicaire, de conſulter les devins, de debiter les livres qui traitent de cet art, de s'en ſervir; & ordonne que ceux de ce Simon Pharés ſeront remis avec ſa perſonne entre les mains de l'Official de Paris. AN. 1493.

LXXVIII. Autres cenſures de quelques propoſitions.

La même Faculté condamna encore deux propoſitions avancées dans la theſe appellée ſorbonique par un Cordelier nommé Henry Bancqueville, dont la premiere étoit conçûe en ces termes: L'homme a été fait Dieu, & la ſeconde: JESUS-CHRIST a commencé d'être. Celle-là eſt declarée à la rigueur, fauſſe & erronée, & on ne doit ni l'enſeigner, ni la ſoûtenir, ſi ce n'eſt en exprimant le ſens dans lequel quelques docteurs l'avoient avancée; c'eſt-à-dire, qu'il eſt arrivé que l'homme eſt Dieu. Celle-ci eſt auſſi declarée fauſſe, ſcandaleuſe & heretique, étant priſe à la rigueur. La cenſure eſt du deuxiéme du mois d'Août. Sur la fin de la même année, Jean Grillot du même Ordre aiant

D'Argentré collect. judic. p. 331.

Ex I. regiſt. cenſurar. fol. 146.

Dupin to. 12. in 4. p. 151.

An. 1493. prêché le jour de la Conception de la ſainte Vierge, le ſoir & le matin dans l'Egliſe de ſaint Germain de l'Auxerrois, & aïant pris pour texte ces paroles de l'Evangile: Cette femme a eté ſurpriſe en adultere, apporta des raiſons pour montrer que la ſainte Vierge avoit été conçûe en peché; quoiqu'il eût établi le contraire dans le ſermon de l'après-midi; ſur cela il fut cité devant la faculté, qui l'obligea à ſe retracter, ce qu'il fit le vingt-cinquiéme de Decembre, les uns diſent de l'année 1495. & d'autres de 1493.

LXXIX. Mort de Ferdinand Roi de Naples.

Le Roi de Naples aïant épuiſé toute ſa politique pour détourner l'orage qui le menaçoit, & voïant que Charles VIII. n'avoit point été ébranlé par les offres avantageuſes qu'il lui avoit faites; qu'il ne pouvoit ſe fier au Pape, qui ne penſoit qu'à le ſacrifier à ſon interêt & à ſon ambition; que Pierre de Medicis ne pouvoit ſe diſpenſer d'accorder le paſſage aux François par les Etats de Florence; qu'enfin ſa derniere reſſource étoit Ludovic Sforce, de qui il ne pouvoit rien eſperer d'avantageux, ſe réſolut enfin d'aller trouver lui-même ce dernier Prince à Milan, & de s'humilier devant lui juſqu'à reconnoître qu'il tiendroit de lui ſon ſalut. Il étoit prêt à s'embarquer pour ce voïage, lorſqu'il apprit que ſes Ambaſſadeurs en France avoient eu ordre de ſortir inceſſamment de ce roïaume. Cette nouvelle le frappa ſi vivement, qu'il fut attaqué d'apoplexie dans le moment même, & il mourut un ſamedi vingt-cinquiéme de Janvier, âgé de plus de ſoixante-dix ans & après un regne de trente-ſix.

Volaterran. lib. 6.

Angel. Polit. in epiſt. l. 2.

Zurita tom. 5. l. 1. c. 23.

Mariana, hiſt. Hiſp. lib. 26. c. 6.

Guicciardin. hiſt. Ital. lib. 1.

Mem. de Comines l. 7. c. 11.

LXXX. Caractere de ce Roi & de ſon fils Alphonſe.

Tous les auteurs qui ont parlé de ce Prince, diſent qu'il étoit en execration au peuple. à cauſe de ſes monopoles & de ſes cruautez, quoiqu'il ſe piquât d'une profonde ſageſſe & d'une

d'une grande politique ; auſſi fut-il le moins regretté de tous les Souverains qui avoient regné depuis Neron : & à dire le vrai, il n'avoit pas aſſez bien traité les Napolitains, pour qu'ils fuſſent ſenſibles à ſa perte. Il ſembloit qu'il eut affecté de regner en tyran & non en Roi ; & ce qui redoubla la haine de ſes ſujets pour lui, fut qu'Alphonſe d'Arragon Duc de Calabre ſon fils aîné l'imitoit dans tous ſes vices ; & qu'ainſi ſes ſujets n'avoient pas lieu d'eſperer une meilleure condition ſous ſon regne. Ils avoient l'un & l'autre fait perir un grand nombre de Prelats & de perſonnes de qualité par le fer, par de longues priſons, & par le poiſon. Aucune dame de quelque qualité qu'elle fut n'étoit à couvert de leurs violentes, lorſqu'elle étoit aſſez malheureuſe pour en être aimée. Ce qu'il y avoit de plus riche dans les Egliſes n'échapoit point à leur avarice ; les familles les plus accommodées ſe trouvoient expoſées à tout perdre, ſi elles ne leur offroient la meilleure partie de leurs biens, dans la ſeule vûe de conſerver le reſte ; ils faiſoient eux-mêmes le principal trafic de leur roïaume ; ils achetoient les bleds & les huiles à vil prix & contraignoient enſuite les mêmes perſonnes qui les avoient vendus, à les racheter d'eux fort cher. AN. 1493

LXXXI. Alphonſe nouveau Roi de Naples, demande au Pape l'inveſtiture.

Comme les Napolitains étoient interreſſez à attendre l'armée de France avant que de ſe révolter, ils laiſſerent Alphonſe prendre tranquillement poſſeſſion du roïaume de ſon pere. Il s'adreſſa au Pape à qui il promit deux des principaux fiefs du roïaume de Naples, trente mille écus de penſion, & deux compagnies entretenues de cent hommes d'armes chacune, pour Jean & Godefroy de Borgia, les deux fils naturels du ſouverain Pontife avec de riches benefices

Mem. de Comines tom. 5. où on le trouve

AN. 1493. *au long cette inveſtiture, p. 410.*

nefices pour Ceſar qui étoit déja Cardinal. Le Pape accepta ces offres, & chargea Jean de Borgia, Cardinal du titre de ſainte Suzanne, de couronner Alphonſe en qualité de Roi de Naples. Le bref qu'il lui en adreſſa étoit datté du dix huitiéme d'Avril 1494. ſans aucun égard aux inſtantes ſollicitations que Charles VIII. lui fit faire, de ſuſpendre cette inveſtiture, & de ne point agir contre le droit de ſa Majeſté très-Chrétienne ſur ce roïaume, juſqu'à ce qu'il l'eut decidé par ſes armes. Et ce qu'il y a de plus ſurprenant dans la conduite du Pape; en même-tems qu'il envoïoit à Naples Jean de Borgia ſon neveu, pour couronner Alphonſe, il levoit des troupes de concert avec Ludovic & à communs frais, pour faire la guerre à ce même Alphonſe; il en donnoit le commandement à Proſper Colonne qui étoit dans les interêts de Charles VIII. & il promettoit par un écrit le chapeau de Cardinal à Briçonnet.

LXXXII. Le conſeil fait de nouveaux efforts pour rompre le voïage du Roi.

Cette conduite ſi irreguliere du ſouverain Pontife, la défection de Pierre de Medicis, qui piqué contre Ludovic qu'il accuſoit d'être entré dans une conſpiration contre lui, s'étoit réuni de dépit avec le Roi de Naples, fournit au Conſeil de Charles VIII. une occaſion de redoubler ſes inſtances, pour la rupture du voïage de ſa Majeſté à Naples. La cour ſembloit déterminée à ne plus penſer à cette entrepriſe, dont la réuſſite paroiſſoit ſi hazardeuſe, lorſque le Cardinal de ſaint Pierre-aux-liens arriva en France & fit changer tout d'un coup la face des affaires. Ce Cardinal, dans la crainte qu'Alphonſe ne le forçât dans Oſtie, & ne le livrât à Alexandre VI. s'étoit ſauvé dans une galere qui l'avoit conduit à Genes, où il s'étoit embarqué pour Savonne, & de-

LXXXIII. Le Cardinal de ſaint Pierre-aux-liens détermine le Roi

là

là il étoit paſſé à la cour de France qu'il avoit trouvé aſſez irreſolue ſur le parti qu'elle devoit prendre. Le Senéchal de Beaucaire ſeul inſiſtoit toûjours pour la guerre; il ſe joignit à lui, & tous deux travaillant de concert, déterminerent enfin le Roi. Le Cardinal déja connu en cour pour un homme qui s'étoit toûjours hautement déclaré pour les interêts de la couronne, promit de maintenir les Genois dans le parti de la France, quand même le Pape & Ludovic les abandonneroient, à cauſe des intelligencess qu'il avoit dans cette ville avec les Fieſques, les Grimaldis & les Fregoſes, & dans Rome avec les Colonnes, les Urſins, les Ceſarini & les Savelli. Ses offres furent écoutez & dès-lors la guerre fut reſolue.

AN. 1494. à faire la guerre.

Surita tom. 5. l. 12. c. 28.

Guicciardin. hiſt. Ital. lib. 2.

On envoïa donc en Italie le Sieur d'Aubigny avec Perron Baſchi pour tâcher de ramener les Florentins à leur premiere alliance; mais ces envoïez ne gagnerent rien, Pierre de Medicis demeura ferme dans ſa reſolution, & ſe retrancha toûjours ſur l'impoſſibilité où l'on avoit mis le Senat de Florence de s'attacher à la fortune des François, ajoûtant que dans la ligue qu'il avoit ſignée avec les autres Princes d'Italie, un des principaux articles étoit que les confederez ne feroient rien au préjudice les uns des autres; que le Roi de Naples étoit compris dans cette ligue; & qu'ainſi la Toſcane ne pouvoit ouvrir le chemin aux François ni leur fournir des vivres pour l'aller combattre. Charles VIII. mécontent de ce refus, ſaiſit tous les effets que Pierre de Medicis & ſes amis avoient dans Lion; & les Ambaſſadeurs de France ſe retirerent pour aller à Ferrare, où Hercules d'Eſt qui en étoit Duc les reçut avec beaucoup d'honneur & leur accorda tout

LXXXIV. Ambaſſadeurs de France envoïez en Italie.

An. 1494. tout ce qu'ils demandoient. Jean Bentivoglio Seigneur de Boulogne offrit auſſi toutes ſortes de ſecours aux François, & voulut que ſes quatre fils ſerviſſent dans leur armée. La Republique de Sienne fit la même choſe, à condition qu'elle ne ſe déclareroit que quand l'armée de France paroîtroit, pour n'être pas opprimée par les Florentins; ce qu'on lui accorda ſans nulle difficulté.

LXXXV. Le Pape ne leur répond pas favorablement.

Il ne reſtoit plus que le Pape dont on avoit interêt de s'aſſûrer, quoiqu'on ne dût pas beaucoup compter ſur ſa parole. D'Aubigny qui n'étoit pas informé du dernier accommodement de ſa Sainteté avec Alphonſe, le preſſa fort d'executer ce qu'il avoit promis, lorſqu'il s'étoit joint à Ludovic pour obliger le Roi de France à paſſer les Alpes. Mais le ſaint Pere n'accorda rien aux Ambaſſadeurs, ſans toutefois leur ôter l'eſperance d'obtenir ce qu'ils demandoient. Il leur dit ſeulement, que le droit du ſaint Siege ſur le roïaume de Naples étoit conſtant, que le Roi Charles VIII. comme fils aîné de l'Egliſe n'y voudroit pas donner atteinte; que s'il en avoit donné l'inveſtiture à Alphonſe, il n'avoit que ſuivi l'exemple de ſes prédeceſſeurs qui en avoient inveſti le pere & l'aïeul, qu'il ne lui convenoit pas de détruire ſon propre ouvrage, juſqu'à ce qu'on lui eût prouvé la nullité de ces trois inveſtitures; que le ſaint Siege ne pouvoit en uſer autrement, parce que les Florentins s'étant déclarez pour Alphonſe, l'Etat eccleſiaſtique ſeroit expoſé à l'invaſion des uns ou de l'autre. Qu'en un mot la qualité de pere commun l'obligeoit à ſe tenir neutre, pour être toûjours en état de procurer la paix. Cette réponſe du Pape ne ſatisfit pas les Ambaſſadeurs, ils en témoignerent ouvertement leur chagrin, & ils la manderent en

en cour, afin qu'on prît les meſures neceſſaires. AN. 1494.

LXXXVI. Le Roi de France ſe prépare au voïage d'Italie.

Cependant ni la nouvelle du changement du Pape, ni les remontrances du Duc & de la Ducheſſe de Bourbon, ni les défiances aſſez bien fondées touchant la ſincerité de Ludovic, ni le refus des Florentins de favoriſer les interêts de la France, ne firent point changer de reſolution au Roi. Il donna commiſſion au Seigneur d'Urfé maître de ſon écurie de travailler à équipper la flotte, quoiqu'il n'entendît rien à la marine. Dès qu'elle fut prête, il nomma pour la commander le Duc d'Orleans, brave à la verité, mais qui n'avoit vû la mer que de deſſus les côtes de Bretagne. Sa Majeſté avoit voulu que ce Duc fût du voïage, de peur que durant ſon abſence, il n'excitât quelques brouilleries dans le roïaume. La Ducheſſe de Bourbon, le Maréchal Des-Cordes & d'autres Seigneurs ne pouvant détourner le Roi de paſſer les Alpes, eſſaïerent du moins de lui perſuader de s'attacher ſeulement à la conquête du Duché de Milan, qui appartenant inconteſtablement au Duc d'Orleans, lui fourniſſoit un prétexte plauſible de s'en rendre maître, & de ne point paſſer outre. Mais Charles VIII. ſe piqua de garder à Ludovic la parole qu'il lui avoit donnée, & partit avec la Reine au commencement de Juillet pour ſe rendre à Lion où étoit le rendez-vous des troupes, afin qu'étant plus près, il donnât plus aiſément ſes ordres à ce qui étoit neceſſaire pour la guerre qu'il entreprenoit.

LXXXVII. Le Roi part & ſe rend à Lion & à Grenoble.

Avant ſon départ il donna les ordres qui convenoient pour le gouvernement du roïaume, dont il fit Lieutenant general le Duc de Bourbon; le Sieur de Baudricourt fut fait Gouverneur de Bourgogne, d'Orval de Champagne,

AN. 14 3. gne, l'Amiral de Graville de Normandie & Picardie; & les Seigneurs d'Avaugour & de Rohan furent nommez pour commander en Bretagne. La peſte menaçant la ville de Lion, le Roi ſe rendit à Vienne & de-là à Grenoble, où l'on prit les meſures neceſſaires pour l'expedition qu'on meditoit. Le Duc d'Orleans qui étoit parti de la cour auſſi-tot qu'on lui eut mandé de Genes que dans peu les galeres & les vaiſſeaux de la flotte ſeroient en état de ſe mettre en mer prit ſon chemin par terre, & eut une entrevûe avec Ludovic dont il ne parut pas content, quoique le tout s'y paſſât avec beaucoup de civilité de part & d'autre. Le Duc étoit déja dans Genes, lorſqu'il apprit que la flotte du Roi de Naples étoit partie de Livourne, après y avoit embarqué cinq mille hommes, & qu'elle s'avançoit du côté de Porto-Venere. Il alla au-devant d'elle & la chaſſa de devant cette ville après un combat qui dura ſept heures. La flotte Napolitaine rebutée de cette premiere diſgrace, s'avança devant Rapallo ſous la conduite d'Obietto de Fieſque qui avec trois mille fantaſſins qu'il débarqua, ſe rendit maître aiſément de cette place, qui n'eſt éloignée de Genes que d'environ vingt milles. Mais dès que le Duc d'Orleans ſçut la deſcente des ennemis à Rapallo, il y alla avec dix-huit galeres, ſix galeaſſes & neuf gros vaiſſeaux, & les contraignit d'abandonner ce poſte, le pont aïant été forcé. Ceci arriva le dix-ſeptiéme de Juillet. Les galeres de Naples prirent l'épouvante dès la premiere décharge que firent les grands vaiſſeaux du Roi, & quoiqu'on ne leur eût tué ou bleſſé pas plus de cent hommes, elles prirent au plûtôt la fuite, & porterent avec elle la conſternation par tout où elles allerent

Mem. de Comines, liv. 7. c. 4. Albinus de bello Gallico, l. 6.

LXXXVIII. Le Duc d'Orleans attaque la flotte du Roi de Naples.

Albinus de bello Gallico, ibid.

Le P. Daniel dit que ce fut le 8. de Septembre.

Cependant le Roi partit de Grenoble le vingt-neuviéme

neuviéme d'Août, & renvoia à Paris la Reine qui l'avoit accompagné juſques dans cette ville. Il paſſa par Gap, Ambrun & vint à Suze, où il fut reçû par la Ducheſſe de Savoye veuve de Charles, mort âgé de vingt-un ans en 1489. Elle étoit fille de Guillaume Marquis de Montferrat & ſe nommoit Blanche. Elle vint avec le Roi à Turin, & prêta à ce Prince tous ſes joïaux & ſes bagues, avec la permiſſion de les engager; la Marquiſe de Montferrat en fit autant, & le Roi engagea le tout pour la ſomme de vingt-quatre mille ducats. Il traverſa le Piemont, & fut reçû par-tout avec beaucoup d'honneur. Enfin il arriva à Aſt le neuviéme de Septembre, où il tomba malade de la petite verole; ce qui l'obligea d'y ſéjourner plus long-tems qu'il ne croïoit; & le Roi de Naples tâcha de profiter de ce délai pour renforcer ſon armée; pendant que le Pape envoia à Veniſe l'Evêque de Calahorra pour preſſer le Senat d'entrer dans la ligue contre les François; & en cas qu'il n'y pût réuſſir, engager du moins la Republique à contraindre Ludovic du renoncer à l'alliance qu'il avoit faite avec Charles VIII. en le menaçant de la guerre, s'il le refuſoit. Mais ces deux propoſitions furent également rejettées, ce qui déconcerta fort & le ſaint Pere & Alphonſe.

AN. 1494. *Comines, l. 7. c. 5.*

LXXXIX. Le Roi arrive a Aſt, & y eſt attaqué de la petite verole.

Mem. de Comines, l. 7. c. 6.

Spond. ad ann. 1494. n. 2.

L'expedient qu'ils trouverent pour arrêter les François, fut d'avoir recours à Bajazet Empereur des Turcs: ils lui envoïerent deux agens, celui du Pape ſe nommoit George Baſardo bourgeois de Genes. La commiſſion de Baſardo, ou Bozzardo, comme quelques-uns l'appellent, n'étoit pas d'Alexandre VI. comme Pape; mais comme Prince temporel & Seigneur Suzerain du roïaume de Naples. Il avoit en cette qualité chargé cet Envoïé de repreſenter au

XC. Le Pape propoſe une alliance à Bajazet contre Charles VIII.

Mem. de Comines, to. 5. edit. de 1723. p. 469.

An. 1494. au Sultan le danger dont ce roïaume étoit menacé, par une puiſſance à laquelle l'Italie ſeule ne pouvoit reſiſter; que le Roi de France aſſiſté des Milanois, des Bretons, des Normands, & d'autres nations, venoit à Rome pour enlever au ſouverain Pontife Zizim frere de ſa hauteſſe, s'emparer enſuite du roïaume de Naples, de chaſſer Alphonſe, paſſer enſuite dans la Thrace & aſſieger Conſtantinople; que ce jeune Prince ne cherchoit que la gloire, & qu'il ne ſe mettoit pas beaucoup en peine des voïes par leſquelles on y arrivoit. Qu'Alexandre au contraire ne deſiroit que le repos du Turc, en conſideration de la bonne & mutuelle amitié qui étoit entr'eux, & qu'il étoit de l'interêt du grand Seigneur d'arrêter dans l'Italie le plus long-tems qu'il lui ſeroit poſſible les armes d'un ſi dangereux ennemi.

XCI. Réponſe de Bajazet au Pape. *Voïez le tome 5. des Mem. de Comines, pag. 474. & ſuiv.* *Le P. Daniel hiſt. de France in 4. to. 5. p. 91.*

Bajazet écrivit en conſequence pluſieurs lettres au Pape, dattées de Conſtantinople les quinziéme & dix-huitiéme de Septembre. Dans une de ces lettres, il lui mande qu'il a reçû ſon Envoïé avec beaucoup de plaiſir, & qu'il peut ajoûter foi à tout ce qu'il lui dira de ſa part. Dans une autre, il lui parle d'un Archevêque, qu'il le prie de faire Cardinal à ſa recommandation; c'étoit Nicolas Cibo Archevêque d'Arles, déſigné Cardinal par le Pape Innocent VIII. Il tâche de lui perſuader de faire mourir ſon frere Zizim qu'il avoit en ſa poſſeſſion, lui promettant pour recompenſe trois cent mille ducats, & une amitié conſtante pendant toute ſa vie. Quelques auteurs ont ajoûté que Bajazet s'étoit obligé à fournir au Pape & au Roi de Naples ſix mille cavaliers de vieilles troupes & autant de fantaſſins, & que le traité fut ſi ſecret de la part du ſouverain Pontife, que l'on ne le ſçut que long-tems après; mais qu'il n'en

n'en fut pas de même d'Alphonſe, qui peut-être pour étonner ſes ennemis publia le ſien auſſitôt qu'il l'eut reçû. Il ne paroît pas toutefois que le Sultan ait accompli aucune de ces promeſſes. AN. 1494.

XCII. Le Pape s'adreſſe aux Rois de Caſtille & d'Arragon.

En même-tems le Pape s'adreſſa à Ferdinand & Iſabelle Rois de Caſtille & d'Arragon, pour les inviter d'envoïer une flotte en Sicile, ſous prétexte de veiller à la conſervation de cette iſle; mais en effet, pour ſecourir le Roi de Naples en cas de beſoin. Les Rois Catholiques lui répondirent qu'ils n'apprehendoient pas moins que lui le voiſinage des François; mais que l'argent leur manquoit, & qu'il en falloit beaucoup pour équipper une flotte. Alexandre en avoit encore moins que Ferdinand & Iſabelle, & d'ailleurs il les connoiſſoit aſſez pour ſçavoir que ce ſeroit la même choſe que de leur prêter de l'argent & le leur donner. Mais il ſe ſouvint qu'Innocent VIII. ſon predeceſſeur avoit fait publier une croiſade dans leurs roïaumes, & accordé un jubilé à ceux qui contribueroient aux frais de la guerre contre les infidéles; qu'il s'étoit levé pour ce ſujet une ſomme d'argent aſſez conſiderable, & que les Commiſſaires apoſtoliques qui en étoient les dépoſitaires, la mettroient entre les mains de leurs Majeſtez, pourvû que la cour de Rome y conſentît, & que l'ordre leur en fût donné. On fit accroire que c'étoit pour équipper une flotte qui devoit fermer le paſſage des Dardanelles; & les Rois Catholiques ne ſe firent aucun ſcrupule d'emploïer cet argent à leur uſage.

XCIII. Charles VIII fait peu de cas des remontrances du Pape.

Charles VIII. pendant tout ce tems-là, ne penſoit qu'à rétablir ſa ſanté à Aſt. Il y reçut une viſite de Ludovic & de ſon épouſe qui y demeurerent deux jours; enſuite ils ſe retirerent à None qui eſt du Duché de Milan à une

AN. 1494. une lieue d'Aſt, & chaque jour le conſeil du Roi ſe rendoit auprès de ſa perſonne. Plus ce Prince avançoit ſon chemin, plus les inquiétudes redoubloient à Rome, à Naples & à Florence; car Alphonſe avoit engagé dans ſon parti le Pape & Pierre de Medicis. Alexandre voulant détourner le coup, s'il étoit poſſible, adreſſa un bref au Cardinal de ſaint Euſtache, par lequel il le conſtitue legat *à latere* auprès de Charles VIII. par-tout où ce Prince pourroit aller, & l'exhorte fortement à l'exciter de ſe deſiſter de ſon entrepriſe ſur le roïaume de Naples, en lui remontrant que la peſte étoit dans le païs, qu'il étoit à craindre que ſon arrivée ne cauſât des guerres civiles, que les vivres ne devinſſent rares, & par conſéquent hors de prix, par l'arrivée d'une ſi nombreuſe armée; qu'Alphonſe bien reſolu de défendre ſes Etats, attireroit les Turcs en Italie pour ſoutenir ſes interêts, ce qui cauſeroit la ruine de la religion Chrétienne. Ce bref eſt du quinziéme d'Octobre. Mais le Roi de France n'eut aucun égard à toutes ces remontrances du Pape; il ne voulut point admettre le legat à ſon audience, parce qu'il le regardoit comme ſuſpect; & il fit répondre à ſa Sainteté, qu'il ne craignoit ni la peſte, qui en le faiſant mourir finiroit ſes travaux, ni la famine, aïant fait d'abondantes proviſions, ni le Turc, contre lequel il feroit paroître un zele qui l'animoit depuis ſon enfance, ravi d'en trouver au plûtôt l'occaſion.

Memoires de Comines. l. 7. c. 5.

Raynald. ad hunc ann. n. 16.

Surita, to. 5. l. 1. c. 30.

XCIV. Armée de Charles VIII. en Italie.

N'y aïant donc plus rien qui s'oppoſât à ſon entrepriſe, ce Prince partit d'Aſt le ſixiéme d'Octobre, accompagné des Comtes de Vendôme, de Montpenſier, de Longueville, de Ligny, de Nevers & d'un grand nombre d'autres Seigneurs d'une grande diſtinction; le Maréchal

Macchiavel. hiſt.

Maréchal Des-Cordes étoit mort à Lyon. Son armée étoit composée de trois mille six cens hommes d'armes, & de six mille archers tous de cavalerie; on comptoit dans l'infanterie six mille arbalêtriers, huit mille piquiers & huit mille autres fantassins tous Suisses ou Gascons, accoûtumez à combattre en rang de pied ferme & serrez; ce qui leur donnoit un grand avantage au-dessus des Italiens, qui faisoient alors la guerre d'une maniere fort extraordinaire. Le Roi de France menoit encore avec toutes ces troupes cent quarante grosses bombardes, c'est-à-dire, des pieces d'artillerie qui jettoient des boulets de plus de deux cent livres, & trois fois autant de petits canons. Il y avoit huit mille chevaux destinez à traîner cette artillerie, quatre mille charetiers, douze cent canoniers, deux mille six cent charpentiers pour raccommoder les affuts à mesure qu'ils se romproient, trois cent sappeurs, & autant d'ouvriers pour travailler à la fonte.

AN. 1494. *Fiorent. l. 1. Raph. Volaterran. lib. 3.*

XCV. Alphonse tente de surprendre Genes.

Alphonse de son côté aïant formé le dessein de porter la guerre dans les terres de Ludovic, avoit envoïé dans la Romagne une armée commandée par le jeune Ferdinand son fils, & une autre conduite par Frederic son frere sur les côtes de Genes, comptant de faire soulever cette ville par les intelligences qu'il y avoit avec le Cardinal Paul Fregose, Obbieto de Fiesque, & quelques autres Seigneurs de la maison des Adornes. Il comptoit aussi qu'en prenant sous sa protection le jeune Duc de Milan, il feroit soulever les Milanois contre Ludovic; que par-là il arrêteroit le Roi de France fort loin de Naples. Mais son projet fut découvert par le Cardinal de saint Pierre-aux-liens, qui en informa Ludovic. On pourvut à la sûreté de Genes; le Roi y envoïa le bail-

An. 1494. li de Dijon avec deux mille Suiſſes. Frederic voïant qu'il n'y avoit aucune eſperance de réuſſir de ce côté-là, alla ſe joindre aux troupes du Pape, pour ſurprendre Oſtie. Le Cardinal de ſaint Pierre en avoit confié la garde de même que des autres places qu'il tenoit dans l'Etat eccleſiaſtique, à Nicolas de la Rovere ſon frere; mais les ennemis ne s'en furent pas plûtôt approchez qu'il les rendit, à condition de n'être plus excommunié. Peu de tems après les Colonnes rentrerent dans Oſtie, on leur en ouvrit les portes; & le Pape ne l'eut pas plûtôt appris qu'il rappella ſon armée de la Romagne.

XCVI. Alphonſe & Pierre de Medicis tentent de déſunir le Roi de France & Ludovic.

Le Roi de Naples & Pierre de Medicis deſirant de ſortir de l'embaras où ils étoient, chercherent à diviſer le Roi de France avec Ludovic. Comme ils ſçavoient que ce dernier ne penſoit qu'à s'aſſurer la poſſeſſion du Milanois, dont l'Empereur lui avoit déja donné l'inveſtiture; l'un & l'autre lui firent offrir qu'on le laiſſeroit paiſible poſſeſſeur de ce Duché: & Alphonſe de ſon côté ſçachant que le Roi n'étoit pas fourni de beaucoup d'argent, renouvella les offres de ſon pere, en promettant de ſe rendre tributaire de la couronne de France: ce qui étoit mettre à couvert l'honneur de Charles VIII. & ſa reputation. La raiſon du Roi de Naples & de Pierre de Medicis pour en agir ainſi, étoit que Ludovic avoit changé de conduite à l'égard de ce dernier, & qu'au-lieu qu'il l'avoit auparavant ſollicité de renoncer à l'alliance d'Alphonſe, il lui avoit envoïé Etienne Taverna ſon confident, pour l'exhorter à la perſeverance. Mais Pierre de Medicis convaincu de la mauvaiſe foi de Ludovic, & ne voulant pas ſe fier à lui, convint avec le Roi de Naples, que s'ils pouvoient tous deux convaincre

vaincre Charles VIII. de la perfidie de ſon allié, peut-être aimeroit-il mieux abandonner ſon deſſein que de ſe fier à un homme ſi fourbe. AN. 1494.

Pierre ſe chargea d'en informer Jean Mattaron qui étoit le réſident du Roi à Florence; il lui parla, & s'offrit de lui faire voir que les François étoient trahis par Ludovic. Pour l'en convaincre, il le pria de venir au palais, où après l'avoir caché derriere une tapiſſerie dans ſa chambre, il introduiſit auſſi-tôt Taverna, auquel il dit d'un ton aſſez haut pour être entendu de Mattaron, que l'Italie ſe plaignoit avec raiſon de la conduite de Ludovic, qui s'obſtinoit à la vouloir aſſujettir aux François. Taverna répondit du même ton, que ſon maître avoüoit ſa faute, qu'il étoit prêt de la réparer, qu'il demandoit de rentrer dans la confiance que les Princes d'Italie avoient autrefois eue pour lui, & qu'il répondroit à cette condition de renvoïer les François au-delà des Alpes, ſans leur laiſſer voir le roïaume de Naples, bien-loin de le conquerir. Taverna ajoûta beaucoup de particularitez, qui confirmoient la perfidie & les mauvaiſes intentions de Ludovic; & Mattaron ne pouvant plus entendre parler au déſavantage du Roi de France, fit ſigne à Pierre de Medicis de congedier Taverna, & eut ſoin d'informer Charles VIII. de tout ce qu'il venoit d'apprendre. Ce qui fit penſer à pluſieurs, que ſa Majeſté très-Chrétienne alloit tourner ſes armes contre le Duché de Milan.

XCVII. Ludovic déſabuſe Charles VIII. de la perfidie qu'il lui reproche

Cependant tout le contraire arriva, & l'on reconnut que ſi Dieu ôte quelquefois le jugement & la force aux Princes qu'il veut punir, il ôte auſſi les ſentimens de vengeance à ceux qu'il a deſtinez pour punir les autres. Ludovic qui croïoit être un grand politique, ne ſoute-

An. 1494. noit cette qualité que par des fourberies infames & des artifices déteſtables. Il répondit ſans s'embaraſſer à Charles VIII. qui lui reprochoit ſa trahiſon ; que ceux avec leſquels il avoit affaire étant reconnus pour traîtres, il falloit uſer avec eux de trahiſon ; & le Roi de France étant déſabuſé par les nouvelles proteſtations que Ludovic lui fit d'un attachement inviolable, non ſeulement n'eut point égard à l'injure qu'il venoit de recevoir ; mais de plus il ſe propoſa de le retenir dans ſes interêts, & de le rendre irréconciliable avec le Roi de Naples & Pierre de Medicis, en l'inſtruiſant de la contreruſe dont on uſoit à ſon égard. On riſquoit dans cet expedient, & toutefois il réuſſit. Ludovic n'eut pas plûtôt ſçû que Pierre de Medicis joüoit ſon Envoïé ; qu'il le rappella, & ne voulut plus avoir de communication avec les Princes d'Italie. Charles VIII. étoit allé d'Aſt à Caſal ; d'où il ſe rendit à Pavie & y logea dans le château, où étoit renfermé le jeune Duc de Milan Jean Galeas actuellement malade, quelques inſtances que fit Ludovic pour empêcher ſa Majeſté de prendre ce château pour ſon logis, afin qu'elle ne vît pas ſon neveu. Le Roi cependant le viſita ſans lui parler d'affaires : & le jeune Prince qui ſentoit bien qu'il n'avoit pas long-tems à vivre, pria ſeulement ſa Majeſté de ſe ſouvenir du fils & de la fille qu'il laiſſoit au monde, & les lui recommanda avec beaucoup de larmes. On dit même que la Ducheſſe Iſabelle ſon épouſe ſe jetta aux pieds du Roi, pour le conjurer d'écouter les propoſitions d'Alphonſe, ſans lui faire d'autres demandes. Beaucoup de Seigneurs François, entre leſquels étoit Briçonnet, touchez des larmes du jeune Duc qui étoit moribond, & des inſtantes prieres de ſon épouſe, conſeillerent au

XCXIII. Le Roi arrive à Pavie, & y viſite le jeune Duc de Milan.

Guicciardin. hiſt. d'Ital. lib. 1. Dani. l hiſt. de France in 4. to. 5. p. 94.

Roi

Roi & même le preſſerent de ſe ſaiſir de Ludovic & du Duché de Milan pour le rendre à ſon legitime ſouverain. Ils lui remontrerent qu'il s'attireroit par-là une gloire immortelle, & que quand les Venitiens le verroient maître de ce Duché, ils ne pourroient plus ſe diſpenſer de ſe déclarer en ſa faveur. Charles parut ſe rendre à ces remontrances, il fit redoubler les gardes pendant deux jours aux portes de Pavie, ce qui allarma Ludovic; mais ſoit foibleſſe, ſoit que Ludovic eût gagné par argent ceux qui à la cour pouvoient plus facilement traverſer ce deſſein; le Roi ne fit rien de plus & alla à Plaiſance, où il arriva le dix-huitiéme d'Octobre accompagné de Ludovic. Il y apprit quelques jours après que le jeune Duc de Milan qu'il avoit laiſſé moribond n'étoit plus en vie. Ludovic fut ſoupçonné avec beaucoup de fondement de lui avoir fait donner un poiſon lent, qui cauſa en lui un grand épuiſement. Ce ſoupçon étoit fondé ſur l'atteſtation de Theodore de Pavie, du medecin du Roi, qui aſſiſtant à la viſite que ſa Majeſté lui rendit, aſſura qu'il y avoit dans ſa maladie des ſignes manifeſtes de poiſon.

An. 1494.

XCIX. Mort du jeune Duc de Milan Jean Galeas. *Mem. de Comines, l. 7. c. 6 p. 31. Guicciardin. hiſt. Ital. lib. 1.*

Ludovic aïant ſçû cette mort, alla promptement à Milan, où il fit aſſembler le conſeil. Comme il en avoit gagné les principaux membres, on repreſenta que l'aîné des enfans du jeune Duc n'aïant que quatre ans, n'étoit pas en état de défendre un Etat qui avoit beſoin d'un homme qui le garentît des armées ennemies dont l'une étoit dans le cœur du Duché, & les deux autres ſur les frontieres. Qu'il n'y avoit que Ludovic qui pût le préſerver du peril qui le menaçoit; & que par conſequent il falloit le reconnoître pour Duc, & le contraindre d'accepter cette dignité en

C. Ludovic s'empare du Duché de Milan. *Guicciardin. hiſt. Ital. lib. 1*

An. 1494. cas qu'il la refusât. Cet avis ne fut pas plûtôt donné, que les autres dont on avoit acheté les ſuffrages l'appuïerent, le reſte de l'aſſemblée n'oſa contredire; & Ludovic achevant de joüer ſon perſonnage, ſe fit quelque tems prier avant qu'on lui prêtât le ſerment de fidelité. Comme il ne retourna pas joindre le Roi auſſi-tôt qu'il l'avoit promis, ce délai augmenta la défiance qu'on avoit de lui; on crut que n'aïant plus beſoin des François, il ne manqueroit pas de les ſacrifier au bien commun de l'Italie; & l'on craignit qu'il ne fermât les paſſages à l'armée de France pour la faire perir. Ce qui fut cauſe qu'on délibera dans le conſeil du Roi, ſi l'on paſſeroit outre & ſi l'on s'engageroit plus avant, la plûpart opinoient pour le retour.

CI. On délibere ſur la route qu'on prendra pour s'avancer vers Naples.

Mais Ludovic étant revenu, ſon arrivée détermina le Roi à s'avancer vers Naples; mais on ne convenoit pas de la route qu'on devoit tenir. La plus facile étoit par la Romagne & la Marche d'Ancone pour ſe rendre dans l'Abruzze, & l'on étoit aſſuré d'en chaſſer l'armée de Ferdinand Duc de Calabre qui n'oſeroit diſputer le paſſage à celle des François, beaucoup plus nombreuſe que la ſienne. Cependant l'on prit une autre route beaucoup plus difficile, à cauſe du mont Apennin qu'il falloit traverſer & des neiges qui commençoient à y tomber. La raiſon qu'on avoit de prendre ce parti, étoit que la flotte de France ſe trouvoit ſur la côté de la Toſcane, & qu'on vouloit paſſer par Florence pour empêcher Pierre de Medicis & le Pape de donner du ſecours à Alphonſe, & de jetter des troupes dans la capitale de ſon roiaume. Ainſi cette reſolution priſe, le Roi partit de Plaiſance le vingt-troiſiéme d'Octobre, arriva à

For-

Fornoüe le vingt-cinquiéme & à Pontemole le vingt-huitiéme, n'aïant point trouvé d'autre obſtacle dans ſa route que Fiviſano qui fut après ſa priſe abandonnée au pillage. Gilbert de Montpenſier Prince du ſang conduiſoit l'avant-garde de l'armée, que les Suiſſes qui étoient à Genes vinrent joindre avec l'artillerie. An. 1494.

CII. Le Roi aſſiége Sereſanello, & jette la conſternation dans Florence.

La ville de Fiviſano n'étoit pas loin de Sereſanello, château très-fort, bâti ſur un roc. Comme il étoit dangereux de laiſſer cette place derriere, les François l'aſſiégerent & la prirent contre leur attente, après avoir défait Paul des Urſins qui y conduiſoit du ſecours. Cette priſe cauſa une ſi grande conſternation dans Florence, que les Nobles auſſi-bien que les bourgeois voïant leur commerce interrompu avec la ville de Lion, & prévoïant qu'on alloit faire la même choſe avec la ville de Genes, ſe declarerent tous contre Pierre de Medicis, qui les avoit portez à rompre avec Charles VIII. ce qui lui fit craindre pour ſa vie, ou du moins pour ſa liberté, ſi le Roi venoit à Florence. Il ne pouvoit rien attendre de l'armée de Naples qui étoit aſſez occupée à ſe défendre contre d'Aubigny. Il ne lui reſtoit donc plus, ou qu'à demeurer expoſé à la fureur des Florentins, ou à ſe remettre à la diſcretion des François; & c'eſt ce dernier parti qu'il prit comme le plus ſûr. Il ſe rendit de Florence à Pietra-Santa, d'où il envoïa demander au Roi un ſauf-conduit qui lui fut accordé, & dont l'Evêque de Saint Malo fut le porteur.

Mem. de Comines, l. 7. c. 7. p. 34.

CIII. Pierre de Medicis va trouver le Roi de-

Pierre de Medicis avec ce ſauf-conduit ſe rendit auprès du Roi, qui faiſoit aſſiéger la fortereſſe de Sereſanello: il en fut très-bien reçû, & on le renvoïa à des commiſſaires qui de-

An. 1494. devoient lui propoſer les demandes de ſa Majeſté. Ils convinrent avec lui que la Republique de Florence en general & la maiſon de Medicis en particulier, rentreroient ſincerement dans l'alliance & dans l'amitié des François, qu'elles renonceroient à la ligue faite avec le Roi de Naples, & que pour en donner des preuves elles remettroient inceſſamment entre les mains de ſa Majeſté les fortereſſes de Sureſana & de Sereſanello avec Pietra-Santa, qui étoient de ce côté-là les clefs de la Republique de Florence; de plus le château de Piſe & le port de Livourne, ſur la promeſſe par écrit de les reſtituer de bonne foi après la conquête de Naples. On ajoûta, que les Florentins prêteroient au Roi deux cent mille ducats qui ſeroient acquittez au même terme, avec promeſſe que juſqu'à ce tems-là les interêts en ſeroient païez au denier courant. Tous ces articles aïant été accordez, le traité fut executé d'abord pour les trois premieres places, & à l'entrée du Roi dans Florence pour les deux autres. La facilité de Pierre de Medicis ſurprit tout le monde; mais ceux qui le connoiſſoient étoient perſuadez qu'il faiſoit paroître autant de lâcheté à l'approche du peril, qu'il étoit fier & hardi quand il ne l'enviſageoit que de loin.

Avant Sereſanello, & fait ſon traité avec lui.

CIV. Sa ſoumiſſion rétablit les affaires des François, qui auroient été abſolument ruinées, s'il eut attendu leur armée dans Florence. Charles VIII. ne faiſoit que d'arriver devant Sereſanello, ſes troupes n'avoient de vivres que pour trois jours, le territoire où elles étoient ne pouvoit leur rien fournir, à cauſe de ſa ſterilité; les aſſiégez avoient des proviſions pour plus de ſix mois, ils étoient en aſſez grand nombre pour ſe garentir d'inſulte, ainſi

Avantages que la France retire de ce traité.

ſi ils n'avoient rien à craindre. Si les François euſſent levé le ſiége, ils auroient été contraints de retourner ſur leurs pas; & Ludovic maître du Duché de Milan ne les auroit pas favoriſez en les voïant malheureux. La fauſſe démarche de Pierre de Medicis leur ouvrit la Toſcane & la Romagne, & mit hors d'état de leur reſiſter ceux qui en défendoient l'entrée. Catherine Sforce qui gouvernoit les villes d'Imola & de Forli en qualité de tutrice de Jerôme Riario ſon fils, qui n'avoit que quatorze ans, avoit été fortement ſollicitée par le jeune Ferdinand Duc de Calabre à ſe déclarer contre les François; mais étant toûjours demeurée dans la neutralité, elle leur ouvrit alors ſes places. An. 1494.

CV.

Le Roi de France eſt reçû à Lucques & à Piſe.

Le Duc de Calabre fils unique d'Alphonſe ne ſe voïant plus en ſûreté ſous le canon de Faënza, ceda le terrain à d'Aubigny, & ramena ſon armée du côté de Naples, vers Ceſene avec beaucoup de précipitation. Frederic d'Arragon qui commandoit à Livourne la flotte du Roi de Naples ſon frere, fut contraint d'en ſortir & prit le large, ſans oſer s'arrêter ſur aucune côte de l'Etat eccleſiaſtique. Dès-lors tout ſembla favoriſer Charles VIII. dans la pourſuite de ſes conquêtes. Il arriva à Lucques le huitiéme de Novembre, & y fut reçû comme ſeigneur & maître de la ville. De-là il ſe rendit à Piſe, où la joïe fut très-grande, parce que les Piſans crurent avoir trouvé l'occaſion de ſecoüer le joug des Florentins qui les tenoient aſſervis depuis quatre-vingt-ſept ans. Cette ville qui ſe gouvernoit en Republique avoit été autrefois très-floriſſante; mais diviſée par les differens partis des Appiani & des Viſcomti, elle avoit été aſſujettie aux premiers, juſqu'à ce que ceux-ci devenus plus puiſſans en firent

Surita cap. 36.

Burchard. n. 104. lib. 2.

Mem. de Comines l. 7. c. 7. & 37.

An. 1494. la conquête & la réunirent au Duché de Milan; Jean Galeas l'en avoit démembrée en faveur de ſon fils naturel Gabriel Galeas, qui n'avoit pû ſe défendre contre les Florentins, ſous leſquels cette ville gemiſſoit depuis long-tems. Ludovic qui n'avoit pas d'autres moïens pour y rentrer, qu'en l'excitant à la revolte, fit repreſenter adroitement aux Piſans par Galeas de San-Severino, qui avoit épouſé ſa fille naturelle, qu'il y avoit trop long-tems qu'ils vivoient en ſervitude, qu'il ne tenoit qu'à eux de s'en délivrer, que Charles VIII. ne demandoit pas mieux que de les voir libres, que peut-être il ne le témoigneroit pas ouvertement à cauſe du traité qu'il venoit de faire avec les Florentins; mais que dans le fond il ſeroit ravi que la République de Piſe ſortît de ſon eſclavage, ſans qu'il parût y avoir contribué.

CVI. Soulevement à Piſe contre les Florentins.

Les Piſans tinrent conſeil ſur les propoſitions de San-Severino; & comme ils ne reſpiroient qu'après leur liberté, tous convinrent qu'il falloit profiter de la conjoncture qui ne pouvoit leur être plus favorable; & dans le tems que le Roi entroit dans la ville & paſſoit pour aller à la meſſe, le peuple ſe mit à crier: Liberté, liberté; le ſuppliant les larmes aux yeux qu'il la leur accordât. Un conſeiller du Parlement de Dauphiné qui marchoit devant ce Prince, & qu'on appelloit Rabot, lui parla pour les Piſans & repreſenta à ſa Majeſté qu'ils demandoient leur liberté, & que jamais nation n'avoit été traitée ſi durement qu'eux par les Florentins. Le Roi touché de leurs larmes, & ſans penſer, dit Comines, que cette ville n'étoit point à lui, & qu'il n'y avoit été reçû que par amitié & pour ſe faciliter un paſſage, accorda leur requête. Auſſi-tôt le peuple commença à crier: Noël & courut en foule au bout du

du pont pour abattre la figure d'un lion, qui étoit ſur un grand pilier de marbre & qui étoit la marque de la Seigneurie de Florence. Ils le prirent & le jetterent dans la riviere; & mirent en ſa place la ſtatue équeſtre du Roi de France, aïant une épée à la main, & tenant un lion ſous les pieds de ſon cheval. Il parut néanmoins que Charles VIII. ſe repentit de ce qu'il venoit d'accorder aux Piſans, puiſqu'il retint Porto-Fermo la meilleure des citadelles de Piſe, qu'il confirma les Magiſtrats que les Florentins y avoient mis, & qu'il leur ordonna d'y exercer la juriſdiction à l'ordinaire, ſans qu'on y fit aucun changement. An. 1494.

CVII. Prétentions de Ludovic ſur les fortereſſes de Sereſanello & de Pietra-Santa.

Ludovic après avoir reçû du Roi l'inveſtiture de l'Etat de Genes aux mêmes conditions que Galeas ſon frere, preſenta à Charles VIII. un long memoire pour le prier de lui remettre les fortereſſes de Sereſanello & de Pietra-Santa, qui aïant été autrefois, ainſi qu'il le faiſoit voir, des dépendances de Genes, avoient été uſurpées par les Florentins. Mais le Roi s'excuſa de les rendre, ſur le traité qu'il venoit de faire, où il promettoit de rendre ces deux fortereſſes immediatement après la conquête de Naples, à ceux qui les lui avoient confiées. Ludovic repliqua, que ce même traité concernoit auſſi Piſe, à qui toutefois le Roi venoit d'accorder la liberté. Mais ſa Majeſté répartit, qu'en cela elle n'avoit point prétendu préjudicier au droit de la Republique de Florence; qu'au-contraire, il avoit retenu la citadelle de Piſe, afin de la remettre comme les autres places aux Florentins, auſſi-tôt que l'armée Françoiſe n'en auroit plus beſoin pour ſa ſûreté. Cette réponſe ne contenta pas Ludovic qui s'étoit flatté qu'étant une fois maître de ces deux fortereſſes, il pourroit auſſi s'em-

AN. 1494. parer de Piſe ; & dès-lors il réſolut de traverſer la conquête de Naples autant qu'il le pourroit.

CVIII. Pierre de Medicis eſt obligé de ſe ſauver de Florence.

Mais la choſe ne lui étoit plus ſi facile depuis le traité que le Roi avoit fait avec Pierre de Medicis. Charles VIII. pouvoit ſe regarder comme maître de Florence, & la poſſeſſion de cette place importante le mettoit à couvert de toutes les mauvaiſes pratiques des Princes Italiens. Les Florentins ne furent pas long-tems à s'appercevoir de l'état perilleux, où la précipitation de Pierre de Medicis les expoſoit. Autant irritez de ce qu'il avoit traité avec la France ſans leur participation, que de ce qui venoit de ſe paſſer à Piſe, ils s'abandonnerent entierement à la vengeance, & oubliant dans un moment les ſignalez ſervices que la maiſon de Medicis avoit rendus à la Republique, ils ſe ſouleverent contre Pierre, allerent en grand nombre à ſon palais, enfoncerent les portes, & l'auroient inveſti, s'ils n'euſſent appris que Pierre pour éviter leur fureur, s'étoit ſauvé avec trois de ſes freres. Il étoit allé en effet du côté de Boulogne, où n'aïant pas été aſſez bien reçû de Jean Bentivoglio, qui le regarda comme un homme malheureux par ſa mauvaiſe conduite, il ſe retira à Veniſe. On lui en refuſa d'abord l'entrée, parce que les Venitiens étoient informez de ſes intrigues avec le Pape & le Roi de Naples. Mais l'Ambaſſadeur de Charles VIII. leur aïant repreſenté que ce qui s'étoit paſſé à Florence, ne venoit que d'une révolution populaire à laquelle la France n'avoit point contribué, ils lui accorderent l'aſile & la ſubſiſtance, ſans avoir égard au mal que leur avoit fait Coſme de Medicis ſon biſaïeul.

Mem. de Comines, l. 7. ch. 8.

Les Florentins ne voulurent point d'autre preuve

preuve du crime des Medicis que leur fuite. Ils les traiterent d'ennemis publics, mirent leurs têtes à prix, confiſquerent leurs biens, pillerent leur palais qui étoit le plus magnifique de l'Europe, diſſiperent le prodigieux amas de ſtatues, de tableaux, de livres, de medailles, dont il étoit rempli, & briſerent par-tout leurs armoiries. Tous ces mauvais traitemens ne firent point changer les amis que Pierre avoit dans Florence; ils s'appliquerent à le rétablir, & pour lui en faciliter les moïens, ils gagnerent Philippe Comte de Breſſe oncle paternel du Duc de Savoye, qui étoit fort avant dans la faveur de Charles VIII. Le Comte repreſenta au Roi que Pierre de Medicis malgré ſon infortune avoit un grand crédit & de bons effets dans toutes les villes de commerce. Il ajoûta, que pourvû qu'on le rétablit, il trouveroit ſeul autant d'argent comptant que l'on pourroit en exiger des Florentins; que d'ailleurs on auroit beaucoup de peine à tirer de ceux-ci plus de cent mille ducats ſans les porter à quelque ſédition.

AN. 1494. CIX. Ses amis travaillent à l'y faire rentrer.

L'affaire aïant été propoſée au conſeil, elle y paſſa, & Charles VIII. écrivit à Pierre de Medicis de venir le joindre, avec promeſſe de le rétablir. La lettre du Roi fut envoïée au Cardinal de Medicis qui étoit à Boulogne, où l'on croïoit que Pierre étoit encore. Ce Cardinal la lui fit tenir à Veniſe, & la lettre aïant été communiquée aux Venitiens, ceux-ci prévoïant que rien n'empêcheroit les François de conquerir Naples que le défaut d'argent, & que Pierre étoit le ſeul capable de leur en procurer, ils lui repreſenterent conformément à leurs interêts, qu'il n'y avoit pour lui aucune ſûreté à Florence, où il ne pourroit éviter l'aſſaſſinat ou le poiſon; que les François à qui il

CX. Le Roi lui mande de le venir joindre. *Memoires de Comines, ut ſuprà*, p. 42.

AN. 1494. ne pouvoit plus être utile, ne diſſimuleroient plus leur reſſentiment & le puniroient d'une maniere exemplaire, quand ce ne ſeroit que pour retenir dans leur devoir Ludovic & les autres Princes d'Italie. Pierre de Medicis ſe rendit à ces raiſons, & demeura toûjours à Veniſe après avoit prié Charles VIII. de trouver bon qu'il ne s'expoſât pas ſi-tôt à la fureur des Florentins.

CXI. Enrée du Roi dans Florence.

La Vigne journ. de voïage de Charles VIII.

Mem. de Comines l. 7. ch. 9.

Guicciardin. hiſt. Ital. lib. 1.

Spond. ad ann. 1495. n. 7.

Cependant ſa Majeſté arriva au pont du Cygne, qui eſt à ſix milles de Florence; & comme les Florentins ne voulurent pas lui donner entrée dans leur ville, il y reſta pendant cinq ou ſix jours, attendant que d'Aubigny le vint joindre avec ſes troupes. On délibera cependant, ſi on aſſiegeroit cette ville en forme, & l'armée ne demandoit pas mieux pour profiter du pillage. Mais on aima mieux avoir recours aux negociations, & après quelques conferences, il fut arrêté que le Roi y feroit ſon entrée comme il le jugeroit à propos. Il y entra en conquerant le dix-ſeptiéme de Novembre, ſa lance ſur la cuiſſe à la tête de ſa cavalerie, la plus belle qu'on pût voir; on vint lui preſenter les clefs, & on lui fit le ſerment de fidelité. Les Florentins moitié de gré moitié de force, firent avec lui un traité de confederation, qui fut publié dans toutes les villes d'Italie, avec un manifeſte, portant que le Roi n'étoit venu que pour chaſſer les tyrans, & de-là porter ſes armes contre les Turcs ennemis declarez de la religion Chrétienne. Mais comme la ſoumiſſion des Florentins n'étoit pas tout-à-fait volontaire, il s'éleva bien-tôt des conteſtations entr'eux & les François, à l'occaſion de l'argent que l'on vouloit qu'ils prêtaſſent au Roi.

Le motif de cet emprunt étoit d'exempter la ville

ville du pillage. Les François demandoient deux cens mille ducats, & les Florentins n'en vouloient donner que la moitié. Guichardin dit, que la diſpute s'échauffa de telle ſorte, parce que le Roi les menaçoit de garder leur ville à titre de conquête, & d'y établir des officiers pour rendre la juſtice en ſon abſence, que les commiſſaires du Roi furent ſur le point de faire battre les tambours & ſonner les trompettes, comme un ſigne de ſaccagement; qu'un des plus riches de la ville nommé Pierre Capponi chef des députez des Florentins; qui avoit été Ambaſſadeur en France, & qui n'aimoit point Pierre de Medicis, arracha des mains du Secretaire le papier qui contenoit les demandes du Roi, le déchira & dit fort en colere; que puiſqu'on perſiſtoit à exiger des choſes ſi injuſtes & ſi honteuſes à ſa patrie, il feroit de ſon côté ſonner le tocſin, ne deſeſperant pas que ſes compatriotes ne ſe défendiſſent juſqu'à la derniere extrémité. Cette hardieſſe de Capponi fut cauſe qu'on ſe relâcha ſur les demandes qu'on faiſoit; & en effet on avoit tout lieu d'appreheder de la fureur d'un peuple irrité & jaloux de ſes privileges juſqu'à l'excès.

AN. 1494. CXII. Conteſtations entre les François & les Florentins. *Guicciard. lib.* 1.

On propoſa donc des conditions plus raiſonnables, & il fut conclu que les Florentins donneroient au Roi ſix vingt mille ducats, dont ils païerent cinquante mille comptans, avec promeſſe d'en fournir quarante mille dans trois mois, & le reſte dans ſix. Que la Republique feroit alliance avec le Roi, ſous la protection duquel elle jouïroit de ſon ancienne liberté. Qu'elle changeroit ſes armes qui étoient une fleur de lys rouge, en celles de France. Qu'elle lui laiſſoit toutes les places dont on a déja parlé, Piſe, Livourne, & autres que Pierre de Medicis avoit déja livrées, avec ſerment juré

CXIII. Traité des Florentins. avec Charles VIII. *Mem. de Comines ut ſupra*, p. 43.

ſur

An. 1494. ſur l'autel de ſaint Jean, dit Comines, de rendre ces places quatre mois après que le Roi ſeroit dans Naples, ou plûtôt, s'il retournoit en France. Que l'arrêt de confiſcation publié contre Pierre de Medicis ſeroit caſſé, avec cette clauſe, que ni lui, ni ſes freres ne s'éloigneroient de Florence de cent milles d'Italie. Enfin que Charles VIII. auroit dans ces villes deux agens qui auroient entrée dans le conſeil. Ce traité fut ratifié & juré de part & d'autre; enſuite le Roi partit de Florence & vint à Sienne, où il arriva le vingt-huitiéme de Novembre, & il y fut reçû avec des honneurs extraordinaires, & une joïe univerſelle de la part des peuples, qui l'appelloient hautement l'envoïé de Dieu, le liberateur de l'Egliſe Romaine, le propagateur de la foi. De Sienne où il laiſſa garniſon, il ſe rendit à la Paillette le ſixiéme de Decembre. Ses équipages & la groſſe artillerie dont il avoit beſoin s'y étant trouvez, il prit enſuite la route de Viterbe.

CXIV. Le Roi part de Florence & va à Sienne.

La Vigne journ. du voïage de Charles VIII.

CXV. Les Colonnes empêchent le Duc de Calabre de camper ſous Viterbe.

Cette place étoit forte, & le Duc de Calabre revenu dans l'Etat eccleſiaſtique à la priere du Pape s'étoit chargé de la garder; & ſans doute que la querelle pour le roïaume de Naples y auroit été décidée, ſi les Colonnes renforcez par des troupes Françoiſes, ſçachant que le Duc de Calabre s'étoit éloigné de Rome pour aller à Viterbe, n'euſſent enlevé à Oſtie tous les convois que l'on menoit à ce Duc, & ne l'euſſent ainſi contraint de retourner ſur ſes pas juſqu'à Rome pour la couvrir. Ainſi la partie de l'Etat eccleſiaſtique, qu'on appelle le patrimoine de ſaint Pierre, ſe voïant abandonnée, traita avec les François, pour éviter le pillage. Les Urſins prirent le même parti, quoique Virginie leur chef fut attaché au Roi de Naples par des liens aſſez forts, pour ne pas

pas quitter ſi aiſément ſes interêts, étant ſon Connétable hereditaire, & Jourdain des Urſins ſon fils aîné aïant épouſé l'aînée des filles naturelles de ce Roi. Mais le bonheur ſuivit partout le Roi de France. Virginie des Urſins lui offrit ſes places & ſes fils pour ôtage de ſa fidelité; & ſa Majeſté très-Chrétienne les accepta avec beaucoup de joïe & de plaiſir. AN. 1495.

Cette conduite de Virginie des Urſins, & l'approche de l'armée Françoiſe, conſternerent fort le Pape Alexandre VI. qui ne ſçavoit quel parti prendre. Tantôt il étoit réſolu de faire entrer le Duc de Calabre dans Rome & de s'y défendre; mais outre que les Colonnes & les Urſins avoient trop d'amis, il craignoit que les vivres n'y vinſſent à manquer, parce que la campagne n'en fourniſſoit pas, & que la garniſon d'Oſtie empêchéroit qu'on y en portât par mer. Tantôt il avoit envie d'aller au-devant des François pour tâcher de les arrêter: mais il ſentoit bien qu'il n'avoit pas aſſez de vertu pour leur imprimer du reſpect. Dans ces incertitudes, le parti qu'il prit fut d'envoïer au Roi les Evêques de Concorde & de Terni avec Gratien ſon confeſſeur, pour traiter de quelque accommodement avec ce Prince, & lui offrir que le roiaume de Naples releveroit de ſa Majeſté de même que du ſaint Siege, & qu'elle en donneroit une ſeconde inveſtiture. Le Roi répondit aux Envoïez du Pape, que ſi ſa Sainteté ne vouloit que traiter pour elle, elle auroit lieu d'être ſatisfaite, & qu'il lui envoïeroit pour cela des Ambaſſadeurs. Il lui envoïa en effet le Seigneur de la Trimouille, le preſident de Gannay & le General Bidaut, comme l'appelle Comines. Mais à peine furent-ils entrez dans Rome, que le Pape y introduiſit pendant la nuit le Duc de Calabre, & fit arrêter, ſelon Guichardin,

CXVI. Inquietudes du Pape, qui envoïe des Ambaſſadeurs au Roi.

Surita, to. 5. l. 1. cap. 34. & 36.

Guicciardin. hiſt. Ital. l. 2.

Mem. de Comines, l. 7. c. 10. p. 47.

An. 1495. chardin, les Ambaſſadeurs François, au lieu que Comines ne parle que de quelques perſonnes de leur ſuite, qu'on enferma par ſon ordre dans le château Saint-Ange avec Proſper Colonne & le Cardinal Aſcagne Sforce, qui étoient alors dans Rome ſur la parole de ſa Sainteté. Il eſt vrai qu'ils n'y furent pas long-tems, & que l'emportement qui avoit fait violer au ſaint Pere la foi publique, aïant fait place à des reflexions plus juſtes & plus déſintereſſées, il les fit mettre en liberté peu de jours après, & excuſa leur détention ſur un avis qu'il prétendoit lui avoir été donné, que ceux qu'il avoit fait arrêter n'étoient venus dans Rome, que pour y exciter une ſedition.

Burchard. lib. 3. p. 246.

CXVII. **Le Roi menace le Pape d'un Concile.**

Charles VIII. ne laiſſa pas d'envoïer le tiers de ſon armée du côté de Rome, ſans que le Pape parut s'émouvoir. Ce qui obligea ſa Majeſté de lui renvoïer les Cardinaux de ſaint Pierre-aux-liens, Sforce, Colonne & Savelli, pour lui declarer qu'en qualité de Roi très-Chrétien, il alloit aſſembler un Concile où l'on examineroit par quelles voïes il avoit été élevé au ſouverain Pontificat. Ces menaces le firent conſentir à laiſſer entrer le Roi dans Rome, comme il étoit entré dans Florence; & pour ſauver ſa dignité il renvoïa à ſon grand regret le Duc de Calabre, ſans oſer lui donner des troupes pour l'eſcorter. Sur ces diſpoſitions du Pape, ſa Majeſté lui envoïa le Maréchal de Gié, le Senéchal de Beaucaire & le premier Preſident du Parlement de Paris, pour le raſſurer contre les menaces qu'on lui avoit faites, & lui remontrer que, quoique le Roi eût un très-juſte ſujet de ſe plaindre de lui, qu'il eût ainſi manqué de foi, & qu'il eût emploïé ſon autorité & ſes armes, pour l'arrêter au-delà des Alpes, après avoir été le premier à lui

lui conſeiller la conquête de Naples ; néanmoins ſa Majeſté en remettoit de bon cœur la vengeance à Dieu, ſans vouloir ſe mêler des affaires eccleſiaſtiques, qu'elle ne penſoit qu'à voir Rome, que quoiqu'il fût aiſé d'y entrer de force, elle aimoit mieux que ce fût du conſentement du chef de l'Egliſe ; qu'elle ne vouloit pas ceder à la pieté de ſes ancêtres, ni manquer de rendre ſes reſpects au Vicaire de JESUS-CHRIST. Ce qui rendit le Pape un peu plus tranquille. AN. 1494.

CXVIII. Le Roi va à Viterbe & de-là à Nepi.

Le Roi continua donc ſon chemin, & arriva à Viterbe où il fit quelque ſéjour, & mit garniſon dans le château. De-là il ſe rendit à Nepi, où il laiſſa repoſer ſon armée depuis le Lundi quinziéme de Decembre juſqu'au Vendredi dix-neuviéme du même mois. Il vint enſuite loger à Bracciano qui appartenoit à la maiſon des Urſins, d'où il envoïa occuper Cornetto, Civita-Vecchia & les autres forteresſes du territoire de Rome. Il fit auſſi conduire le Cardinal de ſaint Pierre-aux-liens à Oſtie par des troupes que commandoient le Comte de Ligny & Yves d'Alegre ; & ces mêmes troupes allerent enſuite ſe réjoindre aux Colonnes au-delà du Tibre. Le Pape parut inquiet de toutes ces démarches ; & un accident imprévû le fit rentrer dans ſes premieres fraïeurs. Une partie des murailles de Rome & des remparts du château Saint-Ange étant tombée, il ſembloit que c'étoit une large porte que le ciel ouvroit aux François ; le peuple murmuroit de tous côtez, parce que la garniſon d'Oſtie empêchoit qu'on ne conduiſît des vivres à Rome ; tout ſe diſpoſoit à un ſoulevement general, & la populace s'attroupoit dans les rues, criant d'une maniere ſéditieuſe : La paix, la paix.

La Vigne journ. du voïage de Charles VIII.

Dans

An.1494. CXIX. Dans ces extrémitez le Pape ne prit point d'autre parti que de ſe retirer dans le donjon du château Saint-Ange, après avoir fait avertir le Roi qu'il pouvoit venir à Rome quand il lui plairoit. Les Cardinaux Baptiſte des Urſins & Olivier Caraffe accompagnerent ſa Sainteté, la plûpart des autres Cardinaux prirent la fuite; il y en eut cependant quelques-uns qui voulant plus particulierement marquer au Roi leur attachement, ſe mirent à ſa ſuite lorſqu'il entra dans Rome. La ceremonie s'en fit le trente-uniéme de Decembre au ſoir, aux flambeaux. Le Duc de Calabre étoit ſorti le matin de cette ville, pour aller trouver ſon pere Alphonſe à Naples. Charles entra dans la ville par la porte Flaminienne, qu'on a depuis appellée la porte de Sainte Marie du Peuple. Les Magiſtrats de Rome allerent en corps au-devant de lui, & lui preſenterent les clefs de la ville au nom du Pape & du peuple Romain; ils ſe joignirent enſuite aux François, comme pour honorer leur triomphe; & Charles entra dans Rome en la même maniere qu'il étoit entré dans Florence. Il ſembloit que ſon armée ſe fut preparée pour une bataille; les lanciers aïant leurs lances en arrêt ſur la cuiſſe, les Archers l'arc à la main, les Suiſſes armez de hallebardes ou de haches d'armes. Ces troupes ſe ſaiſirent des avenues & des places publiques, & le Roi traverſa la ville juſqu'au palais de ſaint Marc qu'on avoit preparé pour ſon logement; on y avoit diſpoſé autour des corps de garde avec autant de précaution que ſi l'armée du Roi de Naples eût été proche. Enfin il n'y eut de difference entre la priſe de poſſeſſion de Rome par l'armée Françoiſe & celle d'une ville dont on vient de faire la conquête & que l'on a enlevée de force, qu'il n'y eut point

Le Pape ſe retire dans le château Saint-Ange.

Burchard. lib. 2.

Volaterran. lib. 3.

CXX. *Entrée du Roi de France dans Rome.*

Spond. hoc ann. n. 9.

Naucler. to. 3. general. 50. p. 507.

Albinus de bello Gallico, l. 6. p. 130.

point de priſonniers & qu'on s'abſtint du pil- AN. 1495.
lage.

L'Angleterre ne fut pas moins troublée que l'Italie par de grandes révolutions qui furent l'effet de la haine irréconciliable de la Ducheſſe douairiere de Bourgogne, veuve de Philippe le Hardi & ſœur d'Edouard IV. contre Henri VII. On l'appelloit la Junon de ce Prince, parce qu'elle n'épargnoit pas plus le Roi d'Angleterre, que l'épouſe de Jupiter avoit épargné les Troïens. N'aïant pas réuſſi en 1486. lorſqu'elle ſuſcita contre lui Lambert Simnel, elle fit revivre en cette année 1494. un fils d'Edouard IV. & ſuppoſa qu'il s'étoit dérobé à la barbarie de Richard III. & qu'il avoit touché ſes bourreaux, juſqu'à les engager à le ſouſtraire à la cruauté de l'uſurpateur, en lui aidant à ſortir de la tour & à chercher une retraite. Elle s'appliqua à former un faux Duc d'Yorck plus reſſemblant que le premier; & après l'avoir long-tems cherché, elle en trouva un qui ne laiſſoit rien à ſouhaiter pour l'uſage qu'elle en vouloit faire. C'étoit un jeune homme qu'on appelloit Perkin, ou Petrekin, & même Warbeck. Il étoit fils d'un nommé Jean Orbek bourgeois de Tournay, Juif d'extraction, mais converti à la foi, & de Catherine de Fare. Perkin étoit né en Angleterre, où ſes parens avoient été obligez de faire un voïage. Ils le ramenerent à Tournay dans ſon enfance, & l'aïant quelque tems après mis à Anvers chez un de ſes parens, les voïages qu'il fit d'une ville à l'autre l'accoûtumerent à en faire de plus grands; & le commerce qu'il eut avec des marchands Anglois, fut cauſe qu'il apprit leur langue.

CXXI. La Ducheſſe douairiere de Bourgogne ſuſcite un faux Duc d'Yorck contre Henri VII. *M. de Larrey hiſt. d'Anglet. tom. 1. Polyd. Virgil hiſt. Anglic. lib. 26.*

Son âge étoit à peu près le même que celui du Duc d'Yorck, s'il eut vécu. Il étoit parfaite-

CXXII. Ce faux.

ment

An. 1495. nommé Perkin ſe rend en Flandre auprès de la Ducheſſe.

ment beau; ſon viſage, ſa taille & ſes traits avoient beaucoup de délicateſſe & de grandeur. L'on publioit qu'en effet il étoit né dans le tems qu'Edouard IV. aimoit ſa mere; & ce qui confirmoit ce ſoupçon, c'eſt qu'il étoit certainement filleul d'Edouard. La Ducheſſe de Bourgogne l'envoïa ſecretement en Portugal, où aïant demeuré un an, il fit voile en Irlande. Il parut à la cour de France en qualité de Duc d'York, dans le tems que Charles VIII. étoit en guerre avec Henri VII. mais il n'y demeura pas long-tems, il s'en alla enſuite en Flandres auprès de la Ducheſſe, laquelle feignant de ne le pas connoître, l'interrogea ſur toutes ſes avantures, en preſence de quelques perſonnes de qualité; & faiſant enſuite ſemblant d'être perſuadée de la verité de ce qu'il lui avoit dit, elle le traita comme ſon neveu, elle n'épargna rien pour lui faire apprendre tous les exercices qui conviennent à des Princes, & il y réuſſit. Elle l'inſtruiſit des affaires les plus ſecretes de la maiſon d'Yorck, elle compoſa l'hiſtoire particuliere de ſa prétendue détention dans la tour de Londres; elle prévit les queſtions qu'on lui pourroit faire, elle lui apprit comment il y falloit répondre. En un mot, elle n'oublia rien de tout ce qui pouvoit le faire paſſer pour le veritable Duc d'Yorck.

Buchanan. rerum Scotic. l. 13. Bacon. hiſt. regni Henric. VII.

CXXIII. Il eſt reçû en Irlande comme le veritable Duc d'Yorck.

Après toutes ces inſtructions qui furent données dans un grand ſecret, Perkin accompagné de beaucoup de Seigneurs Anglois, tenta de faire une deſcente dans la province de Kent, & n'y aïant pas été bien reçû, il alla en Ecoſſe, où le Roi Jacques IV. lui fit beaucoup d'honneur, & le conduiſit deux fois en Angleterre avec une armée. Mais comme aucun ne voulut le reconnoître, il ſe retira en Irlande, où il apprit la revolte de ceux de Cornoüaille, & il

y

y fut reconnu, honoré, & ſervi même comme s'il eût été le Duc d'Yorck. Au bruit de cette reconnoiſſance les factieux qui s'étoient retirez au-dela de la mer & qui étoient déconcertez par la paix qu'Henri VII. venoit de faire avec la France, reprirent courage, & ſe confirmerent plus que jamais dans la croïance que Perkin étoit le Duc d'Yorck reconnu, diſoient-ils, en Irlande & honoré en Flandres, conformément à ſa naiſſance. Mille murmures ſecrets s'éleverent contre le Roi & le gouvernement; on fit des vœux pour voir ſur le trône d'Angleterre un digne rejeton des Plantagenettes ſupplanté par un homme nouveau & d'une naiſſance fort équivoque. Guillaume Stanley entra dans la conſpiration, le chevalier Glifford & milord Barley ne ſe contenterent pas d'y entrer, ils ſe chargerent de la députation des autres conjurez, & paſſerent en Flandres, pour traiter avec la douairiere de Bourgogne, en cas que ce qu'on diſoit du Duc d'Yorck, ſe trouvât veritable. An. 1494.

CXXIV. Conſpiration en Angleterre en faveur de Perkin.

Henri VII. n'ignoroit rien de ce qui ſe paſſoit en Flandres & en Angleterre; mais avant que de lever des troupes, comme le lui conſeilloient ſes amis, il ne voulut emploïer que des moïens cachez pour découvrir l'impoſture, & en avoir des preuves ſi publiques & ſi conſtantes, que perſonne n'en pût douter. Comme des quatre témoins de la mort du veritable Duc d'Yorck, Jacques Tirel à qui Richard III. avoit donné ordre de le faire mourir, Jean Dighton & Milon Foreſter, valets du même Tirel, & le chapelain de la tour qui l'avoit enterré, il y en avoit deux de morts, le chapelain & Foreſter; il fit arrêter Tirel & Digton pour être interrogez ſeparément; & ſur leur raport qui ſe trouva conforme & qui atte-

CXXV. Henri fait informer de la mort du Duc d'Yorck & de l'origine de Perkin.

AN. 1494. atteſtoit la mort du Duc d'Yorck, avec toutes ſes circonſtances, on rendit leur dépoſition publique. Ce fait important aïant été éclairci, Henri s'appliqua à découvrir l'origine de Perkin, ſes parens, ſa naiſſance, & tout ce qui pouvoit convaincre de ſa ſuppoſition & de ſon impoſture; & aïant été bien ſervi par ceux qu'il avoit emploïez, & qui pour cela étoient allez en Flandres & dans tous les lieux que Perkin avoit pû frequenter, il eut ſoin de publier par-tout ce qu'ils en avoient appris.

Il fit même quelque choſe de plus. Il envoïa à Philippe Archiduc des Païs-bas, les chevaliers Poyning & Warham pour lui communiquer ſes découvertes & le prier de ne donner aucun ſecours à l'impoſteur, ce qu'on lui promit. Mais comme le conſeil de l'Archiduc refuſa de lui livrer Perkin, à cauſe des oppoſitions de la Douairiere qui l'avoit avoué publiquement pour ſon neveu, Henri pour faire repentir les Flamands de leur complaiſance à l'égard de cette Ducheſſe, donna une declaration par laquelle il ordonnoit à tous les ſujets de l'Archiduc de ſortir inceſſamment d'Angleterre avec tous leurs effets, & aux ſiens qui étoient dans les Païs-bas, de revenir ſans délai en Angleterre; & par-là il reduiſit les Flamands à abandonner Perkin, à cauſe du dommage qu'ils ſouffroient de l'interruption du commerce avec l'Angleterre.

CXXVI. Il fait arrêter les principaux des conjurez & les punit. *Bacon. hiſt. regni Henri VII.*

Henri fit arrêter en même-tems les principaux des conjurez répandus en divers endroits de ſon roïaume, les chevaliers Thuvait, Jean Ratecliff, Simon Montfort & Fitzwater, les milords Guillaume d'Aubeney, Robert Ratecliff, Thomas Creſſenor & Thomas Aſtwod, Guillaume Woſley Doïen de S. Paul de Londres & beaucoup d'autres perſonnes eccleſiaſtiques,

ſtiques, moines & laïques. Quelque-uns eurent la tête tranchée, d'autres demeurerent long-tems en priſon, & l'on pardonna aux moins coupables. Le Chevalier Clifford confident de la douairiere, gagné par Henri, retourna en Angleterre, ſe jetta aux pieds du Roi, & obtint le pardon. La mort du grand chambellan qui avoit avoué qu'il étoit entré dans la conſpiration, déconcerta beaucoup les deſſeins de la Ducheſſe de Bourgogne; elle ne laiſſa pas cependant de former de nouveaux projets, elle donna des troupes & une flotte à Perkin, & lui fit faire voile en Angleterre où il aborda à Sandwik; il y mit à terre cinq ou ſix cens hommes dont le plus grand nombre fut tué par l'armée d'Henri, & les autres furent faits priſonniers. Perkin fut obligé de remettre au plûtôt à la voile & de s'en retourner en Flandres. AN. 1494.

CXXVII. Troubles cauſez par les Huſſites en Bohême.

Comme Uladiſlas étoit toûjours en Hongrie, depuis même qu'il avoit été Roi de Bohême, les Huſſites profiterent de ſon abſence. Il y avoit long-tems que ces heretiques vouloient un Evêque de leur ſecte, & qu'on le leur refuſoit, mais enfin ils crierent & cabalerent tant qu'ils en eurent un nommé Auguſtin, mais qui ne fut que titulaire ſans avoir de dioceſe. Ce petit ſuccès ne dura pas. Uladiſlas en écrivit au Pape. Le ſaint Pere fit examiner les demandes des Huſſites & leur procedé, & il paroît qu'ils rentrerent dans leur devoir. On ſçait au moins qu'ils témoignerent au Roi qu'ils ſe ſoumettroient aux ceremonies de l'Egliſe Romaine s'ils pouvoient rentrer dans les bonnes graces du ſouverain Pontife aux mêmes conditions qu'ils avoient offertes autrefois à l'Empereur Sigiſmond; mais on ignore quelle conduite le Pape tint à leur égard.

Dubrav. lib. 31. verſus finem Spond. hoc ann. n. 11. Bonfin. dec. 5. l. 5.

AN. 1494. CXXVIII. Bonfinius finit ici ſon hiſtoire du roïaume de Hongrie; il la compoſa à la perſuaſion de Matthias Corvin, en quatre decades & demie, qui font quarante-cinq livres. Il y rapporte à la fin la cruauté de douze Juifs & de deux femmes de la même nation, qui aïant ſecretement ſaiſi un jeune Chrétien, lui fermerent la bouche, l'étranglerent & lui ouvrirent les veines lorſqu'il étoit prêt à expirer, pour avaller une partie de ſon ſang & reſerver l'autre. Enfin ils mirent ſon corps en piéces & l'enfouirent dans la terre. Ces malheureux furent arrêtez & mis à la queſtion; & ſur la dépoſition des femmes, qui plus timides que les hommes, avouerent tout & declarerent les complices, les plus coupables furent condamnez au feu, & les autres à une groſſe amende pecuniaire. Dans l'interrogatoire qu'on fit ſubir aux vieillards, ils répondirent ſur la demande qu'on leur fit, pourquoi ils ſe plaiſoient ainſi à répandre & à boire le ſang des Chrétiens, qu'un tel ſang étoit propre à arrêter le ſang de ceux qu'on avoit circoncis; que ce même ſang pris dans leurs repas ſervoit beaucoup à entretenir la paix & l'union entre eux; qu'il gueriſſoit de la diſſenterie à laquelle ils étoient forts ſujets tant hommes que femmes; qu'enfin c'étoit une ancienne ordonnance établie parmi eux, & qu'ils obſervoient en ſecret, d'offrir à Dieu dans leurs ſacrifices ordinaires en certains païs le ſang des Chrétiens; & qu'en cette année 1494. cette obligation étoit échue aux Juifs de Tyrnaw, ville de la haute Hongrie; les coupables furent executez dans la place publique de la ville de Dyrn.

Cruauté des Juifs à l'égard d'un jeune Chrétien.

Bonfin. rer. Hungaric. l. 4. decad. 5.

CXXIX. Jean Tiſſeran Religieux Cordelier de Paris, établit dans cette année l'Ordre des Filles Pénitentes en l'honneur de ſainte Magdelaine.

Inſtitution de l'Ordre

Il

Il étoit grand prédicateur & homme de bien, & après avoir vivement touché les cœurs les plus endurcis, & convertis par ſes ſermons pluſieurs filles & femmes d'une vie déreglée; il établir leur inſtitut pour retirer celles à qui Dieu feroit la grace de quitter le peché. Il s'en trouva d'abord plus de deux cents; le nombre s'accrut extraordinairement en peu de tems, en ſorte qu'on fut obligé de ſouffrir que les plus ſages allaſſent faire la quête par la ville, juſqu'à ce qu'elles euſſent un établiſſement ſolide, ce qui n'arriva qu'en 1550. Le Duc d'Orleans depuis Roi de France ſous le nom de Louïs XII. leur donna pour lors ſon palais ſitué près de l'Egliſe de ſaint Euſtache pour en faire un monaſtere: Simon Evêque de Paris leur dreſſa des ſtatuts & les mit ſous la regle de ſaint Auguſtin. On les obligea en 1550. de garder la clôture, en 1572. elles furent transferées dans l'ancienne Egliſe de ſaint Magloire, qu'elles occupent encore à preſent. Ce fut auſſi dans le même tems que les Religieuſes de la Conception de la bienheureuſe Vierge Marie inſtituées à Tolede par Beatrix de Sylva, fille Portugaiſe, & approuvées par Innocent VIII. en 1489. à la priere d'Iſabelle Reine de Caſtille, quitterent après la mort de leur inſtitutrice la regle de Cîteaux qu'elles avoient embraſſée d'abord, & prirent celle de ſainte Claire qu'elles ont toûjours conſervée depuis.

An. 1494. des Filles Pénitentes. *Spond. hoc ann. 1494. n. 13. Genebrard. in chronic.*

Les differentes factions dont le roïaume de Portugal étoit agité pouvant avoir de fâcheuſes ſuites, le Roi dom Jean crut qu'il étoit à propos de pourvoir à la ſûreté de ſa perſonne; il choiſit à cet effet pour ſa garde douze gentilshommes, aïant à leur tête un capitaine appellé Maynado de Paço: leur fonction étoit de demeurer à la porte du palais armez de halle-

CXXX. Affaires de Portugal.

An. 1494. bardes, pour empêcher que perſonne n'y entrât avec des armes, même avec l'épée. L'on a l'obligation à ce Prince d'avoir inventé la maniere de naviger par la hauteur du ſoleil. Rodrigue & Joſeph le Juif ſes medecins, & un Bohêmien nommé Martin diſciple de Jean Monte-regio fameux aſtronome, eurent la commiſſion de réduire par ordre ce qu'il avoit inventé, & de le mettre à execution ; ce qui a toûjours été pratiqué depuis. Une partie des Maures que Ferdinand Roi Catholique avoit chaſſez de ſes Etats, étant entrez dans le Portugal, Dom Jean leur accorda le paſſage à condition qu'ils n'y reſteroient pas plus de huit mois, & qu'ils lui païeroient une certaine ſomme par tête. Il en tira beaucoup d'argent qu'il deſtina pour paſſer en Afrique, afin d'aſſurer les Etats qu'il y poſſedoit. Mais il mourut avant que d'avoir executé ce projet.

CXXXI. Le Pape accorde aux Rois Catholiques le droit de conquerir l'Afrique. *Raynaid. ad hunc ann. 1494. Lib. 3. Bullar. ſecret. p. 140.*

Alexandre VI. qui ne manquoit gueres les occaſions de ſe faire valoir, adreſſa un bref à Ferdinand & Iſabelle, par lequel ſuivant la fauſſe maxime qu'un Pape peut diſpoſer des Etats temporels, il leur donne le droit d'attaquer & de conquerir l'Afrique pour ajoûter a leurs Etats aprés qu'ils l'auroient ſubjuguée ; à condition toutefois qu'ils auroient ſoin d'y rétablir le culte de la religion Catholique. Ce bref eſt du treiziéme de Février. Afin que les Rois Catholiques fuſſent ſoûtenus dans cette entrepriſe, le Pape par une bulle du douziéme de Novembre 1494. accorde beaucoup d'indulgences à ceux qui prendroient les armes ou qui contribueroient de leurs biens pour l'execution de ce projet. Mais comme il ne falloit point agir contre le droit que le Roi de Portugal avoit à la même conquête par une conceſſion du Pape Pie II. Alexandre VI. reſſerra celui

celui de Ferdinand & d'Iſabelle aux ſeuls roïaumes d'Alger & de Tunis, laiſſant au Roi de Portugal le roïaume de Fez, & les environs. Par une deuxiéme bulle, le Pape accorda à Ferdinand la troiſieme partie des décimes, afin qu'il pût renforcer les garniſons des fortereſſes du roïaume de Grenade, contre les entrepriſes des Maures, s'ils avoient envie d'y revenir. En conſequence du premier bref les Rois Catholiques équipperent une flotte conſiderable pour deſcendre en Afrique. AN. 1494.

L'Empereur Frederic III. avoit inſtitué en 1468. l'Ordre militaire des Chevaliers de ſaint George, qui fut confirmé par Paul II. Il étoit gouverné par un Grand maître que les Chevaliers éliſoient du conſentement du chef de la maiſon d'Aûtriche, & étoit compoſé de chevaliers & de prêtres ſoûmis à un prevôt qui dépendoit lui-même du Grand-maître. Ils faiſoient vœu d'obéïſſance & de chaſteté, ſans faire celui de pauvreté; quoique leurs biens meubles ou immeubles appartinſſent à l'Ordre après leur mort. Jean Sibenhirter qui étoit Grand-maître depuis l'année précedente, pour donner du luſtre à cet Ordre, inſtitua une confrerie où toutes ſortes de perſonnes étoient reçûes, les uns pour combattre les Turcs, les autres pour contribuer à la conſtruction d'un fort. Maximilien I. approuva cette confrerie; & le Pape Alexandre VI. non content de la confirmer par ſa bulle du treiziéme d'Avril 1494. voulut encore s'y faire inſcrire. Cet établiſſement ſi magnifique ne ſubſiſta pas long-tems.

CXXXII. Le Pape confirme l'Ordre militaire des chevaliers de ſaint George. *Bollant. acta SS tom. 3 Aprilis.*

Le celebre Jean Pic Seigneur de la Mirandole, mourut cette année à Florence le dix-ſeptiéme de Novembre, âgé ſeulement de trente-deux ou trente-trois ans. Lucius Bellaucius de Sienne lui avoit prédit qu'il ne paſſeroit pas cet

CXXXIII. Mort de Jean Pic de la Mirandole.

AN. 1494. cet âge. Il travailloit alors à ſon traité contre l'aſtrologie judiciaire, qui paſſe pour le meilleur de ſes ouvrages. Jean-François Pic de la Mirandole ſon neveu a compoſé ſa vie, où il fait mention de tout ce qu'il a compoſé. Outre les neuf-cent concluſions de ſes theſes, l'on a de lui ſept livres ſur le commencement de la Geneſe; un traité de l'être & de l'unité; un autre de la dignité de l'homme; douze regles ou preceptes pour l'inſtitution de la vie chrétienne; un commentaire ſur le quinziéme Pſeaume; un traité du roïaume de JESUS-CHRIST & de la vanité du monde; une expoſition de l'oraiſon dominicale; un livre de lettres; trois livres ſur le banquet de Platon, outre ſes douze livres ſur l'aſtrologie. Tous ces ouvrages ont été imprimez en differens endroits. Son neveu fait encore mention d'autres traitez, comme d'un livre de la fidelité de la verſion de la Bible par ſaint Jerôme contre les calomnies des Hebreux; de la défenſe de la verſion des Septante ſur les Pſeaumes: un traité de la vraïe ſupputation des tems; un commentaire ſur le nouveau Teſtament; un traité contre les ſept ennemis de l'Egliſe, qui ſont les Athées, les Païens, les Juifs, les Mahometans, les Chrétiens heretiques, les Chrétiens impies & catholiques en apparence, & les Chrétiens impies & heretiques; des ouvrages contre les heretiques, & des traitez de philoſophie & de grammaire. Il s'étoit défait de bonne heure de cet eſprit de diſpute qui l'avoit animé dès ſa plus tendre jeuneſſe. En 1491. il renonça à ſa Principauté de la Mirandole pour ſe retirer à une maiſon de campagne du territoire de Ferrare, où il ſe donna tout entier à la pieté. Il ne ſe rendit pas moins celebre par ſa bonté & ſa charité envers les pauvres, que par ſa ſcience & la beauté de ſon genie. Peu de

Trithem. & Bellarm. de ſcript. eccleſiaſt.

Dupin biblioth. to. 12. in 4. XV. ſiecle.

Varillas anecdote de Florence.

Paul Jov. in élog. cap. 39.

Angel. Polit.

Marſicin, Leand. Alberti.

Sup. lib. CXVI n. 69. & CXVII. n. 99.

de tems avant ſa mort, il conçut le deſſein de ſe dépoüiller de tous ſes biens en faveur des pauvres, & d'aller ſeulement muni d'un crucifix prêcher la foi de JESUS-CHRIST dans toutes les villes & les campagnes. Il voulut mourir avec l'habit des Dominiquains pour qui il avoit eu beaucoup d'affection. AN. 1494.

Ange Politien qui avoit été le compagnon de ſes études étoit mort deux mois auparavant âgé de quarante ans. Il ſe nommoit Ange Baſſi & fut nommé Politien, parce qu'il étoit né en 1454. à Monte Pulciano petite ville de Toſcane, nommée par les Latins *Mons Politianus*. Il a été un des plus ſçavans hommes que l'Italie ait produit ſur la fin du quinziéme ſiecle; il étoit profond dans les langues Grecque & Latine, qu'il enſeigna pendant onze années à Florence. Il avoit étudié ſous un excellent maître Andronique de Theſſalonique. Laurent de Medicis qui attiroit tous les grands hommes de ſon tems à Florence, y arrêta Ange Baſſi qui étoit déja prêtre, lui fit avoir un canonicat, & le fit precepteur de ſes enfans, entr'autres de Jean, qui fut enſuite Pape ſous le nom de Leon X. Politien dans cet emploi vêcut avec beaucoup de douceur & de tranquillité, jouiſſant du commerce des gens de lettres, & compoſant des lettres Latines & des vers, dont les ſçavans parlent avec éloge. Il fit auſſi une traduction d'Herodien. Mais la diſgrace de Pierre de Medicis qu'il prévoïoit, le chagrina tellement qu'il mourut de dépaiſir, près de deux mois avant Pic de la Mirandole. Les Florentins qui avoient chaſſé les Medicis firent beaucoup de contes ridicules des créatures de cette maiſon, & Politien n'y fut pas oublié. CXXXIV. Mort d'Ange Politien. *Volaterran. l. 21. Voſſius de hiſt. Lat. l. 3. c. 8. Paul. Jov. in elog.*

Bernardin *Tomitanus*, ou de Tome, ſurnommé le Petit, né à Feltri dans l'Etat de Veniſe, CXXXV. Mort de

AN. 1494. Bernardin de Tome. niſe, & religieux de l'Ordre de ſaint François, mourut auſſi le vingt-huitiéme de Septembre de cette année à Pavie. Il a laiſſé quelques ouvrages, entr'autres un petit traité de la maniere de ſe confeſſer, qui a été imprimé à Breſſe en 1542. quelques ſermons Italiens, & un ouvrage touchant la perfection de la vie chrétienne, qui ont auſſi été imprimez.

Jacob. Phil. Tomaſini 1. part. elog. doct. virorum.

CXXXVI. Ouvrages de Trithême & ſa diſpute touchant la conception de la ſainte Vierge.

On imprima cette année à Maïence le catalogue des auteurs eccleſiaſtiques que Jean Trithême venoit d'achever juſqu'à cette année, & qui lui avoit coûté ſept années de travail. Il y fait un éloge abregé de ceux dont il parle, & y donne le catalogue de leurs ouvrages. Il y parle d'environ neuf-cent ſoixante-dix auteurs. Dans la ſuite on le reimprima à Paris, à Cologne, à Baſle en differens tems.

Hiſt. univ. Pariſ. to. 5 p. 811. D'Argentré collect. judic. p. 331.

Jean Trithême publia auſſi cette année 1494. ſon traité des louanges de ſainte Anne, où dans le chapitre ſeptiéme il parle de la conception immaculée de la ſainte Vierge. Ce qu'il en dit fut attaqué par un Dominiquain de Francfort nommé Wigand; il écrivit pluſieurs lettres contre Trithême, où il ſe déguiſa ſous le nom de frere Penſant-main, & les lui envoia par un inconnu. Il l'accuſe dans ces lettres de penſer mal de la conception de Marie, & le reprend avec beaucoup de vivacité. Trithême y fit une réponſe où il traite aſſez durement le Dominiquain, & comme s'il s'agiſſoit d'un point de foi, il le menace de l'indignation du ciel, & preſque de la damnation éternelle. Il envoïa cette réponſe par un homme habile qui ſçut découvrir celui qui s'étoit déguiſé ſous le nom de frere Penſant-main. Trithême aïant ſçû par ce moïen à qui il avoit à faire, l'attaqua encore plus vivement. Le Dominiquain ne demeura pas dans le ſilence. La diſpute dura près

de

de deux ans, & l'on ſe dit de part & d'autre bien des vivacitez. Enfin Trithême l'emporta, il mit pluſieurs habiles gens dans ſon parti, chacun écrivit contre Wigand en proſe & en vers; mais enfin le Recteur de l'Univerſité de Cologne pour qui les deux partis avoient beaucoup de reſpect, voulut faire la paix. Wigand retracta ce qu'il avoit dit au ſujet de la Conception, condamna ſon opinion comme contraire à la pureté de Marie, & fit ſes excuſes à Trithême des injures qu'il lui avoit dites. Néanmoins les Dominiquains voulurent encore agir contre Trithême & tâcherent d'y exciter Alexandre VI. mais leurs efforts furent inutiles. AN. 1494.

LIVRE CENT DIX-HUITIÉME.

AN. 1495. I. Le pape refuſe de voir le Roi de France à Rome.

LE Roi de France après avoir fait ſon entrée dans Rome avec toute la pompe & la magnificence qui convenoit à un grand Prince, comptoit de voir le Pape & d'avoir quelques entretiens avec lui ſur l'état des affaires; mais Alexandre s'étoit enfermé dans le Château Saint-Ange avec deux Cardinaux ſeulement. Comme il ſentoit qu'il avoit uſé de toutes ſortes de moïens pour traverſer les deſſeins des François, qu'il avoit offenſé Charles VIII. dans toutes les occaſions qui s'étoient preſentées, & qu'il avoit emploïé la fourberie & la trahiſon, il étoit reſolu de ne point s'expoſer à une conference, dans la crainte qu'on ne ſe ſaiſît de lui, qu'on ne lui fît ſon procès & que l'on ne le dépoſât. Le Roi aïant paru fort mécontent de cette conduite, dix-huit Cardinaux qui avoient abandonné le Pape, ou par foibleſſe, ou pour ne pas partager avec lui ſa mauvaiſe fortune, ſolliciterent Charles de ſe ſaiſir de ſa perſonne & de faire travailler à ſon procès. Le Cardinal de ſaint Pierre-aux-liens plus animé que les autres contre le ſouverain Pontife, lui remontra fortement que la conjoncture étoit favorable pour donner à l'Egliſe un autre chef; que Dieu avoit conduit comme par la main ſa Majeſté dans Rome, & qu'il y avoit lieu de croire que ç'avoit été uniquement dans cette vûe. Qu'Alexandre étoit en execration à toute la Chrétienté pour ſa vie ſcandaleuſe; qu'il n'étoit devenu Pape qu'à force d'argent, & qu'il ne travailloit qu'à ſe rembourſer des frais qu'il avoit faits pour obtenir cette dignité; qu'il avoit ſi peu de religion qu'il s'étoit uni avec le Turc;

II. Dix-huit Cardinaux ſollicitent le Roi à faire faire le procès au Pape.

Guicciardin hiſt. Ital. lib. 1.

Mem. de Comines liv. 7. c. 12. p. 56.

&

& que bien loin de témoigner du regret de ſes fautes paſſées, il entretenoit ſcandaleuſement dans ſa maiſon ſes propres bâtards, qu'il en avoit même élevé un à la dignité de Cardinal: que depuis qu'il étoit Pape ſes déreglemens avoient tellement choqué les Chrétiens, & expoſé la religion au mépris des infidéles, que le Roi de France en qualité de fils aîné de l'Egliſe, étoit obligé d'y pourvoir à l'exemple de ſes predeceſſeurs, qui avoient tant de fois délivré Rome de l'oppreſſion de ſes ennemis & des mauvais paſteurs. Que l'on prioit ſa Majeſté de faire aſſembler au plûtôt le conſiſtoire pour remedier à tous les maux dont l'Egliſe étoit opprimée. Qu'enfin elle ne devoit point laiſſer ſur le ſaint Siege le plus grand ennemi que les François euſſent dans l'Italie, & que le ſeul moien d'aſſurer ſes conquêtes étoit de le faire dépoſer. AN. 1495.

III. Le Roi fait ſommer le Pape de lui livrer le château Saint-Ange.

Mem. de Comines, l. 7. c. 12.

Spond. ad ann. 1495. n. 1.

Guicciardin. l. 1.

Mais Briçonnet à qui le Pape avoit promis un chapeau de Cardinal, ſçut ſi bien menager l'eſprit de Charles VIII. qui trouvoit d'ailleurs ces conſeils trop violens, qu'il diſſipa les deſſeins des Cardinaux & diſpoſa ce Prince à traiter Alexandre VI. beaucoup plus favorablement. On le fit néanmoins ſommer de livrer au Roi de France le château Saint-Ange; & ſur ſon refus, ſa Majeſté commanda juſqu'à deux fois qu'on aſſiegeât cette fortereſſe en forme, & qu'on *appointât* le canon pour la battre; mais chaque fois, elle fit arrêter les canoniers, parce qu'elle n'en vouloit pas venir à ces extrémitez, & qu'elle étoit fort éloignée de faire violence au Pape; outre que ceux de ſon conſeil qu'Alexandre *VI.* avoit gagnez étoient les plus forts & en plus grand nombre; il fallut donc en venir à un accommodement, après qu'on eut deputé au ſaint Pere les Seigneurs de Foix, de Breſſe,

AN. 1495. de Ligny, de Gié, & Jean de Reli confeſſeur du Roi, nommé à l'Evêché d'Angers. Enfin après pluſieurs deliberations, le traité fut conclu. En voici les principaux articles.

IV. Articles du traité entre le Pape & le Roi de France.

Que ſa Sainteté vivroit dans une entiere union avec le Roi pour la tranquillité de l'Italie. Qu'elle lui donneroit pour places de sûreté les villes de Terracine, de Civita-Vecchia, de Viterbe & de Spolette; Charles VIII. occupoit déja Viterbe, & Spolette ne fut point livrée, quoique le Pape l'eût promiſe. Qu'Alexandre VI ne pourroit mettre que des gouverneurs agréables au Roi dans les places qui lui reſtoient. Que le Cardinal Borgia ſon fils ſuivroit la cour ſous pretexte de faire honneur au Roi; mais en effet, pour ſervir d'ôtage. Que les Cardinaux du parti du Roi rentreroient dans les bonnes graces de ſa Sainteté, ſans qu'on pût les inquieter, non plus que les Seigneurs du territoire du ſaint Siege, qui s'étoient declarez pour la France. Que le Roi à ſon retour du roïaume de Naples rendroit au Pape toutes les places dans l'eſpace de quatorze jours, excepté Civita-Vecchia & Oſtie. & que cette derniere ſeroit remiſe au Cardinal de ſaint Pierre-aux-liens, qui ſeroit rétabli dans ſa légation d'Avignon. Qu'enfin ſa Majeſté rendroit au Pape l'obéiſſance filiale.

Guicciardin. l. 1.

Comines, loco cit.

V. Le Pape met Zizim entre les mains du Roi.

Un autre article que le Roi avoit fort à cœur, etoit que Zizim frere de Bajazet II. à qui il avoit diſputé l'empire, & qui ſe trouvoit actuellement entre les mains du Pape, ſeroit remis en celles de ſa Majeſté, pour s'en ſervir comme elle le jugeroit à propos dans les deſſeins qu'elle avoit ſur Conſtantinople. Alexandre VI. qui ne pouvoit le refuſer, le rendit par un acte ſolemnel & dans une ceremonie publique. Ce Prince partit de Rome avec le Roi, qui quitta cette ville pour prendre la route de Naples. Mais ſur le

Bſio hiſt. de l'ordre de ſaint Jean de Jeruſalem.

le chemin il ſe ſentit frappé d'un mal inconnu qui l'emporta en fort peu de tems. Cette mort ſurprit tout le monde; on en chercha la cauſe, quoiqu'il n'y eut rien de plus naturel que de penſer que l'inquietude avoit avancé ſes jours. Il y en eut qui dirent que les Venitiens corrompus par l'argent des Turcs & allarmez de l'expedition des François, lui avoient fait donner du poiſon ſecretement. L'opinion la plus commune étoit que le Pape l'avoit livré tout empoiſonné à Charles VIII. afin que la France n'en tirât aucun avantage, & que ſa Sainteté avoit pour cet effet reçû de Bajazet une grande ſomme d'argent. Quelques-uns ont crû qu'il mourut Chrétien, & qu'il avoit reçû le baptême à Rome ſous le pontificat d'Innocent VIII. Mais ceux qui ſont entrez dans un plus grand détail de ſa vie & des malheurs de ce Prince, comme Boſius, ne diſent rien de ſa converſion. Il laiſſa un fils nommé Amurath, qui après la priſe de Rhodes fut mis en priſon & étranglé par l'ordre de Soliman.

AN. 1495. VI. Zizim meurt, & on ſoupçonne le Pape de l'avoir fait empoiſonner.

Raynald. ad hunc ann. 14[illegible]. n. 12. Guicciardin, l. 2. Leunclav. l. 16.

Après que le traité entre ſa Sainteté & Charles VIII. eut été ſigné, le Pape quitta le château Saint-Ange, & vint au Vatican où il reçut le Roi de France dans l'Egliſe de ſaint Pierre, ſelon les ceremonies ordinaires, un Vendredi ſeiziéme de Janvier. La premiere entrevûe ſe fit dans les Jardins, où le Roi ne fut pas plûtôt entré, que le Pape accompagné de pluſieurs Cardinaux vint au-devant de lui, & l'embraſſa en ſe découvrant, ſans que ce Prince baisât ni le pied, ni la main du ſaint Pere. Tous deux ſe couvrirent en même-tems, & après les premiers complimens, le Roi pria ſa Sainteté de donner le chapeau de Cardinal à Guillaume Briçonnet Evêque de ſaint Malo, comme elle l'avoit promis; ce qu'elle accorda auſſi-tôt. Guichardin

VII. Le Pape vient au Vatican, & reçoit le Roi à ſaint Pierre.

Onuphr. & Ciac. addit. ad Monſtrelet.

AN. 1495. chardin & Comines donnent à Briçonnet pour collegue Philippe de Luxembourg Evêque du Mans; mais Onuphre & Ciaconius diſent que la promotion ne fut que d'un ſeul; ſçavoir, l'Evêque de ſaint Malo, & que l'autre ne reçut le chapeau qu'un an après, & même Sponde met deux ans; peut-être que le Pape le promit alors à l'Evêque du Mans. La ceremonie ſe fit dans la chambre de ſa Sainteté, qui ſe mit ſur ſon trône, & à côté d'elle le Roi ſur un ſiege un peu plus avancé. Le maître des ceremonies fit entrer Briçonnet qui baiſa les pieds & la bouche du Pape duquel il reçut le chapeau. On dit que quand le nouveau Cardinal voulut l'en remercier, le ſouverain Pontife lui répartît, que c'étoit au Roi à qui il devoit faire ſes remercimens; & que là-deſſus Briçonnet alla auſſi-tôt ſe jetter aux pieds de ſa Majeſté très-Chrétienne.

VIII. Guillaume Briçonnet eſt fait Cardinal.

Guicciardin, l. 1. Comines, l. 7. c. 12. Onuphr. & Ciacon. loco ſuprà. cit. Raynald. hoc anno n. 3. Spond ad hunc annum 1495. n. 1.

IX. Le Roi rend ſon obedience filiale au Pape & aſſiſte à ſa meſſe.

Cependant Charles VIII. voulant montrer au Pape qu'il étoit prêt de lui rendre ſon obedience filiale, on convint du dix-neuviéme de Janvier. Le jour venu le maître des ceremonies fut envoïé au Roi, pour lui dire ce qu'il avoit à faire dans cette entrevûe. Quand il eut appris le ceremonial qu'il devoit obſerver, il entendit la meſſe & alla dîner. Le Pape tint pendant ce tems-là un conſiſtoire où il vint fort paré, & à la fin il envoïa deux Cardinaux avec pluſieurs Evêques pour avertir le Roi. Ce Prince partit avec eux pour ſe rendre au conſiſtoire, il marchoit au milieu d'eux, ſuivi des Princes & des Grands de ſa cour. A l'arrivée du Roi le Pape prit une mitre très-riche, & le Roi fit trois reverences tres-profondes; la premiere, à l'entrée du conſiſtoire; la ſeconde, devant le trône du Pape; la troiſiéme aux pieds même du Pape, dont il baiſa les pieds, étant à genoux,

Raynald. hoc anno n. 4. Albinus de bello Gallico, l. 6.

noux, & enſuite la main. Après quoi le ſaint Pere le releva & l'admit au baiſer de la bouche. Charles VIII. étant debout au côté gauche du ſaint Pere, Jean de Gannay premier preſident du Parlement de Paris ſe preſenta devant le Pape, & s'étant mis à genoux, il lui dit, que le Roi étoit venu en perſonne pour prêter obéïſſance à ſa Sainteté; mais qu'auparavant il lui demandoit trois graces. La premiere, qu'il confirmât tous les privileges qui avoient été accordez au Roi très-Chrétien, à ſon épouſe & au Dauphin, & tous les autres privileges qui étoient contenus dans un livre dont il rapportoit le titre. La deuxiéme, qu'il lui donnât l'inveſtiture du roïaume de Naples. La troiſiéme, qu'on caſsât & qu'on abolît ce qu'on avoit reglé la veille, touchant les répondans & les ôtages que l'on avoit demandé en traitant de la reddition de Zizim. Le Pape répondit à la premiere demande; qu'il confirmoit tous les privileges dont on lui parloit, s'ils étoient en uſage. A la deuxiéme, que comme il s'agiſſoit du préjudice d'un tiers, il falloit qu'il en déliberât meurement avec les Cardinaux; mais qu'il feroit tout ce qui ſeroit en lui pour ſatisfaire le Roi. A la troiſiéme, qu'il ne doutoit point qu'en conferant avec le Roi même & les Cardinaux, ils ne fuſſent bien-tôt d'accord. Après cette réponſe, le Roi dit: „ Saint Pere, je ſuis venu pour „ faire obedïence & reverence à votre Sainte„ té, comme ont accoûtumé de faire mes pré„ deceſſeurs Rois de France. Quand il eut dit ces paroles, le premier preſident qui avoit toûjours été à genoux, ſe leva & amplifia ce que le Roi venoit de dire en le confirmant. Le Pape répondit en peu de mots à l'un & à l'autre, & donna au Roi le titre de ſon fils aîné. Enſuite Gannay ſe releva & le Pape prenant le Roi

AN. 1495.

An. 1495. Roi de la main gauche, le conduiſit dans la chambre des Papes, où le ſaint Pere après s'être dépoüillé de ſes ornemens, feignit de vouloir reconduire le Roi; mais ce Prince le remercia & s'en retourna en ſon appartement ſans être accompagné d'aucun cardinal.

Le vingtiéme du même mois de Janvier, jour de ſaint Sebaſtien, le Pape reſolut de celebrer pontificalement la meſſe en faveur du Roi. Ce Prince avant que d'y aller voulut dîner, & le Pape l'attendit un quatre d'heure. Il vint enfin aſſiſté de ſa nobleſſe, ſans armes & ſes gardes demeurerent hors la chapelle. Le Pape fit aſſeoir le Roi ſur un ſiege nud, ſur lequel il y avoit ſeulement un couſſin de brocard. Ce Prince ſe fit un honneur d'aſſiſter le Pape à la meſſe, & ce fut lui qui lui verſa de l'eau ſur les mains. Il étoit accompagné dans cette ceremonie des ſeigneurs de Foix, de Montpenſier & de Breſſe. Le ſeigneur de Ligny qui dormoit toutes les nuits dans ſa chambre, portoit un baſſin & un autre apporta une ſerviette. Celui-ci ſe tint au-bas du trône de Pape, & remit la ſerviette au Roi Enſuite il lui preſenta la baſſin que le Roi prit auſſi, & ce Prince étant monté où étoit le Pape, ſe tint debout devant lui & lui verſa de l'eau ſur les mains. Il en fit autant après la communion. Le Pape pour laiſſer à la poſterité la mémoire de ces deux actions, qui marquoient la ſoumiſſion de premier Roi du monde envers le ſaint Siege, les fit peindre dans la galerie du Château Saint-Ange.

X. Si le Pape déclara Charles VIII. Empereur de Conſtantinople.

On lit dans un ouvrage de Jean du Tillet cité par Sponde un fait qui ne doit pas être obmis, quoique les autres auteurs n'en faſſent aucune mention: c'eſt que le Roi fut declaré Empereur de Conſtantinople par le Pape, ſans qu'on en allegue la raiſon. Sponde ajoûte, qu'il avoit entre

tre ſes mains une copie de l'acte public qu'on trouve dans les archives du capitole daté du ſixiéme de Septembre de l'année precedente, avant que le Roi fut arrivé à Rome, par lequel André Paleologue aſſure, qu'il étoit le legitime Empereur de Conſtantinople, comme fils aîné de Thomas frere de Conſtantin dernier Empereur tué dans le ſiége de cette ville, & mort ſans enfans; qu'aiant appris que Charles VIII. Roi de France avoit deſſein d'attaquer le Turc, pour lui faciliter une ſi glorieuſe entrepriſe, il céde par donation irrévocable entre-vifs, l'empire de Conſtantinople avec toutes ſes dépendances, & celui de Trebizonde à Charles & aux Rois ſes ſucceſſeurs, ne ſe reſervant que la principauté de la Morée ou Peloponneſe, qu'André ſon frere avoit particulierement poſſedée autrefois. Ce qui fit que cette donation jointe à l'autorité du ſiege Apoſtolique engagea le Pape à déclarer Charles Empereur de Conſtantinople; enſorte que ceux qui ont décrit ſon voïage de Naples; ont eu quelque raiſon de dire, qu'il y entra vêtu en Empereur, & qu'il y fut ſalué du nom de Ceſar Auguſte. Mais il faudroit des autoritez plus sûres que celle qu'on vient de citer pour appuïer ce fait, d'autant plus qu'il n'en eſt fait aucune mention dans les auteurs contemporains.

An. 1495. *Jean du Tillet in chronic.* *Spond. ad annum* 1495. n. 2.

Addit. ad Monſtrelet. *Mem. de Comines, l.* 7. *c.* 12.

XI. Le Roi part de Rome & s'avance vers Naples.

Charles VIII. partit de Rome le Mercredi vingt-huitiéme de Janvier, aïant fait avancer auparavant ſon artillerie, & une partie de ſon armée; il ſe rendit à Marino & enſuite à Veletri ville épiſcopale, qui eſt éloignée de Rome d'environ vingt milles. Ce fut-là où le Cardinal Borgia fils naturel du Pape, qui ſervoit d'ôtage auprès de ſa Majeſté, ſe déroba ſecretement & s'en retourna à Rome auprès de ſon pere, qui peut-être n'étoit pas fâché de ſe voir par-là en liber-

Mem. de Comines l. 7. *c.* 12. *La Vigne, journal du voïage de*

AN. 1495. *Charles VIII.* liberté d'obſerver ou non le traité fait avec Charles VIII. Mais auſſi-tôt après, l'armée du Roi aïant forcé les villes de Montfortin & du Mont-ſaint-Jean; Ferdinand fils d'Alphonſe au ſeul bruit de l'approche des François, abandonna Saint-Germain, l'une des clefs du roïaume de Naples. Les mécontens qui étoient en grand nombre & qui ne cherchoient qu'une occaſion de ſecoüer le joug d'Alphonſe, qu'ils ne haïſſoient pas moins qu'ils avoient haï ſon pere, tous deux aſſez ſemblables pour l'avarice, l'impieté & la cruauté, profitant de ces circonſtances prirent les armes de tous côtez; toute la province d'Abruzze ſe révolta ouvertement; Fabrice Colonne ſe rendit maître de pluſieurs fortereſſes au nom du Roi Charles; bien-tôt tout le roïaume ſe vit ébranlé.

XII. Alphonſe Roi de Naples fait couronner ſon fils & s'enfuit.

Le Roi de Naples aïant donc appris que ſon fils Ferdinand étoit ſorti de Rome, & voïant ſes peuples plus diſpoſez à l'abandonner qu'à le ſeconder, en fut ſi fort épouvanté, que malgré ſon experience & ſa valeur, dont il avoit donné tant de preuves, ſur-tout au recouvrement d'Otrante, il ne penſa plus qu'à ſe demettre de la roïauté en faveur du Prince Ferdinand ſon fils, le croïant plus propre à défendre le roïaume. Il aſſembla donc la principale nobleſſe & ſes amis, à qui il propoſa ſon deſſein. Aucun n'en fut d'avis; mais il s'obſtina ſi fortement à le vouloir, qu'on fut obligé d'y conſentir. Le celebre Jovien Pontan fut chargé de dreſſer l'acte de ſa démiſſion, & il le ſigna avec un viſage auſſi gai que s'il ſe fût agi de monter ſur le trone. La ceremonie du ſacre de Ferdinand ne fut differée que juſqu'au lendemain; elle ſe fit le matin vingt-troiſiéme de Janvier dans l'Egliſe cathedrale, & il parut le même jour dans les principales rues de la ville à cheval, la couronne

Guichardin hiſt. Ital. l. 1.

Albinus de bello Gallico, lib. 6.

Raynald. hoc anno 1495. n. 5.

ronne ſur la tête au milieu de Frederic d'Arragon ſon oncle paternel, du Cardinal Fregoſe, & des Seigneurs Napolitains qui lui étoient demeurez fidéles. Il reçut enſuite les ſermens de tous les ordres du roïaume; & l'adminiſtration lui en fut cedée d'un conſentement auſſi unanime & auſſi general que ſi ſon pere n'eut plus été vivant. AN. 1495.

XIII. Alphonſe ſe retire à Meſſine & y meurt.

Cette ceremonie étoit à peine achevée qu'Alponſe ſortit bruſquement de Naples. La crainte d'être pourſuivi par les François lui fit tenir ce deſſein fort ſecret, n'en aïant fait part qu'à la Reine Jeanne ſa belle mere ſœur du Roi Catholique. Il s'imaginoit les entendre continuellement autour de lui, toutes les nuits il ſe réveilloit en criant qu'ils étoient proches; le bruiſſement des arbres, les pierres mêmes, chaque objet ſervoit à entretenir ſa terreur. Aïant donc fait mettre quelques meubles dans quatre galeres, il fit voile vers Maſara en Sicile, que les Rois de Caſtille & d'Arragon avoient donné à la Reine Jeanne. De-là il ſe rendit à Meſſine dans le monaſtere du Mont Olivet, où l'on dit qu'il prit l'habit de religieux & vêcut d'une maniere fort édifiante, ſervant Dieu à toutes les heures du jour & de la nuit avec les religieux; faiſant beaucoup d'aumônes, & réparant par de bonnes œuvres le ſcandale de ſa vie paſſée; on lit encore dans le refectoire du Monaſtere où il ſe retira une inſcription Latine, dont voici le ſens. „ A Al- „ phonſe d'Arragon ſecond du nom, Roi très- „ juſte, très-invincible & très-liberal; les re- „ ligieux Olivetains, en reconnoiſſance des „ ſinguliers bienfaits qu'ils en ont reçûs, & „ pour conſerver la memoire de ce que ce „ Prince après s'être démis de la roïauté a „ vêcu au milieu d'eux, mangeant à la même „ table

Memoires de Comines l. 7. c. 11. p. 45.

Paul Jov. & Guicciardin. l. 1.

AN. 1495. „ table, ſervant les miniſtres du Seigneur, & „ s'appliquant à de ſaintes lectures. " Alphonſe ne vêcut pas long-tems dans ſa retraite. Une maladie cauſée par la gravelle & par des eſcoriations qui lui ſurvinrent, & qu'il ſouffrit avec beaucoup de patience, lui cauſa la mort vers la fin de cette année.

XIV. L'Ambaſſadeur du Roi Catholique ſe plaint vivement au Roi de France.

Charles VIII. n'apprit la fuite d'Alphonſe qu'en partant de Rome. Il étoit ſuivi des Cardinaux attâchez à lui, qui n'oſerent demeurer à Rome après ſon départ; & à peine fut-il arrivé à Veletri, qu'Antoine de Fonſeque Ambaſſadeur des Rois Catholiques, qui cherchoient un prétexte de rupture, vint ſe plaindre vivement de la part de ſes maîtres, que les François vouluſſent ainſi s'emparer de toute l'Italie, & declara au Roi de France que Ferdinand & Iſabelle ſe croïoient quittes de la parole qu'ils lui avoient donnée en recouvrant le Rouſſillon & la Cerdaigne; qu'ils lui avoient promis de ne ſe point mêler du differend entre la France & la branche bâtarde d'Arragon pour le roïaume de Naples, que ſous une condition; ſçavoir, qu'il agiroit ſuivant les formes du droit des gens; que le roïaume dont il s'agiſſoit, de l'aveu des parties, étoit feudataire; que le Pape en étoit Souverain; & que néanmoins ſa Majeſté très-Chrétienne non ſeulement ne s'étoit point adreſſée à ſa Sainteté, pour lui demander juſtice; mais n'avoit pas même daigné l'écouter. Qu'elle ne devoit donc pas trouver mauvais que le Roi Catholique ſecourût ſon alié; qu'il étoit aiſé de prevoir que les François ne ſe contenteroient pas de Naples, puiſqu'ils s'étoient déja emparez des places des Florentins & de celles du ſaint Siege; qu'ils avoient tenu le Pape captif durant plus d'un mois, & qu'ils ne l'avoient délivré qu'après l'avoir

La Vigne, journal du voïage de Charles VIII.

Mariana hiſt. Hiſp. lib. 26. c. 7.

Albinus de bello Gall. lib. 6. p. 130.

ſ'avoir contraint à ſigner un traité tout-à-fait injuſte. AN. 1495.

Le diſcours de Fonſeque choqua d'autant plus le Roi de France & ceux de ſa ſuite qui l'entendirent, qu'ils étoient moins accoûtumez à voir ainſi violer la foi publique. Ils répondirent avec indignation, que les Rois Catholiques auroient dû s'expliquer avant que l'armée Françoiſe paſſât les Alpes, & ne pas attendre qu'ils fuſſent à la veille du ſuccès de leur entrepriſe. Que les Eſpagnols étoient bien vains, & qu'ils croïoient les François bien lâches, s'ils penſoient que la ſeule menace d'un Ambaſſadeur ſuffit pour les arrêter. Que ſi la maiſon d'Arragon regnoit à Naples depuis plus de ſoixante ans en vertu des inveſtitures du ſaint Siege, celle d'Anjou avoit un droit de plus de deux cent ans. Qu'il y avoit plus de Papes auſquels ce droit avoit paru indubitable, qu'il n'y en avoit qui l'euſſent revoqué en doute. Que les François ne tenoient que pour un tems les places dont ils étoient maîtres, & qu'ils les rendroient dans le tems dont on étoit convenu. Qu'enfin ſi leurs Majeſtez Catholiques ne vouloient pas obſerver le traité fait avec la France, & lui déclaroient la guerre, elles éprouveroient à leurs dépens quelle difference il y avoit entre combattre des Maures & des François. Cette réponſe irrita tellement Fonſeque, qu'il déchira le traité qu'il tenoit à la main en preſence du Roi. On fut ſur le point de venger l'emportement de l'Eſpagnol ſur ſa propre perſonne; mais il convenoit mieux de paroître mépriſer ſes menaces; & Fonſeque ſe retira, ce qui n'empêcha pas le Roi de France de pourſuivre ſes conquêtes. XV. Réponſe aux plaintes de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne. *Mariana ibid. l. 26.*

Il étoit cependant aiſé de juger que les Rois Catholiques & leur Ambaſſadeur ne s'étoient ayan- XVI. Les Fran-

An. 1495. avancez au point qu'on vient de marquer, qu'après avoir conclu avec le Pape Alexandre VI, Ludovic & Ferdinand fils d'Alphonſe une ligue pour empêcher Charles VIII. de conquerir le roïaume de Naples. Mais comme les François n'avoient aucun ſoupçon d'une pareille infidelité, ils aimerent mieux continuer leur entrepriſe que de s'amuſer à prendre des precautions contre un mal qui leur paroiſſoit ou imaginaire, ou trop éloigné pour leur inſpirer de la crainte. Ils attaquerent en chemin les deux places qui oſerent leur faire reſiſtance, Montefortino que Jacques Conti Baron Romain poſſedoit, qui ne tint que huit heures quoiqu'elle ſe fut crû en état de ſoûtenir un ſiége de ſix mois; les trois fils du Baron y furent faits priſonniers, & le Mont-ſaint-Jean qui fut reduit en poudre en moins de vingt-quatre heures, & où l'on pilla, brûla & ſaccagea tout, pour inſpirer de la terreur aux autres places, qui en effet n'oſerent reſiſter à l'arrivée de l'armée Françoiſe qui ſe vit en état d'aller sûrement attaquer Ferdinand.

çois forcent Montefortino & le Mont-ſaint-Jean.

Guicciardin. hiſt. Ital. lib. 1.

Ce jeune Prince avec cinquante eſcadrons & ſix mille hommes d'infanterie de bonnes troupes, attendoit l'armée Françoiſe dans le poſte de Saint-Germain, place très-forte. Mais les Napolitains n'eurent pas plûtôt vû paroître l'avant-garde Françoiſe commandée ce jour-là par Louis d'Armagnac, Comte de Guiche, & depuis Duc de Nemours, qu'ils prirent tous la fuite & deſerterent; de ſorte que Ferdinand pour ne pas demeurer ſeul fut contraint de les ſuivre. Dans cette conjoncture ſi capable de déconcerter un jeune homme, il ne s'amuſa point à quereller ſes officiers & ſes ſoldats, il s'emploïa uniquement à les raſſembler, & il y réuſſit ſi bien qu'il ne lui manqua pas cent perſonnes.

XVII. Les troupes du Roi de Naples fuïent aux approches des François.

nes. Il prévit ſagement qu'il y auroit de la temerité à les oppoſer aux ennemis dans un nouveau camp; & il les enferma dans Capoüe, dans Naples & dans Gayette, ne voulant défendre que ces trois places, parce que toutes les autres ne lui paroiſſoient pas tenables. Il comptoit qu'il les pourroit garder juſqu'à ce qu'il eut vû l'effet de la ligue faite en ſa faveur entre le Pape, l'Empereur & les Rois Catholiques, les Venitiens & Ludovic Sforce. On l'avoit préciſément averti des troupes qui marchoient à ſon ſecours, du tems qu'elles ſeroient prêtes, & ſuivant ſon calcul Capoüe devoit encore tenir quand ces troupes arriveroient pour en faire lever le ſiége aux François. AN. 1495.

XVIII. Troubles à Naples qui obligent Ferdinand à quitter Capoüe.

Mais un contre-tems renverſa ſes projets. La Reine ſon épouſe qui étoit renfermée dans Naples, lui écrivit à Capoüe où il étoit, que les Napolitains aïant appris que les François n'avoient trouvé aucune reſiſtance à ſaint Germain, & qu'ils ſe promettoient d'être bien-tôt maîtres de tout le roïaume, paroiſſoient fort portez à ſe ſoulever, qu'on y avoit déja pillé les maiſons des Juifs, & qu'on traiteroit bien-tôt de même toutes les autres, ſi ſa preſence ne venoit retenir le peuple. Le Roi de Naples à ces nouvelles partit promptement, & laiſſa le commandement dans Capoüe à Jacques Trivulce, avec promeſſe qu'il ſeroit de retour le lendemain. Mais à peine Ferdinand fut hors de la ville, que Trivulce envoïa demander à Charles VIII. un ſauf-conduit pour l'aller trouver & lui parler. Il l'obtint, il eut une entrevûe avec le Roi de France, & lui promit non ſeulement de lui livrer la place pourvû qu'il conſervât les privileges des habitans, & qu'il retînt les gens de guerre à ſon ſervice; mais encore de diſpoſer Ferdinand à le venir trouver, s'il vouloit le traiter en Roi. *Guicciardin. hiſt. Italal. lib. 1.*

La

AN. 1495. XIX. Trivulce livre Capoüe au Roi de France. *Albinus de bello Gallico, lib. 6.*

La propoſition fut acceptée avec joïe; & le Roi aſſura Trivulce qu'il accorderoit de bon cœur ce qu'on lui demandoit pour les bourgeois & les gens de guerre de Capoüe, ajoûtant, que ſi Ferdinand vouloit abſolument renoncer au roïaume de Naples. on lui donneroit en France un établiſſement conſiderable & capable de le dédommager. Trivulce ſe contenta de la promeſſe du Roi, & retourna à Capoüe, où il diſpoſa les ſoldats à changer de maître; ce qu'il obtint aiſément; & quoiqu'il ne trouvât pas tout-à-fait la même facilité dans les bourgeois, il ne laiſſa pas de capituler pour tous; cependant Ferdinand après avoir appaiſé la ſedition de Naples retourna à Capoüe; mais on ne voulut l'y recevoir qu'à condition qu'il renonceroit par écrit au roïaume de Naples, & qu'il ſe contenteroit d'une province en France. Ce malheureux Prince à ces propoſitions ne put retenir ſes larmes; il apprit qu'on avoit déja pillé ſon bagage à Capoüe & enlevé ſes chevaux, que Virginie des Urſins & le Comte de Petiliano ſes meilleurs amis s'étoient rendus à Charles VIII. Mais rien ne le touchoit d'avantage que la trahiſon de Trivulce qu'il n'auroit jamais crû capable d'une telle infidelité. Toutes ces reflexions chagrinantes le troublerent ſi fort, que la crainte de ſe trouver entre les traîtres & les François qui venoient à grand pas, l'obligea de s'en retourner promptement à Naples, quoiqu'il prévît bien qu'il n'y ſeroit en repos que juſqu'à ce qu'on eût appris ce qui venoit d'arriver à Capoüe.

XX. Naples ſe révolte contre Ferdinand ſon Roi.

Il ne ſe trompa pas. il n'y étoit pas encore, qu'il apprit que Naples & Averſe avoient déja envoïez des deputez à Charles VIII. pour ſe ſoumettre. La ſedition recommença auſſi-tôt qu'il

qu'il y fut entré. En vain il aſſembla les princi- AN. 1495.
paux bourgeois pour la faire ceſſer, il leur montra le traité de la ligue dont on a parlé plus haut, il leur repreſenta que pour peu qu'ils vouluſſent ſe défendre, ils recevroient infailliblement & dans peu des ſecours conſiderables; & en déſapprouvant la dureté du gouvernement de ſon pere & de ſon aïeul, il leur promit de regagner les peuples par ſa bonté & par ſa douceur. Mais les bourgeois lui aïant declaré qu'ils ne vouloient pas s'expoſer au peril d'être forcez, Ferdinand qui n'avoit point aſſez de troupes pour leur donner la loi, & qui ne trouvoit pas ſa ſûreté à s'enfermer dans l'un des deux châteaux de la ville, leur permit, ſelon Guichardin, de traiter avec le Roi de France, les degagea du ſerment de fidelité qu'ils lui avoient prêté depuis peu de jours, renonça librément aux hommages & aux ſervices qu'il avoit droit d'exiger d'eux comme ſes ſujets, & s'embarqua avec Jeanne ſa fille, & la Reine veuve de ſon aïeul ſur les galeres qui l'attendoient au port, après avoir fait mettre le feu aux navires qui y étoient, afin qu'ils ne tombaſſent pas entre les mains de ſes ennemis Enfin après avoir rendu la liberté aux Seigneurs que ſon pere & ſon aïeul avoient fait mettre dans le château, à l'exception du Prince de Roſſano & du Comte de Popoli, il prit le parti de la retraire & s'embarqua.

Guicciardin hiſt. Ital. l. b. 1. ſub fin.

Albinus de Bello Gallico, lib. 1 p. 133.

XXI. Il ſe retire dans l'iſle d'Iſchia.

Il prit la route de l'iſle d'Iſchia, ſituée près des côtes du roïaume de Naples à trente milles de la ville; fort inquiet ſi le gouverneur l'y recevroit, & s'il ne manqueroit pas de fidelité en cette occaſion. Ses ſoupçons n'étoient que trop bien fondez. Ce gouverneur étoit un ancien officier nommé Juſti, qui avoit amaſſé beaucoup d'argent, & dans la crainte que le Roi de

Albinus ibid. loco ſupra cit.

AN. 1495. Naples ne voulût le lui enlever, il lui refuſa l'entrée, à moins qu'il ne fût ſeul, ou ſeulement lui deuxiéme. La mer étoit extrêmement agitée, le Prince avoit beſoin d'un lieu de retraite, il accepta la condition; mais à peine eut-il mis le pied dans la forteresſe, que ſaiſi de colere à la vûe de ce traître, il le ſaiſit, &, ſelon quelques hiſtoriens, le poignarda; ce qui étonna ſi fort la garniſon, qu'elle le laiſſa maître de l'iſle & lui demeura fidéle. Il y attendit tranquillement l'évenement des armes de Charles VIII.

XXII. Le Roi de France arrive à Naples, & y fait ſon entrée.

Il ne lui étoit pas difficile de prévoir que le ſuccès ſeroit heureux pour le Roi de France. Le dix-huitiéme de Février Charles entra comme en triomphe dans Capoüe, le dix-neuviéme il alla à Averſe, & le lendemain des deputez de Naples vinrent l'y informer de la fuite de Ferdinand & lui offrir leurs ſoumiſſions avec les clefs de la ville. Charles VIII. les reçut avec beaucoup d'honneur, les renvoïa accompagnez du Maréchal de Gié & d'autres Seigneurs, & les ſuivit le lendemain; enſorte que le Dimanche vingt-deuxiéme de Février, il fit ſon entrée dans la ville au milieu des acclamations du peuple, qui triomphoit de cette conquête, & qui reçut ce Prince comme ſon liberateur. On ſonna toutes les cloches, les Magiſtrats le reçurent comme s'il fût venu prendre poſſeſſion d'un Etat hereditaire; la bourgeoiſie fit toutes ſortes de bons traitemens aux officiers & aux ſoldats François, tant elle étoit fatiguée de la rigueur des regnes precedens, & prévenue que le nouveau ſeroit plus moderé. Les vaincus paroiſſoient auſſi contens que les vainqueurs. Enfin il n'y eut point de marques de réjoüiſſances que les Napolitains de concert avec les François ne miſſent en uſage.

La Vigne journ. du voïage de Charles VIII. Guicciardin. hiſt. lib. 2.

Cependant il reſtoit encore au Roi à ſe rendre

dre maître du Château-neuf & des autres où il y avoit de bonnes garniſons. Le Marquis de Peſcaire commandoit dans le premier, & Frederic oncle de Ferdinand dans le Château de l'Oeuf. Le feu s'étant mis aux poudres dans le Château-neuf, le fracas fut ſi terrible que Peſcaire en perdit la tête & s'enfuit ſur une felouque. Les ſoldats Italiens qui étoient dans la place ſe diſſiperent auſſi-tôt, & il n'y reſta que cinq cens Allemands, dont le Commandant après avoir pris les meilleurs effets & abandonné le reſte aux ſoldats, laiſſa les François s'emparer de la place. Le Château de l'Oeuf ne coûta gueres plus à prendre, parce que celui qui y commandoit en laiſſa trop aiſément faire les approches. Par-là le Roi ſe vit maître de toute la ville, dont le reſte du roiaume ſuivit bien-tôt l'exemple, à la reſerve de Brindes, Gallipoli, le Château de Reggio, Mantia & Turpia dans la Calabre, qui piquées qu'on les détachât du domaine du Roi pour les donner au Seigneur de Précy, ſe declarerent en faveur de Ferdinand.

AN. 1495 XXIII. Le Roi ſe rend maître des deux Châteaux de Naples. *Mem. de Comines, l. 7. c. 14. Albinus de Bello Gallico. lib. 6.*

Le Roi n'emploïa que cinq mois depuis ſon départ d'Aſt juſqu'à la reddition du Château de l'Oeuf; mais s'il fut aſſez heureux pour faire en ſi peu de tems ces conquêtes, il n'eut pas le même bonheur pour les conſerver. Il étoit jeune, l'experience lui manquoit, & il ne lui avoit pas été poſſible d'en acquerir dans ce bonheur continuel qui l'avoit ſuivi; ſon conſeil n'étoit compoſé que de gens qui penſoient à leurs interêts. Le Senéchal de Baucaire ſe fit donner la Principauté de Nôle, & le Cardinal Briçonnet n'attendoit que la vacance des plus riches benefices du roiaume de Naples pour ſe les attribuer. Le vainqueur negligea de donner audience aux députez des places qui vin-

XXIV. La conduite des François nuit à la conſervation de Naples. *Raynald. ad ann. 1495. n. 34. Spond. hoc anno. n. 5.*

An. 1495. rent lui preſenter leurs clefs; les favoris partagerent entr'eux le patrimoine des Rois de Naples; le relâchement paſſa des officiers aux ſimples ſoldats, & les uns & les autres negligerent également leur devoir. La ville d'Otrante ſe revolta; celles de Turpia & de Mantia firent la même choſe, irritées contre Précy d'Alegre. On épuiſa entierement les magazins de Naples. En un mot toute la conduite qu'on tenoit portoit les Napolitains à ſe revolter, & à rappeller leur Roi Ferdinand, comme ils firent bien-tôt après.

XXV. Le Roi de France forme le deſſein de faire la guerre aux Turcs. *Mem de Comines. l. 7. c. 14.*

Pendant qu'on diſſipoit les magazins de Naples, Comines que le Roi avoit envoïé chez les Venitiens dès l'année précedente, en aſſembloit d'autres à grands frais pour une entrepriſe contre les Turcs. Bajazet n'aimoit point la guerre, & ſes ſujets le mépriſoient ſi fort, qu'ils n'auroient rien fait pour le défendre, ſi on l'eut attaqué. Les Grecs ſe ſouvenoient encore de la liberté que Mahomet II. ſon pere leur avoit ôtée, & cherchoient à la recouvrer. Ils avoient envoïé à Charles VIII. des deputez ſecrets qui promettoient une revolte generale de toute la Grece, auſſi-tot que ſa Majeſté y auroit fait paſſer des troupes; & c'étoit pour cette negociation que Comines étoit à Veniſe, où il équipoit une petite flotte qui devoit être commandée par Conſtantin Prince d'Achaïe, interreſſée au ſuccès, à cauſe de ſes prétentions ſur la Theſſalie & ſur la Thrace. Zizim frere de Bajazet que le Pape avoit remis entre les mains du Roi de France ſervoit de prétexte pour armer contre le Turc; mais la mort de ce Prince Ottoman fit avorter ce projet fondé ſur de ſi belles eſperances. Les Venitiens & le Pape contribuerent auſſi beaucoup à le faire échoüer,

par

par les avis qu'ils donnoient au Sultan de toutes les intelligences que le Roi avoit dans ſon païs; il en coûta la vie ou la ruine à plus de cinquante mille Chrétiens à qui Charles devoit envoïer des armes pour s'aſſurer de pluſieurs villes maritimes, quand il ſeroit ſur le point de paſſer en Grece; & le Prince d'Achaïe eut beaucoup de peine à ſe ſauver. An. 1495.

XXVI. Ferdinand offre de ceder ſes droits ſur Naples.

Le Roi de France auroit pû ſe conſoler de ce mauvais ſuccès, ſi la negociation avec Ferdinand Roi de Naples avoit réuſſi, & ſi ce Prince eut bien voulu renoncer à ſes droits ſur ſes Etats, en échange d'une province ſituée au centre de la France. Sa Majeſté avoit envoïé un ſauf-conduit à Frederic oncle de Ferdinand pour le venir trouver & apprendre les propoſitions qu'on vouloit faire à ſon neveu. Mais Frederic qui ſçavoit ſes intentions pria le Roi de l'excuſer s'il ne ſe chargeoit point de cet accommodement, parce qu'il étoit aſſuré que Ferdinand ne ſe réduiroit jamais à ceder ſes droits ſur ſon roïaume, à moins qu'on ne lui en laiſsât en fief la moindre province, qui étoit celle de la Calabre, pour en jouir comme vaſſal du Roi. Mais le conſeil ne voulut point y conſentir, ne jugeant pas à propos de laiſſer dans un Etat conquis un Prince qui en avoit été Roi. Les Napolitains informez de la ſoumiſſion de Ferdinand & de la dureté de Charles, commencerent à plaindre le premier & à ſe réfroidir pour le ſecond. *Guicciardin. hiſt. Ital. lib. 2.*

XXVII. Les François attaquent inutilement Iſchia.

On ne penſa donc plus plus qu'à ſe rendre maître des quatre places qui reſtoient à Ferdinand, & l'on envoïa la flotte de France attaquer Iſchia. Servon qui la commandoit en la place du Duc d'Orleans demeuré à Aſt pour obſerver Ludovic, ne répondit pas à ce qu'on atten-

AN. 1495. doit de lui; au-lieu que le frere de Peſcaire à qui Ferdinand avoit donné le commandement de cette iſle, avoit eu ſoin de la munir de tout ce qui étoit neceſſaire pour une vigoureuſe reſiſtance. Il avoit eu en même tems la précaution de faire le dégât ſur toutes les côtes & de n'y rien laiſſer dont les François puſſent faire uſage; de ſorte que ceux-ci ne trouvant à leur arrivée que des maſures & des reſtes d'embraſement, & n'aïant point de proviſions furent obligez de s'en retourner à Naples. Charles VIII. y manquoit lui-même de munitions de guerre & de bouche, & aïant mandé aux commandans des vaiſſeaux & des galeres qui étoient à Genes de lui en amener inceſſamment, il eut le déplaiſir d'apprendre que l'on avoit ſaiſi ſes vaiſſeaux. Ces premieres diſgraces annoncerent la ruine entiere des François en Italie. Le Pape & Ludovic avoient aiſément attiré preſque tous les Princes d'Italie dans leur ligue; les Rois Catholiques & l'Empereur Maximilien furent les derniers à y entrer: ils n'y étoient pas auſſi interreſſez, ainſi l'on eut plus de peine à leur perſuader la neceſſité de s'unir contre la France.

XXVIII. Le Roi de France fait une ſeconde entrée dans Naples.

Charles VIII. informé des meſures qu'on prenoit pour former cette ligue, & des négociations qui ſe faiſoient à Veniſe, où les Ambaſſadeurs des Princes ſe rendoient publiquement de frequentes viſites; d'ailleurs perſuadé que les Napolitains commençoient à regretter la domination Arragonnoiſe qu'ils jugeoient moins dure que celle de France, penſa ſerieuſement à ſon retour. Mais avant que de partir, il voulut faire à Naples une ſeconde entrée, ſous prétexte que la premiere n'avoit pas été aſſez triomphante, parce que les châteaux tenoient encore pour Ferdinand. Elle ſe fit avec autant de

Guicciardin. ut ſupra l. 2.

de pompe que ſi les affaires des François euſſent été dans le meilleur état du monde. Charles VIII. parut la couronne d'or fermée en tête, & le globe à la main droite avec un ſceptre dans la gauche. Il étoit couvert d'un grand manteau d'écarlatte fourré d'hermines, ſous un dais porté par les plus grands Seigneurs du roïaume. Le Senéchal de Beaucaire faiſoit l'office de connétable, & le Comte de Montpenſier marchoit devant ſa Majeſté, comme viceroi de Naples. Elle traverſa ainſi les cinq grandes places de la ville, vint à la grande Egliſe, où elle fit les ſermens uſitez dans la ceremonie du couronnement des Rois de Naples, prit les qualitez d'Auguſte, d'Empereur, de Roi de Naples, de Sicile & de Jeruſalem, & reçut les ſoumiſſions des Napolitains qui devoient bien-tôt lui échaper. Cette entrée ſe fit le douziéme de Mars, & lui attira la haine irreconciliable de Maximilien, qui dès-lors ſoupçonna que Charles penſoit à lui enlever la couronne Imperiale. C'eſt ce qui le fit reſoudre à entrer dans la ligue qu'on lui avoit propoſée. AN. 1495.

XXIX. Les Princes projettent une ligue contre le Roi de France.

Le projet de cette ligue avoit été formé dès le tems que le Roi paſſa à Florence; & nous avons vû que les Venitiéns & Ludovic en furent les principaux auteurs. Auguſtin Barbadico qui étoit alors Doge de Veniſe, voïant Charles VIII. maître de Naples & des Châteaux, crut qu'il ne falloit pas differer d'avantage; & après pluſieurs conferences avec l'Evêque de Trente principal agent de l'Empereur, Laurent Suarez Figuerora pour les Rois Catholiques, & François Bernardin Viſconti pour Ludovic Sforce Duc de Milan; il fit prier Comines Ambaſſadeur de France de venir au Senat où le Doge lui declara que la Republi-

Mem. de Comines, l. 7. c. 14. p. 73. & ſuiv.

Albinus de Bello Gall. lib. 6. p. 135.

AN. 1495. que avoit conclu une ligue avec le Pape, l'Empereur, les Rois de Caſtille & d'Arragon & le Duc de Milan, dans laquelle on ſe propoſoit trois fins, de défendre la religion contre le Turc, de conſerver la liberté de l'Italie & d'empêcher la France de rien entreprendre contre les Etats de ces Princes. Il ajoûta, que la Republique avoit envoïé ordre à ſon Ambaſſadeur auprès du Roi de France de revenir à Veniſe; proteſtant toutefois qu'on ne ſe propoſoit aucun mauvais deſſein contre le Roi; qu'on ne vouloit ſeulement que prendre les précautions neceſſaires contre ſes entrepriſes.

Mariana lib. 26. c. 7. & 9.

XXX. Articles ſecrets & publics de cette ligue.

Cette ligue qui avoit été conclue au commencement du mois d'Avril fut auſſi-tôt rendue publique, & conſterna beaucoup les François, pendant que ceux qui n'étoient pas bien intentionnez pour eux en triomphoient. On la publia ſolemnellement à ſon de trompe; il y avoit des articles ſecrets & d'autres publics. Ceux-ci contenoient que les confederez mettroient ſur pied & entretiendroient dans l'Italie trente-quatre mille chevaux & quatre-vingt mille hommes de pied; de plus, que l'Empereur & le Roi de Caſtille entreroient avec de puiſſantes armées dans la France; le premier par la Picardie & la Champagne; le ſecond par la Guïenne & par le Languedoc. Que Ferdinand & Iſabelle entretiendroient une flotte dans les ports de Sicile pour combattre les François en cas de beſoin. Que tout l'argent levé en Eſpagne pour la guerre contre les Turcs y ſeroit emploïé; & s'il ne ſuffiſoit pas, les confederez fourniroient le reſte, chacun à proportion de ſes facultez. On a crû que les articles ſecrets étoient, que l'Empereur & les Rois Catholiques ne contribueroient que des gens de guerre, des vaiſſeaux & des galeres, qui

Guicciardin. ibid. l. 2.

qui ſeroient paiez & entretenus aux dépens des confederez; & qu'ils garderoient les places qu'ils auroient conquiſes. Que la flotte des Venitiens ſommeroit les villes maritimes du roïaume de Naples de retourner à l'obéïſſance de Ferdinand, & de les attaquer en cas de refus; & que celles qui ne ſeroient ramenées que par la force, demeureroient en gage aux Venitiens juſqu'à ce que Ferdinand les eut rembourſez de leurs frais. Que Piſe ſeroit renduë aux Florentins, en cas qu'ils vouluſſent entrer dans la ligue. Mais quelques inſtances que fit Ludovic auprès d'eux, ils refuſerent de ſe déclarer, parce qu'ils ſe défioient plus des Venitiens & du Duc de Milan, que du Roi de France, dont ils eſperoient la reſtitution de Piſe & de Livourne. Le Duc de Ferrare ſuivit leur exemple. AN. 1494.

XXXI. Le Duc de Montpenſier eſt fait Viceroi de Naples.

Toutes ces nouvelles déterminerent Charles VIII. à s'en retourner au plûtôt, dans l'apprehenſion que les liguez ne l'en empêchaſſent, s'il differoit plus long-tems. Mais avant ſon départ il étoit important de laiſſer un homme capable de maintenir les Napolitains dans l'obéïſſance, & c'eſt ce qu'on ne fit pas. Le Roi choiſit pour Viceroi de Naples, & ſon Lieutenant General dans ce roïaume, Gilbert de Bourbon Duc de Montpenſier Prince du ſang, incapable d'une charge auſſi peſante: bon homme, dit Mezeray, mais peu ſage, & qui aimoit tant ſes aiſes, qu'il paſſoit la plus grande partie du jour à dormir, & ſe faiſoit violence quand il ſe levoit à midi; enſorte que ſi la douceur de ſes mœurs le faiſoit aimer, ſa vie molle empêchoit qu'on n'eût pour lui toute l'eſtime dûe à ſa qualité de Prince. On ne lui laiſſa qu'environ quatre mille hommes pour défendre ce roïaume, parce qu'on

Mem. de Comines, l. 8. c. 1.

Mezeray abrege chron. to. 4. p. 62. vie de Charles VIII.

AN. 1495. qu'on comptoit ſur les Princes ennemis de la maiſon d'Arragon, qui toutefois manquerent de fidelité. D'Aubigny eut la charge de Connétable & le gouvernement de la Calabre, George de Sully, celui de la principauté de Tarente; Gratien Des-Guerres Gaſcon, celui de l'Abruzze; & le Senéchal de Beaucaire non-content de la principauté de Nôle, fut fait gouverneur de Gaïette, & ſe fit donner les charges de Grand-maître de la maiſon du Roi & de grand treſorier. C'étoit trop, dit un hiſtorien moderne, pour un genie auſſi mediocre que le ſien.

Daniel hiſt. de France, tom. 5. p. 122.

XXXII. Le Roi part de Naples & va à Rome.

Après que le Roi eut ainſi fait la diſtribution de ces emplois & de ces dignitez, il partit de Naples le dix-neuviéme ou le vingtiéme du mois de May, à la tête de ſon armée, qui ne faiſoit pas en tout neuf mille hommes, & alla droit à Rome. Le Pape qui s'y attendoit, avoit demandé du ſecours à ſes confederez, qui lui avoient envoïé cinq cent chevaux-legers, & deux mille hommes d'infanterie; mais ces troupes n'étant pas capables de le raſſurer, il ſe retira d'abord à Orviette, enſuite à Perouſe, eſcorté de quelques ſoldats Venitiens, & reſolu de paſſer de-là à Padoüe, & même à Veniſe, ſi quelques détachemens des François ſe mettoient à ſes trouſſes. La prevention du Pape fit plus de pitié à Charles VIII. qu'elle ne lui inſpira de colere. Ses gens ſe comporterent à Rome avec beaucoup de moderation, & ne laiſſerent aucunes marques de leur licence dans l'Etat eccleſiaſtique, excepté à Toſcanelle dont ils eſcaladerent les murailles & pillerent quelques maiſons de bourgeois, parce que l'on refuſa de les y recevoir, à moins qu'ils ne montraſſent un ordre du Pape. L'armée Françoiſe alla droit de Rome à Sienne, où le Roi arriva

La Vigne journ. du voyage de Charles VIII. Mem. de Comines, l. 8. c. 2.

Albinus de bello Gallico, l. 6.

arriva le onziéme de Juin, & où Comines vint le joindre pour l'informer des diſpoſitions des Venitiens. Sa Majeſté s'y arrêta ſix jours entiers, malgré les avis de Comines qui conſeilloit au Roi de hâter ſa marche, prévoïant que les Venitiens qui avoient quarante mille hommes, ne manqueroient pas de s'oppoſer à ſon paſſage. Le Cardinal de ſaint Pierre & Trivulce lui donnoient le même conſeil. An. 1495.

XXXIII. Le Roi de France prend la ville de Sienne ſous ſa protection.

Mais ce qui arrêta le Roi dans cette ville, fut la priere que lui fit la Republique de Sienne de la prendre ſous ſa protection, contre les differentes factions qui l'opprimoient : celle de Monte-Novo avoit pris le deſſus ; ce qui fit que les autres au nombre de trois, aimerent mieux ſe ſoûmettre à un Prince étranger. Elles demanderent au Roi en public, qu'il les protegeât ; & promirent en ſecret au Comte de Ligny vingt mille écus par an, s'il pouvoit obtenir de ſa Majeſté le gouvernement de leur ville. L'affaire fut propoſée dans le conſeil. Comines fut d'un avis contraire à celui de Ligny. Il l'appuia ſur ce qu'il y avoit de la prudence à refuſer les avantages qu'on ne pouvoit conſerver ; que les François ne ſeroient pas plûtôt ſortis de la Toſcane, que les confederez offriroient à la faction de Monte-Novo de la rétablir dans Sienne, & lui tiendroit parole avec d'autant plus de facilité, que Charles VIII. n'étoit pas en état d'y laiſſer autant de gens qu'il en falloit. Que l'on expoſeroit à la boucherie ceux qu'on y mettroit. Qu'enfin Sienne étoit ſous la protection de l'Empereur, qu'on obligeroit par cette inſulte à doubler les troupes qu'il devoit fournir à la ligue. Il n'y eut aucun du conſeil qui ne fut du même avis. Cependant Charles VIII. conclut en faveur de Ligny ; & la France eut la confu-

La Vigne journ. du voyage de Charles VIII.

An. 1495. ſion de ſe charger d'une ville qu'elle ne put conſerver huit jours, puiſque la faction de Monte-Novo qu'on en avoit chaſſée, y rentra par une porte, preſque dans le même tems que le Roi de France ſortoit par une autre.

XXXIV. Les Florentins demandent le recouvrement de leurs places. *Guicciardin. hiſt. Ital. lib. 2.*

On agita encore dans le conſeil l'affaire des Florentins. Ils avoient député vers le Roi pour traiter du recouvrement des places qu'ils lui avoient remiſes au tems de ſon paſſage. Ils offroient cent mille écus comptant, & de plus trois cent lances commandez par un officier de réputation nommé Franciſque Secco, avec deux mille fantaſſins qui accompagneroient le Roi juſqu'à Aſt, & ſe chargeroient de combattre les confederez s'ils entreprenoient de diſputer le paſſage aux François. Comines que le Roi nomma avec d'autres pour en conferer avec les Florentins, connut qu'il étoit d'une extrême importance aux François de retenir Sereſane, Pietra-Santa & la fortereſſe de Livourne, juſqu'à l'entiere execution du traité, & le propoſa aux Florentins qui avoient un ſi grand deſir de recouvrer Piſe, qu'ils accorderent ces trois places pour le tems qu'on les demandoit. Rien n'étoit plus avantageux à Charles VIII. Les Venitiens avoient levé quarante mille hommes, & l'Empereur en amenoit trente mille. On auroit oppoſé à ces deux armées les garniſons des places qu'on alloit reſtituer, & en y ajoûtant les troupes que les Florentins s'engageoient de fournir, l'armée Françoiſe augmentoit de plus de la moitié. De plus le Roi n'avoit point d'argent, les Suiſſes en demandoient, & la ſomme offerte par les Florentins étoit plus que ſuffiſante pour les ſatisfaire.

Mais Ligny à qui le Roi avoit donné le gouver-

vernement general de ces places où l'on avoit mis garniſon Françoiſe, voulant ſe conſerver dans cet emploi, inſiſta avec tant de chaleur pour qu'on les retînt, & promit ſi poſitivement de les conſerver, que Charles VIII. y conſentit; ce qui cauſa une extrême joïe à Piſe, où le Roi arriva quinze jours après ſans paſſer par Florence. Il fut très-bien reçû par les Piſans; mais il n'écoûta pas favorablement la demande qu'ils lui firent de les prendre ſous ſa protection. Il avoit été intimidé par les remontrances du celebre Jerôme Savonarole religieux de l'Ordre de ſaint Dominique, qui le vint trouver à Pontgibonſi accompagné des plus illuſtres citoïens de Florence. La harangue du religieux ne fut pas longue, mais aſſez vive pour ébranler le Roi. Il rappella dans la memoire de ſa Majeſté qu'elle avoit promis par écrit & confirmé avec ſerment de rendre Piſe aux Florentins; il le ſomma de tenir ſa parole; en cas de refus, il le menaça de l'effet le plus terrible de la vengeance divine. On crut que Savonarole vouloit parler de la mort du Dauphin que le Roi perdit peu de tems après. Le reſpect que le Roi avoit pour ce grand homme fut cauſe qu'il renvoïa l'affaire des Florentins quand il ſeroit à Piſe, & promit qu'ils ſeroient contens. Les deputez redoublerent leurs inſtances; tout le conſeil étoit d'avis qu'on leur répondît favorablement; & c'eſt ce qui engagea le Roi à ne donner qu'une réponſe generale aux Piſans ſur la protection qu'ils lui demandoient.

AN. 1495.

La Vigne journal du voyage de Charles VIII.

XXXV. Savonarole parle au Roi en faveur des Florentins.

Memoires de Comines, l. 8. c. 2.

Mais les Piſans eurent recours à deux moïens qui leur réuſſirent; l'un en gagnant les troupes Françoiſes à force de les bien traiter; l'autre en s'allant jetter aux pieds du Roi en ſi grand nombre, & d'une maniere ſi touchante qu'il en fut

XXXVI. Charles VIII. prend les Piſans ſous ſa protection.

An. 1495. fut attendri. On dit même que les dames les plus diſtinguées de la ville vinrent en troupes vêtues de deüil & nuds pieds, tenant leurs enfans par la main, ſe jetter aux genoux du Prince, & le conjurer d'avoir pitié d'une ville qui lui étoit toute dévouée, & de ne pas ſouffrir que ſes habitans retournaſſent ſous la domination des Florentins leurs tyrans, qui les traitoient en veritables eſclaves. Les ſoldats à ce ſpectacle ne parurent pas moins touchez que le Roi & tous les officiers. Ils apprirent que le Cardinal Briçonnet & le Maréchal de Gié avec le premier preſident Gannay ſollicitoient pour les Florentins, ils coururent à leur logis, menacerent de les maſſacrer, & les intimiderent ſi fort, qu'aucun d'eux n'oſa s'oppoſer à la protection que le Roi accorda enfin aux Piſans: d'Entragues créature du Duc d'Orleans fut fait gouverneur de la citadelle de Piſe.

Daniel hiſt. de France, to. 5. in 4. p. 105.

Mem. de Comines l. 8. c. 3.

Le Roi s'arrêta encore ſix ou ſept jours dans cette ville malgré les remontrances de ſon conſeil, & n'arriva que le vingt-troiſiéme de Juin à Lucques, d'où il alla à Pietra-Santa & enſuite à Pontemoli ſur les frontieres de la Republique de Genes. Pendant le tems que le Roi employoit à ce voïage, le Duc d'Orleans qui étoit toûjours dans Aſt, en partit & ſurprit la ville de Novarre qui étoit une des plus conſiderables du Duché de Milan; Ludovic n'en menageoit pas aſſez les habitans pour les maintenir dans ſes interêts. Pour ſe venger ils conſpirerent de livrer leur ville aux François, & envoïerent à Aſt propoſer au Duc d'Orleans leur réſolution par Opicini & Laccia, qu'ils choiſirent pour leurs députez. Le Duc ecouta leur propoſition, il entra dans leur deſſein, & ſe ſaiſit de la ville, contre l'ordre exprès du Roi qui lui avoit mandé de l'attendre, & de reſerver ſes

La Vigne, journal du voyage de Charles VIII.

XXXVII. Le Duc d'Orleans ſe ſaiſit de Novarre.

Mem. de Comines, l. 8. c. 3.

ſes troupes pour attaquer les confederez d'un côté, pendant que ſa Majeſté tâcheroit de l'autre de ſe faire un chemin pour paſſer. Ludovic à la nouvelle de la priſe de Novarre fut ſi déconcerté, qu'il n'y eut point de baſſeſſe qu'il ne fit auprès des Venitiens pour l'aider à la reprendre. Auſſi-tôt que ſon armée eut joint le ſecours qui lui vint, il envoia défendre au Duc d'Orleans de prendre la qualité de Duc de Milan, avec ordre de ſa part de repaſſer au plûtôt les Alpes, & de remettre Aſt entre les mains de Galeas de San-Severino. Le Duc d'Orleans répondit comme il fallut à ces rodomontades; & ſur ces entrefaites les habitans de Milan vinrent lui faire offre en ſecret de le rendre maître non ſeulement de leur ville; mais encore de Ludovic, de ſa femme & de ſes enfans. AN. 1495.

XXXVIII. Il manque l'occaſion de s'emparer de Milan.

Mais ſoit qu'il doutât de la ſincerité des Milanois, ou qu'il ne les crût pas en état de tenir leur parole, il n'eut aucun égard à leurs offres, & par-là il manqua la plus belle occaſion du monde, de ſe ſaiſir de Milan & de Ludovic, & d'aider à Charles VIII. de repaſſer en France ſans trouver d'obſtacle, & ſans rien perdre de ſes conquêtes. Il étoit occupé au ſiége de la citadelle de Novarre qu'il croïoit prendre, & il perdit tout. Ludovic du conſentement des Venitiens rappella ſon armée de l'Etat de Genes. Il écrivit à Galeas de San-Severino General de ſes troupes de les conduire vers la frontiere du Piémont; & elles arriverent heureuſement à Vigevano ſur le Teſin. Les Venitiens y ajoûterent ſix cens chevaux Albanois de leur armée, outre mille cavaliers & deux mille fantaſſins Allemands; & ce renfort changea ſi promptement l'état des affaires, que peu s'en fallut que l'armée du Duc d'Or-

An. 1495. d'Orleans ne fut ſurpriſe. Galeas de San-Severino vint aſſieger Novarre, qui fut obligée de ſe rendre, parce qu'elle n'étoit pas munie de vivres; & l'embarras de Charles VIII. devint plus grand pour continuer ſon voïage & traverſer les montagnes.

XXXIX. Le Roi donne le change aux ennemis en prenant une autre route. *Mem. de Comines, l. 8. c. 4.*

L'armée des confederez s'étoit aſſemblée pour l'attaquer à ſon paſſage. Ils s'étoient imaginez que ce Prince s'embarqueroit ſur la flotte qui l'attendoit à Livourne, pour ſe rendre à Toulon, ou qu'il gagneroit le mont Cencruccio, pour eſſaïer d'entrer par le val de Taro dans le Tortonnois. Ils s'appliquerent donc uniquement à fermer ces deux paſſages; mais le Roi en avoit trouvé un autre, c'étoit le Pas de la Scierre, nommé par ceux du païs *Il ſalto della cervæ*, le ſaut de la biche; cinquante ſoldats pouvoient le garder contre une armée très-nombreuſe: enſorte qu'une charrette miſe en travers, dit Comines, & deux pieces d'artillerie euſſent empêché les François d'y paſſer. Ce paſſage étoit borné d'un côté par une chauſſée, & de l'autre par des marais impraticables; mais par bonheur il ſe trouva ſans gardes; les François n'y eurent qu'à donner la chaſſe aux bêtes ſauvages. Le Marquis de Mantoüe General de l'armée Venitienne, & le Comte de Cajazzo qui commandoit celle du Duc de Milan ne purent s'excuſer ſur leur negligence. L'armée de France après ce paſſage ſe ſaiſit aiſément de Pontemoli qui appartenoit à Ludovic Sforce, & trouva ainſi la commodité de traverſer l'Apennin.

XL. Les François manquent leur

Le Cardinal de ſaint Pierre-aux-liens qui ne pouvoit demeurer en Italie, à cauſe de la haine irréconciliable que le Pape lui portoit, & qui étoit bien-aiſe de fixer ſa demeure à Genes

où

où ſa Sainteté n'oſeroit le pouſſer à bout, propoſa à Charles VIII. de faire revolter les Genois ſes compatriotes contre le Duc de Milan qui étoit maître de cette Republique. On n'eut pas beaucoup de peine à le perſuader aux bannis de cet Etat qui ſuivoient la cour de France & reconnoiſſoient pour leurs chefs le Cardinal Fregoſe & Objetto de Fieſque; mais il falloit montrer des troupes aux Genois, & c'étoit la difficulté; on ne laiſſa pas d'aſſembler le conſeil qui rejetta abſolument la propoſition, & conclut que ſi le Roi gagnoit la bataille à laquelle ſe préparoient les confederez, les Genois viendroient s'offrir d'eux-mêmes, & que ſi on la perdoit, on n'auroit pas beſoin de cette ville. Comines remarque que ce fut la premiere fois qu'il entendit parler de bataille; ce qui lui fit croire que l'armée Françoiſe s'attendoit à être attaquée, & qu'on en viendroit aux mains.

AN. 1495. entrepriſe ſur Genes.

Mem. de Comines, ut ſupra, p. 93.

Mais Charles VIII. qui n'aimoit pas à refuſer, ne put ſe défendre des importunitez du Cardinal de ſaint Pierre-aux liens. Il conſentit peu de jours après qu'un nouveau renfort qui lui venoit de France, ſe joignît aux troupes que Vitelli avoit levées pour les François en Italie, & que le tout enſemble ſe preſentât à la vûe de Genes. On donna le commandement de ces troupes au Comte de Breſſe, ſuppoſant qu'il attireroit encore beaucoup de Piémontois ſous ſes enſeignes. Les officiers ſubalternes furent Polignac, d'Amboiſe & Beaumont. Ils ſe preſenterent à la vûe de cette ville; mais les précautions que Ludovic avoit priſes pour arrêter la revolte, & la défaite de la flotte Françoiſe à la hauteur de Rapallo, engagerent les troupes de France à ſe retirer, & à prendre le chemin d'Aſt après beau-

An. 1495. beaucoup de dangers, qu'ils n'éviterent que par la jalouſie des Fieſques & des Adornes, qui ne voulurent pas les pourſuivre, de peur qu'en l'abſence d'un de ces partis, l'autre n'entreprît quelque choſe dans la ville au préjudice du premier.

XLI. Deſordres des Suiſſes à Fontemoli.

L'armée Françoiſe s'avança donc juſqu'à Fontemoli, dont elle ſe ſaiſit par le crédit de Trivulce, qui s'en étant emparé auparavant, y avoit mis beaucoup de munitions de guerre & de bouche. Les François y furent reçus; le Maréchal de Gie conduiſoit l'avant-garde de l'armée, & l'on ne penſa plus qu'à paſſer l'Apennin. Les Suiſſes aïant eu querelle dans leur premier paſſage avec les habitans de Pontemoli à l'occaſion des étapes, & aïant eu beaucoup de leurs camarades tuez, dont ils avoient vengé la mort par celle de plus de deux cens bourgeois, ſe reſſouvinrent à leur retour de l'inſulte qu'on leur avoit faite en allant à Naples; la vûe de cette ville ranima leur colere, ils la pillerent, maſſacrerent tout ce qui fut en état de leur reſiſter, l'avarice & la brutalité y furent pleinement ſatisfaites, & quand on fut las de piller, on mit le feu, ſans épargner le magazin, & ſans donner le tems d'y mettre ordre. Les Suiſſes ſçachant que le Roi étoit fort irrité contre eux, rentrerent dans eux-mêmes, & voïant ſa Majeſté fort embaraſſée pour tranſporter l'artillerie dans des chemins où les chevaux ne pouvoient pas la tirer; ils vinrent s'offrir pour cela, s'attelerent eux-mêmes, traînerent le canon, enfin guinderent à force de bras & de poulies ce qui ne pouvoit être porté. La gendarmerie Françoiſe imita les Suiſſes, chaque ſoldat ſe chargea d'un boulet, le Seigneur de la Trimoüille fit comme les autres. Le bagage paſſa immé-

Mem. de Comines, l. 8. c. 5.

immédiatement après l'avant-garde, & il y eut trois jours de diſtance entre ſon trajet & celui de l'arriere-garde. La deſcente parut encore plus difficile que la montée; on en vint toutefois à bout, mais avec tant de peine & de fatigue, que le Seigneur de la Trimoüille parut noir comme un Maure après ce paſſage. AN. 1495.

XLII. L'armée Françoiſe arrive à Fornoüe.

Le Maréchal de Gié qui commandoit l'avant-garde compoſée d'environ quinze à ſeize cent hommes vint deſcendre à Fornoüe qui n'eſt qu'un village dans le Parmeſan, neuf milles au-delà de Plaiſance; & envoïa reconnoître les ennemis campez près de-là. Ses coureurs lui raporterent qu'ils étoient au nombre de quarante mille hommes, & qu'ils avoient appris par quelques priſonniers, que dans trois ou quatre jours au plûtard, ils ſeroient cent mille. Cependant Comines ne donne à l'armée ennemie que trente-cinq mille hommes, & Guichardin ne la fait monter qu'à vingt mille; ſçavoir, deux mille cinq cent hommes d'armes, qui faiſoient dix mille cavaliers, deux mille hommes de cavalerie legere, compoſée d'Albanois, qu'on appelloit Stradiots, & huit mille fantaſſins. Ce nombre ne laiſſoit pas d'être conſiderable en comparaiſon de l'armée Françoiſe, qui n'avoit pas huit mille hommes. Tout ce que put faire le Maréchal de Gié fut de prendre tout ce qu'il y avoit de vivres dans Fornoüe, de retourner ſur ſes pas, de camper à l'entrée de l'Appenin du côté de la Lombardie, & de s'y retrancher ſi bien qu'on ne pût le forcer par-devant, en attendant l'arrivée de Charles VIII. qui joignit ce Maréchal le cinquiéme de Juillet, & marcha droit aux ennemis. A peine le Roi fut-il arrivé, que les peuples apporterent des vivres en abondance, qu'ils vendoient fort cher; mais comme on craignoit qu'ils ne

Guicciardin. hiſt. Ital. l. 2.

Mem. de Comines, l. 8. c. 5.

Vie d'Alexandre VI. au tom. 5. de Comines, p. 484.

fuſ-

An. 1495. fuſſent empoiſonnez, on n'oſa pas y toucher d'abord; on donna du pain aux chevaux, & voïant qu'il ne leur arrivoit aucun mal, les hommes en mangerent enſuite, & n'en furent point incommodez.

La Vigne journal du voyage de Charles VIII.

Charles VIII. aïant joint le Maréchal de Gié, trouva l'armée des confederez campée ſur le rivage du Taro, & ſi avantageuſement retranchée, qu'il n'étoit pas poſſible de la forcer. Il ne dépendoit que d'elle de foudroïer les François avec ſon artillerie. Le Roi connut alors tout le danger auquel il étoit expoſé, & il eut recours à la negociation; il envoïa un heraut au Marquis de Mantoüe qui commandoit l'armée Venitienne, il fit la même démarche au Comte de Cajazzo, le principal confident de Ludovic, afin qu'on lui accordât le paſſage. Comines par ordre de ſa Majeſté écrivit aux deux proveditеurs de Veniſe, pour leur demander une entrevûe; mais on ne lui fit point de réponſe, & la demande du Roi acheva de déterminer les confederez à lui livrer bataille. La défaite de l'armée Françoiſe leur parut ſi facile, que les Italiens ſortirent auſſi-tôt de leurs retranchemens, & paſſerent le Taro. Le Marquis de Mantoüe diviſa ſes troupes en neuf corps. Les Italiens avoient détâchez ſix cens Albanois pour harceler les François, & les empêcher de ſe repoſer la nuit avant la bataille, afin qu'ils euſſent moins de vigueur le lendemain: & quand ils n'auroient pas mis en uſage cet artifice, le mauvais tems auroit produit cet effet, puiſque la pluïe, le vent & le tonnerre furent ſi terribles & ſi fréquens, que les François ne purent prendre aucun repos pendant la nuit, & que pluſieurs en tiroient un fort mauvais augure.

Cependant le jour ramena le beau tems, & le

le Roi mit ſon armée en bataille le Lundi ſixiéme de Juillet vers les ſept heures du matin. Il étoit monté ſur un beau cheval appellé Savoye, de couleur noire & qui n'avoit qu'un œil. C'étoit un preſent que lui avoit fait Charles Duc de Savoye dans ſon paſſage à Turin. Il diſpoſa ainſi ſa petite armée par le conſeil de ſes anciens Capitaines, il mit l'élite de ſes troupes réduites à la moitié à l'avant-garde, & comme on ne doutoit pas que les confederez ne déferaſſent à celles du Duc de Milan l'honneur de l'attaque ; le Roi joignit à la même avant-garde Trivulce avec les cent hommes d'armes qu'il commandoit, & qui étoient preſque tous Milanois du nombre de ceux que Ludovic avoit chaſſez de leur païs & depoüillez de leurs biens. Charles VIII. ſe mit lui-même au corps de bataille ; & ſept volontaires des plus braves qui craignoient pour la perſonne de ſa Majeſté, prirent des armes & des ornemens tout-à-fait ſemblables aux ſiens, afin qu'on pût moins reconnoître le Roi, & qu'ils partageaſſent avec lui le danger auquel il alloit s'expoſer. La Trimoüille avoit été reſervé pour l'arriere-garde ; mais il obtint par ſes prieres le commandement d'un eſcadron à côté du Roi. Ceux qui accompagnoient ſa Majeſté étoient les Comtes de Ligny & de Guiſe, le bâtard de Bourbon, les Seigneurs de Piennes, Bonneval, Monneron & Genoüillac. L'arriere-garde fut donnée à Jean de Foix Vîcomte de Narbonne beau-frere du Duc d'Orleans. Les bagages furent placez à la gauche ſous la conduite du Capitaine Odet. Mais dès le commencement de la bataille ils furent ſans gardes ; & c'eſt ce qui fut l'occaſion de la victoire.

An. 1495. XLIII. Charles VIII. met ſon armée en bataille.

Memoires de Comines, l. 8. c. 6.

L'armée des confederez étoit au delà du Taro. Le premier mouvement qu'elle fit, fut de faire

XLIV. Diſpoſi-

An. 1495. faire avancer trois corps ſeparez, dont le moindre égaloit en nombre toute l'armée Françoiſe. Celui où étoient les Albanois paſſa le premier la riviere. Le Marquis de Mantoüe à la tête d'un gros eſcadron de ſix cens hommes d'armes vint auſſi paſſer le Taro, entre l'arriere-garde & Fornoüe, avec les Albanois & les Italiens ſoûtenus de cinq mille fantaſſins.

tion de l'armée des confederez.

XLV. Bataille de Fornoüe.

Il s'étoit chargé d'attaquer l'arriere-garde, & le Comte de Cajazzo paſſa la même riviere en deçà de l'avant-garde Françoiſe, à la tête de quatre cent hommes d'armes & deux mille hommes d'infanterie; avec cette précaution, que de l'autre côté du Taro il avoit laiſſé un corps de reſerve de deux cent hommes d'armes, commandez par Annibal Bentivoglio, ſans parler d'un autre eſcadron ſous la conduite d'Antoine de Montefeltro bâtard du Duc d'Urbin, laiſſé du même côté par le Marquis de Mantoüe, qui s'approchant de l'arriere-garde Françoiſe, celle-ci fit face & ſoûtint ce premier choc avec beaucoup de valeur. L'action fut très-vigoureuſe de part & d'autre, & le ſuccès à peu près ſemblable. Charles VIII. & Jean de Foix penſerent avoir du deſſous pour avoir laiſſé paſſer le Taro à une partie de l'armée des confederez, & leur avoir donné le tems de réparer le déſordre que le trajet de la riviere y avoit cauſé. Leur réſiſtance opiniâtre n'empêcha pas que les ennemis ne les ouvriſſent; & le Marquis de Mantoüe penetra juſques à la Cornette-blanche où le Roi combattoit en perſonne, & entra ſi avant dans la mêlée qu'il ſe trouva au premier rang.

Rodolphe de Gonzague joignit le Roi de ſi près, qu'il prit à vingt pas de ſa Majeſté le bâtard de Bourbon & l'emmena priſonnier. Charles VIII. penſa auſſi être arrêté: mais cette

cette action coûta cher aux ennemis, parce que les François s'étant ralliez, ſoûtinrent le ſecond choc du ſecond corps des ennemis avec tant de bravoure & de vigueur, qu'ils percerent à leur tour les troupes du Marquis de Mantoüe, & lui tuerent tant de gens, qu'il lui fût impoſſible de ſe remettre en ordre. Rodolphe de Gonzague ſon oncle aïant levé ſa viſiere pour donner quelque ordre, fut frappé d'un coup d'épieu au viſage, qui le fit tomber mort auprès du Marquis; & celui-ci auroit été pris lui-même, ſi deux de ſes officiers n'euſſent donné leurs vies pour le ſauver. Ranuce Farneſe eut la tête fendue, Piccinino abbatu de cheval fut écraſé par les chevaux. Six autres capitaines d'hommes d'armes Italiens, reſterent auſſi ſur la place; & ce ne fut qu'aux dépens de tant de malheureux que le Marquis de Mantoüe s'ouvrit enfin un paſſage pour ſe ſauver. AN. 1495. *Mem. de Comines, l. 8. chap. 6. p. 114.*

XLVI. Les François remportent la victoire.

Les François furent redevables de tous ces avantages à l'ardeur que les Albanois firent paroître à piller le bagage de l'armée Françoiſe; l'aïant trouvé en chemin qui n'étoit point gardé, & voulant profiter d'une ſi belle occaſion de piller, ils tomberent deſſus, & emmenerent des mulets & des charrettes en grand nombre. Leurs camarades qui étoient poſtez pour ſoûtenir la gendarmerie du Marquis de Mantoüe, voïant les autres chargez de butin, ſe débanderent auſſi-tôt, & par-là déconcerterent l'ordre de la bataille. Une partie des cavaliers du Comte de Cajazzo qui ſuivoit, voulut auſſi avoir ſa part du pillage; ce qui étonna tellement ce Comte, qu'il ne voulut point commencer le combat, quoiqu'il lui reſtât plus de troupes qu'il n'en falloit pour le faire même avec avantage. Les François profiterent de ce déſor- *Mem. de Comines, l. 8. c. 6. p. 112.*

An. 1495. déſordre, & firent un grand carnage de la gendarmerie Italienne qui n'étoit point ſoûtenue de ſa cavalerie legere. L'infanterie commença à prendre la fuite: les goujats François revenus de leur terreur, tuerent plus d'ennemis que les ſoldats. Le corps que le Marquis de Mantoüe commandoit, ſe fit jour par un bout de l'arriere-garde Françoiſe. Mais Jean de Foix au ſecond choc mit le déſordre parmi les troupes du Marquis, qui fut contraint de ſe retirer & de repaſſer la riviere.

Comme la pluïe avoit recommencé, & que le Taro enflé n'étoit plus guéable, il y eut un grand nombre d'ennemis noïez, & il en perit beaucoup plus dans la fuite que dans le combat. On comptoit parmi ceux qui perirent dans les eaux le capitaine Aſcagne Martinengo, Antoine Scarampo, & Vincent de Verone Le Comte de Cajazzo ne répondit pas en cette occaſion à l'eſtime qu'on avoit conçûe de ſa valeur. Apprehendant de reſter ſeul dans la mêlée, il oublia l'ordre de la bataille dont il étoit convenu avec le Marquis de Mantoüe, il fit alte devant le Maréchal de Gié, il vit battre ſans s'émouvoir le troiſiéme & le quatriéme corps de ſon parti, & il repaſſa le Taro ſans être attaqué dans ſa retraite. La victoire eût été entiere du côté des François, ſi le Maréchal de Gié eût voulu ou ſçû la remporter. Mais par une faute de jugement que quelques hiſtoriens regardent plûtôt comme un effet de prudence, non ſeulement il demeura ferme, mais il retint encore par ſon autorité les officiers ſubalternes & les ſoldats qui vouloient pourſuivre leur avantage. Ce Maréchal s'excuſa ſur l'incertitude où il étoit de ce qui ſe paſſoit à l'arriere-garde, ſur ce qu'il avoit vû la perſonne du Roi en danger, & qu'il vouloit pourvoir à ſa conſerva-

tion

tion. En effet, quelques cavaliers Italiens emportez hors du combat s'étoient ralliez, & étant revenus à la charge dans le deſſein de vaincre ou de mourir, ils avoient rencontré le Roi accompagné d'un ſeul de ſes valets de chambre nommé Ambuſe. Ils l'avoient attaqué, & le Roi avoit déja pris toutes les meſures neceſſaires pour une vigoureuſe défenſe en attendant du ſecours, lorſqu'on le vint dégager. Mais comme les ſoldats François n'étoient pas en aſſez grand nombre, pour eviter un pareil inconvenient, en cas que les Italiens vouluſſent encore ſe rallier, ils ſe retirerent à l'avant-garde avec le Roi. AN. 1495

XLVII. Quelle fut la perte de part & d'autre.

La perte ne fut pas égale de part & d'autre; puiſque les François, ſelon Comines preſent à cette action, ne perdirent qu'un ſeul homme de marque, nommé Julien Bourgeneuf, capitaine des gardes de la Porte, & un gentil homme. Parmi les archers Ecoſſois neuf furent tuez; quelques cavaliers de l'avant-garde au nombre de vingt, & environ ſoixante ou quatre-vingt valets qui gardoient le bagage; ce qui ne montoit pas en tout à deux cens hommes, ſelon Guichardin, & à une centaine de perſonnes ſelon Comines. Mais l'armée ennemie en trouva à redire près de quatre mille, parmi leſquels il y en eut beaucoup de noïez. On comptoit parmi les morts trois cens cinquante hommes d'armes, dix-huit Seigneurs, parmi leſquels il y avoit quatre ou cinq Gonzagues de la famille du Marquis de Mantoüe, qui y perdit environ ſoixante gentilshommes de ſes ſujets. On remarque une faute des confederez, qui fut de ne détâcher de leur camp ni officiers ni ſoldats pour obſerver ce qui ſe paſſeroit la nuit dans celui des François, & de s'être comporté avec tant de negligence durant trente-ſix heures, qu'ils

Mem. de Comines, l. 8. ch. 6. p. 116.

Guicciardin. hiſt. Ital. lib. 2.

An. 1495. qu'ils n'apprirent que le lendemain à midi le délogement de Charles VIII. Ils voulurent le pourſuivre ; mais le Taro s'étoit enflé de telle ſorte, qu'il leur fut impoſſible de le traverſer avant le ſoir.

Quelques avantages que les François euſſent tirez de cette action, les Venitiens ne laiſſerent pas de la regarder comme une entiere défaite de l'armée de Charles VIII. Ils en firent chanter le *Te Deum* à Veniſe, & firent allumer des feux de joïe dans tous les lieux de leur domination, montrant au peuple les tentes du Roi qui avoient été priſes par les Albanois lorſqu'ils pillerent le bagage. L'armée de France paſſa tout le lendemain de l'action ſur le champ de bataille ; & ce ne fut que le Mercredi huitiéme de Juillet qu'elle partit avant le jour, & ſi ſecretement, que les confederez n'apprirent ſon départ qu'à midi. Elle prit la route de Plaiſance, ſans être traverſée dans ſa marche ; & le Roi qui ne penſoit qu'à ſe tirer du peril, arriva enfin à la ville d'Aſt le quinziéme du même mois de Juillet, bien fatigué par la difficulté des chemins & par la diſette des vivres, ſans que les ennemis lui euſſent enlevé un ſeul homme. Les Cardinaux de la Rouere, Fregoſe, Vitelli, Fieſque, Adorne, & les autres bannis de Genes paſſerent de Sereſane dans leur païs, & ſolliciterent en vain leurs compatriotes à la révolte. Ils n'obtinrent des vivres que pour de l'argent ; & la neceſſité où l'on ſe trouvoit de les menager, fit hâter le ſiége de Genes, que l'on fut bien-tôt obligé d'abandonner. Ludovic avoit pourvû la place d'une forte garniſon, qui contenoit la bourgeoiſie ; les bâtimens François qui étoient dans les ports de Genes avoient tous été brûlez ou coulez à fond ; Sforce avoit ſaiſi les galeres ; tout s'oppoſoit à la réuſſite de cette entrepriſe.

XLVIII. L'armée de France ſe retire ſecretement à l'inſçû des ennemis. *Mem. de Comines l. 8. ch. 6. & 7.*

XLIX. Entrepriſe ſur Genes manquée.

Le

Le siége de Novarre continuoit toûjours. Les confederez y avoient envoïé une partie de leurs troupes après la bataille de Fornouë, & les assiegez étoient reduits à une telle extremité, que près de deux mille hommes étoient déja morts de faim ou de maladie. L'arrivée de l'armée du Roi de France à Ast releva leur courage. Le Duc d'Orleans qui s'y étoit imprudemment enfermé, envoïa à sa Majesté courier sur courier, pour le conjurer de le secourir promptement; mais soit que Charles VIII. ne fit pas assez d'attention sur le risque que couroit le Duc d'Orleans, & que la perte de Novarre ne lui parut pas fort importante, soit qu'il connut la difficulté de l'entreprise, il ne se pressa pas beaucoup: son armée étoit en effet fort diminuée & très-fatiguée, celle des ennemis au-contraire forte de plus de trente-mille hommes, la moitié d'Allemands à la solde de l'Empereur, se voïoit maîtresse de tous les passages qu'on avoit fortifiez avec beaucoup de soin. Le Roi ne laissa pas cependant de penser à la délivrance du Duc d'Orleans; & en attendant dix mille Suisses qui devoient venir le joindre sous la conduite du Bailli de Dijon, il vint d'Ast à Turin.

An. 1495. L. Le Duc d'Orleans enfermé dans Novarre demande du secours.

Mem. de Comines, l. 8. ch. 8. Guicciardin l. 2.

Il étoit dans cette ville lorsqu'il reçut un envoïé du Pape Alexandre VI. qui le vint sommer de la part de sa Sainteté, qu'il eût dans dix jours à sortir de l'Italie avec toutes ses troupes, & qu'il rappellât incessamment celles qu'il avoit dans le roïaume de Naples; faute de quoi le Pape l'assignoit à comparoître devant lui dans Rome, sur peine d'excommunication. Le Roi fit à cette sommation la réponse qu'elle meritoit, & tournant la chose en raillerie, il dit à l'envoïé qu'à son retour de Naples il s'étoit rendu à Rome pour baiser les pieds de sa Sainteté,

LI. Le Pape fait sommer Charles VIII. de se retirer avec ses troupes.

Guicciardin hist. Ital. lib. 2. Spond. ann. 1495. n. 19.

AN. 1495. teté, ſans qu'elle l'y eût voulu attendre, qu'il étoit ſurpris qu'aujourd'hui elle le preſsât d'y aller; que cependant pour lui obéïr il tâcheroit de s'y rendre, & qu'il prioit ſeulement le Pape de l'y attendre, afin qu'il ne fît pas encore le même voïage inutilement. Cette réponſe fit rire les courtiſans, & l'envoïé ſe retira, content de n'avoir point reçû d'autre mauvais traitement. Le Pape n'avoit fait cette démarche qu'à la ſollicitation des Venitiens & de Ludovic, à qui il vouloit faire connoître qu'il ne gardoit plus de ménagement avec la France; mais il étoit bien convaincu que le Roi ne feroit aucun cas ni de ſes menaces, ni de ſes excommunications.

Le Roi étoit toûjours en Piemont, & ſe promenoit tantôt à Aſt, tantôt à Chiers, tantôt à Verceil, penſant foiblement à ſecourir le Duc d'Orleans, qu'on ne regardoit plus comme l'heritier préſomptif de la couronne, depuis que ſa Majeſté avoit un Dauphin âgé de près de quatre ans. Ainſi l'avis des conſeilliers qui n'étoient pas favorables à ce Duc, l'emporta ſur celui du Cardinal Briçonnet & de George d'Amboiſe Archevêque de Rouen, qui vouloient qu'on attaquât les retranchemens des confederez, n'y aiant point d'autre moïen de ſauver le Duc & les François qui étoient avec lui. Cependant le Roi prit tout d'un coup ſa reſolution. Pour couvrir de quelque prétexte la nouvelle inclination qu'il avoit faite dans Chiers d'une dame appellée Anne Sorelli, il demanda la ville de Verceil à la Ducheſſe de Savoïe pour ſecourir Novarre, & il l'obtint: il reçut vingt mille Suiſſes au-lieu de dix mille qu'il avoit demandez, & ſe mit en devoir de faire lever le ſiége de cette ville, & d'attaquer les lignes des confederez. Tout cela pour arrêter le bruit qui ſe répandoit, que l'attachement pour cette dame le retenoit plus long-

LII. Le Roi ſe reſout à faire lever le ſiege de Novarre.

long-tems qu'il ne convenoit pour le bien de ſes affaires. AN. 1495.

LIII. Traité du Roi de France avec les Florentins.

Sur ces entrefaites l'on renoüa la negociation avec les Florentins, qui ſollicitoient la reſtitution de leurs places; & comme ſa Majeſté avoit beſoin d'argent, le traité fut conclu dans un jour. L'on convint que la Republique donneroit à Charles VIII. trente mille écus comptant, & ſoixante & dix mille écus à Montpenſier Viceroi de Naples; qu'elle donneroit ſix de ſes principaux citoïens pour ôtages; que le Roi feroit inceſſamment reſtituer à la Republique toutes les places, excepté Sereſane & Pietra-Sancta, qui ſeroient rendues aux Genois, ſuppoſé qu'ils retournaſſent dans deux ans ſous la domination de la France, ſinon qu'elles ſeroient remiſes aux Florentins. Que ceux-ci envoïeroient preſentement deux cens cinquante lances entretenues à leur dépens au ſecours du Viceroi de Naples. Mais tout cela ne ſoulageoit point Novarre; & cependant les aſſiegez qui ſouffroient une cruelle famine demeuroient toûjours fidéles. On conſeilloit au Roi d'avoir recours à la voïe de la negociation; il y donnoit les mains, ſans toutefois en vouloir faire les avances. La Palice & d'autres eſſaïerent de jetter du ſecours & des vivres dans la place, & voulurent forcer en quelques endroits les retranchemens des ennemis: mais bien loin de réuſſir, les Italiens emporterent ſur le Duc d'Orleans le couvent des Cordeliers, & le fauxbourg de ſaint Nazaire; ce qui obligea le Duc à mettre le feu dans les autres fauxbourgs: ce ſiége le fatiguoit beaucoup, & il y auroit ſuccombé ſans un incident qui le tira d'embarras. *Guicciardin hiſt. d'Ital. lib. 1.*

LIV. Mort de la Marquiſe

La Marquiſe de Montferrat qui étoit dans les interêts de la France, mourut veuve à l'âge de

AN. 1495. de Montferrat.

vingt-neuf ans, & laiſſa vacantes la tutelle & l'adminiſtration de l'Etat du jeune Paleologue ſon fils. Elle étoit fille du Roi de Servie, privé de ſes Etats par l'Empereur des Turcs. Il y avoit deux Pretendans à cette tutelle; le celebre Conſtantin oncle de la défunte, qui s'étoit retiré auprès d'elle dans le Montferrat, & le Marquis de Saluces, tous deux parens du pupille, & tous deux capables de ſa tutelle & du gouvernement. Les Etats du païs s'aſſemblerent à Caſal pour ce choix, mais n'aïant pû rien décider à cauſe du grand crédit des deux concurrens; Charles VIII. qui craignoit que la diviſion n'engageât l'un ou l'autre à recourir au Duc de Milan, envoïa Philippe de Comines à Caſal en qualité d'ambaſſadeur extraordinaire, afin que les Etats procedaſſent dans les formes à l'élection de leur gouverneur, & du tuteur du jeune Prince. Il alla donc à Caſal, & après pluſieurs conferences avec les principaux Seigneurs, il ſe declara pour Conſtantin, & tous les autres ſuivirent unanimement ſon avis.

Mem. de Comines; l. 8. ch. 4. tom. 2. p. 13.

LV. Comines menage un accommodement entre Charles VIII. & les Venitiens.

Les Princes d'Italie occupez au ſiége de Novarre, avoient dans le même tems deputé vers le jeune Marquis de Montferrat, pour lui faire de la part de leurs maîtres les complimens de condoléance ſur la mort de la Marquiſe ſa mere. Comines connoiſſoit ceux que la Republique de Veniſe avoit dépêchez, entr'autres un maître d'hôtel du Marquis de Mantoüe; il le viſita ſous prétexte de bienſéance; il l'entretint ſur la neceſſité de s'accommoder avec le Roi de France, pour éviter le grand carnage qu'alloit procurer l'arrivée des Suiſſes, ſi l'on en venoit à une guerre ouverte: Enfin il l'engagea à negocier un traité avec les Venitiens, parce que le maître d'hôtel l'aſſura que le Marquis de Mantoüe ſon maître étoit fort porté à la paix.

Mem. de Comines, l. 8. ut ſup. p. 138.

Mais

Mais comme il ajoûta, que le Marquis n'en feroit pas les avances; Comines pour lever cette difficulté écrivit par un trompette aux deux provediteurs, qui lui répondirent sur le champ, qu'ils alloient donner avis à la Republique des bonnes disposítions du Roi, & demander ses ordres. Ils furent envoïez; les Venitiens deputerent le Comte Albertin, gentilhomme du Duc de Ferrare, l'homme le moins propre à procurer la paix, à cause des interêts de son maître qui desiroit la guerre, pour reprendre ce que les Venitiens lui avoient enlevé dans le Polesin sur les bords de l'Adige. Ce Comte pour détourner le Roi d'un accommodement se joignit à Trivulce, qui vouloit qu'on attaquât le camp des ennemis; & tous deux representerent en particulier à Charles VIII. que les confederez apprehendoient beaucoup l'armée Françoise, & qu'il n'y avoit point de doute qu'au premier mouvement ils ne levassent le siége, AN. 1495.

LVI. Conferences pour le traité de paix.

Le Roi ne voulut leur donner aucune réponse positive qu'il n'eût auparavant assemblé son conseil; & l'on y fut fort partagé. Le Cardinal Briçonnet, George d'Amboise Archevêque de Rouen, & d'autres favorables au Duc d'Orleans vouloient qu'on hazardât l'attaque des retranchemens des confederez: Trivulce par la haine qu'il avoit pour le Duc de Milan étoit du même avis; mais le plus grand nombre, & en particulier le Prince d'Orange depuis peu arrivée de France, la Trimoüille & Comines, étoient d'un sentiment contraire, & vouloient que l'affaire se terminât par la negociation. Ce parti enfin l'emporta. Après avoir fait consentir la Republique de Venise à un accommodement, on envoïa des sauf-conduits, on nomma des commissaires, & l'on choisit un lieu pour les conferences entre Bolgari & Camerien, près de

Mem. de Comines, l. 8. c. 9. tom. 9. p. 142.

An. 1495. Novarre dans le Duché de Milan. Dès le premier jour on convint, que le Duc d'Orleans & le Marquis de Saluces qui étoit dans Novarre avec lui; ſortiroient inceſſamment avec leurs domeſtiques & iroient joindre la cour de France à Verceil, à condition toutefois que ſi le traité ne ſe concluoit pas, ils rentreroient dans la place aſſiegée avec les mêmes domeſtiques, ou d'autres en pareil nombre; que l'on donneroit des ôtages pour ſûreté de cette condition, & pour aſſurance que le Duc d'Orleans & le Marquis de Saluces ne coureroient aucun riſque en traverſant les lignes, le Marquis de Mantoüe voulut bien être lui-même ôtage.

LVII. On execute les preliminaires du traité.

Mais cet article de la retraite du Duc d'Orleans ne fut pas ſi facile à executer, qu'on l'avoit penſé. La garniſon s'oppoſa fortement à ſon départ, & à celui du Marquis de Saluces, craignant que quand les deux chefs ſeroient hors de danger, on ne ſe mît plus en peine de ſauver le reſte. Elle ſe revolta, elle arrêta ces deux Seigneurs, elle leur donna des gardes & declara que puiſqu'ils l'avoient engagée dans le peril, ils y periroient ou n'en ſortiroient qu'avec elle. On lui promit de la retirer dans trois jours quoi qu'il arrivât, on lui donna pour caution Rochefort neveu du Maréchal de Gié, & le tout fut fidélement executé, parceque les deputez convinrent dès le lendemain que la ville de Novarre ſeroit évacuée par les François; qu'ils ne laiſſeroient dans la citadelle que trente ſoldats ſous un Commandant, auſquels on fourniroit des vivres pour de l'argent, juſqu'à ce que le traité fût entierement conclu; qu'enfin la ville ſeroit gardée par les bourgeois. De cinq mille hommes dont cette garniſon étoit compoſée, il n'y en avoit pas ſix cens qui fuſſent en état de combattre, & il n'y avoit point de cava-

Mem. de Comines, l. 8. c. 10. p. 145.

cavalerie, parce qu'on avoit mangé les chevaux. AN. 1495.

Ces préliminaires aïant été executez, on vint au fond du traité, pour ce qui regardoit la ville de Novarre; mais on fut plus de quinze jours ſans pouvoir convenir d'aucun article; & les conteſtations furent ſi vives, que le Duc d'Orleans qui vouloit qu'on rompît la negociation, donna un démenti au Prince d'Orange, & excita les Suiſſes à demander hautement qu'on en vînt aux mains. Cela toutefois n'empêcha pas la concluſion du traité qui fut faite le dixiéme d'Octobre, & dont les principaux articles étoient, Que l'accommodement par lequel Louïs XI. avoit cedé la ville & l'Etat de Genes à François & à Galeas Sforce pere & frere aîné de Ludovic, ſeroit nul. Que les Genois ſeroient réunis à la monarchie Françoiſe, autant que le permettroient les privilèges qu'ils s'étoient réſervez en ſe donnant à Charles VI. Que le Duc de Milan reſteroit maître de Novarre, en accordant une amniſtie aux bourgeois & à tous ceux qui avoient pris le parti du Duc d'Orleans. Que les galeres & les vaiſſeaux que la France avoit dans les ports de Genes ſeroient rendus en l'état qu'on les avoit trouvez; & que pour réparation de cette injure, Ludovic y joindroit ſa flotte, & l'augmenteroit de trois galeaſſes entretenues à ſes dépens, juſques à ce que Charles VIII. eût entierement recouvré le roïaume de Naples. Qu'il donneroit paſſage par le Duché de Milan à la cavalerie & à l'infanterie qu'il plairoit à ſa Majeſté d'y envoïer par terre, à condition qu'il ne paſſeroit à chaque fois que quatre cens hommes d'armes, & quatre mille hommes de pied. Que Ludovic renonceroit à toutes les ligues faites au préjudice de la France. Qu'il tiendroit Charles VIII. quitte des

LVIII. Difficultez ſur la concluſion.

Mem. de Comines ut ſupra, c. 11.

LIX. Articles du traité de paix avec la France.

An. 1495. quatre-vingt mille ducats qu'il lui avoit prêtez pour les frais de la guerre. Qu'il païeroit cinquante mille écus comptans au Duc d'Orleans pour les mêmes frais. Qu'il rétabliroit Trivulce, & lui reſtitueroit les revenus de ſes biens confiſquez. Qu'il rappelleroit les Seigneurs de San-Severino & les troupes qu'il avoit fait entrer dans Piſe. Qu'il ne pourroit faire la guerre au Duc de Savoye à cauſe des paſſages, ou des ſecours qu'il accorderoit à la France. Que les Suiſſes jouiroient de la liberté du commerce dans le Duché de Milan. Et parce que les Venitiens demandoient deux mois pour examiner s'il leur étoit avantageux d'être compris dans ce traité; Comines y fit ajoûter un dernier article, par lequel Ludovic s'engageoit, en cas que cette Republique ne ratifiât pas le traité dans deux mois, & que les François lui déclaraſſent la guerre, de joindre ſes armes aux leurs contre elle, & de donner paſſage pour attaquer les Etats qu'elle poſſedoit en terre-ferme : ce que Ludovic accorda, ſans craindre le reproche d'ingratitude envers ſes bienfaicteurs.

LX. Il eſt ſigné par Charles VIII. & par Ludovic Sforce.

Tous ces articles n'eurent pas plûtôt été dreſſez, que Ludovic les ſigna dans la ſeule vûe de recouvrer au plûtôt Novarre; bien réſolu toutefois de n'obſerver du traité que ce qui ſeroit favorable à ſes interêts; à quoi le Roi s'attendoit bien, mais il vouloit abſolument retourner dans ſon roïaume, ainſi il ſigna le traité, ſans en rien communiquer à ceux de ſon conſeil. Les Suiſſes qui n'étoient venus que dans l'eſperance de faire la guerre, ne purent voir tranquillement la concluſion d'un traité qui leur étoit ſi déſavantageux; ils demandoient qu'on les menât au combat, & vouloient obliger le Roi les armes à la main à leur païer deux mois de ſolde, s'il n'y avoit point de guerre, ſui-

La Vigne, journ. du voïage de Charles VIII.

ſuivant une convention faite entre Louïs XI. & les Cantons. Ils réſolurent même de ſe ſaiſir de la perſonne du Roi qui en fut ſi fort effraïé, qu'il ſe retira precipitamment à Trin ville du Montferrat, d'où il envoïa au Duc de Milan le Preſident Gannay & Comines pour le prier de le venir trouver; mais il s'excuſa, & ſur ſon refus, le Roi partit de Trin le quinziéme d'Octobre, arriva à Grenoble le vingt-ſeptiéme du même mois, où aïant été malade pendant quelques jours. il n'entra dans Lion que le ſeptiéme de Novembre. Les François reprirent chacun le chemin de leurs provinces; & le Roi n'arriva à Lion qu'avec ſes ſeuls courtiſans. An. 1495.

LXI. Ludovic Sforce n'obſerve aucun des articles du traité.

Ludovic Sforce après avoir recouvré Novarre, ne ſe mit pas beaucoup en peine de tenir ſa parole, il retint Genes, ne reſtitua ni les galeres, ni les vaiſſeaux qu'il y avoit trouvez; & bien loin de permettre qu'ils continuaſſent leur route vers Naples, & qu'on s'en ſervît pour ravitailler les châteaux, il les joignit à ſa flotte qui tenoit ces deux fortereſſes bloquées. Rien n'étoit plus propre à déranger les affaires de Charles VIII. dans le roïaume de Naples, & à y rétablir celles de Ferdinand pour lequel quelques places tenoient encore. Ce Prince pour recouvrer plus facilement ſes Etats fit un traité ſecret avec les Venitiens, par lequel il conſentoit que les places maritimes de la Poüille qu'ils recouvreroient, leur demeuraſſent par forme de nantiſſement, juſqu'à ce qu'ils euſſent été rembourſez de leurs frais. Les Venitiens accepterent ces conditions, ſoit parce qu'ils vouloient abſolument chaſſer les François d'Italie, ſoit parce qu'ils s'imaginoient pouvoir venir plus facilement à bout d'un Prince foible comme Ferdinand, que d'un Roi de France. Le Marquis de Mantoüe fit donc embarquer le débris

AN. 1495 des troupes battues à Fornoüe ; elles prirent Brindes, Otrante, & toutes les autres villes importantes à la Republique, excepté Tarente que Sulley défendit avec beaucoup de valeur.

LXII. Les Veniciens & les Eſpagnols veulent rétablir Ferdinand.

Des commencemens ſi heureux engagerent les Eſpagnols à ſeconder les Venitiens, & à s'embarquer à Meſſine avec Ferdinand qui étoit paſſé de l'iſle d'Iſchia en Sicile. Leur armée de terre étoit commandée par Gonſalve Hernandez de Cordouë, qui s'étoit fort diſtingué dans la guerre de Grenade, & à qui l'on avoit donné le ſurnom de grand capitaine. L'armée navale avoit pour chef Villarmiano. Les Venitiens avoient auſſi deux chefs, Grimani pour celle de mer, & François de Gonzague pour celle de terre. Gonſalve vint débarquer ſes troupes à Reggio vis-à-vis de Meſſine, & ſurprit la ville par le moïen de quelques matelots; enſorte que la garniſon Françoiſe fut entierement défaite, & le château ne tint que trois jours. D'Aubigny qui commandoit en Calabre & auquel Précy d'Alegre s'étoit joint, réſolu de combattre Ferdinand, s'avança juſqu'à Seminara dont Gonſalve s'étoit emparé, & où Ferdinand ſe refraîchiſſoit. On en vint aux mains, les eſcadrons François enfoncerent ceux des ennemis, & ſe firent jour juſqu'à Gonſalve qui lâcha le pied avant que d'être attaqué. Ferdinand aïant eu ſon cheval tué ſous lui, auroit été pris, s'il n'eût été ſecouru par Jean d'Altavilla frere du Duc de Termini qui lui donna ſon cheval pour ſe ſauver. La fraïeur de Ferdinand fut ſi grande qu'il n'oſa demeurer dans Reggio, ni dans aucune autre ville du roïaume de Naples, & qu'il repaſſa à Meſſine.

Guicciardin, hiſt. Ital. l. 2. Paul. Jov.

LXIII. D'Aubigny attaque & défait l'armée des Eſpagnols.

LXIV. Ferdinand

Si d'Aubigny eut pourſuivi les ennemis ſur le champ juſqu'à Seminara où ils s'étoient retirez,

tirez, il les eut tous fait priſonniers infailliblement, & eut par-là conſervé le roïaume de Naples à Charles VIII. mais s'étant trouvé indiſpoſé, il remit la partie au lendemain, & alors les ennemis en étoient ſortis pour ſe rendre à Reggio. Ferdinand ne fut pas long-tems à Meſſine, ſans y recevoir des lettres de quelques Seigneurs Napolitains qui lui mandoient qu'ils étoient tous prêts de ſe declarer en ſa faveur, pourvû qu'il vint lui-même. Il ſçut ſi bien gagner les Commandans de la flotte Eſpagnole, qu'ils conſentirent de retourner avec lui ſur les côtes de Naples; & aïant traité avec les riches marchands de Sicile qui avoient des vaiſſeaux à eux, il fut en état de mettre en mer une flotte de ſoixante navires. Comme il n'avoit que très-peu de vivres, dès le troiſiéme jour il perdit l'eſperance de réuſſir, & penſa s'en retourner à Meſſine; mais le vent contraire l'en empêcha; & pendant ce tems-là les bourgeois de Naples lui dépêcherent une felouque pour l'aſſurer qu'il réuſſiroit pourvû qu'il débarquât quelques troupes, & qu'il fournît un prétexte capable de faire croire qu'elles ſeroient ſuivies d'autres.

AN. 1495. paroît avec une flotte nombreuſe ſur les côtes de Naples. *Mariana, hiſt. Hiſp. l.* 28.

LXV. Montpenſier ſort de Naples & va au devant de lui.

Ferdinand ſûr qu'il ſeroit ſecondé, fit tourner les voiles, & fut dans un inſtant porté aux côtes de Naples; il n'avoit que huit cens ſoldats, mais il y joignit autant de matelots, qui firent la deſcente. Montpenſier oubliant qu'il étoit Viceroi, & qu'il ne devoit point ſortir de Naples dans la conjoncture preſente, prit l'élite de ſix mille hommes qu'il avoit dans la ville & ſe mit à leur tête; il ſortit par la porte la plus proche du lieu où les ennemis avoient débarqué, & il les chargea avec auſſi peu de précaution que s'il eût été aſſuré de les battre dès le premier choc. Mais à peine eut-il commencé

An. 1495. l'action que le bruit de toutes les cloches de la ville l'avertit d'un ſoulevement ; les conjurez aïant gagné la bourgeoiſie, s'emparerent des quartiers, ſe ſaiſirent des portes, & le tumulte devint ſi grand, que Montpenſier croïant ſa preſence neceſſaire pour y remedier, ſe démêla des troupes de Ferdinand, & s'approcha de la porte de Naples qu'il trouva non ſeulement fermée, mais encore vigoureuſement défendue par des gens réſolus, qui tirerent ſur lui, & qui l'obligerent de ſe retirer dans le Château-neuf par un grand circuit & par des chemins difficiles.

LXVI. Ferdinand entre dans Naples.

Pendant tout ce tems-là Ferdinand eut le loiſir d'entrer dans Naples, de groſſir ſes troupes des plus déterminez d'entre les bourgeois, & de poſter des gardes avancées juſqu'aux extrémitez des rues qui aboutiſſoient aux châteaux, afin de couvrir les pionniers deſtinez à y creuſer des retranchemens. Montpenſier accompagné d'Yves d'Alegre ſortit du château avec ſes troupes & s'avança dans la ville par la grande ruë & il força les retranchemens & les barricades; mais dès qu'il fut dans les rues avec ſes gens, les ſoldats de Ferdinand ſe jetterent dans les maiſons à droit & à gauche, ſe mirent aux fenêtres & ſur les toits, d'où ils tirerent ſur les François & en tuerent beaucoup. Montpenſier fut contraint de retourner dans le Château-neuf, dont l'artillerie le mettoit à couvert. D'Alegre penetra de ſon côté juſqu'au milieu de la ville de Naples, il ne reſtoit aux François que les deux châteaux, les Egliſes de la Croix & de ſainte Agathe, & le monaſtere de ſaint Laurent.

LXVII. Montpenſier aſſiegé

Monpenſier enfermé dans le Château-neuf, fut contraint de ſe tenir ſur la défenſive, & les flottes de Ferdinand, des Venitiens & des Eſpagnols

pagnols le ſerrerent ſi étroitement que rien n'y put entrer. Charles VIII. ſur la nouvelle de la révolte de Naples avoit dépêché Perron de Baſchi pour hâter le départ d'une flotte qu'on équippoit à Nice ; & pendant ce tems-là il donna ordre aux vaiſſeaux qu'il avoit autour de Genes, d'aller ſecourir Montpenſier. D'Arban eut la conduite de cette expedition ; il ſe preſenta devant la flotte ennemie qui étoit à la hauteur de Gayette, compoſée de trente-deux vaiſſeaux ; mais la vûe des ennemis le déconcerta ſi fort qu'il en perdit le jugement, & n'eut de parole que pour commander à ſa flotte de fuir ; deſorte qu'il reprit en deſordre le chemin du port de Livourne après avoir perdu un de ſes vaiſſeaux. Montpenſier n'eſperant plus aucun ſecours, & ne pouvant plus reſiſter à la faim, capitula, & convint que ſi dans trente jours il ne recevoit un renfort capable de le dégager, il remettroit entre les mains de Ferdinand tout ce qui reſtoit aux François dans le roïaume de Naples, & ſe retireroit avec armes & bagages par mer ou par terre à ſon choix & en toute ſûreté. A N. 1495. dans le château, eſt obligé à capituler.

Dans cette extrémité, il manda à d'Aubigny d'aſſembler un convoi & des troupes ſuffiſantes pour l'eſcorter, afin de venir le dégager ; mais d'Aubigny ſe trouvant malade, en laiſſa le ſoin à Précy d'Alegre qui ſe chargea de l'execution. Ferdinand en étant informé envoïa le Comte de Matalone avec les plus vaillans ſoldats de ſon armée pour s'oppoſer à Précy ; mais il ne put éviter le piege qu'on lui tendit. Précy feignit d'être fatigué & hors d'état de continuer ſa route, il reprit le chemin par lequel il étoit venu, & comme il n'avoit rien à craindre par devant, il y mit ſon convoi, & diſpoſa ſes troupes de telle maniere que les meilleures étoient LXVIII. Précy d'Alegre va au ſecours de Montpenſier & bat le Comte de Matalone. *Mariana, lib. 26.*

AN. 1495. étoient les plus proches de la queuë. Les coureurs de Matalone lui rapporterent que s'il laiſſoit gagner la plaine aux François, il ne les défairoit pas entierement, parce qu'ils ſe refugieroient dans les villes de la Pouille, qui ſe trouvant preſque toutes de la faction d'Anjou, les recevroient avec joïe. Le Comte ſur ce rapport voulut les attaquer avant qu'ils fuſſent hors du défilé, & ſortit imprudemment de ſon poſte. Il les atteignit en effet dans le tems qu'ils étoient encore ſur un terrein fort inégal ; & Précy chargea l'avant-garde de Matalone, il la renverſa au ſecond choc ſur ſon corps de bataille compoſé de trois mille hommes de vieilles troupes Napolitaines, & mille Baſques qui furent tous tuez ſur la place. L'arriere-garde de Matalone ſe voiant ſeule expoſée aux vainqueurs ne les attendit pas, elle ſe diſſipa ; & ſon corps de reſerve qui étoit de trois cens lances prit le chemin d'Elboli ſans être apperçû, & d'autres ſe retirerent à Nôle, & d'autres à Naples.

LXIX. Précy après s'être preſenté devant le château de l'Oeuf. ſe retire en Calabre.

Ferdinand fut ſi conſterné de cette défaite, qu'il étoit prêt d'abandonner ſon entrepriſe en levant le ſiége des châteaux. Mais les conjurez qui avoient fermé la porte de Naples à Montpenſier, & Proſper & Fabrice Colonne freres qui avoient abandonné le parti de Charles VIII. qui les avoit comblez de bienfaits, & à qui la crainte du châtiment tenoit lieu de déſeſpoir, firent tant qu'ils raſſurerent Ferdinand, ne pouvant ſe ſauver que par ſon rétabliſſement. Les trois cens lances qui s'étoient retirez à Elboli revinrent à Naples ; Précy d'Alegre y arriva auſſi, ſe preſenta devant les tranchées du château de l'Oeuf ; mais il y fut ſalué de tant de volées de canon, & ſes rangs ſe trouverent tellement éclaircis, que n'aïant oſé atta-

attaquer les aſſiegeans, il s'en retourna dans la Calabre. Proſper Colonne le pourſuivit, & l'on en vint encore à une action. Le cavalerie legere Italienne fut pouſſée ſi vivément, qu'elle fut renverſée ſur les hommes d'armes qui la ſoutenoient. D'Avalos frere puîné du Marquis de Peſcaire & pere du Marquis du Guaſt fut renverſé par terre. Les hommes d'armes ſe firent jour à travers des eſcadrons & tous prirent la fuite. Ils porterent le déſordre dans le corps de bataille en y cherchant un aſile; Ferdinand qui le commandoit ne put s'oppoſer au torrent, il fut emporté par la foule, & contribua comme les autres à la déroute de ſon arriere-garde. An. 1495.

LXX. Montpenſier ſort du château de Naples.

Ce Prince auroit été battu ſans reſſource, & même fait priſonnier, ſi Précy eut eu connoiſſance de ce que le hazard faiſoit à ſon avantage. Mais la pouſſiere & le vent qui la pouſſoit de ſon côté l'empêchant de le voir, & lui faiſant ignorer l'avantage que ſes troupes avoient remporté, il s'abſtint de rendre ſa victoire complete; & Ferdinand eut le loiſir de raſſurer les ſiens, & d'attendre que le terme accordé pour la retraite de Montpenſier fut expiré. Mais le Viceroi de Naples ſe crut diſpenſé de tenir ſa parole, ſur les deux victoires qu'il prétendoit que Précy venoit de gagner. Après avoir reconnu les quartiers les plus mal gardez de la tranchée qui environnoit les dehors du Château-neuf, & avoir diſpoſé les ſoldats ſur une ligne, il donna avec toute l'impetuoſité dont on eſt capable. quand on veut vaincre ou mourir; il ſe fit jour ainſi ſans perdre plus de quinze ou vingt hommes, & s'étant retiré du côté de San-Severino que les ennemis avoient recouvré; il le reprit ſur eux, il s'élargit aux environs, & ſe maintint dans

ce

AN. 1495. ce poſte, ſans qu'on put aiſément l'en déloger.

LXXI. Ferdinand regarda la conduite de Montpenſier comme une rupture ouverte de la capitulation, & pour ſe venger il reſolut de faire mourir les cinq ôtages qu'on lui avoit donnez ; il les fit même avertir de ſe preparer à la mort. Ces ôtages étoient Yves d'Alegre, la Marc, la Chapelle, Roquebertin & Genlis, des plus conſiderables de la nobleſſe Françoiſe, habiles pour le conſeil & pour l'execution. Mais comme ils s'étoient attiré l'eſtime de la cour de Ferdinand, ſon conſeil lui repreſenta que la mort de ces Seigneurs n'avanceroit pas ſes affaires, qu'au contraire elles en deviendroient pires, parce que Montpenſier ne manqueroit pas de faire égorger toutes les perſonnes de qualité qui tomberoient entre ſes mains. Ferdinand ſe rendit à ces raiſons. Le Château-neuf ne tint que vingt jours, & lui fut rendu le ſixiéme d'Octobre, huit mois après que Charles VIII. y eut fait ſon entrée. La garniſon du château de l'Oeuf après quelque reſiſtance ſe rendit auſſi, & le reſte du roïaume ſuivit bien-tôt après cet exemple. Gonſalve enleva toute la Calabre aux François, Capoüe ſe declara en faveur de Ferdinand ; toute la Pouille en fit autant, Salerne, Averſe, la fortereſſe de Montdragon, & un grand nombre d'autres places chaſſerent les garniſons Françoiſes & arborerent les étandarts d'Arragon, avec mille imprecations contre la France, & bien-tôt après Montpenſier fut obligé de ſe retirer.

Ferdinand ſe rend maître des deux châteaux de Naples & d'autres places.

Mariana, hiſt. Hiſp. l. 26. n. 64.

Mem. de Comines, l. 8. c. 14.

Raynald. hoc anno n. 36.

LXXII. Pendant le ſiége des châteaux de Naples, Comines étoit à Veniſe, où il travailloit à engager ceux qui gouvernoient la Republique à accepter la paix. Il leur propoſa trois choſes. La premiere, qu'ils rendiſſent Monopoli dont ils s'étoient em-

Comines veut engager les Venitiens à la paix.

emparez ſur les François. La ſeconde, que le Marquis de Mantoüe retirât ſes troupes du roïaume de Naples, & quittât le ſervice de Ferdinand. La troiſiéme, qu'ils declaraſſent que le même Ferdinand n'étoit point compris dans la ligue faite entre le Pape, le Roi des Romains, le Roi d'Eſpagne & le Duc de Milan. Les Venitiens avant que de donner leur réponſe à Comines firent faire beaucoup de proceſſions & d'aumônes pour demander à Dieu ſes lumieres, & quinze jours après on refuſa toutes ſes demandes. On lui remontra que la Republique n'étoit point en guerre avec le Roi, que ſi elle fourniſſoit des troupes ce n'étoit que pour ſervir le Duc de Milan ſon allié, que Charles VIII. vouloit détruire. On ajoûta, que Ferdinand feroit hommage au Roi de France du roïaume de Naples, avec le conſentement du Pape; qu'il païeroit cinquante mille ducats par an à la France, que les Venitiens prêteroient, à condition qu'ils demeureroient les maîtres de Brindes, Otrante, Trani & autres places de la Poüille; & qu'on laiſſeroit au Roi Tarente qu'il tenoit encore. Enfin les Venitiens offrirent cent galeres à leurs dépens & cinq mille chevaux au Roi en cas qu'il voulût declarer la guerre eux Turcs. AN. 1495. *Memoires de Comines, l. 8. c. 12.*

LXXIII. Mort du Dauphin de France.

Mais Comines voiant que toutes ces propoſitions n'étoient que des défaites, prit congé des Venitiens & ſe rendit à Lion, Charles VIII. y étoit encore. Deux mois ou environ après que ce Prince fut arrivé en cette ville, il y apprit la mort du Dauphin ſon fils unique, ce qui ſuſpendit ſes plaiſirs pour quelque tems; mais il ne tarda pas à s'y livrer de nouveau. Ce Dauphin ſe nommoit Charles-Roland, il avoit été baptiſé en 1492. & n'avoit pas trois ans quand il mourût. La Reine fut inconſolable *Memoires de Comines, l. 8. c. 13.*

AN. 1495. ble de cette mort, quelques efforts que fit le Roi pour la divertir,

LXXIV. Les ordres du Roi pour la reſtitution des places aux Florentins ſont mal executez. *Guicciardin. hiſt Ital. lib. 2. Paul Jove.*

Quoique ce Prince eut fait un traité avec les Florentins pour la reſtitution de leurs places, on ne l'executoit point, & les Ambaſſadeurs de Florence en preſſoient l'execution. Les Venitiens penſoient à ſe rendre maîtres de Piſe, en faiſant ſemblant de lui donner du ſecours, pour empêcher les Florentins d'y rentrer. Ludovic Sforce avoit auſſi le même deſſein; & les Piſans reſolus de ne point ſe remettre ſous le joug des Florentins auroient accepté toute autre domination. C'eſt ce qui engageoit les Ambaſſadeurs de Florence à preſſer cette reſtitution ſuivant la parole que le Roi en avoit donnée. Ce Prince y conſentit, & ordonna à ceux qui tenoient les places de les rendre. Mais au-lieu d'obéir, il les vendirent aux Piſans & aux Venitiens. L'ordre que ſa Majeſté envoïa à d'Entragues de remettre aux Florentins Piſe & les autres villes de leur Republique, ne fut point executé; il éluda les ordres de la cour qui lui furent réïterez, ſoit que l'argent des Piſans fît quelque impreſſion ſur lui, ſoit qu'il eût reçû du Roi des contre-ordres ſecrets pour ne point évacuer ces places, ſoit enfin que le Cardinal Briçonnet qui protegeoit les Piſans, obligeât d'Entragues à ne point obéïr, lui promettant quoiqu'il arrivât, de le tirer d'embarras. L'affaire ne fut terminée qu'au commencement de l'année ſuivante; mais d'une maniere peu favorable, & même fort chagrinante pour les Florentins.

LXXV. Ferdinand épouſe ſa niece.

Ferdinand ne penſa plus qu'à chaſſer entierement les François du roïaume de Naples; & comme il ne devoit plus comter ſur le Duc de Milan qui s'étoit accommodé avec Charles VIII. en traitant de la reſtitution de Novarre,

il

il tourna toutes ſes vûes du côté du Roi Catholique. Pour ſe le rendre plus favorable, il lui fit demander une de ſes filles en mariage; mais ſa Majeſté Catholique qui vouloit attendre le ſuccès de la guerre de Naples, ne lui fit aucune réponſe poſitive; de ſorte que Ferdinand fût encore obligé de prendre d'autres meſures & de chercher une autre alliance. Son aïeul paternel avoit épouſé en ſecondes nôces la ſœur du Roi Catholique, & en avoit une fille âgée ſeulement de douze ans; elle étoit ainſi tante de Ferdinand; & il ne pouvoit l'épouſer ſans bleſſer l'honnêteté publique. Mais d'un autre côté il n'y avoit point de parti qui lui fût plus convenable dans la ſituation de ſes affaires, il forçoit par-là le Roi Catholique à entrer dans ſes interêts & à prendre ſa défenſe contre les François, & ſi ce Prince avoit quelques prétentions ſur le roïaume de Naples, il ſe flattoit qu'il les lui cederoit en faveur de cette alliance. Elle étoit du goût de la plûpart des Princes d'Italie, le Pape même l'approuvoit. Le ſeul obſtacle qui pouvoit la retarder fut levé par la diſpenſe qu'il donna, & Ferdinand épouſa la Princeſſe Jeanne ſa niéce, fille de la Reine douairiere, âgée de treize ou quatorze ans. Comines dit qu'il ne parle de ce mariage qu'avec horreur. AN. 1495. *Mariana l. 26. n. 62.*

LXXVI. Le Roi de Portugal refuſe d'entrer dans la ligue contre la France.

Dès-lors les Princes liguez contre Charles VIII. firent tous leurs efforts pour engager d'autres Princes à s'unir avec eux. Le Roi Catholique ſe chargea de faire entrer dans la ligue les Rois de Portugal & d'Angleterre. Mais le premier refuſa ouvertement, & declara à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne que le Portugal étant depuis long-tems allié de la France, il ne croïoit pouvoir avec juſtice & avec honneur rompre une alliance ſi ancienne. D'ailleurs il n'étoit *Mariana, l. 26. n. 60.*

pas

AN. 1495. pas content du Pape qui refuſoit de legitimer le Prince George ſon fils naturel qu'il vouloit faire ſon ſucceſſeur, & il avoit cette affaire ſi à cœur, qu'il traitoit avec l'Empereur Maximilien ſon couſin germain, pour l'engager à renoncer en faveur de George au droit qu'il pouvoit avoir à la couronne de Portugal du côté de l'Imperatrice Eleonore ſa mere. Il prévoïoit qu'autrement ce ſeroit jetter une ſemence de troubles & de diviſions dans un roïaume où tout étoit tranquille. Quant à l'Angleterre on ne ſollicitoit pas ſeulement Henri VII. à ſe joindre aux confederez contre la France, on lui propoſoit encore de marier le Prince Artus ſon fils aîné & ſon ſucceſſeur avec une des Infantes de Caſtille qui ſe nommoit Catherine, le ſuccès fut heureux. Henri envoïa des Ambaſſadeurs à Ferdinand & Iſabelle pour aſſurer ce mariage, & Robert Sherburn à Rome pour entrer dans la ligue qu'il ratifia le vingt-troiſiéme de Septembre de l'année ſuivante.

Surita. to. 5. l. 1. c. 29.

Raynald, n. 45.

LXXVII. L'iſle de Teneriffe ſoûmiſe aux Rois Catholiques.

Il y avoit déja pluſieurs années que le Roi Catholique penſoit à faire la conquête des iſles Canaries, lorſqu'Alphonſe de Lugo, chef de cette entrepriſe ſoûmit dans cette année à la couronne de Caſtille l'iſle de Teneriffe & celle de Palma. La premiere ſe nommoit autrefois l'iſle de *Nivaria*. Son circuit eſt aſſez conſiderable, & elle eſt remplie de bourgs dont les principaux ſont Laguna, Santa-Croce, Garticо, San Chriſtoval & Rialejo; ſes côtes ſont fort élevées, mais ce qui la rend plus remarquable eſt une haute montagne qui eſt au milieu de l'iſle nommée le Pic-Adam ou de Teneriffe, c'eſt à ce que l'on prétend la plus élevée de l'univers; ſa hauteur eſt de quinze lieues, & ſon ſommet finit en pointe de diamant, les vaiſſeaux la découvrent de cinquante ou ſoixante

Mariana hiſt. Hiſp. l. 26. n. 59.

te lieues avec des lunettes d'approche, elle leur ſert de reconnoiſſance & la plûpart des nations ſont convenues d'y faire paſſer le meridien. Quand les Eſpagnols ſe rendirent maîtres de cette iſle, elle étoit gouvernée par un Roi qu'ils firent ſortir du pais, il paſſa à Veniſe, où l'on fut fort ſurpris de la nouveauté & la bizarrerie de ſa figure, de ſes habits, de ſon langage & de ſes mœurs. La dignité d'adelantade des Canaries fut donnée à Alphonſe de Lugo en recompenſe de ſes ſervices; & on le chargea de travailler à conquerir les autres iſles Canaries qui furent dans la ſuite unies pour toûjours à la Caſtille. AN. 1495.

LXXVIII. Mort de Jean II. Roi de Portugal.

Le Roi de Portugal ne ſurvêcut pas long-tems au refus qu'il avoit fait d'entrer dans la ligue contre la France, puiſqu'il mourut d'une hydropiſie le quatorziéme de Septembre ſelon Mariana, ou le vingt-cinquiéme d'Octobre ſelon d'autres. Il étoit pour lors à Alver dans l'Algarbe où il étoit allé prendre les bains d'eaux chaudes & il étoit dans la quarante-uniéme année de ſon âge, dont il en avoit regné quatorze. Ce Prince fut très-recommandable par ſes vertus & par ſon attention à punir le vice & à recompenſer les gens de bien. Le zele avec lequel il fit prêcher l'Evangile chez les nations les plus éloignées, lui acquit le ſurnom de grand; quoique les auteurs Eſpagnols l'aïent ridiculement accuſé de lâcheté, parce qu'il avoit refuſé d'entrer dans la ligue du Pape & de leur Roi contre Charles VIII. Quelques Seigneurs de ſon roïaume l'exercerent beaucoup au commencement de ſon regne; mais il diſſipa leurs deſſeins ſeditieux, & fit mourir les chefs, entr'autres Ferdinand Duc de Bragance auquel il fit couper la tête. Enſuite il travailla avec une ardeur incroïable à l'établiſſement des colonies Por-

Mariana, lib. 26. n. 60. Chriſtoval. de Ferreria in vita Joannis II. Surita to. 5. l. 2. cap. 15.

AN. 1495. Portugaiſes dans les Indes & en Afrique, où il fit bâtir divers châteaux dans la Guinée. Ainſi par ce moïen les prédicateurs de l'Evangile eurent une libre entrée dans les terres des barbares; ce qui fut extrémement avantageux pour la propagation de la foi. Son corps fut mis d'abord dans un ſepulcre étranger; mais quatre ans après il fut transferé dans le celebre monaſtere d'Aljubarota ſepulture ordinaire des Rois de Portugal; alors on le trouva ſain & entier & le peuple credule lui attribua des miracles.

LXXIX. Emmanuel Duc de Beja lui ſuccede.

Comme ce Prince n'avoit point d'enfans legitimes, ſon fils Alphonſe étant mort avant lui à Santarena, il nomma pour ſon ſucceſſeur Dom Emmanuel Duc de Beja ſon couſin germain, fils de Ferdinand Duc de Viſeu ſon oncle; mais il ſubſtitua au Duc en cas qu'il vînt à mourir ſans poſterité, le Prince George ſon fils naturel, auquel il fit donner la Grande Maîtriſe de l'Ordre de Chriſt, & la qualité de Duc de Conimbre. C'eſt de lui que deſcendent les Ducs d'Avero, une des plus celebres & des plus puiſſantes maiſons du roïaume. La couronne de Portugal fut donc déferée d'un commun conſentement au Duc de Beja, qui fut proclamé dans la ville d'Alcacer-de-Sal, où il ſe trouvoit alors avec la Reine ſa ſœur. Il étoit âgé de vingt-ſix ans. On n'eut aucun égard aux raiſons de l'Empereur Maximilien qui prétendoit que le roïaume lui appartenoit, parce qu'étant plus âgé que le Duc de Beja, il devoit paſſer pour l'aîné, & que dans les ſucceſſions collaterales auſſi-bien des couronnes que des autres biens, il ne falloit point avoir égard à la ſouche, mais au ſexe & à l'âge de ceux qui étoient parens au même degré. Mais la voix unanime des peuples l'emporta ſur les raiſons de l'Empereur, auſſi-bien que le merite du nouveau Roi, qui étoit

Mariana ibid. n. 61.

Mem. de Comines, l. 8. c. 17.

étoit en effet un des Princes le plus accompli de ſon ſiecle. Le Roi Catholique ne manqua pas de le ſolliciter à entrer dans la ligue contre les François ; mais il lui fit la même réponſe que ſon predeceſſeur, lui promettant toutefois de défendre les frontieres d'Eſpagne, quand il ſeroit neceſſaire. AN. 1495.

LXXX. Il envoie du ſecours aux Veniciens contre les Turcs.

Dom Emmanuel ne fut pas plûtôt paiſible poſſeſſeur de la couronne, que ſuivant le deſſein de Jean II. auquel il ſuccedoit, il reſolut de paſſer en Afrique pour faire de nouvelles conquêtes ſur les Maures. Il leva pour cet effet une armée de vingt-ſix mille hommes de pied, de ſix mille chevaux-legers, & de huit cens cuiraſſiers. Mais les Venitiens lui aïant envoïé demander du ſecours contre les Turcs qui avoient aſſiegé les places que la Republique poſſedoit dans la Morée; il fit paſſer auſſi-tôt dix mille hommes de ſon armée ſur trente vaiſſeaux dont il donna le commandement à dom Juan de Meneſez qu'il fit Comte de Tarava; ce qui lui fit differer ſon voïage d'Afrique dans une ſaiſon plus commode. Mais quand ſa flotte arriva à Veniſe les infidéles s'étoient déja retirez.

LXXXI. Mort de Gabriel Biel, Ange de Clavaſio, & Robert Caracciolo.

Gabriel Biel, que quelques auteurs font natif de Spire, mourut cette année 1495 c'eſt à tort que d'autres reculent ſa mort juſqu'en 1520. Biel étoit docteur en theologie & profeſſeur public dans l'academie de Tubingue. Il y avoit été appellé par le Comte Evrard qui avoit fondé cette academie en 1477. pour y enſeigner la theologie & la philoſophie, ce qu'il fit avec ſuccès. Mais après avoir profeſſé pluſieurs années, il ſe retira dans l'Ordre des Chanoines Reguliers de Deventer, dont il prit l'habit. On l'a ſurnommé le Collecteur, à cauſe d'un recueil ou d'une table qu'il avoit fait des cinq livres des ſentences. Ses autres ouvrages ſont un com-

An. 1495. mentaire ſur le maître des ſentences; une expoſition de la meſſe dans laquelle il ne fait que copier Eggelink de Brunſwik; pluſieurs ſermons; un traité de l'utilité & de la valeur des monnoïes, un abregé du livre de Guillaume Okam. Ange de Clavaſio, natif d'un bourg de ce nom dans l'Etat de Genes, Religieux de ſaint François & Vicaire general de ſon Ordre, mourut auſſi cette année 1495. à Coni en Piémont. Il eſt auteur d'une ſomme de cas de conſcience, appellée de ſon nom Angelique. Elle fut premiérement imprimée à Veniſe en 1490. à Lion quatre ans après, & à Paris en 1504. De Clavaſio a fait auſſi un traité des reſtitutions, & un autre intitulé, l'arche de la foi. Il paſſoit pour habile juriſconſulte & theologien. Il fut bien auprès de Sixte IV. & de ſes ſucceſſeurs, qui lui donnérent la qualité de Nonce apoſtolique, & l'envoïerent pour lever des ſubſides d'argent afin de faire la guerre aux Turcs. On perdit la même année Robert Caraccioli, ſurnommé de Lice, parce qu'il étoit né à Lice dans le roïaume de Naples. C'étoit un zelé predicateur, qui pendant cinquante années avoit annoncé avec force la parole de Dieu. On couroit de toute part à ſes diſcours, & ſon zele & ſon éloquence qui étoit bonne pour le ſiecle où il vivoit; l'ont fait qualifier de ſecond Paul. Il entra de bonne heure dans l'Ordre des Freres Mineurs, & ſa reputation & ſon merite lui valurent l'Evêché d'Aquila. Il déclamoit vivément contre les mœurs corrompues de ſon tems & contre le faſte & le luxe des Cardinaux & de la cour de Rome. On a de lui differens recueils de ſes ſermons; un traité de la formation de l'homme, & un miroir de la foi chrétienne. La plûpart de ſes ouvrages ont été recueillis & imprimez à Veniſe en 1490. & à Lion en 1503.

en

en trois volumes. Il eſt enterré dans le convent de ſon Ordre à Lice, & on lit ſur ſon épitaphe, qui eſt en deux vers Latins, que depuis ſaint Paul on n'a jamais vû dans le monde de predicateur ſi celebre. C'eſt que ceux qui firent ces vers n'en connoiſſoient point d'autre, ou qu'ils ne furent pas fâchez de relever par-là la gloire de ſon Ordre. AN. 1482.

Il y eut dans cette année une place vacante dans le ſacré college par la mort du Cardinal de Mendoſa Archevêque de Tolede. Il étoit né le troiſiéme de Mai 1428. d'Inico Lopez Seigneur de Mendoſa, Marquis de Santillana, & de Catherine Suarez de Figueroa. Alvarez ſon oncle Archevêque de Tolede, voïant le progrès qu'il faiſoit dans les ſciences, dans la juriſprudence civile & canonique, & dans les belles lettres, le fit Archidiacre de ſon Egliſe, & l'envoïa à la cour de Jean II Roi de Caſtille qui le nomma à l'Evêché de Calahorra. Henri IV. ſucceſſeur de Jean II, lui confia les plus grandes affaires de l'Etat, & après l'avoir pourvû de l'Evêché de Siguença, il demanda pour lui au Pape Sixte IV. un chapeau de Cardinal qu'il obtint en 1473. Ce Roi mourut l'année ſuivante, & nomma executeur de ſon teſtament Mendoſa, qu'on appelloit depuis ſa promotion, le Cardinal d'Eſpagne. Il continua de rendre de grands ſervices à Ferdinand & Iſabelle dans la guerre contre le Roi de Portugal, & dans la conquête du roïaume de Grenade ſur les Maures. Enſuite il fut Archevêque de Seville, & enfin de Tolede, où après avoir gouverné avec beaucoup de prudence & de ſageſſe, il mourut dans le commencement de cette année le onziéme de Janvier. LXXXII. Mort du Cardinal de Mendoſa Archevêque de Tolede. *Auberyhiſt. des Cardinaux.* *Onuphr.* *Ciacon.* *Mariana.*

Sa mort donna lieu à une infinité de brigues de la part des Grands de Caſtille, pour mettre l'Ar- LXXXIII. La Reine de Caſtille

An. 1495. nomme Ximenés à l'Archeveche de Tolede.

l'Archevêché de Tolede dans leur maiſon. La plus forte fut celle du Roi Catholique Ferdinand, en faveur de l'Archevêque de Sarragoſſe ſon bâtard. Mais comme cette nomination appartenoit à Iſabelle en qualité de Reine de Caſtille, & qu'elle haïſſoit generalement tous les fils naturels de ſon époux ; elle ſe détermina en faveur d'un Religieux Cordelier ſon confeſſeur, qui ſe nommoit François Ximenés de Ciſneros; & la Reine en ſecret ſans lui rien dire de ſon deſſein, fit expedier le brevet avec le nom du pourvû en blanc, qu'elle remplit elle-même de celui de Ximenés, & envoïa auſſi-tôt à Rome pour l'expedition des bulles qui lui furent accordées. Elle les reçut en Carême, & envoïa querir ſon confeſſeur; puis tirant de ſa poche les bulles du Pape : Voïez, lui dit-elle, ce que mande ſa Sainteté par ces lettres que je viens de recevoir. Ximenés fut fort ſurpris, quand il vit que le deſſus étoit conçû en ces termes. „ A nôtre venérable frere François „ Ximenés élû Archevêque de Tolede." Il ſe contenta de baiſer ces lettres ſans les ouvrir, & les rendant à la Reine: Madame, lui dit-il, ces lettres ne s'adreſſent pas à moi. Il ſe retira auſſi-tôt & partit pour ſe rendre à ſon convent, & y paſſer la ſemaine ſainte, bien reſolu de ne point accepter cet Archevêché.

Gomes de reb. geſt. Ximenis, lib. 1.

La Reine qui connoiſſoit ſon merite, & qui étoit perſuadée qu'il ne lui manquoit aucune des qualitez neceſſaires pour remplir cette premiere dignité de l'Egliſe dans ſon roïaume, fut tout-à-fait édifiée de ſon refus; mais elle n'épargna rien pour l'engager à ſe rendre au choix qu'elle avoit fait de lui. Tous ſes efforts furent inutiles, & il fallut un commandement exprès du Pape, pour l'obliger d'accepter une dignité que tant de grands Seigneurs ambitionnoient.

Il

Il donna enfin ſon conſentement; mais à condition qu'il ne quitteroit jamais l'Egliſe de Tolede ; qu'on n'impoſeroit aucune penſion ſur cet Archevêché, l'un des plus riches de toute la Chrétienté; & qu'on ne donneroit aucune atteinte aux privileges & immunitez de ſon Egliſe. AN 1495.

LXXXIV. Chambre Imperiale établie par l'Empereur Maximilien.

L'Empereur Maximilien établit cette année la chambre Imperiale dans l'aſſemblée de Wormes, par le conſeil de Berthold Archevêque de Maïence, qui en connut la neceſſité, lorſqu'étant grand chancelier de l'empire il fit attention à la peine qu'on faiſoit ſouffrir aux plaideurs pour leur rendre juſtice. Cette chambre fut tranſportée à Nurembergh en 1501. à Ratisbonne dans la baſſe Baviere en 1503. enſuite rétablie à Wormes en 1509. d'où elle fut transferée à Spire en 1513. à Wormes pour la troiſiéme fois en 1521. à Eſlinghen en 1524. & enfin à Spire en 1527. où elle a toûjours été depuis, Charles-Quint l'y aiant rendue ſedentaire en 1530. Par les traitez de Weſtphalie, elle doit être à preſent compoſée d'un juge Catholique & de quatre Preſidens, deux Catholiques & deux Proteſtans, & de cinquante Conſeillers, vingt-ſix Catholiques, & vingt-quatre Proteſtans. L'Empereur nomme le Juge & les quatre Preſidens, & il faut que ce juge ſoit Prince, Comte ou Baron, que deux des Preſidens ſoient d'épée & deux de lettres. Elle eſt maintenant réduite à un moindre nombre d'officiers. L'Electeur de Tréves en eſt le juge comme Evêque de Spire. Il n'y a que deux Preſidens, un Catholique, l'autre Proteſtant, & quinze Conſeillers dont huit ſont Catholiques & ſept Proteſtans. *Serrarius hiſt. Moguntin. lib. 5.*

LXXXV. Mauvais ſuccez de-

Les troubles continuoient toûjours en Italie & les affaires des François déperiſſoient de jour

AN. 1495. affaires de France en Italie.

en jour. Les Napolitains qui s'étoient révoltez avoient reçû Ferdinand dans leur capitale ; le Pape avoit pouſſé ſon animoſité, juſqu'à défendre aux Genois de laiſſer paſſer aucun vaiſſeau de France ; la diviſion étoit fomentée par les Venitiens qui trouvoient leurs interêts dans cette guerre ; l'infidelité de Ludovic Sforce Duc de Milan ; la negligence avec laquelle Charles VIII. ſe comporta à ſon retour pour la conſervation de ſes conquêtes ; tout cela contribua beaucoup au mauvais état des affaires de France dans le roïaume de Naples. On y peut ajoûter l'avarice extrême du Cardinal Briçonnet qui gouvernoit tout à la cour, & qui uſoit continuellement de remiſes, peut-être pour plaire au Pape, avec lequel on a crû qu'il étoit en intelligence, ou pour mieux faire ſes affaires en France & en Italie. Enfin les François eux-mêmes travaillerent à ſe détruire, leur mauvaiſe conduite & leur imprudence les firent chaſſer de tout ce roïaume ; enſorte que Montpenſier étant mort à Pouzzole, comme on dira bientôt, d'Aubigny fut contraint de ſe retirer en France avec les reſtes de ſon armée, comme Guichardin, Beaucaire & Comines le rapportent fort au long.

Guicciardin. l. 3. Belcar. lib. 7.

LXXXVI. Le Roi d'Angleterre entre dans la ligue des Princes d'Italie contre la France.

Mais comme les choſes n'en étoient pas encore-là, & que le Pape & les Princes liguez étoient bien perſuadez qu'ils ne pourroient réuſſir dans leurs deſſeins qu'autant qu'ils y intereſſeroient les autres puiſſances, ce fut à quoi ils s'appliquerent. On a déja vû comme leurs tentatives auprès du Roi de Portugal aïant été inutiles, ils s'étoient adreſſez au Roi d'Angleterre. On eut crû ce dernier aſſez occupé chez lui par l'entrepriſe de Perkin, pour être hors d'état de ſe mêler des affaires étrangeres, & de donner du ſecours à ſes alliez. Ils lui envoïerent cependant des

Burchard. MS. Arch. Vatit. ſign. n. 104. lib. 2.

des Ambaſſadeurs pour l'obliger de rompre avec la France, & de faire une puiſſante diverſion du côté de la Picardie. Henri qui profitoit de tout ce qui pouvoit contribuer à augmenter ſa réputation, les reçut dans Londres avec beaucoup d'appareil; mais comme il ne s'éloignoit jamais de ſes maximes, & qu'il ne croïoit pas la guerre de France avantageuſe à l'Angleterre, ſur-tout dans la conjoncture preſente, où elle ne manqueroit pas d'appuïer les prétentions de Perkin; il refuſa de rompre ouvertement avec Charles VIII. il promit ſeulement d'envoïer du ſecours au Pape & à ſes alliez. Cette ligue défenſive fut ratifiée par ce Prince le vingt-troiſiéme de Septembre 1496. An. 1496. *Raynald. ad ann. 1496. n. 1. Bacon. hiſt. Regni Henrici VII.*

Quelque foible que fut le ſecours que promettoit Henri VII. à la ligue, qui n'en pouvoit pas tirer de grands avantages, on ne laiſſa pas d'en triompher à Rome, & de publier ſolemnellement cette alliance ſur la fin du mois de Juillet, avant même la ſignature du traité que le Prince n'avoit pas encore ratifié. Le Dimanche dernier jour de ce même mois, le ſouverain Pontife accompagné de tous les Cardinaux vint en cavalcade juſqu'à l'Egliſe de ſainte Marie du Peuple, dans laquelle Barthelemi Archevêque de Coſença celebra une meſſe ſolemnelle du Saint-Eſprit, pour rendre à Dieu des actions de graces de ce que le Roi d'Angleterre étoit entré dans la ligue entre le Pape, l'Empereur, le Roi d'Eſpagne, les Venitiens & le Duc de Milan, publiée depuis long-tems contre la France. Avant que le Pape donnât la benediction à la fin de la meſſe, Adrien Corneto clerc de la chambre Apoſtolique vint en chappe baiſer les pieds de ſa Sainteté, & monta en chaire pour faire un diſcours convenable à cette ſolemnité. En ſuite on

LXXXVII. Solemnitez celebrées à Rome à ce ſujet. *Burchard. loco ſupra cit.*

An. 1496. publia des indulgences, & l'on chanta le *Te Deum*, après lequel le ſaint Pere dit les verſets & l'oraiſon, donna la benediction, & s'en retourna dans ſon palais dans le même ordre qu'il étoit venu à l'Egliſe.

LXXXVIII. Le Duc de Milan n'obſerve aucune des conditions du traité.

Tous ces beaux dehors enflerent le courage des Princes liguez, & contribuerent à faire perdre en Italie l'eſtime qu'on avoit conçûe d'abord pour les François. Ludovic Sforce après avoir recouvré Novarre, ne ſe mit plus en peine de leur tenir parole. Il tenta même de ſe rendre maître de Piſe; il s'étoit déja declaré contre la France, parce qu'elle ne lui avoit pas voulu ceder les deux principales forteresſes de cette Republique; il fit paſſer une bonne partie de ſes troupes dans le Piſan. Mais d'Entragues qui commandoit dans la ville & dans l'état de Piſe, aïant fait un camp volant des ſoldats qu'il avoit tirez des garniſons, munit ſi à propos Sereſanelle de ce qui étoit neceſſaire pour ſoutenir un ſiége, que le courage des confederez fut rallenti, & la ſaiſon de l'hyver où on alloit entrer ne leur permettant pas de s'y arrêter long-tems, la vigoureuſe défer ſe des aſſiégez leur fit renoncer au deſſein de conquerir l'état de Piſe.

LXXXIX. D'Entragues vend les places des Florentins.

Mem. de Comines, l. 8. c. 14.

Guicciardin, l. 2.

D'Entragues y trouva ſon compte, puiſqu'il livra auſſi-tôt après la citadelle de Piſe aux habitans pour vingt mille écus d'or; ce qui étoit agir, dit Comines, contre le ſerment du Roi, qui avoit juré deux fois aux Florentins de leur rendre cette citadelle, & les autres places. L'on negocia avec les Genois pour Sereſane & Séreſanelle; & par-là les Florentins n'eurent plus d'eſperance d'y rentrer, non plus que dans Pietra-Santa qu'on vendit aux Lucquois ſix mille écus d'or. Les Piſans commencerent par raſer la citadelle qui les avoit ſi long-tems tenus enſervi-

ſervitude, & demanderent au Pape, aux Veni- AN. 1496.
tiens, à Ludovic & aux Princes d'Italie, leur protection contre les Florentins. Le Roi Charles VIII. ſe voïant privé par cette conduite de d'Entragues, des ſecours qu'il pouvoit tirer des Florentins à l'occaſion du roïaume de Naples, l'exila; mais ſon exil ne dura pas longtems. Le Comte de Ligny qui étoit auſſi coupable que d'Entragues; mais qui étoit ſi avant dans la faveur de ſa Majeſté, qu'elle ne pouvoit ſe paſſer de lui, obtint ſans difficulté le retour de ſon ami; & ſa faute quelque ſevere châtiment qu'elle meritât, demeura impunie.

XC. Le Duc de Milan veut rétablir les Medicis dans Florence. *Belcar. lib. 7. Guicciardin. l. 3.*

Ludovic n'aïant pas réuſſi dans le deſſein de ſe ſaiſir de l'Etat de Piſe, chercha d'autres voïes, & propoſa aux confederez de rétablir dans Florence Pierre de Medicis, ſe flattant par-là d'obtenir la jouïſſance de Piſe, ſi jamais les Florentins pouvoient y rentrer, puiſque Pierre l'avoit bien accordée aux François; à condition toutefois que l'Etat de Florence ſeroit conſervé dans ſon ancienne liberté. Ludovic y fit conſentir les confederez avec peine; & Virginie des Urſins fut chargé de l'execution; il s'avança avec des troupes, ne doutant pas que s'il pouvoit ſurprendre Crotone, les Florentins ne ſe ſoumiſſent auſſi-tôt. Mais ceux-ci aïant découvert l'intelligence qu'il avoit dans Crotone, en changerent la garniſon, la renforcerent, punirent les auteurs & les complices, de ſorte que les premieres troupes de Virginie qui en approcherent furent enlevées; & peu de tems après un affront qu'il reçut de Ferdinand lui fit quitter le ſervice des Princes liguez, ce qui retarda de dix-ſept ans le rétabliſſement des Medicis dans Florence. Cet affront étoit que Ferdinand avoit donné aux Colonnes la charge de Connétable à ſon préjudice. Après avoir été

AN. 1496. fort contraire à la France, il ſe declara pour elle, &, ſe ſervit de trois cens hommes d'armes & trois mille fantaſſins qu'il avoit aſſemblez, en faveur de Charles VIII. pour ſe joindre à Robert de Lenoncourt bailli de Vitri, & aux autres Generaux François contre Ferdinand.

XCI. Montpenſier envoïe chercher du ſecours en France, & on reſolut de lui en en voïer.

Le fort de la guerre étoit dans la Poüille. Cent fantaſſins Allemands que les confederez envoïoient à Ferdinand furent accablez ſous le nombre des ſoldats de Montpenſier, & ſi generalement tuez qu'il n'en reſta pas un ſeul. Après cet avantage les François arriverent dans Foggio, avant que Ferdinand eut achevé de s'y retrancher; ils lui preſenterent la bataille, mais ce fut en vain, il ſe mocqua de leur ſommation. Montpenſier après avoir ruiné le païs voiſin fut obligé d'aller chercher du canon; mais à peine fut-il éloigné que Ferdinand reçut beaucoup de nouvelles troupes, qui lui furent amenées par le Marquis de Mantoüe & d'autres; ce qui obligea Montpenſier qui ne pouvoit plus tenir contre, d'engager le Senéchal de Beaucaire à aller en France, & à en amener du ſecours. Le Senéchal trouva le Roi à Lion, il fut écouté favorablement; on jugea qu'il y alloit de l'honneur de la France, de continuer l'entrepriſe de Naples. Les raiſons qu'on apporta furent appuïées par le Comte de Montorio que les Napolitains de la faction d'Anjou avoient envoïé à la cour, par le Cardinal de ſaint Pierre-aux-liens, Charles des Urſins, Vitelloſe cadet des Vitelli, & Trivulce, tous ennemis de Ludovic.

Guicciardin l. 3. Belcar. lib. 7.

Belcar. ut ſupra. Guicciardin ut ſupra.

Leurs remontrances firent réſoudre le Roi à lever trois corps d'armée qui paſſeroient les Alpes, & penetreroient dans l'Italie. Que Trivulce commanderoit le premier corps; qui ſe-

roit.

roit de huit-cens hommes d'armes, deux mille Suiſſes & autant de ſoldats Gaſcons, & qu'il partiroit d'abord pour Aſt, en attendant que le Duc d'Orleans le ſuivit avec un plus grand nombre de troupes, s'il vouloit être de la partie, avec ordre à Trivulce de feindre de vouloir attaquer le Duché de Milan; afin d'intimider Ludovic. Le ſecond corps devoit avoir à ſa tête le même Duc d'Orleans. Le Roi devoit marcher avec la derniere armée, & mener le reſte de ſa nobleſſe. Il devoit avoir une puiſſante flotte dont les vaiſſeaux ſe rendroient à Marſeille, & auſquels on joindroit vingt ou trente galeres. Et parce que cette flotte ne pouvoit être aſſez-tôt prête dans le beſoin où ſe trouvoit Montpenſier; il fut réſolu qu'on équipperoit les vaiſſeaux qu'on ſçavoit être les meilleurs voiliers, afin de lui porter le plus neceſſaire. On fit quelques tentatives pour détâcher le Duc de Milan du parti des confederez; mais la crainte d'être dépoüillé par les François le rendit inébranlable. An. 149

XCII. Crainte de Ludovic ſur les préparatifs qu'on fait en France.

La nouvelle de ces preparatifs jetta la terreur dans l'eſprit de Ludovic, qui ne manqua pas d'en informer les Venitiens, & de les prier de le ſecourir, & d'engager l'Empereur à venir lui-même en Italie avec toutes ſes forces. Les Venitiens lui firent de belles promeſſes qui n'appaiſerent pas ſes inquietudes, d'autant plus que Trivulce étoit déja à Aſt, & que les bagages du Duc d'Orleans étoient en chemin; ce qui lui faiſoit apprehender avec raiſon qu'on ne le chaſſât du Duché de Milan, parce qu'on avoit des preuves de ſes trahiſons, & du violement qu'il avoit fait au traité de Novarre. Mais l'inconſtance du Duc d'Orleans, & le peu de fermeté du Roi le raſſurerent. Le premier refuſa abſolument le commandement de l'armée,

Mem. de Comines, l. 8. c. 15.

An. 1496. mée, quoiqu'il fût intereſſé plus que tout autre à la conquête du Duché de Milan. Outre pluſieurs raiſons de ce refus, il en avoit une particuliere pour ne point ſortir du roïaume. Le fils unique de Charles VIII. venoit de mourir, & il y avoit peu d'apprence que ſa Majeſté eût un autre fils; le Duc d'Orleans devenoit par-là l'heritier préſomptif de la couronne; & par conſequent il ne devoit pas s'engager dans une entrepriſe ſi éloignée. Ce fut ſur ce motif qu'il fonda ſes excuſes du refus qu'il faiſoit de paſſer les Alpes. Il fallut donc donner le commandement de l'armée à Trivulce.

XCIII. Decadence des affaires des François dans le roïaume de Naples.

Pendant toutes ces déliberations les affaires du Roi n'en alloient pas mieux en Italie. Montpenſier & Ferdinand ſe mirent en campagne dès le printems. Le premier aſſiégea Circelle, & Ferdinand ſe mit en devoir de le ſecourir en faiſant diverſion: il alla inveſtir Frangeti, par où les vivres venoient à ceux qui aſſiégoient Circelle. Auſſi-tôt qu'il y fut arrivé, il fit donner l'aſſaut; mais ſes troupes furent d'abord repouſſées. Montpenſier leva le ſiége de Circelle, & vint au ſecours de Frangeti; mais il trouva la ville en feu, parce que Ferdinand l'avoit brûlée après l'avoir priſe: il retourna à Circelle, qu'il ne put emporter, & il en leva le ſiége pour venir preſenter bataille à Ferdinand, qui ne voulut pas la hazarder, mais qui ſe contenta d'amuſer Montpenſier par de legeres eſcarmouches, en attendant que le défaut de vivres l'obligeât à changer de poſte, & il ne ſe trompa pas. Le general François prit ſa marche du côté d'Ariano, où la cavalerie Napolitaine deſerta ſi generalement, qu'il ne lui reſta pas un ſeul homme. Cette deſertion le mit hors d'état de tenir la campagne, & le reduiſit à la neceſſité de chercher un azile où il ne courût aucun riſ-

riſque d'être enlevé, & où il pût ſubſiſter juſqu'à ce qu'il eût reçû du ſecours de France. AN. 1496.

XCIV. Montpenſier ſe retire dans Atelle, & y eſt inveſti.

La ville d'Atelle étoit une place forte dans la Baſilicate, ſituée dans une plaine environnée de collines & de défilez, & aïant le château de Geſualdo qui lui tenoit lieu de boulevart avancé. Ferdinand ſuivit de ſi près les François, qu'il arriva devant ce château dans le tems qu'ils entroient dans Atelle; il eut l'adreſſe de diſpoſer la garniſon à ſe rendre dès le même jour, ce qui rompit toutes les meſures de Montpenſier, qui ne put avoir ni vivres ni fourages. Mais ce qu'il y eut de plus triſte pour lui fut que ſon infanterie toute compoſée de Suiſſes & de ſix cens Allemands, ſe revolta, & paſſa toute entiere ſous les enſeignes de Ferdinand; de ſorte qu'il ne lui reſtoit plus d'autre reſſource que d'avoir recours à d'Aubigny. Ce Seigneur avoit été dangereuſement malade, & ſa maladie avoit facilité à Gonſalve la priſe de Manfredonia, de Coſenza, & d'autres places. D'Aubigny lui avoit oppoſé le Comte de Moret & Albert de San-Severino, qui avoient levé des troupes à peu près égales à celles des Eſpagnols, & ils ſe promettoient de les chaſſer de la Calabre: ils leur avoient déja ôté Laïno, où ils reçurent le courier de Montpenſier, qui leur ordonnoit de tout quitter pour le venir joindre, & lui amener les troupes qu'ils avoient. Ils ſe preparoient à executer ces ordres, lorſque Gonſalve informé de leur marche, partit de Caſtelvillaro ſur la brune, trouva le lendemain au point du jour ces deux ſeigneurs couchez auſſi tranquillement que s'ils n'euſſent eu rien à craindre, & les arrêta; les Eſpagnols étant entrez dans la ville ſans avoir rencontré ni ſentinelle, ni gardes, ni perſonne qui les découvrît.

An. 1496. Gonſalve après ce ſuccès n'aïant plus rien à faire dans la Calabre, alla joindre Ferdinand au blocus d'Atelle, & convainquit les François en leur montrant ſes priſonniers & leurs troupes, qu'ils n'avoient plus de ſecours à attendre dans le roïaume de Naples. L'on promit aux Venitiens de les rembourſer de leurs frais, pourvû qu'ils envoïaſſent devant Atelle une armée ſous la conduite du Marquis de Mantoüe; & celui-ci eut ordre de joindre Ferdinand avec ſept cens hommes d'armes, mille chevaux-legers, & quinze mille fantaſſins. Gonſalve conduiſit auſſi devant Atelle ſon armée victorieuſe; & toutes ces forces réünies reſſerrerent tellement Montpenſier, qu'il ne lui étoit pas libre d'abbreuver les chevaux de ſon armée, & qu'il ne pouvoit pas même avoir pour ſes ſoldats autant d'eau douce qu'ils en avoient beſoin pour ſe deſalterer.

XCV. Il eſt obligé de ſe rendre & de faire un traité avec Ferdinand.

On comptoit dans la place encore ſept mille François, parmi leſquels il y avoit beaucoup de perſonnes de qualité; la diſette y étoit très-grande. Vitelli étant ſorti pour aller chercher des vivres, donna dans une embuſcade que Gonſalve lui tendit, perdit les trois quarts de ſes gens, & eut beaucoup de peine à ſe ſauver. Montpenſier étoit maître de quelques moulins hors d'Atelle, Gonſalve les attaqua, s'en rendit maître, égorgea les Suiſſes & les Gaſcons qui les gardoient, & y fit mettre le feu. La nobleſſe Françoiſe au premier bruit de cette attaque monta à cheval, reprit le terrain qu'on avoit perdu, battit les Eſpagnols, les força de ſe retirer dans leur camp, leur enleva un grand nombre de pionniers, & ramena comme en triomphe dans Atelle un convoi de bêtes à corne qui venoit d'arriver aux ennemis: mais on ne put empêcher l'embraſement des moulins.

Guicciardin hiſt. Ital. lib. 3.

Mont-

Montpenſier après avoir attendu à l'extrêmité, AN. 1496.
députa vers Ferdinand, qui voulut d'abord que les François ſe rendiſſent à ſa diſcretion: mais on lui répondit d'une maniere ſi nette & ſi préciſe, qu'on prendroit plûtôt le parti de ſortir l'épée à la main, & de vendre cherement ſa vie, qu'il ſe radoucit dans la ſuite, & convint enfin d'un traité qui fut fait & conclu le vingtiéme du mois de Juillet, & dont la capitulation fut réduite aux articles ſuivans.

XCVI. Articles de ce traité.

1. Qu'il y auroit une tréve de trente jours, pendant laquelle il ne ſeroit permis ni aux François de ſe fortifier dans Atelle, ni aux confederez de les y attaquer. 2. Que les François recevroient chaque jour par tête autant de vivres qu'il leur en faudroit pour leur ſuffiſance. 3. Que Montpenſier auroit la liberté d'informer le Roi du preſent traité; & que s'il ne recevoit au bout de trente jours un ſecours capable de le dégager, il remettroit à Ferdinand non ſeulement Atelle, mais encore toutes les villes qui dépendoient de lui dans le roïaume de Naples, dans la Calabre où commandoit d'Aubigny, & dans l'Abruzze où commandoit Gracien Des-Guerres, en exceptant toutefois Tarente, Gayette & Venoſe. 4. Qu'il y laiſſeroit toute l'artillerie qui s'y trouveroit alors. 5. Que les François pourroient s'en retourner par mer ou par terre, comme il leur plairoit, en leur fourniſſant les choſes neceſſaires à leur voïage, & qu'ils emmeneroient avec eux leur bagage, leurs armes & leurs chevaux. 6 Que les Italiens au ſervice de la France joüiroient des mêmes privileges. 7. Que les Napolitains de la faction d'Anjou rentreroient dans tous leurs biens, & recevroient une amniſtie en bonne forme, pourvû qu'ils la demandaſſent dans quinze jours, & qu'au bout de ce terme ils en ſe-

Guicciardin. l. 3.

Mem. de Comines, l. 8. c. 14. p. 165.

An. 1496. ſeroient exclus. 8. Enfin que Montpenſier ne s'obligeoit qu'à envoïer aux commandans ſes Ordres de rendre les places, ſans que les ôtages puſſent être reſponſables de l'execution ou de l'inexécution de ces mêmes Ordres.

XCVII. Montpenſier eſt arrêté; ſon armee perit de faim & de miſere.

Le dernier des trente jours arriva, ſans qu'on vit paroître aucuns vaiſſeaux ni troupes pour dégager les François; & Montpenſier executa ſincerement & de bonne foi ce qu'il avoit promis. Il ſe rendit avec ſes troupes au nombre de cinq à ſix mille hommes, que Ferdinand fit conduire à Naples ſur la fin du mois d'Août. Comme Charles VIII. en donnant la vice-roïauté à Montpenſier, avoit exigé de lui auſſi-bien que des autres Gouverneurs une promeſſe par écrit de ne point rendre leurs places, que quand on leur preſenteroit ces promeſſes; que le Roi les avoit emportées, & qu'il falloit pour les faire venir plus des trente jours portez par la capitulation; Montpenſier crut ſatisfaire à ſa parole, en mettant entre les mains des commiſſaires de Ferdinand tous les engagemens par écrit des Gouverneurs des places qui dépendoient de lui. Mais Ferdinand voulut avoir les promeſſes qui étoient entre les mains du Roi, & ſur l'impoſſibilité où l'on étoit de le ſatisfaire, il prit prétexte de releguer Montpenſier avec ſes gens, ſur le bord de la mer dans des quartiers qui n'étoient point habitables durant l'Automne. Les maladies y réduiſirent bien-tôt les François à moins de quinze cent, de treize cent Suiſſes il n'en reſta pas trois cent, & les valets qui étoient en fort grand nombre perirent de faim & de miſere ſur la route qu'on leur donna pour ſe retirer en France.

Mem de Comines, l. 8. ch. 14.

XCVIII. Mort du Comte de

Comme Montpenſier avoit épouſé la ſœur du Marquis de Mantoüe, & que ces deux beaufreres s'aimoient autant que le pouvoit permet-

tre

tre la diverſité des partis qu'ils tenoient; le Marquis qui connoiſſoit les incommoditez du païs où Montpenſier étoit relegué, emploïa tout ce qu'il avoit de crédit auprès de Ferdinaud pour permettre à ſon beau-frere de ſe retirer dans le Mantoüan, & il l'obtint, ſelon quelques auteurs, à force d'importunitez. Mais Montpenſier ne crut pas devoir faire aucun uſage de cette faveur, en abandonnant les François dont le Roi lui avoit confié la conduite. Il s'obſtina à vouloir mourir avec eux, ſe flattant que Charles VIII. ſon maître auroit ſoin de ſon épouſe & de ſes enfans. Il mourut en effet à Pouzzole le cinquiéme d'Octobre 1496. d'une fiévre cauſée par le chagrin de ſe voir entierement abandonné du Roi de France, & du refus qu'on lui fit de quarante mille écus que ſa Majeſté en arrivant à Lion avoit mis entre les mains du Cardinal Briçonnet pour les lui faire tenir, & qui furent détournez par ce Cardinal, ou pour faire plaiſir au Pape, comme ont publié ſes ennemis, ou pour obéir à un contre-ordre du Roi, qui ne vouloit plus penſer à la conquête de Naples. Comines ajoûte que quelques-uns crurent qu'il étoit mort de poiſon, mais qu'on le diſoit ſans fondement.

An. 1496. Montpenſier.

Mém. de Comines, liv. 8. ch. 14. vers la fin.

Les Urſins qui avoient toûjours ſuivi la fortune des François, s'étoient enfermez avec eux dans Atelle, & par conſequent ſe trouvoient expoſez à tout ce qui pouvoit leur arriver de plus fâcheux. Le Pape Alexandre VI. dont le deſſein étoit d'établir ſa maiſon dans l'Etat eccleſiaſtique, & qui ne le pouvoit qu'aux dépens de celles des Colonnes & des Urſins, ſe propoſa de ruiner l'une & l'autre, en commençant par celle des Urſins qui étoit la plus foible. Il écrivit au Roi de Naples de les faire arrêter, & ce Prince qui craignoit le Pape, devint infidéle

XCIX. Ferdinand fait arrêter les Urſins à la priere du Pape.

Mariana lib. 26. n. 68.

An. 1496. le pour lui obéir. On arrêta Virginie des Urſins, avec Jourdain des Urſins ſon fils, & pluſieurs autres Seigneurs Italiens, que l'on fit tous priſonniers. Alexandre eut bien voulu qu'on ſe fût auſſi ſaiſi de Vitelli, parce qu'il vouloit le dépoüiller de la principauté de Tiferno: mais ce Prince étoit entre les mains du Marquis de Mantoüe, qui ne voulut pas le livrer. On le preſſa, on le conjura de le rendre; mais en vain: il l'emmena à Mantoüe, où il le retint juſqu'à ce qu'il n'y eut plus de danger.

C. Les François abandonnent entierement le Roïaume de Naples.

Les Gouverneurs de Gayette & de Tarente ſe défendirent ſi mal, qu'il auroit autant valu qu'ils euſſent accepté la capitulation de Montpenſier. Sully Gouverneur de Tarente y mourut de la peſte. Un gros vaiſſeau de Normandie deſtiné à ravitailler Gayette où Des-Guerres commandoit, étant peri par la tempête, après un rude combat contre les vaiſſeaux Genois à la hauteur de Porto-Ercole, on capitula, & on rendit la place. Gonſalve s'étant retiré après la capitulation d'Atelle, d'Aubigny profita de ſon abſence, reprit la plûpart des places de la Calabre qu'on avoit été forcé de rendre, & ramena preſque toute la province à l'obéïſſance des François. Gonſalve ayant ſçû ces nouvelles, retourna dans la Calabre, & pouſſa ſi vigoureuſement les François, qu'ils furent contraints de ceder. Le ſecours que d'Aubigny attendoit manqua: Gabriel de Montfaucon Gouverneur de Manfredonia, ſur la valeur duquel d'Aubigny comptoit, avoit offert de ſe rendre à diſcretion à l'approche de Gonſalve. Le parti ennemi étoit trop puiſſant pour lui reſiſter plus long-tems. D'Aubigny contraint d'executer le traité d'Atelle, abandonna l'Italie & ſe retira en France.

Mariana hiſt. Hiſp. lib. 26. n. 68.

Ferdinand Roi de Naples content de ce qu'il avoit

avoit déja fait pour ſa gloire, étoit allé à Monte-di-ſomma, pour s'y délaſſer de ſes fatigues. Mais la mort ne lui en donna pas le tems. Il tomba malade d'une violente diſſenterie qui l'emporta le ſeptiéme d'Octobre. On prétend qu'il avoit gagné cette maladie avec ſa femme. Alphonſe ſon pere étoit mort quelques mois auparavant en Sicile, au monaſtere des Olivetains dont il avoit pris l'habit; enſorte qu'en moins de deux ans il y eut cinq Rois de Naples, le vieux Ferdinand d'Arragon, Alphonſe ſon fils, Ferdinand ſon petit-fils, Charles VIII. Roi de France & Frederic frere d'Alphonſe, qui ſucceda au jeune Ferdinand mort ſans enfans. Les Napolitains qui étoient de la faction d'Anjou, & qui n'avoient refuſé de traiter avec Ferdinand que parce qu'ils le croïoient vindicatif & ſanguinaire, n'aïant pas les mêmes ſentimens de l'oncle dont ils connoiſſoient la moderation, ſe ſoumirent à lui. Il fit ce que ſon aïeul, ſon pere, ſon frere & ſon neveu avoient inutilement entrepris, il gagna la nobleſſe, il ſe reconcilia ſincerement avec elle, il lui offrit les fiefs qu'on avoit uſurpez ſur elle, & promit d'en rembourſer les revenus auſſi-tôt qu'il le pourroit. Charles VIII. alors occupé à ſe venger de l'infidelité & de l'ingratitude des Rois Catholiques qui avoient violé le traité fait dans le tems de la reſtitution du Rouſſillon, facilita cet accord, en negligeant les Napolitains attachez à ſon parti.

An. 1497. CI. Mort de Ferdinand Roi de Naples, Frederic ſon oncle lui ſuccede.

Mem. de Comines, l. 7. c. 11. Guicciardin. l. 3. Paul Jove, Mariana, lib. 26. n. 7.

Les Eſpagnols après avoir traverſé en toutes manieres les deſſeins du Roi de France, étoient venus faire des courſes en Languedoc du côté de Narbonne; mais ils ne furent pas long-tems ſans s'en repentir. Charles d'Albon de Saint-André lieutenant du Duc de Bourbon en-

CII. Commencement de guerre entre la France & l'Eſpagne, ſui-

An. 1497. en ce païs-là, après avoir raſſemblé promptement quelques troupes & les milices du païs, vint mettre le ſiége devant la ville de Salces, & obligea les aſſiégez d'abandonner la place, après dix heures d'attaque, quoiqu'il y eût une forte garniſon, & que l'armée de Caſtille n'en fût pas éloignée d'une lieue. Il y eut cinquante-deux gentilshommes de tuez, & quatre cens autres perſonnes de moindre qualité. Mais Charles VIII. ne jugea pas à propos de continuer cette guerre qui commençoit aſſez vivément; il manda à d'Albon qui vouloit rétablir Salces, de la laiſſer dans l'état où ſon artillerie l'avoit réduite, & de retourner avec ſes troupes dans le Languedoc. Les Eſpagnols trouvant ainſi la place évacuée, y rentrerent, en rétablirent les fortifications, en ajoûterent de nouvelles, & la rendirent une des plus fortes de la frontiere. Mais craignant les ſuites de cette guerre, ils demanderent auſſi-tôt à entrer en negociation, & ſur la fin de l'année il y eut une tréve entre les deux nations, à condition que le Roi Catholique abandonneroit le Duc de Milan, ſous prétexte qu'il avoit abandonné le premier les Eſpagnols par le traité de Verceil. Ce qui y engagea ſa Majeſté Catholique, étoit le deſſein qu'il avoit de porter la guerre en Afrique contre les Maures. La trêve ne fut d'abord que de deux mois, enſuite on la prolongea, avec promeſſe d'en venir bien tôt à une paix parfaite.

Tréve.

CIII. *L'Archiduc Philippe d'Autriche épouſe l'Infante Jeanne.*

Comme par le traité dont on a déja parlé on étoit convenu de faire épouſer l'Infante Jeanne ſeconde fille de Ferdinand & d'Iſabelle à Philippe Archiduc d'Aûtriche, fils de l'Empereur Maximilien & jeune Prince de dix-huit ans, l'Infante s'embarqua au port de Laredo ſur une flotte que le Roi Catholique ſon pere avoit fait équiper,

per, & mit à la voile le vingt-deuxiéme d'Août pour paſſer en Flandres. La Reine Iſabelle accompagna ſa fille juſqu'au port, & l'Amirante dom Frederic Henriquez ſuivit cette Princeſſe juſqu'en Flandre, où elle fut reçûe avec les honneurs dûs à ſa naiſſance & à ſon rang. Le mariage ſe celebra le vingt-uniéme d'Octobre 1496. AN. 1496. *Mariana, hiſt. Hiſp. l. 26. n. 69.*

CIV. Ligue des Princes d'Italie avec Maximilien contre la France.

La tréve que Ferdinand leur pere venoit de conclure avec la France, inquieta beaucoup les confederez d'Italie, qui ſentoient par-là leur ligue affoiblie. Ils tâcherent d'y remedier par un nouveau traité qu'ils firent avec l'Empereur Maximilien, qui promit moïennant vingt-deux mille florins du Rhin par mois de venir lui-même en Italie, d'y conduire une puiſſante armée, & de l'y entretenir. Les François reſtez en Italie engagerent de leur côté quelques Seigneurs, comme le Duc de Ferrare irrité contre les Venitiens qui l'avoient dépoüillé de Poliſine de Rovigo, & contre Ludovic qui y avoit contribué. Ce Duc gagna les Florentins, de même que le Marquis de Mantoüe à qui les Venitiens venoient d'ôter le commandement de leur armée. Bentivoglio bien informé que le Pape cherchoit à ſurprendre Boulogne afin d'en inveſtir un de ſes fils naturels, ſuivit l'exemple des Florentins. Jourdain des Urſins & Alviane qui s'étoient ſauvez des priſons où ils avoient été mis par ordre de Ferdinand, s'obligerent à fournir aux François cinq cens chevaux legers, & le frere du Cardinal de ſaint Pierre-aux-liens prefet de Rome, s'engagea pour autant de fantaſſins. On donna le commandement de ces troupes à Trivulce qui étoit à Aſt.

CV. Le Roi de Portugal aſſemble

Emmanuel Roi de Portugal, après avoir pris poſſeſſion de ſon roïaume, aſſembla les Etats generaux à Montemor proche d'Evora, pour re-

AN. 1496. regler par leur conſeil les affaires de la Monarchie. Dom George fils naturel du feu Roi âgé ſeulement de quatorze ans, s'y trouva avec dom Diegue Almeyda Grand-prieur de ſaint Jean ſon gouverneur. Il fut reçû du Roi avec de grands témoignages d'affection ; & ſa Majeſté l'aſſura qu'elle lui tiendroit lieu de pere, & qu'elle le regarderoit comme ſon propre fils Il dépêcha des Ambaſſadeurs aux Rois de Caſtille & d'Arragon pour leur apprendre ſon avenement à la couronne, & au Pape Alexandre VI. pour lui promettre obéïſſance comme au vicaire de JESUS-CHRIST. On publia dans ſes Etats une declaration en faveur des Juifs, par laquelle on les affranchiſſoit de l'eſclavage auquel le feu Roi les avoit aſſujettis ; le nouveau Roi crut devoir les rétablir dans leur premiere liberté & adoucir les miſeres de leur condition. On travailla auſſi à regler les affaires d'Afrique ; on y envoïa des troupes avec des vivres & des munitions, pour mettre les places conquiſes en état de ſe défendre contre les Maures.

Les Etats de ſon roiaume.

Mariana, lib. 26. n. 70.

CVI. Les Portugais font la guerre aux Maures d'Afrique.

Les Portugais étoient alors maîtres de Ceuta que dom Jean I avoit enlevé aux Maures. Ils poſſedoient auſſi Tanger & Arcilla places ſituées à l'Occident ſur les bords de l'Ocean, que dom Alphonſe oncle du Roi avoit conquiſes ſur les infidéles, & qu'il avoit ſçû conſerver par ſa valeur. Dom Jean de Meneſez qui commandoit dans Arcilla, voiant que quelques bourgades voiſines refuſoient de païer le tribut ordinaire, voulut les y contraindre par les armes. Il communiqua ſon deſſein au gouverneur de Tanger, & tous deux raſſemblerent leurs forces & marcherent vers ces villages dans le deſſein de les piller & de les brûler. Sans y penſer ils tomberent ſur un gros corps de troupes Mau-

Mariana, ibid. n. 71.

res

ses commandées par Barraxa & Almandaria deux de leurs plus fameux Generaux, & quelque nombreuse que fût l'armée des Maures, elle fut taillée en pieces, le plus grand nombre demeura sur la place, & le reste prit la fuite. Cette victoire causa beaucoup de joie en Portugal. La peste qui survint obligea de rompre l'assemblée de Montemor, le Roi se rendit à Sétubal vers le carême, pour visiter la Reine doüairiere & Isabelle sa sœur, Ducheſſe de Bragance. AN. 1497.

CVII. Le Roi de Portugal accord le retour du Duc de Bragance.

On proposa dans cette entrevûë de rappeller en Portugal dom Alvar Duc de Bragance & ses enfans, qui depuis la mort du pere du premier avoient été contraints de quitter leur patrie & de se refugier en Castille. Le Roi étoit assez porté à leur accorder la liberté de revenir; mais il craignoit qu'on ne le taxât de précipitation à condamner la memoire de son predecesseur; s'il se comportoit d'abord d'une maniere si contraire à ce qu'il avoit fait. D'ailleurs il lui falloit au commencement d'un regne menager les esprits, & ne pas irriter ceux qui depuis long-tems joüissoient paisiblement des biens confisquez de ces exilez. Cependant le respect qu'il avoit pour la Ducheſſe sa mere, les prieres & les larmes de ses sœurs & de sa famille l'emporterent sur ces considerations. Il rappella le fils & les enfans du Duc de Bragance, & ceux qui avoient suivi ces Princes dans leur exil, & pour dédommager ceux qui possedoient leurs biens, il leur fit des gratifications si considerables, que tout le monde fut content; tout le roïaume admira sa generosité; ceux-mêmes qui avoient le plus d'interêt à ne pas souhaiter le retour des Princes, ne lui purent refuser leur approbation. *Mariana, ibid. n. 72.*

Comme le Roi avoit alors vingt-six ans, toute

AN. 1497. te ſa cour ſouhaitoit qu'il ſe mariât, & rien ne lui paroiſſoit plus avantageux que de s'allier avec le Roi Catholique ; mais comme celui-ci avoit quatre filles, Iſabelle qui étoit l'aînée, Jeanne la ſeconde, Marie la troiſiéme & Catherine la derniere ; que Jeanne étoit partie pour épouſer en Flandre l'Archiduc Philippe ; que Catherine étoit promiſe à Artus fils aîné du Roi d'Angleterre ; qu'on ne vouloit pas diſpoſer d'Iſabelle qu'Alphonſe avoit laiſſée veuve à l'âge de dix huit ans ; il ne reſtoit que l'Infante Marie que Ferdinand vouloit bien donner au Roi de Portugal ; mais que celui-ci ne vouloit pas aïant toûjours conſervé une eſtime & une amitié tendre pour Iſabelle l'aînée, depuis qu'il l'avoit connue, lorſqu'elle étoit épouſe du jeune Prince Alphonſe. Le Roi Catholique toûjours attentif à ſes interêts engagea l'Infante Iſabelle à demander à Emmanuel pour premiere condition du mariage qu'il vouloit contracter avec elle, l'expulſion des Maures & des Juifs de ſes Etats, declarant qu'elle ne pouvoit ſe réſoudre à prendre pour époux un Prince dont les Etats ſervoient d'aſile aux ennemis de Jeſus-Chriſt & de la religion chrétienne.

CVIII. *Le Roi de Portugal demande en mariage Iſabelle Infante de Caſtille.*

Mariana, ibid. n. 73.

CIX. *Déclaration du Roi de Portugal contre les Maures & les Juifs.*

Le Roi de Portugal impatient d'épouſer l'Infante Iſabelle, lui promit ce qu'elle demandoit ; il propoſa l'affaire à ſon conſeil & la plus grande partie s'y oppoſa ; mais malgré ces obſtacles, le Roi fit publier ſur la fin de cette année 1496. une nouvelle declaration tout-à-fait contraire à la premiere dont on a parlé plus haut, & par laquelle il étoit ordonné à tous les Maures & à tous les Juifs établis en Portugal de ſortir du roïaume dans un certain tems marqué, ſous peine de demeurer eſclaves s'ils reſtoient après le terme expiré. Les Maures obéïrent & paſſerent en Afrique. Il y eut

Mariana loco ſupra cit.

plus

plus de difficulté touchant les Juifs; & le Roi fit Ан. 1496
une declaration par laquelle il ordonna qu'on leur enleveroit tous leurs enfans au-deſſous de quatorze ans, & qu'on les baptiſeroit malgré leurs parens. „ Choſe contraire aux loix de la „ juſtice, dit Mariana, & aux maximes de la „ religion Chrétienne. Peut-on, doit-on con- „ traindre des hommes, continue ce même „ auteur, à embraſſer une religion qu'ils ab- „ horrent? Eſt-il permis de faire eſclaves ceux „ qui le refuſent & de les priver de la liber- „ té que le ciel leur a accordée? Peut-on ſous „ ce ſpecieux prétexte enlever aux parens „ leurs propres enfans? Jamais on ne trouve- „ ra de raiſon ſolide, qui puiſſe juſtifier une „ conduite ſi violente. Il faut convenir que le „ Roi de Portugal fit une faute, ſoit en en- „ levant les enfans des Juifs & en les faiſant „ baptiſer malgré la volonté de leurs parens, „ ſoit en obligeant les autres d'embraſſer la „ religion Chrétienne, à force de mauvais trai- „ temens, de menaces & de violences; mais „ ſur-tout en leur ôtant par une ſupercherie „ indigne d'un Roi, la liberté & le pouvoir de „ ſe retirer. Auſſi vit-on bien-tôt après que „ leur converſion forcée ne fut nullement ſin- „ cere, & la ſuite en fut une preuve convain- „ quante. Il eſt vrai que pluſieurs pour éviter „ l'eſclavage ſe firent baptiſer; peut-être quel- „ ques-uns le firent de bonne-foi; mais la „ plûpart n'embraſſerent la religion Chrétien- „ ne que pour s'accommoder au tems. Ils con- „ ſerverent toûjours dans le cœur leurs pre- „ miers ſentimens & leverent le maſque dès „ qu'ils furent en liberté de le faire impuné- „ ment.„ Sponde dit, qu'il y eut pluſieurs *Spond. ad*
de ces malheureux peres qui précipiterent leurs *ann.* 1496.
enfans dans des puits plûtôt que de ſouffrir *n.* 4.

AN. 1496. qu'on les baptisât, & que d'autres ſe tuerent eux-mêmes.

CX. Il fait part au Pape du deſſein qu'il a de porter la guerre en Afrique. *Raynald. hoc anno n. 28. Lib. 7. Bullar. ſecret. p. 310.*

Comme le Roi de Portugal avoit deſſein de faire la guerre en Afrique, il envoïa à Rome George Evêque d'Albano, afin de faire part de ſes reſolutions au ſouverain Pontife, & lui demander ſon agrément & ſa protection. Alexandre y conſentit avec plaiſir, & adreſſa à ce ſujet au Roi un bref daté du treiziéme de Septembre de cette année. Ce bref porte qu'il accorde une part dans tous les ſuffrages, prieres, aumônes, jeunes, penitences, & autres bonnes œuvres, qui ſe font & pourront ſe faire dans toute l'Egliſe, à tous ceux de l'un & de l'autre ſexe qui donneront deux reaux d'argent pour le ſoulagement des ſoldats malades, le bâtiment des Egliſes dans les villes qu'on prendra ſur les infidéles, & les ornemens neceſſaires au culte divin. Le Pape accorda en même tems beaucoup d'indulgences à ceux qui prendroient les armes pour cette entrepriſe, ou qui y contribueroient autrement.

CXI. Le Pape permet de ſe marier aux Chevaliers des ordres militaires de Portugal. *Mariana, lib. 26. n. 74. Oſorius, lib. 1. Raynald. hoc anno n. 33.*

Le vingtiéme de Juin précedent il avoit donné une bulle pour diſpenſer les commandeurs des trois Ordres militaires qui étoient en Portugal du vœu de chaſteté perpetuelle, en permettant de ſe marier à tous ceux qui s'engageroient à l'avenir dans ces Ordres. Le ſouverain Pontife crut ôter par-là la ſource des débauches de ces Chevaliers, qui étoient devenues publiques; outre que le Portugal étant plein de leurs enfans naturels, il n'étoit pas hors de propos d'ôter à un ſi grand nombre de gens la tâche honteuſe de leur naiſſance. Les uns approuverent la conduite de ſa Sainteté, en la regardant comme un temperamment ſage & une mitigation neceſſaire; d'autres prétendirent qu'on ne devoit rien changer dans ce qui avoit été ſi ſaintement

tement établi, qu'il falloit avoir plus de fermeté, & chercher d'autres voïes pour remedier à la vie licentieuſe de ces Chevaliers. Ce qu'il y eut de fâcheux, fut que par-là on ouvrit la porte à la diſſipation des grands biens que le zele & la pieté des fidéles avoient donnez à ces Ordres; car au-lieu d'être emploïez ſelon leur ancienne deſtination à faire la guerre aux infidéles, on ne les diſtribuoit qu'à des courtiſans effeminez qui n'avoient jamais vû l'ennemi. An. 1496. *Lib. 7. Bullar. ſecret. p. 205.*

CXII. Le Pape confirme l'Ordre de ſaint Michel.

Le Pape confirma dans cette même année par une bulle du treiziéme de Novembre l'Ordre de ſaint Michel que le Roi Louïs XI. avoit inſtitué à Amboiſe le premier du mois d'Août 1469. ſur la priere que lui en fit Charles VIII. Il confirma de même au Roi d'Eſpagne le ſurnom de Catholique pour lui & pour ſes ſucceſſeurs. Innocent VIII. prédeceſſeur d'Alexandre VI. le lui avoit déja accordé à l'occaſion de la priſe de Grenade. Comines remarque que le deſſein du Pape étoit d'ôter aux Rois de France le titre de Rois très-Chrétiens, pour le donner aux Rois d'Eſpagne; & qu'il auroit executé ce deſſein ſi quelques Cardinaux ne s'y fuſſent oppoſez fortement, en repreſentant à ſa Sainteté qu'il ſuffiſoit de donner à Ferdinand la qualité de Roi Catholique, & de laiſſer le Roi de France jouir de celle qui lui avoit été accordée long-tems auparavant par le ſaint Siege. En quoi Mariana ſe trompe, quand il dit que le Pape Pie II. avoit donné depuis quelques années le titre de Roi très-chrétien à Louïs XI. Il eſt vrai que ce Prince fut ainſi qualifié par ſa Sainteté; mais il portoit déja ce titre, comme le même Pie II. le reconnoît en écrivant à Charles VII. pere de Louïs XI. „ Très-cher fils, lui-dit il, vous êtes „ regardé comme le Prince de la foi, très-„ pieux, & le principal appui de nôtre religion.

CXIII. Et le titre de Roi Catholique aux Rois d'Eſpagne.

Lib. Bullar. 37. p. 144.

Mem. de Comines, liv. 8. c. 17.

Mariana, lib. 26. n. 69.

Pii II. epiſt. 385.

An. 1496. „ Ce qui montre que ce n'eſt pas ſans ſujet „ que vos predeceſſeurs aïant ſi genereuſe- „ ment défendu le nom de chrétien, vous avez „ herité d'eux le nom de très-chrétien.„ Quant à Ferdinand, le Roi de Portugal ſouffrit avec beaucoup de peine le nouveau titre de Roi Catholique qui lui fut donné par le Pape, & s'en plaignit très-vivement à la cour de Rome. La conteſtation ne finit, que quand ce roïaume fut réuni en la perſonne de Philippe II. au reſte de l'Eſpagne.

CXIV. Création de Cardinaux par Alexandre VI. *Raynald. hoc anno n.* 38. *Surita, to.* 5. *l.* 2. *c.* 40. *Lib.* 7. *Bullar. p.* 361.

Le dix-neuviéme de Février ſuivant Alexandre VI. créa ſix Cardinaux. Le premier fut Philippe de Luxembourg François, Evêque d'Arras, puis du Mans, prêtre Cardinal du titre des ſaints Pierre & Marcellin, Evêque d'Albane & de Freſcati. Le ſecond, Barthelemi Martini Eſpagnol, Evêque de Segovie, du titre de ſainte Agathe. Le troiſiéme, Jean de Caſtro Eſpagnol, Evêque de Gergenti en Sicile, & adminiſtrateur de l'Egliſe de Sleſwick en Dannemarck, du titre de ſaint Priſque. Le quatriéme, Jean Lopez Eſpagnol, Evêque de Perouſe & Archevêque de Capoüe, du titre de ſainte Marie au-delà du Tibre. Le cinquiéme, Jean Borgia Eſpagnol, neveu du Pape, Evêque de Melfi, diacre Cardinal du titre de ſainte Marie *in viâ latâ*. Le ſixiéme enfin, Louïs d'Arragon fils naturel de Ferdinand I. Roi de Naples, & Evêque d'Averſe, puis de Leon en Eſpagne, Cardinal du titre de ſainte Marie *in Coſmedin*. Borgia étoit abſent, & faiſoit la fonction de legat auprès du Roi de Naples.

CXV. L'Archiducheſſe Marguerite épouſe le Prince d'Eſpagne.

Le mariage de l'Infante Jeanne avec l'Archiduc Philippe fut ſuivi de celui de la Princeſſe Marguerite qui étoit auſſi fille de l'Empereur Maximilien. Ce fut le fameux Jean Manuel Caſtillan de nation qui negocia ce ſecond mariage au-

auprès de l'Empereur ; & l'Infante Jeanne ne fut pas plûtôt arrivée à Gand, que l'Archiducheſſe Marguerite en partit pour aller épouſer le Prince d'Eſpagne. Elle s'embarqua à Fleſſingue ſur le vaiſſeau amiral de la flotte deſtinée pour l'eſcorter en Eſpagne, & elle y aborda après avoir eſſuïé une tempête qui la fit plus d'une fois déſeſperer de ſa vie. Elle ſe rendit par terre à Burgos, qui étoit alors la capitale de la Caſtille, où leurs Majeſtez Catholiques l'attendoient; & Ximenés à qui l'Archevêché de Tolede donnoit la qualité de primat d'Eſpagne fit la ſolemnité du mariage. AN. 1496.

CXVI. Arrivée de l'Empereur Maximilien en Italie.

L'Empereur après cette double alliance qu'il venoit de contracter avec les Rois Catholiques voulut paſſer en Italie. Après avoir traverſé les Alpes avec mille chevaux & cinq mille hommes de pied, il entra dans la Lombardie, & joignit le Duc de Milan, qui par-là ſe vit en état de ne plus craindre Trivulce qui s'étoit déja mis en marche. Il s'étoit avancé juſqu'à Aſt & étoit venu camper ſur une éminence. Ludovic attentif à ſes moindres mouvemens, crut avoir découvert ſes deſſeins, & que ce General ne s'étoit ainſi poſté que pour favoriſer les intelligences du jeune Fregoſe dans Genes, & du Cardinal de ſaint Pierre-aux-liens dans Savonne. Ainſi s'imaginant toûjours que Trivulce en vouloit à l'une de ces deux places, il jetta dans l'une & dans l'autre une bonne partie des troupes qu'il avoit dans Milan. Les amis que Trivulce avoit conſervez dans cette ville capitale prirent de-là occaſion de ſe revolter; ils ſe diſtribuerent dans les principales ruës, y excitérent une ſédition; & dépêcherent promptement un courier à Trivulce pour l'informer de ce qui ſe paſſoit dans Milan, & pour lui dire qu'il vînt à l'heure même, & qu'on le rendroit maître

CXVII. Trivulce manque l'occaſion de s'emparer de Milan.

An. 1496. de la ville; mais il n'y ajoûta pas aſſez de foi; & negligea l'occaſion qui s'offroit de rentrer honorablement dans ſa patrie où Ludovic n'avoit que cinq cent chevaux & ſix mille hommes qui n'auroient pû reſiſter à l'armée Françoiſe que les ſeditieux auroient introduite.

CXVIII. Maximilien penſe à s'emparer du roiaume de Naples pour ſon gendre.

Paul Fregoſe s'approcha de Genes & n'oſa paſſer outre. Le Cardinal de ſaint Pierre-aux-liens fut abandonné dans le chemin par les troupes que Trivulce lui avoit données, & contraint de le rejoindre. Trivulce fut ainſi réduit à prendre les deux petites villes de Novi & de Boſco; qu'il ne pouvoit garder parce qu'elles étoient trop proche d'Alexandrie où il y avoit une trop forte garniſon. Tout ceci ſe paſſa avant l'arrivée de l'Empereur en Italie. Lorſqu'il eut joint Ludovic Sforce, il propoſa aux confederez dans le premier conſeil de guerre, de changer la forme du gouvernement établi à Naples. Comme il avoit contracté une double alliance avec l'Eſpagne, & qu'il étoit uni d'interêts avec les Rois Catholiques, ſon deſſein étoit de faire tomber le roïaume de Naples à ſon gendre; & le prétexte dont il ſe ſervoit, étoit qu'Alphonſe d'Arragon, quoiqu'il l'eût conquis, n'avoit pû le donner à Ferdinand ſon fils naturel pere de Frederic, au préjudice de ſon frere legitime Jean, aïeul paternel du Prince d'Eſpagne qui venoit d'épouſer ſa fille.

CXIX. Il mande au Duc de Savoye & à d'autres, de le venir joindre à Pavie.

Mais les confederez rejetterent la propoſition tout d'une voix, tant parce qu'ils avoient reconnu Frederic pour Roi veritable en l'aſſociant à leur ligue, que parce qu'il ne ſeroit pas poſſible de le dépoüiller, ſans fournir aux François l'occaſion de retourner en Italie. On penſa donc plûtôt à les chaſſer de la ville d'Aſt, qui étoit la ſeule qui leur reſtoit au-delà des Alpes; mais

mais on la trouva ſi bien munie qu'on n'oſa l'entreprendre, & l'on avoit de juſtes ſujet d'apprehender que Trivulce ne trouvât moïen de diſſiper les troupes des confederez en les affamant. Il étoit toutefois important à Maximilien d'établir ſa reputation par quelque entrepriſe d'éclat; & ce fut dans ce deſſein qu'il manda au Duc de Savoye & aux Marquis de Montferrat & de Saluces, de le venir trouver à Pavie, où il vouloit prendre la couronne de Lombardie, & de lui rendre dans cette ceremonie leurs hommages en qualité de feudataires de l'Empire. Mais ſa principale vûe étoit de les détâcher des interêts de la France. AN. 1496. *hiſt. Hiſp. l.* 26.

CXX. Il attaque la ville de Ligourne ſans ſuccès. *Mariana, lib.* 26. *n.* 78. *Mem. de Comines, l.* 7. *c.* 4. *Paul. Jov. lib.* 4.

Ces Princes ne ſe mirent pas beaucoup en peine d'executer les ordres de ſa Majeſté Imperiale, qui s'étoit rendue ſi mépriſable par la foibleſſe de ſon armée que perſonne ne ſe trouva au rendez-vous. Le prétexte du refus des Princes, fut que ſa Majeſté n'étoit pas la plus forte, & qu'ils avoient pluſieurs raiſons de ſe défier de Ludovic Sforce. Le Duc de Modene quoiqu'il tînt Modene & Reggio en qualité de fiefs de l'Empire, trouva une défaite ſi plauſible, que l'Empereur parut s'en contenter. Le traité de Verceil avoit établi ce Duc dépoſitaire de la fortereſſe de Genes, & il en avoit donné ſa parole à toutes les parties interreſſées, entre leſquelles étoit Charles VIII. qui auroit eu raiſon de ſe plaindre, ſi le Duc ſe fut mis entre les mains des ennemis de la France. Il fallut donc prendre d'autres meſures, & l'on s'attâcha aux Florentins ſur leſquels l'orage alla fondre. On attaqua la Republique par l'endroit le plus dangereux qui étoit Ligourne. L'Empereur le fit à la perſuaſion de Ludovic qui voïoit avec chagrin les Venitiens ſoûtenir les interêts des Piſans qui

AN. 1496. s'étoient mis ſous leur protection contre les Florentins. Comme le Duc de Milan auroit bien voulu ſe rendre maître de Piſe, il conſeilla adroitement à Maximilien de la prendre ſous ſa protection & de faire la guerre aux Florentins. L'Empereur y conſentit volontiers, & aïant traverſé toute la côte de Genes & une partie de la Toſcane, il alla mettre le ſiége devant Ligourne ſituée à l'embouchure de la riviere d'Arno; mais ſon projet avorta, la tempête diſſipa ou briſa les vaiſſeaux de ſa flotte, & il fut contraint de lever le ſiége.

LXXI. Honteux départ de l'Empereur pour l'Allemagne.

Maximilien plus irréſolu que jamais, & ne ſe fiant pas trop à ceux qui l'avoient appellé en Italie, commença tout de bon à penſer à ſon retour en Allemagne, ſans ſe mettre beaucoup en peine de ſa gloire. Il tint ſur cela un conſeil à Pavie, où ſe trouverent le Duc de Milan & le Cardinal de Carvajal qui faiſoit la fonction de legat du ſaint Siege en Lombardie, pour avances les affaires de la ligue contre la France. Ce legat tâcha de perſuader à l'Empereur de differer ſon départ, & de marcher promptement au ſecours des Genois, prêts à tomber ſous la domination de la France, qui n'épargnoit rien pour rentrer dans une ville qui leur ouvroit le chemin de Naples. Les affaires étoient dans cette ſituation, lorſqu'un courier d'Eſpagne apporta la nouvelle de la tréve conclue entre cette couronne & Charles VIII. avec eſperance d'une paix ſtable entre les deux roïaumes. Cette tréve broüilla de nouveau les affaires, & détermina Maximilien à précipiter ſon départ, aïant fait montre de ſa foibleſſe aux Italiens, qui depuis long-tems n'avoient vû de Ceſars en armes, dit Guichardin. Les Florentins délivrez de leurs craintes, firent des prieres publiques à la ſollicitation de Savonarole, qui leur avoit prédit

Guicciardin. l. 3.
Paul. Jov. lib. 4.
Mariana, lib. 26.
Suri. a. to. 5. l. 4. c. 39.

prédit les vains efforts de l'Empereur contr'eux, & ils rétablirent leur Republique dans ſon ancienne ſplendeur. Camille Gillin Romain nous a laiſſé un journal du voïage de Maximilien en Italie. An. 1496.

CXXII. Le Roi des Georgiens depute au Pape.

Pendant ce tems-là, Conſtantin Roi des Georgiens envoïa au Pape Alexandre VI. un religieux de ſaint Baſile nommé Nil, pour le reconnoître comme Vicaire de JESUS-CHRIST, & le prier d'engager les Princes d'Occident à ſe joindre aux Orientaux pour faire la guerre aux Sarraſins; il lui faiſoit demander auſſi de renouveller l'alliance avec le ſaint Siege, & qu'il lui envoïât le decret du Concile de Florence qui condamnoit les erreurs des Grecs. Le Pape reçut le moine Nil avec de grandes démonſtrations de joïe, & en le renvoïant lui remit un bref pour le Roi, par lequel il le felicite de ſon amour pour la religion, l'aſſure que de ſon côté il fait tout ce qui eſt en lui pour faire triompher le Chriſtianiſme, des ennemis de la religion, & lui dit, qu'il lui envoïe le decret qu'il lui demande & qu'il le prie de le faire publier chez lui. Ce bref eſt du ſeptiéme de Juillet. Il lui en adreſſa pluſieurs autres où il établit les dogmes de l'Egliſe Catholique ſur la proceſſion du Saint-Eſprit, du Pere & du Fils, comme d'un ſeul & unique principe. Il n'y oublie pas la primauté du Pape, qu'il étale quelquefois avec trop d'oſtentation, on pourroit dire même avec exageration. Il accorde auſſi d'amples indulgences à ceux qui s'oppoſeroient aux incurſions des Moſcovites dans la Suede, la Livonie & autres provinces Septentrionales. Sa bulle eſt du vingt-deuxiéme de Juin. *Raynald. ad ann. 1496. n. 21.*

CXXIII. Le Pape fait la guerre aux

Le Pape occupé à dépouiller les Urſins qui avoient ſuivi le parti de Charles VIII. & à attaquer les bourgs & les places qu'ils avoient dans le

AN. 1497. Urſins.

le territoire de Rome, n'avoit pû envoïer ſon armée au ſiége de Ligourne. Elle étoit commandée par le Duc d'Urbin à qui on avoit donné pour lieutenant le Duc de Gandie ſecond fils naturel d'Alexandre VI. pour apprendre la guerre ſous lui. Les Urſins trop foibles pour tenir la campagne, partagerent entr'eux ce qu'ils avoient de troupes. Alviane s'enferma dans Bracciano qui étoit la meilleure de leurs places; & les autres Urſins ſe retirerent en des lieux ſûrs afin de ſe preparer à le ſecourir, lorſque la longueur du ſiége auroit affoibli les ennemis. Bracciano fut aſſiégée & défendue avec beaucoup de vigueur & de reſiſtance; Alviane diſputa le terrain autant qu'il lui fut poſſible, & ſe trouvant enfermé de tous côtez dans ſes remparts, il emploïa le grand nombre de canons qu'il avoit à foudroïer le quartier des aſſiégeans. Il ordonna aux milices de ſon parti diſperſées aux environs de Bracciano de s'aſſembler & de venir la nuit à l'heure qu'il leur marqua, attaquer un quartier des aſſiégeans; il fit une ſortie ſur ce quartier, il s'en ſaiſit, & il le garda juſqu'à ce qu'il eût raſé les travaux des ennemis. Il paſſa de-là aux autres batteries, & il les demonta toutes; il traîna dans Bracciano une partie des canons dont elles étoient compoſées, & il encloüa l'autre.

Mariana, ibid.

CXXIV. Siége de Bracciano.

CXX. Les troupes du Pape ſont battues par les Urſins.

Les aſſiégeans reduits à recommencer, donnerent le loiſir aux autres Urſins d'aſſembler autant de gens de guerre qu'il leur en falloit pour faire lever le ſiége. Ils reçurent quelques remiſes que la Cour de France leur envoïa, & avec leſquelles ils leverent trois cens hommes d'armes, quatre cens chevaux-legers & deux mille cinq cens fantaſſins. Ils leur firent prendre des piques plus longues que celles qui étoient alors en uſage, & en cet état ils partirent de Citta-

Mariana, lib. 26. n. 80.

di-

di-Caſtello. Mais croïant qu'il étoit plus à propos de faire une diverſion, ils allerent inveſtir Vaſano place forte dans l'Etat eccleſiaſtique, afin d'obliger les troupes du Pape à ſe retirer de devant Bracciano, & de trouver quelque occaſion d'en venir aux mains. La choſe arriva comme ils l'avoient prévû. Le Duc d'Urbin prit la reſolution de ne point attendre les Urſins dans ſes lignes, & d'aller plûtôt au-devant d'eux, quoique ſon armée fût moins nombreuſe. Les deux armées s'étant trouvées en preſence, le combat s'engagea le vingt-quatriéme de Janvier 1497. & l'action fut vigoureuſe. AN. 1497.

La cavalerie des Urſins au-lieu de ſe ſoûtenir vigoureuſement, tourna bride, & l'infanterie qu'elle couvroit ſe voïant abandonnée, l'imita dans ſa fuite. Charles & Francioto des Urſins furent d'abord faits priſonniers avec le capitaine Roſſuti; & ſi Fabrice Colonne qui avoit commencé le choc eût donné ſur le corps de troupes que commandoit Vittelotio des Urſins, il l'auroit infailliblement défait avec la même facilité. Mais Fabrice Colonne aïant fait alte par l'ordre du Duc d'Urbin, donna occaſion aux fuïards de ſe rallier. L'infanterie des deux partis qui n'avoit pas encore combattu décida du ſort de la bataille. Les Allemands des Ducs d'Urbin & de Gandie marcherent contre les ſoldats des Urſins; mais ils n'eurent pas plûtôt apperçû que les piques dont ils étoient armez étoient plus longues que les leurs; qu'ils perdirent toute eſperance de vaincre, & lâcherent le pied. Leur exemple fut ſuivi par les autres fantaſſins de l'armée du Pape. Le Duc de Gandie fut bleſſé au viſage, & le Duc d'Urbin fait priſonnier avec le Comte de Nogarolle. Cette victoire retablit le parti des Urſins, qui reprirent bien-tôt toutes les places qu'on leur

AN. 1497. avoit enlevées. Le Pape Alexandre craignant leur reſſentiment fut contraint de s'accommoder avec eux, ſans que la bonne foi y eut aucune part. Gonſalve menagea ſi heureuſement cet accord, que quoiqu'il s'y fût emploïé à la priere du ſaint Pere, les Urſins en ſçurent bon gré au Roi Catholique.

CXXVI. Gonſalve aſſiége & prend Oſtie. *Mariana, ibid. n.* 81.

Quoique la guerre de Naples ne fût pas entierement terminée, Gonſalve étoit venu à Rome pour ſecourir ſa Sainteté; & lorſqu'il eut fait ſon accommodement, il vint aſſiéger Oſtie, où il y avoit garniſon Françoiſe. Comme cette ville eſt à l'embouchure du Tibre, la diſette étoit extrême à Rome, parce que rien n'y pouvoit venir par eau. Le peuple y ſouffroit autant que ſi l'ennemi eût été aux portes. Gonſalve prévoïoit bien qu'il auroit beaucoup de peine à s'en rendre maître; la place étoit bien fortifiée & munie de toutes ſortes de proviſions, la garniſon étoit nombreuſe & aguerrie; mais la valeur du General Eſpagnol jointe au courage de ſes ſoldats ſurmonta tous ces obſtacles. On prit la ville, on fit une bonne compoſition au gouverneur François, on le traita avec beaucoup d'honnêteté. Gonſalve fut redevable de la reddition de la place à l'adreſſe & aux intrigues de Garcilaſſo Ambaſſadeur de leurs Majeſtez Catholiques à Rome, & un des plus habiles politiques de ſon ſiecle. Dès que Gonſalve eut rétabli la tranquilité dans l'état eccleſiaſtique, il ne penſa plus qu'à s'en retourner à Naples, afin d'achever de reduire les places que le Cardinal de ſaint Pierre-aux-liens tenoit pour les François. Mais étant allé avant ſon départ prendre congé du Pape; ſa Sainteté ſe plaignit fort de leurs Majeſtez Catholiques, ajoûtant, qu'elle connoiſſoit bien leurs caracteres, & qu'on n'avoit pas répondu aux obligations qu'on lui avoit.

La

La réponſe de Gonſalve fut des plus vives: Oüi, „ dit-il au Pape, vous devez connoître „ parfaitement leur caractere, puiſque vous „ êtes né leur ſujet. Ignorez-vous que vous leur „ êtes redevable du Pontificat, & que c'eſt par „ la protection du Roi d'Eſpagne que vous „ vous ſoûtenez dans le rang où vous êtes éle- „ vé malgré vôtre vie licentieuſe & les dé- „ bauches de votre maiſon? Réformez, je „ vous prie, ces déſordres, de peur que le Roi „ mon maître preſſé de quelques remords, ne „ ſe croïe obligé en conſcience d'abandonner „ un Pape qui par le déreglement de ſes mœurs „ deshonore le ſaint Siege & la religion. „ Gonſalve lui rappella le ſouvenir des obligations que toute ſa maiſon & lui en particulier avoient au Roi Catholique & à ſes predeceſſeurs; & dit encore pluſieurs choſes ſemblables; auſquelles Alexandre ne ſçut que répondre. En effet, dit Mariana, ſes debordemens étoient montez à un tel excès qu'il n'oſa rien repliquer, & qu'il fut contraint de ſouffrir cette liberté d'un homme d'épée, qui lui perdit le reſpect impunément. Le déreglement de la Cour Romaine contraignit les Princes Chrétiens, & particulierement les Rois de Caſtille & de Portugal à donner ordre à leurs Ambaſſadeurs, à l'exemple du grand Gonſalve, de demander la réformation de l'Egliſe dans ſon chef & dans ſes membres. Mais leurs ſollicitations furent inutiles, & leur zele ſans ſuccès auprès d'un homme qui rejettoit tout ce qui pouvoit lui être ſalutaire, & qui n'écoutoit avec plaiſir que ce qui étoit capable de flatter ſes paſſions déreglées.

AN. 1497. CXXVII. Plaintes du Pape contre les Rois Catholiques & la réponſe de Gonſalve. *Mariana, loco ſupra cit.*

Le diſcours de Gonſalve & les remontrances des Princes firent ſi peu d'impreſſion ſur le ſouverain Pontife, que peu de tems après dans un con-

CXXVIII. Le Pape veut don-

AN. 1497. ner le Duché de Benevent au Duc de Gandie ſon fils.

conſiſtoire où l'on propoſa de donner l'inveſtiture du roïaume de Naples à Frederic, il oſa demander le démembrement du Duché de Benevent, qui étoit du patrimoine de l'Egliſe, afin de le ceder au Duc de Gandie ſon fils. On prétend même qu'il avoit réſolu de remettre le tribut que les Rois de Naples ont coûtume de païer tous les ans à la chambre apoſtolique en qualité de feudataires du ſaint Siege, à condition que Frederic donneroit cent mille écus en fonds de terre dans ſon roïaume au même Duc de Gandie. Mais le Pape y trouva trop d'oppoſitions pour en venir à bout. Garcilaſſo Ambaſſadeur du Roi d'Eſpagne indigné des propoſitions de ſa Sainteté, s'oppoſa ouvertement au démembrement du Duché de Benevent, & declara d'une maniere très-forte, que le Roi ſon maître ne permettroit jamais que l'on démembrât du patrimoine de l'Egliſe le Duché de Benevent en faveur de qui que ce fût, & ſous quelque prétexte que ce pût être. Cependant malgré tous ces obſtacles, Alexandre VI. aveuglé par ſa paſſion, & n'écoutant ni la juſtice, ni la raiſon, par l'envie déreglée d'agrandir ſa maiſon, auroit executé ſon deſſein, ſi la mort funeſte du fils n'eût renverſé les projets ambitieux du pere. Voici les termes dans leſquels Mariana rapporte ce fait.

Mariana, ut ſupra.

CXXIX. Jean Duc de Gandie fils naturel du Pape eſt aſſaſſiné.

Mariana, hiſt. Hiſp. l. 26. n. 82.

„ Un ſoir quatorziéme de Juin le Duc de „ Gandie, & les Cardinaux de Valence & de „ Borgia, les deux premiers fils naturels du „ Pape & le troiſiéme ſon neveu, revenoient „ aſſez tard d'un jardin proche l'Egliſe de ſaint „ Pierre-aux-liens, où ils avoient ſoupé enſemble avec la Dame Venotia leur mere; ſelon Burchard, & ſe retiroient dans leurs Palais. Le Duc s'écarta un peu du chemin avec „ un ſeul de ſes eſtafiers, qu'il envoïa un mo-

„ ment

„ ment après chercher des armes. L'eſtafier
„ de retour ne trouva plus ſon maître; & quel- AN. 1497.
„ que diligence qu'on pût faire le lendemain
„ pour en ſçavoir des nouvelles, on n'en pût
„ rien apprendre, ſinon qu'on avoit trouvé
„ dans la ruë du Peuple la mule ſur laquelle le
„ Duc étoit monté la veille. Sur cela on fit
„ de nouvelles perquiſitions & des recherches
„ plus exactes. Enfin l'on apprit par un bâte-
„ lier que vers minuit il avoit vû du bâteau
„ où il étoit couché, un homme monté ſur la
„ croupe d'un cheval, qui en portoit un autre
„ couché devant lui ſur la ſelle, & ſoûtenu des
„ deux côtez par deux autres hommes; que
„ tous ces gens étant arrivez ſur un pont du
„ Tibre avoient jetté dans la riviere celui qu'ils
„ portoient; que l'homme qui étoit ſur le che-
„ val avoit demandé aux deux autres, ſi celui
„ qu'ils venoient de jetter étoit allé au fond,
„ & que ceux-ci l'en aïant aſſuré, tous s'é-
„ toient retirez dans le moment. Le Pape auſſi-
„ tôt donna ordre à des plongeurs d'aller ſon-
„ der la riviere dans l'endroit marqué, qui étoit
„ le lieu où l'on venoit jetter le fumier & les
„ immondices de la ville. Après avoir bien
„ cherché, on trouva le corps du Duc percé
„ de neuf coups d'épée, il avoit encore ſes ha-
„ bits, & on ne lui avoit rien volé.

CXXX. On ne peut découvrir les auteurs de cet aſſaſſinat.

Quelque ſoin qu'on pût apporter pour ſça-voir les auteurs de cet aſſaſſinat, on ne put les découvrir. Les uns en accuſerent les Urſins, qui pour ſe venger du ſaint Pere dont ils étoient très-mécontens, avoient déchargé leur colere ſur ſon fils. Les autres en ſoupçonnerent le Cardinal Aſcagne Sforce, qui ne haïſſoit pas moins les Borgia, dont il prétendoit avoir été offenſé. Mais la voix du public imputa cet aſſaſſinat à Ceſar Borgia Cardinal de Valence frere cadet du mort,

Mariana, ibid.

Guicciardin. l. 3.

AN. 1497. mort, & qui paſſoit pour un des plus méchans hommes de ſon tems; parce qu'outre ſes interêts d'ambition, il ne pouvoit ſouffrir que le Duc de Gandie eut plus de part que lui aux faveurs de Lucrece Borgia leur ſœur & leur maîtreſſe. On ajoûte encore, que ce fut un effet de ſa jalouſie contre ſon frere, de ce qu'on le lui avoit préferé, quoiqu'il fût ſon cadet, pour lui donner le Duché de Gandie. Mais dans ces ſortes d'évenemens, on ne peut ni reprimer la licence de parler, ni lier la langue du peuple, ni découvrir au juſte la verité. Il ſemble que ces bruits venoient de la haine univerſelle qu'on portoit au Pape, laquelle faiſoit ſouvent interpreter en mauvaiſe part tout ce qui le regardoit.

CXXXI. Chagrin du Pape en apprenant la mort du Duc de Gandie.

La mort du Duc de Gandie affligea extrémement le Pape; il parut touché de ſes propres déſordres & refléchir ſur ſa mauvaiſe conduite; il nomma même des Cardinaux pour travailler à réformer les déſordres de ſa cour. On dit, mais ſans aucune vraiſemblance, qu'il conçut le deſſein d'abdiquer le ſouverain Pontificat, & que le Roi Catholique à qui il s'en ouvrit, lui conſeilla de ne point prendre de reſolution que ſa douleur ne fût appaiſée. Si le fait eſt vrai, il eſt certain que l'abdication ne fut point executée non plus que la réforme, à laquelle il paroît qu'on ne s'empreſſa pas même de travailler.

Raynald. hoc anno 1497. n. 4.

Surita to. 5. l. 2. c. 1.

CXXXII. Cenſure de quelques propoſitions par la faculté de theologie de Paris.

La Faculté de theologie de Paris toûjours attentive à maintenir la doctrine de l'Egliſe dans ſa pureté, s'oppoſoit aux erreurs qui pouvoient s'y gliſſer. Par une cenſure du quinziéme d'Avril de cette année, elle condamna le ſentiment de ceux qui diſoient que ces paroles de David au Pſeaume vingt-uniéme: *Je ſuis un ver & non pas un homme*, ne convenoient

Ego autem ſum vermis

nulle

nullement dans le ſens litteral à JESUS-CHRIST, quoiqu'elles puſſent être verifiées de cet Homme-Dieu dans le ſens allegorique & anagogique. La faculté définit, que cette propoſition eſt fauſſe & ſent l'hereſie. Quelque tems après elle obligea un Religieux de l'Ordre de ſaint Dominique nommé Jean Alutarii, de faire une rétractation du ſermon qu'il avoit prêché dans l'Egliſe de ſaint Jean en Greve à Paris le huitiéme de Septembre fête de la Nativité de la ſainte Vierge; parce que bien qu'il eut ſoûtenu que la Vierge n'avoit point commis de peché veniel, cependant il avoit apporté des raiſons & des autoritez contre, & avoit agité cette queſtion indiſcretement, & au ſcandale du peuple. Voici la propoſition que ce Religieux retracta, rapportée dans le ſtile du tems. „ Nonobſtant ce qu'il ſemble avis que ſaint „ Jean-Chryſoſtome ait voulu dire que la Vierge avoit peché veniellement aux nôces, & „ qu'elle avoit eu quelque fragilité humaine, „ quelque petit mouvement de vaine gloire. „ Mais jamais elle ne pecha veniellement ni ne „ pouvoit; & ſaint Thomas dit, que ſaint „ Jean-Chryſoſtome a parlé expreſſément. „ La retractation du Religieux ne ſe fit pas dans l'Egliſe, mais en preſence du doïen & des députez dans une aſſemblée de la faculté.

AN. 1497 *& non homo* Pſ. 21. *D'Argentré collect. judic. tom. 1. pag. 336 & 338. Ex regiſtr. facult. fol.* 147. *&* 148.

Nous avons vû comme dans l'année précedente, la même faculté témoigna ſon zele contre ceux qui attaquoient l'immaculée Conception de la ſainte Vierge, & qui en affoibliſſoient la créance. Après avoir déliberé ſur cette matiere pendant trois aſſemblées, la premiere du troiſiéme de Mars, la ſeconde du ſixiéme du même mois; elle réſolut dans la troiſiéme, que pour ſuivre les veſtiges des anciens, après une mûre déliberation pour la défenſe de la

D'Argentré ibid p. 333 *Ex regiſtr. Facult. Pariſ. fol.* 148. *Hiſt. univerſit. Pariſ. to. 5. p.* 815.

AN. 1497. la doctrine qui établit, que la bienheureuſe Vierge a été preſervée par un don ſingulier de la tâche du peché originel, laquelle doctrine elle croit veritable, elle s'engage par ſerment de la ſoûtenir, réſolue de n'admettre dans ſon corps que ceux qui feroient ce ſerment, & declarant qu'elle privera de tout honneur & chaſſera tous ceux qui ſoûtiendront la propoſition contraire, qu'elle juge fauſſe, impie & erronnée. Ce decret fut rendu dans la troiſiéme aſſemblée le neuviéme du même mois de Mars, après la meſſe de la Conception. Mais il ne fut publié que l'année ſuivante 1497. dans une autre aſſemblée chez les Mathurins le vingt-troiſiéme du mois d'Août, où le ſerment fut fait & réïteré le vingt-ſixiéme du même mois en preſence du recteur de l'univerſité, de l'Archevêque de Bourges, de ſept Evêques, pluſieurs Abbez, conſeillers du Roi, & un grand nombre de Docteurs & de Bacheliers. Nonobſtant ce decret un Religieux Dominicain prêchant la fête de la Conception à Dieppe, combattit le ſentiment qui la ſoûtient immaculée. Son ſermon ſe réduiſoit à trois propoſitions qui furent déferées à la faculté & condamnées le dix-huitiéme de Septembre, comme fauſſes, impies, offenſant les oreilles pieuſes, oppoſées à l'Ecriture ſainte, au culte de l'Egliſe & à la droite raiſon, détournant enfin les fidéles de la devotion qu'ils doivent avoir pour l'immaculée Conception de cette glorieuſe mere de Dieu.

D'Argentré, pag. 336. & 337. Ex regiſt. Facult. Pariſ. fol. 151.

Trithem. in chronic. Spanheim.

D'Argentré, ibid. p. 339. & ſeq. Ex regiſt. facult. fol. 154.

Le vingt-troiſiéme du mois d'Août de cette année 1497. la Faculté de Theologie de Paris cenſura quatre propoſitions d'un autre Dominicain nommé Jean Morcelle, qui dérogeoient à l'honneur de la ſainte Vierge. La premiere de ces propoſitions étoit conçûe en ces

ces termes. „ Dieu peut produire une pure „ créature dans une plus grande gloire que „ n'eſt la ſainte Vierge, par ſa puiſſance abſolue, quoiqu'il ne le puiſſe ſelon ſa puiſſance „ ordinaire. „ Quoique cette propoſition, dit la Faculté, ſoit vraie, quant à ſa premiere partie, elle n'a pas laiſſé d'être prêchée follement, indiſcretement, ſans fruit & ſans édification du peuple, & ne doit point être prêchée. Quant à la ſeconde partie, ſi l'auteur a comparé la Vierge à l'humanité de JESUS-CHRIST, ou à ſon ame quant à la gloire, elle eſt declarée fauſſe, erronée dans la foi, & doit être revoquée. La ſeconde propoſition. „ C'eſt un proble„ me, ſi la Vierge Marie étoit quant au corps „ plus belle qu'Eve. „ Cette propoſition eſt temeraire, dérogeant à l'honneur & à la dignité de la ſainte Vierge, fauſſe, contraire à la doctrine des Saints & de l'Ecriture, ſuſpecte d'hereſie & doit être revoquée. La troiſiéme. „ Il eſt apocryphe de dire que JESUS-CHRIST „ ſoit allé au-devant de la Vierge Marie dans „ ſon Aſſomption.„ La propoſition eſt cenſurée comme fauſſe, contraire aux écrits des docteurs, favorable à l'impieté, offenſant les oreilles pieuſes, & détournant le peuple de la devotion à la ſainte Vierge. La quatriéme. „ Nous ne ſommes pas obligez de croire ſur „ peine de peché mortel, que la ſainte Vierge „ ait été enlevée au ciel en corps & en ame, „ parce que ce n'eſt point un article de foi. „ La faculté declare cette propoſition ainſi conçûe, temeraire, ſcandaleuſe, impie, propre à diminuer la devotion des peuples envers la Vierge, fauſſe & heretique. Jean Morcelle ſe retracta publiquement dans l'Egliſe de ſaint Benoît le vingt-troiſiéme d'Août. Mr. Dupin en rapportant la cenſure de la faculté touchant ces

AN. 1497.

Dupin bibliot. des

AN. 1497. *aut. eccl. tom.* 12. *in* 4. *p.* 151. ces propoſitions, dit que beaucoup de gens trouverent qu'il y avoit de l'excès dans les qualifications.

CXXXIII. Le Roi conſulte la faculté ſur la réforme du clergé. *D'Argentré collect. jud. tom* 1. *p.* 335. & 336.

Comme Charles VIII. Roi de France avoit conçû le deſſein de travailler à la réformation de l'Egliſe & du clergé de ſon roïaume, il conſulta la Faculté de theologie de Paris, & lui fit preſenter quelques propoſitions pour y être examinées & décidées. 1. Si le Pape eſt tenu d'aſſembler le Concile repreſentant l'Egliſe univerſelle tous les dix ans, & même à preſent, attendu le déſordre manifeſte qui eſt dans l'Egliſe, tant en ſon chef, que dans ſes membres. 2. En cas de neceſſité preſſante, comme dans le cas preſent, lorſque dix ans ſont écoulez depuis le dernier Concile, ſi le Pape eſt prié & ſommé de l'aſſembler, s'il le neglige ou le differe. Le Roi demande, ſi dans ces cas les Princes tant eccleſiaſtiques que ſeculiers & autres parties de l'Egliſe, ſe peuvent aſſembler d'eux-mêmes; s'ils feront le ſaint Concile repreſentant l'Egliſe univerſelle, ſans être aſſemblez par le Pape. 3. Si en cas de neceſſité preſſante, comme de preſent & après les dix ans paſſez, une grande & notable partie de la Chrétienté, comme le roïaume de France, où le Roi qui le repreſente, prie, ſomme & avertit le Pape & les autres parties de s'aſſembler, afin de pourvoir à la neceſſité de l'Egliſe; & que ces parties ſoient negligentes, refuſent ou different; ſçavoir, ſi ceux qui s'y trouveront, pourront celebrer ledit Concile ſans les autres qui refuſent, & pourvoir à la neceſſité de l'Egliſe.

CXXXIV. Réponſe de la Faculté de theologie aux demandes du Roi.

La Faculté de theologie de Paris s'aſſembla pour déliberer l'onziéme de Janvier 1497. & envoïa le même jour la réponſe au Roi. Elle contient. 1. Que le ſouverain Pontife eſt obligé d'aſſembler un Concile general repreſentant l'Egliſe

gliſe univerſelle de dix ans en dix ans, & qu'il y eſt plus étroitement tenu dans le tems preſent, où il y a tant de déſordres ſi notoires dans le chef & dans les membres de l'Egliſe. 2. Que ſi le Pape prié, requis & ſommé d'aſſembler ce Concile après dix ans expirez, refuſe de le faire, ou penſe à le differer dans un autre tems éloigne; alors les Princes tant eccleſiaſtiques que ſeculiers, & les parties notables de l'Egliſe peuvent s'aſſembler, quoique le Pape n'ait point convoqué cette aſſemblée repreſentant l'Egliſe univerſelle. 3. La faculté définit, que s'il eſt abſolument neceſſaire de tenir ce Concile, & qu'une partie notable de la Chrétienté, comme le Roi de France après avoir prié, exhorté, preſſé le ſouverain Pontife de le faire, afin de pourvoir aux neceſſitez de l'Egliſe, celui-ci toutefois refuſe de le faire; alors ceux qui ſeront preſens & qui comparoîtront, pourront, ſans les autres qui refuſent, celebrer le Concile & pourvoir aux beſoins de l'Egliſe. Charles VIII. ne vêcut pas aſſez long-tems pour mettre à execution ces avis de la faculté.

AN. 1497.

Ex 1. reſt. MS. cenſurar. Facult. Pariſ. fol. 147. D'Argentré ut ſuprà.

CXXXV. Navigation de Vaſquez Gama aux Indes Orientales.

Le Roi de Portugal aïant reſolu de découvrir la route des Indes, qu'on n'avoit pû encore trouver, quoiqu'on eût d'aſſez amples inſtructions, y envoia Vaſquez de Gama Portugais avec quatre navires. Gama aïant mis à la voile le neuviéme de Juillet 1496. & étant arrivé à Mozambique avec Paul de Gama ſon frere, Nicolas Coëïllo, & quelques autres officiers de valeur & d'experience, fit demander au gouverneur un pilote pour lui ſervir de guide. Il y conſentit d'abord, croïant que les vaiſſeaux qu'il voïoit arrivez, étoient montez par des Turcs; mais dès qu'il fut deſabuſé, il ordonna au pilote de conduire les Portugais au port de Quilloa où il eſperoit qu'ils periroient. Gama s'étant

Mariana, hiſt Hiſp. lib. 26. n. 90. & ſeq. Maffeus. lib. 1. Barros, l. 4. c. 9.

An. 1497. tant apperçû de la trahiſon, ne voulut pas entrer dans le port, & continuant ſa route, il arriva à Melinde. Le Roi de cet état voulut voir l'amiral & paſſa ſur ſon bord; & quand il eut appris ſon deſſein, il lui donna un pilote fidéle, qui le conduiſit ſi bien. qu'il traverſa en vingt-deux jours le golfe, & alla moüiller devant Calicut le vingtiéme de Mai 1497. Calicut eſt éloigné de Melinde d'environ ſept cent lieues. Gama fit jetter l'ancre à deux milles de la terre ne pouvant en approcher de plus près. Il eut permiſſion de mettre pied à terre & d'aller voir l'Empereur, que ceux du païs nommoient Zamorin; il arriva à la capitale qui étoit éloignée de la mer de deux journées, & il eut une audience favorable de ce Prince, & permiſſion de negocier.

Mais les Mahometans qui craignoient que ce nouvel établiſſement ne portât préjudice à leur commerce, perſuaderent à Zamorin que Gama n'étoit point ambaſſadeur, comme il le diſoit; mais un chef de pirates. Zamorin voulut entretenir lui-même Gama; & quoique ce Portugais l'eût aſſez bien éclairci ſur tous ſes doutes, l'Empereur ne laiſſa pas de conſerver toûjours quelque défiance. Gama craignant que les Mahometans ne lui tendiſſent un piége, partit ſecretement de Calicut, & retourna à ſes vaiſſeaux, & lorſqu'il voulut mettre à la voile, quelques bâtimens Indiens de ceux que les gens du païs nomment *Zambuches*, voulurent lui fermer le paſſage; mais il les ſçut ſi bien écarter à coups de canon, qu'il alla relâcher à l'iſle d'Anchedina. Le corſaire Timoju qui avoit mouillé auprès de cette iſle, étant venu l'attaquer pendant la nuit, fut ſi fort maltraité par l'artillerie Portugaiſe, qu'il fut contraint de ſe retirer. Après quelques jours de repos, Gama reprit

reprit la pleine mer, & retourna à Lisbonne pour rendre compte au Roi de Portugal du ſuccès de ſon voïage. Gama avoit pris avec lui un Maure nommé Moncaïde, qui paſſa en Portugal où il fut baptiſé, & vêcut très-chrétiennement. Il avoit auſſi beaucoup d'Indiens, dont la figure, l'air, la couleur, le langage, les manieres & l'habillement, parurent ſi extraordinaires & ſi nouveaux, que tout le monde voulut les voir & les entretenir. Le retour de Gama à Lisbonne n'arriva que ſur la fin du mois d'Août de l'année 1499. AN. 1497.

CXXXVI. Perkins va en Irlande enſuite en Ecoſſe.

En Angleterre l'impoſteur Perkins ne ſe rebuta point de ſes premieres diſgraces. Il retourna en Flandres auprès de la Ducheſſe doüairiere de Bourgogne, & y fut reçû avec le même accueil, que s'il y fût arrivé victorieux. Elle jugea à propos de l'envoïer en Irlande; & il y arriva pendant qu'Henri VII. tenoit à Londres ſon Parlement aſſemblé. Mais n'y aïant ni port où il pût ſe mettre à couvert, ni parti qui le favoriſât, parce que Poyning y avoit puiſſamment établi l'autorité du Roi, il ſe retira en Ecoſſe où il fut très-bien reçû de Jacques IV. qui en étoit Roi, qui n'aimoit point Henri, & à qui la doüairiere de Bourgogne, Charles VIII. & l'Empereur Maximilien avoient fortement recommandé les interêts de Perkins; ces deux derniers Princes étant fort mécontens du Roi d'Angleterre; le premier, à cauſe de la ligue qu'il avoit ſignée avec les Princes d'Italie; le ſecond, parce qu'Henri VII. avoit défendu ſous de groſſes peines à tous ſes ſujets d'avoir aucun commerce avec les Flamands.

CXXXVII. Le Roi d'Ecoſſe,

Le Roi d'Ecoſſe ajoûta foi à tout ce que lui dit Perkins, & lui promit ſa protection. Il alla même plus loin, puiſque pour lui donner une mar-

AN. 1497. marque publique de ſon eſtime, il lui fit épouſer une jeune Princeſſe nommée Catherine Gourdon fille du Comte de Huntley, qui appartenoit à la famille roïale. Elle étoit très-belle & n'avoit que quinze ans; mais elle étoit encore plus vertueuſe. Après ce mariage, le Roi conjointement avec Perkins leva des troupes, & entra dans la province de Northumberland, où Perkins fit publier un manifeſte inſolent contre Henri VII. ſous le nom de Richard IV. Il y mettoit la tête du Roi d'Angleterre à prix, le traitoit de tyran, promettoit de grandes récompenſes à ceux qui contribueroient avec lui à le chaſſer du roïaume, & accordoit une ample amniſtie à ceux qui abandonneroient ſon parti. Ce manifeſte fit un effet tout contraire à celui qu'il en eſperoit. L'antipathie entre les deux nations Ecoſſoiſe & Angloiſe, fit que celle-ci ne voulut pas favoriſer un homme qui n'étoit appuïé que des forces de ſes plus anciens ennemis. Henri de ſon côté rétablit le commerce avec les Flamands, & traita avec l'Archiduc à condition qu'il ne donneroit aucun ſecours aux rebelles.

Lui fait épouſer la fille du Comte de Huntley.

Buchanam rerum Scotic. l. 12.

CXXXVIII. *Revolte dans la province de Cornoüaille.*

Sur ces entrefaites, il ſe forma une révolte dans la province de Cornoüaille, d'autant plus dangereuſe qu'Henri étoit obligé de diviſer ſes troupes pour l'appaiſer. La cauſe de cette ſedition fut la levée des ſubſides que le parlement avoit ordonnée, & qui furent exigez avec tant de ſeverité & de rigueur par les commiſſaires, que les peuples du païs prirent les armes, au nombre de plus de vingt-mille hommes, qui choiſirent le lord Andley pour les commander. C'étoit un homme de la premiere qualité, mécontent du gouvernement, prêt à tout entreprendre pour rendre ſa fortune meilleure, aſſez bon ſoldat; mais peu propre pour commander une armée. Avec ce nouveau General

les

les revoltez vinrent à Salisbury, à Wincheſter, & entrerent dans la province de Kent, où ils ne trouverent pas un ſeul homme qui voulût ſe joindre à eux. Ce mauvais ſuccès en découragea quelques-uns qui ſe retirerent. Mais les autres encouragez par la lenteur du Roi qui leur avoit laiſſé faire tant de chemin ſans les attaquer, vinrent camper entre Eltham & Greenwick à quelques milles de Londres, comptant s'emparer de cette ville. AN. 1497.

CXXXIX. Henri VII. attaque les revoltez à Blackheath.

Une revolte, une guerre êtrangere, la cabale d'un concurrent parurent au Roi un aſſemblage de choſes fâcheuſes qui l'inquieterent, mais qui ne lui firent rien perdre de ſa preſence d'eſprit ordinaire. Il avoit ſon armée toute prête. Il détâcha le Comte de Surrey & l'envoïa vers les frontieres d'Ecoſſe, pour s'oppoſer au Roi Jacques, s'il lui prenoit envie de faire une ſeconde irruption en Angleterre; & voïant les revoltez avancez juſques à la vûe de Londres, il partagea le reſte de ſes troupes en trois corps; le premier ſous la conduite des Comtes d'Oxfort, d'Eſſex & de Suffolk, eut ordre d'environner la montagne de tous côtez, excepté celui de Londres, par où le grand Chambellan qui commandoit le ſecond corps devoit attaquer les rebelles. Henri ſe mit à la tête du troiſiéme, entre Londres & la montagne, dans le deſſein de couvrir la ville, de ſoûtenir ſes troupes, & d'envoïer du ſecours par-tout où il ſeroit neceſſaire. Tout réuſſit, la bataille ſe donna un ſamedi vingt-deuxiéme de Juin 1497. A peine les ennemis eurent-ils le tems de ſe mettre en ordre. A la ſeconde attaque ils furent enfoncez, & ne ſongerent qu'à prendre la fuite. De ſix mille hommes qu'ils étoient, deux mille reſterent ſur la place, & le reſte fut fait priſonnier. Les trois chefs des rebelles furent

Polyd. Virgil. hiſt. Anglic. lib. 26. Bacon hiſt. regni Henric VII.

AN. 1497. pris & punis de mort, & Henri pardonna au reſte ; mettant de la difference, dit Bacon, entre un ſoulevement que cauſe la pauvreté, & celui que produit l'eſprit de revolte.

CXL. Confirmation du mariage du fils du Roi d'Angleterre avec Catherine d'Arragon. *Bacon hiſt. regni Henrici VII.*

Peu de jours après cette bataille qu'on nomma de Black-heath, les Ambaſſadeurs de l'Archiduc ſignerent à Londres des conventions, par leſquelles en expliquant le dernier traité de commerce, ce Prince ſe départoit du droit d'un florin qu'il exigeoit auparavant pour chaque piece de drap d'Angleterre qui entroit dans ſes Etats. Le dix-huitiéme de Juin Henri ratifia les articles du mariage d'Artus ſon fils aîné avec Catherine d'Arragon. Ce mariage avoit été arrêté en 1491. & confirmé le premier d'Octobre 1496. Dans le même tems Charles VII. envoïa en Angleterre une ambaſſade qui ne tendoit qu'à confirmer la paix d'Etaples, par la reparation de certains attentats qui s'étoient commis de part & d'autre. Mais pendant qu'Henri étoit occupé contre les rebelles de Cornoüaille, le Roi d'Ecoſſe fit une ſeconde irruption en Angleterre, & alla mettre le ſiége devant Notham, qu'il leva aux approches du Comte de Surrey, & ſe retira dans ſon roïaume. La guerre d'Ecoſſe embaraſſant Henri, il eut recours à la negociation ; il jetta les yeux ſur Dom Pedro d'Ayala Ambaſſadeur d'Eſpagne à Londres pour faire réuſſir l'affaire, & il ne ſe trompa pas. Dom Pedro alla en Ecoſſe, engagea le Roi à congedier honnêtement Perkins, avant qu'on parlât de paix, afin que la preſence de ce faux Duc d'Yorck n'y fût point un obſtacle. Les Ambaſſadeurs qui étoient aſſemblez à Ayron y ſignerent d'abord une tréve de ſept ans qui devoit commencer le vingt-neuviéme de Septembre jour de la ſignature du traité.

CXLI. Paix entre l'Ecoſſe & l'Angleterre. *Buchanam. hiſt. rerum Scotr.*

Per-

Perkins congedié par le Roi d'Ecoſſe, s'embarqua avec la Comteſſe ſon épouſe, ſes domeſtiques, & tout ce qu'il put engager d'Ecoſſois à le ſuivre. Il fit voile vers l'Irlande, & fut aſſez heureux pour aborder en un endroit où perſonne ne s'oppoſa à ſa deſcente. Flatté par ce ſuccès que la fortune alloit lui devenir favorable, il s'appliqua à réchauffer le zele de ſes anciens amis, à en faire de nouveaux, & à diſpoſer toutes choſes pour paſſer en Angleterre. La ſedition recommença en Cornoüaille dès qu'on ſçut Perkins en Irlande, ce qui le détermina à s'embarquer, pour venir joindre les rebelles; trois mille hommes ſe rendirent auprès de lui. Avec ce ſecours il marcha vers Exceſter, l'inveſtit & la ſomma de ſe rendre; mais les habitans lui répondirent qu'ils ne connoiſſoient point d'autre Roi qu'Henri VII. & qu'ils periroient plûtôt que de manquer à ce qu'ils lui devoient. Le Roi d'Angleterre informé de ſon arrivée & du ſiége d'Exceſter, fut ravi de voir ſon ennemi engagé dans le roïaume. Il fit auſſi-tôt filer des troupes le long des côtes pour l'empêcher de ſe ſauver par mer. La Nobleſſe monta à cheval, & alla joindre avec tout ce qu'elle avoit pû lever de troupes le grand Chambellan, qui marchoit au ſecours d'Exceſter. Le Duc de Buckingham arriva le premier devant la place; le Roi y vint quelque tems après. Mais Perkins ne jugea pas à propos de l'y attendre. Il leva le ſiége & ſe retira à Tauwton avec ſept mille hommes.

An. 1497. CXLII. Perkins paſſe en Irlande, de-là en Angleterre.

Philippe Callimaque ou Callimachus, ſçavant hiſtorien, poëte & orateur, eſt le ſeul auteur conſiderable, qui mourut dans cette année, encore pluſieurs placent ſa mort le premier de Novembre de l'année précedente 1496. Il étoit né à San-Geminiano dans l'Etat de Florence,

CXLIII. Mort de Philippe Callimachus. *Michou l. 4. c. 78.*

AN. 1497. rence, ce qui a fait dire à quelques auteurs ; qu'il étoit Florentin. A l'exemple de pluſieurs ſçavans Italiens qui avoient formé une academie, & qui pour ſe diſtinguer s'étoient donné un nouveau nom, il changea pareillement le ſien. Geminiani étoit ſon nom de famille, il prit celui de Callimachus dérivé du Grec. Une affectation ſi nouvelle & ſi ſinguliere, donna de l'ombrage au Pape Paul II. Il ſe perſuada aiſément que ſous prétexte de cultiver les belles lettres, on propoſoit dans les aſſemblées de cette academie de ſçavans des queſtions auſſi dangereuſes pour l'Etat que pour la Religion, & ne trouvant pas à propos de la laiſſer ſubſiſter plus long-tems, il diſſipa & traita avec beaucoup de ſeverité tous ceux qui la compoſoient. Callimaque fut obligé d'abandonner l'Italie, & de ſe retirer en Pologne auprès de Caſimir qui n'étoit pas ami du Pape, parce que ſa Sainteté ſoûtenoit les interêts de Matthias Roi de Hongrie au roïaume de Bohême, contre Uladiſlas fils de Caſimir. Ce Prince choiſit Callimaque pour être précepteur de ſes enfans, & il acquit tant d'autorité ſur l'eſprit de Jean Albert fils & ſucceſſeur de Caſimir, qu'il diſpoſoit preſque de tout. Les Polonois ſupportoient impatiemment qu'un étranger banni de ſon païs leur fût préferé. Cependant Michon aſſure, qu'il mourut à Cracovie, & y fut enterré avec beaucoup d'honneur. Paul Jove au contraire dit qu'il mourut exilé à Vienne.

Cromer. lib. 30.

Volaterran. lib. 7.

Paul Jov. elog. c. 41.

Tritem. de ſcript. eccleſiaſt.

Platin. in Paul II.

Callimaque a compoſé pluſieurs hiſtoires, celle d'Attila, trois livres des guerres de Ladiſlas Roi de Pologne & de Hongrie, tué à la bataille de Varnes ; l'hiſtoire de cette bataille ; un livre de ce que les Venitiens firent pour exciter les Perſes & les Tartares contre les Turcs ; un diſcours où il donne des avis touchant la guer-

guerre contre les Turcs. On trouve auſſi une de ſes lettres parmi celles d'Ange Politien. Paul Jove a comparé ſes ouvrages à ceux de Tacite. Platine parlant de ſon eſprit, de ſa taille & de ſes facultez, lorſqu'il l'excuſe de la conjuration contre le Pape Paul II. dit, qu'il ne paroît pas vraiſemblable qu'il y eut jamais penſé, parce qu'il n'avoit ni conſeil, ni langue, ni main, ni adreſſe, ni biens, ni enfin de vûe, aïant de fort mauvais yeux; enſorte, dit le même Platine, qu'il étoit plus endormi que P. Lentulus, plus peſant à cauſe de ſa graiſſe que L Craſſus, & qu'il n'étoit pas plus habile de la langue que de la main. Ce portrait aſſez plat ne répond pas à l'idée d'un homme d'eſprit & cultivé par beaucoup d'érudition, tel qu'étoit Callimaque. AN. 1497.

CXLIV. Charles VIII. part de Lyon pour aller à ſaint Denis, & retourne à Lyon. *La Vigne journal du voïage de Charles VIII.*

Charles VIII. qui étoit toûjours demeuré à Lyon depuis ſon retour en France, où il n'avoit penſé qu'à ſe livrer à la volupté, quitta enfin cette ville pour aller remercier Dieu dans l'Egliſe de ſaint Denis. Il ne voulut pas paſſer à Paris, afin de punir ſes habitans qui lui avoient refuſé cent mille livres, lorſqu'il étoit prêt de partir pour l'Italie. Après ce voïage de devotion, il revint à Lyon, & prit dans ſon conſeil une reſolution qui auroit maintenu la gloire de la Monarchie Françoiſe, ſi elle eût été executée. Trivulce eut ordre de quitter Aſt, & d'avancer en Italie; on lui promit un puiſſant ſecours, & on l'aſſura que le Duc d'Orleans iroit inceſſamment le joindre & le Roi lui-même peu de tems après. Mais le Cardinal Briçonnet empêcha l'execution de ces reſolutions, & retint ou détourna à d'autres uſages l'argent neceſſaire à la levée des troupes.

CXLV. On pre-

Le Roi changea donc de deſſein, & au-lieu d'aller ſe mettre à la tête de ſes armées, il

AN. 1497. retourna du côté de Paris; ce qu'on attribua à l'inclination qu'il avoit pour une demoiſelle de la Reine. Cette Princeſſe devenuë enceinte accoucha d'un Dauphin, qui vêcut fort peu de jours. Les ennemis du Duc d'Orleans ne manquerent pas de ſe ſervir de cet évenement pour le perdre dans l'eſprit du Roi. Ils lui faiſoient accroire que ce Duc avoit contribué du moins indirectement à la mort de trois fils que la Reine avoit mis au monde, puiſqu'aucun d'eux n'avoit vêcu; & toutes leurs raiſons ſe réduiſoient à la joïe que le Duc avoit fait paroître, voïant la cour en deuil. Averti des mauvais offices qu'on lui rendoit à la cour, il prit en homme ſage, toutes les précautions neceſſaires pour ſe mettre à couvert des embûches de ſes ennemis; il ſe confina dans ſon château de Blois, & il y vêcut comme un particulier ſans recevoir aucune viſite, occupé du ſeul plaiſir de la chaſſe, où il paſſoit les journées entieres.

Vient le Roi contre le Duc d'Orleans, qui ſe retire à Blois.

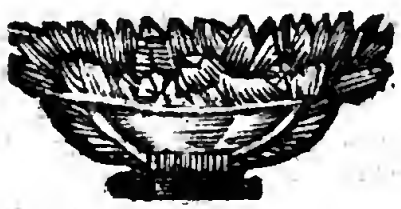

LIVRE CENT-DIX-NEUVIE'ME.

CHARLES VIII. n'avoit cherché juſqu'alors que les plaiſirs & la gloire humaine. Mais Dieu le toucha tout d'un coup. Il renonça à l'amour des femmes, s'appliqua à reformer ſon état & ſe corrigea de pluſieurs autres défauts. Il écoutoit les plaintes de ſes ſujets & accommodoit leurs differends, il dépoſoit les mauvais juges; attentif à rétablir la juſtice dans l'ancien ordre, ſans frais & ſans épices. Son deſſein étoit de rabaiſſer les tailles & les fixer à douze cent mille livres, qui ne ſe leveroient que par l'octroi des Etats du roïaume, & pour des neceſſitez extraordinaires, voulant que l'entretien de ſa maiſon & les dépenſes extraordinaires ſe priſſent ſur le revenu de ſon domaine & des anciens droits de la couronne. Comines dit, qu'il auroit bien voulu, s'il étoit poſſible, qu'un Evêque n'eût eu que ſon ſeul Evêché ſans d'autres benefices; & que tous y euſſent reſidé ſans paroître à la cour. Il fit de grandes aumônes; il ſe confeſſoit aſſez ſouvent à l'Evêque d'Angers. Enfin ſes diſpoſitions étoient ſi ſaintes & ſi pieuſes, que dans la derniere converſation qu'il eut avec quelques-uns de ſes confidens, il leur dit, qu'il étoit reſolu de ne jamais commettre aucun peché mortel, qu'il l'eſperoit du ſecours de la grace, & qu'il voudroit même de tout ſon cœur ſe diſpenſer d'en commettre de veniels, s'il étoit poſſible.

AN. 1498. I. Charles VIII. change de conduite & veut mener une vie chrétienne. *Mem. de Comines, l. 8. c. 18.*

Les gens de bien attribuoient cet heureux changement du Roi à l'action de continence qu'il avoit fait paroître dans la ville d'Aſt, dans le dernier ſéjour qu'il y avoit fait. Un ſoir qu'il ſe retira dans ſon appartement, il y trouva une

II. Action louable du Roi à l'égard d'une jeune fille.

AN.1498. jeune fille très-belle, que ceux de ſes domeſtiques qui vouloient contribuer à ſes plaiſirs y avoient introduite. Cette fille étoit à genoux devant une image de la ſainte Vierge, qu'elle avoit apperçûe dans la ruelle du lit, & pleuroit beaucoup. Le Roi la trouvant dans cette ſituation lui demanda la cauſe de ſa douleur; & elle le conjura de lui ſauver l'honneur, en conſideration de celle qui étoit repreſentée dans ce tableau, & qui n'auroit point été mere de Dieu ſi elle eut perdu la virginité. Elle ajoûta, que ſon pere & ſa mere l'avoient vendue à un des domeſtiques de ſa Majeſté, & que ſon extrême pauvreté en avoit été la cauſe. Le Roi touché du diſcours de cette fille, & d'ailleurs perſuadé à ſon air ſimple & ingenu qu'elle diſoit vrai, lui demanda s'il ne s'étoit pas preſenté quelque honnête homme qui l'eut demandée en mariage: elle nomma un bourgeois d'Aſt mediocrement aiſé; & le Roi le manda ſur le champ avec le pere & la mere de la fille; il traita avec eux, il convint de la dot, il la païa par avance; & ſa Majeſté eut ſoin de cacher la bonne œuvre qu'elle venoit de faire. Dans la ſuite le Roi commença tout de bon à regler ſa conduite, & à rétablir l'ordre Eccleſiaſtique ſans ſa pureté; il réforma autant qu'il dépendit de lui l'abus de la pluralité des benefices, il ſe corrigea des diſcours licentieux qui lui échappoient aſſez ſouvent, & il n'en ſortit plus de ſa bouche qui ne marquaſſent une reſpectueuſe crainte de Dieu, & une tendre affection pour ſes peuples.

III. Mort du Roi Charles VIII. à Amboiſe.

Il reſidoit depuis quelque tems dans ſon château d'Amboiſe, & la veille du Dimanche des Rameaux ſeptiéme d'Avril 1498. il prit la Reine par la main pour la conduire à une partie de paume qui devoit ſe jouer dans les foſſez du châ-

château. Il entra avec elle dans une galerie aſſez mal propre, & qu'on devoit bien-tôt abattre; en y entrant il s'y frappa aſſez rudement la tête, parce que la porte étoit baſſe; il ne laiſſa pas d'aller au jeu de paume, & d'y demeurer quelque tems, ne s'entretenant que de choſes ſpirituelles, en attendant que la partie commençât. Mais en repaſſant par la même galerie ſur les deux heures après midi, il tomba tout d'un coup à la renverſe frappé d'apoplexie. Comines dit, qu'on le mit ſur une mauvaiſe paillaſſe qui par hazard ſe trouva dans la galerie, & ſur laquelle il demeura pendant neuf heures, c'eſt-à-dire, juſqu'à onze heures du ſoir, qu'il expira, ſans pouvoir être en aucune maniere ſoulagé, tant l'apoplexie étoit violente. Il revint pourtant trois fois à lui, & ne prononça point d'autres paroles que celles dont il avoit coûtume d'uſer lorſqu'il imploroit le ſecours de Dieu & des Saints, auſquels il avoit une devotion particuliere. Enfin la troiſiéme fois qu'il revint à lui, il rendit l'ame aſſez doucement dans la quinziéme année de ſon regne, n'étant âgé que de vingt ſept ans & neuf mois.

AN. 1498.

Mém. de Comines, l. 8. c. 18.

Gaguin. lib. 11.

Addit. ad Monſtrelet. poſt vol. 3.

Belleſor. hiſt. de Charles VIII.

IV. Differends bruits ſur la cauſe de ſa mort.

On parla diverſement de la cauſe de ſa mort, comme c'eſt aſſez l'ordinaire des peuples lorſque les Souverains meurent d'une maniere ſubite & extraordinaire. Belleforêt rapporte que ce Prince avoit été empoiſonné par la ſenteur d'une orange; ce qui ne paroît pas vraiſemblable à beaucoup d'hiſtoriens. Les medecins crurent qu'il étoit mort d'une apoplexie cauſée par un catare auquel il auroit pû remedier par de frequentes purgations. Ce qu'il y a de conſtant eſt que ce Roi ne pouvoit pas vivre long-tems, quelques précautions qu'il eût priſe pour ſe conſerver, étant d'un temperament très foible,

Belleſor. hiſt. de Charles VIII.

An. 1498. ble, & qu'il affoibliſſoit encore tous les jours par ſes débauches, capables d'alterer les conſtitutions les plus vigoureuſes. Il étoit mal-fait de ſa perſonne, il avoit les épaules hautes, le viſage difforme, la parole lente & mal aſſurée; néanmoins les yeux vifs & brillans, de belles ſaillies pour les grandes choſes, mais qui duroient peu, de la bonté, de l'humanité & de la douceur envers tout le monde; au reſte trop de nonchalance pour ſe faire obéïr. On ne voit point qu'en toute ſa vie il ait chaſſé aucun de ſes domeſtiques; auſſi en étoit-il tellement aimé, qu'un des ſiens & un archer tombérent morts en apprenant qu'il venoit d'expirer.

Sainte Marthe hiſt. de la maiſon de France.

Son corps demeura expoſé pendant huit jours dans le château d'Amboiſe, & fut enſuite porté à ſaint Denis, où il fut inhumé auprès du grand autel. Comines dit qu'aucun de ſes prédeceſſeurs ne fut enterré avec plus de pompe ni avec plus de regrets. Gaguin qui y étoit preſent aſſure que ſept mille, tant Seigneurs qu'officiers, accompagnerent ſon corps juſqu'à Paris tous en deüil, que quatre cens pauvres vêtus de noir portoient des torches, que toutes les compagnies le reçurent ſolemnellement, & le conduiſirent juſqu'à l'Abbaïe de Saint Denis. Il ne laiſſa point d'enfans, aucun des trois qu'il avoit eu d'Anne de Bretagne n'aïant pû atteindre l'âge de quatre ans. Il eut auſſi une fille nommée Anne de France, qui mourut preſque auſſi-tôt après ſa naiſſance. Ainſi le Duc d'Orleans ſon plus proche heritier devint ſon ſucceſſeur.

Comines, loco ſupra cit.

Gaguin, lib. 11.

V. Le Duc d'Orleans ſuccede à Charles VIII. ſous

Ce Prince étoit toûjours à Blois & n'avoit pas encore trente-ſept ans accomplis, il n'étoit que couſin de Charles VIII. au quatriéme degré. Dès que celui-ci fut mort, les courtiſans & les officiers allerent le trouver pour lui en apprendre

prendre la nouvelle & le ſaluer comme leur nouveau Roi. Son élevation ſur le trône fit pourtant murmurer à la cour, on prétendoit même qu'il en devoit être exclu, parce qu'il avoit porté les armes contre ſon Roi; mais d'autres ſoûtinrent que le droit de ſa naiſſance & les loix du roïaume l'appelloient à regner & qu'on ne pouvoit y mettre d'obſtacle. Ainſi ſans avoir égard aux vaines plaintes de ceux qui auroient voulu le voir dépoüillé d'une couronne qui lui appartenoit, & qu'il porta dignement, il fut ſacré à Reims le vingt-ſeptiéme de Mai. AN. 1498. le nom de Louïs XII. *Guicciardin l. 3. Mem. de Comines, l. 8. c. 20. Belleſor. l. 6. c. 1.*

VI. Il eſt ſacré à Rheims & couronné à S. Denis.

Le premier de Juillet ſuivant, il reçut la couronne à ſaint Denis, & le lendemain il fit ſon entrée à Paris. Son premier ſoin fut de diminuer les impôts d'un ſixiéme, diminution qu'il porta dans la ſuite à un tiers. Occupé du bonheur de ſes peuples, il s'appliqua pendant tout le cours de ſon regne à gouverner avec douceur & avec prudence, ne choiſiſſant pour ſes miniſtres que des gens de bien & déſintereſſez, & conſultant dans tout la raiſon & la religion. Devenu plus ſage & plus compatiſſant par ſes longues adverſitez, il avoit appris par ſa propre experience les dangers qu'entraîne avec ſoi un commandement trop abſolu, & la neceſſité d'en adoucir la rigueur. Sa moderation éclata ſurtout lorſqu'étant monté ſur le trône, on lui conſeilla de punir ceux qui l'avoient deſſervi ſous les regnes précedens. „ Un Roi de France, „ répondit-il, ne venge point les injures d'un „ Duc d'Orleans." La Comteſſe de Beaujeu s'étoit declarée ſon ennemie, & loin de s'en venger, il ne penſa pas même à lui en témoigner ſon reſſentiment; il avoit fait une liſte de tous ceux qui l'avoient offenſé, dans la ſeule vûe de leur pardonner de meilleure grace : JESUS-CHRIST, diſoit-il, étant mort pour eux auſſi-bien que *Apud Ferron in Ludovic. XII. Paul Æmil. in Ludovic. XII. Mem. de Comines, l. 8. ch. dern.*

AN. 1498. pour lui. Sentimens dignes d'un heros, & ſurtout d'un Roi très-Chrétien. Dès qu'il eut été couronné, il prit par arrêt de ſon conſeil, le titre de Roi de France & des deux Siciles, & la qualité de Duc de Milan, parce qu'il prétendoit que ce Duché lui appartenoit, comme on a dit, à cauſe de Valentine Viſcomti ſon aïeule. A ſon avenement à la couronne, il dépêcha ſes Ambaſſadeurs au Pape, aux Venitiens & aux Florentins, pour leur notifier ſon élevation ſur le trône de France; & trois mois après il reçut les leurs qui lui apportoient des complimens & des excuſes. Mais Frederic Roi de Naples, & Ludovic Sforce Duc de Milan, ne lui en envoïerent point, parce qu'ils le regardoient comme leur ennemi declaré.

VII. Commencemens des negociations de la France avec le Pape, les Venitiens & les Florentins. *Guicciardin lib. 3.*

On commença dès lors à entamer differentes negociations. Alexandre VI. s'étoit reconcilié avec les Urſins; mais il vouloit beaucoup de mal à Frederic Roi de Naples, parce qu'il avoit refuſé ſa fille à Ceſar Borgia fils naturel de ſa Sainteté. Les Venitiens cherchoient à ruïner Ludovic Sforce, parce qu'il empêchoit leur aggrandiſſement, & qu'il avoit des vûes ſur la ville de Piſe, qu'ils tâchoient de s'approprier. Pour les Florentins, ils deſiroient ardemment de recouvrer leurs places, & faiſoient pour cela la guerre. Ainſi tous les trois conduits par leurs ſeuls interêts, rechercherent l'alliance de Louïs XII.

VIII. Louïs XII. fait caſſer ſon mariage avec Jeanne de France. *Hiſt. de Louïs XII.*

Jamais l'occaſion ne ſe pouvoit preſenter plus favorable pour ſa Sainteté. Louïs XII. avoit épouſé dans ſa jeuneſſe Jeanne fille de Louïs XI. mais ce mariage s'étoit fait contre ſon gré; & dans l'eſperance de s'en relever dans la ſuite, il avoit proteſté contre. La crainte ſeule de s'attirer la colere & l'indignation du Roi, qui ne le menaçoit pas moins que de priſon, s'il n'avoit

pour

pour ſa fille les égards qu'on doit avoir pour une épouſe, lui avoit fait garder des menagemens à l'exterieur. Ces mêmes raiſons avoient ſubſiſté pendant tout le regne de Charles VIII. qui n'auroit pas ſouffert que ſa ſœur eût été repudiée. Mais auſſi-tôt que ce Prince fut mort, & que le Duc d'Orleans eût été reconnu pour ſon ſucceſſeur, il ne penſa plus qu'à ſe mettre en liberté & à faire declarer ſon mariage nul. Jeanne ſon épouſe étoit difforme, contrefaite, infirme, & ſelon toutes les apparences hors d'état d'avoir jamais des enfans. Il eut recours au Pape, qui voulant ſe menager la France pour l'élevation de ſa famille, écouta facilement ſa demande, & nomma des commiſſaires pour examiner l'affaire & en juger. Le Roi ſe fondoit ſur trois raiſons. 1. Que Louïs XI avoit été ſon parain, & qu'au préjudice de cette alliance ſpirituelle, il lui avoit fait épouſer ſa fille ſans diſpenſe. 2. Qu'il ne l'avoit épouſée que par violence; qu'autrement il ne ſe fut point uni à une Princeſſe ſi contrefaite, & dont il ne pouvoit avoir d'enfans. 3. Qu'il n'avoit point conſommé le mariage. La Reine répondit, qu'elle n'avoit jamais ſçû que ſon pere avoit été le parain de ſon mari; qu'elle ne s'étoit point apperçû qu'on eût fait violence à ſon époux, & que l'honnêteté ne lui permettoit pas de s'expliquer ſur le troiſiéme article; que cependant ſa conſcience l'empêchoit d'en demeurer d'accord; qu'après tout, elle ſeroit ravie que les commiſſaires donnaſſent ſatisfaction au Roi. Louïs d'Amboiſe Evêque d'Albi, Ferdinand Evêque de Ceuta, Portugais, furent d'abord chargez de la commiſſion, & on leur joignit dans la ſuite Philippe de Luxembourg Evêque du Mans. On verifia les proteſtations de nullité faites dans le tems. La Reine Jeanne même laſ-

AN. 1498. *par Saint Gelais.*

An. 1498. ſée de la cour & ne ſoupirant qu'après la retraite, y donna les mains; & le mariage fut declaré nul à Rome. Mais ſa Sainteté en fit d'abord un myſtere afin d'arriver plus aiſément à ſes vûes, & aux deſſeins qu'elle avoit de produire en France le Cardinal Ceſar Borgia ſon fils, qui penſoit à rentrer dans l'état ſeculier.

IX. Le Cardinal Borgia vient en France, & eſt fait Duc de Valentinois.

Le Pape l'envoïa en France chargé de la bulle qui declaroit nul le mariage du Roi. Borgia étant arrivé en ce roïaume voulut uſer de fineſſe & de diſſimulation, & dit qu'il n'avoit pas apporté la bulle. Mais Louïs XII. averti du contraire par l'Evêque de Ceuta à qui Borgia en avoit confié le ſecret, lui fit mauvaiſe mine, & proteſta qu'il paſſeroit outre, puiſqu'il ſçavoit que ſon mariage avoit été declaré nul. Le Cardinal avoüa alors qu'il étoit chargé de la bulle & la produiſit au Roi. L'indiſcretion de l'Evêque de Ceuta lui coûta la vie, Borgia lui aïant fait donner du poiſon dont il mourut.

Frizon in Gallia purpurata.

Ferron in Ludovic. XII.

X. George d'Amboiſe reçoit le chapeau de Cardinal.

Sa Majeſté qui ſçavoit que Borgia prenoit l'état ſeculier du conſentement du Pape, voulant reconnoître le ſervice qu'il venoit de lui rendre, lui donna le Duché de Valentinois, dont il porta le nom le reſte de ſa vie, avec une compagnie de cent hommes d'armes entretenus en paix & en guerre, une penſion de vingt mille livres, & des aſſurances pour les plus beaux fiefs du Duché de Milan, auſſi-tôt que le Roi l'auroit conquis. Borgia étoit auſſi chargé d'un chapeau de Cardinal pour George d'Amboiſe Archevêque de Roüen, que le Pape avoit nommé dans un conſiſtoire du dix-ſeptiéme de Septembre. Ce fut le Cardinal de ſaint Pierre-aux-liens qui étoit alors en France, qui le lui donna ſolemnellement dans l'Egliſe de Chinon au dioceſe de Tours, le vingt-ſixiéme de Decembre; cette ceremonie ne convenant point à Borgia

Burchard. lib. 3.

D'ard. M. S. Archiv. varie. fig. 1044. p. 526.

à

à cauſe de ſa ſecularisation. Louïs XII. vit par- A. 1498.
là tous ſes ſouhaits accomplis ; la bulle declaroit ſon mariage nul ; la dignité de Cardinal étoit donnée à ſon favori & ſon principal miniſtre ; c'étoit tout ce qu'il demandoit. Il ſe flattoit qu'il pourroit librement & ſans obſtacle épouſer la veuve de ſon prédeceſſeur, qu'il avoit autrefois aimée, & pour laquelle il ſentoit encore beaucoup d'inclination ; & qu'après avoir comblé de bienfaits le fils du Pape, il pourroit à l'avenir compter ſur l'amitié & la protection du ſouverain Pontife.

XI. Borgia demande au Roi la Princeſſe de Naples en mariage.

Borgia qui ſentoit bien tous les liens que le Roi ſe donnoit, lui témoigna qu'il deſiroit épouſer la Princeſſe de Naples fille de Frederic, & il le pria de la part du Pape de s'emploïer pour faire réuſſir ce mariage. Il lui fit même entendre que ce n'étoit qu'à cette condition qu'Alexandre ſeroit favorable à la France. Le but de Borgia étoit de dépoüiller Frederic de ſon roïaume après ce mariage, & de s'en faire donner l'inveſtiture par le Pape qui ne demandoit pas mieux, prétendant que le roïaume tomboit en quenoüille. Mais Louïs XII. aïant toûjours fait profeſſion de la plus haute probité, & ne voulant pas violer le droit des gens, en ſacrifiant la Princeſſe de Naples, qui étoit née en France, & y avoit toûjours demeuré, à l'ambition du Duc de Valentinois ; le renvoïa lui-même à la Princeſſe & remit l'affaire à ſa diſcretion. Borgia mécontent ſe hazarda pourtant de faire cette propoſition à la Princeſſe, qui lui repartit que le Roi ſon pere vivoit encore, & que les loix lui défendoient de diſpoſer d'elle-même ſans ſon conſentement. Elle ajoûta, qu'encore qu'elle fut libre, elle n'auroit garde de ſe marier dans une conjoncture où le Roi de Naples étoit mal avec Louïs XII. ſon bien-

An. 1498. bienfaicteur ; mais que comme on negocioit leur reconciliation, & que même le traité étoit déja fort avancé, elle en attendoit la concluſion avant que de changer d'état. Le Duc de Valentinois après ce refus ne penſa plus à la Princeſſe de Naples.

XII. La Princeſſe Jeanne repudiée par Louïs XII. ſe retire à Bourges & y inſtitue l'Ordre des Annonciades. *Le Mire in origin. religioſ. Baillet vies des ſaints 4. Févr.*

Cependant Louïs XII. aïant levé tous les obſtacles qui pouvoient differer ſon mariage avec Anne de Bretagne veuve de ſon predeceſſeur, ne s'occupoit que des préparatifs de ſes nôces. En vertu du jugement rendu par les commiſſaires & de la diſpenſe du Pape, Jeanne de France fut répudiée, & la Princeſſe ſouffrit patiemment cet affront. Les Pariſiens qui ſe reſſouvenoient des bienfaits ; qu'ils avoient reçû de Louïs XI. ne purent s'empêcher d'en murmurer hautement comme d'une injuſtice, il y eut des prédicateurs qui en blâmerent publiquement ſa Majeſté dans leurs ſermons. Jeanne fut la ſeule qui regarda ſa diſgrace comme une faveur du ciel. Dégoûtée du monde & reſolue de ſe donner entierement à Dieu, elle ſe retira dans la ville de Bourges que le Roi lui avoit aſſignée avec d'autres domaines pour ſon entretien, & elle y paſſa ſaintement le reſte de ſes jours. Elle y inſtitua l'Ordre des Annonciades, dont les religieuſes ſont diſtinguées de celles de Genes par le ſcapulaire rouge qu'elles portent, & elle obtint du Pape Alexandre VI. la confirmation de ce nouvel inſtitut en 1501. Elle fonda auſſi le college de l'univerſité de Bourges.

XIII. Savonarole s'attire la haine des Florentins. *Guicciardin*

Les Florentins qui juſqu'alors avoient regardé Savonarole comme un ſaint homme & un Prophete inſpiré de Dieu, & qui n'entreprenoient même rien ſans le conſulter, perdirent tout-à-coup cette haute eſtime, à quoi ſucceda dans la ſuite une haine implacable : & voici ce qui

qui y donna occaſion. Lorſque Pierre de Medicis à la ſollicitation de Ludovic Sforce tenta de rentrer dans Florence, ſans aucun ſuccès, les partiſans qu'il avoit dans la ville & qui devoient le ſeconder dans cette entrepriſe furent pris & executez à mort. L'execution ſe fit pendant la nuit pour éviter le tumulte que le peuple auroit pû cauſer, & avec tant de précipitation, qu'on ne voulut pas même déferer à l'appel des parens des coupables. Rien n'étoit plus oppoſé à la liberté publique; Savonarole avoit lui-même fait établir depuis peu une loi tout-à-fait contraire à cette violence. Cependant ſes amis furent les principaux moteurs de cette execution, & ſi on ne put le convaincre d'y avoir eu part, on eut du moins à lui réprocher de ne l'avoir pas empêché; il en fut blâmé, & ſon crédit en ſouffrit beaucoup. D'un autre côté Ludovic Sforce jaloux de la grande autorité que ce religieux s'étoit acquis auprès de la République, ne ceſſoit d'irriter le Pape contre lui par l'entremiſe du Cardinal Aſcagne ſon frere. Il envoïa auſſi ſecretement un Cordelier dans Florence pour prêcher contre la vie & les ſermons de Savonarole. D'autres religieux en firent autant, ſans que Jerôme ceſsât d'agir à ſon ordinaire; il exhortoit toûjours le peuple à changer de vie, il prêchoit hardiment la réformation des Princes & de la cour Romaine, & défendoit la liberté de ſa patrie contre toutes les factions qui la vouloient opprimer. La converſion de Marcile Ficin chanoine de Florence, celle de Nicolas Chambert gentilhomme Allemand à qui il donna l'habit de Dominicain & de beaucoup d'autres ſçavans hommes, qui prirent le même parti & ſe firent religieux dans ſon Ordre, furent les fruits de ſes exhortations pathetiques.

AN. 1498. *hiſt. Ital. lib.* 3. *Raynald. ad. ann.* 1497.

Ses

AN. 1498. Ses ennemis toutefois conjurerent ſa perte avec tant de violence, qu'ils tenterent une fois de le tuer en chaire dans le tems qu'il prêchoit, & l'accuſerent devant le Pape comme un ſeditieux qui annonçoit au peuple une fauſſe doctrine; ils produiſirent un de ſes ſermons où il déclamoit fortement contre le luxe & les déſordres du clergé, particulierement de celui de Rome. Sa Sainteté déja prévenue contre lui, & d'ailleurs informée qu'il avoit écrit à l'Empereur, aux Rois de France, d'Eſpagne, de Portugal & d'Angleterre, pour les engager à demander la réformation de l'Egliſe dans le chef & dans les membres, & la tenue d'un Concile general; irritée de ce procedé, le cita devant lui pour répondre aux chefs d'accuſation dont on le chargeoit. Jerôme ne jugea pas à propos de ſe livrer à ſes ennemis & ſe contenta de ſe juſtifier par des lettres qu'il écrivit au Pape. Alexandre ne fut pas content de ſa juſtification, le traita de rebelle au ſaint Siege & lui interdit la prédication. Savonarole ne pouvant plus remplir ſes fonctions, ſubſtitua en ſa place un de ſes religieux, qui fit une apologie de Jerôme, & aſſura qu'il n'avoit rien dit qui ne dût s'accomplir. Alexandre voïant que Jerôme ne ſe rendoit point à ſa citation, ajoûta l'excommunication à l'interdit & le traita d'heretique. Mais ce religieux fit pluſieurs écrits pour montrer que cette cenſure étoit nulle. Cependant il continua de ne point prêcher en public juſqu'au commencement de cette année. Alors prétendant toûjours que l'excommunication portée contre lui étoit nulle, & qu'il en avoit ſuffiſamment montré l'injuſtice & la nullité, il reprit ſes fonctions. Le Pape indigné de cette conduite, l'excommunia une ſeconde fois; & comme les Florentins le favoriſoient encore, Alexandre

XIV. Ses ennemis l'accuſent devant le Pape.

Naucler. chronic. vol. 3. gen. 50. pag. 515.

Hieron. Savonar. vita à P. Quetif.

Mem. de Comines. l. 8. ch. 19.

XV. Le Pape l'excommunie, & les Florentins l'empêchent de prêcher.

xandre les menaça de la même peine, s'ils ne ceſſoient de le proteger, ou même de l'entendre. Les Florentins qui étoient déja indiſpoſez contre Jerôme pour ce que nous avons dit, & qui avoient interêt de menager le Pape pour ſe procurer la reſtitution de Piſe, défendirent à Savonarole de monter en chaire & l'obligerent au ſilence. A quoi il ſe ſoumit. An. 1498

XVI. Un Dominicain & un Cordelier offrent d'entrer dans le feu pour prouver l'un la verité, & l'autre la fauſſeté de ſa doctrine.

Comme le Dominicain que Savonarole avoit engagé de prêcher en ſa place avoit dit en chaire, que pour prouver la verité de la doctrine & la ſainteté de la conduite de Jerôme, il s'offroit de paſſer au travers d'un feu bien allumé, ſans en recevoir de mal, un Religieux de l'Ordre des Freres Mineurs accepta d'y entrer auſſi pour prouver le contraire. Mais quand le Dominicain le preſſa d'en venir à l'execution, il dit qu'il ne vouloit faire l'épreuve qu'avec Jerôme lui-même. C'étoit une défaite, parce qu'il penſoit qu'on n'expoſeroit point Savonarole à cette épreuve. La diſpute s'échauffe, les deux contendans paroiſſent devant le Magiſtrat; le Cordelier réïtera qu'il étoit prêt d'entrer dans le feu avec Jerôme, non, dit-il, pour en ſortir ſain & ſauf; mais afin que Jerôme y fût brûlé avec lui. Le Dominicain repliqua que puiſque c'étoit lui qui avoit fait le défi, il étoit juſte que l'action ne ſe paſſât qu'entre lui & le Cordelier. Il offroit même de s'y faire accompagner par tous les Religieux de ſon convent, & Jerôme confirma cette promeſſe. Comme tout cela ne décidoit rien; le Magiſtrat conclut, que ſi le Cordelier ne vouloit point faire l'épreuve avec le Dominicain, il eut à nommer une autre perſonne pour le remplacer. Il nomma Nicolas de Pilli du même Ordre, qui refuſa auſſi quand on fut près de l'execution. Un convers du mê-

An. 1498. même Ordre voïant ce refus, s'offrit de lui-même. On prend jour, les parties s'y trouvent, un grand peuple s'offre pour être témoin du ſpectacle. Jerôme y aſſiſte auſſi, le Dominicain ſe preparant à entrer dans le feu; le Cordelier qui avoit refuſé d'y entrer avec lui, lui crie de ſe dépoüiller de ſes habits, prétendant qu'ils étoient enchantez; le Dominicain s'en dépoüille pour le ſatisfaire & en prend d'autres. Le Cordelier ajoûte, qu'il ne doit pas porter avec lui l'Euchariſtie, comme il le vouloit; c'étoit encore une vaine chicane, mais comme le Dominicain perſiſtoit à vouloir la porter avec lui en entrant dans le feu, on s'y oppoſa; & chacun ſe retira ſans avoir rien fait.

XVII. On arrête Savonarole & on l'applique à la queſtion.

Quand Savonarole ou ceux de ſon parti euſſent fait un miracle, il n'eût point échappé à ſes ennemis, qui étoient puiſſans & en grand nombre. Ils avoient gagné le peuple, qui dès le lendemain alla attaquer l'Egliſe de ſaint Marc, où il étoit retiré. On ferma les portes pour empêcher ces furieux d'y entrer; mais ils y mirent le feu & ſe firent un paſſage par la violence. On accourut au ſecours de Jerôme Le combat fut ſerieux & long. Les Magiſtrats voulant faire ceſſer ce tumulte, défendirent ſous peine de mort de ſecourir l'Egliſe de ſaint Marc, & ordonnerent ſous la même peine à Jerôme de ſortir en peu d'heures des Etats de Florence. Jerôme eut obéï à cet ordre; mais ſes amis le retinrent. Les Magiſtrats l'aïant ſçû l'envoïerent chercher avec une ſauve-garde & promeſſe de le laiſſer enſuite retourner à ſon monaſtere; on emmena avec lui deux de ſes compagnons Quand il fut devant les Magiſtrats, on lui demanda d'abord ſi ce qu'il diſoit avoir appris de Dieu étoit vrai ou faux.

faux. Jerôme ſoûtint avec ſa liberté ordinaire qu'il n'avoit rien dit qui ne fut très-certain. Après cette réponſe, on le conduiſit en priſon la nuit du Dimanche des Rameaux, ſans avoir égard à la promeſſe qu'on lui avoit faite de le renvoïer libre. On nomma enſuite quinze commiſſaires, pris d'entre ſes ennemis, pour examiner les dépoſitions & l'entendre lui-même. Mais comme il ne ſe démentoit point de ce qu'il avoit dit, on l'appliqua à la queſtion. Jamais on n'en fit ſouffrir à perſonne de ſi cruelle. Après lui avoir lié les bras derriere le dos, on le levoit en haut & on le laiſſoit retomber avec violence; enſorte que tous ſes membres ſe diſloquerent: un ſupplice fini, on en recommençoit un autre où la barbarie étoit ingenieuſe à trouver de nouveaux moïens d'en augmenter la cruauté. On approcha auſſi des charbons ardens contre ſes pieds. On le chargeoit d'injures, on lui faiſoit mille outrages. Jerôme ſouffrit tout avec conſtance & on ne tira pas de lui un ſeul aveu qui démentît ce qu'il avoit dit ou fait juſqu'alors. Au milieu des plus vives douleurs, il ne prononça preſque jamais que ces paroles: „ Seigneur, ôtez, ôtez moi la vie, & quand on ceſſoit de le tourmenter, il ſe mettoit à genoux & prioit pour ſes bourreaux. Cependant on écrivit ſon interrogatoire, dans lequel on ſuppoſa bien des choſes fauſſes qu'il n'avoit jamais dites; on exagera & on donna un mauvais ſens à ce qu'il avoit répondu dans un ſens conforme à la verité. On fit venir enſuite ſix religieux de ſon Ordre pour lire l'interrogatoire en leur preſence & devant Jerôme. Celui-ci avoüa tout ce qu'il avoit écrit, & non tout ce qu'on y avoit mêlé de faux, & après la lecture faite, ſe tournant vers ſes religieux: „ Perſonne n'ignore, „ leur

AN. 1498.

An. 1498. „ leur dit-il, quelle a été ma conduite & ma „ doctrine & quelles ont été mes liaiſons tant „ que j'ai été parmi vous. Je vous recom- „ mande deux choſes: 1. Aïez ſoin de tous les „ jeunes religieux, & faites enſorte qu'ils con- „ ſervent la crainte du Seigneur dans laquel- „ le ils ont été élevez, & la ſimplicité de la „ vie Chrétienne. 2. Priez Dieu pour moi de „ tout vôtre cœur; car je ſuis près de la „ mort.

XVIII. Supplice de Savonarole qui eſt pendu & brûlé.

Dès qu'Alexandre VI. eût appris que Jerôme Savonarole étoit en priſon, il fit prier la Republique de Florence de le lui envoïer à Rome; mais on ne le voulut pas, parce qu'on craignoit une ſedition. Alexandre ne pouvant donc contenter en tout la haine qu'il portoit à ce religieux, voulut au moins ſe ſatisfaire en partie. Il envoïa deux juges à Florence, qui recommencerent à le tourmenter pour tâcher de lui faire avoüer quelque crime qui put le faire condamner à mort; mais n'aïant pasréuſſi, il ne laiſſerent pas de le condamner à mourir. Ce jugement fut prononcé le vingt-deuxiéme de Mai 1498. On lui donna un confeſſeur; & un autre à chacun de ſes deux compagnons qui étoient condamnez avec lui. Le lendemain qui devoit être le jour de l'execution, on leur donna l'Euchariſtie. Jerôme la reçut dans ſa main & la prit dans ſa bouche après avoir fait ſur ce myſtere une profeſſion de foi très-Catholique. Après cette action, on les mena tous trois comme des voleurs au lieu de leur ſupplice. Quand on eut dépouillé Jerôme de ſon habit religieux, il le prit entre ſes mains & verſa des larmes deſſus, aſſurant qu'il l'avoit heureuſement conſervé ſans tâche juſqu'alors. Il exhorta auſſi ſes compagnons à demeurer fermes & à mourir genereuſement, puiſqu'ils mouroient inno-

Innocens. Comme ils étoient Prêtres tous les trois, on les dégrada avec les ceremonies ordinaires; mais l'Evêque aïant pris la main de Jerôme, & lui aïant dit: „ Je te ſepare de „ l'Egliſe triomphante, il répondit: Tu me „ ſepares de l'Egliſe militante, tu ne peux „ m'ôter à l'Egliſe triomphante.„ Il répondit avec fermeté à tous ceux qui lui firent des queſtions, & les aſſura tous qu'il n'avoit rien dit que de vrai, & que tout ce qu'il avoit prédit arriveroit. Enfin après avoir baiſé le crucifix, on le prit de même que ſes compagnons, pour leur faire achever leur ſupplice. Les deux compagnons furent pendus les premiers, & Jerôme le fut le dernier après avoir recité le ſymbole des Apôtres. Cela arriva le vingt-troiſiéme de Mai 1498. le jour de l'Aſcenſion. Savonarole n'avoit alors que quarante-cinq ans & huit mois. On alluma enſuite un grand feu pour y faire brûler leurs corps, & leurs cendres furent jettées dans la riviere. On dit que Dieu a honoré la memoire de Savonarole de beaucoup de miracles. An. 1498.

XIX. Ouvrages de Jerôme Savonarole.

Auſſi-tôt après ſa mort, on publia un écrit ſous le titre de ſa confeſſion, où on lui prêta beaucoup d'extravagances; mais rien qui meritât la mort. Jean Baleſdens fit imprimer l'an 1633. à Leyde quatre ouvrages de cet auteur, qui avoient déja été mis ſous preſſe de ſon vivant à Florence, & dont il y avoit eu depuis diverſes éditions, mais peu correctes; ſçavoir, de la ſimplicité de la vie Chrétienne; le triomphe de la Croix; dialogue de l'eſprit & de l'ame; & expoſition de l'oraiſon dominicale en quatre manieres. Ce dernier ouvrage avec les meditations ſur le pſeaume cinquante a été traduit en François & imprimé à Paris en 1685. Le premier fut auſſi traduit en Italien par Jerôme

AN. 1498. me Benevieni, qui donna ſa verſion dès l'an 1486. à Florence ; & on en a auſſi une traduction Françoiſe du Pere Philippe Chahu Jeſuite, qui parut en 1672. Pour le ſecond traité, Savonarole prit lui-même la peine de le traduire, mais librement, en Italien, & il donna cette verſion en 1497. à Florence, avec beaucoup d'autres traitez auſſi en Italien, entr'autres un intitulé, Regles pour vivre en Chrétien, qu'il compoſa dans ſa priſon à la priere du geolier. On a auſſi cinq volumes de ſes ſermons imprimez l'an 1520. outre pluſieurs autres recueils qui ont paru en divers tems, & dont quelques-uns n'ont pas été approuvez ; ſon dialogue de la verité prophetique qui a été mis à l'*index* ; ſon abregé des revelations ; un traité Italien contre l'aſtrologie judiciaire ; un abregé de la philoſophie naturelle & morale ; un traité des diſciplines, & d'autres avec pluſieurs lettres.

XX. Apologie de Savonarole par Jean François Pic de la Mirande.

Jean-François Pic de la Mirande, neveu du celebre Jean Pic, dont on a déja parlé, fit l'apologie de Savonarole diviſée en deux livres, qu'il dedia à Hercule d'Eſt Duc de Ferrare. Le premier livre contient ſept chapitres ; dans le premier deſquels il fait voir qu'il n'y a point de jugement ſur la terre qui ne puiſſe être ſujet à l'erreur ; dans le ſecond, qu'il peut arriver en differentes manieres qu'une ſentence d'excommunication portée par les Evêques ſoit nulle & ſans effet : & il rapporte ces manieres dans le troiſiéme, où il dit qu'il y a quelques cas dans leſquels les jugemens des Papes ſont nuls ; & où il explique ce qu'on entend par erreur intolerable ; dans le quatriéme, il traite de l'excommunication & des cauſes pour leſquelles on doit en punir ; dans le cinquiéme, il apprend quelle doit être l'obéiſſance des ſujets

Bzovius tom. 18. an. 1492. 94. 95. 97. & 98.

jets envers les Prelats & ſuperieurs ; dans le ſixiéme & ſeptiéme, il expoſe cette maxime, qu'on doit craindre la ſentence du ſuperieur, ſoit qu'elle ait été prononcée juſtement ou injuſtement ; & comment ces paroles doivent s'entendre. Le ſecond livre comprend huit chapitres, & Pic de la Mirande y prend ouvertement la défenſe de Savonarole ; il y ſoûtient que le Pape Alexandre VI. a été trompé par les artifices des ennemis de ce religieux, que le mandement du Pape ne devoit point être executé, que Savonarole n'a point encouru de cenſures, qu'il n'a pas eu beſoin par conſequent d'en être abſous. Enfin il finit par beaucoup de louanges qu'il donne à celui dont il fait l'apologie ; & propoſe les moïens de reſiſter aux perſecutions à venir. AN. 1498.

XXI. Erreur de Matthias Cordelier.

Vers ce même tems, un religieux Cordelier nommé Matthias, publia ſes rêveries. Il ſoûtenoit qu'il falloit obſerver la regle de ſaint François à la lettre, & que ſaint Bonaventure, les docteurs en théologie & les Papes qui y avoient apporté des mitigations ou accordé des privileges, étoient en peché mortel. Il condamnoit auſſi les monaſteres dans leſquels il y avoit des procureurs & des ſyndics. Comme il avoit beaucoup de memoire & qu'il étoit ſçavant dans les langues, ſur-tout dans l'Hebreu & le Latin, il ſe fit écouter ; environ quatre-vingt Cordeliers embraſſerent ſon parti, & inſenſiblement il s'opiniâtra ſi fortement dans ſes erreurs, qu'il vint juſqu'à mépriſer les commandemens de l'Egliſe & les cenſures des ſouverains Pontifes. On le mit en priſon, & on ne l'en fit ſortir qu'après qu'il eût promis de ſe retracter & de ſe corriger. Mais étant retombé peu de tems après, on l'arrêta une ſeconde fois. N'étant pas aſſez bien gardé, il ſe ſauva dans *Bzov. hoc ann.* 1498.

An. 1498. un deſert avec ſes compagnons, où il établit un nouvel ordre, avec des Provinciaux & des Gardiens, ſe vantant d'être inſpiré de Dieu, & aſſurant qu'il feroit des miracles. Enſuite aïant été chaſſé de ce deſert par l'autorité du Pape, il ſe retira chez les conventuels où il mourut dans ſon fanatiſme, & ſa ſecte ſe diſſipa d'elle-même.

XXII. L'Evêque de Calahorra condamné à une priſon perpetuelle pour ſes erreurs.

La converſion de deux cens quatre-vingt Maures Juifs Eſpagnols appellez Maranes qui firent ſolemnellement profeſſion de la religion Catholique ſur la fin du mois de Juillet, fut un ſujet d'édification pour les fidéles, & qui repara en quelque ſorte le ſcandale que cauſa la chûte de Pierre d'Aranda Evêque de Calahorra & maître du ſacré Palais, qui preſque dans le même tems fut convaincu de Judaiſme. Il fut dégradé dans le mois de Septembre, & condamné à être enfermé pendant toute ſa vie dans le château Saint Ange à Rome. On l'accuſoit d'avoir enſeigné que la loi Moſaïque avoit un principe, & que la loi Chrétienne en avoit trois, le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit; que Jeſus-Chriſt n'avoit point ſouffert, s'il eſt Dieu, & que c'étoit pour cela que dans ſes prieres il diſoit ſeulement, gloire au Pere, ſans y ajoûter les noms du Fils & du Saint-Eſprit. Que les indulgences n'étoient rien & ne produiſoient aucun effet; que les Papes les avoient inventées parce qu'ils en tiroient du profit. Qu'il n'y avoit ni enfer, ni purgatoire; mais ſeulement un paradis. Il ne celebroit point à jeûn, diſant la meſſe après avoir dîné, & n'obſervoit ni carême ni aucune abſtinence de viandes.

Naucler. vol. 3. general. 50.

Burchard. apud Bzov. ann. 1500.

XXIII. Succeſſion des Patriarches Grecs de Conſtantinople.

A l'égard de la ſucceſſion des Patriarches Grecs, on a dit que Maxime avoit été élû Patriarche de Conſtantinople, mais il fut dépoſé dans cette année, ou du moins dans la précedente,

dente, pour un crime assez considerable dont on l'accusoit. Ce Maxime avoit succedé à Simeon qui avoit pris la place de Marc Eugenique, le cinquiéme Patriarche depuis que Mahomet II. eut pris la ville de Constantinople. Maxime aïant été dépose, Nyphon de Thessalonique fut choisi pour être son successeur, & en fut chassé un an après pour mettre en sa place un Maxime de Serrs, qui gouverna pendant six ans. Ce dernier aïant été exilé, on rappella Nyphon qui ne jouit du patriarchat qu'un an. C'est ainsi que ces schismatiques vivoient dans des divisions continuelles. Après Nyphon on mit Joachim metropolitain de Damas sur le siege, jeune homme à la verité, sans beaucoup de science; mais d'un bon esprit, avec beaucoup d'humilité & des mœurs très-reglées. Il alla en Georgie faire ses visites, & y fut très-honorablement reçû; on l'y chargea de presens considerables, & il s'en retourna riche à Constantinople où il mourut. An. 1498. *Zygomal. Turco-Graecia. l. 1. & 2.*

XXIV. Censures de plusieurs erreurs par la faculté de Théologie de Paris.

Quelques personnes prétendoient autoriser l'art magique, soutenant qu'il étoit permis d'user de malefices; que l'Eglise avoit eu tort de les condamner, & qu'ils pouvoient procurer un grand nombre de biens; ils débitoient aussi quantité de vertus qu'ils disoient être attâchez aux talismans; & comme il étoit necessaire de réprimer de semblables erreurs, la Faculté de théologie de Paris les condamna par une censure du dix-neuviéme de Septembre 1498,

Quelques jours après le deuxiéme d'Octobre, elle censura seize propositions prêchées à Tournay en Flandres, par Jacques Vitrier de l'Ordre Religieux des Freres Mineurs. Voici ces propositions. „ 1. Il vaudroit mieux couper la „ gorge à son enfant, que de le mettre dans „ une religion non reformée. 2. Il vaudroit *D'Argentré collect. jud. tom. 1. pag. 340.* *Ex. 1. regist. censurar. facult. fol. 158.*

AN. 1498. „ mieux proſtituer ſa fille, que de la mettre „ dans un ſemblable ordre. 3. Quiconque en- „ tend la meſſe d'un Prêtre qui tient une fem- „ me dans ſa maiſon, peche mortellement. „ 4 Peché mortel à quiconque lui fait dire la „ meſſe & lui donne de l'argent. 5. Si vôtre „ curé ou autre prêtre a une femme dans ſa „ maiſon, vous devez aller chez lui & en ti- „ rer de force cette femme. 6. L'office qu'on „ chante en muſique à nôtre Dame porte à „ la luxure. 7. Le Roi n'a point remis les mal- „ totes à Tournay pour nourrir les courti- „ ſannes des chanoines & autres gens de l'E- „ gliſe. 8. On ne doit point donner d'argent „ aux Egliſes pour les pardons. 9. Les par- „ dons ne ſont point donnez pour des lieux „ de proſtitution. 10. Ces pardons viennent de „ l'enfer. 11. Quand vous entendez la meſſe, „ vous ne devez rien dire, & quand on éleve „ le ſaint Sacrement, vous devez regarder en „ terre, & non point le ſaint Sacrement. 12. „ L'office de la ſainte Vierge ne doit point être „ recité par des ſeculiers. 13. Il ne faut point „ prier les Saints. 14. Il y en a quelques-uns qui „ diſent certaines oraiſons de la Vierge Ma- „ rie, afin qu'à l'heure de la mort ils puiſſent „ voir la Vierge: Tu verras le diable, & non „ pas la Vierge Marie. 15. Il vaudroit mieux „ à une femme mariée violer la foi conjugale, „ que de rompre ſon jeûne. 16. J'aimerois „ mieux être la cauſe de la mort d'un homme, „ ou homicide, que de commettre le peché „ avec une femme." Toutes ces propoſitions furent condamnées & differemment qualifiées. Ce qu'il y a de particulier regarde la quator- ziéme, où la faculté dit, que ſi l'on prétend qu'il n'eſt pas permis de reciter quelques orai- ſons devotes, afin que la ſainte Vierge aſſiſte à

la

la mort celui qui prie dévotement ; cette pro- AN. 1498.
poſition eſt fauſſe : mais ſi l'on prétend condamner la ſuperſtitieuſe credulité de quelques-uns, qui penſent qu'en vertu de certaines prieres plûtôt que d'autres, la Vierge leur apparoît viſiblement à l'heure de la mort ; les docteurs declarent qu'ils ne condamnent point ce ſens.

François Ximenés promû à l'Archevêché de Tolede, comme il a été dit, alla dans cette année prendre poſſeſſion de ſon Egliſe, & il y fut reçû avec beaucoup de magnificence. Ses premiers ſoins s'étendirent ſur les beſoins des pauvres, il y pourvut abondamment, viſita les Egliſes & les Hôpitaux, purgea ſon dioceſe des uſuriers & des lieux infames, & aïant caſſé pluſieurs juges prévaricateurs, il remplit leurs places de perſonnes dont la probité & le deſintereſſement lui étoient connus. Enſuite il ſe rendit à Alcala où il tint un ſynode, dont il fit lui-même l'ouverture par un diſcours des plus touchans, & peu de tems après il en aſſembla un autre à Talavera. Voici ce qu'on a pû recueillir des reglemens qui y furent faits. 1. Que tous les Dimanches & Fêtes les Curez après la grande meſſe expliqueroient l'Evangile au peuple familierement & ſolidement, & que le ſoir ils aſſembleroient leurs paroiſſiens & particulierement les enfans, & leur apprendroient la doctrine chrétienne. 2. Pour le leur faciliter, il fit faire des inſtructions & des catechiſmes, qui furent depuis d'une très-grande utilité. 3. On permit à tous les Prêtres de s'abſoudre les uns les autres, des cas mêmes qui étoient reſervez à l'Archevêque. 4 On rétablit l'uſage ancien de tenir de l'eau-benite à l'entrée des Egliſes. 5. On ordonna à tous les juges de juger les parties ſur le champ, ſans écritures & ſans frais,

XXV. Ximenés prend poſſeſſion de l'Archevêché de Tolede. *Alvar. Gomez in vita Ximen. l. 1.*

XXVI. Reglemens qu'il établit dans deux ſynodes. *Raynald. ad ann. 1498. n. 23.*

AN. 1498. ſi les cauſes étoient de peu de conſequence; & que pour ce qui regardoit les grandes affaires, après les informations faites, on laiſſeroit à chacun la liberté de produire ſes raiſons par écrit, de répondre à celles de ſes parties, une fois ſeulement, & que le vingtiéme jour au plûtard, on donneroit une ſentence définitive. 6. On y regla en particulier les procedures contre les Eccleſiaſtiques, & l'on ordonna que ſi les accuſations étoient legeres, ils ſeroient abſous ou condamnez par les officiaux ſans bruit & ſans procedures; que ſi les fautes étoient conſiderables, ils ſeroient promptement jugez avec beaucoup de circonſpection & ſans éclat. 7. On enjoignoit aux paſteurs d'avoir ſoin dès le commencement du carême de confeſſer leurs paroiſſiens, & de n'accorder la communion paſchale qu'à ceux qui auroient obſervé ce reglement. 8. Qu'ils envoïeroient à l'Archevêque ou à ſes Vicaires generaux de Tolede ou d'Alcala un memoire exact de tous ceux qui n'auroient pas fait la communion paſchale, afin qu'il y fût pourvû par ſon autorité. 9. Qu'il y auroit dans toutes les paroiſſes un regiſtre où l'on écriroit exactement les noms de ceux qui ſeroient baptiſez, de leurs peres, meres, parains, marraines & des témoins preſens au baptême, avec l'année, le mois & le jour de cette ceremonie. Enfin il ordonna qu'on tiendroit exactement un Synode tous les ans, & le Concile de Trente a renouvellé ce reglement.

XXVII. Mort de dom Jean Prince d'Eſpagne. *Mariana, lib. 27. n. 2. Il plaît*

Pendant que Ximenés s'occupoit ſi utilement dans ſon dioceſe, la cour d'Eſpagne changea tout d'un coup de face par la mort de l'Infant dom Jean fils unique de leurs Majeſtez. Ce jeune Prince qui n'avoit gueres plus que dix-huit ans, fut attaqué d'une fiévre trois jours après qu'il fut arrivé à Salamanque avec la Princeſſe ſon épouſe;

ſe; & cette fiévre l'emporta le vingt-quatriéme d'Octobre de l'année 1497. Ferdinand ne parut pas fort touché de cette mort, peut-être parce qu'étant beaucoup plus jeune que ſon épouſe, il ſe flattoit d'avoir des fils d'un ſecond mariage. Mais Iſabelle en fut ſi affligée qu'on appréhenda pour ſa vie. Le corps du jeune Prince fut porté à Avila; & inhumé dans le monaſtere des Dominicains fondé par le Roi Ferdinand ſon pere. La nouvelle de cette mort arriva à Valence dans le tems qu'on s'y réjoüiſſoit encore pour le mariage du Roi de Portugal. Dom Jean avoit laiſſé en mourant ſon épouſe enceinte; l'eſperance de ce qui en devoit naître avoit un peu adouci la douleur de ſa perte; mais la Princeſſe ne mit au monde qu'une fille morte, & l'affliction des peuples recommença. La jeune Reine de Portugal apprit à Evora la mort de ſon frere, ce qui la toucha ſenſiblement, parce qu'ils s'aimoient beaucoup l'un l'autre.

AN. 1498. *cette mort le 4 d'Octobre.*

XXVIII. Le Roi & la Reine de Portugal ſont reconnus heritiers de Caſtille.

Par cette mort la ſucceſſion des roïaumes de Caſtille & d'Arragon paſſa à la Princeſſe qui venoit d'épouſer Emmanuel Roi de Portugal, comme à l'aînée. Leurs Majeſtez Portugaiſes ſe rendirent à Badajoz ſur les frontieres des deux roïaumes; de-là ils allerent paſſer la ſemaine-ſainte à nôtre Dame de Guadaloupe, & arriverent à Tolede le vingt-ſixiéme d'Avril 1498. où Ferdinand & Iſabelle les attendoient. Trois jours après, le vingt-neuviéme du même mois, le Roi & la Reine de Portugal furent reconnus dans une aſſemblée extraordinaire des Grands du roïaume & proclamez Princes de Caſtille, on leur en rendit l'hommage; & parce que l'Archiduc d'Aûtriche gendre de leurs Majeſtez Catholiques, & l'Archiducheſſe Jeanne ſon épouſe leur fille, avoient pris le nom de Princes de Caſtille auſſi-tôt qu'ils avoient ſçû la mort de

Mariana, hiſt. Hiſp. l. 27. n. 13.

An. 1498. Dom Jean ; Ferdinand & Iſabelle leur envoïerent en Flandres un Ambaſſadeur pour leur ordonner de quitter ce nom ; la qualité de Prince de Caſtille ſuivant la coûtume & les loix du roïaume, n'étant dûe qu'aux aînez & heritiers des Rois de Caſtille.

XXIX. On aſſemble les Etats en Arragon pour le même ſujet. *Mariana, ibid. n. 14.*

Mais il falloit auſſi faire reconnoître le Roi & la Reine de Portugal en Arragon ; & il y avoit de la difficulté, parce que l'Infant dom Henri Duc de Segorve & couſin germain du Roi Catholique, prétendoit que les loix excluoient les femmes de la couronne d'Arragon, & que par conſequent lui & le Prince Alphonſe ſon fils, y avoient ſeuls un droit legitime après la mort de ſa Majeſté Catholique, comme iſſus en ligne maſculine de Ferdinand I. Roi d'Arragon. Ainſi pour rompre les meſures du Duc de Segorve, les deux Rois & les deux Reines ſe rendirent en diligence à Sarragoſſe, où l'on aſſembla les Etats generaux du roïaume le quatorziéme de Juin. Les ſentimens furent fort partagez ſur la demande que fit Ferdinand, de reconnoître ſa fille & ſon gendre pour Princes d'Arragon ; l'affaire traîna en longueur, & la conteſtation ne ſe termina qu'aux couches de la jeune Reine de Portugal, qui mit au monde un Jeudi vingt-troiſiéme du mois d'Août un Prince qu'on appella Michel. La joïe fut grande ; mais elle ne dura pas long-tems. Parce que la Reine mourut une heure après. A la naiſſance du Prince les Etats accorderent à ſa Majeſté Catholique tout ce qu'elle demandoit, & reconnurent le jeune Infant dom Michel pour Prince d'Arragon, heritier legitime de la couronne, & lui prêterent en cette qualité le ſerment accoûtumé le vingt-deuxiéme de Septembre ; mais ils declarerent qu'en cas que le Roi Catholique eut des enfans mâles, alors leur ſerment ſeroit nul.

XXX. Mort de la jeune Reine de Portugal. *Mariana, ibid. n. 15.*

Pen-

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Arragon, l'Archevêque travailloit à la réforme de l'Ordre de ſaint François dans les deux roïaumes. Son deſſein étoit de faire l'union des Cordeliers conventuels avec les Obſervantins, c'eſt-à-dire, à dépoüiller les premiers de leurs revenus, & à les ſoûmettre à des auſteritez auſquelles ils n'avoient pas prétendu s'engager quand ils avoient fait profeſſion. Au ſeul nom de réforme tous les Cordeliers ſe ſouleverent, & n'oublierent rien pour décrier Ximenés, & pour lui faire perdre l'eſtime que la Reine faiſoit de lui; mais bien loin de réuſſir, cette Princeſſe lui promit d'emploïer ſon crédit à Rome auprès du Pape pour obtenir de ſa Sainteté la commiſſion dont il avoit beſoin; elle le fit en effet Mais le General des Cordeliers s'étant adreſſé le premier au Pape, lui repreſenta que ſon Ordre aïant beſoin de réforme pour retrancher pluſieurs déreglemens qui s'y étoient gliſſez, il prioit ſa Sainteté de lui en accorder la permiſſion. Le Pape approuva ce deſſein, permit au General de partir quand il lui plairoit, & lui fit expedier tous les brefs dont il pouvoit avoir beſoin. An. 1498.

XXXI. L'Archevêque de Tolede veut travailler à la réforme des Cordeliers.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome chargé par Iſabelle de demander au Pape cette commiſſion pour Ximenés, aïant appris de ſa Sainteté qu'elle avoit donné ſes ordres au General des Cordeliers qui devoit partir au premier jour pour les aller executer, en informa la Reine qui en fut ſurpriſe. Le General ne laiſſa pas de ſe preſenter devant cette Princeſſe, & ce qu'il y avoit de plus imprudent, de declamer beaucoup devant elle contre Ximenés. Indignée de ce procedé, elle lui demanda avec vivacité, s'il penſoit à ce qu'il étoit, & à qui il avoit l'honneur de parler: „ Oüi, Madame, répondit le

XXXII. Oppoſitions qu'il trouve dans l'execution de ce deſſein.

An. 1498. „ General, je ſçai que je parle à la Reine Iſabel-
„ le, qui n'eſt qu'un peu de cendre & de pouſ-
„ ſiere comme moi." En achevant ces paro-
les il ſortit de l'audience & ſe voiant abandon-
né de toutes les perſonnes de conſideration,
il prit la réſolution de s'en retourner à Rome.
Cependant comme il vouloit ſe faire honneur
de la réforme qu'il ne pouvoit éviter, il deman-
da au Pape la permiſſion de nommer des com-
miſſaires de l'Ordre, pour y travailler avec ceux
que ſa Majeſté Catholique avoit déja nommez.
Ce que le Pape lui accorda. Les commiſſaires
étant arrivez en Caſtille, furent fort mal re-
çus; l'autorité de l'Archevêque, jointe à ſa pie-
té & à l'appui que lui donnoit la Reine, firent
qu'on ne les écouta preſque point; ils s'en plai-
gnirent au conſeil, où l'on juge bien qu'ils ne
trouverent pas les eſprits diſpoſez en leur faveur.
Comme ils ne gagnoient rien, ils retournerent
à Rome, après avoir fait ſignifier qu'ils s'op-
poſoient à tout ce qu'on entreprendoit au pré-
judice de leur commiſſion.

Mariana, l. 27. n. 7. Leur premier ſoin fut d'animer le Pape con-
tre ſa Majeſté Catholique & Ximenés. Ils lui re-
preſenterent que l'interêt de Rome étoit de fai-
re ſentir ſon autorité, & qu'il ne devoit point
ſouffrir impunément qu'on la mépriſât; ils ga-
gnerent auſſi la plûpart des Cardinaux. Alexan-
dre qui n'étoit pas moins ambitieux que vo-
luptueux, voulut d'abord défendre la réfor-
mation d'autorité. Mais comme il avoit beſoin
de l'Eſpagne & qu'il étoit dangereux de faire
un trop grand éclat, on lui conſeilla de ſe con-
tenter pour le preſent, de ſuſpendre le pouvoir
des commiſſaires juſqu'à nouvel ordre. Ce
fut le parti qu'il prit. Il adreſſa un bref à leurs
Majeſtez Catholiques datté du neuviéme de No-
vembre 1497. où après s'être plaint du peu d'é-
gard

gard qu'on avoit eu pour les commiſſaires qu'il avoit envoïez, il dit, qu'un pareil excès commis contre des perſonnes revêtues de ſon autorité ne ſe pouvant pas tolerer, il ſuſpendoit les commiſſaires & leur défendoit de paſſer outre, juſqu'à ce qu'on eût reçû ſes ordres. La Reine voïant cette oppoſition reſolut d'abandonner cette affaire. Mais l'Archevêque de Tolede ſçut l'engager à appuïer ſon deſſein; & elle agit avec tant de chaleur auprès du Pape, que non ſeulement il leva l'interdit des commiſſaires; mais qu'il nomma expreſſément l'Archevêque avec l'Evêque de Jaën en Andalouſie, & celui de Catane en Sicile ſon Internonce en Caſtille, pour finir cette affaire en dernier reſſort. AN. 1498.

XXXIII. Il en vient heureuſement à bout.

Cependant les Cordeliers avoient fait inſerer dans la commiſſion, que ſa Sainteté ordonnoit aux trois commiſſaires d'agir par eux-mêmes, & leur ôtoit le pouvoir de nommer des ſubſtituts en leurs places. Cette clauſe étoit ſujette à bien des inconveniens, l'Archevêque les ſentit & en écrivit au Pape avec tant d'adreſſe, qu'Alexandre la revoqua, & donna pouvoir aux commiſſaires de ſubdeleguer ceux qu'ils voudroient lorſqu'ils ne ſeroient pas en état d'agir par eux-mêmes. Auſſi-tôt l'Archevêque prit l'affaire de la réformation tout de nouveau, & s'y appliqua avec tant de ſoin qu'il en vînt heureuſement à bout, & la ſoûtint depuis avec tant de fermeté, en prévoïant tout ce qui la pouvoit détruire, que les choſes ſont encore aujourd'hui à peu près ſur le même pied qu'il les avoit établies. Il obtint encore du Pape par un bref du vingt-troiſiéme de Juin 1498. la qualité de commiſſaire apoſtolique pour la réformation des Egliſes exemptes & des perſonnes privilegiées de ſon dioceſe; & generale-

An. 1498 ment pour tout ce qu'il jugeroit neceſſaire au bien de ſon Egliſe.

XXXIV. Le Pape envoïe le chapeau & l'épée benite au Roi d'Angleterre.

Le Pape pour marquer auſſi au Roi d'Angleterre Henri VII. l'eſtime qu'il faiſoit de lui, lui envoïa un nonce qui lui preſenta de ſa part le chapeau & l'épée benite, ce qui étoit alors une grande marque de conſideration. Innocent VIII. prédeceſſeur d'Alexandre lui avoit fait le même honneur; mais Alexandre ſe piqua de rencherir ſur lui par la richeſſe du preſent, & par les témoignages d'eſtime dont il l'accompagna. Henri qui menageoit juſqu'aux moindres occaſions qui pouvoient le faire conſiderer de ſes ſujets, reçut les preſens de ſa Sainteté avec tout l'éclat capable de frapper les yeux du peuple; il ordonna au maire & aux aldermans de Londres d'aller recevoir le nonce juſqu'à l'entrée du pont, & aux corps de métiers de ſe mettre ſous les armes, & de former une double haïe depuis le pont juſqu'à la grande Egliſe de ſaint Paul. Henri s'y rendit du Palais de l'Evêque de Londres où il étoit venu loger, accompagné des Prelats, des Seigneurs & d'une foule de courtiſans. Le Cardinal Morton Archevêque de Cantorbery aïant reçû les preſens de la main du nonce, les preſenta à ſa Majeſté & lui ceignit l'épée. Cette action fut ſuivie d'un diſcours du Cardinal à la louange du Pape & du Roi, & finit par les acclamations ordinaires.

Bacon, hiſt. Regni Henric. VII.

XXXV. Perkins ſe retire dans un aſile.

Perkins retiré à Tawton après avoir levé le ſiége d'Exceſter, avec ſix à ſept mille hommes dont ſon armée étoit compoſée, les rangea en bataille, comme s'il eut eu le deſſein d'en venir aux mains avec l'armée de Henri plus forte de la moitié. Mais la peur le ſaiſit tout d'un coup, & lui fit aller cacher ſa honte dans le Monaſtere de Bowley, où il ſe fit enregiſtrer avec quelques-uns de ſa troupe pour joüir du privilege de

Bacon, ibidem. Polyd. Virgil. hiſt. Anglic. lib. 26.

de cet asile. Le lord d'Aubney détâcha trois cens chevaux pour le poursuivre; mais ils arriverent trop tard. On somma les Religieux de remettre les fugitifs entre les mains du Roi; mais sur leur refus on n'osa forcer l'asile, & l'on se contenta d'investir si exactement le Monastere que l'imposteur ne pût se sauver. Son armée se trouvant sans chef, se soumit à la clemence du Roi, qui fit grace de la vie aux officiers & aux soldats, à l'exception de quelques-uns qui furent pendus pour donner l'exemple. AN. 1498.

XXXVI. Il se rend au Roi qui le fait enfermer dans la Tour.

Henri VII. ne pouvant avoir Perkins, se contenta de lui faire offrir la vie, s'il vouloit se rendre volontairement; n'aïant point d'autre ressource, & se trouvant tellement resserré qu'il ne pouvoit s'échapper, il l'accépta. On le mena à la cour bien accompagné, sans toutefois lui laisser voir le Roi; on le promena ensuite dans la ville de Londres à cheval exposé aux insultes & aux railleries du peuple; & on lui fit donner par écrit la confession de son imposture, qui fut rendue publique. Il y faisoit un récit exact de toutes ses avantures depuis sa naissance, sans entrer dans aucun détail de la conspiration & de ses auteurs, & sans dire le moindre mot de la Ducheſſe Douairiere de Bourgogne. Mais avant que le bruit de la détention de Perkins fût venu à la connoissance de la Comtesse de Huntley son épouse, Henri VII. voulut s'en rendre maître, afin qu'elle ne pût se sauver. Elle s'étoit retirée au Mont saint Michel en Cornoüaille; & comme elle pouvoit être enceinte, il étoit de l'interêt du Roi de s'assurer de sa personne, afin que sa posterité ne fut pas en état de renouveller les chimeriques prétentions du pere.

Le Roi envoïa donc des gens pour la prendre

AN. 1498. & la lui amener. Ils ne trouverent aucune re-
XXXVII. ſiſtance ; ils lui apprirent le malheur de ſon
On ſe ſaiſit époux qu'elle ignoroit, & la conduiſirent à
auſſi de ſon Henri, ſans qu'elle fit la moindre plainte. On la
épouſe. traita avec beaucoup d'honneur, comme une
Bacon in hiſt. regni Henric. VII. parente du Roi d'Ecoſſe. Toute la cour fut ſurpriſe de ſa beauté, & le Roi d'Angleterre ne l'eut pas plûtôt vûe, qu'il commença de l'aimer, ſuivant le rapport de pluſieurs hiſtoriens ; mais pour ne point prendre avec elle quelque engagement qui auroit fait tort à ſa reputation, il la fit conduire à Weſtminſter auprès de la Reine, il ordonna qu'elle y fût traitée en princeſſe, il lui aſſigna ſur ſon épargne des penſions conſiderables pour ſoûtenir ſon rang. En un mot elle eut été auſſi heureuſe à la cour du Roi Henri VII. qu'elle meritoit de l'être, ſi elle eut moins aimé un mari ſi peu digne de ſon eſtime. On l'appelloit à la cour la roſe blanche, tant à cauſe de ſa beauté, qu'à cauſe du nom que la Ducheſſe douairiere de Bourgogne avoit donné à ſon époux.

XXXVIII. Quelque bons ordres que le Roi eut donnez
Perkins ſe pour garder Perkins ſûrement, il trouva toute-
ſauve de la fois le moïen de ſe ſauver. Sa premiere penſée
Tour. Il le détermina à prendre le chemin de la côte de
complote de nou- Kent, dans l'eſperance de trouver quelque vaiſ-
veau & eſt ſeau pour ſortir du roïaume. Mais craignant
condamné d'être arrêté, il aima mieux ſe refugier dans
à la mort. le monaſtere de Bethléem qui avoit droit d'aſile.
Le prieur vint en avertir le Roi, & promit de le
Buchanan. rerum Scot. lib. 13. remettre en ſon pouvoir, pourvû qu'il voulût lui accorder la vie. Sa Majeſté y conſentit ; Perkins fut donc tiré de ſon aſile & renfermé dans
Polyd. Virg. hiſt. Angl. l. 14. la Tour. Dans la ſuite aïant gagné quatre domeſtiques du lord Digby lieutenant de la Tour, il complota avec eux de tuer leur maître, de ſe ſaiſir des clefs, de ſe ſauver, & d'emmener avec

eux

eux le Comte de Warwick, priſonnier depuis long-tems, & qui étoit entré dans le complo. Malheureuſement l'affaire fut découverte avant qu'ils puſſent l'executer; on fit le procès à Perkins, il fut convaincu de pluſieurs attentats contre le Roi & contre l'Etat depuis ſon arrivée en Angleterre, & condamné comme coupable de haute trahiſon à être pendu à Tiburne. Le Comte de Warwick eut auſſi la tête tranchée, par un effet de la politique de Ferdinand Roi d'Arragon, qui pour marier ſa fille Catherine à Artus fils aîné de Henri, lui fit entendre qu'il ne ſeroit point aſſuré de marier ſa fille à un Roi tant que ce Comte vivroit. Par-là ce Prince infortuné fut la victime de ce mariage, dont Catherine attribua toûjours les malheurs qui en furent les ſuites au ſang du Comte de Warwick qui en avoit ſoüillé les liens. AN. 1498.

Chriſtophle Colomb qui étoit arrivé à Burgos, lorſqu'on celebroit le double mariage du Prince & de la Princeſſe d'Eſpagne, avec l'Archiduc & la Princeſſe ſa ſœur, partit de San-Lucar pour ſon troiſiéme voïage le trentiéme de Mai 1498. & arriva heureuſement aux iſles du Cap-vert. Il ſe remit enſuite à la voile pour découvrir la terre-ferme, & aborda enfin à Pare, où les femmes portoient des braſſelets de groſſes perles. Il en fit des échanges avec des baſſins de léton, & les deſtina pour en faire preſent à la Reine Iſabelle. De-là, il ſe rendit à l'iſle Eſpagnole, où il trouva ceux qu'il y avoit laiſſez, diviſez en deux factions par les cabales d'un certain Roland qu'il avoit établi juge de l'iſle. Il emploïa tous ſes ſoins pour pacifier ces troubles. D'abord ceux qui ſuivoient le parti de Roland paroiſſoient vouloir s'en retourner en Eſpagne, & le demanderent même; mais lorſqu'il eut fait équipper des vaiſſeaux pour les

XXXIX. Troiſieme voïage de Chriſtophle Colomb pour les Indes.

Ferd. Colomb. hiſt. del amir. Chriſtoph. Colomb. Marmol. lib. 9. c. 24.

nerent dans leur païs: ce qui arriva ſur la fin de Novembre. Les Turcs en racontant cette perte reconnoiſſoient que Dieu avoit viſiblement protegé les Ruſſiens & les Polonois par une providence particuliere. A la nouvelle des ravages que les infidéles faiſoient en Ruſſie, Jean Albert Roi de Pologne avoit envoïé Nicolas Roſemberg à Fribourg, où les Princes d'Allemagne étoient aſſemblez, pour leur demander du ſecours; mais il ne put rien obtenir, ce qui l'obligea après avoir appaiſé les troubles qui agitoient ſon roïaume, à faire alliance avec Uladiſlas Roi de Hongrie & de Bohême, & avec Alexandre Duc de Lithuanie. Le Prince de Moldavie s'unit à eux après avoir quitté le parti des Turcs. L'Empereur Maximilien leur promit beaucoup, & ne fit rien, en cela aſſez ſemblable à Frederic ſon pere, dont les belles promeſſes n'eurent jamais d'effet.

AN. 1499.

Raynald ad hunc ann. 1498. n. 36. Trithem. in chronic. Spanheim.

XLII. Mariage de Louïs XII. avec Anne de Bretagne.

Louïs XII. voïant que le Pape avoit conſenti à la diſſolution de ſon mariage avec Jeanne de France, comme nous l'avons dit, ne penſa plus qu'à épouſer Anne de Bretagne, qu'il avoit recherché avant qu'elle eût épouſé le Roi Charles VIII & le mariage ſe fit le dix-huitiéme de Janvier de la preſente année 1499. Le contrat fut ſigné la veille à Nantes. Il portoit que ſi la Princeſſe mouroit la premiere ſans enfans, le Roi n'auroit la jouiſſance du Duché de Bretagne que pendant ſa vie, & qu'après ſa mort ce Duché retourneroit au plus prochain heritier de ſon épouſe. Qu'en cas d'enfans, ce ne ſeroit point l'aîné, mais le ſecond qui ſeroit Duc de Bretagne. Que ſi l'enfant étoit unique, il ſuccederoit; mais que ſes deſcendans obſerveroient les clauſes marquées dans le contrat. Il étoit dit auſſi, que les officiers du Duché ſeroient nommez par la Reine, qu'on n'y leveroit aucuns ſub-

Argentré dans les preuves de ſon hiſt. de Bretagne, p. 1560.

AN. 1499. ſubſides ſans le conſentement des Etats. Que la monnoïe ſeroit frappée au nom du Roi & de la Reine. Enfin que Louïs XII. prendroit le titre de Duc de Bretagne.

XLIII. Le Roi Louïs XII. ſe diſpoſe à paſſer en Italie. *Mariana, lib. 27. n. 17.*

Après ce mariage Louïs XII. ne penſa plus qu'à chercher les moïens de faire valoir ſes anciennes prétentions ſur l'Italie. Pour y réuſſir il ne lui ſuffiſoit pas de s'être aſſuré du Pape Alexandre VI. & de ſon fils devenu Duc de Valentinois; il falloit de plus empêcher que la Republique de Veniſe ne le traverſât, & il fut réſolu dans le conſeil qu'on tenteroit les Venitiens en leur offrant la ville de Cremone & ſon territoire, c'étoit la partie du Duché de Milan qui étoit plus à leur bienſéance. Mais ils ne furent pas contens de ces offres, & voulurent qu'on y ajoutât les villes ſituées ſur la riviere d'Adda, & la partie du Duché de Milan, qui s'étendoit depuis cette riviere juſqu'à l'état de terre-ferme. On leur accorda tout ce qu'ils demandoient. Les agens de Veniſe à la cour de France furent chargez de travailler au traité. Mais la concluſion en fut differée juſqu'à ce qu'on eut ſatisfait le Roi au ſujet de la ville de Piſe, dont ſa Majeſté demandoit le ſequeſtre, & qu'il y eut une ſuſpenſion d'armes entre les Venitiens & les Florentins juſqu'après la conquête du Milanez. La Republique de Veniſe refuſa abſolument ces conditions, & le Roi ne voulant point s'opiniâtrer là-deſſus à la priere du Cardinal de ſaint Pierre-aux-liens & de Trivulce qui ſouhaitoient de voir l'affaire du Milanez engagée; le traité d'alliance avec les Venitiens fut conclu à Eſtampes & ſigné à Blois le quinziéme d'Avril. Dès lors on ne penſa plus qu'à mettre une armée ſur pied, Louïs XII. nomma pour la commander les Seigneurs de Ligny, d'Aubigny & Trivulce, avec la qualité de Lieutenans generaux.

XLIV. Traité d'alliance entre le Roi & les Venitiens.

Le

Le Roi de France pour agir plus ſûrement, voulut encore s'aſſurer l'alliance de ſes voiſins, du Roi d'Angleterre, des Rois Catholiques Ferdinand & Iſabelle, & de l'Archiduc fils de l'Empereur Maximilien. Louïs XII. peu après ſon avenement à la couronne avoit ratifié & juré la paix d'Etaples; mais voulant faire voir au Roi d'Angleterre qu'il avoit ſincerement deſſein de la maintenir, il la fit approuver & ratifier par les Etats generaux qui s'étoient aſſemblez à Nantes au commencement de cette année. Enſuite il envoïa des Ambaſſadeurs au Pape pour le prier de la confirmer par ſon autorité. Le ſouverain Pontife ne voïant plus d'obſtacle de la part de la France, donna une bulle qui portoit l'excommunication contre celui des deux Rois qui n'obſerveroit pas le traité. Quant à Ferdinand & Iſabelle, ils retirerent d'auprès de Ludovic Sforce leur Ambaſſadeur Jerôme de Vic qu'ils y tenoient depuis huit ans, & après avoir proteſté ſolemnellement de ne ſe plus mêler des affaires d'Italie ſous quelque prétexte que ce fût; ils en firent revenir leurs troupes, & rendirent à Frederic les places qu'ils tenoient en Calabre. Enfin l'Archiduc par un traité rentra dans les places de l'Artois, à la charge de rendre hommage au Roi Louïs XII. pour ce Comté & pour ceux de Flandres & de Charolois; ce qu'il fit en effet, mais avec des circonſtances particulieres & dignes de remarque.

AN. 1499. XLV. La paix d'Etaples avec le Roi d'Angleterre, eſt confirmée par le Pape.

Cet hommage ne ſe fit pas à la cour entre les mains du Roi. Ce fut ſon Chancelier Guy de Rochefort qui le reçut à Arras dans le palais épiſcopal. On y avoit preparé une grande ſalle dans laquelle il y avoit une eſtrade à deux degrez avec un ſiege couvert d'un tapis ſemé de fleurs de lys. L'Archiduc vint vers les dix heures

XLVI. L'Archiduc rend hommage à Louïs XII. repreſenté par ſon chancelier.

AN. 1499 res du matin le Vendredi cinquiéme de Juillet ; & quand il fut arrivé, le Chancelier qu'on en avertit, ſortit de ſon appartement vétu d'une robe de velours cramoiſi, la tête couverte, précedé d'un huiſſier avec ſa maſſe, de deux rois d'armes, & ſuivi d'un certain nombre de maîtres des requêtes & de Secretaires du Roi. L'Archiduc le ſalua profondément, ſans que le Chancelier ſe découvrit, ſe contentant de porter ſeulement la main à ſon chapeau. L'Archiduc tête nue, lui dit, qu'il venoit pour faire hommage au Roi des pairies & Comtez de Flandres, Artois & Charolois, qu'il tenoit de ſa couronne. Le Chancelier aſſis ſur un ſiege reçut cet hommage, ſans permettre que l'Archiduc ſe mit à genoux, comme il le vouloit faire ; il lui tint les mains dans les ſiennes, en lui faiſant les demandes ordinaires, auſquelles l'Archiduc répondit, qu'il le promettoit & qu'il le feroit ; il lui preſenta en même tems la joüe & le baiſa. La ceremonie achevée, le Chancelier ſe leva, ôta ſon chapeau ; & dit avec politeſſe, qu'après avoir repreſenté la perſonne du Roi de France, il étoit à preſent Guy de Rochefort, très-humble ſerviteur de l'Archiduc.

XLVII. Le Roi de France ne peut s'accommoder avec l'Empereur.

Louïs XII. trouva plus de difficulté à s'accommoder avec l'Empereur Maximilien, parce qu'il étoit engagé avec Ludovic Sforce, dont il avoit touché des ſommes d'argent conſiderables, & même celui-ci pour engager davantage ſa Majeſté Imperiale dans ſes interêts, lui avoit fait un preſent de cinquante mille écus, & avoit envoïé un commiſſaire avec des lettres de change de trois cens mille autres écus, pour lever des troupes dans ſes Etats. Mais le Comte de Foix garda les bords de la riviere de Saone avec tant de ſoin, que les Allemands furent repouſſez toutes les fois qu'ils tenterent de la traverſer,

fer ; enſorte que ne pouvant ſubſiſter dans le lieu où ils étoient, leur armée ſe diſſipa ſans avoir rien fait. Cette armée fut raſſemblée dans la ſuite & emploïée contre les Suiſſes qui étendoient trop loin leurs cantons, & qui avoient déja uni à leur republique Baſle & quelques autres villes de l'empire. Mais ils ſe défendirent avec tant de valeur, que les Allemands ne purent leur en enlever aucune. Ainſi le Roi ne pouvant gagner l'Empereur, fit alliance avec Philibert Duc de Savoye, pour s'aſſurer un paſſage par ſes Etats; & fit un nouveau traité de ligue offenſive & défenſive avec les cantons Suiſſes, qui par-là s'engagerent à renoncer à toute alliance avec Ludovic Sforce. Celui-ci ſentit le danger où il étoit de ſe voir bien-tôt dépouillé de ſes Etats, & le peu d'eſperance qu'il pouvoit avoir dans les Princes ſes voiſins, dont la plûpart étoient irritez contre lui, & ſe plaignoient hautement de ſes perfidies. AN. 1499.

XLVIII. Il fait alliance avec le Duc de Savoye & les cantons Suiſſes.

Il crut que dans cette extrémité il pouvoit avoir recours aux Turcs; & il ne s'en fit aucun ſcrupule. Il pria Frederic Roi de Naples d'envoïer un Ambaſſadeur à Conſtantinople, & de ſouffrir qu'il y agît de concert avec un des ſiens. Frederic qui avoit offert au Roi Louïs XII. de devenir ſon feudataire, & de lui païer cinquante mille écus de tribut par an, ſur le refus que ſa Majeſté lui en fit, envoïa au Sultan Bajazet, Buciardo, qui s'étoit déja acquitté du même emploi ſous le regne de ſon frere, & qui n'étoit revenu de Conſtantinople que depuis ſix mois. Bajazet écouta les propoſitions qu'on lui fit, & promit du ſecours. Mais toute cette negociation ne produiſit d'autre effet que de rendre Ludovic encore plus odieux.

XLIX. Ludovic fort inquiet demande du ſecours à l'Empereur des Turcs.

Mariana, lib. 27. n. 17.

Louïs XII. partit de Blois, ſur la fin du mois de Juin 1499. & ne fut pas plûtôt arrivé à Lion, que

L. Le Roi de

AN. 1499. France part de Blois & ſe rend à Lion.

que les Venitiens firent marcher vers la riviere d'Adda toutes les troupes qu'ils avoient aſſemblées ſous divers prétextes dans leur Etat de terre ferme. Ludovic ne douta plus alors qu'ils ne ſe fuſſent liguez avec ſon ennemi, & ſe mit en état de défenſe; il diviſa ſes troupes en deux corps inégaux, le moins nombreux fut deſtiné à la garde des rivieres de la Seſia, de Tanare & du Po, que les François devoient traverſer; & le plus conſiderable à garder les forts & le guez du fleuve d'Adda. Le Marquis de Mantouë mécontent des Venitiens vint s'offrir au Duc de Milan avec trois cens lances; le Duc le prit au mot, & lui donna le commandement de l'armée, mais aïant appris que les Turcs étoient arrivez ſur la frontiere de la Boſnie, il licentia le Marquis de Mantouë avec ſes trois cens lances.

Guicciardin. l. 4.

LI. Arrivée de Louïs XII. dans le Duché de Milan & ſes conquêtes.

L'entrée de Louïs XII. dans le Duché de Milan n'arriva que le quinziéme d'Août; mais il uſa d'une diligence extraordinaire pour ſe dedommager des ſix ſemaines de la belle ſaiſon qu'il avoit emploïées à aſſembler ſes troupes. Les Milanois n'oſerent lui diſputer le paſſage de la Seſia, celui du Tanare fut le plus conteſté. La ville de Novi qu'il falloit forcer auparavant, ſe défendit avec beaucoup de vigueur; quatre-vingt-dix pieces de gros canons réduiſirent en poudre ſes remparts, & les François prirent cette place le cinquiéme jour du ſiége, avant qu'elle eut penſé à capituler. Ils y entrerent l'épée à la main; on fit paſſer la garniſon & la bourgeoiſie au fil de l'épée & le feu conſuma ce qui avoit échappé à la licence des vainqueurs. Cinq ou ſix autres villes intimidées par ce traitement implorerent la clemence du Roi. Valence fut livrée par Raffagnino pour vingt mille écus qu'on lui donna. Pallavicini gagné de même

Naucler. chronic. vol. 3. gener. 50.

Burchard. lib. 3. p. 588.

Sabellic. Enn. 10. lib. 9.

Ferron. lib. 8.

me rendit Tortone ; Alexandrie dans laquelle Galeas s'étoit enfermé ne tint pas long-tems, les François s'en rendirent maîtres par un artifice que leur ſuggera Cajazzo frere de Galeas. Enfin tout le païs qui devoit appartenir à la Republique de Veniſe, Cremone, Giaradadda, Lodi, & d'autres, ne couterent à conquerir que cinq ou ſix jours de marche. AN. 1499.

LII. Le Duc de Milan ſe retire en Allemagne.

La rapidité ſurprenante de ces conquêtes étonna le Duc de Milan. Plus conſterné que ſes ſujets, & ne ſe ſentant ni aſſez de forces, ni aſſez de courage pour s'y oppoſer, il réſolut de quitter la campagne & de ſe renfermer dans ſa ville capitale. Elle étoit munie de tout ce qui étoit neceſſaire pour ſe bien défendre: Ludovic ne pouvoit choiſir une plus ſûre retraite; mais c'eſt le ſort des Princes qui ſe ſont attiré la haine de leurs ſujets, de n'en point trouver d'aſſurée. Antoine Landriano principal tréſorier du Duc, fut aſſaſſiné en ſortant du palais. C'en fut aſſez pour faire croire à Ludovic qu'on en vouloit à lui-même, & que s'il ne ſortoit promptement de Milan, il couroit riſque d'être livré aux François. Le ſoulevement d'une partie de ſes Etats augmentant ſa crainte, il ne penſa plus qu'à ſe retirer.* Il réſolut de paſſer en Allemagne & en Suiſſe, pour implorer le ſecours de ces nations; mais avant que de partir il voulut pourvoir à la conſervation du château de Milan, ſi fort & ſi bien muni, qu'il eſperoit le pouvoir venir ſecourir avant que les François s'en fuſſent rendus maîtres. Le Cardinal Aſcagne ſon frere lui en demandoit le gouvernement, & il ne le pouvoit confier à un ſujet qui lui fût plus fidéle; mais par un effet de ſa mauvaiſe politique, il prétera un de ſes favoris nommé Bernardin de Corté, jeune homme ſans experience & ſans courage. Pour conſoler

Mariana, lib. 27. n. 19.

gouverneur gagné par le Comte Philippin de Fieſque qui avoit trouvé le moïen d'y entrer, ne fut point à l'épreuve des belles promeſſes qu'on lui fit, & livra la place le douziéme jour du blocus. Mais confus de ſa trahiſon & de ſa perfidie, il en mourut dix jours après. AN. 1499.

LIV.

Les Turcs ravagent l'Iſtrie, la Dalmatie & le Frioul.

Pendant que les troupes de la Republique de Veniſe faiſoient la guerre avec tant de ſuccès dans le Milanez; le Baſſa Scender envoïé par Bajazet avec une armée conſiderable, penetra dans les provinces d'Iſtrie, de Dalmatie & du Frioul, déſola tout le plat païs, fit eſclaves toutes les perſonnes qui tomberent entre ſes mains, les mena ſur les frontieres de la Boſnie, d'où il envoïa à Conſtantinople ceux dont il eſperoit tirer rançon, & fit aſſommer les autres. Comme le provediteur André Zani n'avoit pas emploïé les troupes de la Republique par crainte, ou par foibleſſe, pour s'oppoſer à ces déſordres, on lui fit ſon procès, & il fut declaré infame. Les Turcs voïant ſi peu de reſiſtance dans l'état de Terre-ferme, équipperent une flotte pour conquerir les iſles. Les Venitiens leur en oppoſerent une autre. Mais Grimani qui la commandoit aïant quatre-vingt dix ans, n'oſa pas hazarder la bataille, laiſſa paſſer les Turcs, & prendre impunément la route de Lepante. On dégrada ce chef, & l'on mit en ſa place Melchior Treviſano. Celui-ci alla attaquer la flotte Ottomane, qui voïant qu'elle avoit du deſſous, mit le feu à quatre de ſes galeres pour ne pas tomber entre les mains des Chrétiens, & comme les Turcs étoient diſpoſez à brûler de même les autres, l'armée Venitienne fit ceſſer le combat & s'alla preſenter devant Lepante qui ſe rendit d'abord.

Burchard. lib. 3. Sabellic. Enn. 10. c. 9. Ferron. in Ludovic. XII. Suritate. l. 3. Guicciardin l. 4.

LV.

Le Roi de

Le Roi de France n'arriva à Milan qu'après la reddition du château, & le ſixiéme d'Octobre il

AN. 1499. il y fit ſon entrée en habit ducal. Il ſéjourna près de trois mois dans le païs. Les acclamations & la joïe qui éclaterent parmi les habitans, engagerent le Roi à les traiter avec beaucoup de bonté & de douceur. Le Cardinal d'Amboiſe & le chancelier de Rochefort conſeillerent à ſa Majeſté de les décharger de tous les impôts extraordinaires que le Duc de Milan leur avoit impoſez, & même de la moitié des ordinaires. Louïs XII. le fit avec joïe, ſa liberalité n'en demeura pas là, il n'épargna pas le domaine ducal qui juſqu'alors avoit été inalienable; il recompenſa la faction des Guelphes qui avoit toûjours bien ſervi la France. Trivulce eut pour ſa part la Seigneurie de Vigevano, & d'autres terres conſiderables. Theodoric ſon coûſin germain fut pourvû de celle de Marignan. Il rétablit les privileges de la nobleſſe & de l'Etat eccleſiaſtique, & fit reſtituer aux habitans les biens dont ils avoient été injuſtement dépoüillez; défendant d'inquieter perſonne de ceux qui avoient eu part au gouvernement precedent & aux bonnes graces de Ludovic. Trivulce peu de tems après fut fait gouverneur de Milan en la place du Seigneur de la Trimoüille qui eut d'abord ce gouvernement & qui s'en démit. Trois mois après Genes ouvrit ſes portes au vainqueur, ſans oſer ſeulement ſe mettre en défenſe, & tout ce qui reſtoit de villes dans le Milanez ſuivit bientôt l'exemple de la capitale.

France fait ſon entrée à Milan.

Mariana, lib. 27. n. 20.

Hiſt. de Louis XII. par Saint Gelais.

Aug. Juſtin. l. 5.

LVI. Tous les Princes d'Italie, excepté Frederic Roi de Naples, vinrent en perſonnes feliciter le Roi d'un ſi heureux ſuccès; & ceux qui n'oſerent ſe preſenter devant ſa Majeſté, lui rendirent leurs reſpects par deputez. Les Florentins lui en envoïerent cinq. Le Roi qui avoit beſoin d'eux pour ajoûter au Duché de Milan la couronne

Traité entre le Roi de France & les Florentins.

Belcor. lib. 8.

ronne de Naples, dont il meditoit la conquête, & dont il ne pouvoit s'assurer qu'aux dépens de la Republique de Pise; conclut avec eux un traité, aux conditions qu'on leur remettroit la Republique de Pise; qu'on leur fourniroit des troupes pour s'en rendre maîtres, & qu'eux reciproquement, si le Roi entreprenoit la conquête de Naples, s'engageroient à le secourir, en lui donnant pour cette expedition cinquante mille écus d'or pour la solde de cinq mille Suisses durant trois mois, outre les trente-cinq mille que les marchands de Florence avoient promis par écrit au Duc de Milan. AN. 1499. *Guicciardin l.* 4.

LVII. Le Roi donne des troupes au Duc de Valentinois.

Le Pape ne manqua pas aussi de feliciter le Roi sur ses conquêtes. Mais conjointement avec le Duc de Valentinois son fils, il somma sa Majesté d'accomplir sa parole, & de leur donner les troupes qu'elle leur avoit promises par le dernier traité. Louïs XII. ne pouvant s'en dédire, les fit partir pour la Romagne, sous la conduite d'Yves d'Alegre le plus sage & le plus experimenté de ses officiers generaux. Ces troupes étoient au nombre de six à sept mille hommes. Le Pape y joignit tous les vieux soldats de l'Etat ecclesiastique; & le Duc de Valentinois obtint du Roi de Navarre son beau-frere que les plus déterminez Gascons & Basques s'enrôlassent sous ses étendars; ce qui rendoit l'armée du Pape plus considerable qu'on ne l'avoit vûe depuis long-tems. L'on commença par Forli où étoit Catherine Sforce sœur du Duc de Milan, mariée à Jerôme Riario Seigneur de cette ville. Elle se défendit avec une valeur au-dessus de son sexe; elle ne se coucha point durant les six semaines que dura le siége, & ne se dispensa d'aucune des fonctions militaires; mais à la fin il fallut ceder. Le Duc de

AN. 1499. Valentinois fit donner l'aſſaut, & ſes troupes entrerent de tous les côtez en même tems dans la ville, où elles paſſerent ſur le ventre à la garniſon, & tuerent ſans aucune diſtinction tout ce qui parut devant elles.

LVIII. Catherine Sforce perd Forli, & eſt faite priſonniere. *Burchard. lib. 3. Petr. Delphin, l. 6. epiſt. 22.*

Catherine Sforce après avoir cherché la mort inutilement, ſe mit en devoir d'entrer dans la citadelle avec une vingtaine de ſoldats qui lui reſtoient ſeuls, de deux mille cinq cens qu'elle avoit eu au commencement du ſiége. Mais on la pourſuivit de ſi près que ſes ennemis entrerent avec elle dans la forteresſe, ſe ſaiſirent de ſa perſonne, & lui ſauverent la vie malgré elle. Le Duc de Valentinois l'envoïa à Rome, & le Pape la fit enfermer dans le château Saint-Ange, où elle auroit fini ſes jours accablée de chagrins, ſi elle n'eut inſpiré au plus brave de ſes ennemis le déſir de ſe rendre ſon liberateur. D'Alegre avoit été témoin de ſa valeur, il l'avoit même éprouvée, & ne l'avoit pas moins eſtimée; il avoit ſur-tout admiré ſes fatigues & ſa conſtance à viſiter les travaux jour & nuit; il s'étoit propoſé de la ſauver & ne l'avoit pû, parce qu'avant qu'il entrât dans la citadelle de Forli, le Duc de Valentinois l'avoit déja envoïée à Rome. Mais cela ne l'empêcha pas de ſolliciter ſa liberté en des termes qui marquoient aſſez qu'un refus l'offenſeroit. Le Pape & le Duc de Valentinois qui étoient trop contens de lui pour le déſobliger, lui accorderent ſa demande, & Catherine fut renvoïée à Florence auprès de ſes enfans.

LIX. D'Alegre obtient la liberté de Catherine Sforce.

LX. Le Roi part de Milan pour retourner en France.

Dès que Louïs XII. eut ſi heureuſement executé l'entrepriſe de Milan, il penſa à la conquête de Naples. Alexandre VI. qui avoit auſſi ſes vûes particulieres, & qui ne cherchoit qu'à ſatisfaire ſon reſſentiment & ſon ambition, animoit ſecretement ſa Majeſté à cette expedition, &

& la flattoit d'une victoire encore plus prompte que celle du Milanez. Cependant comme la saison étoit avancée; le Roi avant que de s'engager voulut retourner dans son roïaume, soit pour donner à ses troupes le tems de se reposer, soit pour en ramener de nouvelles. Il envoïa pour gouverneur à Genes Philippe de Cleves, Seigneur de Ravestein Allemand, & Trivulce à Milan. Il confia les autres places de ces deux Etats à divers capitaines, dont il connoissoit la fidelité & la valeur; & partit de Milan au commencement de Decembre, emmenant avec lui François Sforce fils de Jean Galeas Sforce, le veritable Duc de Milan, lequel avoit été injustement dépoüillé par l'ambitieux Ludovic, qui se voïoit lui-même chassé à son tour.

AN. 1499. *Mariana, lib. 27. n. 21. Sabellic. Enn. 10. lib. 9. Ferron. lib. 3. Guicciardin l. 4.*

LXI. Les Rois Catholiques vont à Grenade.

En Espagne le Comte de Tendilla gouverneur de Grenade, aïant mandé à la cour, que les Maures des montagnes songeoient à se révolter; & que si l'on n'y donnoit ordre de bonne heure, leur révolte entraîneroit infailliblement celle de tout le roïaume de Grenade; leurs Majestez Catholiques résolurent d'y aller; mais elles prirent differens chemins, afin que les Maures, gens fort ombrageux, ne crussent pas que ce voïage tendît à leur faire la guerre. On se servit du prétexte de faire prendre l'air de Grenade, qui est fort sain, au jeune Prince Michel, dont la santé étoit très-foible. La Reine Isabelle partit la premiere, chargée de la conduite de ce jeune Prince, & le Roi suivit quelque tems après. A leur arrivée, l'on introduisit quatre à cinq mille hommes de bonnes troupes dans Grenade; ce qui déconcerta tellement les Maures, que les plus considerables d'entr'eux prirent la fuite & passerent la mer. La Reine logea dans l'Alhambra, le Roi demeura

Mariana, lib. 27. c. 5.

AN. 1499. dans la ville, & convoqua les prêtres & les moines des Maures, qu'il renvoïa tous à l'Archevêque de Tolede, qui étoit du voïage, afin qu'ils fuſſent amplement inſtruits des deſſeins de leurs Majeſtez Catholiques.

LXII. L'Archevêque de Tolede propoſe aux Maures d'embraſſer la religion chrétienne

L'Archevêque de Tolede chez lequel ils furent conduits, les reçut avec beaucoup d'honneur; mais après leur avoir dit que le Roi & la Reine avoient été exactement informez de tout ce qu'on avoit fait dans les montagnes pour porter les peuples à la révolte; il ajoûta, qu'on ne leur pardonneroit point qu'ils ne promiſſent d'emploïer tous leurs ſoins pour porter les habitans de Grenade à embraſſer la religion chrétienne, & qu'ils n'en donnaſſent l'exemple en l'embraſſant eux-mêmes les premiers, puiſque cela dépendoit d'eux; qu'ainſi ils n'avoient qu'à choiſir ou la mort, ou la religion du Princes. Les Moratites & les Alfaquis (c'eſt ainſi que les Maures appelloient leurs prêtres & leurs moines) furent conſternez de cette propoſition; ils proteſterent de leur innocence & promirent tout ce qu'on voulut. Alors on leur fit beaucoup d'amitié; le Roi & la Reine leur firent preſent de veſtes & de rubans de couleur de feu; on prit les meſures neceſſaires pour travailler à la converſion de ces infidéles. L'Archevêque de Tolede ſe joignit à celui de Grenade pour agir de concert enſemble; & le nombre de ceux qui recevoient le baptême devint ſi grand qu'on fut obligé d'omettre les ceremonies.

Mariana, ibid. c. 5.

Gomez de vita Ximen. lib. 2.

Surita tom 3. l. 3. c. 44.

Après ces heureux ſuccez, leurs Majeſtez Catholiques partirent pour Seville; mais auſſi-tôt après leur départ les troubles recommencerent, & l'on inſulta publiquement aux nouveaux Chrétiens. L'Archevêque de Tolede qui étoit reſté à Grenade, uſa de toute ſon autorité pour appai-

appaiſer ces déſordres, il fit publier une ordonnance, par laquelle il étoit défendu ſous peine de punition corporelle de faire des aſſemblées, de parler mal de la religion chrétienne, & d'offenſer de paroles & d'actions ceux des habitans qui l'auroient embraſſée. Et pour couper court à la révolte, il s'en prit à un Prince Maure nommé Zegri qu'il ſoupçonna d'y avoir part, quoiqu'on n'en eut aucune preuve; il le fit arrêter, quoiqu'il fut d'une grande naiſſance & qu'il eut beaucoup de crédit parmi les Maures; il lui fit dire que dans la conjoncture preſente on ne pouvoit ſe fier à lui tant qu'il ſeroit Mahometan, qu'ainſi il devoit ſe réſoudre ou à ſe faire chrétien, ou à perdre pour toûjours ſa liberté; & ſur le refus que fit Zegri, on redoubla ſes gardes, & on le traita ſi rudement qu'il craignit que des menaces on n'en vînt aux effets, & il commença à écouter ceux qu'on lui avoit envoïez pour l'inſtruire; l'Archevêque voulut bien s'en donner la peine lui-même, & le ſçut ſi bien gagner, qu'il reçut le baptême des mains du Prelat, & ſe fit appeller Ferdinand Gonſalve, pour faire honneur au grand capitaine Gonſalve de Cordouë avec lequel il étoit lié d'une amitié fort étroite depuis la priſe de Grenade. Zegri devint dans la ſuite un Chrétien des plus zelez, & perſonne ne travailla plus efficacement que lui à la converſion des Maures. Son exemple attira les plus diſtinguez; & Gomez dit, qu'on brûla plus de cinq mille volumes de l'Alcoran. AN. 1499.

LXIII. Il convertit & baptiſe un Prince Maure nommé Zegri.

Alvar. Gomez, lib. 2. Rayn. ad ann. 1499. n. 3.

Cette conduite ne ſervit qu'à irriter les autres Maures qui ne s'étoient pas convertis, & qui regardoient l'Alcoran brûlé comme le plus grand attentat qu'on pût faire à leur religion. Ceux de l'Albaïzin, où il y avoit plus de cinq mille maiſons, ſe ſoulevérent, prirent les armes,

LXIV. Soulevement à Grenade.

Mariana, lib. 27. n. 25.

AN. 1499. mes, tuerent deux eſtafiers de l'Archevêque de Tolede, crierent en tumulte au milieu de Grenade: Liberté, vive Mahomet. Comme des furieux, ils barricaderent les ruës, ils les fortifierent & s'y retrancherent; ils environnerent un ſoir le palais du Prelat & voulurent l'y forcer, réſolus de l'égorger & de venger dans ſon ſang l'inſulte faite à Mahomet. Le peuple de Grenade ſe joignant à celui de l'Albaïzin, en moins de deux heures il y eut plus de cent mille hommes ſous les armes. Dès que le jour parut, le Comte de Tendilla qui commandoit les troupes dans le roiaume, & qui étoit gouverneur particulier de l'Alhambra, fit auſſi-tôt entrer des ſoldats dans la ville, pour tenir les nouveaux Chrétiens & les Maures également dans le reſpect; comme les révoltez n'avoient point de chef, & qu'il n'y avoit point d'ordre parmi eux; l'autorité du Comte & ſes menaces diſſiperent la ſedition, & les remontrances de Zegri au peuple firent que peu à peu chacun ſe retira.

Alvar. Gomez, lib. 2.

LXV. On prévient le Roi Catholique contre l'Archevêque de Tolede.

On écrivit auſſi-tôt à leurs Majeſtez Catholiques pour leur donner avis du danger où Grenade s'étoit trouvée par la révolte des Maures. Comme l'Archevêque de Tolede avoit beaucoup d'ennemis, il crut devoir prévenir les relations déſavantageuſes qu'on pourroit envoïer à la cour; il dépêcha à la Reine un négre le meilleur piéton qu'il y eut en ce tems-là, & qui fit le premier jour juſqu'à trente lieues; mais aïant trouvé le vin bon la ſeconde journée, il en prit tant & ſi ſouvent qu'il s'enyvra, & qu'au lieu de deux jours qu'il lui falloit pour arriver à Seville, il en mit cinq & ne rendit ſes lettres que le ſixiéme. Ce que l'Archevêque avoit prévû, arriva; il fut prévenu, les lettres de ſes ennemis arriverent à Seville avant les ſiennes;

nes ; on l'y faiſoit paſſer pour l'unique cauſe de la ſedition, on l'y dépeignoit comme un homme cruel qui aïant forcé les Maures par des rigueurs exceſſives à recevoir le baptême, les avoit réduits au deſeſpoir. Le Roi qui n'aimoit pas le Prelat depuis qu'il avoit été nommé à l'Archevêché de Tolede au préjudice d'Alphonſe d'Arragon ſon fils naturel, ſe ſervit de cette occaſion pour faire à la Reine des reproches aſſez vifs & aſſez piquans ; cette Princeſſe ne ſçavoit qu'y répondre pour excuſer le Prelat qu'elle protegeoit. AN. 1499.

LXVI. Il ſe diſculpe & oblige les Maures à ſe faire chrétiens. *Mariana lib. 27.*

Elle écrivit à l'Archevêque des lettres pleines de reproches, où elle ſe plaignoit en particulier de ſa negligence, & du peu de ſoin qu'il avoit de l'informer des affaires de Grenade. Et ſur ces entrefaites le courier chargé des lettres de Ximenés arriva. Mais le Prelat ne jugea pas après les mauvaiſes impreſſions que l'on venoit de donner de ſa conduite, que cette démarche fut ſuffiſante pour le diſculper. Il dépêcha preſque ſur le champ François Ruyz Cordelier, ſon compagnon, pour rendre à leurs Majeſtez un compte exact & détaillé de tout ce qui s'étoit paſſé dans le ſoulevement des Maures, & pour diſſiper la calomnie de ſes ennemis. Ruyz s'acquitta de ſa commiſſion avec ſuccès, & l'Archevêque fut pleinement juſtifié. Le Roi pour prévenir de ſemblables déſordres, envoïa un commiſſaire ſur les lieux pour faire des informations & punir les plus coupables. Mais en même-tems il fit publier une amniſtie generale pour tout ceux qui embraſſeroient de bonne foi la religion chrétienne & recevroient le baptême. Le commiſſaire en fit pendre quelques-uns des plus mutins & en fit mettre d'autres aux fers. Ils demanderent bien-tôt à être Chrêtiens, pour obtenir leur liberté. La plûpart des Maures de l'Al-

An. 1499. l'Albaïzin ſuivirent leur exemple; & les uns & les autres entraînerent preſque tous ceux des autres quartiers. Il y en eut juſqu'à cinquante mille qui reçurent le baptême, & leurs moſquées furent changées en Egliſes Mais il eſt difficile de diſſimuler & de ſe contrefaire longtems, le ſoulevement reprit de nouvelles forces l'année ſuivante, & fut preſque en même tems appaiſé, comme on le dira.

LXVII. L'Archevêque de Tolede penſe à établir une Univerſité à Alcala. *Mariana, lib. 27. n. 23.*

L'Archevêque de Tolede avant ſon voïage de Grenade, étoit venu à Alcala, & dès lors il avoit medité d'y établir une Univerſité ſur le modéle de celle de Paris, la plus celebre de toute l'Europe. Ce n'eſt pas que ce Prelat en ſoit le premier fondateur, puiſqu'il y avoit fait lui-même ſes premieres études; mais outre qu'elle ne portoit pas le titre d'univerſité, c'étoit ſi peu de choſe en comparaiſon de ce qu'elle devint depuis par ſes ſoins, ſes bienfaits & les privileges qu'il lui obtint, qu'elle fait gloire de le reconnoître pour ſon fondateur. Les premiers commencemens en furent foibles, comme dans toutes les grandes entrepriſes; mais dans la ſuite cette Univerſité eſt devenue une des plus fameuſes de l'Eſpagne. On jetta dans cette année les fondemens du principal College qu'on nomma de ſaint Ildephonſe, & on en poſa la premiere pierre le quatorziéme de Mars. Pierre Gumiel un des plus celebres architectes de ſon tems en donna le deſſein & ſe chargea de la conduite de l'ouvrage.

LXVIII. Le Roi Catholique propoſe à Louïs XII. de partager entr'eux le roïaume de Naples.

Les affaires d'Italie donnoient de grandes inquietudes au Roi Catholique. Comme la Sicile n'eſt ſeparée que d'un petit trajet de mer du roïaume de Naples, il craignoit que ſi le Roi de France s'emparoit de celui-ci, celle-ci ne s'en trouvât mal. Il exhorta donc le Roi très-Chrêtien à la paix, & lui offrit de la part du Roi

Roi Frederic des conditions également honorables & avantageuſes, pour l'engager d'abandonner l'entrepriſe de Naples. Mais ſur le refus de ſa Majeſté très-Chrétienne, Ferdinand eut recours au premier projet de partage; & l'on convint que le pere de Frederic n'étant que bâtard du Roi de Naples, le fils ne pouvoit avoir aucun droit legitime à ce roïaume; & qu'ainſi les deux Rois de France & d'Eſpagne dont les prétentions étoient beaucoup mieux fondées, devoient s'accommoder, & réünir leurs forces pour ôter la couronne à Frederic, & partager de concert ſon roïaume. Le Roi Catholique étoit alors à Grenade, où Jeanne Reine de Naples ſa ſœur qui avoit quitté l'Italie, vint le trouver. La Princeſſe Marguerite d'Aûtriche, veuve du Prince de Caſtille partit en même tems d'Eſpagne, pour ſe rendre en Allemagne auprès de l'Empereur Maximilien ſon pere, elle prit la route de France. An. 1499. *Mariana, lib. 27. n. 21.*

LXIX. Frederic menace d'attirer les Turcs en Italie, ſi on l'attaque.

Ferdinand ſe ſervant de cette occaſion envoïa en France un des gentilshommes de ſa chambre, qui de concert avec Jean-Michel de Gralla ſon Ambaſſadeur ordinaire auprès de Louïs XII. fut chargé de propoſer à ce Prince le projet de la conquête & du partage du roïaume de Naples. Le Cardinal d'Amboiſe approuvoit aſſez les propoſitions des Eſpagnols. Le Seigneur de Clerieux flatté de la promeſſe qu'on lui faiſoit du Marquiſat de Crotone dans la Calabre, paroiſſoit auſſi de même ſentiment. C'étoit après le Cardinal celui qui avoit le plus de part aux bonnes graces du Roi. Les affaires étoient aſſez avancées, & l'on ſe flattoit d'un heureux ſuccès; lorſque Frederic qui fut informé par des avis ſecrets de ce qui ſe tramoit contre lui en France, déclara que ſi on

An. 1499. l'attaquoit, il appelleroit les Turcs à ſon ſecours, & leur donneroit entrée en Italie. Ces menaces ne laiſſerent pas d'allarmer les deux Rois, & encore plus les Princes d'Italie. D'un autre côté le même Frederic tenta de s'accommoder avec le Pape; il offrit de ceder au Duc de Valentinois la principauté de Théano & le Duché de Seſſa qui avoient autrefois appartenu au Duc de Gandie ſon frere, & de lui donner encore une ſomme conſiderable d'argent. Il promit auſſi d'abandonner les principautez de Salerne & San-Severino à dom Alphonſe d'Arragon ſon neveu & gendre de ſa Sainteté. Tel eſt le caractere de la crainte; on eſt liberal dans le peril, mais dès qu'il eſt paſſé, on révoque tout ce que la peur avoit arraché. Le Pape auroit accepté ces propoſitions; ſi le Duc de Valentinois ne lui eût écrit que cette negociation n'étoit point du tout approuvée par le Roi de France, ce qui obligea ſa Sainteté de la rompre.

LXX. Mort de Marcile Ficin.

Marcile Ficin mourut cette année à Correge proche Florence. Il étoit né à Florence le dix-neuviéme d'Octobre 1433. Laurent de Medicis Prince de Florence qui aimoit beaucoup les lettres, le fit étudier & lui donna les meilleurs maîtres. Ficin ſe rendit habile dans preſque toutes les ſciences, ſur tout dans la theologie & la medecine. Il acquit une grande connoiſſance du Grec & du Latin. Laurent & Coſme de Medicis eurent beaucoup d'eſtime pour lui, le comblerent de leurs liberalitez, & le firent pourvoir d'un canonicat de la cathedrale de Florence. Marcile Ficin ſe ſervit de ces avantages pour ſe donner avec plus de ſoin à l'étude, elle faiſoit ſa principale occupation. Mais quoique revêtu du ſacerdoce, il ſe contentoit d'être ſçavant, & ſembloit mépriſer la pieté. Dieu le toucha

toucha par les ſermons pathetiques de Jerôme Savonarole, & depuis ce tems-là il ne s'occupa que des devoirs de la religion. On a de lui un grand nombre d'ouvrages; un traité de la religion chrétienne & de la pieté, de la foi; dix-huit livres de l'immortalité de l'ame & de la felicité éternelle; un commentaire ſur l'épître aux Romains; pluſieurs ſermons; trois livres de la vie; douze livres de lettres; une apologie de Jerôme Savonarole; la traduction des ouvrages de Platon, &c. AN. 1498

LXXI. Guerre entre les Venitiens & les Turcs.

La guerre entre les Venitiens & les Turcs continuoit toûjours; ceux-ci avoient pris Lépante & Modon, villes conſiderables du Peloponneſe, & enfin Durazzo. Mais Benoît Pazarée capitaine des Venitiens ſecouru de Gonſalve de Cordoüe qui commandoit la flotte Eſpagnole, ſe rendit maître de l'iſle de Cefalonie dans la mer Ionienne & de Sainte-Maure ſur les confins de la Macedoine. La flotte de France ſecourut auſſi les Venitiens, qui n'en tirerent pas de grands avantages, tant par leur propre faute, que par l'impatience des François & par les furieuſes tempêtes qu'ils eſſuyerent. Cette guerre dura deux ans. On fit la paix, à condition que la Republique rendroit Sainte-Maure à Bajazet. On croit que ce qui détermina principalement le Sultan, fut qu'Iſmaël Sophi s'étant ſaiſi de la Perſe, commençoit à ſe faire craindre & à ſe rendre redoutable aux Ottomans, qui ſentirent plus d'une fois les effets de ſa valeur.

Boſius, tom. 2. l. 5.

Leunclav. Pandect. Turc. 178.

LXXII. Iſmaël premier Sophi de Perſe.

Cet Iſmaël qui fut le premier Sophi de Perſe étoit fils de Scheick-Haidar & de la fille d'Uſum-Caſſan. Etant encore fort jeune, il ſe retira en Hircanie chez un ami de ſon pere. Il ne tarda pas à montrer qu'il avoit du courage & encore plus d'ambition. Il tenta de ſe rendre

Bizar. hiſt. Perſ. lib. 1.

AN. 1499. maître de la Seigneurie dont jouiſſoit ſon pere, & il y réuſſit avec l'aide de ceux qui voulurent bien courir avec lui les riſques de cette entrepriſe. Plus hardi par ce ſuccès, il vint à Tauris dans la haute Armenie ; comme il y trouva de la diviſion entre les chefs, il n'eut pas de peine à s'en emparer. Il ſe diſoit deſcendu d'Ali gendre de Mahomet, & donnoit une nouvelle explication à l'Alcoran ; ce qui lui attira beaucoup de diſciples, qui devinrent ſes partiſans & ſes appuis. En donnant de nouveaux ſens à l'Alcoran, il avoit pour but de faire des ſectateurs ennemis des Turcs ; en quoi il réuſſit. Il ſe forma deux partis qui ſe traiterent l'un & l'autre d'heretiques. Iſmaël voïant ſon parti conſiderablement groſſi, tenta de ſe rendre maître de toute la Perſe, & dès cette année il commença à en rétablir le roïaume. Il prit le nom de Sophi, qui en langue Perſanne ſignifie de la laine, parce que le turban qui étoit la marque de ſa dignité étoit de laine rouge, en quoi il differoit des Turcs, qui le portoient de laine blanche, & des Tartares Mahometans, qui en avoient de verds. Quelques-uns ont crû que le nom de Sophi étoit dérivé du Grec, & que ce Prince l'avoit adopté pour ſe rapprocher des mages des anciens Perſes, qui étoient les ſages & les Princes de la nation ; mais cette idée eſt ſans fondement.

Leunclav. ant. Turc. lib. 16.

Spond. hoc ann. n. 7.

Barros Aſia dec. 2. l. 10. c. 6.

LXXIII. Le Pape publie un jubilé à Rome.

Dès le douziéme d'Avril le Pape avoit publié le jubilé ſéculaire. Dans cette premiere bulle de publication, il ſuſpendoit toutes les autres indulgences & étendoit les pouvoirs accordez aux prêtres pour entendre ceux qui s'adreſſeroient à eux pour le jubilé. Le vingtiéme de Novembre ſuivant, il donna une deuxiéme bulle, par laquelle il permettoit à tous les Chrétiens éloignez de Rome de gagner ce jubilé, ſans

Raynald. hoc anno n. 25.

ſans être obligez de faire le voïage, à condition qu'ils paieroient une certaine ſomme. Il prenoit pour prétexte qu'il avoit réſolu de publier une croiſade contre les Turcs, ce qui ne pouvoit ſe faire ſans dépenſe, & qu'il étoit déja convenu avec les Ambaſſadeurs de divers Princes, que les Hongrois, les Polonois, les Bohêmiens, iroient faire la guerre aux Turcs dans la Thrace; les François & les Eſpagnols dans la Grece; & que lui-même avec le Roi d'Angleterre, les Venitiens & les Princes d'Italie, qui étoient les plus puiſſans ſur mer, iroient attaquer Conſtantinople. Qu'en conſequence de cette reſolution, il avoit envoïé des Nonces dans toutes les cours, pour exhorter les Souverains à terminer amiablement leurs querelles particulieres; afin que toutes les forces des Chrétiens puſſent s'unir enſemble pour une ſi pieuſe entrepriſe. AN. 1500.

LXXIV. Déſordres qui regnoient à Rome pendant ce Jubilé.

Le Jubilé fut ouvert la veille de Noël aux vêpres, il n'attira pas à Rome autant de monde qu'Alexandre l'eſperoit, à cauſe des guerres qui troubloient l'Italie. „ Cependant la li-
„ cence & le déreglement, dit Mariana, y re-
„ gnerent plus qu'en nul autre lieu du monde.
„ Le crime y étoit ſur le trône, & jamais peut-
„ être on n'avoit vû une plus monſtrueuſe cor-
„ ruption de mœurs, ſur-tout parmi les ec-
„ cleſiaſtiques, qui par la ſainteté de leur ca-
„ ractere, auroient dû animer les autres fidé-
„ les à la pratique de la vertu, & leur ſervir
„ de modéle." Comme la bulle portoit que les étrangers y demeureroient quinze jours, & ceux de la ville en emploïeroient trente à viſiter les Egliſes, le Pape permit aux penitenciers d'abreger ce tems, & de le reduire à cinq jours pour les étrangers, & à ſept pour les Romains, en ſuppléant au reſte par des aumônes.

Mariana, lib. 27. n. 39.

Apud Burchard. in Diario, & Bzov. hoc ann. & ſequent.

AN 1500. *Burchardin Alex. VI. p. 72. Raynald. ad annum 1500. n. 9.*

nes. Il le prolongea même dans Rome juſqu'à la fête des Rois de 1501. & pour toute l'Italie juſqu'à la Pentecôte, & chargea les Cordeliers de l'Obſervance, ſuivant les bulles qui en furent publiées, de diſtribuer les indulgences, & de lever les dixmes du clergé, & les taxes des Cardinaux & autres Prelats, pour aider les Venitiens dans la guerre qu'ils avoient à ſoutenir contre les Turcs. Les Juifs ne furent pas oubliez dans cette taxe.

LXXV. Le Pape penſe aune croiſade contre les Turcs. *Raynald. hoc anno n. 2. & 5. Burchard in Alex. VI. part. 2. p. 83.*

Quelque zele que témoigna le Pape pour exhorter les Princes à ſe liguer contre le Turc, ſes diſcours ne pouvoient pas produire de grands effets. Il étoit trop connu dans toute la Chrétienté, pour qu'on pût ſe perſuader qu'il agît par un motif de religion & de zele pour la gloire de Dieu. On voïoit bien que l'unique but de cette croiſade étoit d'amaſſer de l'argent par des contributions volontaires, tant des peuples que des Souverains. Il ne laiſſa pas d'appeller tous les Ambaſſadeurs qui étoient à Rome, dans un conſiſtoire qu'il tint le Mercredi onziéme de Mars 1500. Le Pape leur expoſa le danger qui menaçoit la religion chrétienne, & leur dit, que dès le mois d'Octobre de l'année précedente, il avoit écrit aux Rois & aux Princes pour contribuer à une œuvre ſi pieuſe. Un des Ambaſſadeurs lui répondit, qu'il falloit auparavant penſer à rétablir une paix ſolide & conſtante entre les Princes Chrétiens; & qu'enſuite on travailleroit à arrêter les progrez du Turc. Un autre ajoûta, que cette guerre ne regardoit que les Venitiens en particulier, & que c'étoit pour eux que le Pape s'intereſſoit. Alexandre comprit aiſément ce que ces réponſes ſignifioient; & comme les Princes en firent à peu près de ſemblables aux nonces qui leur furent envoïez, la croiſade n'eut aucun effet.

Mais

Mais comme ſous prétexte de cette guerre, il avoit donné un decret par lequel il impoſoit une taxe ſur le clergé de France, ſans le conſulter auparavant, l'univerſité de Paris en interjetta appel au futur Concile. Comme Alexandre ſe ſentoit appuïé du Cardinal d'Amboiſe & de pluſieurs autres Prelats qui avoient du crédit en cour, il crut qu'il pouvoit agir d'autorité. Ainſi ſans s'arrêter à l'appel de l'univerſité, il prétendit lever les impôts qu'il demandoit & fulmina des cenſures contre ceux qui refuſeroient de les païer. Le chapitre de l'Egliſe de Paris ne voulant rien faire en cette occaſion qui fût contre les regles, conſulta la faculté de theologie ſur ce qu'il falloit penſer de ces cenſures. La faculté s'aſſembla aux Mathurins à ſon ordinaire pour examiner les propoſitions qui lui avoient été preſentées; & après cet examen elle fit ſes réponſes, que je rapporterai en ſon lieu

AN. 1506. LXXVI. Le chapitre de Nôtre-Dame conſulte la faculté de theologie ſur les cenſures du Pape.

Ces oppoſitions des François n'empêcherent pas le ſouverain Pontife de faire agir ſes Nonces auprès des autres Princes. Il envoïa en Angleterre un Eſpagnol nommé Gaſpard Pons qu'il chargea de la bulle du Jubilé, & lui donna ordre de marquer à Henri VII. combien il ſouhaitoit qu'il s'unit à lui dans le deſſein qu'il avoit de faire la guerre aux Turcs. Henri ne voulant point faire paroître qu'il déſapprouvât ce projet, répondit au Nonce, qu'il n'y avoit point de Prince dans toute la Chrétienté qui eût plus de zele que lui pour l'heureux ſuccès de cette entrepriſe. Que néanmoins comme ſes Etats ſe trouvoient dans un grand éloignement de Conſtantinople, qu'il n'avoit point de galeres, & que ſes matelots ne connoiſſoient pas aſſez bien la mer Mediterranée; il jugeoit plus convenable que les Rois de France & d'Eſ-

LXXVII. Le Pape prie le Roi d'Angleterre d'entrer dans le deſſein de la croiſade.

pagne

An. 1500. pagne accompagnaſſent ſa Sainteté. Que par-là, outre que l'expedition ſeroit plûtôt prête, on éviteroit la jalouſie qui naîtroit infailliblement entre des deux Monarques, s'ils marchoient enſemble ſans avoir perſonne au-deſſus d'eux. Que quant à lui, il contribueroit volontiers de troupes & d'argent, & que ſi les Rois d'Eſpagne & de France refuſoient d'accompagner le Pape, il vouloit bien aller lui-même commander ſous lui; pourvû premiérement, que tous les differends entre les Princes Chrétiens fuſſent aſſoupis & terminez; que pour ce qui regardoit ce dernier point on ne trouveroit aucun obſtacle de ſa part, puiſqu'il étoit en paix avec tout le monde. Enfin il demanda qu'on mît entre ſes mains quelque bonne place ſur la côte d'Italie pour lui ſervir de retraite en cas de beſoin. Le Pape ne trouva pas à propos de repliquer rien à cette réponſe, & les autres Princes en firent à peu près de ſemblables.

LXXVIII. Troubles dans le Milanez après le départ de Louïs XII.

Louïs XII. étoit trop occupé de ſes projets pour ſonger à aller porter la guerre en Orient. La conquête du roiaume de Naples avoit quelque choſe de plus flatteur pour lui, & ſon autorité qui n'étoit pas encore aſſez fortement établie dans le Duché de Milan, demandoit toute ſon attention. Mais c'eſt à quoi il ſemble qu'on ne penſa pas aſſez ſerieuſement. L'inconſtance des Milanois avoit beſoin d'être fixée; la précipitation avec laquelle ils avoient abandonné Ludovic à ſon mauvais ſort, devoit faire craindre aux François une révolution toute ſemblable, & le ſeul moïen de la prevenir étoit de les traiter avec douceur. La preſence du Prince y étoit ſur-tout fort neceſſaire, & les Milanois s'en étoient flattez. Le prompt départ de Louïs XII. pour la France leur déplut;

plut; leurs ſoupçons augmenterent par le rappel des troupes que d'Alegre commandoit dans l'armée du Duc de Valentinois. Ils crurent qu'on ne les faiſoit approcher que pour faciliter le rétabliſſement des impôts, & comme le Roi ne tiroit plus rien du domaine, ils ſe perſuaderent aiſément qu'on alloit les ſurcharger. L'on avoit eu la mauvaiſe politique de ne diſtribuer les honneurs & les emplois qu'à ceux de la faction des Guelphes, ſans ſonger que ceux du parti des Gibelins qu'on négligeoit, étoient les plus aimez du peuple, les plus puiſſans & les plus nombreux. Trivulce que le Roi avoit laiſſé pour gouverner en ſon abſence auroit pû aſſoupir dans leur naiſſance tous ces prétextes de mécontentement; mais c'étoit un eſprit fier, hautain, violent, dédaigneux & vindicatif, plus propre à aliener les eſprits, qu'à les concilier. On cabala contre lui, on le mit en mauvaiſe intelligence avec les troupes Françoiſes; on lui ſuſcita tant d'ennemis qu'il en fut lui-même effraïé. Inſenſiblement la revolte alla ſi loin, que dans toutes les villes du Milanez, à peine ſe trouvoit-il quelqu'un qui demeurât fidéle à la France, tout aſpiroit à voir rétablir l'ancien gouvernement, & ſans que Ludovic en ſçut rien les peuples qui lui avoient paru ſi oppoſez, lui préparoient ſon rétabliſſement. An. 1500

LXXIX. Ludovic Sforce rentre dans le Duché de Milan avec des troupes.

Il avoit été très-bien reçû à la cour de l'Empereur Maximilien, qui lui avoit promis avec ſerment de marcher lui-même à ſon ſecours avec ſes forces. Il avoit levé des troupes dans les cantons Suiſſes, au nombre de huit mille hommes conjointement avec ſon frere Aſcagne, outre cinq cens hommes d'armes du Comté de Bourgogne; & il étoit arrivé avec eux & la cavalerie Allemande ſur la frontiere du Duché de

An. 1500. de Milan au commencement du printems de cette année, avant que Trivulce en fut averti. Celui-ci au premier avis du retour du Duc, tâcha de ſe mettre en état de lui tenir tête & de l'obliger à ſe retirer. Mais la bourgeoiſie de Milan lui declara, qu'elle ne ſouhaitoit rien tant que le retour de Ludovic leur Duc; & dans la revûe qu'on fit des troupes Françoiſes, Trivulce les trouva beaucoup diminuées par la deſertion des jeunes ſoldats, qui laſſez de ne rien faire, s'étoient dérobez de Milan, afin de ſuivre leurs compagnons dans l'expedition de la Romagne & de Piſe. Il retint donc avec lui dans la ville une partie de ſes gens, & ſur l'avis que Ludovic s'approchoit de Côme à grands pas, & qu'il avoit déja embarqué une partie de ſes troupes ſur le lac, il jetta promptement l'autre partie de ſes troupes dans cette ville qui étoit dégarnie de monde, & dont la conſervation étoit d'une extréme importance pour celle de l'Etat.

LXXX. Côme, Milan & la plûpart des autres places ſe déclarent en ſa faveur.

Le Comte de Ligny qui conduiſoit ces dernieres troupes de Trivulce; marcha avec tant de diligence qu'il entra dans Côme avant que Ludovic y fut arrivé. Il laiſſa enſuite approcher les barques ennemies, & fit tirer ſur elles ſi à propos, qu'il y eut pluſieurs ſoldats de tuez, & que la barque où étoit le Cardinal Aſcagne coula à fonds, avec un grand danger de ſa vie. Mais les affaires des François n'en allerent pas mieux, parce que la faction des Gibelins dominoit parmi les bourgeois de Côme qui parlà favoriſoient Ludovic; enſorte que Ligny informé par des avis ſecrets qu'on vouloit ſe ſaiſir de lui & le livrer au Duc, abandonna cette ville & vint joindre Trivulce. Il en ſortit avec ſes gens ſous prétexte d'aller reconnoître les ennemis; mais il ne put entrer dans Milan, parce

parce qu'il trouva le plat-païs ſoulevé contre les François; & la bourgeoiſie de Côme ne le vît pas plûtôt ſorti, qu'elle reçut Ludovic. Les Milanois au premier avis qu'ils en reçurent exciterent une ſedition generale, qui obligea Trivulce à s'aller loger ſous le canon du château, pendant qu'il y faiſoit entrer ſon infanterie, & aïant donné ſes ordres pour le défendre, il prit avec ſa cavalerie la route de Pavie. Les Gibelins le pourſuivirent, & s'arrêterent ſur les bords du Teſin. AN. 1500.

Trivulce échappé d'un ſi grand danger ſe vit reduit à conſerver deux places ſeules du Duché de Milan, Novarre & Mortare. Il ſe renferma dans la premiere; & le Duc de Milan informé du ſoulevement de la ville capitale, y accourut, & y fut reçû avec beaucoup de joïe. Les Italiens s'enrollerent ſous ſes enſeignes en ſi grand nombre, que ſon armée en moins de huit jours augmenta de la moitié. Il aſſiegea le château de Milan, & n'eſperant pas le prendre autrement que par famine, il laiſſa le Cardinal ſon frere avec le tiers de ſes gens dans les lignes, & marcha avec le reſte vers Pavie, où il fut reçu d'abord, de même que dans Vigevano. Ces heureux ſuccez l'encouragerent à mettre le ſiége devant Novarre, qu'il preſſa ſi vivement qu'elle fut obligée de capituler. Le chevalier Bayard qui commandoit dans la citadelle ne voulut point être compris dans la capitulation; & la garniſon de la ville fut conduite juſques ſur la frontiere de Piemont avec bonne eſcorte.

LXXXI. Suite des conquêtes de Ludovic Sforce.

Le Comte de Ligny avoit joint Trivulce dans Mortare, mais ils n'y pouvoient ſubſiſter parce qu'ils y manquoient de tout; & ſi Ludovic eut quitté le ſiége de Novarre pour y venir, rien n'auroit retardé le recouvrement de tout le

An. 1500. le Duché de Milan ; mais il s'obſtina à vouloir continuer le ſiége de cette premiere place, & ce qui l'y détermina, fut qu'il reçut la nouvelle que la ville de Parme s'étoit declarée en ſa faveur. Plaiſance & Lodi auroient fait la même choſe, ſi les Venitiens n'avoient eu ſoin d'y mettre de fortes garniſons ; la ville d'Alexandrie refuſa de ſe ſoumettre. Ce fut ſur ces entrefaites que d'Alegre qui avoit quitté le Duc de Valentinois joignit Trivulce, & qu'il reprit Tortone par le conſeil des Guelphes. Mais les Suiſſes de ſon infanterie n'étant point païez, pillerent la ville, ce que d'Alegre ne put jamais empêcher. Toute l'Italie étoit en ſuſpens ſur l'évenement de Novarre. La ville s'étoit rendue, & la garniſon en étoit ſortie le vingt-deuxiéme de Mars ; mais la citadelle tenoit toûjours pour les François ; & Ludovic Sforce en preſſoit le ſiége autant qu'il pouvoit. Mais voici ce qui ſauva le Duché de Milan & le conſerva au Roi de France.

LXXXII. Le Roi de France envoie une armée dans le Milanez.

L'Empereur Maximilien armoit puiſſamment pour s'oppoſer aux progrez de Louïs XII. & celui-ci de ſon côté faiſoit la même choſe contre Maximilien. Il étoit ſur le point de prendre la route de Champagne, lorſqu'il apprit que ſa Majeſté Imperiale avoit ſuſpendu ſes levées, que le Duc de Milan s'étoit preſque rétabli par lui-même, & qu'il ne tenoit plus qu'à la citadelle de Novarre que ce Duc ne fût maître de tout le Duché. Comme le mauvais etat des affaires de France ne venoit que de la méſintelligence qui étoit entre Trivulce & les officiers generaux de l'armée Françoiſe ; le Roi chercha un homme de confiance à qui il put donner le commandement de l'armée. Le Cardinal d'Amboiſe s'offrit ; mais comme il n'entendoit pas la guerre, on lui donna pour general Louïs

Louïs de la Trimoüille. Ainſi les troupes Françoiſes diſtribuées dans chaque province, prirent en toute diligence la route du Dauphiné; & dès le ſixiéme d'Avril dix mille Suiſſes conduits par le bailli de Dijon, ſix mille hommes d'infanterie Françoiſe, & quinze cens hommes d'armes avec leurs archers à cheval parurent à la vûe de Mortare. Le Cardinal & la Trimoüille avoient pris les devans, & trouverent en arrivant Trivulce non ſeulement broüillé avec Ligny; mais encore avec d'Aubigny. AN. 1500.

LXXXIII. Les Suiſſes de l'armée de Ludovic ſe révoltent contre lui.

Le Duc de Milan informé de l'approche & du nombre des François, s'attacha plus fortement à la priſe de la citadelle de Novarre dans laquelle commandoit Bayard. Le Cardinal d'Amboiſe & la Trimoüille marcherent auſſi-tôt vers cette place, comme pour faire lever le ſiége du château; mais leur preſence auroit peut-être été fort inutile, ſans un incident particulier qui decida du malheureux ſort de Ludovic. La principale force de l'armée de ce Prince conſiſtoit en huit mille Suiſſes. Quelque fut le prétexte de leur mécontentement, les officiers de ces troupes traiterent avec les François, dès qu'ils les eurent vûs arrivez devant Novarre. Ils s'engagerent à leur livrer Ludovic moïennant une certaine ſomme, & le marché fut tenu ſi ſecret, qu'on ne ſçut jamais ni le prix, ni les noms des perſonnes qui s'en mêlerent. Ces officiers allerent trouver en corps le Duc de Milan, lui demanderent la ſolde du mois qui n'étoit pas encore expiré, & lui declarerent qu'ils ſe retireroient à l'inſtant ſi on ne les ſatisfaiſoit. Le Duc qui étoit ſans argent, leur offrit ſa vaiſſelle qu'ils prirent, & ils ſe retirerent enſuite dans leur quartier. Mais Ludovic pour ſe précautionner contre ce qui pourroit

An. 1500. roit arriver, craignant que les Suiſſes ne l'enlevaſſent, envoïa ordre au Cardinal ſon frere, de faire partir inceſſamment de Milan quatre cens chevaux & huit mille fantaſſins Italiens, pour le venir joindre, & de lui envoïer de l'argent au plûtôt. Le Cardinal Aſcagne obéït; mais ces troupes approchant de Novarre, trouverent que la Trimouille avoit prévenu leur marche; il avoit partagé ſon armée en deux corps, étoit demeuré au ſiége avec l'un, & avoit envoïé l'autre ſous la conduite d'Aubigny, pour les empêcher de traverſer la riviere du Teſin. D'Aubigny s'acquitta fidélement de ſa commiſſion, & les ennemis n'oſerent hazarder le paſſage.

LXXXIV. Ludovic Sforce eſt arrêté déguiſé en Suiſſe, & conduit à Lion.

Le Duc de Milan ainſi fruſtré de ſon eſperance, feignit de vouloir en venir à une bataille. Il donna ſes ordres pour cela. Sa cavalerie obéït; mais les officiers Suiſſes arrivez au moment auquel il n'étoit plus tems de diſſimuler, lui dirent qu'ils ne pouvoient executer ſes ordres, parce qu'ils venoient d'en recevoir de contraires de leurs ſuperieurs, qui leur défendoient d'agir contre leurs freres engagez dans l'armée Françoiſe, & leur commandoient de ſe retirer à l'heure même. Le Duc de Milan fit tout ce qu'il pût pour les ramener, il eſſaïa de les adoucir par ſes larmes, & voïant que tout cela ne ſervoit de rien, il demanda qu'on le tirât ſeulement de l'armée Françoiſe dont il étoit inveſti de toutes parts. Toute la grace qu'il pût obtenir, fut qu'on lui laiſſa la liberté de ſe déguiſer en Suiſſe, & d'eſſaïer avec les autres de traverſer l'armée du Sieur de la Trimoüille. Les hiſtoriens rapportent que les Suiſſes aïant donné avis de tout cela aux Generaux François; ceux-ci examinerent avec attention tous ceux qui avoient eu permiſſion de ſe retirer,

Mariana, lib. 27. n. 57.

Naucler. chronic. gener. 51. p. 515.

&

& reconnurent Ludovic. D'autres ont ajoûté, que les Suiſſes eux-mêmes en paſſant firent ſigne aux François de ſe ſaiſir du Duc & le montrerent au doigt. En effet à peine eut-il marché dix ou douze pas entre des piquiers François rangez en haïe, qu'il fut reconnu, arrêté, conduit à la Tremouille, & envoïé à Lion où Louïs XII. étoit encore. On arrêta avec lui Galeas de San-Severino, Fracaſſe & Antoine-Marie frere de ce General, tous pareillement déguiſez en Suiſſes. AN. 1500.

LXXXV. Il eſt arrêté & mis en priſon dans le Berry.

Le Duc de Milan ſupporta d'abord ſa diſgrace avec aſſez de fermeté, ſe flattant que le Roi ne manqueroit pas de lui donner en France un emploi convenable à ſa qualité, ou du moins qu'on lui laiſſeroit la liberté. Mais il fut inconſolable lorſqu'il ſe vit d'abord confiné dans une chambre obſcure au Lys-de ſaint-George en Berry, où il demeura quatre ou cinq ans, & enſuite transferé dans le chateau de Loches, où on lui refuſa des livres, du papier, de l'encre, & generalement tout ce qui pouvoit être capable de le deſennuïer. Cette diſgrace lui arriva le Vendredi de la ſemaine de la paſſion en Carême le dixiéme d'Avril 1500. Il paſſa dix ans entiers dans cet état, & ce ne fut que bien avant dans l'onziéme année, que la mort qu'il avoit tant de fois deſirée finit les peines qu'il ſouffroit dans cette vie. Ainſi Dieu confondit la prudence politique du plus ſuperbe Prince de ſon ſiecle, qui ne meritoit pas un meilleur ſort après tout le mal qu'il avoit commis. La haine qu'il avoit conçûe contre les François étoit ſi grande, qu'il en faiſoit égorger ſecretement tout autant qu'on en pouvoit trouver dans les hôteleries, promettant un ducat d'or pour chacun qu'on mettroit à mort. Ce qui aïant été découvert, on fit brûler pluſieurs de ces

In appendice ad hiſt. Roberti Gaguin.

An. 1500. hôtes dans leurs logis mêmes, pour ſervir d'exemple aux autres. Le Cardinal Aſcagne frere de Ludovic fut auſſi livré aux François par les Venitiens entre les mains deſquels il étoit tombé, & mis dans la citadelle de Bourges; mais il n'y fut que deux ans, le credit du Cardinal d'Amboiſe lui obtint la liberté.

LXXXVI. On accorde aux Milanois le pardon de leur revolte.

Les fils de Ludovic, Maximilien & François que leur pere avoit laiſſez à la cour de l'Empereur, demeurerent long-tems pauvres, bannis & errans en Allemagne. Les Milanois ne pouvant plus rien eſperer de leur Duc qu'ils avoient reçû avec tant de joïe dans leur capitale, deputerent ſans délai au Cardinal d'Amboiſe pour le prier d'emploïer ſon crédit auprès du Roi, & d'engager ſa Majeſté à leur accorder le pardon de leur revolte. Le Cardinal l'obtint à condition que les coupables païeroient une amende conſiderable en argent, dont toutefois on leur remit une grande partie, de même qu'aux autres villes qui s'étoient revoltées. Le Cardinal regla les affaires du Duché; & le jour du Vendredi-Saint il ſignifia au peuple de Milan que le Roi leur accordoit ce qu'il avoit demandé, aux conditions que nous avons dites. Il devint enſuite l'arbitre de l'Italie pour la paix & pour la guerre, & le Pape qui vouloit ſe l'attâcher, & qui connoiſſoit ſon ambition, le nomma ſon legat *à latere*, dans le roïaume de France: legation qu'il conſerva le reſte de ſes jours avec l'agrément de Jules II. ſucceſſeur d'Alexandre VI.

Mariana, lib. 27. n. 37. Guicciardin hiſt. Ital. lib. 4. Claude Scyſſel dans la vie de Louis XII.

LXXXVII. Furieux ouragan à Rome, où le Pape penſe perir.

Il ſemble que le ciel laſſé des iniquitez qui inondoient alors la capitale du monde chrétien, voulut punir dans la perſonne du premier des paſteurs, ceux qui en abuſoient, pour faire rentrer les autres dans leur devoir, & leur inſpirer l'eſprit de penitence. Le jour de la fête

de

de ſaint Pierre & de ſaint Paul ſur les quatre heures après midi, il s'éleva tout-à-coup un ſi furieux ouragan mêlé de pluïe & de grêle d'une groſſeur prodigieuſe, & d'un tourbillon de vent ſi impetueux, qu'aiant renverſé un tuyau de cheminée ſur la ſalle dans laquelle le Pape s'entretenoit avec quelques Cardinaux, la maſſe énorme de cette cheminée enfonça le plancher de l'appartement du Duc de Valentinois ſur la ſalle, & écraſa trois Florentins qui attendoient dans l'antichambre pour avoir audience. Ils tomberent morts aux pieds du Pape, lui-même penſa être écraſé par les briques, les pierres & les poutres, il fut redevable de ſa vie au dais ſous lequel il étoit aſſis. Ses domeſtiques eurent beaucoup de peine à le retirer de deſſous ces débris, où ils le trouverent demi-mort, ſans ſentiment, ſans connoiſſance & dangereuſement bleſſé à la tête & à une main. Le ſaint Pere avoit alors ſoixante-dix ans, & le peril dans lequel il ſe trouvoit, faiſoit déja penſer à ſon ſucceſſeur. Mais il recouvra la ſanté contre l'attente de tout le monde, & dès le vingt-cinquiéme de Juillet il alla lui-même à ſainte Marie du Peuple rendre ſes actions de graces à Dieu de ſa conſervation. AN. 1500. *Mariana, lib. 27. n. 39. Burchard. in Diario & part. 2. in Alex. VI. p. 83.*

LXXXVIII. Le Duc de Valentinois recommence la guerre dans la Romagne.

Le Duc de Valentinois ſon fils venoit de recommencer la guerre dans la Romagne. Après avoir fait cruellement aſſaſſiner à Rome dom Alphonſe d'Aragon Duc de Viſeli ſon beaufrere, il ſe rendit maître de Peſaro & de Rimini. Mais Bentivoglio qui s'étoit emparé de Boulogne, défendit la ville de Faënza, & donna beaucoup d'occupation au Duc. Jules II. ſucceſſeur d'Alexandre trouva le ſecret de le réduire; car cinq ou ſix ans après étant venu à Boulogne, il en chaſſa Bentivoglio & toute ſa famille. On y maſſacra quelques-uns de ſes enfans, on pilla

An. 1500. ſes biens, ſa maiſon même fut démolie par le peuple, & tout cela fut executé avec beaucoup de barbarie contre la promeſſe qu'on lui avoit donnée.

LXXXIX. Le Roi de Portugal épouſe la ſœur de ſa premiere femme avec diſpenſe du Pape. *Mariana, lib. 27. n. 47. Surita, to. 5. l. 4. c. 21.*

Alexandre VI. confirma par un bref le divorce d'Uladiſlas Roi de Hongrie avec Beatrix d'Arragon ſa femme, veuve de Matthias Roi de Hongrie & predeceſſeur de ce Prince, qui en vertu du bref de ſa Sainteté épouſa Anne de Foix, fille de Gaſton de Foix, Seigneur de Candele. Le Roi de Portugal veuf d'Iſabelle, demanda auſſi en mariage l'Infante Marie, la plus jeune des filles du Roi Catholique & la ſeule qui lui reſtoit de ſes quatre enfans. Comme le Roi de Portugal avoit épouſé en premieres nôces Iſabelle ſœur aînée de Marie, il falloit une diſpenſe au premier degré d'affinité; & le Pape Alexandre nullement ſcrupuleux en mille autres choſes, refuſoit de l'accorder, ſous prétexte que le Roi de France le ſollicitoit fortement de ne la point donner. L'affaire traîna en longueur; mais enfin le Pape la termina au gré du Roi de Portugal. La ceremonie des fiançailles ſe fit à Grenade dans le mois d'Août. La jeune Reine entra dans le roïaume de Portugal le vingtiéme d'Octobre, & le mariage fut celebré le trentiéme du même mois. Quelque tems après Marguerite d'Aûtriche veuve de dom Jean Prince de Caſtille, épouſa en ſecondes nôces Philibert Duc de Savoye qui la laiſſa bien-tôt après veuve pour la ſeconde fois.

XC. Naiſſance de Charles-Quint. *Mariana, lib. 27. n. 35.*

Le vingt-cinquiéme de Février jour de ſaint Matthias, l'Infante Jeanne femme de Philippe Archiduc d'Aûtriche accoucha à Gand d'un fils, qui fut le celebre Charles-Quint, dont nous aurons ſouvent occaſion de parler dans la ſuite. Huit jours après ſa naiſſance, la Princeſſe Marguerite d'Aûtriche ſa tante arriva d'Eſpa-

gne

gne à Gand, & le tint ſur les fonds de baptême, avec la Ducheſſe Marguerite ſeconde femme de Charles le hardi dernier Duc de Bourgogne. On donna au jeune Charles le titre de Duc Luxembourg, quoique ſuivant l'ancienne coûtume, les enfans des Ducs de Bourgogne euſſent toûjours porté le nom de comte de Charolois. La naiſſance de ce Prince cauſa une joïe univerſelle dans toute l'Eſpagne; & la Reine Iſabelle l'aïant appriſe, s'écria que le ſort étoit tombé ſur Matthias, faiſant alluſion au jour & à la fête où le jeune Prince étoit venu au monde. AN. 1500 *Naucler. chronic. General. 51. p. 515.*

XCI. Mort de l'Infant dom Michel, après laquelle l'Archiduc prend le titre de prince de Caſtille.

Les conjectures ne furent pas vaines par la mort de l'Infant dom Michel arrivée à Grenade le vingtiéme de Juillet de cette même année 1500. L'Archiduc Philippe d'Aûtriche & l'Archiducheſſe Jeanne ſon épouſe, devinrent heritiers préſomptifs des couronnes de Caſtille & d'Arragon, & de tous les Etats qui en dépendoient. Dès lors ils commencerent à en porter le titre. Mais ce fut le jeune Charles qui réünit dans la ſuite en ſa perſonne toute cette puiſſante ſucceſſion.

XCII. Gonſalve ſecourt les Venitiens contre les Turcs.

Le grand Gonſalve partit dans cette année du port de Malaga en Eſpagne avec une puiſſante flotte compoſée de vingt-ſept gros vaiſſeaux, vingt-cinq caraveles, pluſieurs galeres & de quelques corvettes, avec quatre mille hommes de debarquement & trois cens hommes d'armes. Sa Navigation fut longue, il n'arriva ſur les côtes de Sicile & n'entra dans le port de Meſſine que le ſeizieme de Juillet. Auſſi-tôt tous les Eſpagnols diſperſez dans l'Italie ſe rendirent en foule auprès de lui. Les Turcs étoient alors devant Modon dans la Morée, & ils aſſiegeoient cette place par mer & par terre. Gonſalve auroit bien voulu rendre aux Venitiens le ſervice de faire lever ce ſiége, mais il ne put

An. 1500. partir de Meſſine que le vingt-ſeptiéme de Septembre, dans le tems que les infidéles s'étoient rendus maîtres de la place. Tout ce qu'il put faire, fut qu'étant arrivé le deuxiéme d'Octobre à la vûe de Corfou, il ſauva cette iſle du danger qui la menaçoit, & obligea les Turcs à aller faire le ſiége de Napoli de Romanie, dans l'eſperance de s'en rendre maîtres avant qu'elle pût être ſecourue par les Eſpagnols.

XCIII. Concluſion de la paix entre la France & l'Eſpagne. *Mariana, ibid. n.* 42.

La paix ſur ces entrefaites fut conclue entre la France & l'Eſpagne. Les articles furent, qu'on dépoüilleroit Frederic du roïaume de Naples. Que la Poüille & la Calabre demeureroient au Roi Catholique. Que l'Abruzze & le reſte du roïaume reſteroient aux François. Que les doüannes & les revenus qu'on avoit coûtume de lever ſur le bétail de la Poüille ſe partageroient également entre les deux Rois; de même que tous les revenus du roïaume. Mais un traité auſſi mal concerté ne pouvoit pas ſubſiſter long-tems. Les prétentions que chacun croïoit avoir ſur ce roïaume, & la guerre qu'on avoit réſolu de declarer aux Turcs ſervirent de prétexte pour juſtifier ce traité; & dès qu'il fut ſigné, les deux Rois en firent part au Pape qui en têmoigna beaucoup de joïe, en leur donnant à l'un & à l'autre l'inveſtiture de ce que chacun devoit poſſeder dans le roïaume de Naples, comme feudataires du ſaint Siege. Tel fut l'effet de la haine que ſa Sainteté portoit à Frederic.

XCIV. Les Turcs lévent le ſiége de Napoli.

La flotte Eſpagnole ne reſta pas long-tems dans les ports de l'iſle de Corfou; elle prit la route de l'iſle de Zante, & y arriva le ſeptiéme d'Octobre; elle y fut jointe par la flotte des Venitiens, & par deux gros vaiſſeaux François chargez de huit cens ſoldats que Louïs

XII.

XII. envoïoit au ſecours de ces derniers. Ce renfort fit lever le ſiége de Napoli di Romanie aux Turcs, qui furent contraints de ſe retirer dans le canal de Negrepont, de l'autre côté de la Morée. Gonſalve vouloit qu'on allât aſſieger Modon; mais d'autres jugeant qu'il ſeroit plus à propos de chaſſer les Turcs de l'iſle de Cephalonie qui a plus de cent cinquante mille de circuit; ce dernier parti fut ſuivi & eut un heureux ſuccès. Après pluſieurs aſſauts on emporta la place la veille de Noël. Cent ſoixante-dix Turcs furent tuez dans cette action, Gonſalve rendit la ville aux Venitiens, & ramena enſuite ſa flotte en Sicile, où il arriva après avoir eſſuïé de furieuſes tempêtes. La Republique lui envoïa des deputez pour le remercier, & pour le prier d'accepter la qualité de noble Venitien, qu'il ne refuſa pas, après s'être acquis beaucoup de reputation. AN. 1500.

XCV. Nouveaux ſoulevemens des Maures dans le roïaume de Grenade. *Mariana, lib. 27. n. 31.*

L'amniſtie qu'on avoit accordée aux Maures de Grenade n'empêcha pas des nouveaux ſoulevemens. Ce qui obligea Ferdinand à raſſembler au plûtôt les troupes reglées qui étoient dans les garniſons, & à ſe tranſporter lui-même à Grenade. Il en fit deux petits corps d'armée ſous la conduite d'Alphonſe Comte d'Aguilar, qui penetra dans les montagnes & fit un grand carnage des rebelles. Ce Comte s'en retournoit à Grenade tout couvert de gloire, lorſqu'il fut rencontré par une troupe de Maures; on en vint aux mains, & d'Aguilar après avoir fait tout ce que le deſeſpoir ſoutenu d'une grande valeur eſt capable d'inſpirer, fut porté par terre & mourut percé de coups. Il étoit frere du grand Gonſalve de Cordoüe: aucun n'échappa de tous ceux qui l'accompagnoient, tout fut taillé en pieces, & l'on n'apprit les nouvelles de ce déſaſtre que par les Maures qui s'en vanterent

An. 1500. eux-mêmes. Il eſt vrai que cette imprudente vanité ne demeura pas long-tems impunie; preſque tous ceux qui avoient contribué à cette action en porterent la peine; mais cette vengeance ne repara pas la perte d'un auſſi brave homme & d'un auſſi grand Capitaine qu'étoit le Comte d'Aguilar.

XCVI. Découverte du Breſil.

Après le retour de Vaſquez Gama en Portugal le Roi envoïa une nouvelle flotte aux Indes, ſous la conduite de Dom Pedro Alvarez Cabrera, que Mariana appelle Cabral. Il découvrit en paſſant le Breſil & il en prit poſſeſſion au nom du Roi ſon maître. Enſuite il aborda à Melinde, d'où il paſſa à Quilloa. Il fut fort bien reçû du Roi à qui il propoſa de ſe faire chrétien; mais ne l'aïant trouvé nullement diſpoſé à embraſſer ce parti, il retourna à Melinde, paſſa enſuite à Calicut; & voïant que le Zamorin n'agiſſoit pas de bonne foi, il fit dreſſer ſon artillerie & battre la ville; puis ſe remettant à la voile, il alla mouiller à Cochin, où le Roi le reçut très-bien, & traita avec lui pour le laiſſer charger du poivre ſur ſes vaiſſeaux. Il fit un ſemblable traité avec le Roi de Cananor, & ce fut ainſi que les Portugais commencerent le commerce des épiceries.

Mariana, ibid. n. 56.

XCVII. L'Archiduc Philippe viſite le Roi d'Angleterre.

En Angleterre Henri VII. pour éviter la peſte qui faiſoit de grands ravages dans ſon roïaume, paſſa à Calais avec ſa famille. Il y reçut des Ambaſſadeurs de l'Archiduc Philippe qui lui fit témoigner le deſir qu'il avoit de lui rendre une viſite, le priant de marquer pour le lieu de l'entrevûe un endroit qui ne fût pas une ville murée. Le Roi Henri reçut avec plaiſir ſon compliment, & lui marqua pour ſe voir & s'entretenir, l'Egliſe de ſaint Pierre hors des portes de Calais. Enſuite il envoïa des Ambaſſadeurs à l'Archiduc pour lui témoigner qu'il l'attendoit

tendoit avec impatience. Quelques jours après Henri informé que ce Prince étoit proche de Calais, ſortit de la ville à cheval pour l'aller recevoir. Dès que Philippe l'eut apperçû, il deſcendit de cheval; & s'étant approché de lui, il voulut lui tenir l'étrier; mais le Roi d'Angleterre ne l'aïant pas voulu permettre, ils s'embraſſerent mutuellement; après quoi ils entrerent dans l'Egliſe, où ils eurent une longue conference. L'Archiduc voulant effacer l'impreſſion que la protection qu'il avoit accordé à Perkins pouvoit avoir faite ſur l'eſprit du Roi, témoigna l'ardent deſir qu'il avoit de vivre en bonne intellgence avec lui, l'appellant ſon bon patron & ſon pere. AN. 1500.

XCVIII. Mort du Cardinal Morton.

Henri VII. étant en paix avec tous les Princes de l'Europe, s'appliqua à rechercher les partiſans de Perkins, & n'accorda le pardon à pluſieurs, qu'à condition qu'ils païeroient les amendes auſquelles ils ſeroient taxez. Le Cardinal Morton Archevêque de Cantorbery fut accuſé d'être auteur de ces oppreſſions; mais on s'apperçut bien-tôt dans la ſuite qu'elles venoient du Roi même. Ce Cardinal mourut dans le mois d'Octobre 1500. peu regretté des Anglois, qui avoient conçû de fâcheux préjugez contre lui. Il étoit de Beerbourg au Comté de Dorcheſter, il avoit reçû les honneurs du doctorat à Oxford, & s'étoit acquis tant de reputation en plaidant dans la cour eccleſiaſtique de Londres, qu'on le crut capable d'être admis dans le conſeil privé du Roi. Thomas Burchier Archevêque de Cantorbery l'y introduiſit. Sous Richard III. il fut mis en priſon pour n'avoir pas voulu conſentir aux volontez de cet uſurpateur; il étoit déja Evêque d'Ely, il trouva moïen de ſortir de ſa priſon, & forma une forte ligue contre Richard qui fut tué dans une bataille

Polyd. Virgil. hiſt. Anglic. lib. 26.

Godowin de Epiſc. Angliæ.

Thomas Morus in vita Richard. III.

AN. 1500. le vingt-quatriéme d'Août 1485. On mit ſur le trône Henri VII. qui le rappella des Païs-bas où il étoit, le fit Archevêque de Cantorbery, chancelier d'Angleterre, & lui procura le chapeau de Cardinal. Henri Dean Evêque de Salisbury lui ſucceda dans le ſiege de Cantorbery.

XCIX. Mort d'autres Cardinaux. *Anbery, hiſt. des Cardinaux.*

On perdit auſſi dans cette année trois Cardinaux; le premier Barthelemy Martini Eſpagnol, Evêque de Segovie, & promû au Cardinalat par l'Alexandre VI. en 1496. Le ſecond André d'Epinay François, Archevêque de Lion & de Bourdeaux, créé Cardinal par le Pape Innocent VIII. au mois de Mars 1489. Il avoit ſuivi le Roi Charles VIII. dans ſon voïage d'Italie & à la conquête du roïaume de Naples; & à ſon retour, il ſe trouva à la bataille de Fournoüe en 1495. On aſſure qu'il fut gouverneur de Paris, où il mourut dans le château des Tournelles le dixiéme de Novembre de cette année. Son corps fut enterré dans l'Egliſe des Celeſtins de Paris, près de la chapelle d'Orleans. Le troiſiéme fut Jean Borgia, dit le jeune, Archevêque de Valence & neveu d'Alexandre VI. qui le fit Cardinal en 1496. & lui donna le commandement des troupes qu'il envoïoit en Italie pour combattre les François & y appuïer la faction de Ferdinand Roi d'Eſpagne. Il fut encore legat à Veniſe en 1499. & mourut le dix-ſeptiéme de Janvier à Urbin ville capitale du Duché de ce nom. Son corps fut porté à Rome, & enterré dans l'Egliſe de ſainte Marie du Peuple. On croit qu'il fut empoiſonné par l'ordre du Duc de Valentinois fils naturel du Pape.

C. Création de Cardinaux par Alexandre VI.

Pour remplacer ces Cardinaux, Alexandre tint un conſiſtoire le vingt-huitiéme de Septembre, où il en créa juſqu'au nombre de treize, qui furent. 1. Diegue Hurtado de Mendoza Eſ-

Eſpagnol, Archevêque de Seville, du titre de ſainte Sabine. 2. Amanieu d'Albret François, Evêque de Pamiers & de Cominges, du titre de ſainte Nicolas *in Carcere*. 3. Louïs Borgia Eſpagnol, du titre des ſaints Nerée & Achillée, puis Prêtre du titre de ſaint Marcel, Archiprêtre de ſainte Marie majeure & grand penitencier. 4. Jacques Serra Eſpagnol, Archevêque d'Oriſtagni, Prêtre Cardinal du titre de ſaint Vital, Evêque d'Elne & de Paleſtrine. 5. Thomas Bacoës natif de Herdonten Hongrie, Chancelier de ce roïaume & Archevêque de Strigonie, prêtre Cardinal du titre de ſaint Sylveſtre & de ſaint Martin aux-Monts. 6. Pierre Iſuaglia Sicilien, Archevêque de Reggio, du titre de ſaint Cyriaque, puis de ſainte Pudentiane. 7. François Borgia Eſpagnol, Archevêque de Corence, du titre de ſainte Lucie, & Evêque de Chieti. 8. Jean Verra Eſpagnol, du titre de ſainte Balbine, & Archevêque de Salerne. 9. Louïs Podocator de Nicoſie en Grece, Evêque de la Pacio, du titre de ſainte Agathe. 10. Antoine Trivulce Milanois, Evêque de Côme, du titre de ſainte Anaſtaſie, puis de ſaint Etienne au Mont Celio. 11. Jean Baptiſte Ferraro Modenois, Evêque de Modene, du titre de ſaint Chryſogone. 12. Marc Cornaro Venitien, Evêque de Verone, Patriarche de Conſtantinople, du titre de ſainte Marie, Evêque d'Albano & de Paleſtrine. 13. Jean-Etienne Ferrero de Verceil, Evêque de Boulogne, prêtre Cardinal du titre de ſaint Serge & de ſaint Bacche, puis il changea de titre & prit celui de ſainte Veſtine.

AN. 1500. *Raynald. hoc ann.* 1500.

Jean Naucler, ou Vergehaüs Allemand, recteur de l'univerſité de Tubinge, finit dans cette année ſa chronique univerſelle, dans laquelle il fait voir aſſez d'exactitude, elle a été continuée par Surius.

CI. Fin de la chronique de Jean Naucler.

AN. 1501. L'année 1501. commença à Rome par la clôture du jubilé, qui ſe fit le ſixiéme de Janvier, jour de l'Epiphanie. Le Pape Alexandre VI. avoit envoïé l'année précedente dans tous les roïaumes des Cardinaux & des Evêques pour le publier & pour exhorter en même-tems les Princes Chrétiens à s'unir enſemble, & à faire de concert la guerre aux Turcs, à laquelle ſa Sainteté promettoit d'aſſiſter en perſonne. Le plus celebre d'entre ces legats fut le Cardinal Raymond Perraut né d'une famille peu conſiderable à Sugeres dans la Saintonge. Il fut docteur de la maiſon de Navarre à Paris, & étant allé à Rome, le Pape Innocent VIII. l'envoïa nonce extraordinaire en Allemagne pour y recueillir les aumônes des fidéles, qu'on devoit emploïer aux frais de la guerre ſainte. Quoique cette nonciature ne lui eut pas acquis beaucoup de réputation à cauſe des plaintes & des oppoſitions des Allemands, contraires aux levées & aux ſubſides trop fréquens de la cour de Rome, il ne laiſſa pas d'être promû à l'Eveché de Gurck, qu'il joignit à celui de Saintes qu'il eut quelque tems après; & le Pape Alexandre VI. après l'avoir fait Cardinal en 1493. l'envoïa une ſeconde fois legat en Allemagne; de-là il paſſa en Suede, en Dannemarck & dans la Pruſſe, viſitant les Egliſes, dépoſant les clercs concubinaires, rétabliſſant l'ancienne diſcipline parmi les religieux, & exhortant les Princes à établir une paix ſolide entr'eux. Comme il ne mourut que cinq ans après cette legation, nous parlerons encore de lui en rapportant ſa mort.

CII. Clôture du jubilé à Rome.

CIII. Legation du Cardinal Raymond Perraut.

Sainte Mart. Gall. Chriſt. Krantz. 14. Vandal. 30 8. Dann. 14. 12. Metropol. 30.

CIV. Le Duc de Valentinois aſſiége & prend la ville de Faënza.

Le zele du ſouverain Pontife pour unir les Princes Chrétiens contre les ennemis de la religion, ne l'empêchoit pas de penſer à l'agrandiſſement de ſon fils naturel le Duc de Valentinois. Ce Prince aïant manqué ſon coup devant

Faënza

Faënza l'année précedente, y remit le siége dès AN. 1502.
que le printems de celle-ci fut venu, assisté de
l'armée Francoise; & malgré la resistance des *Leand. Alberti. de*
Manfredi qui avoient commencé à s'y rétablir *script. Italie.*
depuis l'an 1286. & qui se défendirent avec
beaucoup de valeur, une conspiration découverte obligea les assiégez à chercher des voïes d'accommodement. Ils convinrent de traiter avec le Duc de Valentinois, qui leur promit par écrit que le domaine utile de Faënza seroit conservé au Prince de Manfredi qu'on appelloit Astotre. Le Duc, contre son ordinaire, fut si exact à tenir sa parole, qu'à peine s'apperçut-on dans la ville qu'on eût changé de maître; mais il en couta la liberté & ensuite la vie au Prince, que le Pape fit barbarement égorger, & dont le corps fut jetté dans le Tibre. Il étoit le dernier de cette famille, jeune homme le plus doux, le plus sage & le mieux fait de son tems. La bonté avec laquelle on avoit traité Faënza, engagea les autres villes à suivre son exemple, se flattant qu'on useroit envers elles de la même indulgence; & le Duc de Valentinois en moins de quinze jours fut reconnu Souverain dans toute la Romagne, suivant l'investiture que le Pape en avoit accordée.

Mariana hist. Hisp. lib. 27. n. 44.

CV. Il tente en vain de prendre Boulogne.

Un succès si heureux lui fit tenter la prise de Boulogne, dont Jean Bentivoglio étoit seigneur paisible; mais presque sans troupes, parce que les meilleurs de ses soldats étoient dans l'armée Françoise. Il falloit donc faire revenir ses gens pour se mettre en défense; & dans ce dessein il dépêcha un de ses plus fidéles domestiques vers le Cardinal d'Amboise, qui étoit encore à Milan pour l'informer de l'entrepriſe du Duc de Valentinois, & de la perte infaillible de Boulogne, s'il n'étoit promptement

Giov. Garzi & Alemanno hist. di Bolon.

Barthol. Dulcini de

AN. 1502. *varioſtatu Benon.*

ſecouru. Le Cardinal qui comprenoit la grandeur du peril, envoïa un exprès au Duc, pour l'engager à ſe retirer de devant Boulogne, ou en cas de refus, à s'attirer toute l'armée Françoiſe, qui dès lors ſe declareroit contre lui. Cette alternative embaraſſa le Duc qui prétendoit faire valoir ſes droits ſur Boulogne; mais ne voulant pas rompre avec les François, il tenta de tromper Bentivoglio avant que de ſe retirer. Il lui fit propoſer de ceder la forteresſe de Caſtel-Bologneſe, & de lui païer neuf mille écus de tribut comme au Duc de la Romagne, qu'à ces conditions il leveroit le ſiége. Bentivoglio qui ſe croïoit abandonné des François, dont il n'avoit reçû aucunes nouvelles, accepta les propoſitions du Duc, & les accomplit fidélement. Le Duc lui fit alors accroire qu'il n'auroit jamais penſé à aſſiéger Boulogne s'il n'y avoit été appellé par les Mareſcotti qui lui avoient menagé des intelligences dans la ville. Bentivoglio y ajoûta foi, quoiqu'il n'eut que trop de preuves de la perfidie du Duc; & il en fut ſi irrité, que dans le moment même il réſolut la perte des Mareſcotti, & les fit maſſacrer peu de jours après. Par-là il s'attira la haine des Boulognois; & c'étoit préciſément ce que le Duc de Valentinois avoit en vûe.

CVI. Les Venitiens veulent accommoder Louïs XII. avec le Roi de Naples.

On étoit toûjours occupé en France de la conquête du roïaume de Naples; mais la choſe ne paroiſſoit pas ſi aiſée qu'au commencement du regne de Louïs XII. parce que Frederic avoit mis dans ſes interêts les Venitiens qui avoient fait conſentir les deux parties à un accommodement. On étoit convenu que Frederic ſeroit tributaire du Roi de France, qu'il lui païeroit cinq mille écus par an, & qu'il lui donneroit la principauté de Tarente, & trois ou quatre ports des plus propres pour équiper une flotte contre

les

les Turcs, & lui ſervir de retraite dans le beſoin. Frederic avoit acquieſcé aux volontez du Senat; mais il n'en fut pas de même à l'égard de la France, la plus ſaine partie du conſeil du Roi s'oppoſa à ſon accommodement, & ſon avis prévalut; la negociation fut rompue, & Frederic ne penſa plus qu'à traiter avec l'Empereur. Mais le Cardinal d'Amboiſe détourna le coup, en propoſant à Maximilien le mariage de la Princeſſe Claude fille de Louïs XII. née le quatorziéme de Septembre 1499. avec le fils de l'Archiduc Philippe né cinq mois après, aux conditions, que le Duché de Milan ſeroit donné en dot à la Princeſſe; que le mariage s'accompliroit dès que les parties ſeroient en âge, & qu'alors le fils de l'Archiduc qu'on appelloit le Duc de Luxembourg ſeroit mis en poſſeſſion de ce Duché. Les offres furent acceptées. Le traité fut conclu à la fin de Mai 1501. avec un article ſecret, que Louïs XII. donneroit cinquante mille écus à l'Empereur, ce qui fut fidélement executé.

AN. 1501.

D'Autun. hiſt. de Louïs XII.

CVII. Traité entre l'Empereur & Louïs XII.

Frederic voïant ſes eſperances déchûes y fut extrémement ſenſible. L'unique moïen de rétablir ſes affaires, étoit d'engager dans ſes interêts le Pape, les Venitiens & les Princes d'Italie. Une pareille ligue avoit operé le rétabliſſement de ſon predeceſſeur ſur le trône. Il y travailla donc de tout ſon pouvoir. Le Pape ſe rendit d'abord, irrité contre la France qui avoit empêché le Duc de Valentinois de ſe rendre maître de Boulogne, & même de Florence, où il vouloit rétablir les Medicis. Il ſe joignit aux Venitiens, & les Ducs de Ferrare & d'Urbin, les Marquis de Mantoüe & de Montferrat, les Comtes de la Mirandole, de Correge & de Carpi donnerent leurs paroles. Mais il falloit auſſi faire entrer dans cette ligue le Roi Catholique; le

CVIII. Ligue en faveur du Roi de Naples.

Mariana, hiſt. Hiſp. l. 27. n. 49.

An. 1501. le Comte de Converſano lui fut envoïé, & Ferdinand promit d'entrer avec joïe dans toutes les alliances qui contribueroient à la conſervation du roïaume de Naples, d'envoïer dix mille hommes commandez par Gonſalve de Cordoüe, à qui il ordonneroit de paſſer à Naples, dès qu'on ſeroit informé de l'approche des François. Sur cette promeſſe Frederic aſſembla une armée de ſept cens lances, deux mille chevaux-legers, dix mille hommes d'infanterie, qu'il conduiſit lui-même ſur la frontiere de ſon roïaume avec beaucoup d'artillerie, de munitions de guerre & de bouche.

CIX. Le Roi de France détâche le Roi Catholique de cette ligue.

Toute l'Europe étoit dans l'attente du ſuccès de cette guerre. Mais avant que de la commencer les François firent de nouvelles propoſitions de partage au Roi d'Eſpagne, plus avantageuſes que les premieres, pour le détâcher de la ligue dans laquelle il venoit d'entrer. Louïs XII. y fut ſollicité par le Cardinal d'Amboiſe qui mit tout en œuvre pour réüſſir. Il crut que leurs Majeſtez Catholiques poſſedant déja la Sicile, ſi on leur offroit les deux provinces du roïaume de Naples voiſines de cette iſle, elles ſe départiroient de la ligue. L'Evêque d'Alby frere du Cardinal fut envoïé en Eſpagne & fit accepter à Ferdinand l'alliance avec Louïs XII. La negociation commença dès la troiſiéme conference, & fut conclue dans la ſixiéme. L'on y convint que les provinces de Labour & de l'Abruzze ſeroient aux Rois Catholiques à titre de duchez. On ſe mit auſſi-tôt à faire de grands preparatifs de guerre en France & en Eſpagne. Les uns étoient ſurpris de voir ces deux couronnes réünir toutes leurs forces & ſe liguer, pour dépoüiller de concert Frederic d'un roïaume, dans lequel il ne s'étoit maintenu contre les François que par le ſecours des Eſpagnols. Les

Mariana, loco ſupra cit.

Guicciardin, lib. 4.

Surius append ad Nancler. p. 537.

Surita tom. 4. cap. 43.

au-

autres ne pouvoient pas ſe perſuader que le Roi Catholique eût formé le deſſein d'ôter la couronne à ce Prince, après avoir fait tant d'efforts pour la lui conſerver. Les deux Rois avoient leurs raiſons pour juſtifier leur conduite, & les publierent dans des manifeſtes, que Guichardin rapporte aſſez au long. AN. 1502.

CX. Gonſalve de Cordoue lieutenant general de la Calabre.

Les deux Rois ſe mirent donc en devoir d'executer leur deſſein. Ferdinand qui étoit encore à Grenade, dépêcha le premier de Mars un courier à Gonſalve, pour lui ordonner de ſe rendre inceſſamment dans le port de Meſſine avec ſa flotte où il recevroit de nouveaux ordres. Et pour lui donner plus d'autorité, on le nomma par avance lieutenant general dans les Duchez de la Poüille & de la Calabre, quoique ces provinces ne fuſſent pas encore conquiſes. Mais en même-tems, le Roi Catholique engagea les Rois de France & de Portugal à s'oppoſer aux efforts des infidéles, & à envoïer leurs flottes dans les mers du Levant pour ſecourir les Venitiens & arrêter les progrez des Turcs. Le Roi de Portugal y envoïa une très-belle flotte ſous la conduite de Dom Jean de Meneſez Comte de Taroca; mais elle n'y fit rien. Louïs XII. envoïa auſſi des vaiſſeaux dans le Levant pour ſe joindre aux Venitiens; mais ce fut aſſez negligemment, parce qu'on étoit plus occupé en France de la conquête du roïaume de Naples à laquelle beaucoup de Seigneurs Napolitains, ou bannis de leur patrie, ou ennemis de la maiſon d'Arragon ſollicitoient ſa Majeſté très-Chrétienne. *Mariana lib. 27.*

XCI. Le Duc de Nemours generaliſſimé de l'armée Françoiſe en Italie.

Louïs d'Armagnac Duc de Nemours fut nommé Generaliſſime de l'armée Françoiſe en Italie, malgré les intrigues du Comte de Ligny pour avoir ce commandement. Le Duc l'accepta d'abord; mais aïant long-tems differé ſon départ, le Seigneur d'Aubigny prit les devans, fit

An. 1501. fit avancer les troupes qu'il commandoit en Lombardie, & s'avança vers Naples avec le Comte de Cajazzo, un des principaux Seigneurs bannis de Naples. Frederic informé que les Florentins pour éviter le pillage avoient laiſſé paſſer ſes ennemis, s'avança vers la frontiere de ſon état pour la défendre, & reçut-là un envoïé de Gonſalve, pour ſupplier Frederic de ne pas trouver mauvais qu'il prît le commandement des troupes de ſa Majeſté Catholique, dans l'obligation où il étoit d'obéïr à ſon Souverain; & en même-tems l'envoïé remit entre les mains du même Frederic le Duché du Mont-ſaint-Angel dans la Poüille, dont il avoit gratifié Gonſalve, & pria ce Prince de le diſpenſer du ſerment de fidelité qu'il lui avoit prêté en conſideration de ce Duché. Frederic accorda la diſpenſe du ſerment; mais ne voulut point accepter la renonciation au Duché, diſant à l'envoïé, qu'au-contraire il ratifioit de nouveau cette donation, & qu'il lui demandoit ſeulement que les garniſons du Mont-ſaint-Angel ne fiſſent point de courſes dans le païs.

Mariana ut ſuprà.

CXII. Frederic ſe prepare à la défenſe.

Cependant le compliment de Gonſalve inquieta beaucoup Frederic, qui fut tout-à-fait déconcerté lorſqu'il apprit l'arrivée du Duc de Nemours, & l'alliance des deux Rois pour la conquête de ſon roïaume. Dans cet embaras il envoïa ſon fils à Tarente qui étoit à l'extrémité de la Poüille & de l'Italie: & Mariana dit, que le bruit courut qu'il avoit envoïé, au préjudice de ſa gloire, des agens ſecrets pour implorer la protection de l'Empereur des Turcs. Auſſitôt il aſſembla tout ce qu'il put avoir de troupes qui montoient environ à huit cens hommes d'armes, & quatre mille hommes de pied; foible armée pour ſe maintenir contre les forces de la France & de l'Eſpagne. Il fortifia Capoüe

Mariana lib. 27. n. 51.

poüe pour en faire ſa place d'armes, qu'il confia à Fabrice Colonne & à Dom Hugues de Cardonne, qui s'y enfermerent avec deux cens hommes d'armes & ſeize cens fantaſſins. AN. 1501.

CXIII. Le Pape donne l'inveſtiture de Naples aux deux Rois.

Cependant les Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne qui étoient à Rome allerent enſemble au Palais du Pape, & s'adreſſerent à ſa Sainteté pour lui communiquer les conventions de leurs maîtres, afin qu'elle en ratifiât les articles ſans y rien changer, & qu'elle accordât à chacun des Princes l'inveſtiture qu'ils demandoient, menaçant même en cas de refus de tourner contre l'état eccleſiaſtique les armes deſtinées à dépoüiller Frederic de ſes Etats. Le Pape preſque auſſi troublé que s'il eut couru le riſque du Roi de Naples ſon feudataire, demanda trois jours au moins pour y penſer; mais il ne put pas ſeulement obtenir trois heures: il fut obligé de ſe declarer dans l'inſtant, & les inveſtitures furent expediées ſur le champ dans les propres termes qu'il plût aux Ambaſſadeurs de les dicter & de les faire dreſſer.

CXIV. Gonſalve s'empare de preſque toute la Calabre.

Gonſalve étoit trop habile homme pour ne pas prévoir que l'alliance entre les deux Rois ne dureroit pas long-tems, & que les difficultez qui ſurviendroient entr'eux ne manqueroient pas de les diviſer bien-tôt. Dans cette perſuaſion, il lui parut de la derniere conſequence de prévenir les François, afin qu'ils ne s'oppoſaſſent pas ſecretement à ſes conquêtes. Il envoïa donc la plus grande partie de ſa flotte ſur les côtes de la Poüille ſous les ordres de dom Diegue de Mendoza pour s'oppoſer aux Turcs, s'ils paroiſſoient & s'ils vouloient faire paſſer des troupes en Italie. En même tems il donna ordre à Inigo Lopez d'Ayala de ſe rendre à Naples avec le reſte de ſes vaiſſeaux; il dépêcha ſon écuïer à Frederic pour lui demander les deux

Mariana, lib 27. n. 52.

Guicciardin. l. 5.

AN. 1501. deux Reines, doüairieres de Naples, dont l'une étoit ſœur & l'autre niece du Roi ſon maître, pour les amener d'abord en Sicile; & on les lui accorda. Tout étant ainſi diſpoſé, Gonſalve paſſa le Fare de Meſſine, entra dans le Roïaume de Naples, & ſoûmit toute la Calabre, excepté Girachi & Sainte-Agathe, Frederic prévoïant qu'il lui ſeroit impoſſible de reſiſter à tant de forces, prit le parti de ne garder que trois villes, Naples, Averſe & Capoüe; & aïant diviſé ſon armée en trois corps, il donna la conduite du premier à Fabrice Colonne qui ſe renferma dans Capoüe pour la défendre en cas de ſiége; Proſper Colonne ſon frere, ſe jetta dans Naples dans la même intention avec le ſecond corps; lui-même avec le troiſiéme s'alla loger dans Averſe, afin qu'étant au milieu des deux autres, il pût plus aiſément ſecourir le plus preſſé.

CXV. L'armée Françoiſe ſe ſaiſit de Capoüe & d'autres places.

L'armée Françoiſe prit la route de Rome & entra dans le Roïaume de Naples le huitiéme de Juillet. Tout plioit à ſon approche, & l'on ne ſe mettoit pas ſeulement en défenſe. Ceux de Saint-Germain planterent ſur leurs tours l'étendart de France, & chacun s'empreſſoit de ſe ſoumettre à ſa domination. Le maréchal d'Aubigny s'avança vers Mont-fortino, où Jules Colonne s'étoit enfermé avec une forte garniſon; mais bien loin de défendre la place, il s'enfuit, & ſes ſoldats ſe rendirent à condition qu'on leur accorderoit la liberté & la vie. La priſe de cette ville facilita la conquête des autres places juſqu'à Capoüe, dont le comte de Palena traître à ſa patrie, facilita l'entrée aux François, qui y mirent tout à feu & à ſang, & y commirent les plus affreux déſordres. Fabrice Colonne qui commandoit dans cette place fut arrêté priſonnier avec dom Hugues de Cardonne & beaucoup

Mariana, lib. 27. n. 53.

coup d'autres officiers; on ne vit dans la ville que brigandages & que meurtres, & les places publiques n'étoient remplies que de morts ou de mourans. On penetra juſqu'au fond des maiſons des particuliers, on en enleva l'or, l'argent & tout ce qu'il y avoit de plus prétieux. Cette priſe arriva ſur la fin de Juillet, & fut ſuivie de la reddition de Gayette. AN. 1501.

Ces conquêtes firent perdre à Frederic tout ce qui lui reſtoit de ce courage; craignant d'être enlevé dans Averſe, il ſe retira à Naples; mais les bourgeois ſans reſpect pour leur Prince, députerent vers le Duc de Nemours, & lui ouvrirent les portes de leur ville, à condition qu'il conſerveroit leurs biens, leurs enfans, leurs femmes & leurs vies. Les François entrerent dans la ville, & Frederic ſe vit obligé à ſe retirer dans le Château-neuf. Il ne penſa plus pour lors qu'à s'accommoder, & dans une viſite que d'Aubigny lui fit dans le Château-neuf, il lui remontra qu'il étoit perdu ſans reſſource, & qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre que de s'abandonner à la clemence & à la generoſité de Louïs XII. qui lui offroit une penſion de trente mille écus avec la Province d'Anjou. Saint Gelais dit, que ce fut le comté du Maine; mais il ſe trompe. Frederic demanda trois jours pour y penſer, & ces trois jours expirez, il manda à d'Aubigny de revenir. Le traité fut conclu & ſigné à ces conditions, Qu'il remettroit aux François dans ſix jours, les villes, citadelles & châteaux qui tenoient encore pour lui, & qui entroient dans la portion de Louïs XII. Qu'il auroit la liberté de ſe retirer dans l'iſle d'Iſchia avec ſa famille, ſes domeſtiques, ſes tréſors & ſes meubles les plus prétieux, à l'exception des canons qui ſe trouveroient marquez au nom & aux armes de Char-

CXVI. Frederic ſe retire à Naples, & traite avec les François. *Guicciardin. l. 5. Card. Bemb. hiſt. Venet. lib. 6. Sabellic. Enn. 11. lib. 1. Saint Gelais hiſt. de Louïs XII. pag. 136.*

AN. 1501. Charles VIII. Que les benefices que les Cardinaux Colonne & d'Arragon poſſedoient dans le roïaume de Naples ſeroient conſervez. Qu'au bout de ſix mois il ſeroit libre à Frederic de prendre quel parti il lui plairoit, & de ſe retirer où il voudroit.

Mariana, lib. 27. n. 55.

CXVII. Il paſſe en France.

Ces articles furent executez de part & d'autre avec beaucoup de fidelité. Ce Prince infortuné ſe retira d'abord dans l'iſle d'Iſchia avec la Reine ſa femme, les Princes ſes enfans, Beatrix & Iſabelle ſes deux ſœurs; celle-là répudiée par Uladiſlas Roi de Bohême & de Hongrie, celle-ci autrefois Ducheſſe de Milan, & ſes domeſtiques les plus affidez. Les Colonnes lui demeurerent fidéles, & ſe rendirent auſſi auprès de lui. Quelque tems après Frederic demanda au Roi de France un ſauf-conduit; & après l'avoir obtenu ſans peine, il partit avec cinq galeres, & vint trouver Louïs XII. qui le reçut avec beaucoup de bonté, lui accorda le Duché d'Anjou avec la penſion de trente mille écus, qui lui fut toûjours exactement païée, & même continuée après que les François eurent été chaſſez de Naples.

Hiſt. du Chevalier Bayard, c. 8.

Gonſalve de ſon côté avançoit toûjours ſes conquêtes. Aïant appris le vingt-neuviéme de Juillet que Capoüe s'étoit rendue aux François, il partit de Nicaſtro où il étoit, & alla ſe rendre maître du château de Coſenza. Il n'eut enſuite qu'à paroître dans la Poüille, les villes s'empreſſerent à l'envi de ſe rendre. Il n'y eut que la ville de Tarente qui oſa lui reſiſter. Alphonſe fils de Frederic s'y étoit enfermé avec le Comte de Potentianne & Leonard Evêque de Rhodes. Sur le refus que ce Prince fit de ſe ſoumettre, Gonſalve fit approcher ſon armée, & aſſiegea la place dans les formes. Ce qui obligea Alphonſe à capituler, aux conditions qu'il

ne

ne rendroit la place que dans quatre mois; ce terme expiré; on remit la ville à Gonſalve qui acheva ainſi la conquête du Roïaume. Ce grand Capitaine avoit juré à Alphonſe ſur la ſainte Euchariſtie, qu'il lui laiſſeroit la liberté de ſe retirer où il lui plairoit; cependant il le retint priſonnier, & l'envoïa ſous bonne eſcorte en Eſpagne au Roi Ferdinand qui le traita avec bonté & humanité. AN. 1501.

CXVIII. Le Pape ſe ſaiſit de Piombino.

Le Pape d'autre part n'oublioit pas ſes interêts. Craignant que les troupes du Duc de Valentinois ne ſe débandaſſent en demeurant oiſives, après avoir donné les terres des Colonnes & des Savelli aux Urſins & aux Ceſarini qu'il engagea par-là dans ſon parti; il envoïa enſuite ſon armée aſſieger Piombino par terre, pendant que les galeres eccleſiaſtiques en fermoient le port. Cette ville eſt une principauté d'Italie dans l'état de Sienne ſur la cote de Toſcane, entre Orbitelle & Livourne, & bâtie ſur les ruines de l'ancienne Populanie, qui en eſt à trois milles. Appiani Seigneur de cette place s'étoit mis ſous la protection des François, & s'étoit en même tems chargé de leur paier quinze mille écus par an. Il envoïa demander du ſecours à Chaumont neveu du Cardinal d'Amboiſe & Gouverneur de Milan; il alla lui-même le ſolliciter en France & arriva à Marſeille; mais Louïs XII. voulant menager le Pape refuſa de proteger Appiani, & pendant ſon abſence la garniſon de Piombino s'étant découragée, on remit la place aux Urſins, en ſauvant la vie & les biens aux habitans. *Guicciardin. l. 5.*

CXIX. Jalouſie des Princes d'Italie contre le Pape & ſon fils.

Les Princes d'Italie ne voïoient qu'avec un œil jaloux ces conquêtes du Pape & du Duc de Valentinois ſon fils, qui par-là aſſuroient davantage leur puiſſance & leur autorité. Le Roi de France cependant étoit plus tranquille que les

AN. 1503. les autres ſur cet article, ſoit qu'il ſe crût aſſez bien établi en Italie pour ne pas craindre le ſouverain Pontife, ſoit qu'il prévît que les excez & la vie tout-à-fait déreglée du Duc de Valentinois ne pouvoient finir que par quelque cataſtrophe, qui n'aboutiroit qu'à ſa ruine entiere après la mort du Pape. D'ailleurs tous les Princes d'Italie recherchoient l'amitié de ſa Majeſté, & les Piſans, les Florentins, ceux de Lucques & de Sienne dépendoient entierement d'elle. Ce Prince avoit pourtant ſes vûes en menageant le Duc de Valentinois; il vouloit réunir au Duché de Milan tout ce que les Venitiens en occupoient, le Cremonois, Breſſe, Bergame, & l'alliance avec l'Empereur Maximilien lui étoit neceſſaire pour executer ce deſſein. Il falloit qu'il en obtînt l'inveſtiture du Duché de Milan, & ſa Majeſté Imperiale éludoit toûjours pour ne la point donner. Louïs XII. reſolut donc d'emploïer toutes ſortes de voïes pour gagner Maximilien; la negociation étoit difficile; & le Cardinal d'Amboiſe crut devoir s'en charger lui-même, dans le deſſein qu'il avoit de parvenir à la papauté après la mort d'Alexandre VI. Il pria l'Archiduc d'obtenir de ſon pere Maximilien une entrevûe avec lui dans la ville de Trente, parce qu'elle étoit ſituée entre le Duché de Milan & les provinces hereditaires de la maiſon d'Aûtriche.

Guicciardin ibid.

CXX. Louïs XII. veut faire entrer l'Empereur dans ſes intereſts.

CXXI. Entrevûe du Cardinal d'Amboiſe avec l'Empereur à Trente.

L'Empereur qui croïoit que la France lui feroit des propoſitions capables de contenter & ſon amour pour l'argent & ſon affection pour l'Archiduc ſon fils & Charles de Luxembourg ſon petit-fils, conſentit à l'entrevûe, où le Cardinal ſe rendit auſſi-tôt ſous prétexte de viſiter le Duché de Milan. Mais l'Empereur le fit attendre plus de trois mois & n'arriva à Trente que dans le mois de Novembre. Dans l'entretien qu'ils

Guicciardin ut ſupra.

qu'ils eurent enſemble, le Cardinal demanda que le Duché de Milan paſſât aux enfans mâles que Louïs pourroit avoir, ſuppoſé que le mariage de la Princeſſe Claude de France fille du Roi avec Charles de Luxembourg, fût ſterile. Mais l'Empereur refuſa cet article, & demanda de ſon côté, que les Sforces & les principaux Gibelins fuſſent mis en liberté ſans rançon, & puſſent déſormais habiter le lieu de leur naiſſance en toute ſureté. Le Cardinal d'Amboiſe promit l'élargiſſement de Sforce, à condition qu'il ne ſortiroit pas de France, & du Cardinal ſon frere, pourvû qu'il promît de ſe rendre auſſi-tôt à Rome, & de n'en ſortir jamais. A quoi l'Empereur refuſa de conſentir, ne voulant pas de reſtriction. AN. 1501.

Cependant après quelques conteſtations, l'on convint du mariage de Charles de Luxembourg avec la Princeſſe Claude à qui l'on promit de donner pour dot le Duché de Milan. Les autres articles étoient. 2. Que ſi Louïs XII. avoit un Dauphin, il épouſeroit une des filles de l'Archiduc. 3. Que Maximilien accorderoit au Roi de France purement & ſimplement l'inveſtiture du Duché de Milan dans la prochaine diete de Francfort. 4 Que Ludovic Sforce ſeroit moins reſerré, & pourroit chaſſer juſqu'à cinq lieues de ſa demeure ou s'y promener. 5. Que Louïs XII. ſecoureroit l'Empereur contre les Turcs, & ſoûtiendroit les droits de ſa Majeſté imperiale ſur les roïaumes de Hongrie & de Bohême après la mort d'Uladiſlas. Mais le dernier point de la negociation étoit l'argent que Maximilien eſperoit. Le Cardinal refuſa d'abord de lui en donner; mais enſuite il lui accorda une lettre de change de quarante mille écus, & moiennant cette ſomme la neutralité des Allemands fut arrêtée en des termes qui les obligeoient

CXXII. L'on convient du mariage de la Princeſſe Claude avec le fils de l'Archiduc.

AN. 1501. à ne favoriſer ni directement ni indirectement les Eſpagnols dans le roïaume de Naples, ſuppoſé qu'il ſurvînt quelque conteſtation entr'eux & les François, comme cela arriva bien-tôt après. Le Cardinal d'Amboiſe entretint l'Empereur des prétentions qu'il avoit à la papauté, ſi le Siege venoit à vacquer; & ſa Majeſté imperiale promit de les favoriſer. Le Pape Alexandre VI. qui croïoit qu'on avoit pris à Trente des meſures pour s'oppoſer au Duc de Valentinois, voulut s'en venger contre la France. Viteloſſe qui commandoit les troupes des Urſins, s'empara de la ville d'Arezzo; ce qui diviſa les Florentins en deux factions puiſſantes.

CXXIII. Voïage de l'Archiduc Philippe en Eſpagne.

Le traité de Trente reçut quelques changemens avant que Louïs XII. l'eût ſigné dans une entrevûe qu'eut ſa Majeſté très-Chrétienne avec l'Archiduc Philippe qui paſſa par la France pour aller en Eſpagne. On ſçait qu'il avoit épouſé Jeanne fille de Ferdinand & d'Iſabelle; & tous deux devenoient heritiers neceſſaires de la Caſtille & préſomptifs de l'Arragon par la mort de l'Infant Michel fils d'Emmanuel Roi de Portugal & de l'Infante Iſabelle ſon épouſe. D'ailleurs c'étoit une loi de la monarchie d'Eſpagne que les heritiers fuſſent reconnus Princes des Aſturies pour y regner un jour paiſiblement. Les interêts du Roi Catholique ne s'accordoient pas trop avec le voïage de l'Archiduc, parce qu'aïant ſeize ans moins qu'Iſabelle ſon épouſe, il pouvoit devenir veuf, ſe remarier & avoir d'une ſeconde femme des fils à qui l'on ne pourroit conteſter la couronne d'Arragon. Cependant voïant que la Reine étoit entierement déterminée à faire venir l'Archiduc & l'Archiducheſſe, Ferdinand y conſentit, & écrivit conjointement avec elle à Philippe de venir recevoir les hommages & les ſermens de fidelité de ſes futurs

Mariana lib. 27. n. 75.

Saint Gelais hiſt. de Louïs XII.

futurs ſujets d'Eſpagne, conjointement avec ſon épouſe. AN. 1501.

L'Archiduc ſe mit donc en état de partir avec l'Archiducheſſe; ils prirent tous deux congé des Etats du païs qu'ils avoient aſſemblez à ce ſujet; & pour leur marquer qu'ils ſeroient bien-tôt de retour, ils ne laiſſerent point de gouverneur pour tenir leur place. Ils penſoient d'abord s'embarquer; mais la groſſeſſe de l'Archiducheſſe ne le leur permettant pas, ils prirent le parti de traverſer la France. Ils en obtinrent aiſément la permiſſion de Louïs XII. qui les fit recevoir à Paris avec beaucoup de magnificence. L'Archiduc prit ſéance au Parlement en qualité de Pair de France, il paſſa quelques jours dans cette grande ville, d'où il ſe rendit à Blois, où la cour étoit alors. Ils y furent regalez pendant quinze jours; mais on ne s'occupa pas tellement de plaiſirs, qu'on n'y parlât auſſi d'affaires; & dans differentes entrevûes, on ajoûta quelques articles au traité de Trente. On détermina le nombre des troupes que Louïs XII. devoit fournir contre les Turcs, avec la faculté de le pouvoir convertir en argent; & l'on fixa la ſomme qu'il donneroit pour l'inveſtiture du Duché de Milan. On regla ce qui concernoit la liberté de Ludovic Sforce, & tous ces articles furent ſignez le treiziéme de Decembre 1501. Enſuite l'Archiduc partit pour Madrid, étant ſuivi de près par l'Archiducheſſe ſon épouſe.

Spond. ad ann. 1501. n. 6.

Daniel hiſt. de France to. 5. in 4 p. 199.

CXXIV. Mort de Robert Gaguin.

Robert Gaguin General de l'ordre des Trinitaires mourut en cette année le vingt-deuxiéme de Mai; quoique quelques-uns reculent ſa mort en 1502. & d'autres en 1503. Cet auteur étoit né à Calline petit bourg aux confins de l'Artois ſur la riviere de Lys. C'eſt ſans raiſon que Guichardin, le Mire & Sanderus le font natif

Guicciardin. l. 5. Le Mire in elog. Belg.

AN. 1501. de Douay. Il fit ſes études à Provins, & aiant pris enſuite l'habit de l'Ordre de la Trinité, il fut envoïé à Paris pour y achever ſes mêmes études dans le couvent qu'on appelle les Mathurins. Il y prit le bonnet de docteur en droit, & fut fait dans la ſuite General de ſon Ordre. Charles VIII. & Louïs XII. aïant connu ſon merite, on le fit garde de la bibliotheque roïale, & on le chargea de diverſes ambaſſades en Italie, en Allemagne & en Angleterre. Quelques ſçavans de ſon tems eurent tant d'eſtime pour lui, qu'ils lui dédierent leurs ouvrages. Il en a lui-même compoſé pluſieurs, dont Tritheme fait le dénombrement; deux livres de la Conception de la ſainte Vierge; un de la condition malheureuſe de l'homme; des épigrammes; de l'art de compoſer des vers. Le plus conſiderable eſt ſon hiſtoire de France en douze livres qu'il finit en l'année 1499. Elle eſt aſſez bonne pour ce qui s'eſt paſſé de ſon tems. On l'a imprimée pluſieurs fois avec des ſupplemens, & on l'a auſſi traduite en François Gaguin travailla encore à pluſieurs traductions en nôtre langue, comme à celle des commentaires de Ceſar, & à celle de la vie de l'Empereur Charles-Magne.

Sander. lib. de ſcriptor. Fland. Voſſius de hiſt. Latinis l. 3. c. 11.

CXXV. L'Archiduc Philippe & ſon épouſe n'arriverent en Eſpagne que le dix-neuviéme de Janvier de l'année ſuivante 1502. Leur reconnoiſſance ſe fit à Tolede, où Ximenés ſe rendit par ordre de la Reine. Après la ceremonie qui y fut faite pour le roïaume de Caſtille, le Prince & la Princeſſe ſe rendirent à Sarragoſſe pour y être reconnus heritiers préſomptifs d'Arragon. Ferdinand jaloux juſqu'à l'excès de ce que l'Archiduc étoit generalement aimé des Grands & des peuples de la Caſtille, & craignant que les Arragonois n'euſſent pour lui les mêmes ſentimens, s'il

Arrivée de l'Archiduc en Eſpagne.

Mariana lib. 27. n. 75. & 76. Mem. hiſtoriques & politiques de la maiſon d'Autriche t. 1.

s'il faiſoit un long ſéjour à Sarragoſſe, le preſſa de s'en retourner en Flandres, auſſi-tôt que les Etats furent congediez. La Reine Catholique Iſabelle étoit d'avis qu'il attendît que l'Archiducheſſe fût accouchée pour la remener avec lui, comme elle le ſouhaitoit elle-même. Mais Ferdinand le ſollicita toûjours de s'en retourner. L'Archiduc d'ailleurs commençoit à s'ennuïer en Eſpagne, & avoit autant d'envie de quitter ce païs; que ſon beau-pere ſouhaitoit ſon départ. Cependant il y ſéjourna une bonne partie de l'année, & ce ne fut qu'au commencement de l'année ſuivante, que repaſſant par la France, il vit encore le Roi à Lion, où il conclut un nouveau traité entre ſa Majeſté très-Chrétïenne & Ferdinand, mais qui ne fut pas fort exactement obſervé.

AN. 1502. *p.* 174. *Saint Gelais hiſt. de Louïs XII.*

Comme on étoit convenu que l'Empereur accorderoit l'inveſtiture du Duché de Milan au Roi de France dans la diete convoquée à Francfort pour le mois de Janvier 1502. Louïs XII. ne manqua pas d'y envoïer ſes Ambaſſadeurs, afin de faire l'hommage en ſon nom; mais l'Empereur s'en abſenta exprès. Les envoïez du Roi prirent acte de leur diligence, & proteſterent de l'abſence de ſa Majeſté Imperiale. On crut que ces ſentimens lui avoient été inſpirez par le Roi Catholique, qui n'eut pas plûtôt appris que Louïs XII. ſur la foi du traité avoit congedié quatre mille hommes de renfort qu'il envoïoit au Duc de Nemours, & que ſes troupes au-contraire venoient d'être renforcées d'un ſecours de deux mille Allemands, qu'il leva le maſque, & ſe mocqua de la credulité de Louïs XII. Cette perfidie fut une ſuite des diviſions qui s'éleverent entre les François & les Eſpagnols, & qui fit perdre aux premiers le roïaume de Naples.

CXXVI. L'Empereur manque au traité de Trente.

AN. 1592. Les limites du partage de ce roïaume n'avoient pû être ſi bien expliquées dans le traité, que cela ne dût faire naître quelques conteſtations; chacune des deux couronnes prétendoit avoir droit ſur certaines provinces particulieres, & vouloit ſe les approprier. La Baſilicate appellée par les anciens Lucaine, la Capitanate, la principauté citerieure & la principauté ulterieure, étoient le ſujet des conteſtations. La Capitanate fournit le premier prétexte de rupture. Cette province qui faiſoit autrefois partie de l'Abruzze, & qui avoit été attribuée à la Poüille ſuivant l'ancienne diviſion, étoit d'un revenu beaucoup plus conſiderable que les autres provinces; c'étoit le meilleur païs du roïaume à cauſe du bled qu'il fourniſſoit en abondance & de la doüane des beſtiaux qu'on y amenoit paître en hyver. On l'appelloit Capitanate, dit Mariana, dès le tems que les Empereurs Grecs étoient encore maîtres de cette partie d'Italie, & elle a toûjours depuis conſervé ce nom. Elle fut d'abord appellée *Catapania* du nom d'un certain gouverneur nommé Catapan que les Empereurs de Conſtantinople y envoïerent; de-là par le changement de quelques lettres on a dit *Capitanate*, d'où eſt venu le mot de capitaine aujourd'hui uſité, ſoit pour marquer le chef d'une compagnie de ſoldats, ſoit pour déſigner un general d'armée.

Differend entre les François & les Eſpagnols, au ſujet de partage du roïaume de Naples.

Mariana, lib. 27. n. 57.

Guicciardin. l. 5.

CXXVIII. Les François prétendoient avoir partagé le roïaume de Naples ſur l'ancienne diviſion, qui comprend la Capitanate dans la Poüille; & les Eſpagnols ſoûtenoient qu'ils avoient pris les choſes en l'état qu'elles ſe trouvoient, & qu'ils avoient par conſequent agi ſuivant la nouvelle diviſion, en quoi ils paroiſſoient être bien fondez, & pouvoir taxer les François d'imprudence de n'avoir pas prévû cette difficulté dans le tems.

La guerre recommence entre les deux nations.

Mariana, ibid. n. 59.

tems du partage. Ce different qui fut pourſuivi de part & d'autre avec beaucoup de chaleur, en fit naître deux autres, l'un fut pour le territoire de la Baſilicate, qui comprenoit les villes d'Amalfi, d'Attele, de Barlette & de quelques autres, que les Eſpagnols s'ingererent d'enfermer dans la Poüille, parce qu'Alphonſe d'Arragon premier du nom Roi de Naples, l'avoit ainſi ordonné, quoique cette province eut auparavant été de l'Abruzze; l'autre pour la vallée de Benevent que le même Alphonſe avoit détachée de la terre de Labour pour la joindre à la Calabre. La nobleſſe de Naples tâcha de racommoder les deux nations; elle menagea une entrevûe du Duc de Nemours & de Gonſalve; ces deux chefs confererent huit jours entiers en pleine campagne ſur un terrain également éloigné des villes d'Amalfi & d'Attele. Mais les deux parties prétendant avoir raiſon, ne voulurent rien relâcher de leurs prétentions, & aimerent mieux que le ſort des armes en décidât. Cependant on convint d'une ſuſpenſion d'armes pour vuider le different à l'amiable, après qu'on auroit appris la volonté des deux Rois. Mais les Eſpagnols commencerent bien-tôt la guerre par divers actes d'hoſtilitez. AN. 1502.

CXXIX. Le Duc de Valentinois ſurprend Urbin & Camerino.

Sur cette rupture le Roi de France qui s'étoit rendu à Aſt afin de pourvoir à la conſervation du Duché de Milan, menager les Florentins, & reprimer la tyarnnie du Duc de Valentinois, manda au Duc de Nemours de pourſuivre les Eſpagnols & de ne les point épargner. Le Duc de Valentinois ne manqua pas de profiter de ces diviſions; il mena ſes troupes à Rome ſous prétexte de les rafraîchir, & prit avec elles la route de Perouſe; il feignoit d'en vouloir à la ville de Camerino, qu'il fit inveſtir par ſon avant-

Guicciardin. l. 5.

An. 1502. garde, & comme il n'avoit point d'artillerie, il en demanda à Guy de Montefeltro Duc d'Urbin, qui avoit toûjours été dans les interêts de ſa Sainteté, & qui croïant n'avoir rien à craindre, envoïa au Duc la meilleure artillerie qu'il eut dans le château. Mais le Duc de Valentinois ne l'eut pas plûtôt reçûe, qu'il mena droit ſes troupes à Urbin. Guy de Montefeltro ſe voïant ſans défenſe ſe ſauva précipitamment à Veniſe avec ſon neveu, & laiſſa le Duc ſe rendre maître de ſa ville; le reſte du Duché ſuivit la fortune de la Capitale. Il reſtoit la ville de Camerino dont le Duc de Valentinois cherchoit à ſe rendre maître; pour y réuſſir il eut encore recours à la trahiſon, il feignit de vouloir negocier avec Jules de Vacani qui en étoit Seigneur, & pendant ce tems-là il fit entrer dans la ville un grand nombre de ſes ſoldats déguiſez, qui ſe ſaiſirent d'une porte, & Camerino fut traitée en ville priſe d'aſſaut, on étrangla le Duc & ſes enfans.

CXXX. Le Pape excite des broüilleries dans la Toſcane.

Le Duc de Valentinois de concert avec le Pape, avoit avant cette expedition excité divers petits Princes, Viteloſſe, Baglioni, Petrucci & d'autres, à cauſer des broüilleries dans la Toſcane: ils commencerent par ſe rendre maîtres d'Arezzo, ſe ſaiſirent de Guillaume de Pazzi qui y commandoit pour les Florentins, le firent priſonnier avec ſon fils Côme de Pazzi & huit des principaux de ſon parti, & s'emparerent de pluſieurs fortereſſes des environs. C'eſt ainſi que le Duc de Valentinois ruinoit la Republique de Florence, pour profiter de ſes pertes; mais il en fut empêché par Louïs XII. qui prit les Florentins ſous ſa protection, & fit un nouveau traité avec eux, pour diſſiper les negociations de Maximilien, qui dans le deſſein d'aller ſe faire couronner à Rome, vouloit faire

entrer

entrer cette Republique dans ſes interêts, afin que les François ne puſſent pas s'oppoſer à ſon paſſage ou à ſon retour, en quoi il ne réuſſit pas. AN. 1502.

CXXXI. Louïs XII. fait rendre aux Florentins tout ce qu'on leur a pris.

Le Roi de France qui étoit à Aſt depuis le ſeptiéme de Juin, envoïa un heraut aux Seigneurs d'Italie qui s'étoient rendus maîtres d'Arezzo, & d'autres places, pour leur ordonner de les rendre inceſſamment; il en fit auſſi des plaintes aſſez vives au Nonce du Pape, & menaça d'envoïer ſon armée pour venger les Florentins. Ces menaces eurent leur effet. Le Pape intimidé lui envoïa un deputé pour déſavoüer tout ce que les Seigneurs Italiens avoient fait, proteſtant qu'il n'y avoit eu aucune part. Le Duc de Valentinois fit plus, car il menaça Viteloſſe de le chaſſer d'Arezzo, s'il n'en ſortoit au plûtôt volontairement. Le Roi fut ſatisfait de cette démarche qui n'étoit qu'un effet de la crainte du Pape & de ſon fils, & non pas une preuve de la ſincerité de leur conduite. Sa Majeſté ne vouloit pas faire une guerre ouverte au ſouverain Pontife, qu'elle avoit interêt de menager; d'ailleurs le Cardinal d'Amboiſe cherchoit toûjours à adoucir le Roi envers le Pape, & celui-ci ſçavoit ſe ſervir de l'ambition du Cardinal pour contenter la ſienne & celle du Duc de Valentinois. Dans cette vûe il prolongea pour dix-huit mois la qualité de legat du ſaint Siege en France à ce Cardinal, & envoïa le Duc ſon fils au Roi, à la cour duquel il trouva tant de protection, que malgré les plaintes qui venoient de tous côtez de ſes violentes entrepriſes, Louïs renouvella l'alliance avec Alexandre VI.

„ Ce qui lui attira, dit Mezeray, la haine de „ toute l'Italie, & peut-être la malediction „ de Dieu, avec lequel on ne peut être bien, „ quand on eſt en ſocieté avec les méchans.

Mezeray abreg. chronol. hiſt. de Louïs XII. p. 129.

AN. 1502. CXXXII. Les François cependant pouſſoient toûjours leurs conquêtes dans le roïaume de Naples. Le Duc de Nemours étant beaucoup plus fort que Gonſalve lui fit d'abord quitter la campagne. L'armée de France aſſiegea Canoſſe, & s'attendoit d'y trouver de l'exercice pour long-tems. Le celebre Pierre Navarre né d'une famille obſcure, qui de ſimple ſoldat étoit devenu general de l'armée Eſpagnole, s'étoit jetté dans cette place avec ſix cens hommes d'élite. Gonſalve étoit aſſuré qu'ils periroient plûtôt que de ſe rendre ; mais comme la perte de Canoſſe n'auroit pas égalé celle d'un auſſi habile capitaine, & que d'ailleurs Gonſalve aimoit mieux s'attâcher à la défenſe des villes maritimes de la Poüille, il fit avertir Navarre d'abandonner la place & de le venir trouver. Navarre obéït, & Canoſſe ſe rendit. Les autres places de la Poüille & de la Calabre en firent de même ; & le Duc de Nemours à cinq ou ſix villes près ſe mit en poſſeſſion de tout le roïaume de Naples ; mais il ne le garda pas long-tems, puiſque dès l'année ſuivante Gonſalve défit l'armée du maréchal d'Aubigny, & chaſſa entierement les François de ce roïaume.

Les François ſe rendent maîtres de preſque tout le roïaume de Naples.

Alvar. Gomez, hiſt. lib. 4.

Jean d'Auton hiſt. de Louis XII.

Guicciardin. l. 5.

CXXXIII. Le Duc de Valentinois voulant à quelque prix que ce fût ſe rendre maître de Boulogne, crut qu'il n'en pouvoit venir à bout, qu'en gagnant le Cardinal d'Amboiſe. Il lui promit de le faire élire Pape après la mort d'Alexandre VI. & le convainquit ſi bien qu'il ne monteroit jamais ſur le ſaint Siege que par ſon moïen, que le Cardinal ſe laiſſa gagner, auſſi-bien que le Roi qui appuïa les prétentions de ſon miniſtre, & abandonna entierement Bentivoglio qui poſſedoit Boulogne. Mais celui-ci ne laiſſa pas de ſe bien défendre & de ſe maintenir dans ſon état. Pandolphe Petrucci s'étoit rendu maître de la

Le Duc de Valentinois penſe à ſe rendre maître de Boulogne.

Guicciardin. l. 5.

Repu-

Republique de Sienne ſa patrie; l'extréme danger qui le menaçoit à cauſe de cette uſurpation, lui fit prendre des meſures pour le prévenir. Il s'adreſſa à Bentivogilo, & lui propoſa le plan d'une ligue entre les ſouverains de l'Etat eccleſiaſtique, afin de pourvoir à leur propre défenſe contre les entrepriſes du Pape & de ſon fils le Duc de Valentinois. AN. 1502.

CXXXIV. Ligue des principaux Seigneurs d'Italie, contre le Duc de Valentinois.

Bentivoglio conſentit avec joie à tout ce qu'on lui demandoit. Il entra dans la ligue & païa la ſomme à laquelle on l'avoit taxé pour les fraix de la guerre. Paul Baglioni Seigneur de Perouſe & Liverot Seigneur de Fermo y entrerent pareillement. Les Urſins & les Vitelli s'y joignirent des derniers. Mais en récompenſe ils s'y comporterent avec plus de zele & d'ardeur. Les deux principaux objets de cette ligue furent la ruine du Duc de Valentinois, & le rétabliſſement du Duc Urbin & du Seigneur de Camerino. Les conferences ſe tinrent vers la fin du mois d'Août 1502. & la convention fut que Baglioni, Liverot, les Urſins & les Vitelli qui commandoient dans l'armée eccleſiaſtique, en détâcheroient leurs troupes & les engageroient à ſe revolter; que les autres confederez leveroient au plûtôt ſept mille hommes d'armes & neuf mille hommes de pied, qui ſeroient diviſez en deux corps; que l'un attaqueroit la ville d'Imola, & l'autre s'approcheroit de Rimini & de Peſaro où la ligue avoit des intelligences. Que le Duc d'Urbin & le Seigneur de Camerino travailleroient à recouvrer leurs Etats avec les troupes que la Republique de Veniſe leur fourniroit ſous main. Que la France ſeroit invitée à favoriſer les confederez, ou ſuppliée, en cas de refus, de ne leur être pas contraire. Mais Louïs XII. croïant qu'il étoit de ſa politique de menager le Duc de Valentinois, qu'il ne pouvoit choquer

Raynald ad ann. 1502. n. 12. Sabellic. Enn. 11. lib. 1. Raph. Volaterran. lib. 22.

AN. 1502. quer ſans s'attirer l'indignation du Pape, refuſa de ſecourir la ligue.

Saint Gelais hiſt. de Louïs XII.

Goiv Garzi & Alemano hiſt. di Bolon.

Leand. Alberti de ſcript. Italiæ.

Après toutes ces meſures priſes, les Confederez ſeparerent leurs troupes de celles du Duc de Valentinois; le Duc d'Urbin rentra dans ſon état, le Seigneur de Camerino s'approcha de ſa ville avec ſix mille hommes, & les habitans ſe ſaiſirent de la foible garniſon que le Duc de Valentinois y avoit miſe, & reçurent leur ancien Seigneur avec joïe. Le Duc au milieu de toutes ces pertes, implora le ſecours du Roi de France qui le ſervit promtement & avec zele. Il écrivit au Gouverneur de Milan de faire paſſer l'Apennin à la cavalerie Françoiſe; & cinq mille Suiſſes furent embarquez à Savonne, afin d'arriver plûtôt dans le duché d'Urbin. Ces ſecours abattirent le parti de la ligue, & la paix fut conclue & ſignée le vingt-quatriéme de Decembre 1502. Mais le Duc de Valentinois n'amuſa les confederez que pour s'en défaire plus aiſément. Après la paix faite, il les engagea à venir avec leurs troupes le joindre à Senigaglia; ils entrerent dans la place, & lorſqu'ils y furent enfermez, on étrangla Viteloſſe & Liverot Seigneur de Fermo, & les Urſins furent mis dans des cachots.

CXXXV. Perfidie du Pape & du Duc de Valentinois.

Guicciardin hiſt. Ital. liv. 5.

Aubery hiſt. des Cardinaux.

Le Pape en aïant eu le premier avis, fit enlever le Cardinal des Urſins & les autres de cette maiſon qui ſe trouvoient dans Rome ſur la bonne foi de l'accord qu'on venoit de faire. Le Cardinal fut empoiſonné, dit-on, avec des cantarides, & ce qu'il y eut de plus cruel dans la conduite du Pape, fut qu'il envoïa prier ce Cardinal qui étoit rentré dans Rome avec les autres, comptant ſur le traité qu'on venoit de ſigner, de le venir trouver pour une affaire de conſequence qu'il avoit à lui communiquer, & il ne fut pas plûtôt entré dans le Vatican qu'on l'arrêta

rêta priſonnier, pendant qu'on ſe ſaiſiſſoit de l'Archevêque de Florence, du protonotaire des Urſins, & de quelques autres de ſes alliez, qui furent tous conduits au château Saint-Ange. Le Pape força le Cardinal de ſigner un ordre pour livrer au Duc de Valentinois ſon fils toutes les places dont la maiſon des Urſins étoit en poſſeſſion. Le poiſon lui fut donné le vingtiéme jour de ſa priſon, & le vingt-deuxiéme de Février 1503. Alexandre VI. pour perſuader au public qu'il n'étoit pas mort empoiſonné, voulut que ſon corps fut porté dans l'Egliſe de ſaint Pierre en plein jour, le viſage découvert, & que tous les Cardinaux aſſiſtaſſent à ſes funerailles. Paul des Urſins & le Duc de Gravina furent étranglez. On alla inveſtir le Seigneur Baglioni dans Peroufe; mais il s'étoit déja retiré dans le Roïaume de Naples. AN. 1502.

CXXXVI. Les François obligent le Duc de Valentinois à ſe retirer de devant Boulogne.

De tous les Princes liguez, il ne reſtoit que Bentivoglio renfermé dans Boulogne, & Petrucci dans Sienne. Le Duc de Valentinois parut devant Boulogne avec ſon armée; mais le conſeil de Louïs XII. aïant ouvert les yeux ſur le mauvais traitement que ce Duc venoit de faire aux Urſins; on lui déclara que les François vouloient abſolument ſe conſerver un paſſage libre par toutes les villes qui étoient ſur la route de Milan à Naples, & on le menaça, s'il ne ſe retiroit, de lui oppoſer l'armée Françoiſe. Le Duc fruſtré par-là de l'eſperance de prendre Boulogne eut recours à ſes fourberies. Il fit cacher le courier que Chaumont Gouverneur de Milan lui avoit envoïé, & fit garder les chemins avec tant d'exactitude, que Bentivoglio ne ſçut rien de la bonne diſpoſition des François à ſon égard; il lui fit dire encore que bien qu'il eût conjuré ſa ruine, il lui pardonneroit à ces trois conditions; qu'il païeroit pendant huit ans douze mille écus

AN. 1502. chaque année pour entretenir cent lances dans l'armée eccleſiaſtique; qu'il joindroit de plus à cette armée cent autres lances; & que la ſœur de l'Evêque de Luna niece du Pape épouſeroit le fils aîné d'Annibal Bentivoglio. Ces conditions furent acceptées; mais non accomplies, comme on dira dans la ſuite.

CXXXVII. Mort du Prince de Galles fils du Roi d'Angleterre.

Pendant que toutes ces choſes ſe paſſoient en Italie, l'Angleterre ſe vit privée de l'heritier de la couronne par la mort d'Artus Prince de Galles né le vingtiéme de Septembre 1486. Cette mort arriva le deuxiéme d'Avril 1502. à Ludlow, cinq mois après ſon mariage avec Catherine fille de Ferdinand & d'Iſabelle, qu'il avoit épouſée le quatriéme de Novembre de l'année précedente & qu'il ne laiſſa point enceinte. Henri VII. lui avoit laiſſé l'adminiſtration des provinces de ſon appanage, & lui avoit formé un conſeil compoſé des meilleures têtes de toute l'Angleterre, pour l'aider dans la Province de Galles où il faiſoit ſa reſidence. Mais la providence n'avoit pas deſtiné un Prince ſi ſage à ſucceder à ſon pere. Sa mort fut ſuivie de celle de la Reine Eliſabeth ſa mere femme de Henri VII. qui mourut en couche. Preſque tous les Hiſtoriens aſſurent que le Prince de Galles étoit malſain; & quelques-uns ajoûtent, qu'il avoit une fiévre lente, lorſqu'il fut marié. Cependant Bacon le mieux inſtruit des hiſtoriens Anglois dit poſitivement, qu'il étoit d'une bonne & ſaine complexion lorſqu'il épouſa Catherine fille des Rois Catholiques. Il importoit toutefois à Henri VII. que dans le public on crut le contraire, parce qu'il avoit ſes vûes.

Bacon hiſt. Regni Henrici VII.

Polyd. Virg. hiſt. Angl. l. 26.

CXXXVIII. Henri VII. penſe à faire épouſer

Ce Prince n'eut pas plûtôt appris la mort de ſon fils aîné, qu'il conçut le deſſein de faire épouſer ſa veuve à Henri ſon ſecond fils, qui par là devenoit unique & par conſequent heritier

tier neceſſaire de la couronne. Mais il avoit pour cela beſoin d'une diſpenſe du Pape, n'y aiant preſque point d'exemple dans l'Egliſe que la même femme eût épouſé les deux freres. Pour ſurmonter plus aiſément les difficultez qu'il y prévoïoit, il dit que le mariage du Prince de Galles n'avoit point été conſommé, la mauvaiſe ſanté du Prince l'en aïant empêché. Il reduiſoit par ce moïen tous les obſtacles à l'unique empêchement de l'honnêteté publique, qui ne permet pas qu'une femme après avoir ſtipulé ſolemnellement une promeſſe de mariage avec un homme par parole de preſent, ſans avoir néanmoins paſſé outre, épouſe enſuite le frere du même homme. Mais il penſoit que ſi Alexandre avoit bien permis à Emmanuel Roi de Portugal d'épouſer la Princeſſe Marguerite, après s'être marié en premieres nôtes avec Iſabelle ſa ſœur aînée, dont il avoit eu un fils, il feroit moins de difficulté à lui accorder la même permiſſion, s'il diſoit que ſon mariage n'avoit point eté conſommé. C'eſt pourquoi il inſiſta ſur cette raiſon qu'on tâcha de publier par-tout; mais que preſque perſonne ne crut vraïe, quoique chacun parlât comme les autres pour plaire au Roi.

AN. 1502. à ſon ſecond fils la veuve d'Artus. *Bacon loco ſupra cit. Mezeray abreg. Chronol. hiſt. de Louis XII. Rapin Toiras hiſt. d'Angleterre lib. 14. p. 502.*

Dans la même année mourut encore Jean Albert Roi de Pologne fils de Caſimir né en 1459. & élû en 1492. du conſentement d'Uladiſlas ſon frere aîné Roi de Hongrie & de Bohême. Il étoit ſçavant ſur-tout dans l'hiſtoire, liberal envers ſes ſoldats; mais peu heureux à la guerre. Il en entreprit une contre Etienne Vaivode de Valachie, & il y fut défait dans une embuſcade; ce qui l'obligea d'appeller les Turcs à ſon ſecours. Frederic de Saxe Grand-maître des Chevaliers de Pruſſe, ſe ſervit de cette occaſion pour s'exempter de l'hommage qu'il devoit

CXXXIX. Mort de Jean Albert Roi Pologne. *Michon. Sarmat. l. 1. & hiſt. Polon. l. 4. c. 79. Cromer. lib. 30.*

AN. 1502. voit à la Pologne, ſelon l'accord fait entre leurs predeceſſeurs. Il étoit excité à ce refus par l'Empereur Maximilien & les autres Princes d'Allemagne, qui lui firent de belles promeſſes pour l'engager à la revolte. Mais Jean Albert voulant exiger cet hommage par les armes, fut emporté d'apoplexie le dix-ſeptiéme de Juin âgé d'environ quarante-deux ans, dans la neuviéme année de ſon regne, ſans avoir été marié; ſon corps fut tranſporté à Cracovie, parce qu'il étoit mort à Toruna, & enterré dans l'Egliſe de la fortereſſe. Alexandre ſon troiſiéme frere, grand Duc de Lithuanie lui ſucceda, & par-là la Lithuanie fut unie à la Pologne. Ce Duc étant venu de Lithuanie à Cracovie, fut ſacré par le Cardinal Frederic ſon frere Archevêque de Gneſne, & couronné le douziéme de Decembre troiſiéme Dimanche de l'Avent. Helene ſon épouſe fille de Jean Duc de Moſcovie ne fut point couronnée ſelon la ceremonie ordinaire en ces occaſions, parce qu'elle ſuivoit le rit des Grecs.

Raynald. hoc anno 1502. n. 84.

CXL. Americ Veſpuce fait la découverte de l'Amerique.

Les Rois Catholiques ſous le regne deſquels Chriſtophle Colomb avoit découvert un nouveau monde dans la mer Atlantique par le ſecours des vaiſſeaux qu'ils lui avoient fournis, s'acquirent par-là une ſi grande reputation, qu'ils voulurent encore tenter de faire faire de nouvelles découvertes, & réſolurent d'y envoier de nouveau. Americ Veſpucci Italien, natif de Florence, & qui étoit pour lors en Eſpagne ſe preſenta à ce ſujet, & s'embarqua en qualité de marchand ſur la petite flotte d'Alphonſe de Ojeda. Il partit d'Eſpagne dans le mois de May 1497. parcourut les côtes de Paria & de la terre-ferme juſqu'au Golfe de Mexique, & revint en Eſpagne dix-huit mois après. Il prétendit avoir le premier découvert la terre-ferme

Maffaihiſt. Indicar. lib. 2.

Raynald. ad ann 1501. n. 85.

ferme qui eſt au-delà de la ligne; & par un honneur que n'ont pû obtenir tous les Rois de l'univers, il donna ſon nom à ces grands païs des Indes occidentales de l'Amerique, non ſeulement à la Septentrionale ou Mexicane; mais encore à la Meridionale ou Peruane, qui ne fut découverte qu'en 1525. par François Pizarro Eſpagnol. Un an après ce premier voïage Veſpucci en fit un ſecond, & commanda ſix vaiſſeaux ou caravelles ſous les enſeignes des mêmes Rois Ferdinand & Iſabelle. Il alla non ſeulement aux iſles Antilles; mais encore au-delà ſur les côtes de la Guaïane & de Venezuela, & revint au mois de Novembre 1500. à Cadix, d'où il ſe retira à Seville. Les Eſpagnols lui aïant témoigné très-peu de reconnoiſſance de toutes ſes découvertes, leur procedé le rebuta d'entreprendre de nouveaux voïages. AN. 1502.

CXLI. Le Roi de Portugal l'emploïe pour découvrir de nouveaux païs.

Emmanuel Roi de Portugal animé d'une ſecrete émulation contre les Rois Catholiques, avoit déja fait travailler à la découverte de nouvelles terres; & aïant été informé du mécontentement de Veſpucci, il l'attira dans ſon roïaume, & lui donna trois vaiſſeaux pour entreprendre un troiſiéme voïage dans les Indes. Veſpucci accepta ſon offre, & partit de Lisbonne le treiziéme de Mai 1501. Il courut les côtes d'Afrique juſqu'à Sierra-Liona, & la côte d'Angola. Enſuite il paſſa le long de celle du Breſil qu'il découvrit toute entiere juſqu'à celle des Patagons, & par delà la riviere de la Plata; d'où aïant repaſſé vers Sierra-Liona & la côte de Guinée, il revint en Portugal & arriva à Lisbonne le ſeptiéme de Septembre de cette année 1502. Le Roi Emmanuel extrémement ſatisfait lui donna le commandement de ſix vaiſſeaux avec leſquels il fit un quatriéme

Herrera decad. 1. lib. 1. c. 6.

Anton. Leon biblioth. judic univers.

Surius aprend ad Naucler. p. 520. & 525.

An. 1502. me voïage, & partit le dixiéme de Mai 1503. Il paſſa le long des côtes d'Afrique & du Breſil; & dans le deſſein de découvrir un paſſage pour aller par l'Occident dans les Moluques, il fut à la Baye de tous les Saints juſqu'aux Abrolhos & à la riviere de Curabado. Mais comme il n'avoit des proviſions que pour vingt mois, & qu'il fut obligé d'en paſſer cinq ſur cette côte qu'il reconnut; hors d'eſperance d'avancer à cauſe du mauvais tems & des vents contraires, il prit le parti de retourner en Portugal où il arriva le dix-huitiéme de Juin 1504. & y mourut en 1508. laiſſant pluſieurs lettres & une relation de ſes quatre voïages, qu'il dedia à Rene II. Duc de Lorraine, qui prit le titre de Roi de Sicile.

CXLII. L'Archevêque de Tolede travaille à une bible polyglotte.

L'Archevêque de Tolede commença dans cette année à travailler au grand projet d'une bible polyglotte ou en pluſieurs langues. Dans ce deſſein il fit venir d'Alcala à Tolede beaucoup de ſçavans hommes dans les langues Grecque, Hebraique, Arabe & autres, dont la connoiſſance eſt abſolument neceſſaire pour la parfaite intelligence de l'Ecriture ſainte, & que ce Prelat avoit autrefois appriſes exactement. On trouve dans cette bible le texte Hebreu de la maniere dont les Juifs le liſent; la verſion Grecque des Septante; la verſion Latine de ſaint Jerôme, que nous appellons Vulgate; & enfin les paraphraſes Chaldaïques d'Onkelos ſur les cinq livres de Moïſe ſeulement, & l'on a joint une traduction litterale au Grec des Septante. Il y a deux préfaces à la tête; la premiere adreſſée à Leon X. parce que cette bible ne fut imprimée qu'en 1515. & l'on y remarque que Ximenés qui en eſt l'auteur, y dit en termes exprès, qu'il eſt très-utile à l'Egliſe de donner au public les originaux de l'Ecriture ſainte, ſoit parce qu'il

Alvar. Gomez, de Caſtro, de reb. geſtis Cardinal. Ximen. lib. 2. Raynald. ad ann. 1502. n. 25.

qu'il n'y a aucune traduction qui puiſſe parfaitement repreſenter ſes originaux, ſoit parce qu'on doit avoir recours au texte Hebreu pour les livres de l'ancien teſtament, & au Grec pour ceux du nouveau, ſelon le ſentiment des ſaints Peres. La ſeconde préface ſemble n'être pas de Ximenés, parce que tout ce qu'il a dit dans la premiere en faveur du textre Hebreu y eſt détruit; car il y témoigne qu'on a placé l'ancienne verſion Latine de ſaint Jerôme entre le texte Hebreu & le texte des Septante, comme entre la ſynagogue & l'Egliſe Orientale, pour repreſenter nôtre Seigneur JESUS-CHRIST entre deux larrons. AN. 1502.

On n'a pas fait difficulté de corriger les traductions Grecque & Latine ſur le texte Hebreu, & ſouvent même aſſez mal-à-propos, & ſans aucune neceſſité; ce qui eſt arrivé principalement dans la verſion des Septante qu'on a réformée ou plûtôt corrompue en pluſieurs endroits, pour la rendre plus conforme à l'original Hebreu; l'on a fait la même choſe à l'egard de la Vulgate. Comme les exemplaires Latins étoient fort défectueux, on s'eſt auſſi donné la liberté de la reformer, non ſeulement ſur d'anciens exemplaires Latins; mais même ſur le texte Hebreu; de ſorte qu'on ne s'eſt pas contenté d'en ôter les fautes des copiſtes; mais on en a retranché pluſieurs choſes qu'on a crû n'y devoir pas être. L'Archevêque de Tolede ne jugea pas à propos de donner d'autres paraphraſes Chaldaïques que celle d'Onkelos ſur le Pentateuque. Il fit néanmoins traduire en Latin les autres paraphraſes, après en avoir retranché les fables du Talmud; mais il ſe contenta de les mettre dans la bibliotheque d'Alcala, & ne les publia pas, parce que la mort le prévint.

Voïez M. Dupin dans ſes prolegomenes ſur la bible, & la bibliotheque ſacrée du P. le Long, Prêtre de l'Oratoire.

Pour

AN. 1502. Pour ce qui eſt du nouveau Teſtament, on y voit le texte Grec imprimé ſans accens & ſans eſprits; parce qu'en effet les plus anciens manuſcrits n'en ont point, & qu'on a crû par là mieux repreſenter les originaux Grecs. Ce qu'on n'a pourtant point obſervé dans l'édition des Septante, parce que c'eſt une verſion de l'Ecriture, & non pas un texte original. Les exemplaires qu'avoit l'Archevêque étoient aſſez bons; mais pour les avoir voulu réformer ſur le texte Hebreu, on les a corrompus en pluſieurs endroits, vû qu'alors on ignoroit la veritable maniere de corriger les exemplaires Grecs. Cependant on a réimprimé depuis cette même édition d'Alcala dans la bible d'Anvers ou de Philippe II. dans la polyglotte de Paris de M. le Jay, & dans la bible à quatre colonnes attribuée à Vatable. Outre la bible dont je viens de parler, Ximenés fit encore un dictionnaire des mots Hebreux & Chaldaïques de la bible, qu'on trouve à la fin dans pluſieurs exemplaires; mais qui manque dans la plûpart par la negligence de ceux qui les firent relier après la mort de ce Prelat. On travailla à cette bible pendant plus de douze ans, Ximenés s'y appliqua lui-même avec beaucoup d'aſſiduité, & en fit toute la dépenſe qui monta à des ſommes immenſes.

CXLIII. Jugement de la faculté de theologie de Paris, au ſujet des imprecations. D'Argen-

La faculté de theologie de Paris donna beaucoup de preuves de ſon attachement à la ſaine doctrine dans ce ſiecle à cauſe des erreurs qui s'éleverent dès l'an 1500. Aïant été conſultée en 1501. par Henri de Bergue Evêque de Cambray à l'occaſion d'un differend ſurvenu entre ce Prelat & les chanoines de ſa cathedrale; elle donna ſa deciſion le premier de Juillet. Le chapitre aïant ceſſé de celebrer l'office

fice pour faire de la peine à ſon Evêque, fut excommunié par l'Archevêque de Rheims le metropolitain, ou plus veritablement par ſes officiaux, & dénoncé comme tel. Les Chanoines irritez de cette ſentence, au retour d'une proceſſion qu'ils firent le vingt-quatriéme de Novembre, & qu'ils réïtererent pluſieurs ſemaines autour de leur Egliſe, ſe proſternerent au milieu du chœur devant le grand autel où l'Euchariſtie étoit renfermée dans le ciboire. Le celebrant avec le diacre & le ſoûdiacre ſe proſternerent de même, mais tournant le dos à l'autel, la tête vers l'Occident, & firent chanter par les enfans de chœur pluſieurs imprecations tirées de differends endroits de la ſainte Ecriture, & principalement des Pſeaumes, contre ceux qui les preſecutoient, y ajoûtant des vœux pour en être délivrez.

AN. 1502. *tré collect. de novis erroribus, tom. 1. pag. 544. & 545. Dupin biblioth. des aut. to. 13. in 4. p. 208.*

Les queſtions propoſées à la Faculté ſe réduiſoient à ſix. 1. La nouveauté, ſelon ſaint Bernard, étant la mere de la temerité, la ſœur de la ſuperſtition & la fille de la legereté; cette nouvelle maniere de prier des Chanoines contre le rit ancien, n'eſt-elle pas ſuſpecte de temerité, de ſuperſtition & de legereté? La Faculté répond, „ que l'uſage de l'Egliſe uni„ verſelle étant de prier le viſage tourné vers „ l'Orient, on ne doit point changer cet uſa„ ge ſans être autoriſé par le ſuperieur. „ 2. N'eſt-ce pas une choſe ſuperſtitieuſe & ſuſpecte dans la foi de prier en tournant le dos au ſaint Sacrement, du côté de l'Occident, la coûtume de l'Egliſe de Cambray juſqu'à preſent, étant de prier vers l'Orient? On répond comme à la premiere queſtion, „ qu'il „ faut ſuivre le rit de l'Egliſe univerſelle. „ 3. Si la maniere de prier obſervée par le celebrant & par les Chanoines n'eſt pas ſuſpecte de ma-

Ex 1. regiſt. MS. cenſurar theol. Pariſ. fol. 160. verſ.

AN. 1502. magie? On repond que „ le chapitre ne doit „ point être accuſé ni ſuſpect de magie pour „ avoir fait chanter des prieres par des enfans „ de chœur. „ 4. Le chapitre aïant été excommunié par l'Archevêque de Rheims ou ſes officiaux, & dénoncé comme tel, ceux qui ont aſſiſté à ces prieres ou à ces imprecations, & qui les ont autoriſées par leur preſence, n'ont-ils pas encouru quelques cenſures, & ne ſont-ils point irreguliers? La Faculté ne fit aucune réponſe préciſe ſur cette queſtion. 5. Si des Chrétiens peuvent impunément emploïer les paroles des prophetes en forme d'imprecations contre d'autres Chrétiens leurs ennemis; & ſuppoſé qu'ils ne le puiſſent faire, quelle punition meritent-ils? La Faculté répond, „ qu'il „ n'eſt point permis de ſe ſervir de ces im- „ precations contre perſonne, ſi elles ne ſont „ établies par une autorité legitime; qu'il eſt „ encore moins permis d'en faire qui renfer- „ ment le peché ou la damnation; qu'enfin „ ceux qui les font ſans être autoriſez doivent „ paſſer pour temeraires, orgueilleux, impies „ & punis pour l'injure qu'ils font à l'honneur „ de leur pere & de leur Evêque. „ 6. Enfin ſi ces imprecations peuvent nuire à ceux contre leſquels elles ſont prononcées, n'étant munies d'aucune autorité publique? Et la Faculté conclut que „ ces imprecations ſont à crain- „ dre pour celui qui a donné occaſion de les „ faire. „ Telle fut la déciſion de la Faculté de theologie prononcée le premier de Juillet 1501.

CXLIV. Autre jugement touchant les excommunications

Dans l'année ſuivante 1502. les chanoines de la cathedrale de Paris s'étant adreſſez à elle pour avoir ſon avis doctrinal ſur les cenſures portées par le ſouverain Pontife contre ceux qui ne vouloient pas ſe ſoûmettre à l'impoſition

&

& au païement des décimes établies par ſa Sainteté, on diſcuta l'affaire dans une aſſemblée de l'Univerſité; on la porta enſuite à la Faculté de theologie, qui donna ſa déciſion le premier d'Avril étant aſſemblée chez les Mathurins ſelon la coûtume, & le lendemain toute l'Univerſité s'aſſembla & confirma la deciſion de la faculté. AN. 1502. faute de païer les décimes. *Sup. n. 76. D'Argentré collect. judic. p. 346. Dupin tom. 13. p. 207. Hiſt. univerſ. Pariſ. tom. 4. p. 6. Edm. Richer. hiſt. concil. general. l. 4. p. 72.*

La premiere propoſition portoit. Si les cenſures fulminées par Alexandre VI. contre ceux qui refuſoient de païer les décimes impoſées par ce Pape au Clergé ſans ſon conſentement, ont quelque force & autorité pour obliger? La réponſe de la Faculté eſt conçûe en ces termes. „ Les cenſures contre ceux qui pour ne point „ bleſſer les decrets des ſaints Conciles ni op„ primer par la ſervitude le joug très-doux de „ JESUS-CHRIST, refuſent de païer la dix„ me impoſée par le ſouverain Pontife pour „ arrêter l'invaſion des Turcs, comme on dit; „ ces cenſures après l'appel interjetté n'ont au„ cune force, & on ne doit pas les apprehen„ der, ni les craindre en aucune maniere.„ La ſeconde propoſition portoit. Si les appellans étoient obligez à cauſe de ces cenſures, de s'abſtenir de celebrer la meſſe, d'aſſiſter à l'office divin, & vacquer à toutes les autres actions de pieté? La réponſe de la Faculté eſt.„ Que „ leſdites cenſures n'obligent point les appel„ lans de s'abſtenir de la celebration de la meſ„ ſe, & des autres offices divins.„ Auſſi eſt-ce une choſe conſtante, verifiée par un uſage immemorial obſervé en France; que le Pape ne peut faire aucune levée dans le roïaume ſans le conſentement du Roi.

CXLV. Le Pape approuve l'ordre des Annonciades.

Jeanne Reine de France fille de Louïs XI. & répudiée par Louïs XII. comme nous l'avons vû, profita de ſa ſituation pour ſe ſanctifier & contribuer au ſalut des autres. Ce fut dans cet-

AN. 1502. te vûe qu'elle établit & fonda à Bourges un monaſtere de religieuſes, dites des Annonciades. Elle chargea un Cordelier ſon Confeſſeur, nommé Gabriel Maria, d'en dreſſer la regle. La devotion qu'elle avoit à la ſainte Vierge dont elle demandoit ſans ceſſe à Dieu les vertus, & qu'elle vouloit propoſer comme modéle à celles qui entreroient dans ſon Ordre, la porta à engager ſon confeſſeur à fonder la regle de ce nouvel inſtitut ſur les principales vertus de cette ſainte Mere de Dieu. Elle en choiſit dix entr'autres; ce qui fait qu'on appelle auſſi cet Ordre, l'Ordre de l'Annonciade, ou des dix vertus. Alexandre VI. qui l'avoit approuvé avant qu'il y eut encore aucune maiſon de fondée, le confirma par une bulle du douziéme de Février 1502. La premiere maiſon fut achevée à Bourges en 1503. Jeanne lui donna des biens ſuffiſans, & Louïs XII. confirma cette fondation par des lettres patentes du mois de Decembre de la même année 1503.

Raynald. hoc anno n. 24.

Lib. 2. Bullar. ſecret. p. 69.

CXLVI. Mort du Cardinal Ferraro.

Le vingt-ſeptiéme de Juillet de cette année 1502. le college des Cardinaux perdit Jean-Baptiſte Ferraro l'un de ſes membres. On le trouva mort dans ſon lit. On croit qu'il fut empoiſonné par ſon valet de chambre, à la ſollicitation d'Alexandre VI. & du Duc de Valennois; apparemment pour s'emparer de ſa ſucceſſion, qui montoit à plus de quatre-vingt mille écus d'or. En effet ils la firent enlever & ne laiſſerent au frere du défunt que le ſoin de faire tranſporter le corps à Modene, où il fut enterré. Ainſi Dieu ſe ſervit pour executeur de ſa juſtice, de celui là-même qui avoit eu le plus de part aux injuſtices du défunt. Car Ferraro avoit été favori d'Alexandre, qui après l'avoir fait paſſer par les principales charges & les plus lucratives de la cour de Rome, l'avoit fait Evêque

Guicciardin. lib. 6.

Ughel. Ital. ſacr.

Bzov. Ciaccon.

que de Modene, Archevêque de Capoüe & enfin Cardinal. Sa mort fut digne de la vie qu'il avoit menée. Ses injuſtices & ſon inſatiable avidité pour l'argent l'avoient rendu odieux pendant ſa vie, & firent déteſter ſa memoire après ſa mort. AN. 1502.

CXLVII. Etat des affaires des François en Italie.

La guerre duroit toûjours en Italie entre les François & les Eſpagnols; ceux-ci réduits à un petit nombre de places la plûpart maritimes, n'oſoient tenir la campagne; Gonſalve lui-même ſe tenoit renfermé dans Barlette, tandis que les François étendoient de tous côtez leurs conquêtes, & paroiſſoient devoir être bien-tôt maîtres de tout le roïaume de Naples. Tant d'avantages n'empêcherent pas cependant que leurs affaires ne commençaſſent à aller en décadence ſur la fin de cette année. Un ſecours venu fort à propos releva les eſperances de Gonſalve qui ſe voïoit extrémement reſſerré dans Barlette. Quelques marchands Venitiens lui amenerent des munitions de guerre & de bouche, tentez par l'eſperance de les vendre cherement. Le Duc de Nemours en avertit Louis XII. qui s'en plaignit vivement, & qui n'en reçut point d'autres excuſes, ſinon que cela s'étoit fait ſans l'ordre de la Republique. D'un autre côté les François commandez par le Comte de Moret leverent le ſiége qu'ils avoient mis devant Villa-Nova, où Cardonne entra, & n'y demeura pas long-tems ſans recevoir deux renforts conſiderables, chacun de deux cens lances, d'autant de chevaux-legers, & de deux mille fantaſſins vieux ſoldats aguerris. Le premier étoit commandé par Benavide; & le ſecond par Andrada. Les Eſpagnols devenus par-là plus forts que les François dans la Calabre tenterent de contraindre le Maréchal d'Aubigny à quitter la campagne; ils prirent Calli-

Mariana, hiſt. Hiſp. l. 27.

Guicciardin, l. 5.

An. 1502. mera, & en enleverent beaucoup de butin qu'ils prétendoient tranſporter dans Seminara; mais d'Aubigny les attendit au paſſage dans la campagne de Terina le jour de Noël, & les chargea ſi vivement, que les Eſpagnols après un combat aſſez opiniâtre furent mis en déroute, eurent mille des leurs de tuez, treize cens priſonniers, avec quinze drapeaux qu'on leur enleva. Enfin outre tout leur bagage qu'ils perdirent, d'Aubigny leur prit encore tout le butin qu'ils avoient fait à Callimera.

CXLVIII. Embarras du Duc de Nemours.

Le Duc de Nemours tenoit toûjours les Eſpagnols bloquez dans Barlette où Gonſalve commandoit en perſonne. D'Aubigny étoit d'avis qu'on aſſiégeât la place en forme, pour ôter aux Eſpagnols toute eſperance de recevoir les ſecours qu'on aſſembloit en Sicile. Mais le Duc de Nemours ſuivit les avis de ceux qui voulurent qu'on ſe contentât d'un blocus, ce qui dans la ſuite fut très-préjudiciable aux François. Gonſalve enleva le poſte de Rubos où la Palice commandoit, à douze milles de Barlette, pendant que le Duc étoit allé à Canoſe; la Palice fut fait priſonnier. Les François perdirent un convoi d'argent qu'on leur amenoit de Trani, les habitans de Caſtallanette avoient chaſſé la garniſon Françoiſe. Les cantons Suiſſes voiſins du Milanez s'emparerent du fort de Locarne, & obligerent Chaumont à l'abandonner; celui-ci attendit en vain que les Venitiens le ſecouruſſent, comme ils s'y étoient engagez. Suarez Figueroa Ambaſſadeur d'Eſpagne s'y oppoſoit ſecretement, dans le deſſein d'engâger cette Republique à faire alliance avec Ferdinand & à ſe joindre avec lui contre les François.

CXLIX. L'archiduc penſe à retourner en Eſpagne.

Dans ces conjonctures aſſez fâcheuſes pour la France, l'Archiduc Philippe qui s'ennuïoit beaucoup en Eſpagne, & qui vouloit abſolument s'en

s'en retourner en Flandres, offrit à Ferdinand son beau-pere, de repaſſer encore en France, & de menager un accommodement entre lui & Louïs XII. Cette propoſition ne fut pas d'abord du goût du Roi Catholique, parce qu'il connoiſſoit la droiture & la ſincerité de ſon gendre, qui d'ailleurs ſuivoit les avis du Seigneur de Vere ſon favori fort porté pour la France. Mais l'Archiduc par de nouvelles inſtances repreſenta que ſon paſſage par la France ne pouvoit être qu'avantageux à l'Eſpagne; qu'il s'aboucheroit avec Louïs XII. & qu'il ne deſeſperoit pas de l'engager à un accommodement: que ce Prince ne demandoit pas mieux, & que paroiſſant diſpoſé à la paix, il travailleroit à le faire conſentir au rétabliſſement de Frederic dans ſon roïaume de Naples, à certaines conditions & moïennant un tribut mediocre qu'il païeroit tous les ans; ou que ſi cette propoſition n'agréoit pas, il ſolliciteroit le Roi Très-chrétien à renoncer à ſes prétentions ſur le roïaume de Naples, en faveur de la Princeſſe Claude de France ſa fille; à condition que le Roi Catholique de ſon côté cederoit les ſiennes ſur le même roïaume à Charles Duc de Luxembourg ſon petit-fils & fils aîné de l'Archiduc; & qu'ainſi au moïen du mariage qui ſe feroit du Prince & de la Princeſſe, les droits des deux couronnes ſur le roïaume de Naples ſe trouvant réünis, il n'y auroit plus à craindre aucun ſujet de rupture. Ces raiſons firent conſentir Ferdinand à ce que ſouhaitoit l'Archiduc.

AN. 1502. L'archiduc retourne en Flandres, & repaſſe par la France.

Mariana, lib. 27. n. 76. Surius append. ad Naucler, p. 528. & 538.

Le deſſein du Roi Catholique, ſelon pluſieurs hiſtoriens, étoit de ſeconder les efforts de Gonſalve par une ruſe indigne de ſon caractere. L'Archiduc étoit le plus ſincere des hommes & le moins capable de tromper: il avoit la même opinion des autres, & ce fut par-là qu'on abuſa

CL. L'archiduc arrive à Lion & confere avec Louïs XII.

AN. 1502. de ſa bonté. Il falloit amuſer les François, afin que la flotte qu'ils avoient toute prête à Genes ne partit pas avant que les Allemands fuſſent arrivez de Trieſte à Barlette; & l'on crut l'Archiduc propre à cette negociation. Ferdinand après avoir fait tenir les Etats de Caſtille & d'Arragon, nomma l'Archiduc ſon Plenipotentiaire en France pour le traité qu'on alloit negocier, & lui donna les inſtructions qu'il jugea neceſſaires, ſans lui permettre de paſſer outre. L'Archiduc écrivit à Louïs XII. & lui demanda permiſſion de paſſer une ſeconde fois par la France, & de l'aller trouver à Lion où ſa Majeſté étoit alors. Le Roi y conſentit avec plaiſir, & lui envoia un ſauf-conduit que Philippe reçut à Perpignan. Il partit & arriva à Lion au commencement de l'année 1503. Il eut pluſieurs conferences avec le Roi, & la negociation ſe faiſoit entr'eux, pendant que le Cardinal d'Amboiſe & l'Evêque d'Alby ſon frere furent choiſis ſeuls pour conferer avec l'abbé Bernard de Buille, que Ferdinand avoit fait partir un peu après l'Archiduc, & à qui il avoit donné un pouvoir plus ample, qu'il ne devoit montrer qu'à l'Archiduc, pourvû que celui-ci voulut obſerver exactement ce qui y étoit contenu, & qu'il fit ſerment de tenir la choſe ſecrete.

Mariana, l'b. 27. ut ſupra.

CLI. Articles du traité entre les deux Rois de France & d'Eſpagne.

Mais l'abbé Bernard ne fut pas le maître. L'Archiduc paſſa ſes pouvoirs, & on ne permit pas ſeulement à l'abbé d'en informer le Roi Ferdinand; on l'intimida même tellement, qu'on l'obligea de remettre entre les mains de l'Archiduc le pouvoir dont il étoit chargé. Après ces précautions on travailla au traité qui fut conclu & ſigné le deuxiéme de Mars. Il portoit que Charles de Luxembourg fils de Philippe qui n'avoit pas plus d'un an, épouſeroit la Princeſſe

Recueil des traitez imprimez chez Leonard, to. 2.

ceſſe Claude fille aînée de Louïs XII. ce que la Reine Anne de Bretagne ſouhaitoit avec beaucoup d'ardeur. Qu'elle auroit en dot le roiaume de Naples, c'eſt-à-dire, la part qui appartenoit au Roi de France: & que les Rois Catholiques de leur côté cederoient au même Charles ce qu'ils y poſſedoient, comme les Duchez de Calabre & de la Poüille. Qu'après le traité ratifié, le Duc & la Princeſſe pourroient prendre le titre de Roi & de Reine de Naples. Que cependant les deux Rois jouïroient de leur partage; & que les terres qui étoient en débat comme la Capitanate, ſeroient ſequeſtrées entre les mains de l'Archiduc, tant du côté de Louïs XII. que de la part de Ferdinand. Qu'en cas de mort du Duc ou de la Princeſſe, ſans que le mariage eut été conſommé, on s'en rapporteroit pour la Capitanate à des arbitres non ſuſpects, choiſis de concert par les deux Rois. Qu'enfin l'on ceſſeroit toutes ſortes d'hoſtilitez de part & d'autre. L'Abbé Bernard ne laiſſa pas de ſigner le traité quoiqu'on n'eut pas ſuivi les ordres de ſon maître. Les herauts le publierent & l'envoïerent ſignifier aux Generaux des deux armées. Le Duc de Nemours l'accepta; mais Gonſalve le refuſa, à moins qu'il n'en eut auparavant reçû un ordre exprès du Roi Catholique. On dit que Ferdinand avoit informé ce General du voïage de l'Archiduc à Lion, & lui avoit ordonné de ne point déferer au traité de paix qu'on y pourroit conclurre, ſans avoir reçû de nouveaux ordres. AN. 1503. *Surita t. 5. l. 5. c. 26.*

CLII. Gonſalve refuſe de deferer à ce traité, & continue la guerre.

Ce refus de Gonſalve fut cauſe de la continuation de la guerre. Un ſecours de deux mille Allemands qu'il venoit de recevoir de l'Empereur, l'aſſurance qu'il avoit que le Pape & les Venitiens s'éloignoient fort des interêts de la France; & l'avis qu'il reçut que quatre mille Fran-

AN. 1503. François qu'on avoit débarquez à Genes s'étoient revoltez, parce que les tréſoriers qui croïoient la paix faite, avoient retenu l'argent de leur païe; tout cela lui perſuada qu'il ne ſeroit pas déſavoué du Roi Catholique, ſi le ſuccès étoit heureux. Juſqu'alors les François avoient preſque toûjours eu le deſſus; mais la negligence du Roi à prendre les meſures neceſſaires pour ſe mettre en défenſe, trop de confiance en l'Archiduc, & les précautions de Ferdinand qui ſe fortifioit pendant qu'il amuſoit la France d'une paix qu'il ne vouloit pas tenir, jointe à cela la temerité des Generaux François, fit changer bien-tôt leurs affaires de face.

Mariana, lib. 27. n. 96. & 99.

CLIII. Les François battus à Seminara.

D'Aubigny impatient de combattre, attaqua mal-à-propos le corps d'armée que commandoit Hugues de Cardonne, au-lieu d'attendre le ſecours qu'on lui préparoit en France. Il commit cette imprudence le vingt-uniéme d'Avril près de Seminara en Calabre, dans le même lieu où il avoit été victorieux quelques années auparavant. A peine en fut-on venu aux mains, que les François malgré les diſcours pathetiques de leur general, ne pouvant ſoûtenir le chôc des Eſpagnols, furent bien-tôt enfoncez & mis en deſordre. La ſeconde ligne où étoit leur infanterie les voïant preſque tous renverſez de cheval, & craignant d'être enveloppée, prit la fuite ſans tirer l'épée. On pourſuivit les fuiards juſqu'aux portes de Gioïa. Preſque tous les officiers furent faits priſonniers. D'Aubigny qui s'étoit ſauvé à la Roca d'Angitola n'eut pas un meilleur ſort; il y fût auſſitôt inveſti. Le reſpect qu'avoient les Eſpagnols pour d'Aubigny, & la crainte qu'il ne fut tué s'ils emportoient la place d'aſſaut, les retint, ils ſe contenterent de la prendre par famine. Il

Mariana, ibid.

n'y

n'y avoit des vivres dans la place que pour trois ou quatre jours; mais d'Aubigny ſçut ſi bien les menager qu'ils lui en durerent dix ou douze. Après ce terme il fut contraint de ſe rendre priſonnier, & toute la cavalerie ſe ſoumit preſque auſſi-tôt au vainqueur. AN. 1503.

CLIV. Gonſalve ſort de Barlette & vient à Cerignole.

Le Duc de Nemours averti dès le lendemain de la défaite de l'armée Françoiſe, crut qu'il falloit hazarder une bataille avant que Gonſalve eût joint l'armée victorieuſe. Il s'appliqua à garder avec tant de ſoin les avenues de Barlette que Gonſalve qui y étoit enfermé ne fut point averti de l'avantage que les ſiens venoient de remporter en Calabre; mais comme ce capitaine ſouffroit beaucoup à Barlette par la diſette des vivres, il en ſortit pour s'avancer vers Cirinola place aſſez forte; delà étant arrivé ſur la riviere d'Ofanto près de Cannes, il pourſuivit ſa route vers Cerignole, toûjours en ordre de bataille, pour n'être inquieté ni ſurpris par les ennemis qui étoient proche. Fabrice Colonne & Louïs d'Herrera alloient devant avec les coureurs de l'armée au nombre de mille chevaux. Dom Diegue de Mendoza menoit l'avant-garde compoſée de deux mille hommes d'infanterie Eſpagnole. Le Duc de Termens conduiſoit le corps de bataille avec un pareil nombre de fantaſſins & deux cens hommes d'armes. Enfin Gonſalve avoit pris l'arriere-garde avec les Allemands, quelques hommes d'armes, & le reſte de la cavalerie, pour faire tête aux ennemis, en cas qu'ils oſaſſent l'attaquer, ou le harceler dans ſa marche. Le païs étoit fort ſec, la chaleur exceſſive & le chemin beaucoup plus long qu'on n'avoit crû à cauſe des détours. *Mariana, ibid. n. 104. Guicciardin. l. 5.*

Les François informez de ce que ſouffroient les Eſpagnols, voulurent profiter d'une conjoncture ſi favorable & les engager au combat.

An. 1503. Gonſalve qui s'en doutoit, ſe prepara à les recevoir, après s'être retranché autant qu'il le pouvoit. Les Officiers de l'armée du Duc de Nemours étoient d'avis qu'on abandonnât la Poüille & la Calabre à Gonſalve, & qu'on ſe retirât vers Naples, en attendant le ſecours qui devoit venir de France; cet avis auroit été ſuivi, ſi le Pape & le Duc de Valentinois n'en avoient empêché l'execution. La plus grande partie des revenus de l'Abruzze & de la terre de Labour avoient été emploïez par le Duc de Nemours à acheter du bled à Rome, où il étoit à meilleur marché que dans le roïaume de Naples. On étoit ſur le point de l'enlever & de le tranſporter par mer à l'armée Françoiſe, lorſqu'Alexandre VI. & ſon fils qui n'oſoient encore ſe declarer ouvertement contre la France, & vouloient en ſecret favoriſer l'Eſpagne, firent intervenir le Magiſtrat qui de ſon autorité ſaiſit le bled, & l'enferma dans les greniers publics, enſuite d'une requête preſentée au ſaint Siege, dans laquelle il expoſoit fauſſement que les terres de l'Etat eccleſiaſtique n'avoient produit dans cette année qu'autant de bled qu'il en falloit pour la nourriture du peuple. Ainſi le deſſein de fermer aux Eſpagnols les approches du roïaume de Naples ne put être en aucune maniere executé faute de vivres.

CLV. Le Pape fait arrêter à Rome le bled acheté pour l'armée Françoiſe.

CLVI. Bataille de Cerignole, où les François ſont battus. *Mariana, lib. 27. n. 105. Sabellic. Enn. 11. lib. 2.*

Cette conduite du ſouverain Pontife & du Duc de Valentinois parut ſi criante à tous les officiers de l'armée Françoiſe, qu'ils opinerent tous à donner bataille. Ils s'avancerent donc vers les Eſpagnols; mais ils le firent avec tant de lenteur, que quand ils arriverent à Cerignole, il ne reſtoit plus qu'une heure du jour. Le Duc de Nemours voulût remettre la partie au lendemain. La ville de Cerignole étoit à lui, il pouvoit y paſſer la nuit commodément

&

& ſans crainte d'inſulte; il ſçavoit que Gonſalve n'avoit de bled que pour ce jour-là, & que par conſequent il ſeroit obligé de décamper le lendemain pour aller chercher des vivres. Mais l'impatience de combattre fut encore fatale aux François. Yves d'Alegre s'opiniâtra à vouloir qu'on ne differât point l'attaque au lendemain, & la plûpart des officiers ſe joignirent à lui pour ſe batre à l'heure même. La bataille commença donc un Vendredi vingt-huitiéme d'Avril par un évenement qui auroit intimidé les Eſpagnols, ſi Gonſalve n'en eut ſçû profiter. On avoit mis par ſon ordre les barils de poudre au milieu du camp, afin que les ſoldats puſſent en avoir plus aiſément, en cas de beſoin. Le feu s'y mit, on ne ſçait comment, dans le moment que les François abordoient les lignes. La flamme qui s'éleva jetta l'effroi dans l'armée qui crut tout perdu. Les Eſpagnols ſuperſtitieux prirent cet accident à mauvais augure. Mais Gonſalve ſans s'étonner, dit froidement à ceux qui l'environnoient. „ Courage, „ mes amis, voici le préſage aſſuré de la victoi„ re, puiſqu'on commence déja à faire des „ feux de joie." Ces paroles étant auſſi-tôt paſſées de rang en rang, la crainte fut diſſipée.

AN. 1503. *Raynald. ann. 1503. n. 5.*

La bataille fut aſſez vigoureuſe au commencement, & Gonſalve en eut tout l'avantage. Le Duc de Nemours en marchant le long des lignes des Eſpagnols fut tué ſur la place d'un coup d'Arquebuſe, de même que Chandenier & Montamar avec plus de trois mille des meilleurs ſoldats. Gonſalve aïant trouvé parmi les morts le corps du Duc, le fit inhumer à Barlette dans l'Egliſe de ſaint François, avec toute la pompe dûe à la grandeur de ſa naiſſance & à ſes excellentes qualitez. Châtillon fut fait priſonnier; les Princes de Salerne & de

Belcar. hiſt. lib. 9. & 10. Mariana, ut ſup. Belleforêt. lib. 6. c. 10.

AN. 1503. Melphe, & le Marquis de Lochito quoique bleſſez ne laiſſerent pas de ſe ſauver. On dit qu'il n'y eut que neuf Eſpagnols de tuez dans le combat; mais il y en eut beaucoup qui dans le chemin moururent de ſoif. Les vainqueurs demeurerent maîtres du champ de bataille, & y paſſerent toute la nuit. Le lendemain Cerignole ſe rendit à diſcretion, le château ſuivit cet exemple, de même que Canoſe. Gonſalve ne trouvant plus d'obſtacle marcha du côté de Melphi, dont les bourgeois ouvrirent auſſi-tôt les portes, & le general Eſpagnol prit tout droit le chemin de Naples.

CLVII. Preſque tout le roïaume de Naples ſe ſoumet à Gonſalve.

Auſſi-tôt qu'on ſçut qu'il approchoit, les habitans prierent le gouverneur de ſe retirer dans le Château neuf, & envoïerent preſenter leurs clefs à Gonſalve. Toute la Capitanate & la Baſilicate ſe ſoumirent à l'Eſpagne; dans la principauté de Salerne un grand nombre de Seigneurs & la plûpart des villes ſe declarerent pour les victorieux. Une revolution ſi ſubite & ſi peu prévue étonna toute l'Europe; & celui qui en devoit le plus profiter, en fut le plus touché. L'Archiduc Philippe étoit à Bourg en Breſſe, où il ſe divertiſſoit à la chaſſe avec le Duc de Savoïe ſon beau-frere.

Guicciardin. lib. 5. Mariana, lib. 28. n. 1. & 3.

CLVIII. Chagrin de l'Archiduc ſur la conduite de ſon beau-pere.

Il eut horreur de la perfidie de ſon beau-pere & de ſa belle-mere. Il ne ſe contenta pas de la leur reprocher par écrit, il leur manda qu'il s'alloit remettre entre les mains du Roi très-Chrétien, & qu'il n'en partiroit point, juſqu'à ce que ſon innocence fût averée d'une maniere ſi publique que perſonne n'en pût douter. Il tint parole & reprit le chemin de Lion. Les Rois Catholiques envoïerent un Ambaſſadeur à Louïs XII. pour plaider leur cauſe devant lui contre leur gendre. L'Ambaſſadeur ſoûtint que l'Archiduc avoit excedé ſes pouvoirs;

Guichenon hiſt. de Savoïe.

voirs ; mais celui-ci se justifia d'une maniere AN. 1503.
assez vive. Sa conduite parut sincere au Roi, qui se contenta de lui répondre, que si son beau-pere avoit fait une perfidie, il ne vouloit pas lui ressembler, & qu'il aimoit mieux avoir perdu un roïaume qu'il sçauroit bien reconquerir, que l'honneur qui ne se peut jamais recouvrer. Il congedia l'Archiduc avec beaucoup d'honnêtetez, & lui permit de retourner en Flandres.

CLIX. Gonsalve assiége en vain Gaïette. *Mariana, lib. 28. n. 11.*

Quoique la déroute des François eut été très-grande, Yves d'Alegre en avoit au moins sauvé quatre mille hommes de pied & quatre cens hommes d'armes. Il restoit encore aux François plusieurs places dans l'Abruzze & ailleurs, comme Aquila, la Roche d'Evendre, Venoze, Matabor & autres. D'Alegre mit son corps de troupes échapées auprès de Gaïette, place forte & bien fortifiée. Gonsalve y étant allé pour l'assiéger, d'Alegre y fit entrer ses troupes & s'y maintint courageusement jusqu'à l'arrivée du secours qui lui venoit de France. Gonsalve qui ne s'y attendoit pas, fut obligé de se retirer à Castiglione qu'on croit être l'ancienne *Formianum*. Il perdit en cette occasion dom Hugues de Cardonne, un des plus braves Chevaliers de l'Espagne ; il fut tué d'un coup de canon.

CLX. Prise du château de l'Oeuf par Pierre Navarre.

Pendant ce tems-là Pierre Navarre attaqua le château de l'Oeuf à Naples, où une partie des François s'étoit retirée lorsque Gonsalve fut reçû dans la ville. Aïant fait dresser sur le rivage de bonnes batteries de canon, il s'approcha du rocher & y attacha un mineur pour faire sauter les murailles du château, par le moïen des mines, dont on l'a crû sans raison l'inventeur. La premiere mine n'aïant pas réussi, il recommença, & la seconde fois

An. 1503 le mur ſauta & écraſa les aſſiégez. On fit main baſſe ſur tous ceux qui avoient échapé, officiers & ſoldats. Si le château eut pû ſe ſoûtenir encore un jour, il eut pû être ſauvé, parce que la flotte de Genes arriva le lendemain.

CLXI. Preparatifs des François pour s'oppoſer aux Eſpagnols.

Cependant les Rois Catholiques ne penſoient qu'à amuſer Louïs XII. & le commettre avec l'Archiduc. Dans cette vûe ils parlerent de rétablir ſur le trône de Naples le Roi Frederic, étant prêts, diſoient-ils pour marquer leur déſintereſſement, de rendre à ce Prince tout ce que l'Eſpagne poſſedoit de ſon roïaume, à condition que les François lui reſtitueroient de même le peu qui leur reſtoit de places dans ce païs-là. Le Cardinal d'Amboiſe découvrit l'artifice de Ferdinand, & le reprocha aux miniſtres d'Eſpagne avec tant de vivacité, qu'on rompît avec eux. Le Roi leur commanda de ſortir de Lion dans vingt-quatre heures, & de ſes autres Etats dans huit jours; & ſe prepara à la guerre d'une maniere capable d'étonner toute l'Europe, afin que l'affront n'en demeurât pas à la France. Il mit quatre armées ſur pied; trois de terre, & une ſur mer. La plus forte de celles de terre commandée par la Trimoüille & compoſée de dix-huit mille fantaſſins & de deux mille hommes d'armes, étoit pour recouvrer le roïaume de Naples. Les trois autres pour attaquer l'Eſpagne, une commandée par le Sieur d'Albret devoit entrer par le Languedoc dans le Rouſſillon. Une autre ſous la conduite de Jean de Foix Vîcomte de Narbonne, s'aſſembleroit en Guienne & commenceroit par le ſiége de Fontarabie. L'armée navale devoit courir les côtes de Catalogne & du roïaume de Valence, porteroit du ſecours à Gaïette, & empêcheroit que rien ne put aller d'Eſpagne dans le roïau-

CLXII. Louïs XII. ſe prepare à la guerre contre l'Eſpagne, & leve quatre armées.

roïaume de Naples. Mais la diligence de Gon- AN. 1503.
ſalve, & l'habileté de Pierre Navarre, previn-
rent tous ces grands projets de la France, &
les rendirent tellement inutiles, qu'il ne reſta
à Louïs XII. que le regret d'avoir fait une
prodigieuſe dépenſe pour ſe mettre en état de
les executer.

LIVRE CENT-VINGTIÉME.

AN. 1503. I. Promotion de neuf cardinaux par Alexandre VI.

PENDANT tous ces mouvemens qui agitoient l'Italie, Alexandre VI. fit le dernier jour du mois de Mai une promotion de neuf Cardinaux pour remplir les places qui vacquoient dans le ſacré College; de ces neuf, il y en eut cinq Eſpagnols du roïaume de Valence, peut-être que leur merite perſonnel eut moins de part à leur élevation, que le lieu de leur naiſſance & le bonheur d'être compatriotes du Pape. Ces Cardinaux furent. 1. Jean Caſtellan Eſpagnol, Archevêque de Trani, prêtre Cardinal du titre de ſainte Marie au-delà du Tibre, & Archevêque de Montreal. 2. François Remolini Eſpagnol, Archevêque de Surrento, prêtre Cardinal du titre de ſaint Jean & ſaint Paul, enſuite Archevêque de Palerme. 3. François Soderini Florentin, Evêque de Volterre, prêtre Cardinal du titre de ſainte Suſanne, puis Evêque de Saintes & d'Oſtie, & doïen du ſacré College 4. Melchior Meckau Allemand, Evêque de Brixen, prêtre Cardinal du titre de ſaint Etienne au Mont Cœlius. 5. Nicolas de Fieſque Genois, Evêque de Fréjus & de Toulon, prêtre Cardinal du titre de ſaint Nicolas *inter imagines*, puis du titre des douze Apôtres, Archevêque d'Embrun, & Evêque d'Oſtie. 6. François Spartz Eſpagnol, Evêque de Leon, prêtre Cardinal du titre de ſaint Serge & de ſaint Bacche. 7. Adrien Caſtelli Italien, Evêque d'Erford, puis de Bathemon en Angleterre, prêtre Cardinal du titre de ſaint Chryſogone. 8. Jacques de Caſeneuve Eſpagnol, prêtre Cardinal du titre de ſaint Etienne au Mont Cœlius. 9. François Loris Eſpagnol, Evêque

Onuphr. Panvin. in Alex. VI.

que d'Elvas, diacre Cardinal du titre de sainte Marie la neuve. On en ajoûte un dixiéme, Jean Ambassadeur du Duc de Saxe, du titre de sainte Croix en Jerusalem. AN. 1503.

II. Les Pisans offrent de se soumettre au Duc de Valentinois.

Alexandre VI. dans l'inaction où il paroissoit être par rapport à la revolution de Naples, ne laissoit pas de penser à ses interêts; lui & le Duc de Valentinois furent sur le point de se declarer en faveur des Espagnols. La Republique de Florence qui ne pouvoit souffrir que ceux de Pise persistassent dans leur revolte, avoit levé une armée, dont elle avoit donné le commandement à Jacques de Silly gentilhomme Normand qui avoit été bailli de Caën. Celui-ci se persuada que Pise tomberoit par un blocus, & il la reduisit en effet par ce moïen à des extrêmitez si fâcheuses, que les Pisans s'adresserent au Duc de Valentinois pour se soumettre à sa domination plûtôt que de dépendre des Florentins. Le Pape & son fils apprirent cette nouvelle avec beaucoup de joïe, & envoïerent aussi-tôt Curtio leur agent à Gonsalve, pour le prier de venir joindre son armée à celle du Pape, afin de faire lever le blocus de Pise; mais Gonsalve qui étoit alors devant Gaïette refusa le Pape. Curtio fut arrêté à son retour par le Comte de la Moterie qui lui prit sa lettre, & l'envoïa en France où elle fut déchiffrée. Louïs XII. fut si irrité de la perfidie du Pape & du Duc de Valentinois, qu'il voulut que son armée marchât dans le moment vers Rome. Mais le Cardinal d'Amboise qui pensoit toûjours à la papauté, & qui ne croïoit y pouvoir parvenir que par le credit du Duc de Valentinois, appaisa la colere de sa Majesté, & se prévalut de l'heureux succès du Marquis de Saluces qui venoit de ravitailler Gaïette.

Guiciardin. l. 5.

Raynald. ad annum. 1503. n. 10.

Alexandre aïant appris que ses desseins avoient été

AN. 1533. été découverts, envoïa au Roi de France un homme de confiance, pour lui promettre une exacte neutralité entre la France & l'Eſpagne. Le Roi ne vouloit point écouter l'envoïé du Pape; mais le Cardinal d'Amboiſe uſant du pouvoir qu'il avoit ſur ſon eſprit, lui repreſenta que s'il demeuroit uni d'amitié avec le Pape, il pouvoit eſperer que le Duc de Valentinois joindroit ſon armée à celle du Marquis de Mantoüe pour défendre Gaïette qu'on vouloit toûjours ravir à la France. Sur cette eſperance le Roi s'appaiſa, & envoïa Pompadour afin de traiter avec le Pape. Mais celui-ci abuſant de la trop grande bonté ou plûtôt de la foibleſſe du Roi, lui demanda pour condition du traité qu'on lui ſacrifiât les Urſins qu'on croïoit toûjours attâchez à la France. Louïs eut d'abord horreur de cette propoſition; mais le Cardinal d'Amboiſe tâcha de perſuader à ce Prince, que s'il ne ſatisfaiſoit le Pape ſur cet article, jamais il ne recouvreroit le roïaume de Naples. Louïs ſe laiſſa gagner, il conſentit que toutes les terres des Urſins ſeroient cedées au Pape, & qu'on remettroit entre ſes mains le fils unique de Jourdain des Urſins chef de la maiſon de ce nom.

III. Le Pape recherche l'amitié du Roi de France.

IV. Le Pape demande au Roi qu'il lui abandonne les Urſins.

V. Ceux de Petigliano refuſent au Pape le jeune des Urſins.

Le jeune des Urſins étoit élevé dans la ville de Petigliano, & commençoit à donner des marques qu'il ſeroit un jour un grand capitaine. La bourgeoiſie étoit ſi prévenue en ſa faveur, que quand les commiſſaires du Pape vinrent dans cette ville pour ſommer les habitans de leur livrer ce jeune Seigneur, il y eut un ſoulevement general. On n'eut aucun égard aux ordres du Pape; on ne voulut jamais lâcher ce Prince, on lui donna des gardes pour ſa ſûreté. Jourdain des Urſins ſon pere qui agiſſoit toûjours avec beaucoup de ſincerité, s'attira par cet endroit

la colere du Pape, qu'il crut ne pouvoir mieux appaiſer qu'en s'offrant lui-même en la place de ſon fils. Mais Alexandre & le Duc de Valentinois ne ſe contenterent pas de ſes offres; & l'armée de ſa Sainteté ſeroit allée dans le moment même attaquer la ville de Petigliano, ſi Dieu ne l'eut arrêtée par la mort du Pape. AN. 1503.

VI. Mort funeſte du Pape Alexandre VI.

Cette mort eſt accompagnée de circonſtances ſi ſurprenantes, & fit alors tant de bruit dans le monde, qu'on ne peut ſe diſpenſer de rapporter ici tout ce que les auteurs en ont dit. Le plus grand nombre, même parmi les Italiens, dit que le Duc de Valentinois aïant beſoin d'argent pour augmenter ſes troupes, en demanda au Pape; mais que le tréſor d'Alexandre ſe trouvant épuiſé, & le credit manquant; ce Duc à qui les plus grands crimes ne coutoient rien, lui propoſa de ſe défaire du Cardinal Adrien Corneto, & de deux ou trois autres du ſacré College qui paſſoient pour être les plus riches, & qui d'ailleurs étoient fort menagers, & portoient l'épargne juſqu'à l'avarice. L'expedient étoit ſûr, les Papes étant alors en poſſeſſion d'heriter des Cardinaux; & quand cela n'auroit pas été, Corneto étoit de ſi baſſe naiſſance qu'aucun de ſes parens n'auroit oſé ſe preſenter pour diſputer au Pape la ſucceſſion du défunt. Alexandre qui n'étoit pas plus ſcrupuleux que ſon fils, approuva la propoſition; & le Duc de Valentinois reſolut d'empoiſonner Corneto avec ſes collegues; mais parce qu'ils ſe ſeroient défiez de lui, s'il les eût invitez lui-même à ſouper, il perſuada au Pape ſon pere, de les traiter dans la vigne du même Cardinal, qui étoit aſſez proche du Vatican. Ainſi le Pape devint complice du crime de ſon fils, par la même raiſon qui l'avoit fait conſentir à tant d'autres, c'eſt-à-dire, par un excès d'ambition & de com-

Raph. Volaterran. lib. 22. Antrop. Onuph. Panvin. in Alex. VI. Mariana l. 28. n. 14. & ſeq. Guiciardin. de reb. Ital. lib. 5. Surius append. ad Naucler. p. 538. Daniel hiſt. de France, t. 5. p. 220. Mem. de Comines, to. 5. de l'édit. de 1723. p. 488.

AN. 1503. complaiſance aveugle, qui ne lui permettoit pas de rien refuſer au plus méchant homme qui fut au monde.

On prepara par ſon ordre un repas magnifique dans cette vigne; les Cardinaux dont on vouloit ſe défaire y furent invitez. Sa Sainteté avoit envoïé devant un de ſes domeſtiques avec quelques bouteilles remplies d'un vin empoiſonné, lui défendant d'en donner à perſonne ſans ſon ordre; & l'officier croïant qu'on ne lui défendoit de donner de ce vin à aucun, que parce qu'il étoit le meilleur de ceux qu'on devoit ſervir, en preſenta au Pape, qui après être arrivé demanda à boire avant le ſouper, parce qu'il faiſoit très-chaud. Quelques hiſtoriens diſent qu'il n'y avoit qu'une bouteille empoiſonnée entre quelques autres du plus excellent vin d'Italie, qu'on en avertit le maître d'hôtel, & qu'on n'oublia aucune des précautions qui devoient l'empêcher de ſe méprendre. Que comme il faiſoit alors une chaleur extraordinaire, le Pape & le Duc en arrivant à la vigne, voulurent ſe rafraîchir; & que quelque ſoin qu'on eut pris de bien inſtruire le maître d'hôtel, il ſe trompa, & donna de la bouteille empoiſonnée à ſa Sainteté & au Duc de Valentinois. Il y en a qui aſſurent que ce maître d'hôtel qui ſçavoit le ſecret étant allé en quelque endroit pour donner ſes ordres, un autre qui n'étoit point inſtruit du poiſon leur donna de ce vin. Quoi qu'il en ſoit, ils en burent, l'effet fut prompt, & le Pape qui ne trempoit pas beaucoup ſon vin, ſentit auſſi-tôt une colique violente qui dégenera en de cruelles convulſions. Le Duc plus jeune, qui ne bûvoit que de l'eau rougie eut les mêmes ſymptomes quoique moins violens. Il leur fut aiſé d'en deviner la cauſe, & l'on eut recours aux remedes

Duchesne hiſt. des papes, dans la vie d'Alex. VI.

Leti vita card. Borgia.

Raynald ad ann. 1503. n. 11.

les

les plus convenables, qui furent toutefois inutiles au Pape. Une convulsion l'emporta quelques heures après qu'il eut avalé le poison. Le Duc en fut quitte à meilleur marché; il prit tous les antidotes dont on se put aviser, on le mit dans le ventre d'une mule encore vivante, & qui lui sauva la vie; mais le poison étoit si violent, qu'il fut dix mois malade, qu'il ressentit des douleurs très-vives pendant tout ce tems-là, que ses cheveux & ses ongles tomberent, & sa peau se leva par toutes les parties de son corps. AN. 1503.

Cette relation de la mort d'Alexandre VI. n'est pas tout-à-fait conforme au recit qu'en fait Pierre Martyr d'Angleria, ainsi nommé parce qu'il étoit d'Anghiera petit bourg près de Milan, dit en Latin *Angleria*, & qui avoit été conseiller de Ferdinand Roi Catholique. Il dit dans une de ses lettres, que le Duc de Valentinois forma lui seul le dessein d'empoisonner les quatre Cardinaux dont on a parlé, & que le Pape n'en étoit pas complice. Qu'aussi-tôt que sa Sainteté fut arrivée à la vigne où le festin étoit preparé, elle appella le Maître d'hôtel qui sçavoit seul le secret de la bouteille empoisonnée, pour lui donner quelque commission; que le Duc pria le Pape de la donner à un autre, ce qu'il fit; mais qu'un demi quart d'heure après il survint une nouvelle affaire dont le Pape crut que le Maître d'hôtel s'acquitteroit mieux qu'un autre, qu'il l'en chargea, & que le Duc n'osa s'y opposer, de crainte de lui donner du soupçon, ou d'être obligé de lui découvrir le secret. Qu'il se contenta d'avertir le Maître d'hôtel de bien instruire celui à qui il confieroit le soin du buffet; ce qu'il fit avec toute la précaution possible, mais que celui qu'il substitua, faute de memoire ou d'application, ne se sou-

Petr. Martyr. Angler. epist. 264. ad Episcop. Granat.

Spond. ad ann. 1503. n. 5.

An. 1503. ſouvint pas de ce qu'on lui avoit dit ; qu'il ne put démêler la bouteille empoiſonnée d'entre les autres ; & que le Pape & le Duc lui aïant demandé à boire, il leur verſa le poiſon preparé pour d'autres ; que le Pape en mourut peu d'heures après le ſamedi dix-ſeptiéme du mois d'Août, & que le Duc beaucoup plus jeune & plus robuſte en échappa de la maniere qu'on vient de raconter.

Raynald. ad ann. 1503. n. 11 ex MS. Diar. archiv. vatic. ſignat. litt. I.

Enfin le continuateur de Baronius Odericus Raynaldus, témoigne ſur la foi de pluſieurs bons manuſcrits, à ce qu'il dit, que l'envie qu'on portoit au Pape fut cauſe de ces calomnies qu'on répandit ſur ſa mort. Que le ſamedi dixiéme du mois d'Août 1503. Alexandre VI. commença de ſe trouver mal dès le matin, que vers le midi il fut attaqué d'une fiévre qui lui cauſa la mort ; que le quinziéme s'étant fait ſaigner, elle fut changée en tierce, le lendemain il prit medecine, & ſe confeſſa à Pierre Evêque de Rieti, qui enſuite celebra la meſſe en ſa preſence, & lui donna la communion dans ſon lit ; il la reçut avec beaucoup de devotion, & ſe leva ſur ſon ſéant, quoiqu'il fût dans une grande foibleſſe, pour marquer plus de ſoumiſſion. Les Cardinaux de Coſenze, de Montreal, d'Arborre, de Caſeneuve & de Conſtantinople, s'étant trouvez alors auprès de lui, il leur dit après la meſſe, qu'il ſentoit augmenter ſon mal ; il reçut enſuite l'extréme-onction par les mains du même Evêque de Rieti, & expira peu de tems après en preſence de cet Evêque, du dataire & de quelques palfreniers qui étoient alors dans ſa chambre. Cette relation étant tirée du journal de la maiſon de Borgia, qui étoit celle du Pape, paroît avec raiſon ſuſpecte, & ne peut prévaloir ſur tant d'autres qui n'ont point été faites de concert.

Dès

Dès qu'Alexandre fut mort, le Duc de Valentinois tout malade qu'il étoit lui-même, donna ordre à Dom Michelette de faire fermer toutes les portes par où l'on pouvoit entrer dans l'appartement du Pape. Celui-ci aïant trouvé ſur ſes pas le Cardinal de Caſeneuve, il le ménaça de l'étrangler ou de le jetter par les fenêtres, s'il ne lui donnoit les clefs du tréſor du Pape. Ce bon homme épouvanté les lui remit auſſi-tôt entre les mains; & dom Michelette paſſant outre ouvrit la porte, viſita les endroits les plus cachez, & fit emporter ſur le champ tout l'or & l'argent que le défunt Pape avoit amaſſé, & qu'on fait monter à cent mille ducats, ce qui ne s'accorde pas avec ce qu'on vient de dire, que ſes tréſors ſe trouvoient épuiſez, lorſque le Duc de Valentinois lui demanda de l'argent. Dom Michelette ne laiſſa pas d'emporter ce qu'il trouva; & lorſqu'il eut mis ce tréſor en lieu de ſûreté, il fit ouvrir toutes les portes & publia la mort d'Alexandre VI. Les domeſtiques du défunt Pape ſe ſaiſirent de ſa garde-robe qui n'étoit pas fort conſiderable.

AN. 1503. VII. Le Duc de Valentinois fait enlever les tréſors du Pape. *Raynald. hoc anno. n.* 12. *Volaterran. ut ſupra.*

On porta le corps du défunt au Vatican, & on pria les Cardinaux de ſe trouver à la Minerve pour aſſiſter à ſes funerailles. On avertit auſſi tout le clergé & les religieux de ſe rendre au palais pour accompagner le convoi à l'Egliſe de ſaint Pierre, où le corps du Pape fut porté par quatre pauvres precedez de trois cens autres qui portoient des flambeaux de cire blanche. Pendant cette marche il y eut une conteſtation entre les ſoldats qui étoient demeurez à la garde du palais, & ceux qui portoient les flambeaux qu'on leur ôta avec violence. Cette diſpute alla ſi avant, que le corps du ſouverain Pontife fut abandonné & demeura ſeul; de

VIII. Funerailles du Pape Alexandre VI.

AN. 1503. de ſorte que ſes officiers furent obligez de le porter eux-mêmes ſur le grand autel.

IX. Révolutions en Italie après la mort du Pape.

Cette mort cauſa de grandes revolutions dans les affaires. Savelli maréchal de la cour de Rome fit rendre la liberté à tous ceux que le défunt Pape avoit fait empriſonner ; les Urſins retournerent dans leurs maiſons & firent piller les banquiers Eſpagnols ; ſept autres Souverains rentrerent auſſi dans leurs Etats ; les Vitelli dans Citta-di-Caſtello ; les Baglioni dans Perouſe ; les Appiani dans Piombino ; les Monté-Feltro dans le Duché d'Urbin ; les Vanelli dans Camerino, les Sforces dans Peſaro, & ceux de la Rovere dans Senigaglia. Mais la province de la Romagne fut en vain ſollicitée de reconnoître ſes anciens Seigneurs, ou pour le moins de retourner ſous la domination du ſaint Siege ; elle refuſa l'une & l'autre, & demeura fidéle au Duc de Valentinois, ce qui étonna tout le monde. Les Urſins rentrez dans Rome prirent les armes contre les Colonnes qui y étoient auſſi rentrez. Comme tout ſe diſpoſoit à une guerre civile, le conclave fut retardé, & on le fit préparer dans le convent de la Minerve. Seize Cardinaux s'y étant aſſemblez firent l'Evêque de Raguſe gouverneur de Rome, & lui donnerent deux cens gardes pour la ſûreté de ſa perſonne. On fit auſſi l'Archevêque de Salerne camerlingue de la ſainte Egliſe. On rompit le ſceau d'Alexandre VI. & on remit l'anneau du pêcheur entre les mains du Cardinal Caſeneuve dataire. On fit enſuite l'inventaire des meubles du défunt Pape ; & quoique dom Michelette eut emporté tout ce qu'il avoit crû de quelque valeur ; on ne laiſſa pas d'y trouver encore une caſſette couverte de velours vert, dans laquelle il y avoit des pierreries qui furent eſtimées plus de vingt mille écus.

Raynald. ibid. ut ſupra.

Les

Les Cardinaux apprehendoient fort que les armées de France & d'Eſpagne ne s'approchaſſent de Rome pour ôter la liberté au conclave; & cette apprehenſion n'étoit pas ſans quelque fondement. Louïs XII. avoit donné ſes ordres: un corps de Suiſſes étoit déja parti, mais il n'avoit pas eu le tems de s'approcher ſelon les deſirs du Roi. Tout ce que ce Prince put faire fut de mander au Marquis de Saluces de venir au port d'Oſtie avec ſa flotte chargée d'autant de ſoldats qu'il en pourroit embarquer, ſans dégarnir Gaïette, afin d'empêcher Gonſalve de venir à Rome donner au conclave les loix qu'il lui plairoit; le Marquis obéit. Il arriva à Oſtie, y débarqua plus de quatre mille vieux ſoldats & les campa en un lieu ſi avantageux, qu'on n'avoit rien à craindre de l'arrivée de Gonſalve. Le Marquis de Mantoüe partit auſſi de Parme avec ſes troupes, & ſon approche empêcha que le Duc de Valentinois qui commençoit à ſe mieux porter, ne ſe joignît aux Eſpagnols contre la France. AN. 1503. X. L'armée Françoiſe s'approche de Rome.

Ce Duc voïant qu'il n'étoit pas lui-même en ſûreté tâcha de diſſimuler la haine qu'il portoit à la France, & de gagner les Cardinaux qui étoient les plus zelez pour les interêts de ce roïaume. Il envoïa prier avec beaucoup d'honnêteté le Cardinal de San-Severino & Matthieu de Tran Ambaſſadeur de Louïs XII. à Rome de le venir voir. Ils y vinrent. Le Duc les pria d'oublier le paſſé, il fit ſerment qu'il ſeroit toûjours fidéle à la France, & qu'on n'auroit jamais aucun lieu de ſe plaindre de lui; & afin qu'on le crût plus aiſément, il aſſura qu'il étoit mécontent des Colonnes & des Eſpagnols & qu'il s'en défioit. Comme malgré ces proteſtations il craignoit toûjours qu'on ne ſe ſaiſit de lui, il exagera la faute que feroient les XI. Intrigues du Cardinal d'Amboiſe pour ſe faire élire Pape.

An. 1503. les François en le ſacrifiant à ſes ennemis.

Ces beaux diſcours ne firent pas beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit du Cardinal & de l'Ambaſſadeur ; cependant ils feignirent d'y ajoûter foi, parce qu'ils avoient deſſein de faire élire Pape le Cardinal d'Amboiſe, & qu'ils croïoient y réuſſir en menageant le Duc. Le Cardinal homme ambitieux avoit toûjours tendu à cette dignité, & c'étoit pour cette raiſon qu'il avoit procuré la liberté au Cardinal Aſcagne Sforce qui étoit priſonnier en France. Il comptoit que la reconnoiſſance l'engageroit dans ſes interêts. Ce qui fit qu'à la liberté on ajoûta un train magnifique & la reſtitution de tous ſes benefices. San-Severino & l'Ambaſſadeur qui étoient complices des deſſeins ambitieux du Cardinal d'Amboiſe, aſſurerent le Duc de Valentinois qu'il pouvoit compter ſur toute la protection de la France, à deux conditions ; la premiere, que dès que ſa perſonne ſeroit en ſûreté, il joindroit ſes troupes à celles de France ; la ſeconde, qu'il mettroit tout en œuvre pour faire élire Pape le Cardinal d'Amboiſe. Le Duc promit tout ce qu'on voulut ; on conclut un traité avec un article ſecret pour la promotion du miniſtre de France à la papauté. Le Duc nomma les Cardinaux dont il diſoit être ſûr, & avant même de leur avoir parlé, il repondit de leurs voix. Ce qui ſurprend, c'eſt qu'on ait pû ajoûter foi à des promeſſes qui paroiſſoient & qui étoient en effet ſans fondement.

XII. On ſe prépare à tenir le conclave.

Pendant toutes ces intrigues on ſe préparoit à tenir le conclave. Le vingt-neuviéme d'Août les Cardinaux s'aſſemblerent & prirent des arrangemens pour tenir Rome en ſûreté. On mit le capitaine Charles Alouſe à la tête de vingt mille hommes dont on lui donna le commandement. Dans le même tems on barricada

le

les rues ; & on tendit les chaînes pour fermer le paſſage à la cavalerie. Le Gouverneur du château Saint-Ange promit aux Cardinaux de ſainte-Croix, de Medicis & Ceſarini d'être fidéle au ſacré College, & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ſe rendit ſa caution. Le même jour ce Gouverneur mit en liberté l'auditeur de la chambre, Gaëtan Bernardin Abbé d'Alviano, Jacques de Saranello, & un autre Abbé, après qu'ils eurent donné caution pour vingt mille ducats. Et dans le même tems les Eſpagnols brûlerent le palais des Urſins à Montegiovani. An. 1503.

XIII. Negociations du ſacré College avec le Duc de Valentinois, pour un accommodement.

Dans une autre congregation qu'on tint à la Minerve, on reſolut de s'accommoder avec le Duc de Valentinois qui offroit de ſe ſoumettre au ſacré College ; & l'on ordonna à Pandolfe ſecretaire de la chambre de conferer avec Agapit Damelia ſecretaire du Duc. Dans une congregation ſuivante, Pandolfe lut le traité qu'Agapit avoit ſigné, par lequel le Duc s'offroit de défendre le ſacré College, chaque Cardinal en particulier, la nobleſſe Romaine, les bourgeois & le peuple, & de garder les palais des Cardinaux. Il fut reſolu, pour obliger le Duc d'executer plus fidélement ce traité, de le faire general des troupes de l'Egliſe, juſques à l'élection d'un nouveau Pape, avec les honneurs & les appointemens ordinaires. Il fut auſſi arrêté qu'on tiendroit le conclave dans le château Saint-Ange, & qu'on feroit faire défenſes de la part du ſacré College à Proſper Colonne & aux Urſins d'entrer dans Rome, de peur qu'ils ne troublaſſent l'élection. Néanmoins ſans égard à ces défenſes Proſper y vint le même jour, & crut en être quitte en faiſant faire ſes excuſes au ſacré College. Ludovic Ritiliano & Fabio des Urſins entrerent auſſi dans Rome vers le même-tems avec deux cens chevaux & deux

An. 1503. cens hommes de pied ; ils pillerent pluſieurs maiſons ; entr'autres celle du Cardinal Caſano. Le ſacré College aïant appris ces déſordres obligea les uns & les autres à ſortir de la ville.

Le Vendredi ſuivant douze Cardinaux furent nommez pour conferer avec les Ambaſſadeurs de l'Empereur, des Rois de France & d'Eſpagne, de la Republique de Veniſe & ſon ſecretaire ; & tâcher de leur perſuader qu'ils devoient porter le Duc de Valentinois à ſortir de la ville, & qu'il ne convenoit pas que les Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne appellaſſent auprès d'eux aucun de leur nation. Après de longues conteſtations, ces Ambaſſadeurs ſe conformerent aux volontez du ſacré College, & allerent au Vatican trouver le Duc de Valentinois, qu'ils prierent de ſortir de Rome avec les troupes qu'il y avoit fait entrer. Ce Duc leur repreſenta qu'il n'étoit en ſûreté ni dans ſon palais ni hors de la ville ; qu'ainſi il ne pouvoit licencier les troupes qu'il avoit fait venir. Les Ambaſſadeurs lui offrirent de le loger avec deux ou trois de ſes domeſtiques, ou de lui donner entrée dans le Château Saint-Ange. Il accepta ce dernier parti, pourvû qu'on lui permît de laiſſer entrer avec lui une partie de ſes troupes pour ſa ſûreté, offrant de congedier le reſte. Les Ambaſſadeurs ſe retirerent ſans rien conclure, parce que le ſacré College ne vouloit pas que le Duc ſe rendît maître de ce château, & qu'il ne croïoit pas trouver ſa ſûreté autrement.

XIV. Traité par lequel le Duc de Valentinois s'oblige à ſortir de Rome.

Cependant le Gouverneur du Château Saint-Ange ne voulut pas y recevoir les Cardinaux pour y tenir le conclave, parce qu'il avoit promis, diſoit-il, de le remettre au Pape qui ſeroit élû, & qu'il ne vouloit pas manquer à ſa parole. Jacques frere du Cardinal de Sienne, & le Cardinal de Volterre arriverent à Rome le tren-

trentiéme d'Août, & le Vendredi premier de Septembre on tint une congregation dans le palais du Cardinal de Naples; on y manda les Ambaſſadeurs, avec leſquels on arrêta les articles ſuivans pour obliger le Duc de Valentinois de s'éloigner de Rome. Qu'il pourroit ſortir de la ville & de l'Etat eccleſiaſtique avec toutes ſes troupes, ſon artillerie & les vivres qui ſeroient neceſſaires. Que le peuple Romain promettroit de ne lui faire aucune inſulte & de lui fournir ce dont il auroit beſoin, même des chevaux pour conduire ſon artillerie. Le ſacré College s'obligea encore d'écrire à la Republique de Veniſe afin qu'elle lui donnât paſſage dans la Romagne & dans les autres terres de ſon obéïſſance. Le Duc promit de ſa part d'empêcher qu'on ne fît aucun tort au peuple ni aux maiſons de plaiſance, ni aux troupeaux; de ſortir de Rome dans trois jours, & d'en faire ſortir le lendemain Proſper Colonne avec ſes troupes. Les Ambaſſadeurs de l'Empereur & du Roi Catholique s'obligerent au nom de leurs maîtres d'empêcher que le Duc de Valentinois & les Colonnes s'approchaſſent à dix milles près de la ville pendant que le ſiege ſeroit vacant. L'Ambaſſadeur de France promit la même choſe pour les Urſins. Ces articles furent ſignez par le Duc de Valentinois; & le peuple Romain promit aux Cardinaux Eſpagnols de ne leur faire aucun tort ni à leurs maiſons. AN. 1503.

XV. Arrivée du Cardinal d'Amboiſe & d'autres Cardinaux à Rome.

L'Ambaſſadeur de France demanda qu'on lui remît le Château Saint-Ange; mais on le lui refuſa. Le Cardinal d'Amboiſe étoit parti de France avec les Cardinaux d'Arragon & Aſcagne Sforce dans le deſſein de ſe faire élire Pape. Il apprit en arrivant à Rome que le conclave avoit été retardé, & que les Cardinaux refuſoient d'y entrer, à moins que l'armée de France ne ſe retirât,

AN. 1503. tirât, & que le Duc de Valentinois n'en ſortît avec ſes troupes. La demande étoit ſi juſte, que le Cardinal d'Amboiſe n'oſa s'y oppoſer. Il convint encore que l'armée Françoiſe qui étoit à Népi n'avanceroit point pendant le conclave dont l'ouverture ne fut plus differée. Le Cardinal Cornaro arriva à Rome ; & l'on fit publier à ſon de trompe que perſonne ſur peine de la vie n'inſultât le Duc de Valentinois ni ceux de ſon parti. Le deuxiéme du mois de Septembre il partit *incognito* dans une litiere fermée. Le Cardinal Ceſarini étoit allé l'attendre à la porte par où l'on va à Monte-Mario; mais il apprit qu'il étoit déja paſſé, & qu'il avoit pris la route de Naples ; le Cardinal de San-Severin le ſuivit bien-tôt après. Le lundi quatriéme de Septembre on commença les obſeques du défunt Pape dans l'Egliſe de ſaint Pierre, les troubles de Rome aïant été cauſe de ce retardement; & le même jour Julien Cardinal de ſaint Pierre-aux-liens, & celui de Côme ſe rendirent à Rome ; enſorte que de quarante-ſept Cardinaux qui compoſoient le ſacré College, trente-huit furent en état de commencer le conclave.

XVI. Les Cardinaux entrent au conclave.

Il fut tenu dans le palais du Vatican, ſuivant l'ancienne coûtume, on y meubla trente-huit chambres pour les Cardinaux; & celle qui avoit été occupée par le Pape Alexandre VI. dans le précedent conclave échût au Cardinal de Sienne ; ce qui parut de bon augure pour lui. Les concurrens à la papauté comptoient plus pour s'y élever ſur leurs intrigues & ſur le crédit de leurs amis, que ſur la probité, la vertu & la ſcience, qu'ils ſembloient regarder comme des titres inutiles. Le Cardinal d'Amboiſe Archevêque de Roüen étoit un de ceux qui paroiſſoient le plus ſur les rangs, & qui y eſpe-

Mariana, lib. 28. n. 14. & 18.

eſperoient plus ouvertement ; le Cardinal Julien de la Rovere, autrement de ſaint Pierre-aux-liens, traverſoit autant qu'il le pouvoit les prétentions du Cardinal d'Amboiſe, quoique d'ailleurs il eut de grandes liaiſons avec la France, & qu'il eut toûjours marqué un grand attachement pour cette couronne ; il ne pouvoit néanmoins ſouffrir que perſonne ôſât lui diſputer le ſouverain Pontificat. Le grand Gonſalve qui n'oublioit pas les interêts de ſon maître, entroit comme les autres dans les intrigues du conclave, & appuïoit de tout le crédit de ſes amis le Cardinal dom Bernardin de Carvajal. Cependant aucun de ces trois ne fut élû, comme on va voir. AN. 1503.

Les Cardinaux étant entrez au conclave, on lut les articles qui avoient été arrêtez par Innocent VIII. & on réſolut que chacun en prendroit copie, & que le lendemain dix-huit d'entre eux feroient rapport au ſacré College de ce qu'il ſeroit à propos d'ajoûter ou de retrancher, ce qui fut executé. Avant l'élection les mêmes Cardinaux déterminerent entr'eux d'un conſentement unanime, que quiconque ſeroit élû Pape, s'engageroit par un ſerment ſolemnel à convoquer dans deux ans un Concile general, qui s'aſſembleroit enſuite à perpetuité de trois ans en trois ans, pour rétablir la diſcipline de l'Egliſe, reprimer la licence des mœurs qui s'étoit gliſſée par tout, & réformer les abus de la cour de Rome. Tous jurerent ſolennellement d'obſerver ce reglement, qui ſerviroit déſormais de loi dans l'Egliſe. Enſuite on proceda à l'élection.

XVII. Serment que font les Cardinaux avant de procéder à l'élection. *Mariana ibid. n.* 18.

Le Cardinal Aſcagne Sforce qui favoriſoit en apparence le Cardinal d'Amboiſe, mais qui en effet le trahiſſoit, connoiſſant que le plus oppoſé au Cardinal d'Amboiſe étoit François Pic-

XVIII. Le Cardinal Aſcagne agit contre le Cardinal d'Amboiſe.

An. 1503. colomini Evêque de Sienne, fils d'une ſœur de Pie II. il ſe mit en tête de le faire élire Pape. Aſcagne n'aimoit pas naturellement la France. L'image de ſa priſon lui étoit toûjours preſente; ſa liberté & les honneurs qui l'avoient ſuivi n'avoient pû l'effacer. D'ailleurs il voïoit avec regret que ſon frere fût toûjours priſonnier à Loches, & qu'on n'eût pas voulu le rendre à ſes ſollicitations ni à celles de l'Empereur Maximilien, qui avoit auſſi demandé ſa liberté. De plus Aſcagne ſe perſuadoit, & ſans doute avec raiſon, que ſi le Cardinal d'Amboiſe étoit Pape, les François ſeroient les maîtres, qu'ils rentreroient dans le roïaume de Naples, & qu'ils nuiroient beaucoup aux prétentions des autres Cardinaux, au-lieu que ſi l'on choiſiſſoit pour Pape un Cardinal ennemi de la France, Rome ſe maintiendroit dans ſa liberté, & Naples ne retourneroit pas facilement ſous la domination des François. Dans ces vûes il parla aux Cardinaux de ſon parti & leur fit promettre de donner leurs voix à Piccolomini. Il tenta auſſi le Duc de Valentinois qu'il trouva plus ferme qu'il n'avoit lieu de le croire. Voïant qu'il ne pouvoit le gagner & faire entrer dans ſon parti les Cardinaux ſes créatures, il s'adreſſa à eux-mêmes, & fit ſi bien qu'il les attira tous, & qu'ils abandonnerent publiquement le Duc de Valentinois. Le Cardinal d'Amboiſe perdit par là ſes deux principales reſſources. Il lui en reſtoit une troiſiéme, qui eut peut-être réuſſi, s'il eût ſçû s'en ſervir.

XIX. Le Cardinal de ſaint Pierre-aux-liens trompe le même Cardinal.

Il avoit à ſa diſpoſition les troupes Françoiſes, qui étoïent à Viterbe. La plûpart des officiers venoient ſouvent de-là à Rome ſe divertir. Le Marquis de Mantoüe, le bailli de Caën & Saudricourt, qui commandoient ſous le Duc de la Trimoüille, lui étoient dévoüez. S'il eut dit

un

un mot, les troupes ſe ſeroient avancées juſ- An. 1593.
qu'à Rome. On avoit un prétexte plauſible; le peuple ſe ſoulevoit, le conclave n'étoit point en ſûreté, on eut fait entendre que ces troupes venoient le garder. Les Cardinaux Eſpagnols & Italiens voïant ſi près d'eux tant de ſoldats qui pouvoient les obliger de tenir parole à la France, ſe fuſſent peut-être déterminez à élire le Cardinal d'Amboiſe. Le Cardinal de ſaint Pierre-aux-liens craignoit que quelqu'un ne donnât cette ouverture au Cardinal d'Amboiſe, parce qu'il aſpiroit lui-même au ſouverain Pontificat; & pour la prévenir, il fit croire à ſon concurrent qu'on étoit aſſez bien diſpoſé en ſa faveur; mais que les viſites trop fréquentes que les officiers François rendoient à la ville de Rome, inquietoient le conclave, & que tout cela pourroit bien lui nuire; que s'il venoit d'ailleurs à être élû, on diroit que ſon élection n'auroit point été libre, ce qui cauſeroit de nouveaux embarras, & que pour le plus ſûr, il falloit renvoïer ces officiers à leur quartier.

Le Cardinal d'Amboiſe ajoûta foi à cet artificieux diſcours, il donna ſes ordres pour faire ſortir les François de Rome, il agréa qu'on levât des troupes Italiennes pour la garde du conclave, & qu'on leur donnât pour chefs deux Prelats de la même nation. Le Cardinal de ſaint Pierre-aux-liens aïant reuſſi en partie dans ſes prétentions, continua ſes artifices. Il ſentoit bien qu'il ne ſeroit pas élû pour cette fois; mais il ne perdoit pas l'eſperance de l'être à une ſeconde élection. Dans ce deſſein, quoique peu favorable d'ailleurs à Piccolomini, voïant que ce Cardinal étoit âgé, & qu'on aſſuroit qu'il ne vivroit pas encore un mois, il ſollicita en ſa faveur. Les Cardinaux Eſpagnols furent ſurpris de ce qu'il leur demandoit leurs

AN. 1503. voix pour lui. Mais après qu'il les eut aſſurez de la ſincerité de ſes ſentimens, qu'il ne jettoit les yeux ſur Piccolomini que parce qu'il le croïoit le plus grand ennemi de la France, & qu'il vouloit par-là meriter la confiance des Rois Catholiques, ils s'unirent à lui. Les créatures d'Alexandre VI. entrerent dans cette nouvelle faction, & les Italiens l'augmenterent, dans l'apprehenſion d'avoir un Pape étranger. Le Cardinal de ſaint Pierre-aux-liens aſſuré par-là des deux tiers des ſuffrages, leva le maſque. Les Cardinaux Aſcagne, de Volterre, & quelques autres, ſe joignirent à lui. Le lendemain dix-ſeptiéme de Septembre, le ſacriſtain fit faire une ouverture à une porte murée qui donnoit dans la chambre de Piccolomini, & y fit paſſer un de ſes domeſtiques pour aller donner avis chez lui de ſa prochaine élection, il étoit malade; mais le Cardinal de ſaint George & d'autres prenoient ſoin de ſes interêts. Enfin on alla aux ſcrutins, & le Cardinal de Sienne aïant eu la pluralité des voix, fut élû le vingt-deuxiéme du mois de Septembre, après trente-cinq jours de conclave. Il prit le nom de Pie III. en memoire du ſouverain Pontife Pie II. ſon oncle maternel.

XX. Election du Cardinal de Sienne ſous le nom de Pie III.

Mariana, lib. 28. n. 18.

Petr. Delphin. lib. 7. epiſt. 84.

Son élection fut univerſellement applaudie. Chacun le jugea digne d'être préferé à tous ſes competiteurs; nul en effet ne paroiſſoit plus propre à corriger les abus qui s'étoient gliſſez ſous le dernier Pontificat; on ne vit après ſon élevation nul changement en lui, ni fierté, ni orgueil, ni hauteur, ni dureté, ni moleſſe; toûjours la même modeſtie, la même douceur & la même regularité. Il avoit un deſir ardent de reformer l'Etat eccleſiaſtique, ſur tout la cour de Rome, & d'ôter le ſcandale de quelques Cardinaux qui deshonoroient par leur faſte,

ſte, leur luxe & des vices encore plus honteux, AN. 1503.
la pourpre dont ils étoient revêtus. Auſſi-tôt qu'il fut élû, les Cardinaux allerent lui baiſer les pieds & le revêtirent des habits pontificaux. Le Cardinal de ſaint George aïant ouvert la fenêtre annonça l'élection au peuple : on le porta à ſaint Pierre ; mais il ne put ſe mettre à genoux, parce qu'il avoit mal à une jambe ; il ſalua l'autel par une inclination de tête ſans ſe lever, & après qu'on l'y eut placé, on chanta le *Te Deum*.

XXI. Le nouveau Pape ordonné prêtre, Evêque & couronné.

Le nouveau Pape fut enſuite porté à ſon palais, après avoir pris congé de tous les Cardinaux ſous le portail de ſaint Pierre. Le lendemain il leur donna audience publique. Il témoigna deſirer de recevoir l'ordre de prêtriſe du Cardinal de Naples ; mais à ſon refus il s'adreſſa à celui de ſaint Pierre-aux-liens, qui fit cette ceremonie le trentiéme de Septembre. Le Mercredi vingt-neuviéme du même mois on lui avoit fait deux inciſions à la jambe en deux endroits ; ce qui lui avoit cauſé beaucoup de douleur. Le Dimanche premier d'Octobre, il fut ſacré Evêque par le même Cardinal, & le lendemain le Duc de Valentinois revint à Rome avec ſa cavalerie & ſon infanterie, & alla loger au Vatican. Le Mardi ſuivant il fut viſité par le Cardinal de ſainte Praxede. Et le Dimanche huitiéme d'Octobre, le Pape reçut la thiare des mains du Cardinal de ſaint George ſur les dégrez de ſaint Pierre, avec les ceremonies qu'on obſerve dans le couronnement des Papes.

XXII. Il ſe declare ouvertement contre la France.

A peine le nouveau Pontife fut-il élû, qu'il donna ordre aux François de ſortir au plûtôt de l'Etat eccleſiaſtique. Le Cardinal d'Amboiſe après avoir été fort mal reçû du Pape & avoir eſſuïé les railleries des Romains, voulut faire

AN. 1503. de nouveaux traitez avec des Urſins & Baglioni. Mais ces Seigneurs qui s'étoient ſervi de l'argent de France pour lever des troupes, quitterent ſon parti & allerent ſe joindre aux Eſpagnols, dès qu'ils virent que la France ſoûtenoit le Duc de Valentinois. Allarmé de ce changement, & ne ſe croïant pas en ſûreté dans Rome, le Duc s'adreſſa à Jourdain des Urſins le ſeul de ſa famille qui fut demeuré fidéle à la France, pour le prier de le recevoir dans ſon château. Mais pendant qu'on l'y conduiſoit, eſcorté de Jacques de Silly bailli de Caën avec plus de cent hommes, il fut attaqué par les Urſins qui ſe jetterent ſur ceux qui l'accompagnoient, les renverſerent à la troiſiéme charge, & en firent un horrible maſſacre. Tout ce que put faire de Silly fut de mettre au milieu de ſes gens le brancart qui portoit le Duc, de faire retraite en combattant toûjours, & de rentrer dans Rome. Il fut dangereuſement bleſſé dans cette occaſion; mais il ne laiſſa pas de ſauver le Duc, qui ſe retira dans le château Saint-Ange, dont le gouverneur étoit une créature de ſon pere, que le nouveau Pape n'avoit point encore changé. On avoit publié dans Rome le Jeudi douziéme d'Octobre une ligue faite entre les Colonnes & les Urſins, pour aller dans le roïaume de Naples ſecourir les Eſpagnols contre les François. Mais le Pape étoit d'une ſanté trop foible, & ne vêcut pas aſſez long-tems pour en voir le ſuccès.

Raph Volatteran lib. 22.

Raynald. hoc ann. n. 12.

XXIII. Les Urſins veulent ſe ſaiſir du Duc de Valentinois.

XXIV. Mort du Pape Pie II.

Il ſe trouva ſi mal dès le ſixiéme jour de ſon élection, qu'il lui fut dès-lors impoſſible de vacquer aux affaires. Il languit vingt jours entiers; le Mardi treiziéme d'Octobre, ſe ſentant fort malade, il ſe fit donner l'extrême-onction & le viatique enſuite par ſon confeſſeur, & mourut ſur le midi, vingt-ſix jours après ſon éle-

Mariana, lib. 28. n. 18.

élection; universellement regretté de tous les gens de bien, qui le regardoient comme un homme envoïé de Dieu pour le bien & l'honneur de l'Eglise, & le plus propre à reparer les désordres passez. Quelques historiens ont crû qu'il fut empoisonné par Pandolfe Petrucci qui gouvernoit dans Sienne. Son corps aïant été revêtu des habits Pontificaux, fut porté dans son antichambre & posé sur un lit de velours vert. On ne l'y laissa pas long-tems, on le reporta dans la chambre où il étoit mort. Après qu'on l'eut mis sur la table de la penitencerie, on dit l'office des morts; on le porta ensuite à saint Pierre dans la chapelle de Sixte, & après y avoir été jusqu'au Jeudi, il fut porté sur les trois heures par ses estafiers dans la chapelle de saint Gregoire, précedé de tout le clergé avec des cierges allumez. Ce fut-là qu'on fit son service, & qu'on l'inhuma dans le mausolée qu'il avoit fait dresser quelque tems avant sa mort. Il se trouva quinze Cardinaux à ses obseques; celui de saint Pierre-aux-liens y dit la premiere messe, & l'oraison funebre fut prononcée par Dominique Crespo. On donna à l'Archevêque de Tarente la garde du Palais Apostolique, & le Marquis de Saluces neveu du défunt, se retira le même jour dans le palais de son oncle. An. 1510.

XXV. Brigue du Cardinal de saint Pierre-aux-liens pour être Pape.

Le Cardinal de saint Pierre-aux-liens attendit à peine la fin des obseques pour travailler à se former un parti qui pût l'élever au souverain Pontificat. Il sollicita le Cardinal Ascagne de le soûtenir & le faire soûtenir par les siens, & lui promit, s'il étoit Pape, de rétablir les Sforces dans Milan. Ascagne flatté se laissa séduire. Il gagna de même le Cardinal de Carvajal chef de la faction Espagnole, en le flattant qu'il conserveroit le roïaume de Naples pour leurs

Papyr. Masson. in Jul. II.

An. 1503. *Raynald. hoc ann. n. 15.*

leurs Majeſtez Catholiques. Enfin il eut recours au Duc de Valentinois avec lequel il s'aboucha dans le palais du Vatican, en preſence des Cardinaux Eſpagnols de ſa faction, & ils ſe reconcilierent enſemble après s'être fait réciproquement de magnifiques promeſſes. En conſequence ils conclurent un traité, par lequel entr'autres choſes le Cardinal de ſaint Pierre-aux-liens s'engagea, en cas que le Duc par ſa brigue, le fit élever au ſouverain Pontificat, de lui conferer la charge de gonfalonnier, & celle de general des troupes eccleſiaſtiques. Le Duc de ſon côté promit au Cardinal de lui procurer les ſuffrages des créatures d'Alexandre VI. qui pour plus grande ſûreté s'y engagerent par ſerment.

XXVI. Les Cardinaux entrent au Conclave, & éliſent Pape le Cardinal de ſaint Pierre-aux-liens.

Tout le tems qui s'écoula depuis la mort du Pape juſqu'à la fin du mois d'Octobre, fut emploïé à former ces intrigues. Le trente-uniéme dernier jour du mois, trente-cinq Cardinaux entrerent en proceſſion dans le conclave, précedez des Chanoines de ſaint Pierre qui chantoient le *Veni Creator*. Après la Meſſe du Saint-Eſprit qui fut chantée par le Cardinal d'Alexandrie, tous les officiers du palais les uns après les autres prêterent le ſerment de fidelité entre les mains du Camerlingue. Sur le ſoir on tint une congregation, où on reſolut les articles que le nouveau Pape devoit jurer d'obſerver. Quelques heures après tous les Cardinaux Eſpagnols reſolurent d'élire le Cardinal de ſaint Pierre-aux-liens, & allerent dans ſa chambre pour l'en feliciter, à l'exception du Cardinal d'Alexandrie. Le Mercredi qui étoit le jour de la Touſſaint, l'Evêque de Maſſe ſacriſtain & grand tréſorier dit la Meſſe du Saint-Eſprit où ſe trouverent trente-deux Cardinaux. Ils allerent enſuite au ſcrutin, & aïant pris leurs pla-

Belcar. lib. 9. Raynald. ad annum 1503. n. 2.

places, ils jurerent les uns après les autres sur les saints Evangiles d'observer les articles qui avoient été resolus, dont il fut dressé un acte par trois notaires, qui le firent signer par l'Evêque de Masse sacristain, Paul de Planuta, Justin Carresi & Alphonse Disceno, avocats consistoriaux, & par Denis Maumuni protonotaire apostolique. On apporta ensuite une table sur laquelle on posa le calice; & les Cardinaux étant demeurez seuls dans la chapelle, on en ferma la porte, & on lut les bulletins; on trouva que tous avoient donné leurs voix au Cardinal Julien de la Rovere dû titre de saint Pierre-aux-liens; on remarque encore que tous les Cardinaux avoient écrit leurs bulletins eux-mêmes, à l'exception de ceux de Naples, de Roüen & de Casseneuve, qui les avoient fait écrire par leurs conclavistes. AN. 1503. *Guiciardin. l. 6. Bembo hist. Venet. lib. 12.*

XXVII. Le nouveau Pape prend le nom de Jules II.

Le scrutin étant achevé, les Cardinaux allerent feliciter le nouvel élû qui prit le nom de Jules II. Comme il avoit l'esprit fort porté à la guerre, on dit qu'il prit ce nom en memoire de Jules Cesar. Il étoit d'un genie ardent, inquiet & remuant. Ce nouveau Pape étoit né au bourg d'Albizale près de Savone, de Raphaël frere du Pape Sixte IV, & de Theodore Manerola. Il avoit été successivement Evêque de Carpentras, d'Albano, d'Ostie, de Boulogne & d'Avignon érigée en Archevêché. Sixte IV. l'avoit créé Cardinal en 1473. & emploïé dans quelques expeditions contre quelques peuples d'Ombrie revoltez. Ce qui convenoit à son humeur guerriere. *Masson in Jul. II. & Raynald. hoc ann. n. 12. Mariana, lib. 28.*

XXVIII. Son installation.

Après qu'on eut annoncé son élection au peuple, le maître des ceremonies l'alla prendre & le fit asseoir dans la chaire pontificale. Le Cardinal de Naples lui mit au doigt l'anneau de Paul II. & peu de tems après on lui apporta ce- *Raynald. in hunc an. 1503.*

AN. 1503 celui qu'on appelle l'anneau du pêcheur, où l'on avoit gravé le nom de Jules II. Comme ſon élection avoit été réſolue avant que d'entrer au conclave, on avoit eu ſoin de le faire graver par avance, & ſes armes avoient été déja placées en pluſieurs endroits de Rome. Ce Pape à la priere des Cardinaux commença par ſigner les articles qui avoient été reſolus; mais il s'arrêta au troiſiéme, & n'aïant pas voulu achever de les ſigner tous, il les mit entre les mains du Seigneur Fabio qu'il fit dataire, & promit de les ſigner tous avec les bulles des conclaviſtes. On lui ôta enſuite le rochet, qui demeura au maître des ceremonies avec ſon habit ordinaire; on lui mit la robe blanche & les autres ornemens, & on le porta ſur l'autel où tous les Cardinaux allerent l'adorer. De-là il fut porté à ſaint Pierre précedé de tous les mêmes Cardinaux. Il y donna la benediction au peuple après qu'on eut chanté le *Te Deum*. Cette ceremonie achevée, on le porta à ſon palais, où il retint à dîner une partie des Cardinaux, entr'autres ceux de Roüen & de San-Severin. Le même jour le Duc de Valentinois fut logé par ſon ordre dans la chambre neuve qui étoit ſur la ſalle des audiences. Le Pape fit publier qu'il vouloit être couronné le dix-neuviéme de Novembre ſur les dégrez de ſaint Pierre.

XXIX. Promotion de quatre Cardinaux. *Vitlorel. in addit. ad Ciacon. Pariſ. de Graſſis MS. Arch. p. 146. in Vatican.*

Le Dimanche dix-huitiéme de ce mois, le Duc de Valentinois partit à minuit de Rome pour aller à Oſtie, & delà par mer en France avec le Baron de la Rovere neveu de ſa Sainteté; mais dans la ſuite pour certaines raiſons il fut rappellé à Rome, & enfin renvoïé à Oſtie. Le vingtiéme de Novembre le Duc des Urſins entra dans Rome par la porte Flaminiene. Il y trouva l'Archevêque de Narbonne, l'Evêque de Rhodes, & le Marquis de Freſne Ambaſſadeur de France qui

qui étoient allez au-devant de lui ; il fut logé dans le palais apoſtolique, & il alla baiſer les pieds de ſa Sainteté. Huit jours après, c'eſt-à-dire, le vingt-neuviéme du même mois le Pape fit une promotion de quatre Cardinaux qui furent, François Guillaume de Caſtelnau-Clermont-Lodéve François, Archevêque de Narbonne, puis d'Auch, du titre de ſaint Etienne au mont Cœlius ; Jean Zuniga Eſpagnol, Grand-maître de l'Ordre d'Alcantara, Archevêque de Seville, du titre de ſaint Nerée & ſaint Achillée ; Clement de la Rovere de Savone, neveu du Pape Sixte IV. Evêque de Mende, du titre de ſaint Clement, puis des douze Apôtres ; Galiot Franciotti de la Rovere, Lucquois, neveu du Pape regnant Jules II. Evêque de Lucques, enſuite de Padoüe & de Cremone, Archevêque de Beſançon, Prêtre Cardinal du titre de ſaint Pierre-aux-liens.

AN. 1503. *apud Raynald. hoc ann. 1503. n. 20.*

Il confera auſſi pluſieurs benefices. Suivant l'ancien uſage les nouveaux Cardinaux devoient aller remercier le Pape & le ſacré College ; mais par une nouvelle forme de ceremonie ils demeurerent dans leurs chambres ſans changer d'habits ni prendre la calotte rouge. Ils ſe trouverent au conſiſtoire ſuivant revêtus de la pourpre, & le Pape y fit la ceremonie de leur fermer la bouche, qu'il leur ouvrit dans un autre conſiſtoire, dans lequel il nomma le Cardinal de Roüen pour ſon legat en France. Dans le même jour il arriva deux Ambaſſadeurs de Ferrare qui vinrent rendre hommage au ſaint Pere au nom de leur ville. Quelque tems après il en vint d'autres de Sienne, de Florence & de Genes, pour s'acquitter du même devoir. Mais il y eut quelque choſe de particulier à l'égard des Ambaſſadeurs d'Angleterre qui n'arriverent à Rome que l'année ſuivante. Dans l'audience qu'ils

XXX. Le Pape reçoit pluſieurs ambaſſades.

AN. 1503 qu'ils eurent de ſa Sainteté, ils lui preſenterent les lettres de créance du Roi leur maître, dont les premieres paroles étoient conçûes en ces termes : „ Henri par la grace de Dieu, Roi „ d'Angleterre & de France, & Duc d'Hiber- „ nie.„ Robert Evêque de Rouſſillon Ambaſſadeur de France s'y étant trouvé, ſe mit à genoux devant le Pape, & le pria de ne pas recevoir les Ambaſſadeurs d'Angleterre en cette qualité, ce qui lui fut accordé. Les Anglois reformerent par ordre de ſa Sainteté les qualitez de leur maître, à qui ils ne donnerent plus que le titre de Roi d'Angleterre & de Duc d'Hibernie ; dont l'Ambaſſadeur fit dreſſer dans le moment même un acte en bonne forme.

XXXI. Traité entre le Pape & le Duc de Valentinois.

Quelque accord qu'eut fait le Pape avec le Duc de Valentinois, il paroît que le but de ſa Sainteté étoit de ruiner le crédit de ce Duc, & de s'emparer de la Romagne où les Venitiens s'étoient rendus maîtres de pluſieurs villes après la mort d'Alexandre VI. & cette Republique qui ne penſoit qu'à étendre ſa domination, ne cherchoit que des prétextes pour ſe ſaiſir du reſte de la province ſur laquelle elle n'avoit pas plus de droit que ſur les places dont elle jouiſſoit déja. Le Duc de Valentinois de ſon côté ſe voiant par la mort d'Alexandre ſon pere, privé de l'appui & de toutes les forces du ſaint Siege, abandonné de ſes meilleurs amis, trahi par ſes propres créatures, trop foible pour reſiſter ſeul à la puiſſance des Venitiens, s'accommoda avec Jules II. & s'engagea de remettre entre les mains de ſa Sainteté toutes les villes de la Romagne, dont il étoit encore maître. Le traité fut conclu ; & le Pape Jules, du conſentement du Duc de Valentinois, envoia Charles Moſchiavelle ſon camerier ; & Pierre d'Oviedo ſon maître de chambre, auparavant domeſtique du Duc,

Mariana l. 28. n. 47.

Duc, avec tous les ordres & tous les pouvoirs nécessaires, l'un pour se saisir de Forli, & l'autre pour prendre possession de Ceséne ; & tous deux chargez d'obliger les Gouverneurs de ces deux places de les remettre incessamment entre les mains du Pape. AN. 1503.

XXXIII. Perfidie du Duc de Valentinois.

Comme le Duc étoit d'un esprit fort changeant & inquiet, à peine eut-il signé son traité avec le Pape, qu'il s'en repentit, & ne pensa plus qu'à trouver quelque voïe pour dégager sa parole. Il écrivit secretement à dom Diegue Quignonez qui commandoit dans Ceséne, de se saisir de Pierre d'Oviedo, un des envoïez du Pape, & de le faire pendre. Quignonez aussi méchant & aussi scelerat que son maître, executa fidélement les ordres du Duc. Moschiavelle revint à Rome le Lundi dix-neuviéme de Decembre, & rapporta au Pape que le Gouverneur de Forli n'avoit pas voulu obéir ; & que celui de Ceséne après avoir lû la lettre que le Duc de Valentinois lui écrivoit, & en avoir bien examiné tous les termes, avoit fait arrêter d'Oviedo qui avoit ensuite été pendu par son ordre, sans qu'on eut pû en sçavoir le motif. Le Pape irrité autant qu'il le devoit être de cette perfidie, crut ne pouvoir avec honneur dissimuler un si noire attentat, & qu'il étoit obligé de venger l'affront qu'on venoit de lui faire, en faisant mourir d'une maniere si infame un de ses officiers. *Mariana ibid. ut suprà.*

XXXIII. Le Pape fait arrêter le Duc de Valentinois.

Le souverain Pontife après avoir conferé avec les Cardinaux de Lisbonne & de saint George sur un affront si sanglant, résolut de faire arrêter le Duc de Valentinois & de le faire conduire au château Saint-Ange. Il fut enfermé dans une chambre au-dessous de celle du Pape, où le Cardinal de Roüen avoit auparavant logé. On ne le transfera pas au château *Raynald. hoc ann. 1503. n. 20.*

An. 1503. reau Saint-Ange; on ſe contenta de le mettre enſuite dans une chambre ſous la tour neuve d'Alexandre VI. Les Cardinaux de Sutri & Borgia aïant ſçû qu'il avoit été arrêté, ſortirent ſur le ſoir, & étant montez à cheval, ils ſe rendirent à leur Palais qui étoit devant l'Egliſe ſaint Marcel, d'où ils partirent ſecretement la nuit pour aller du côté de la mer. Le Pape donna ordre qu'on accordât au Duc tout ce qu'il demanderoit, excepté la liberté: il s'abaiſſa même juſqu'à rendre viſite à ſon priſonnier, & promit de le proteger contre toute la terre, pourvû qu'il lui donnât en dépôt les places de la Romagne; que cependant on le conduiroit à Oſtie, où il demeureroit priſonnier ſous la garde du Cardinal de Carvajal juſqu'à l'entiere execution du traité. Le Duc l'avoit lui-même ſouhaité, regardant cet endroit comme le ſeul lieu de ſûreté pour lui; c'eſt ce qui le fit conſentir à perdre en ſi peu de tems tout ce qu'il avoit acquis par les crimes les plus noirs. Le Cardinal d'Amboiſe ſe hâta de ſortir de Rome pour n'être pas témoin de l'entiere ruine de ce Duc; & le Pape voulut bien lui accorder la continuation de la grace dont Alexandre VI. l'avoit favoriſé, en lui permettant de diſpoſer des benefices de la France.

XXXIV. Le Duc de Valentinois cede la Romagne au Pape.

Il ne fut pas toutefois ſi facile au Pape d'établir ſon autorité dans la Romagne, où l'on ne pouvoit ſouffrir la domination de la cour de Rome, contre laquelle les peuples avoient raiſon d'être prévenus. Le gouverneur de Faënza traita avec les Venitiens, & leur livra ſa citadelle; mais les bourgeois de la ville ne voulurent point entrer dans le traité. Ils ſe barricaderent contre la citadelle, & appellerent un nommé Aſtor bâtard de la maiſon de Manfredis,

dis, le ſeul qui reſtoit de cette famille, que le Duc de Valentinois avoit entierement exterminée. Aſtor ſoûtint un long ſiége que les Venitiens firent dans les formes; & le Pape l'apprit avec un extréme chagrin, n'aïant pas moins d'ambition que la Republique, & prévoïant que ſi elle s'emparoit de Faënza, elle ôteroit au ſaint Siege l'eſperance de recouvrer cette ville. AN. 1503.

XXXV. Les Venitiens s'emparent de Faënza.

Mais comme il étoit ſans troupes & ſans argent, il ſe contenta d'envoïer aux Venitiens l'Evêque de Tivoli pour leur repreſenter avec menaces, qu'il étoit ſurpris qu'ils vouluſſent s'emparer d'une place de l'Etat eccleſiaſtique; qu'ils avoient plus de beſoin que jamais de s'unir à lui pour n'être pas opprimez par les deux plus redoutables Rois de la Chrétienté. La Republique répondit qu'aïant trouvé l'occaſion d'acheter la citadelle de Faënza, elle l'avoit ſaiſie, qu'elle n'avoit fait aucun tort au ſaint Siege; & que ſa Sainteté n'avoit pas ſujet de s'en offenſer. Le Pape en demeura là pour lors; & ceux de Faënza furent contraints de ſe ſoumettre aux Venitiens, en exigeant des vainqueurs une penſion viagere capable d'entretenir Aſtor ſelon ſa qualité. Il ne tenoit qu'aux Venitiens de ſe rendre maîtres du reſte de la Romagne; mais dans la crainte d'irriter le Pape davantage, ils ſuſpendirent leurs armes; le Pape ne leur en eut pas plus d'obligation, & dans la ſuite il chercha toutes les occaſions de les humilier.

XXXVI. Naiſſances de l'Archiduc Ferdinand, & d'Iſabelle Infante de Portugal.

En Eſpagne l'Archiducheſſe Jeanne qui étoit demeurée à Alcala de Henarez après le départ de l'Archiduc ſon époux, accoucha d'un Prince le dixiéme de Mars 1503. Il fut nommé Ferdinand, & devint enſuite Empereur. L'Archevêque de Tolede le baptiſa, & prit occaſion de cette

An. 1503. cette naiſſance pour demander deux graces à la Reine Iſabelle; ſçavoir, l'exemption de toutes ſortes d'impôts pour la ville d'Alcala, & une gratification ſur le domaine roïal de mille livres de rente pour l'univerſité de cette même ville. Il obtint ce qu'il demandoit en conſideration du jeune Prince, & s'acquit par-là l'affection des habitans d'Alcala, où il faiſoit ſon ſéjour ordinaire. Le vingt-quatriéme d'Octobre ſuivant la Reine de Portugal accoucha à Lisbonne d'une fille qui fut nommée Iſabelle, & qui dans la ſuite devint Imperatrice & Reine d'Eſpagne, par ſon mariage avec l'Empereur Charles-Quint.

Mariana lib. 27. n. 97. & lib. 28.

Alvar. Gomez l. 3.

XXXVII. Les François levent le ſiége de Salces.

Les François pouſſoient toûjours le ſiege de Salces avec la même vigueur. On battoit jour & nuit les murailles du château avec tant de furie, qu'une partie de la groſſe tour fut renverſée, & le baſtion qu'on n'avoit pû encore achever fut preſque ruiné. Les Eſpagnols ſe voïant hors d'état de le défendre, réſolurent de l'abandonner & de faire derriere de nouveaux retranchemens. Mais avant que de ſe retirer ils minerent ce baſtion & le remplirent de poudre, & comme les François y montoient en foule, les Eſpagnols y mirent le feu. Le baſtion ſauta en l'air, & plus de quatre cens François y perirent. Cependant le Duc d'Albe ſe voïant en état de tenir la campagne avec une armée de dix mille hommes de pied, de quinze cens chevaux & de quatre cens hommes d'armes; il ſortit de ſon camp le treiziéme d'Octobre, s'approcha des François, demeura aſſez long-tems en bataille & ne ſe retira qu'après le ſoleil couché. Le Roi Ferdinand de ſon côté après avoir raſſemblé ſes troupes à Gironne, vint à Perpignan le dix-neuviéme du même mois, & aïant partagé ſon armée en deux corps, l'un fut occupé à empê-

Mariana lib. 28. n. 21.

empêcher les vivres & les ſecours qui pouvoient venir aux François, le Roi ſe mit à la tête de l'autre pour harceler les aſſiégez. Les François aïant à leur tête le Vicomte de Narbonne, & voïant qu'ils ne pouvoient reſiſter aux forces du Roi d'Eſpagne, prirent le parti de lever le ſiége dès la nuit même, & de ſe retirer. Il y avoit quarante jours que ce ſiége étoit commencé. Les François décamperent avec tant de précipitation qu'ils laiſſerent dans leur camp une partie de leurs munitions & de leur bagage. Mais ils avoient eu la précaution d'envoïer devant leur artillerie à Narbonne ſans que le Roi Catholique eut pû en avoir connoiſſance. AN. 1503.

XXXVIII. Tréve conclue entre la France & l'Eſpagne.

Le Languedoc & la Guienne demeurerent ainſi expoſez à la diſcretion de Ferdinand, dont l'armée y fit de grands ravages. Il ſe rendit maître de Leucate & de quelques autres places dans le voiſinage; mais qu'il abandonna après les avoir pillées. Il envoïa vers Frederic d'Arragon qui avoit été Roi de Naples, & qui vivoit paiſiblement dans l'Anjou; il le pria de menager une tréve entre la France & l'Eſpagne pour tous les Etats des deux couronnes, excepté l'Italie; & offrit de le rétablir, en cas que Louïs XII. y conſentît. Frederic alla à la cour de France, accompagné de la nobleſſe Napolitaine qui l'avoit ſuivi dans ſa diſgrace, & la tréve y fut ſi puiſſamment ſollicitée, que le Roi de France la ſigna; & l'on mit de part & d'autre les armes bas. Telle fut la fin de cette fameuſe expedition qui occupoit l'attention de toute l'Europe. Sa Majeſté Catholique retourna à Barcelonne, après avoir envoïé ſes Ambaſſadeurs en France auprès de Louïs XII. comme on en étoit convenu par le traité. *Mariana lib. 28. n. 23.*

Le Prince Artus fils aîné du Roi d'Angleterre,

AN. 1503. re, étant mort comme on l'a dit, le Roi d'Eſpagne envoïa un Ambaſſadeur à Henri pour lui témoigner qu'il prenoit beaucoup de part à ſon affliction. Mais l'Ambaſſadeur étoit chargé principalement de redemander la Princeſſe de Galles veuve d'Artus, avec la dot qu'elle avoit apportée & ſon doüaire. La dot étoit de cent mille écus, & pour ſon doüaire, il eut fallu ceder la troiſiéme partie de la principauté de Galles. Outre que ces deux objets étoient conſiderables & que Henri ne ſe trouvoit pas en état, ni peut-être fort diſpoſé d'y ſatisfaire, il avoit pluſieurs raiſons de retenir ſa belle-fille. Il ſçavoit que de ſon alliance avec l'Eſpagne provenoit la déference que Louïs XII. avoit pour lui, que par-là il l'empêcheroit de renouveller ſes prétentions ſur Calais. Il répondit donc à l'Ambaſſadeur, qu'il étoit fort ſenſible à la part que les Rois Catholiques prenoient à la perte qu'il venoit de faire ; mais qu'étant charmé des vertus & des belles qualitez de la veuve de ſon aîné, il avoit deſſein de la marier avec Henri ſon ſecond fils, devenu Prince de Galles par la mort de ſon frere; qu'il en obtiendroit d'autant plus aiſément diſpenſe, que le premier mariage n'avoit point été conſommé; qu'ainſi il n'y avoit point d'autre empêchement que celui de l'honnêteté publique, dont on diſpenſoit tous les jours des particuliers.

XXXIX. Le Roi d'Angleterre penſe à marier ſon ſecond fils avec la veuve du Prince Artus.

XL. Les Rois Catholiques conſentent à ce mariage, pourvû que le Pape accorde la diſpenſe.

La propoſition en aïant été faite aux Rois Catholiques, ils y conſentirent à condition qu'on obtiendroit auparavant la diſpenſe du Pape. La facilité avec laquelle ils avoient obtenu pour Emmanuel Roi de Portugal la permiſſion d'épouſer les deux ſœurs, leur faiſoit croire que Jules II. ne ſeroit pas plus difficile qu'Alexandre VI. & qu'ils obtiendroient aiſément pour leur fille cette pareille diſpenſe. Sur ce préjugé

les

les deux cours d'Angleterre & d'Eſpagne firent un traité le vingt-troiſiéme de Juin, ſans qu'on entrât dans aucun détail des articles du mariage projetté. Les deux Rois s'unirent pour demander la diſpenſe. Henri VII. écrivit au Chevalier Flakſter ſon Ambaſſadeur, de la ſolliciter auprès de ſa Sainteté conjointement avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne. Le Pape plus formaliſte que ſcrupuleux aſſembla une congregation compoſée de Cardinaux, de theologiens & de canoniſtes, & fit examiner en ſa preſence, ſi l'on pourroit permettre à une femme d'épouſer ſucceſſivement les deux freres. AN. 1503.

XLI. Le Pape fait examiner à Rome, s'il peut accorder ſa diſpenſe.

Les premiers qui opinerent, dirent que le Pape ne pouvoit pas diſpenſer des loix divines, quelque étendu que fut ſon pouvoir, qui ne lui a été donné que pour édifier & non pas pour détruire. Que la loi qui défend à une femme d'épouſer ſucceſſivement les deux freres, étoit une loi divine que Moïſe avoit donnée aux Juifs de la part de Dieu. „ Si un homme, dit „ ce ſaint légiſlateur, épouſe la femme de ſon „ frere, il fait une choſe que Dieu défend. Que c'étoit une de ces loix morales qui obligent les Chrétiens de même que les Juifs. Que Dieu n'avoit défendu les mariages entre proches parens, qu'afin de multiplier les liens de la ſocieté par des alliances étrangeres, & d'unir ceux qui n'étoient point unis; & que ce motif devoit avoir le même lieu parmi les Chrétiens. Qu'enfin on ne devoit point ſe relâcher ſur un point ſi important, & qu'il y avoit d'autant moins de neceſſité de le faire, qu'il y avoit aſſez de Princeſſes dans l'Europe parmi leſquelles on pouvoit trouver aiſément une épouſe au Prince de Galles.

Levit. c. 20. v. 21. Cette loi ſuppoſe que la femme a eu des enfans de ſon premier mari, ce qui ne convenoit point au cas preſent.

Ceux qui étoient d'un avis contraire, convenoient avec les canoniſtes, des bornes de l'autorité

AN. 1503. torité du Pape, de la loi que Dieu avoit donnée au peuple Juif par le miniſtere de Moïſe; mais ils prétendoient que cette loi ſuppoſoit que la femme avoit eu des enfans de ſon premier mari; puiſque Moïſe dit ailleurs, „ que quand „ deux freres demeurent enſemble, & que l'un „ d'eux ſera mort ſans enfans, la femme du „ mort n'en épouſera point un autre, mais le „ frere de ſon mari l'épouſera & ſuſcitera des „ enfans à ſon frere. Ce qui avoit été ordonné, diſent pluſieurs peres, ſaint Juſtin, Tertullien & Theodoret, pour conſerver les familles toûjours ſeparées, & empêcher le mélange des heritages, pour établir plus fortement l'union entre les freres, pour reſſuſciter la memoire des perſonnes mortes, & enfin parce que la ſterilité étoit regardée comme une eſpece de honte & d'infamie, ſur-tout en un tems où chacun eſperoit pouvoir devenir le pere du Meſſie.

Deuter. c. 25. v. 5.

Juſtin. quæſt. 332.

Euſeb. hiſt. l. 1. c. 7.

Tertull. de monogam. c. 7.

Theodoret. quæſt. 32.

D'ailleurs, ajoûterent ces theologiens, quand la loi du Levitique pourroit s'appliquer au cas dont il eſt queſtion, elle ſeroit au nombre des loix qui regardoient les ceremonies & la politique, & qui étoient particulieres aux Juifs. Que Dieu n'avoit pas prétendu y aſſujettir les autres nations, & qu'un des effets mêmes de la venue de JESUS-CHRIST étoit d'avoir aboli cette partie de la loi. Qu'avant que l'Evangile eut été publié, elle n'obligeoit que les Juifs; que depuis l'Evangile, elle n'obligeoit perſonne. Qu'il falloit juger de cette loi comme d'une autre qui n'étoit pas moins divine, qui regardoit les blaſphemateurs; que cette loi ordonnoit qu'ils fuſſent punis de mort; que cependant on n'en pouvoit pas conclurre que les Souverains & les Magiſtrats qui n'ordonnent pas contr'eux la même peine, violent la

loi

loi de Dieu. Qu'à la verité un ſouverain pourroit l'ordonner dans ſon Etat contre les blaſphêmes; que ſon ordonnance ſeroit juſte, de même que la loi divine donnée en pareil cas par Moïſe; que cependant ce ne ſeroit pas une loi divine, quoique Dieu en eût donné une toute ſemblable aux Juifs; mais ſeulement une loi politique humaine; & que qui en diſpenſeroit, ne diſpenſeroit pas d'une loi divine. AN. 1508

Ils ajoûtoient qu'il en étoit de même de la loi qui défend à une femme d'épouſer ſucceſſivement les deux freres; qu'il étoit vrai que l'Egliſe l'avoit pour ainſi dire adoptée, qu'elle avoit lieu parmi les Chrétiens; mais qu'elle ne les obligeoit que comme loi eccleſiaſtique civile, & non pas comme loi divine. Que cela ſuppoſé, il n'y avoit point de doute que le Pape n'en pût legitimement diſpenſer; qu'il étoit même neceſſaire qu'il y eût dans l'Egliſe une autorité qui put ſelon le tems & les beſoins, diſpenſer des loix eccleſiaſtiques; parce que comme il n'y a point de loi humaine qui ne ſoit ſujette à des inconveniens, & dont on ne puiſſe dire ſelon les occaſions, qu'il eſt plus à propos d'en diſpenſer, que de l'exiger, il faut qu'il y ait une puiſſance ſuperieure qui puiſſe uſer de condeſcendance, & permettre dans de certains cas, pour de bonnes raiſons, l'inobſervation de certaines loix, c'eſt-à-dire, en diſpenſer pour le bien de l'Egliſe, des Etats & des particuliers qui demandent de pareilles diſpenſes. Que c'étoit au Pape à juger ſi la demande des Rois d'Eſpagne & d'Angleterre étoit bien fondée, ſi elle regardoit le bien de leurs Etats, s'il n'y avoit pas plus d'inconveniens à refuſer la diſpenſe qu'à l'accorder.

Outre ces raiſons, ils prétendoient encore,

An. 1503. que quand même la loi dont il s'agiſſoit obligeroit les Chrétiens auſſi étroitement que les Juifs; on n'ignoroit pas que ceux-ci en pouvoient être diſpenſez, quand il y alloit de la conſervation de quelques familles particulieres. Qu'il étoit donc conſtant que ſa Sainteté pouvoit accorder au Roi d'Angleterre ce que la loi dont on demandoit diſpenſe, accordoit très-ſouvent aux Juifs. Qu'à le bien prendre, il n'étoit pas vrai que les loix morales des Juifs, même celles qui étoient établies ſur des raiſons qui ſubſiſtoient encore, obligeaſſent les Chrétiens; qu'il n'en falloit point d'autre preuve que la loi contre les blaſphemateurs que l'on venoit de citer. Que tout ce qui étoit de droit divin à l'égard des Juifs, ne l'étoit pas toûjours à l'égard des Chrétiens. Qu'ils ne reconnoiſſoient de droit divin qui eût pour eux force de loi, que le droit divin naturel ou évangelique, c'eſt-à-dire, celui qui avoit été declaré obligatoire par l'Evangile. Que pour ce qui étoit du droit divin Moſaïque, c'eſt-à-dire, qui n'étoit ni naturel ni évangelique, l'Egliſe n'étoit point obligée par l'autorité divine à l'obſerver. Qu'on ne pouvoit pas dire que la loi qui défend à une femme d'épouſer les deux freres, fût une loi divine naturelle, ni une loi divine évangelique, puiſqu'on en trouve une contraire dans le Deuteronome cité plus haut, dont il eſt fait mention dans l'Evangile à l'égard de la demande que les Saducéens firent à JESUS-CHRIST. Qu'elle n'étoit donc à l'égard des Chrétiens qu'une loi eccleſiaſtique, civile & humaine, dont par conſequent le ſouverain Pontife pouvoit diſpenſer, & qu'un mariage ainſi contracté ſeroit très-legitime.

Matth. cap. 22. v. 24. & ſeq.

Le Cardinal Adrien Corneto fut de l'avis de ces

ces derniers. Il fit voir que le Pape étoit maître de cette diſpenſe, & qu'il n'y avoit pas de Prince à qui il dût l'accorder plus volontiers qu'au Roi d'Angleterre, qui avoit donné en tant d'occaſions des preuves de ſon zele pour l'Egliſe Romaine, & récemment dans les offres qu'il avoit faites à Alexandre VI. de ſa perſonne & de ſes troupes pour faire la guerre aux Turcs. Les autres Cardinaux furent de même ſentiment; & le Pape dans le deſſein qu'il avoit de chaſſer les François d'Italie, ce qu'il ne pouvoit faire ſans le ſecours du Roi d'Angleterre qu'il vouloit mettre dans ſes interêts, accorda cette diſpenſe, qui cauſa depuis tant de troubles & tant de diſputes. Jules II. en l'accordant ne penſoit qu'à rendre ſa ligue plus forte contre le Roi de France, qu'il haïſſoit mortellement, & il étoit très-éloigné de prévoir que ce qu'il faiſoit pour affermir l'autorité du ſaint Siege en Angleterre, dût ſervir dans quelques années à l'éteindre entierement. Ainſi les Rois Catholiques ſacrifierent leur fille à la politique du Roi d'Angleterre, & conſentirent qu'elle épousât le nouveau Prince de Galles, laiſſant au choix de Henri VII. de faire celebrer les nôces quand il le jugeroit à propos.

AN. 1503. XLII. Le Pape pour obliger Henri VII. à ſe declarer contre la France, accorde la diſpenſe.

Cependant les Prelats d'Angleterre étoient partagez ſur la validité de cette diſpenſe. Warham Archevêque de Cantorberi ſoûtenoit que le premier mariage avoit été conſommé; que le Prince Arthus l'avoit aſſez fait connoître par les diſcours qu'il tint à ſes officiers le lendemain de ſes nôces, & que l'Ambaſſadeur du Roi Catholique avoit pris par ordre de ſon maître des certificats de la conſommation, & les avoit envoïez en Eſpagne. Foix Evêque de Wincheſter, ſans entrer dans la queſtion de la con-

XLIII. Les Evêques d'Angleterre ſont partagez ſur la validité de cette diſpenſe. *Voiez les dépoſitions de Warham dans*

An. 1503. *l'hiſtoire de Henri VIII. par milord Herbert.*

conſommation, ſoûtenoit qu'une diſpenſe du Pape ſatisfaiſoit à toutes les objections, levoit toutes les difficultez, & fermoit la bouche à quiconque voudroit s'élever contre cette alliance, avoüant que ſans cela elle pouvoit être diſputée, & cauſer des troubles au ſujet de la ſucceſſion.

XLIV. Bulle du Pape Jules II. pour accorder la diſpenſe.

Sans avoir égard à ce partage de ſentimens, Jules donna la bulle de diſpenſe. Elle eſt datée du vingt-ſixiéme de Decembre 1503. Elle porte, "Que Henri & Catherine lui avoient „ preſenté une très humble requête, pour lui „ remontrer, qu'à la verité Catherine avoit été „ mariée au Prince Arthus, que peut-être ce „ mariage avoit été entierement conſommé, *vel* „ *forſan cognitam*; que cependant Arthus étant „ mort, Henri & elle ſouhaitoient de ſe marier enſemble, pour entretenir par-là une „ paix ferme entre l'un & l'autre roïaume. Le „ Pape ajoûtoit, que voulant contribuer à faire vivre dans une parfaite union les Rois & „ les Princes Catholiques, faiſant uſage de la „ puiſſance qu'il avoit reçûe de Dieu, il abſolvoit Henri & Catherine des cenſures qu'ils „ pouvoient avoir encourues, & les diſpenſoit de l'empêchement du ſang, nonobſtant „ toutes ordonnances & conſtitutions apoſtoliques faites au contraires, leur permettoit de „ ſe marier, ou en cas qu'ils le fuſſent déja, „ confirmoit leur mariage; ordonnant au confeſſeur du Prince & de la Princeſſe de leur „ enjoindre quelque penitence ſalutaire, pour „ s'être mariez avant la diſpenſe." En vertu de cette bulle Henri fut fiancé alors avec Catherine d'Arragon, qu'il n'épouſa que quelques années après.

Apud Raynald. ann. 1503. n. 22. Illudque carnali copulâ forſan conſummaviſſetis: Et plus bas: *Si jam forſan hactenus de facto publicè vel clandeſtinè conſummaveritis.*

Pierre d'Aubuſſon trente-neuviéme Grand-Maître de l'Ordre de ſaint Jean de Jeruſalem mourut

mourut le troiſiéme de Juillet de cette année, âgé de plus de quatre-vingt ans, après avoir gouverné l'Ordre près de vingt-ſept ans. Il avoit ſuccedé à Jean-Baptiſte des Urſins en 1479. Il fut ſans contredit un des plus illuſtres Grand-maîtres de cet Ordre, & celui qui lui fit plus d'honneur & de bien. L'affliction où le jetterent les entrepriſes d'Alexandre VI. contre l'Ordre, dont il viola ſans menagement les droits & les privileges les plus reſpectables, & l'inutilité de ſes plaintes contre un ſi injuſte procedé, lui cauſerent une maladie plus forte que tous les remedes, qui le conduiſit enfin au tombeau. Dans le premier chapitre qui fut tenu après ſa mort, il fut ordonné qu'on lui éleveroit un mauſolée ſomptueux où l'on graveroit les plus illuſtres actions de ſa vie. Il eut pour ſucceſſeur Emeric d'Amboiſe grand-prieur de France, frere du Cardinal du même nom. Il fut élû le dixiéme de Juillet; mais comme il étoit abſent, il ne fit ſon entrée à Rhodes que dans l'année ſuivante 1504. Ce fut lui qui en 1506. inſtitua la proceſſion ſolemnele qui ſe fait tous les Vendredis pour la conſervation & proſperité de l'Ordre.

AN. 1503. XLV. Mort de Pierre d'Aubuſſon Grand-maître de Rhodes.

Boſio hiſt. de l'ordre de S. Jean de Jeruſalem.

Raynald. hoc ann. n. 25.

Le P. Bouhours hiſt. d'Aubuſſon.

Le Cardinal Jean Michielo étoit mort quelques mois auparavant le dixiéme d'Avril, il fut enterré dans l'Egliſe de ſaint Marcel à Rome, où l'on voit ſon épitaphe. On croit qu'il avoit été empoiſonné par un de ſes domeſtiques qu'Alexandre VI. avoit gagné, parce qu'il vouloit avoir ſes biens. Mais le poiſon trop lent au gré d'Alexandre, laiſſa le tems au Cardinal de faire un teſtament par lequel il diſpoſa de ſes meubles les plus prétieux & d'une grande ſomme d'argent en faveur des Egliſes de Padoüe & de Verone Le domeſtique aïant été reconnu, fut executé ſous Jules II. Michiele étoit de Veniſe

XLVI. Mort du Cardinal Michiele.

Bembo hiſt. Ven. lib 6. Ughel. Ital. ſacr. Onuphr. in Innocent. VIII. & Paul II. Aubery hiſt. des Cardinaux.

AN. 1503. & fils d'une ſœur du Pape Paul II. Après avoir porté le titre de protonotaire apoſtolique, il fut fait Cardinal par le même Pape dans le mois de Decembre 1468. & fut ſucceſſivement Patriarche de Conſtantinople, Evêque de Padoüe & de Verone. Dans la ſuite de Pape Innocent VIII. le nomma legat dans l'armée qu'il avoit envoïée contre Ferdinand Roi le Naples, dont il avoit donné le commandement à Robert de San-Severin. Ce general étoit bien aiſe d'entretenir la guerre, mais le Cardinal Michiele menagea ſi bien les eſprits, qu'il les diſpoſa à la paix, qui fut heureuſement conclue.

XLVII. Mort du Cardinal Cibo. *Volaterran. lib. 22. Onuphr. Ciacon. Victorel.*

Le Cardinal Laurent Cibo mourut auſſi cette année le vingt-deuxiéme de Decembre. Il avoit été élevé au Cardinalat par Innocent VIII. dont il étoit parent, & qui l'avoit toûjours fort conſideré. Il étoit lettré & de bonnes mœurs, d'un caractere fort doux, qui le faiſoit aimer de tous ceux qui le connoiſſoient ou qui avoient affaire à lui. Alexandre lui trouva trop de probité pour lui plaire & il le perſecuta toûjous. L'aïant un jour menacé de lui ôter les marques du Cardinalat, Cibo eut la foibleſſe d'en concevoir du chagrin. Il languit toûjours depuis cette menace & ſa langueur le conduiſit enfin au tombeau. Tant il eſt vrai que les dignitez attachent à la terre. Tous les hiſtoriens ne conviennent pas de la naiſſance inceſtueuſe de ce Cardinal, ce qui au fond ne nuiroit point à ſon merite perſonnel. Il eſt plus probable qu'il étoit fils de Dominique de Mari noble Genois dont la tante étoit mere d'Innocent VIII.

XLVIII. Mort du Cardinal Borgia. *Onuphr. in Alex. VI.*

Enfin on met encore cette année le premier d'Août, la mort du Cardinal Borgia neveu d'Alexandre VI. Après avoir exercé la charge de protonotaire & de correcteur des lettres apoſtoliques, & avoir obtenu l'Archevêché de Mon-

Montreal en Sicile, il fut créé en 1492. Cardinal par ſon oncle, qui lui donna encore l'Evêché d'Olmutz en Moravie. Ciaconius ajoûte même, qu'outre le titre de Patriarche de Conſtantinople qu'il lui fit prendre, il lui donna les Evêchez de Bayeux, de Lombez, de Ferrare & de Coria en Eſpagne. Jean Borgia fut d'abord emploïé dans les affaires les plus importantes, & alla en qualité de legat dans le roïaume de Naples, dont il porta l'inveſtiture à Alphonſe II. Il s'y trouva aux ceremonies du mariage de Geofroy Borgia fils du Pape avec Sanche d'Arragon fille de ce Roi en 1494. Lorſque Charles VIII. vint en Italie, le Cardinal Borgia fut choiſi par le Pape & le ſacré college pour lui faire des propoſitions de paix, & il s'avança juſqu'à Bracciano. Depuis ce Cardinal ſe vit contraint de vivre dans la retraite pour ne point irriter Ceſar Borgia fils d'Alexandre, trop jaloux de ſon autorité pour en faire part à qui que ce fût. Frederic Caſimir fils du Roi de Pologne Evêque de Cracovie & auſſi Cardinal mourut dans le même tems. AN. 1503.

XLIX. Gonſalve défait les François près du Gariglian. *Mariana, lib. 28. n. 28. Sabellic. Enn. 11. lib. 2.*

Comme le roïaume de Naples n'avoit point été compris dans la derniere tréve, les François en pourſuivirent toûjours la conquête. Le Marquis de Mantoüe qui commandoit leur armée en la place du Seigneur de la Tremoüille qui étoit toûjours malade à Milan, fit paſſer à ſes troupes la riviere du Gariglian, qui eſt le Liris des anciens. Gonſalve eut bien voulu les en empêcher; mais ne l'aïant pû, il vint au-devant d'eux lorſqu'il n'y avoit guerres que cinq mille hommes de paſſez. Il y eut une forte reſiſtance de part & d'autre, mais les François plierent les premiers, & il y en eut beaucoup de tuez ou de noyez. On accuſa le Marquis de Mantoüe d'avoir des liaiſons ſecretes avec les

An. 1504. Eſpagnols, & l'on publia que c'étoit par trahiſon qu'il avoit engagé ſes troupes à paſſer. Le Marquis irrité de cette calomnie, quitta le generalat & ſe retira dans ſes terres. Les François ſans attendre aucun ordre de la cour donnerent le commandement de l'armée au Marquis de Saluces qui étoit Viceroi de Naples depuis la mort du Duc de Nemours. Gonſalve profita de la diviſion que ce changement mit dans l'armée des François, pour s'emparer d'un poſte avantageux par lequel il falloit neceſſairement que ceux-ci paſſaſſent s'ils vouloient aller à Naples. Comme c'étoit pendant l'hyver le Marquis de Saluces crut qu'il ſeroit imprudent d'avancer. La faute des treſoriers le fit tomber dans une extrémité encore plus fâcheuſe. En trois jours tous leurs vivres furent preſque conſumez ſans pouvoir les remplacer, ce qui cauſa la mort & la deſertion d'un grand nombre. Ce mal ne dura pas, mais l'armée étoit affoiblie, il ne venoit point de renfort; celle de Gonſalve ſe fortifioit de jour en jour, & il ſe vit en état d'aller attaquer les François. Le vingt-troiſiéme de Decembre il paſſa la riviere du Gariglian ſeulement avec deux mille fantaſſins & quatre cens Allemands. Les autres troupes eurent ordre d'attaquer le fort & le pont des François par derriere. Ceux-ci n'étant preſque point en état de ſe défendre, décamperent. Gonſalve les pourſuivit, & l'armée de France fut battue & diſſipée en peu de tems.

L. Gonſalve ſe rend maître de Gayette. *Mariana, lib. 28. n. 35.*

Après cette victoire Gonſalve ſe preſenta devant Gayette le premier jour de Janvier, avant que les François fuſſent revenus de leur conſternation, & s'empara auſſi-tôt de tous les dehors de la place, ſans qu'on lui reſiſtât. Comme la bréche que ſon artillerie avoit faite la premiere fois qu'il avoit aſſiegé cette place, n'avoit pas

en-

encore été reparée par les François, le General Eſpagnol commença par-là à ſe rendre maître du Mont Orlandin; il détâcha ſes meilleures troupes qui l'emporterent d'aſſaut; & les François intimidez eurent à peine le tems de ſe ſauver dans la ville, même aſſez en déſordre. Gonſalve ſomma le Marquis de Saluces de la rendre, & fut obéi le même jour. La nuit ſuivant le Marquis lui envoïa trois députez, le Bailli de Dijon, Sainte-Colombe & Theodore Trivulce pour regler les articles de la capitulation, ſur leſquels il y eut quelque conteſtation à l'égard des priſonniers Napolitains que Gonſalve avoit de la peine à relâcher, ſurtout le Marquis de Bitonto, Matthieu d'Aquaviva, & Alphonſe de San-Severin couſin germain du Prince de Biſignano, qu'il regardoit comme des rebelles, du crime deſquels il prétendoit reſerver la connoiſſance & la punition aux Rois Catholiques; & les François, dit Mariana, furent obligez de ceder ſur le fait de ces priſonniers. AN. 1504.

La capitulation fut enfin conclue & arrêtée au commencement de Janvier, à ces conditions. 1. Qu'on remettroit en liberté le Seigneur d'Aubigny & tous les autres priſonniers François. 2. Qu'à l'égard des priſonniers Napolitains, on ne pourroit ni les faire mourir, ni rien déterminer ſur leur ſort, juſqu'à ce que le Roi de France eût envoïé des Ambaſſadeurs en Eſpagne, pour obtenir la grace de ces Seigneurs & une amniſtie generale. 3. Que la garniſon ſortiroit de la place avec armes & bagage & toutes les autres marques d'honneur, & auroit la liberté de ſortir du roïaume de Naples, par mer ou par terre à ſon choix. 4. Que les habitans auroient permiſſion de reſter dans la ville, qu'on ne leur feroit aucun tort dans *Mariana ibid.* *Guicciardin. l. 6.* *Paul. Jov. in elog.*

Fin. 1504. leurs perſonnes, ou dans leurs biens, & qu'on les maintiendroit dans tous les privileges & libertez de même qu'avant la guerre. Comme l'article qui regardoit les priſonniers Napolitains ne paroiſſoit pas aſſez clair à Gonſalve, il s'en prévalut pour retenir ces Seigneurs qu'il envoïa priſonniers à Naples, où il les fit enfermer dans le Château-neuf. Chicane tout-à-fait mal fondée & indigne d'un auſſi grand capitaine. Il fut auſſi blamé d'avoir un peu trop précipité ſon accommodement avec les François; & en effet, s'il eut differé, il y a apparence que le mauvais état de leurs affaires les auroit forcés à accepter toutes les conditions qu'il auroit voulu leur impoſer, quelque deſavantageuſes qu'elles fuſſent.

LI. Les François abandonnent l'Italie & periſſent preſque tous dans leur retour en France. *Mariana, liv. 28. n. 36.*

Dès que la capitulation eut été ſignée, ceux qui devoient s'en retourner par mer, s'embarquerent ſur les vaiſſeaux qui étoient dans le port; de ce nombre fut le Seigneur d'Aubigny avec douze cens hommes; les autres prirent la route de terre, avec de bons paſſeports; mais la plûpart moururent en chemin de fatigue & de miſere; ceux qui étoient ſur mer contracterent des maladies dont ils perirent preſque tous en arrivant en Provence. Le Marquis de Saluces mourut à Genes, Saudricourt & les baillis de Dijon & de la Montagne en Bourgogne ſubirent le même ſort; & la plûpart de ceux qui guerirent furent ſi languiſſans, qu'ils moururent preſque tous avant la fin de l'année. Louïs XII. eut tant de chagrin de voir les François chaſſez d'Italie & perir miſerablement, qu'il fut pluſieurs jours ſans voir perſonne. Quelques Officiers des plus diſtinguez furent diſgraciez, & éloignez de la cour; on punit du dernier ſupplice Heroüet treſorier de l'armée, auquel le Roi imputoit ſes

Le Feron hiſt. des Connétables, Marêchaux, &c.

ſes malheurs; & ſa Majeſté fit publier que déſormais elle ne ſe ſerviroit plus de Lieutenans generaux, & qu'elle marcheroit elle-même à la tête de ſes armées. An. 1546.

LII. Gonſalve acheve la conquête de tout le roïaume de Naples.

Dès que Gonſalve ſe vit maître de Gaïette, il en donna le gouvernement à Louïs d'Herrera, & ne penſa plus qu'à achever la conquête du roïaume de Naples. On réduiſit les places & les châteaux du Marquis de Bitonto, celles de Louis d'Ars & du Comte de Capacho qui s'étoit enfermé à Laurino. La Rovere neveu du Pape qui occupoit quelques places, fit arborer la banniere d'Eſpagne dans tous les lieux qui lui étoient ſoûmis. Et après toutes ces conquêtes le general Eſpagnol ſe rendit à Naples, y fit ſon entrée, & aſſigna à d'Alviane une penſion de huit mille ducats ſur les revenus de la principauté de Biſignano, pour le recompenſer de ſes ſervices. Ce qui commença à aigrir contre lui les Colonnes qui ne penſerent plus qu'à le décrediter à la cour d'Eſpagne; enſorte que s'il ne fut pas rappellé, on mît du moins des bornes très-étroites à ſon autorité. *Mariana, ibid. n. 38.*

LIII. Le Duc de Valentinois cede au Pape les places de la Romagne.

La ruine des affaires de France en Italie attira celle du Duc de Valentinois. Il fut obligé de remettre au Pape la promeſſe que le gouverneur de Ceſene lui avoit faite, de lui rendre cette place toutes les fois qu'il le deſireroit; & ſa Sainteté put ſe flatter pour lors que le Duc lui remettroit les autres dans peu. Il étoit enfermé dans le château Saint-Ange, il ne ſoupiroit qu'après ſa liberté, raiſons qui lui firent offrir au Pape de le mettre en poſſeſſion de toutes les places où il avoit des gouverneurs; & le ſouverain Pontife de ſon côté promit au Duc toutes les ſûretez neceſſaires pour ſon élargiſſement, après qu'il auroit reſtitué ces places de la Romagne au ſaint Siege. Le Pape *Mariana, ibid. n. 47.*

An. 1504. aſſembla là-deſſus un conſiſtoire; & tous les Cardinaux ſouſcrivirent au ſentiment de ſa Sainteté. Mais comme elle connoiſſoit l'eſprit fourbe du Duc, la liberté qu'elle lui accorda ne fut pas entiere; il ſortit de Rome à la verité avec permiſſion de ſe rendre à Oſtie; mais ce fut ſous la garde du Cardinal de Carvajal juſqu'à l'entiere execution du traité. La précaution du Pape n'étoit pas inutile, les gouverneurs refuſerent de rendre leurs places, dans l'attente de quelque changement. Le Duc de Valentinois avoit deſſein de ſe retirer en France, mais les Eſpagnols entre les mains deſquels il étoit, l'obſervoient de trop près pour le laiſſer aller. Carvajal le ſçut ſi bien gagner, qu'il le fit conſentir de ſe livrer à Gonſalve, sûr qu'il trouveroit mieux ſon compte avec l'Eſpagne qu'avec la France.

LIV. Il ſe livre à Gonſalve, qui l'envoïe priſonnier en Eſpagne.

Le Duc de Valentinois dépêcha donc vers Gonſalve, pour le prier de lui envoyer des galeres ſur leſquelles il pût monter pour ſe réfugier à Naples. Quelques auteurs diſent que ce fut du conſentement du Pape, & d'autres à ſon inſçû. Gonſalve fit à l'inſtant partir trois galeres pour Oſtie; le Duc s'y embarqua, mais il ne fit que changer de priſon. Car aïant formé quelques intrigues contre l'Eſpagne, voulant conſerver le château de Forli qui n'avoit pas encore été remis au Pape, & ſe rendre maître de Piombino, de Perouſe & de Piſe, Gonſalve rompit toutes ſes meſures, redoubla ſes gardes; & informé qu'il ne penſoit qu'à s'enfuir, le General Eſpagnol le fit arrêter à Naples & enfermer dans le Château-neuf. Le Pape de ſon côté faiſoit beaucoup d'inſtances pour engager Gonſalve à renvoïer le Duc à Oſtie, & à le remettre entre ſes mains, ſous prétexte que le Château de Forli n'étoit pas

Mariana ibid. n. 48. & 49.

en-

encore évacué. Tout ce qu'on put faire pour contenter le Pape, fut d'ordonner au gouverneur de Forli de remettre la place à ſa Sainteté. Gonſalve voulant éloigner de l'Italie un homme ſi remuant, l'envoïa en Eſpagne ſous la conduite d'Antoine de Cardonne, qui le confina dans la forteresſe de Caraba pour lui ſervir de priſon perpetuelle. Quoiqu'il parût neceſſaire d'arrêter ainſi un Prince ſi remuant, cependant le Roi d'Eſpagne blâma la conduite de ſon General, au moins en apparence, ne voulant pas montrer la joïe qu'il pouvoit en avoir en effet. Pour le Roi de France, il en eut veritablement du chagrin, parce qu'il comptoit que ce Duc lui eût été fort utile, s'il eût porté une ſeconde fois la guerre en Italie, comme il en avoit deſſein. An. 1504.

LV. Ferdinand fait une tréve avec la France, & fait gliſſer un article captieux dans le traité.

Pendant ce tems-là, Grailla & Antoine Auguſtin Ambaſſadeurs de leurs Majeſtez Catholiques en France, conclurent & ſignerent une tréve de trois ans avec cette couronne, à condition que le roïaume de Naples y ſeroit compris. Par-là, tant de projets également glorieux à Gonſalve & avantageux à l'Eſpagne, furent entierement renverſez. Le Roi Catholique ratifia cette tréve vers la fin du mois de Janvier à Mejorada où étoit alors la cour. Ce Prince y fit gliſſer un article captieux, par lequel il ſe ménageoit toûjours un moïen d'affermir ſon autorité dans Naples & d'en défendre toute entrée aux François. Cet article portoit: *Mariana lib. 28. n. 42.*

„ Qu'il y auroit par toute l'Europe une ſuſ-
„ penſion d'armes entre les François & les Eſ-
„ pagnols, ſans en excepter le roïaume de
„ Naples, & que néanmoins dans ce roïaume
„ ſeulement il n'y auroit point de commerce
„ entre les deux nations. Les Eſpagnols n'ex-

An. 1504. pliquoient cet article que des marchands François qui trafiquoient par mer, & pouvoient ſous prétexte de commerce, porter & débarquer des gens armez ſur les côtes de Naples. Mais Ferdinand étendoit le mot de commerce à toutes ſortes de communications. Les François étoient encore maîtres de cinq places dans le roïaume de Naples, ce qui inquietoit Gonſalve. Mais il n'étoit pas facile de s'en emparer. Les troupes Eſpagnoles s'étoient revoltées faute de païement, & s'étoient faites elles-mêmes des capitaines; Gonſalve en étoit tombé malade de chagrin. D'ailleurs la tréve ſembloit devoir arrêter tout acte d'hoſtilité; cependant Gonſalve lui-même trouva des reſſources à tout. L'article captieux ſervit de couverture à l'ambition & à la mauvaiſe foi des Eſpagnols. Ils prétendirent que cet article interdiſant tout commerce entre les deux nations, on pouvoit empêcher ces cinq places de recevoir ni vivres, ni rien de ce qu'il y a de plus neceſſaire à la vie. Sous cet indigne prétexte, Gonſalve aïant fait païer les ſoldats largement, il les fit conduire devant ces places.

LVI. Gonſalve s'empare des cinq villes qui reſtoient aux François. *Mariana, ibid.*

Elles furent inveſties, & lorſque Louïs d'Ars qui y commandoit voulut s'en plaindre, on lui fit entendre que le mot de commerce étoit ſi general, qu'il autoriſoit les Eſpagnols à ne pas ſouffrir qu'il entrât dans la ville un grain de bled, & qu'on y portât un verre d'eau. Il connut auſſi-tôt qu'on l'avoit trompé, & comme il ne pouvoit eſperer aucun ſecours, il ſortit avec ſes troupes, enſeignes déploïées & tambour battant; il marcha ainſi tant qu'il fut en païs ennemi, ſe retira par terre en France, avec ſes gens, & fut bien reçû du Roi. Les gouverneurs François des autres villes ſe repentirent de n'avoir pas ſuivi ſon exemple;

ou

on les affama, & on les contraignit d'évacuer leurs places dans un equipage, qui tout pitoïable qu'il étoit, n'empêcha pas les bandits & les païſans de les exterminer. Louïs XII. informé de cette fourberie, appella les Ambaſſadeurs d'Eſpagne, ſe plaignit fortement du peu de droiture de leur maître, & ne penſa plus qu'à en tirer vengeance. An. 1504.

LVII. Louïs XII. penſe à ſe venger des Rois catholiques.

Pour y réuſſir, il crut qu'il falloit amuſer les Rois Catholiques, pendant qu'il concluroit une paix ſolide avec l'Empereur & l'Archiduc ſon fils. Le Cardinal d'Amboiſe ſe chargea de la negociation, pendant qu'on continuoit toûjours les conferences avec les Ambaſſadeurs d'Eſpagne. Louïs XII. pour mieux diſſimuler ſon deſſein, leur propoſa le projet d'un autre traité de paix, les chargea d'en donner avis à leurs maîtres, & de leur demander un nouveau pouvoir. Ferdinand & Iſabelle y conſentirent avec joïe. On délibera ſur les articles. Le premier fut le mariage du fils aîné de Frederic Roi de Naples avec la veuve du jeune Ferdinand, & le renoncement de Frederic à la roïauté en faveur de ſon fils. Durant cette negociation les Piſans qui étoient redevables de leur liberté aux François, quitterent leur parti pour ſe mettre ſous la protection d'Eſpagne; cette nouvelle fit rompre les conferences. Louïs XII. en fut tellement irrité qu'il envoïa ſur le champ ordre aux Ambaſſadeurs d'Eſpagne de ne plus paroître à la cour, & de ſortir inceſſamment de ſes Etats. Tout commerce fut interdit avec les Eſpagnols. Tout ce que purent obtenir leurs Ambaſſadeurs fut de voir la Reine & Frederic avant leur départ; & le vingt-ſixiéme d'Août ils ſe retirerent. Ainſi le ſoulevement de Piſe fut le prétexte pour les congedier. Mais le vrai motif ſecret étoit la negociation du traité avec l'Empereur. *Mariana, lib. 28. n. 55.*

A

An. 1504. LVIII. **Ligue entre l'Empereur l'Archiduc d'Autriche & le Roi de France.**

A peine les Ambaſſadeurs Eſpagnols furent partis de Blois, que ceux de Maximilien & de l'Archiduc y arriverent. On commença auſſitôt les conferences auſquelles aſſiſterent le Marquis de Final envoyé par le Pape, & Pierre Filholi Evêque de Ciſteron avec la qualité de legat. Après qu'on eut levé toutes les difficultez pour l'inveſtiture du Duché de Milan en faveur de Louïs XII. & le mariage de la Princeſſe Claude avec Charles de Luxembourg, le traité de ligue offenſive & défenſive entre l'Empereur, l'Archiduc & la France, fut conclu & ſigné à Blois le vingt-deuxiéme de Septembre. Les principaux articles étoient. 1. Que l'Empereur n'entreprendroit rien contre le Duché de Milan, ni les Etats des Princes d'Italie attachez à la France. 2. Qu'on leur accorderoit à eux & à tous leurs vaſſaux & amis une amniſtie generale pour le paſſé. 3. Que l'Empereur trois mois après la ratification du traité s'obligeroit de donner l'inveſtiture de Milan au Roi de France pour lui & ſes hoirs mâles, à leur défaut pour ſa fille aînée & le Duc de Luxembourg conjointement, & en cas que la Princeſſe mourût, pour la cadette que le Duc épouſeroit en ſa place; de même que ſi Charles mouroit, ſon cadet Ferdinand épouſeroit la Princeſſe Claude; & que la France payeroit pour cette inveſtiture deux cens mille francs à l'Empereur, qui ſeroient rendus, ſi le Prince & la Princeſſe ne laiſſoient point de poſterité. 4. Que la France n'entreroit point en negociation avec l'Eſpagne au ſujet de leurs démêlez, & ne ſigneroit aucun traité que du conſentement de l'Empereur; que ſi le Roi Catholique ne vouloit pas accepter des conditions honnêtes & raiſonnables, l'Empereur fourniroit à la France tous les ſecours dont elle auroit beſoin pour recouvrer

Mariana ibid. n. 56. & recueil des traitez de paix. to. 2.

Raynald. hoc ann. n. 1. & 22.

Spond. ad ann. 1504.

Guicciardin. l. 6.

Bonaecurſi Diario.

le roïaume de Naple. 5. Que Louïs XII. s'engageroit à donner en France des terres & des penſions aux enfans de Ludovic Sforce, pourvû qu'ils demeuraſſent dans le roïaume. 6. Qu'on accorderoit une amniſtie generale à tous les rebelles & aux bannis du Duché de Milan; que le Roi les recevroit dans ſes bonnes graces, & les rétabliroit dans tous leurs biens. 7. Qu'on donneroit quatre mois au Roi Catholique pour entrer dans la ligue, s'il le jugeoit à propos, pourvû néanmoins qu'il renonçât à toutes ſes prétentions ſur le roïaume de Naples, & qu'il le cedât à Charles de Luxembourg ſon petit-fils, aux conditions ſi ſouvent propoſées, & tant de fois rejettées. 8. Que chacun des trois Princes confederez ſeroit obligé avant trois mois de nommer les autres Princes qu'il voudroit être compris dans le traité; & que les Princes & Electeurs de l'Empire ſeroient garants de ce traité. Il y a encore beaucoup d'autres articles fort longs, que l'on omet ici comme moins importans. An. 1504.

LIX. Mort de Frederic Roi de Naples.

Comme ce traité n'étoit pas fort avantageux au roïaume de France, en ce qu'il en démembroit le Duché de Milan, la Seigneurie de Genes, le Duché de Bourgogne, celui de Bretagne & le Comté de Blois; on crut que le Roi n'avoit pas envie de l'obſerver, & il ne l'obſerva pas en effet. La mort de Frederic Roi de Naples, & celle de la Reine Iſabelle ſervirent de prétexte. Frederic mourut le neuviéme de Novembre 1504. d'une fiévre quarte à Tours, triſte de ſe voir ſans bien, chaſſé de ſes Etats, dans une terre étrangere, oublié de ſes ſujets, trahi par ſes meilleurs amis, abandonné de tout le monde, dans une dépendance indigne de ſon rang, entre les mains & à la merci de ſes ennemis. Il ſentoit bien que les

Mariana, lib. 28. n. 59. Guicciardin. l. 6. Spond. ad annum 1504. n. 36.

Rois.

AN. 1504 Rois de France & d'Eſpagne ne s'accorderoient jamais enſemble pour le rétablir ſur le trône, que leurs interêts étoient trop oppoſez, qu'ils n'agiſſoient point l'un & l'autre de bonne foi; & que s'ils propoſoient ſon rétabliſſement, ce n'étoit qu'un jeu pour l'amuſer, une feinte pour impoſer au public, & que dans le fond ils n'y conſentiroient jamais. Il ne ſe trompoit pas dans ſes conjectures. Ce Prince avant que de mourir & voïant qu'il touchoit au terme, écrivit au Duc de Calabre ſon fils une lettre pleine de maximes ſages & de conſeils ſalutaires: „ Vous devez, lui diſoit-il, „ vous accommoder à l'état de votre fortune „ preſente; mais ne jamais oublier votre naiſ„ ſance, & ne point laiſſer échapper l'occaſion „ que la providence pourra enfin vous fournir „ de remonter ſur un trône qui vous appar„ tient, & dont on nous a injuſtement chaſſé.„ Il l'avertiſſoit de bien prendre garde de ſe rendre mépriſable par une vie voluptueuſe & déreglée, de ſe laiſſer corrompre & amolir par la débauche & les delices. „ Ne vous rebutez „ jamais, ajoûtoit-il encore, dans les plus „ grandes difficultez; montrez-vous genereux „ & liberal autant que la prudence & l'état de „ vos affaires pourront le permettre; faites pa„ roître de la hardieſſe & du courage; ſoïez „ doux, affable, modeſte; conſervez au mi„ lieu de vos malheurs cette grandeur d'ame „ & cette noble fierté, dont les Princes nez „ ſouverains ne doivent jamais ſe dépouiller.„ Il lui recommandoit auſſi les exercices du corps, comme accoûtumant à la fatigue & à une vie laborieuſe.

LX. Mort d'Iſabelle Reine de Caſtille.

La Reine Iſabelle mourut le vingt-ſixiéme du même mois à Medina-del-Campo, dix-ſept jours après Frederic, âgée de cinquante-trois ans.

ans. L'Eſpagne lui fut redevable de la vaſte étendue de ſa monarchie & des conquêtes de Grenade, de Naples, des iſles Canaries & du Nouveau-monde. Cette Princeſſe fit le jour de ſa mort un teſtament, par lequel elle conſtituoit l'Archiducheſſe Jeanne ſa fille aînée, ſon unique heritiere de la Caſtille & des roïaumes qui en dépendoient, voulant néanmoins que l'Archiduc ſon mari y regnât avec elle. Iſabelle ajoûtoit, que ſi l'abſence, la maladie, ou quelque autre cauſe empêchoit la Princeſſe de gouverner les Etats qui lui étoient échûs, ou ſi elle-même ne vouloit pas abſolument ſe charger du gouvernement de la Caſtille & des roïaumes qui en dépendoient, on ſe conformeroit à ce qui avoit été reglé deux ans auparavant dans l'aſſemblée des Etats generaux du roïaume à la priere des peuples; que le Roi Ferdinand prendroit la regence en la place & au nom de l'Archiducheſſe, juſqu'à ce que Charles ſon petit-fils eût atteint l'âge de vingt ans accomplis. Elle ordonna encore, qu'outre l'adminiſtration des trois grandes Maîtriſes des ordres militaires de ſaint Jacques, de Calatrava & d'Alcantara accordées par le ſaint Siege au Roi Ferdinand, il joüiroit de la moitié de tous les revenus que la Caſtille tiroit de toutes les iſles & de la terre-ferme nouvellement découvertes par les Eſpagnols dans le Nouveau-monde, ſans y comprendre vingt-cinq mille ducats qu'il prendroit tous les ans ſur les revenus de la couronne. Elle nomma pour les executeurs de ſon teſtament le Roi Ferdinand ſon époux, Ximenés Archevêque de Tolede, dom Diegue de Deça Evêque de Palence, Antoine de Fonſeca, & Jean Velaſquez, ces deux derniers intendans des finances, & Jean Lopez de Lazzaraga ſecretaire de ſes commandemens.

AN. 1504. *Mariana lib. 28. n. 60.* *Spond. ut ſupra n. 4.* *Bonaccurſ. in Diario.* *Oſorius. lib. 3.* *Raynald. hoc ann. n. 40.*

Ce

AN. 1504. LXI. L'Archiduc eſt fort irrité du teſtament de cette Princeſſe. *Mariana ibid. Alvar. Gomez lib.* 3.

Ce teſtament fut ouvert auſſi-tôt après la mort d'Iſabelle. L'Archiduc en fut fort mécontent & le regarda comme un acte de mépris qu'il ne devoit pas ſouffrir. Les loix qui avoient donné à Philippe l'Archiducheſſe pour femme, vouloient auſſi qu'il en fût le tuteur, en cas qu'elle ſe trouvât incapable de regner. Cependant on le negligeoit, & l'on ſubſtituoit en ſa place Ferdinand ſon beau-pere. L'injure qu'on lui faiſoit ne touchoit gueres moins les Grands de Caſtille; ils s'aſſemblerent & lui envoïerent le celebre Jean Manuel que Philippe avoit laiſſé dans la Caſtille pour veiller à ſes interêts. Il ſe rendit en poſte auprès de l'Archiduc; il lui dit, qu'il ne devoit pas s'arrêter au teſtament d'Iſabelle, que cette Princeſſe n'y avoit pas penſé en l'écrivant & le ſignant; qu'elle avoit emploïé les derniers momens de ſa vie pour violer les loix fondamentales de la monarchie de Caſtille; & qu'au-lieu d'en laiſſer l'adminiſtration à l'époux de la Reine, elle y appelloit Ferdinand, ſon époux à la verité; mais qui étoit étranger à l'égard des Caſtillans, étant Arragonois.

LXII. Il prend le titre de Roi de Caſtille.

Ferdinand ignoroit les meſures qu'on prenoit avec l'Archiduc & ne pouvoit les penetrer. L'Archevêque de Tolede lui conſeilla d'envoïer inceſſamment des Ambaſſadeurs à ſon gendre pour s'oppoſer à Jean Manuel; mais celui-ci les avoit devancez, & avoit ſi bien prévenu l'eſprit de l'Archiduc, qu'ils connurent d'abord qu'ils alloient échouer dans leur negociation. Les Archiducs avoient déja pris les armes & la qualité de Rois de Caſtille; Philippe encouragé par Manuel faiſoit équipper une flotte pour ſe preparer à paſſer en Eſpagne avec ſon épouſe. Son beau-pere en fut fort inquiet; prévoyant que les Caſtillans ne verroient pas plûtôt l'Archiduc

chiduc qu'ils le reconnoîtroient pour Roi; & de l'autre côté il n'apprehendoit rien tant que de retourner en Arragon, parce qu'il croïoit ne pouvoir alors conſerver le roïaume de Naples contre les François. AN. 104.

LXIII. Ferdinand Roi d'Arragon fait demander Germaine de Foix en mariage. *Mariana lib. 28. n. 72.*

Tous ces troubles n'empêcherent pas Ferdinand de penſer à ſe remarier. D'abord il jetta les yeux ſur la Princeſſe Jeanne fille de Henri IV. Roi de Caſtille, frere d'Iſabelle & de l'Infante de Portugal. Cette Princeſſe paſſoit dans l'eſprit de bien des gens pour illegitime. Elle étoit dans un couvent, mais ſans être engagée. Le motif qui engageoit Ferdinand à la demander en mariage, étoit de faire revivre les droits de cette Princeſſe ſur la Caſtille, & d'en fruſtrer l'Archiduc. Mais Emmanuel Roi de Portugal de qui ce mariage dépendoit, ne voulut jamais y conſentir, craignant d'allumer par là un feu dans la Caſtille, dont il eut pû ſe reſſentir en étant ptoche voiſin. Ferdinand n'aïant donc pû réuſſir de ce côté-là penſa à prendre pour femme Germaine de Foix fille de Jean de Foix Vicomte de Narbonne, beau-frere de Louïs XII. Cette Princeſſe n'avoit que dix-huit ans. Dans cette vûe Ferdinand envoïa des Ambaſſadeurs à Louïs XII. ſous prétexte de lui faire part de la mort d'Iſabelle. Le Roi reçut fort bien les Ambaſſadeurs; il témoigna du regret de la mort de cette Princeſſe. On lui parla de l'Archiduc & de ſes prétentions, & il parut qu'il ne lui étoit pas plus favorable que Ferdinand. Mais comme tout cela n'étoit pas le principal motif du voïage des Ambaſſadeurs, ils ne s'y arrêterent pas & paſſerent promtement à la propoſition du mariage de leur maître avec la niece du Roi. Louïs fit d'abord quelques difficultez; il inſiſta ſur-tout ſur la diſproportion d'âge, Ferdinand aïant pû être le pere de celle qu'il vou-

vouloit épouſer. Mais dans la ſuite il y conſentit.

LXIV. Les Callixtins continuent leurs erreurs en Bohême. *Boſſuet hiſt. des variations, to. 2. in 4. lib. 11.*

La ſecte des Callixtins ſubſiſtoit toûjours dans la Bohême & dans la Moravie; ils avoient pris ce nom, parce qu'ils croyoient le calice abſolument neceſſaire au peuple dans la communion. Leur chef avoit été un certain Jacobel, qui prétendoit qu'on devoit donner le calice avec le pain. Les Bohêmiens donnerent dans ce ſentiment; & après diverſes conteſtations, le Concile de Baſle crut pouvoir pour le bien de la paix, leur accorder la communion ſous les deux eſpeces par un accord qui fut nommé *cumpactatum.* Ils ne s'y tinrent pas dans la ſuite, voulant que la coupe fût donnée aux enfans nouvellement baptiſez; & Roqueſane leur chef, prêtre & diſciple de Jacobel, homme ambitieux, n'aïant pû avoir l'Archevêché de Prague, comme il s'en étoit flatté, empêcha leur reünion avec la cour de Rome; & ce parti, de même que celui des freres de Bohême qui étoit un reſte des anciens Thaborites, dont Pogebrac avoit ruiné la ſecte, ſubſiſterent juſqu'à ce que Luther les attira dans ſon parti. Ces derniers devinrent aſſez nombreux pour former une nouvelle ſecte qui eut pour chef un cordonnier nommé Pierre Keleſiski, qui leur dreſſa un corps de doctrine. Dans la ſuite Matthias Convalde fut leur paſteur; & dès l'an 1467. ils ſe ſeparerent des Callixtins, dont ils devinrent les ennemis mortels, & ſe choiſirent de nouveaux miniſtres.

LXV. Commencemens de la ſecte des freres de Bohême

Leurs erreurs étoient à peu près les mêmes que celles des Huſſites; la meſſe, la tranſubſtantiation, la priere pour les morts, les honneurs qu'on rend aux Saints, & ſur-tout la puiſſance du Pape les choquoient. Selon eux le ſouverain Pontife étoit l'Antechriſt; l'Egliſe Romaine,

maine, la proſtituée dont parle l'Apocalypſe. AN. 1504.
Ils furent ſi ignorans que de rebaptiſer tous ceux qui venoient à eux des autres Egliſes, & ils perſiſterent durant cent ans dans cette erreur. De ſimples laïques étoient leurs miniſtres; la ſeule oraiſon Dominicale étoit employée pour la celebration de la Meſſe; les Sacremens de l'Egliſe Romaine étoient des abominations; l'Ecriture ſainte étoit la ſeule regle de foi; ils celebroient ſans ceremonies avec du pain levé, & croyoient qu'il ne falloit pas adorer JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie; ils n'honoroient point les Saints ni leurs images; ils ne prioient point pour les morts; ils rejettoient la loi du celibat, les vœux, les jeûnes, & toutes les ceremonies de l'Egliſe; enfin ils ne reconnoiſſoient point d'autres fêtes que Noël, Pâques, & la Pentecôte. C'eſt ce qu'oſerent penſer deux ou trois mille hommes plus ou moins, également revoltez, & contre les Callixtins parmi leſquels ils vivoient, & contre l'Egliſe Romaine, dont ils s'étoient ſeparez.

LXVI. Premiere confeſſion de foi des freres de Bohême.

Les Callixtins qui convenoient de tout le dogme avec l'Egliſe Romaine à l'exception de la coupe, ſe joignirent aux Catholiques pour accuſer les freres de Bohême auprès du Roi Uladiſlas VI. à qui ceux-ci preſenterent une confeſſion de foi en cette année 1504. pour ſe juſtifier des erreurs dont les autres les accuſoient. Ils y reconnoiſſent comme nous ſept Sacremens établis pour l'accompliſſement des promeſſes que Dieu avoit faites aux fidéles; ils les prouvent par l'Ecriture; ils y parlent de la confeſſion des pechez comme d'une choſe d'obligation. Voici comment ils s'expriment touchant la preſence reelle „ Nous croyons „ qu'on reçoit le corps & le ſang de notre Sei-

Boſſuet hiſt. des variations ibid to. 2. p. 300. In apolog. 1532. 4. part apud Lyd. p. 295.

„ gneur

AN. 1504. *In faſcicul. rerum Otth. Gratii. fol. 81. edit. anni 1535. & to. 1. ſecundæ edit. Londini.*

„ gneur ſous les eſpeces du pain & du vin. „ Nous ne ſommes pas de ceux qui entendent „ mal les paroles de nôtre Seigneur, & diſent „ qu'il a donné le pain conſacré en memoire „ de ſon corps qu'il montroit avec le doigt, „ en diſant: Ceci eſt mon corps. D'autres di- „ ſent que ce pain eſt le corps de nôtre Sei- „ gneur qui eſt dans le ciel, mais en ſignifica- „ tion. Toutes ces explications nous paroiſſent „ très-éloignées de l'intention de JESUS-CHRIST „ & nous déplaiſent beaucoup. „ Il y a beau- coup d'autres endroits auſſi forts ſur l'Eu- chariſtie & qui ſont dignes de remarque, pour faire connoître, dit le ſçavant Evêque de Meaux, avec combien peu de raiſon les Calviniſtes défenſeurs du ſens figuré, ont tâché de tirer à leur avantage les confeſſions de foi des Bohêmiens.

Dans les autres articles de cette confeſſion de foi de la même année 1504. les freres de Bohême ne paroiſſent pas beaucoup s'écarter des ſentimens de l'Egliſe Catholique. Ils y reconnoiſſent les ſymboles des Apôtres, de Nicée & de ſaint Athanaſe, & les myſteres de la Trinité & de l'Incarnation dans un ſens très-orthodoxe. Sur l'Egliſe, ils en diſtinguent de deux ſortes, une compoſée de tous les élûs depuis le commencement du monde juſqu'à la fin; l'autre des miniſtres qui ont reçû de Dieu leur miſſion & des peuples qui leur ſont ſoumis; cette derniere eſt compoſée de bons & de méchans; ils ſont prêts d'obéir aux paſteurs qui enſeignent la verité; mais ils ne ſe croyent pas obligez de ſe ſoumettre aux mauvais miniſtres qui ſe declarent ennemis de la verité; ce qui les engage à ſouffrir la perſecution avec patience. Le miniſtere de l'Egliſe, ſelon eux, conſiſte dans l'Evangile de JESUS-CHRIST,

&

& dans la prédication de la ſaine doctrine.

An. 1504. LXVII. Leur opinion touchant les Sacremens. *Raynald. ad ann.* 1504. n. 27. & ſequent.

A l'égard des ſacremens, ils diſent que le baptême neceſſaire aux adultes & aux enfans, eſt le ſigne de la purete interieure acquiſe par la foi; que la confirmation eſt donnée aux baptiſez dans la foi & dans l'eſperance par l'impoſition des mains de l'Evêque ou du Prêtre; que l'Euchariſtie confere & fait le vrai Corps & le vrai Sang de JESUS-CHRIST, qui eſt le ſouverain Evêque; qu'ils ſont ſes miniſtres pour enſeigner l'Evangile, pour juger en ſa place, pour offrir des ſacrifices & des prieres, & pour excommunier les méchans. Trois choſes, diſent-ils, ſont neceſſaires pour l'ordination d'un Prêtre, l'épreuve de ſa foi & de ſa bonne vie, les prieres jointes au jeûne, la collation de la puiſſance par des prieres qui l'expriment, confirmée par l'impoſition des mains. Le Sacrement de mariage conſiſte dans l'union indiſſoluble du mari & de la femme, qui eſt la figure de l'union de JESUS-CHRIST & de ſon Egliſe. Sur la penitence ils avoüent que le pecheur qui reconnoît ſa faute doit découvrir ſes pechez à un Prêtre éclairé, qui faiſant la fonction de juge au nom de Dieu & de l'Egliſe, lui en fait connoître la griéveté, & lui donne des conſeils ſalutaires pour ſe corriger. Ils approuvent enfin l'onction des malades, & la reconnoiſſent pour Sacrement.

Ils diſtinguent deux communions des Saints, l'une des membres vivans de l'Egliſe, qui eſt utile & ſalutaire; l'autre des méchans qui ne communiquent qu'à l'exterieur de l'Egliſe ſans avoir part à ſes biens ſpirituels. Ils profeſſent que celui qui communique par une foi vive avec JESUS-CHRIST, reçoit en lui la remiſſion de ſes pechez; que celui qui participe aux Sacremens de l'Egliſe, obtient auſſi par la même foi

An. 1504. & avec la même certitude la remiſſion de ſes pechez ; & que ſi cette foi dure juſqu'à la fin de ſa vie, il recevra la gloire éternelle au jour du jugement dans une heureuſe reſurrection. Ils declarent que cette confeſſion de foi eſt fondée ſur l'Ecriture ſainte. Ils expoſent que s'ils ſe ſont ſeparez de l'Egliſe Romaine, ç'a été ou à cauſe des ſuperſtitions & des erreurs qui y regnent, ou afin de pouvoir librement pratiquer les Sacremens établis par JESUS-CHRIST. Ils ſupplient le Roi de Bohême de recevoir leur confeſſion de foi, & l'aſſurent que ſi on les convainc qu'ils ſont dans l'erreur, ils ſont prêts de la quitter ; que n'y ayant aucune obſtination en eux, on ne doit point les regarder comme heretiques, & qu'ainſi on doit les laiſſer vivre en repos, & mettre en liberté leurs freres qui ſont priſonniers, en leur accordant la permiſſion de ſortir du roiaume.

LXVIII. Edit du Roi Uladiſlas contre les freres de Bohême.

Le Roi de Bohême Uladiſlas eut ſi peu d'égard à cette confeſſion de foi, & aux remontrances des freres de Bohême, qu'il publia un édit contre eux pour leur défendre de s'aſſembler & d'enſeigner leur doctrine, leur enjoignant de ſe trouver à Prague le vingt-ſeptiéme de Decembre, pour y comparoître devant les Magiſtrats, y abjurer leurs erreurs, ſe réunir aux Catholiques & aux Callixtins. Cet édit ayant été publié, les freres de Bohême firent au Roi de ſecondes remontrances, où ils expoſoient les motifs de leur ſeparation de l'Egliſe Romaine. Ils declarent devant Dieu qu'ils n'ont ſoûtenu ni enſeigné aucune hereſie, repetent ce qu'ils penſent ſur l'Euchariſtie, & ajoûtent qu'elle doit être diſtribuée & reçûe ſous les deux eſpeces ; mais ils diſent qu'ils n'adorent point JESUS-CHRIST dans ce Sacrement, parce qu'il ne doit être adoré qu'à la droite de ſon Pere. Ils re-

Dubrav. lib. 32. Raynald. ann. 150. 4. n. 31.

con-

connoiſſent que la Vierge Marie eſt pleine de grace, qu'elle a toujours été Vierge, ſanctifiée & rendue digne que le Verbe prît en elle ſa chair; mais ils rejettent toutes les pratiques ſuperſtitieuſes qui regardent ſon culte. Enfin après avoir fait encore un abregé de leur créance, ils conjurent le Roi de ne pas ſouffrir que leurs ennemis les perſecutent, & lui diſent que JESUS-CHRIST ne demande point que l'on contraigne les hommes à ſa religion par la violence & par la force. Qu'ils ſont prêts d'embraſſer la verité dès qu'on la leur aura fait connoître. Mais Uladiſlas leur fit réponſe, qu'il ne relâcheroit rien de la ſeverité de ſes édits. AN. 1504.

LXIX. Supplice d'un Prêtre à Rome. *Raynald. ann. 1504. n. 20.*

Un Prêtre d'Aquilée nommé Aquin de Coloret ayant été accuſé d'avoir tué le Cardinal Saint-Ange, le ſenateur du Capitole le condamna à mort. Le jugement rendu, on dreſſa le ſeiziéme de Février un échaffaut dans la place de ſaint Pierre ſur les dégrez de l'Egliſe. On y fit monter le criminel avec le lieutenant du ſenateur. Après qu'on eut lû la ſentence en leur preſence, le notaire qui etoit un ſoûdiacre, dépoüilla le criminel de ſes habits, Pierre Evêque de Civita-Vecchia le dégrada de ſes ordres avec les ceremonies ordinaires; enſuite le notaire remit Aquin entre les mains du ſenateur, & le ſamedi ſuivant il eût la tête tranchée dans la place qui étoit vis-à-vis de ſa maiſon.

LXX. Henri VII. fait agir à Rome pour la canoniſation de Henri VI.

Environ ce même tems le Roi d'Angleterre fit quelques démarches pour faire canoniſer à Rome Henri VI. dernier Roi de la maiſon des Lancaſtres, dans le deſſein de rendre la maiſon d'Yorck plus odieuſe, en faiſant mettre au nombre des Saints un Prince que Richard II. de cette maiſon avoit ſi cruellement maſſacré

An. 1504. de ſes propres mains. Henri VII. envoïa un exprès à Rome pour prier le Pape de lui accorder cette faveur. Jules II. qui n'étoit pas ſcrupuleux à la verité, mais qui ne vouloit pas commettre la réputation du ſaint Siege, fut ſurpris de la demande de l'Envoïé d'Angleterre, parce qu'Henri dont la vie avoit été ſans crime & la mort injuſte, n'avoit pas toutefois vêcu dans cette ſainteté heroïque à laquelle on accorde les honneurs de la canoniſation, & que de ſon tems même, on attribuoit l'innocence de ſes mœurs dont on faiſoit parade, à la foibleſſe de ſon eſprit & à ſon imbecillité. Le Pape demanda donc à l'Envoïé quels miracles avoit fait Henri VI. & lui dit que la vie innocente de ce Prince pouvoit ſuffire pour faire un Saint aux yeux de Dieu; mais que l'Egliſe qui ne penetre pas les ſecrets des cœurs, exigeoit d'autres preuves moins équivoques, tels que ſont les miracles après la mort.

Bacon. ſub. finem hiſt. Henric. VI. Raynald. ad huncan. n. 33. & ſeq. Harpsfeld. hiſt. Anglic. 15. jac. 60.

LXXI. Congregation à Rome pour examiner la vie de Henri VI.

Cependant ne voulant pas abſolument refuſer le Roi d'Angleterre, il prit le parti d'uſer de remiſes, croïant qu'à la fin il ſe laſſeroit de faire cette demande. L'Envoïé au-contraire qui n'avoit que cette affaire en tête, laſſa la patience du Pape, & l'obligea à lui accorder une congregation de Cardinaux pour examiner la vie de Henri VI. & les preuves qu'on apportoit de la ſainteté de ce Prince. Mais c'étoit le moïen de prolonger l'affaire ſans en voir jamais la fin. Les commiſſaires repreſenterent à l'Envoïé, qu'il ſeroit peut-être plus avantageux à la memoire du défunt de laiſſer la choſe indéciſe, puiſqu'on pourroit toûjours dire qu'on auroit travaillée à ſa canoniſation, au-lieu que ſi on rendoit un jugement, peut-être ne ſeroit-il pas favorable. Mais l'Envoïé voulut abſolument qu'on jugeât, & ce ne fut pas en ſa faveur.

Bacon. loco ſuprà cit.

Quel-

Quelque ſecrete qu'on tint la ſentence, on ſçut depuis que les informations dûëment examinées, les Cardinaux avoient declaré qu'il y avoit plus de ſimplicité & d'imbecillité dans la vie de Henri VI. que de vertu éminente. C'eſt ce qui arrêta les pourſuites de Henri VII. & non pas la dépenſe qu'il lui auroit fallu faire pour cette ceremonie, comme l'a avancé un auteur proteſtant dans ſon hiſtoire d'Angleterre. AN. 1509 *De Rapin Thoiras hiſt. d'Angleterre.*

LXXII. Paix entre les Venitiens & les Turcs. *Guiciard. lib. 6. Juſtinian. lib. 10. Cromer. lib. 30. Spond. hoc ann. n. 5. Mariana, lib. 28. n. 45. & 58.*

Les Venitiens fatiguez de la guerre avec les Turcs, conclurent enfin cette année une paix avec Bajazet, & pour l'engager à conſentir à un traité, ils lui cederent tout ce qu'il avoit pris & lui rendirent la ville de ſainte Maure. On dit même qu'ils lui promirent un tribut. Ils ne laiſſerent pas toutefois de conſerver l'iſle de Cephalonie dans la mer Ionienne vis-à-vis les golfes de Patras & de Lépante, qui ſont entre l'Achaïe & la Morée, & dont la Republique s'étoit emparée en 1499. On chaſſa la garniſon Turque & on repeupla cette iſle de Chrétiens. Les Venitiens ſouhaitoient fort cette paix pour ſoûtenir leur commerce en Orient que la guerre empêchoit.

LXXIII. Les Venitiens ſollicitent le Soudan d'Egypte contre les Portugais. *Spond. ad hunc ann. n. 6. & 7. Barros Aſia. dec. 2. l. 2. c. 6.*

Tranquilles de ce côté-là, ils ne penſerent plus qu'à s'oppoſer aux progrez des Portugais qui interrompoient encore plus leur commerce, que n'avoit fait la guerre avec les Turcs. Pour mieux réuſſir, ils envoïerent des perſonnes affidées vers le Soudan d'Egypte, pour l'engager à declarer la guerre aux Portugais, à troubler leur commerce dans les Indes par l'Ocean, & à s'oppoſer à leurs conquêtes. Pour obtenir avec plus de facilité ce qu'ils demandoient au Soudan, ils lui envoïerent d'habiles fondeurs pour fondre du canon, & des charpentiers pour le Roi de Calicut, le plus celebre port de l'Orient,

An. 1504. où ſe fait le plus grand commerce d'épiceries, afin d'apprendre aux Indiens à conſtruire des vaiſſeaux comme ceux de l'Europe. Ils joignirent à tout cela une grande quantité de matiere propre à faire du canon, pour mettre ce même Prince en état de chaſſer les Portugais de toute l'Inde. Le Soudan pour avoir un prétexte de s'armer contre les Portugais, reçut & écouta toutes les plaintes qu'on lui fit de leurs vexations. Il fit courir le bruit qu'il alloit ruiner l'Egliſe de Jeruſalem, le ſaint Sepulcre, le monaſtere de ſainte Catherine au Mont Sinaï, en jetter au vent toutes les reliques, & contraindre tous les Chrétiens qui ſe trouveroient dans ſes Etats à embraſſer le Mahometiſme, ſi dans un certain tems ils ne ſe retiroient. Il ſe plaignit auſſi du tort que Ferdinand Roi Catholique avoit fait aux Maures qu'il avoit chaſſez de leurs païs, ou obligez d'embraſſer le Chriſtianiſme, en ſe ſaiſiſſant de Grenade; & de celui qu'Emmanuel Roi de Portugal leur faiſoit encore tous les jours, en interrompant le commerce de la mer d'Orient, & en perſecutant ſans quartier les Princes qui regnoient dans les Indes.

Oſorius lib. 4.

LXXIV. Le Soudan depute un Cordelier au Pape à ce ſujet.

Pour arrêter l'effet des menaces du Soudan, le Gardien des Cordeliers de ſainte Catherine de Jeruſalem s'offrit d'aller trouver le Pape de ſa part, & engager ſa Sainteté à remedier au tort que les Rois d'Eſpagne & de Portugal faiſoient aux Indiens. Le Soudan y conſentit & le chargea d'une lettre pour le Pape. Le religieux étant arrivé à Rome étala les menaces du Soudan & effraïa tous ceux à qui il parloit. Pour en arrêter l'effet, s'il étoit poſſible, le Pape envoïa le Cordelier en Eſpagne & en Portugal avec les lettres dont il étoit chargé, afin que Ferdinand & Emmanuel ſatisfiſſent aux plain-

Barros. dec. 1. l. 8. c. 2. & 3.

plaintes du Soudan. Ce dernier ſe moqua de toutes ſes menaces, & répondit au Cordelier que le grand profit que le Soudan tiroit des pelerins qui alloient viſiter les lieux ſaints, contribueroit plus à l'appaiſer que tout ce qu'il pourroit faire. Il chargea le religieux d'aumônes conſiderables pour la terre-ſainte, & le renvoïa au Pape, auquel il écrivit qu'il étoit fâché de n'avoir pas donné de plus grands ſujets de plainte au Soudan, & qu'il eſperoit que Dieu le protegeroit ſi bien, qu'il l'aideroit à ruiner la Mecque & le tombeau de Mahomet. Il prioit ſa Sainteté d'exhorter tous les Princes Chrétiens à joindre leurs forces aux ſiennes pour un ſi pieux deſſein. Le Cordelier étant retourné en Egypte rendit compte de ſa commiſſion, & l'affaire en demeura là. AN. 1504.

LXXV. Les Portugais refuſent tout accommodement avec les Venitiens.

Ce qui fâchoit davantage les Venitiens étoit le commerce d'épiceries que les Portugais faiſoient, & qui leur valoit de groſſes ſommes. Ils voulurent entrer en accommodement avec eux & partager les gains; ils engagerent Ferdinand Roi d'Eſpagne à en parler à Emmanuel de Portugal qui étoit ſon gendre. Mais il ne put réuſſir. Les Portugais ne purent ſe réſoudre à relâcher rien de leurs interêts. *Mariana, lib. 28. n. 58.*

LXXVI. Zele du Roi de Portugal pour la propagation de la foi.

Au reſte Emmanuel ne ſongeoit pas ſeulement à faire fleurir le commerce dans ſon roiaume, il avoit auſſi un grand ſoin d'établir la religion de JESUS-CHRIST par tout où ſon autorité s'étendoit. Il cultiva autant qu'il put les heureuſes ſemences du Chriſtianiſme qu'on avoit déja jettées dans l'Afrique, dans l'Aſie, & dans cette partie du monde qu'on a depuis appellée Amerique. Il s'attacha ſur-tout au païs de Congo, qui avoit été découvert en 1484. comme on l'a dit. Il y envoïa dans cette année 1504. un grand nombre de ſaints & ſçavans miſſionnaires, *Oſorius lib. 3. Maffæus lib. 3.*

AN. 1504. res, pour confirmer les peuples dans la foi; & les inſtruire dans la connoiſſance des veritez de la religion; il leur joignit beaucoup d'ouvriers habiles pour leur apprendre les arts; & tous y furent très-bien reçûs.

LXXVII. Ouvrage de Sabellicus ſur l'hiſtoir nniverſelle.

Sabellicus finit dans cette année ſon hiſtoire univerſelle diviſée en ſept ennéades ou ſoixante-trois livres. Il ſe nommoit Marcus Antonius Coccius Sabellicus, & étoit natif d'une place forte d'Italie ſur le Teveronne, appellée autrefois *Vicus-Varronis*, dans le païs des anciens Æquicoliens. Quelques flatteurs l'ont fait deſcendre de la famille des Cocceiens; mais Paul Jove aſſure qu'il étoit fils d'un pauvre maréchal. Il étudia avec beaucoup d'application, & aïant gagné quelque argent à inſtruire de jeunes enfans à Trivoli, il ſe perfectionna à Rome ſous Pomponius Lætus & Domitius de Verone. Depuis ce tems-là il fut bibliothecaire du Cardinal Beſſarion, & enſeigna à Veniſe avec beaucoup de reputation. Il en acquit moins par l'hiſtoire qu'il fut chargé de compoſer pour cette Republique, parce qu'elle paroit trop rampante & remplie de baſſes flatteries. Il mourut à Veniſe d'une maladie infame le dix-huitiéme d'Avril 1506. âgé de ſoixante-dix ans, & ne laiſſa qu'un fils naturel. Son hiſtoire univerſelle qui commence à la création du monde finit en 1504. On a auſſi de lui un ouvrage de la ſituation de Veniſe en trois livres; des exemples en dix livres; un traité des Magiſtrats de Veniſe en un ſeul livre, & divers autres ouvrages imprimez en quatre volumes *in folio* en 1560.

Paul. Jov. elog. cap. 42.
Voſſius de hiſt. Lat. lib. 3.
Philip. de Bergam. l. 16. ſuppl. chron.

LXXVIII. Mort d'Etienne Vaivode de Valachie.

Etienne Vaivode ou Palatin de Valachie & de Moldavie, mourut à ce qu'on croit dans cette année. Il s'étoit rendu recommandable par les victoires qu'il avoit remportées ſur les Turcs,

Turcs, ſur Matthias Roi de Hongrie, ſur Albert Roi de Pologne & ſur les Tartares. Il fut un des Princes les plus diſtinguez de ſon tems par ſon experience dans l'art militaire & par ſa valeur. Les fatigues qu'il avoit eſſuyées dans différentes guerres, jointes au grand nombre d'années qu'il avoit & à ſes gouttes qui le tourmentoient beaucoup, l'avoient rendu très-infirme ſur la fin de ſa vie. Il ne voulut jamais abandonner le ſchiſme des Grecs. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils Bogdan ſurnommé le borgne, parce qu'il n'avoit qu'un œil. An. 1504. *Miechou. l. 4. c. 84. Cromer. lib. 30.*

LXXIX. Mort des deux Cardinaux Podocator & Spratz.

Louis Podocator & François Spratz Cardinaux, moururent cette année. Le premier étoit de Nicoſie en Grece, Evêque de Capacio. Il avoit été créé Cardinal du titre de ſainte Agathe par le Pape Alexandre VI. en 1500. après avoir rempli la fonction de recteur de l'Univerſité de Padoüe avec beaucoup de reputation, & avoir toûjours paſſé pour homme de bien. Comme ſa mort arriva à Milan, lorſqu'il alloit en Eſpagne, on tranſporta ſon corps à Rome, & on l'enterra dans l'Egliſe de ſainte Marie du Peuple, où l'on voit ſon épitaphe. François Spratz Eſpagnol, Evêque de Leon étoit de la promotion de l'année précedente, ſous le titre de ſaint Sierge & de ſaint Bacche. *Guicciardin. l. 15. Garimbert. lib. 2.*

LXXX. Bulles de Jules II. touchant l'election des Papes & les proviſions des benefices.

Comme il s'étoit gliſſé beaucoup d'abus dans les élections des Papes, dont quelques-uns avoient été promûs par des voïes peu canoniques, en promettant des emplois & des benefices conſiderables pour avoir les voix des Cardinaux, ce qui étoit une vraïe ſimonie; Jules II. pour remedier à ces abus dont ſon élection n'avoit pas été tout-à-fait exempte, donna une bulle le quatorziéme de Janvier de cette année 1505. afin d'ôter la honte qui diffamoit ainſi le ſaint Siege. Il ordonne par cette bulle que ſi *Ex bullar. Julii II. to. 1. conſtit. 3. & 4.*

An. 1505. *Spond hoc ann. n. 1. Raynald. n. 1. & 2.*

l'on commettoit quelque ſimonie dans l'élection des Papes, tant de la part de l'élû, que du côté des electeurs; l'élection ſera regardée comme nulle; qu'on pourra agir contre l'élû comme contre un heretique, & implorer le ſecours du bras ſeculier pour le punir par la depoſition. Que lui & tous ceux qui auront concouru à cette élection ſeront privez du Cardinalat & de tout benefice, fief, dignité & biens qu'ils pourroient poſſeder; qu'enfin les Cardinaux qui n'auront point conſenti à cette ſimonie pourront élire un autre Pape & convoquer un Concile general à ce ſujet. Remede utile & plein de religion à la verité, mais très-difficile dans l'execution, vû l'ambition demeſurée de la plûpart des hommes, & qui eſt preſque toûjours plus grande dans ceux qui ſe voïent en état de la ſatisfaire.

Jules donna le vingt-huitiéme de Juillet de la même année une autre bulle où il ne paroiſſoit pas ſi deſintereſſé. Il y ordonnoit à tous les beneficiers, qui ſelon l'uſage moderne avoient beſoin de prendre des proviſions de la cour de Rome, de ne pas manquer de s'y adreſſer & de païer les annates. Il confirmoit toutes les bulles que ſes predeceſſeurs avoient données à ce ſujet.

LXXXI. Ligue du Pape, de l'Empereur & du Roi de France, contre les Venitiens. *Mariana, lib. 28.*

Ce Pape très-mécontent des Venitiens dont la domination s'étoit fort étendue aux dépens des domaines de l'Egliſe, de ceux des Ducs de Milan & de la maiſon d'Aûtriche, avoit été le principal auteur de la ligue de Blois entre l'Empereur & le Roi de France. Les prétentions du Pape en entrant dans cette ligue étoient conſiderables; il comptoit ſur Ravenne, Cervia, Faënza, Rimini, Imola, Ceſene, & tout le territoire de ces villes qui avoient autrefois appartenu à l'Egliſe. L'Empereur y trouvoit ſon compte.

compte. Le Roi de France entroit dans les droits des Ducs de Milan. Le Duc de Ferrare, le Marquis de Mantoüe, la Republique de Florence, & le Roi de Hongrie devoient auſſi entrer dans cette ligue; enſorte que les Venitiens étoient par-là menacez d'une ruine entiere. Ce traité du Pape avec les deux Rois avoit été ſigné le vingt-deuxiéme de Septembre de l'année precedente, le même jour auquel la Republique de Veniſe avoit ſigné avec les Turcs celui dont on a parlé plus haut. An. 1505.

LXXXII. Les lenteurs de Maximilien empêchent l'execution.

Mais les lenteurs de Maximilien firent échoüer tous ces projets. Le Cardinal d'Amboiſe eut beau le preſſer, il n'en fut pas plus anime. On crut le gagner en lui avançant la moitié de la ſomme qu'on lui avoit promiſe pour l'inveſtiture du Duché de Milan; on l'aſſura même, & on étoit dans le deſſein de lui tenir parole; on l'aſſura qu'il toucheroit l'autre moitié dès qu'il ſeroit en Italie. Il promit de ſe hâter & n'en fit rien. Il alleguoit toûjours qu'il avoit des affaires dans ſes Etats & qu'il ne pouvoit les abandonner pour paſſer en Italie. Cependant le traité étoit conclu, & les Venitiens en étoient fort allarmez. Ils crurent que le plus sûr parti pour eux étoit de détâcher le Pape de cette ligue & de s'accommoder avec lui, en retenant pour eux les villes de Faënza & de Rimini dans la Romagne, de rendre au ſaint Siege les Comtez d'Imola, de Ceſene, & toutes les autres places dont ils s'étoient emparez ſous le Pontificat de Pie III. pourvû que ſa Sainteté reçut leurs Ambaſſadeurs. Le Duc d'Urbin fut le mediateur de ce traité auquel le Pape conſentit. Il rendit ſon amitié aux Venitiens, & reçut d'eux les places & les fortereſſes dont on étoit convenus.

LXXXIII. Les Venitiens s'accommodent avec le Pape.

Mariana. lib. 28. n. 74. Guicciardin. l. 6.

An. 1505. venu; & qui étoient au nombre de dix avec leurs territoires & leurs dependances.

LXXXIV. Saint Vallier ambaſſadeur de France à Rome.

Mais la Republique de Veniſe s'apperçut bien-tôt qu'elle n'avoit pas beaucoup avancé ſes affaires par cette démarche. Saint Vallier arriva à Rome ſur ces entrefaites & fut fort bien reçû du Pape. Il avoit pour ſecretaire le celebre Budée. Louïs XII avoit chargé cet Ambaſſadeur d'engager le Pape à ſouffrir que Ferdinand conſervât le roïaume de Naples, & à empêcher que l'Empereur ne vînt en Italie ſous prétexte de recevoir la couronne imperiale. Mais le Pape ne voulut encore rien promettre, ni ratifier le traité qu'on lui propoſoit.

LXXXV. Maladie du Roi de France. *Saint Gelais hiſt. de Louïs XII. Heron. lib. 4. Raynald. hoc ann. n. 9.*

Pendant ce tems-là Louïs XII. tomba malade d'une fiévre tierce, qui dégenera en continue; il perdit la parole, & les medecins deſeſpererent de ſa gueriſon. Dès que cette nouvelle fut arrivée à Milan, la plûpart des François qu'on y avoit laiſſez pour garder le Duché, retournerent ſans congé dans leurs maiſons, ſous prétexte que leur preſence y ſeroit neceſſaire dans les guerres dont ils croïoient que la France ſeroit agitée après la mort du Roi, & ils avoient raiſon, ſi le malheur qu'ils appre-

LXXXVI. La Reine prend les meſures pour ſe retirer en Bretagne. *D'Argentré hiſt. de Bretagne. l. 12. Brantôme mem. vie du Maréchal de Gié.*

hendoient fût arrivé. La Reine elle-même qui craignoit de ſe voir après la mort du Roi aſſujettie au Comte d'Angoulême heritier préſomptif de la couronne, ou obligée de ſe voir confinée par lui dans quelque coin de la Bretagne, ſongeoit auſſi à ſe retirer. Elle avoit déja fait embarquer ſon équipage, & ſes meubles les plus prétieux ſur la Loire; & quelques-uns ont dit qu'elle fit auſſi partir ſa fille devant, dans la crainte que le Comte d'Angoulême ne la retînt pour l'épouſer. Le Maréchal de Gié arrêta l'équipage auprès de Saumur; ce qui irrita ſi fort la Reine, qu'elle ne voulut jamais lui pardonner, & qu'elle engagea le Roi

après

après ſa gueriſon à lui faire faire ſon procès. AN. 1505.
Le Roi renvoia l'affaire au Parlement de Toulouſe, comme le plus ſevere du roïaume. Mais les conſeillers n'eurent pas aſſez de complaiſance pour condamner à mort un homme qui ne le meritoit pas. Le Maréchal perdit néanmoins ſes penſions, ſon gouvernement & ſa charge de Maréchal de France, & eut défenſe d'approcher de la cour. Il ſe retira dans ſa terre du Verger en Anjou.

LXXXVII. Diviſions dans la Caſtille après la mort d'Iſabelle.

Le Roi après avoir rétabli ſa ſanté, reprit le gouvernement des affaires, & voïant qu'il n'y avoit pas d'apparence d'obſerver le traité fait avec le Pape, l'Empereur & l'Archiduc, il écouta les propoſitions de Ferdinand Roi d'Eſpagne, qui fit les avances pour ſe réunir avec lui. La mort de la Reine Iſabelle avoit mis la diviſion dans la Caſtille; pluſieurs Grands ſouhaitoient que Ferdinand prît la qualité de Roi de Caſtille, ſelon les clauſes marquées dans le teſtament, & ſe maintînt dans la regence du roïaume, puiſque la Reine Jeanne ſa fille qui étoit devenue folle, étoit incapable de regner. Ces conſeils plaiſoient fort au Roi. Mais beaucoup d'autres vouloient qu'il ne fût pas ſeulement adminiſtrateur du roïaume, & qu'en cas que la Reine Jeanne ne fût pas en état de gouverner on lui ſubſtituât l'Archiduc ſon époux qui avoit été déja reconnu Roi de Caſtille. Manuel ſoûtenoit cet avis fort vivement.

Mariana l. 28. n. 62.

LXXXVIII. Ferdinand tâche de mettre le Roi de France dans ſes intérêts.

Dans un ſi grand embaras où Ferdinand ne craignoit pas ſeulement pour la Caſtille; mais encore pour le roïaume de Grenade incorporé à la Caſtille, & pour celui de Naples, & n'ignoroit pas les diſpoſitions de l'Archiduc à ſon égard; il tâcha de gagner le Roi de France. Mais pour mieux cacher ſon deſſein à l'Archiduc, il envoïa en France ſous un autre prétexte

Mariana ibid. n. 72.

An. 1505. texte Jean d'Enguerra de l'Ordre de Cîteaux & Inquiſiteur de Catalogne avec des lettres de créance. Ferdinand avoit déja fait demander en mariage à Louïs XII. Germaine de Foix. & l'affaire étoit en ſuſpens. Il réitera ſes pourſuites & fit faire à ce Prince les offres les plus avantageuſes. Il promit entr'autres d'aſſurer la couronne de Naples aux enfans que Germaine auroit. Cette propoſition fut bien reçûe de Louïs XII. il conſentit au mariage & promit auſſi de renoncer à tous ſes droits ſur Naples, & de les tranſporter à la Princeſſe Germaine ſa niece, qu'il aimoit beaucoup, & à tous ſes enfans garçons ou filles. Ferdinand promettoit, qu'en cas qu'il n'y eût point d'enfans de ce mariage, que la partie du roïaume de Naples qui étoit échûe à la France dans le partage, retourneroit à Louïs XII. à qui le Roi Catholique païeroit pour les frais des dernieres guerres cinq cens mille ducats dans l'eſpace de dix ans, en dix païemens egaux; de rétablir dans leurs biens, charges & dignitez les Seigneurs Napolitains qui avoient ſuivi le parti de la France; de remettre en liberté tous les priſonniers faits par Gonſalve, à l'exception du Duc de Valentinois & du Comte Pallas que ſa Majeſté Catholique ne voulut jamais relâcher.

LXXXIX. Conditions du traité entre les deux Rois.

Mariana ibid.

Raynald. hoc ann. n. 13, & 14.

Guicciardin. de rebus Ital. lib. 5.

A ces conditions le Roi de France s'engageoit de ſecourir Ferdinand contre l'Empereur & l'Archiduc ſon fils, en cas qu'on voulût lui ôter la regence de la Caſtille. Guichardin ajoûte, que le Roi Catholique promit à Gaſton de Foix frere de la Princeſſe Germaine, de l'aider à recouvrer le roïaume de Navarre ſur lequel il prétendoit avoir droit, à condition que le Roi très-Chrétien envoïeroit en Eſpagne la Reine douairiere de Naples veuve du Roi Frederic avec

les

les Princes ſes enfans, ou l'obligeroit à ſortir de ſes Etats, ſi elle ne vouloit pas y conſentir. Mais la Princeſſe aima mieux ſe refugier auprès du Duc de Ferrare, que d'aller demeurer en Eſpagne. Ce traité étant conclu, Ferdinand fit partir de Segovie le vingt-cinquiéme d'Août dom Jean de Sylva Comte de Cifuentes, Thomas de Malferit, & le pere Enguerra, pour paſſer en France & ſigner le traité, en aſſurant Louïs XII. que les ordres avoient été expediez pour remettre en liberté les priſonniers qui étoient à Naples, & rétablir les Seigneurs Napolitains dans leurs biens. Mais ces ordres ne furent point executez; ceux qui ſe voïoient revêtus des dépouilles des bannis ſe liguerent enſemble pour ſe maintenir dans la poſſeſſion des biens qu'ils avoient achetez au prix de leur propre ſang. Proſper Colonne s'en plaignit hautement, il ſortit du roïaume de Naples, il ſe retira à Rome, il alla offrir ſes ſervices au Pape, & s'engagea à conquerir lui-même ce roïaume avec le ſecours de ſes amis, & de le réunir au ſaint Siege, dont il étoit fief, ſi le Roi de France renonçoit aux droits qu'il prétendoit y avoir.

AN. 1505.

XC. Ambaſſadeurs envoïez en France pour ſigner le traité.

Mariana, ibid.

L'Archiduc informé de ce traité, & voïant qu'il le privoit non ſeulement du roïaume de Naples, mais encore de celui d'Arragon, en cas que Germaine eût des enfans, en fut outré de dépit, & modera toutefois ſon reſſentiment. Il avoit fait empriſonner à Vilvorde Lopez de Conchillos ſecretaire de l'Evêque de Palence, parce qu'il avoit écrit à Ferdinand par ordre de l'Archiducheſſe Jeanne, qu'elle le prioit de vouloir bien ſe charger de la regence du roïaume de Caſtille, pour ſe conformer en cela aux dernieres volontez de la Reine Iſabelle ſa mere. Ferdinand ſe ſervit de l'occaſion de ſon mariage

XCI. Ferdinand donne avis de ſon mariage à l'Archiduc.

Mariana, ibid. n. 73.

AN. 1505. riage pour écrire à l'Archiduc, & lui demander la liberté de Lopez de Conchillos. Dom Pedre d'Ayala protonotaire apoſtolique fut chargé de la lettre. Il ſe joignit en arrivant en Flandre à Gomez de Fuenſalida Ambaſſadeur ordinaire auprès de Philippe; & les ordres de Ferdinand aiant été fidélement executez, l'Archiduc répondit à ces Ambaſſadeurs; qu'il ne lui convenoit pas de s'oppoſer au mariage de ſon beau-pere, ni de lui preſcrire des loix; mais qu'à l'égard de Conchillos, étant un de ſes domeſtiques & à ſes gages, il croïoit être en droit de le faire arrêter pour ſes crimes, & qu'il étoit reſolu de le punir de ſon inſolence.

XCII. Gonſalve reçoit ordre de retourner en Eſpagne.

Le Comte de Cifuentes nommé par Ferdinand pour être ſon Ambaſſadeur en France, partit enſuite pour s'y rendre, & ſigna à Blois le traité le douziéme d'Octobre. Il fut ratifié à Segovie le ſeiziéme du même mois. Ferdinand envoïa auſſi-tôt en Italie une perſonne de confiance pour informer Gonſalve de cette paix, avec ordre de repaſſer inceſſamment en Eſpagne, où l'on avoit beſoin de ſes conſeils. On avoit déja nommé ſecretement en ſa place pour Viceroi de Naples, l'Archevêque de Sarragoſſe. Gonſalve fit publier la paix, & répondit qu'il ſe mettroit bien-tôt en chemin pour l'Eſpagne; il ne le fit pas toutefois, ſoit qu'il voulut amuſer Ferdinand, ſoit que la ſaiſon fut trop mauvaiſe pour s'embarquer. Ce qui fournit à ſes ennemis une nouvelle occaſion de donner un mauvais tour à ſa conduite. Gonſalve ſe contenta pour lors de dépêcher en Eſpagne Lopez de Vergara ſon ſecretaire, pour rendre raiſon au Roi Catholique de la ſituation des affaires du roïaume de Naples, & l'aſſurer de ſa droiture & de ſa fidelité. Mais on n'a-

n'ajouta pas beaucoup de créance aux belles paroles du ſecretaire. AN. 1502.

CXIII. Mort du Cardinal Raimond Perraut.

Le cinquiéme de Septembre de cette année, le Cardinal Raimond Perraut mourut à Viterbe, âgé de ſoixante-dix ans. Il avoit été bourſier au college de Navarre à Paris, & quelques auteurs diſent qu'il étoit docteur de cette maiſon. Etant allé à Rome, on ne ſçait pour quelle raiſon, il s'y fit connoître d'Innocent VIII. qui l'envoïa en qualité de nonce en Allemagne, pour y recueillir les aumônes des fidéles que l'on deſtinoit aux frais de la guerre contre les Turcs. Quoique ſa negociation ne fût point heureuſe, il ſe fit néanmoins aimer de l'Empereur Maximilien, qui lui procura l'Evêché de Gurck, qu'il joignit à celui de Saintes. En revenant d'Allemagne, le fils d'un païſan le vola à Cronach & lui emporta une partie des aumônes qu'il avoit recueillies. Un curé de Fribourg lui enleva le reſte, ce qui chagrina fort Raimond. Il eut encore le déplaiſir de ſe voir accuſé lui-même, comme s'il avoit diſſipé cet argent. Mais les deux voleurs aïant été pris, avoüerent la verité, & ſouffrirent la peine dûe à leur injuſtice. En 1493. Maximilien obtint encore pour Raimond le chapeau de Cardinal. Il fit punir à Nuremberg un Chanoine de Bamberg, nommé Thierri de Monrang, homme impie & ennemi declaré des Eccleſiaſtiques contre qui il avoit compoſé un libelle diffamatoire intitulé: La paſſion des Prêtres. Jules II. donna à Raimond la legation de Viterbe. En 1502. ce Cardinal envoïa des reliques au college de Navarre en reconnoiſſance de ce qu'il y avoit été bourſier, comme il le dit lui-même. Nous avons de lui deux excellentes lettres qu'il écrivit dans ſon voïage d'Allemagne étant fort tourmenté de la goûte, il compoſa auſſi une re-

Gall. Chriſt. Gall. purp. Aubery hiſt. des Card. Chron. Spanheim. ann. 1502.

An. 1505. relation de ce qu'il avoit fait à Lubeck & en Dannemarck, & un traité de la dignité du ſacerdoce au-deſſus des Rois.

XCIV. L'Archiducheſſe Jeanne accouche d'une fille.

Vers le milieu du même mois de Septembre, la Reine Jeanne épouſe de l'Archiduc accoucha à Bruxelles d'une Princeſſe qui fut nommée Marie, & qui dans la ſuite fût mariée à Louïs Roi de Hongrie. Ferdinand aïant appris cette nouvelle envoïa auſſi-tôt en Flandre un gentilhomme de ſa maiſon pour faire à l'Archiduc & à ſon épouſe des complimens ſur la naiſſance de la jeune Princeſſe. Ce fut une occaſion pour menager quelque accommodement. L'Archiduc fit ſemblant de vouloir en profiter, afin de pouvoir arriver en Eſpagne avec ſon épouſe, tous les paſſages en étant fermez. Il envoïa au Roi Catholique Manuel qui ſçut tromper le plus adroit de tous les hommes. Il fit accroire à Ferdinand que ſes ennemis n'avoient rien oublié pour jetter les ſemences d'une haine implacable entre lui & l'Archiduc; qu'ils avoient tâché d'inſinuer à la cour de France, que le teſtament d'Iſabelle étoit faux; que l'Archiduc vouloit bien s'en remettre à ſa diſcretion, & qu'il le prioit ſeulement qu'on ne pût pas diſputer un jour à ſes enfans la couronne en Caſtille. Le Roi Catholique ravi de ces propoſitions, répondit à Manuel que puiſque ſon gendre avoit tant de déference pour lui, il ne prétendoit pas lui ceder en honnêteté, & qu'il vouloit accorder quelque choſe en échange. Manuel répondit, que l'Archiduc ne demandoit que le titre de Roi, une penſion de vingt-cinq mille écus ſur la Caſtille, & d'être appellé en Eſpagne pour recevoir les hommages de ceux qui devoient un jour être ſes ſujets. Ferdinand accepta ſur le champ ces propoſitions, & l'Archiduc en étant informé, ne pen-

Mariana, lib. 28. n. 77.

penſa plus qu'aux preparatifs de ſon voïage. AN. 1509.

XCV. L'Archiduc diſpoſe tout pour ſon voïage d'Eſpagne

Il fit equipper une nombreuſe flotte dans tous les ports de Zelande. Le Roi de France l'avoit fait prier par ſon Ambaſſadeur de ne point ſe mettre en chemin qu'il n'eût terminé ſes differends avec ſon beau pere ; mais les difficultez étoient levées par le conſentement du Roi Catholique, & d'ailleurs la plûpart des Grands de Caſtille le ſollicitoient fortement par leurs lettres de ſe rendre en Eſpagne ; & il y avoit déja plus de ſoixante vaiſſeaux prêts dans tous les ports des Païs-bas, qui devoient ſe raſſembler en Zelande. Il partit donc de Bruxelles le huitiéme de Novembre avec la Reine ſon épouſe ; mais s'étant arrêté en Zelande, il envoïa des pleins-pouvoirs à ſes Ambaſſadeurs en Eſpagne, pour traiter en ſon nom avec les députez du Roi Ferdinand. Mariana rapporte au long les articles dont on convint, qui ſe réduiſent à ſept. Le Pape, l'Empereur, les Rois d'Angleterre & de Portugal, furent les garants du traité, qui fut conclu & ſigné le vingt-quatriéme de Novembre.

Haræus annal. Brabant. Mariana, lib 28. n. 80. & 81.

XCVI. Le Pape fait une promotion de neuf Cardinaux.

Comme il y avoit pluſieurs places vacantes dans le college des Cardinaux, Jules penſa à les remplir. Il en avertit Louïs XII. par un bref datté du premier de Decembre, & le douziéme du même mois il fit une promotion de neuf Cardinaux ; ſçavoir. 1. Charles Dominique de Carreto, des Marquis de Final, Genois, Archevêque de Tours & de Rheims, du titre de ſaint Vite & de ſainte Cecile. 2. Marc Vigerius de Savonne, Evêque de Senigaglia, du titre de ſainte Marie au-delà du Tibre, & Evêque de Paleſtrine. 3. Leonard de la Rovere de Savonne, neveu du Pape Sixte IV. Evêque d'Agen, du titre de ſainte Suſanne, puis de ſaint Pierre-aux-liens, & grand penitencier. 4. Ro-

Alf. Ciacon. & Pariſ. de Graſſis to. 1. p. 246. Raynald ad hunc ann. n. 48.

An. 1505. 4. Robert Guibé, François, Evêque de Rennes, puis de Nantes, du titre de ſainte Anaſtaſie. 5. Antoine Ferrerio de Savonne, Evêque de Gubio, du titre de ſaint Vital. 6. François Aledoſi d'Imola Evêque de Pavie & de Boulogne, du titre de ſainte Cecile. 7. Gabriel Gabrieli de Fano, Evêque d'Urbin, du titre de ſainte Praxede. 8. Fatius Santori de Viterbe, Evêque de Ceſene, du titre de ſainte Sabine, adminiſtrateur de Pampelune. 9. Sigiſmond de Gonzague, Evêque de Mantoüe, Diacre Cardinal de ſainte Marie la neuve.

XCVII. L'Archiduc s'embarque en Zelande pour l'Eſpagne. *Mariana, ibid.*

Le premier de Janvier de l'année ſuivante 1506. on fit à Salamanque la proclamation du traité qui avoit été conclu le vingt-quatriéme de Novembre de l'année derniere. Après quoi l'Archiduc & ſon épouſe partirent le huitiéme du même mois de Middelbourg en Zelande ſur une flotte de plus de quatre-vingt vaiſſeaux. Il laiſſa le gouvernement des Païs-bas à Guillaume de Croy Seigneur de Chievres, & Jean Manuel que Ferdinand n'aimoit pas, l'accompagna.

XCVIII. Une tempête l'oblige de relâcher en Angleterre. *Mariana lib. 28. n. 81. Bacon. hiſt. regni Henric. VII.*

Comme la ſaiſon n'étoit nullement propre pour ſe mettre en mer, le Prince & la Princeſſe qui avoient avec eux leur ſecond fils Ferdinand, n'eurent que deux jours le vent favorable; dès le troiſiéme une furieuſe tempête diſſipa la flotte, trois de ſes vaiſſeaux y perirent, la plûpart des autres ſe retirerent dans divers ports d'Angleterre ou de Bretagne. L'Archiduc entra dans le port de Veimouth avec quatre de ſes vaiſſeaux. L'allarme s'étant répandue ſur la côte, le Chevalier Trenchard s'y rendit avec des troupes, & aïant connu le malheur arrivé à l'Archiduc, il lui rendit toutes ſortes d'honneurs. Henri VII. l'aïant appris lui dépêcha le Comte d'Arondel, qui le conduiſit en poſte

à Windſor où étoit le Roi d'Angleterre. L'entrevûe ſe fit avec de grands témoignages d'eſtime & d'amitié de part & d'autre. On ne ſongea qu'à divertir l'Archiduc pendant qu'on réparoit ſes vaiſſeaux. Il y demeura plus de trois mois. Henri renouvella le traité de commerce avec lui en faveur des Anglois, avec quelques changemens à leur avantage. AN. 1505.

Cette affaire étant terminée, Henri s'ouvrit à Philippe ſur le deſſein qu'il avoit d'épouſer Marguerite ſa ſœur veuve du Duc de Savoye mort l'année précedente; & ce mariage fut conclu à Windſor le vingtiéme de Mars. Mais il reſtoit au Roi d'Angleterre une choſe de plus grande conſequence à lui communiquer. Edouard Polus Comte de Suffolk, s'étoit retiré en Flandre; il étoit le ſeul reſté de tous les prétendans à la couronne d'Angleterre; l'Archiduc à la priere de Henri lui avoit donné la ville de Namur pour priſon; mais le Roi d'Angleterre vouloit avoir ce Comte en ſa diſpoſition; & la conjecture étoit favorable pour l'obtenir de l'Archiduc, il lui en fit la propoſition; Philippe le refuſa, ſon honneur ſe trouvant trop engagé à ne pas ſacrifier un Seigneur qu'il avoit pris ſous ſa protection. Henri revint à la charge, & preſſa tant l'Archiduc, que celui-ci promit de livrer le Comte de Suffolk, pourvû qu'on lui ſauvât la vie. Ce que le Roi d'Angleterre accorda volontiers; mais voulant avoir le Comte entre ſes mains avant le départ de l'Archiduc, il l'amuſa afin de gagner du tems juſqu'à ce que le Comte fut arrivé; on le conduiſit à Londres, où il fut mis dans la Tour, ſans pouvoir parler à l'Archiduc. Henri tint exactement ſa parole; mais ſon ſucceſſeur lui fit trancher la tête. Le ſéjour de Philippe en Angleterre fut juſqu'à la fin d'Avril qu'il partit pour la Caſtille.

XCIX. L'Archiduc livre le Comte de Suffolk au Roi d'Angleterre. *Bacon. hiſt. Henric. VII. Oſorius lib. 2. Guicciardin. l. 7.*

Pen-

AN. 1505. C. Pendant ce ſéjour, Ferdinand épouſa Germaine de Foix, & le mariage fut conſommé le dix-huitiéme de Mars. La Princeſſe étoit partie de France accompagnée de Louis d'Amboiſe Evêque d'Albi, d'Hector Pignatelli & de Pierre de Saint-André. Comme Germaine étoit petite niece de Ferdinand, & petite fille d'Eleonore Reine de Navarre ſœur du Roi Catholique, il s'enſuivoit que l'époux & l'épouſe étoient dans un degré défendu, & que par conſequent il falloit une diſpenſe du ſaint Siege, que Jules II. eut beaucoup de peine à accorder, à cauſe des oppoſitions de l'Empereur & de l'Archiduc ſon fils. Les Princes de Salerne & de Melphe, & les autres Seigneurs Napolitains de la faction Françoiſe, ſuivirent en Eſpagne la Princeſſe dont la jeuneſſe & l'embonpoint faiſoient eſperer des ſucceſſeurs au Roi Catholique. Cependant il n'en eut point, & les enfans de ſon premier mariage avec Iſabelle conſerverent le roïaume de Naples, & eurent encore les roïaumes de Caſtille & d'Arragon, qui tomberent à Charles de Luxembourg avec l'Empire.

Mariage de Ferdinand avec Germaine de Foix. *Mariana, lib. 28. n. 85.*

CI. Peu de tems après ce mariage, l'Archiduc & l'Archiducheſſe arriverent en Eſpagne, & vinrent aborder le vingt-huitiéme d'Avril au port de la Corogne où ſe fit le débarquement. Ferdinand informé du chemin qu'ils tenoient alla au-devant d'eux juſqu'à Molina, à une journée de Compoſtelle, ſe flattant qu'ils s'avanceroient au moins d'une journée pour le venir joindre. La plûpart des Grands du roïaume avoient déja pris les devans pour ſe rendre auprès de leur nouveau Roi; le peu qui en reſtoit auprès de Ferdinand ne tarda gueres à les ſuivre; & ce Prince en un ſeul jour ſe vit ſi generalement abandonné, qu'il n'y eut que l'Ar-

Arrivée de l'Archiduc & de l'Archiducheſſe en Eſpagne. *Mariana, lib. 28. n. 86.*

l'Archevêque de Tolede, le Duc d'Alve, le Connétable, l'Amirante de Caſtille & le Marquis Denia qui demeurerent auprès de lui. L'Archiduc au-lieu d'aller trouver ſon beau-pere à Molina, prit des chemins détournez, & ſe rendit à Burgos avec toute ſa Cour. Ce qui acheva de déconcerter Ferdinand, qui ſe plaignit du nouveau Roi, s'emporta fort contre Manuel, & menaça l'un & l'autre d'un reſſentiment qui leur couteroit cher. L'Archevêque de Tolede pour le tirer d'embarras, alla trouver Philippe à Orenſe, & en fut très-bien reçû. Il demanda une audience ſecrete, qui lui fut accordée. Mais l'Archiduc ne voulut rien relâcher de ſes droits; & aïant été reconnu & couronné avec ſon épouſe Roi & Reine de Caſtille à quelques jours de-là; le Roi Catholique parla d'accommodement & demanda une entrevûe avec ſon gendre. An. 1506.

CII. Entrevûe des deux Roi Ferdinand & Philippe.

On joua mille reſſorts pour empêcher cette entrevûe, parce qu'on prévoïoit les deſſeins de Ferdinand; mais l'avis des Flamands, qui ſouhaitoient que les deux Rois ſe viſſent, l'emporta; & ce fut avec des conditions ſi mortifiantes pour le Roi Catholique, qu'un autre moins intereſſé que lui ne l'auroit pas accepté. On l'obligea de donner des ôtages, de venir trouver le Roi de Caſtille, & de ſe confier à la parole de ſon gendre, ſans autre ſauf-conduit. Ceux qui devoient l'accompagner au nombre de deux cens devoient être en capes, ſans armes, montez ſur des mules. Philippe ſe rendit à Senabria, & Ferdinand à Aſturianos. Le lieu pour l'entrevûe étoit un petit bois entre ces deux villes, & le lendemain les deux Princes ſe virent. Quand Philippe fut proche de Ferdinand, il voulut deſcendre de cheval, le Roi Catholique le prévint, l'embraſſa avec un viſage

Mariana, lib. 28. n. 91. & 95. Alvar. Gomez, vita Ximen. l. 3.

AN. 1506. viſage riant, & le baiſa avec beaucoup de marques d'amitié. Comme il y avoit dans ce bois un petit hermitage, les deux Rois y entrerent après les premiers complimens; ils y furent ſeuls, parce que l'Archevêque de Tolede qui y étoit entré avec Manuel trouva le ſecret de l'en faire ſortir, & en ſortit auſſi lui-même. C'étoit un Samedi vingtiéme de Juin.

Mais cette entrevûe au-lieu de réunir les eſprits, ne ſervit qu'à les éloigner d'avantage. Ferdinand offrit d'abord de renoncer à l'uſufruit de la Caſtille qui lui étoit accordé par le teſtament de la feue Reine; mais il vouloit avoir celui du roïaume de Grenade, parce que c'étoit, diſoit-il, ſa conquête, & que les peuples le regardoient comme leur Souverain. Philippe répondit en peu de mots, que la couronne de Grenade ayant été réunie à celle de Caſtille, elle faiſoit une partie de ſes Etats; que les couronnes ne ſe partageoient point, & que quand même il le voudroit, les Etats de Caſtille n'y conſentiroient jamais. Ferdinand fit de nouvelles inſtances, & paſſa à d'autres propoſitions. L'Archiduc réſolu de ne rien accorder, rompit bruſquement la conference, en lui diſant que chacun ſe contenteroit du ſien, & que c'étoit tout l'accord qu'il avoit à faire avec lui. Les deux Rois ſe ſeparerent ainſi ſans rien conclure. Et ce qu'il y eut de plus ſurprenant, fut que dans cette entrevûe qui dura près de deux heures, on ne dit pas un mot de l'Archiducheſſe, que Ferdinand ſon pere ne demanda pas à la voir, & que ſon époux n'en parla point.

CIII. Ferdinand ſigne un traité que l'Archiduc

Dans l'impoſſibilité où étoit Ferdinand de fléchir l'Archiduc, celui-ci lui fit dire que s'il vouloit renoncer à l'adminiſtration de la Caſtille & ſe retirer en Arragon, on lui laiſſeroit les

les trois grandes maîtriſes des ordres militaires dont il étoit revêtu, & qu'on ne lui conteſteroit point les autres legs que la feue Reine Iſabelle lui avoit faits par ſon teſtament ; qu'à ces conditions la bonne intelligence ſeroit rétablie, & que tous deux ſigneroient une ligue offenſive & défenſive. Ferdinand y conſentit & ratifia le traité le vingt-ſeptiéme de Juin à Villafafola, Philippe ſon gendre fit la même choſe le lendemain à Benavente Cependant le Roi Catholique fit ſecretement ſes proteſtations contre ce traité, declarant qu'il n'avoit accepté ces conditions que par neceſſité & par force. Enſuite il partit pour Tordeſillas, d'où il envoya dans toute l'Eſpagne des lettres circulaires dattées du deuxiéme de Juillet, dans leſquelles il declaroit qu'il quittoit la regence de Caſtille.

An. 1506. lui fait proteſter *Mariana ibid. n. 96.*

CIV. Seconde entrevûe des deux Rois de Caſtille & d'Arragon.

Mais avant que de ſe retirer tout-à fait, il ſouhaita d'avoir une ſeconde entrevûe avec ſon gendre, & il l'obtint Les deux Rois partirent le cinquiéme de Juillet après dîner pour ſe rendre à Renido. Ferdinand y étant arrivé le premier, alla deſcendre à la porte de l'Egliſe, où il entra pour y attendre Philippe, au-devant duquel il alla dès qu'il ſçut qu'il approchoit ; & après s'être embraſſez tous deux avec de grands témoignages de tendreſſe, ils demeurerent plus d'une heure & demie enſemble avec le ſeul Archevêque de Tolede. Ferdinand donna des avis fort ſalutaires à l'Archiduc ; il lui parla de ce Prelat comme d'un homme d'une probité, d'une ſageſſe, d'une experience à toute épreuve, & l'exhorta fort à lui donner ſa confiance plûtôt qu'à une troupe de jeunes favoris, dont il lui prédit que les conſeils le perdroient, s'il continuoit à les ſuivre. Enfin les deux Rois ſe ſeparerent avec toutes les

Mariana, lib. 28. n. 98.

An. 1506. les marques exterieures d'une amitié réciproque; mais dans le fond fort peu ſatisfaits l'un de l'autre. Ferdinand s'en retourna en Arragon, & le Roi de Caſtille prit la route de Valladolid, où peu de tems après il convoqua les Etats du royaume, pour prendre quelques meſures.

CV. Changemens que l'Archiduc Philippe fait dans la Caſtille. *Mariana ibid. n.* 100. 101. *&* 102.

On lui accorda pour les frais de la guerre contre les Maures un ſubſide de deux cens cinquante mille écus payables en deux ans : ſomme aſſez conſiderable eu égard à la ſituation des peuples que les dernieres guerres avoient fort incommodez. Philippe changea enſuite tous les emplois ; ce qui fit beaucoup murmurer, & eut des ſuites aſſez fâcheuſes ; enſorte qu'on commençoit à ſe repentir d'avoir abandonné Ferdinand dont on connoiſſoit l'habileté & l'experience pour maintenir l'ordre & la tranquilité. Le Roi & la Reine de Caſtille partirent de Valladolid au mois d'Aoüt pour aller à Segovie ; mais ſur la route le Roi changea de deſſein & vint à Tudele ſur le Duero, dans la reſolution de paſſer à Burgos, & de-là à Vittoria. Il arriva en effet à Burgos ; & ce fut-là où il vit dans un moment s'évanouir toutes les hautes eſperances que les peuples avoient conçûes des grandes qualitez qui devoient faire le bonheur de toute l'Eſpagne, quand l'âge & l'experience lui auroient fait ſecouer le joug de cette foule de flatteurs qui l'environnoient.

CVI. Mort de l'Archiduc Philippe Roi de Caſtille. *Mariana lib.* 28. *n.* 106.

Le gouvernement du château de Burgos étant venu à vacquer, Philippe en gratifia Manuel, qui de ſon côté invita le Roi à un grand repas, au ſortir duquel, ſans prendre le tems de faire digeſtion, ce Prince alla jouer à la courte paume, & y joua long-tems. Ce violent exercice l'altera, il demanda à boire, on lui apporta

des

des liqueurs glacées, & il en bût en ſi grande quantité que le friſſon le prit au ſortir du jeu, & qu'il fut enſuite ſaiſi d'une fiévre chaude accompagnée d'une grande douleur de côté; le quatriéme jour il eut un tranſport au cerveau, qui le fit ſuccomber ſous la violence du mal. Tous les remedes furent inutiles, & il mourut le ſixiéme jour de ſa maladie, le vingt-cinquiéme de Septembre à une heure après midi, âgé de vingt-huit ans, dans la ſeconde année de ſon regne. Le peuple ne manqua pas de faire courir le bruit qu'il avoit été empoiſonné, comme c'eſt la coûtume en de ſemblables occaſions; mais ce fut ſans fondement, comme l'aſſurerent ſes medecins. Il voulut être inhumé à Grenade; & en attendant qu'on fit la ceremonie de ſes funerailles, ſon corps fut mis en dépôt dans le monaſtere des Chartreux de Miraflorés, auprès de la ville de Burgos.

AN. 1506. *Petr. Mart. de Angleria, epiſt. 284. 312. & 316.*

CVII. Les états de Caſtille déclarent Ferdinand regent du roïaume.

Dès que les obſeques du Roi furent finies, les Etats de Caſtille s'aſſemblerent pour choiſir un regent du roïaume, juſqu'à ce que Charles de Luxembourg fils aîné de Philippe fût en âge de gouverner. Il n'y en avoit que deux qui y puſſent legitimément prétendre, l'Empereur Maximilien comme ayeul paternel, & Ferdinand comme ayeul maternel. Les loix paroiſſoient favorables au premier, d'autant plus qu'il ſe flattoit d'être declaré regent des dix-ſept provinces des Païs-bas. Le cas étoit pareil, puiſque la ſucceſſion des Païs-bas venoit de Marie de Bourgogne mere de l'Archiduc Philippe, comme la ſucceſſion de la Caſtille dont il s'agiſſoit, venoit de Jeanne d'Arragon mere de l'Archiduc Charles. Manuel étoit ouvertement declaré pour l'Empereur; mais l'Archevêque de Tolede ſçut ſi bien negocier & gagner les Grands de Caſtille, que le Roi Catholique eut

AN. 1506. tous les ſuffrages du Clergé, & des Commandeurs des trois ordres dont les grandes maîtriſes lui étoient reſtées; les deputez du tiers état ſuivirent leur exemple; & ceux qui étoient oppoſez à Ferdinand ſentant que leur parti n'étoit pas le plus fort, firent de bonne grace ce qu'ils prévoyoient qu'ils ſeroient contraints de faire. L'acte fut dreſſé & ſigné avant que l'aſſemblée ſe ſeparât. Le gouvernement de l'Etat fut donné à l'Archevêque de Tolede juſqu'à l'arrivée du Roi d'Arragon, qui reprit le gouvernement du roïaume de Caſtille, dont il n'avoit été privé qu'environ cinq mois

CVIII. Folie de Jeanne de Caſtille veuve de l'Archiduc.

Petr. Martyr de Angleria lib. 19. epiſt. 324. Mariana lib. 28. & 29.

La Reine Jeanne ſentoit toûjours ſa folie augmenter; & l'on prétend que le Roi Catholique ne ſe mit pas fort en peine de ſa gueriſon, de peur que revenue dans ſon bon ſens, elle ne le renvoyât en Arragon; mais à la mort de ſon époux, elle perdit entierement l'eſprit, & l'on fut obligé dans la ſuite de la tenir toûjours enfermée. Elle ne voulut jamais ſigner les lettres de convocation des Etats pour nommer un regent de la Caſtille; mais on paſſa par-deſſus ſon oppoſition, & l'on délibera même, ſi on ne la declareroit pas par un acte juridique incapable de gouverner; ce qu'on ne fit pas toutefois, parce qu'on crut devoir menager l'honneur de la maiſon royale. Cependant quelque ſoin qu'on prît de cacher les foibleſſes de cette Princeſſe, il ſembloit qu'elle s'appliquât à les faire éclater. Le jour de la Touſſaint elle voulut aller à la Chartreuſe de Miraflorés, où étoit le corps de ſon époux en dépôt. Après y avoir fait ſes devotions, il lui prit envie de faire ouvrir ſon tombeau, pour avoir la triſte conſolation de le voir. On lui remontra là-deſſus tout ce qui étoit capable de l'en détourner; mais bien loin d'y avoir égard, elle s'emporta & commanda avec menaces

naces qu'on lui obéït; on ouvrit donc le tombeau, & on en tira le cercueil. Le nonce du Pape, les Ambaſſadeurs de l'Empereur & du Roi Catholique, & quelques Evêques y furent appellez; & quoique le corps n'eut preſque plus la figure d'homme, la Reine le regarda & le toucha pluſieurs fois ſans répandre une ſeule larme. Après quoi on referma le cercueil, qu'elle fit couvrir d'étoffe d'or & de ſoye. Pierre d'Angleria qui étoit alors à la cour d'Eſpagne dit, qu'un certain Chartreux de Miraflorés pour gagner les bonnes graces de la Reine, lui avoit fait eſperer que ſon mari reſſuſciteroit, comme il l'avoit vû d'un autre Roi, qui avoit eu ce privilege quatorze ans après ſa mort. La bonne Reine le crut; mais inutilement. AN. 1506.

Quelque tems après quoique ſa groſſeſſe fut fort avancée, elle eut envie de quitter Burgos; elle envoïa chercher l'Archevêque de Tolede, & lui dit qu'elle ne pouvoit plus vivre dans une ville où ſon mari étoit mort, & qu'il donnât les ordres pour ſon départ & celui de toute la cour. Il fallut obéir; la Reine ſe mit en chemin, & l'on fut obligé de la ſuivre, quoiqu'on ignorât où elle avoit deſſein d'aller, & que peut-être n'en ſçavoit-elle rien elle-même. Elle paſſa par la Chartreuſe de Miraflorés pour y prendre le cercueil de ſon époux. Elle le fit conduire après elle dans un caroſſe à quatre chevaux. On lui avoit enfin perſuadé d'aller à Valladolid; mais étant à moitié chemin dans le bourg de Torquemada, il lui prit envie d'y demeurer, & vingt jours après elle y accoucha d'une fille le quatorziéme de Janvier 1507. *Alvar. Gomez lib. 3.*

CIV. Plaintes qu'on fait

Ferdinand aïant fait ſon accommodement avec l'Archiduc, crut que le bien de ſes affaires demandoit qu'il allât à Naples, avant que de s'en

AN. 1506. de Gonſalve à Ferdinand.

s'en retourner en Arragon. On lui avoit porté de grandes plaintes contre Gonſalve, & il lui étoit important de s'éclaircir de la verité. On accuſoit ce grand capitaine d'avoir des liaiſons ſecretes avec la France; d'avoir conclu un traité avec le Pape par l'entremiſe du Cardinal de Pavie; d'avoir même accepté le generalat des troupes de l'Egliſe, que ſa Sainteté lui avoit offert, pour chaſſer de Boulogne Jean Bentivoglio, & réunir à l'Etat eccleſiaſtique le Boulonnois qui en avoit été démembré; de vouloir ſe racommoder avec les Colonnes, en mariant ſa fille avec le fils de Proſper, dans le deſſein de ſe faire des amis dans cette puiſſante maiſon, pour ſe conſerver & ſe maintenir contre tous les revers de la fortune dont il etoit menacé. Ferdinand ſe rendit à Barcelonne, & mit à la voile le quatriéme de Septembre, accompagné de la Reine Germaine ſon épouſe, des deux Reines de Naples, & d'un grand nombre de Seigneurs. Gonſalve ayant appris ſon départ de Barcelonne, partit de Naples, & parce que la mer étoit groſſe, il alla par terre à Gaïette, où il demeura juſqu'au vingtiéme de Septembre pour y attendre les galeres, il alla enſuite joindre Ferdinand à Genes. Ce Prince reçut dans cette ville la nouvelle de la mort du Roi de Caſtille. Comme on l'avoit nommé adminiſtrateur & regent de ce roïaume, il ſembloit que ſa preſence dût y être neceſſaire en cette occaſion: Cependant il crut qu'un peu de retardement ne nuiroit point aux affaires, & il voulut auparavant examiner celles de Naples, où il ſe rendit. Gonſalve l'y ſuivit, & ce fut là le terme de ſa grandeur & de ſa proſperité. Ferdinand jaloux & ſoupçonneux crut trop facilement les accuſations formées contre ce grand capitaine. Il le dépoſa de la vice-royauté, lui ôta

Mariana, lib 28. n. 104.

CX. Diſgrace de Gonſalve, que Ferdinand prive de ſes emplois. *Mariana, lib. 28 & 29.*

ôta le commandement general des armées, & AN. 1508.
l'obligea de le ſuivre en Eſpagne comme ſimple particulier. Gonſalve ſoûtint ſa diſgrace avec une fermeté, qui lui acquit autant de gloire que toutes les victoires qu'il avoit remportées: Ferdinand lui laiſſa paſſer le reſte de ſes jours dans l'oiſiveté, ſans emploi & ſans récompenſe; toutes les graces qu'il demanda lui furent refuſées, & ſi ce Prince lui marqua quelque reconnoiſſance, ce ne fut qu'après ſa mort par les magnifiques obſeques qu'il lui fit faire.

CXI. Mécontentement des Grands ſur le traité de Louïs XII. avec l'Empereur.

Le traité que Louïs XII. avoit fait à Blois avec l'Empereur en 1504. & qui confirmoit le mariage de la Princeſſe Claude avec Charles de Luxembourg, n'étoit point approuvé des Grands du roïaume, parceque ce mariage mettoit la maiſon d'Aûtriche en poſſeſſion du Duché de Milan, de Genes & du Comté d'Aſt, outre le Duché de Bretagne, celui de Bourgogne, le Comté de Blois, & d'autres domaines qu'on devoit ceder, ce qui pouvoit cauſer de grands préjudices à l'Etat. Les Grands convinrent donc qu'ils députeroient vers le Roi, pour le prier d'aſſembler les Etats où l'on délibereroit ſur cette affaire qui paroiſſoit de ſi grande conſequence. Sa Majeſté écouta avec beaucoup de bonté les avis qu'on lui donna là-deſſus, & conſentit à une aſſemblée des Etats à Tours pour le mois de Mai de cette année, quoique la Princeſſe eût été promiſe par deux traitez ſolemnels.

Saint Gelais hiſt. de Louïs XII.

CXII. Aſſemblée des Etats à Tours où l'on prie le Roi de marier ſa fille

Les Etats commencerent leur aſſemblée le dixiéme de ce mois, & délibererent ſur les moïens qu'on pourroit mettre en uſage. Celui qui en fit l'ouverture étoit un nommé Bricot docteur de Paris, qui fit un éloquent diſcours au Roi, il le pria au nom des Etats d'accorder

AN. 1506. au Duc d'Angoulême.

ſa fille aînée à François Comte d'Angoulême ſucceſſeur préſomptif de ſa Majeſté, & de ne pas permettre que le Duché de Milan & la Bretagne paſſaſſent au fils de l'Archiduc. La demande des Etats fut examinée dans le conſeil du Roi; & comme pendant cet examen, les deputez des Etats de Bretagne arriverent à la cour pour preſenter une requête au Roi ſur le même ſujet; l'on jugea que ſa Majeſté ne pouvoit ſe diſpenſer de répondre favorablement, & qu'elle ne pouvoit ainſi aliener le bien de la couronne; que le ſerment qu'il avoit fait à l'Empereur & à l'Archiduc, d'accorder ſa fille au Duc de Luxembourg, ne l'obligeoit en aucune maniere, parce qu'il n'avoit pû le faire au préjudice du bien de ſes ſujets. Le Roi ſe rendit à ces raiſons, promit que le Comte d'Angoulême ſon heritier préſomptif épouſeroit la Princeſſe Claude ſa fille, & qu'elle ne ſeroit point mariée à Charles de Luxembourg; enſorte que le vingt-uniéme de Mai fête de l'Aſcenſion, la Princeſſe fut fiancée au Comte en preſence de toute la conr. Le Cardinal d'Amboiſe en fit la ceremonie, & les Etats furent congediez. La Reine Anne de Bretagne qui juſqu'alors avoit paru fort oppoſée à ce mariage, parce qu'elle avoit beaucoup d'averſion pour la Comteſſe d'Angoulême, fit paroître en cette occaſion que l'amour qu'elle avoit pour la France l'emportoit ſur ſon reſſentiment, & y conſentit de bonne grace.

Claud. Scyſſel in orat. ad regem. Anglia.

Raynald. hoc ann. n. 34.

CXIII. La Princeſſe Claude eſt fiancée au Comte d'Angoulême.

CXIV. Chagrins de l'Empereur ſur ce mariage.

Le Roi Louïs XII. fit ſçavoir à tous ſes alliez la démarche qu'il venoit de faire. Le Roi d'Angleterre l'en felicita; mais ni l'Empereur, ni l'Archiduc Philippe ne purent cacher leur reſſentiment. Louïs envoya à ces deux Princes François de Rochechoüart avec un maître des requêtes & un ſecretaire du Roi, pour tâcher de les

D'Anton. iſt. de Louïs XII.

les convaincre qu'on lui avoit fait quelque violence ; mais l'Empereur n'en crut rien. Il regardoit ce qui venoit de ſe paſſer comme une nouvelle injure ; & il étoit reſolu de paſſer avec une armée dans le Duché de Milan par les montagnes du Trentin ; mais la Hongrie l'occupoit trop pour lui donner la liberté de commencer d'autres entrepriſes. Il avoit obligé Ladiſlas Roi de Hongrie & de Bohême a ſigner un traité par lequel lui Empereur étoit declaré heritier preſomptif & neceſſaire de ces deux roïaumes. Les peuples y avoient conſenti ; Ladiſlas étoit mort ; & cependant on ne paroiſſoit pas porté à ſe ſoumettre à ſon autorité. Maximilien crut qu'il devoit ſe faire obéïr par force, & pour cela il fit avancer ſes troupes du Tirol juſques ſur les frontieres de la baſſe Aûtriche. Cette affaire attiroit tous ſes ſoins. An. 1505. *Nicol. Baſelius in addit. ad chron. Naucler.*

CXV. Henri VII. penſe à marier ſa fille au fils de l'Archiduc.

Le mariage de la Princeſſe Claude & de Charles de Luxembourg étant manqué, le Roi d'Angleterre penſa tout de bon de profiter de cette alliance pour ſa fille ; il eſt vrai qu'il y trouvoit des obſtacles du côté du Roi Catholique ayeul maternel du jeune Prince. En effet, Ferdinand apprehendoit que ſon petit-fils devenu trop puiſſant par l'alliance d'Angleterre, ne fût un jour en état de donner la loi aux enfans qu'il ſe flattoit d'avoir de ſon ſecond mariage avec la Princeſſe Germaine. Il craignoit encore que le roïaume de Naples aïant été conquis par Gonſalve avec l'argent & les forces de la Caſtille, Charles ne le regardât comme une ſucceſſion échûe, que ſon ayeul ne pouvoit retenir à ſon préjudice ni tranſmettre, comme il le prétendoit, à des enfans d'un ſecond lit. Enfin, & c'étoit la raiſon la plus forte, il redoutoit le genie de Henri VII. il avoit peur que ſi Charles épouſoit *Bacon. hiſt regni Henric. VII.*

CXVI. Raiſons du Roi catholique pour s'y oppoſer

AN. 1506. ſoit ſa fille, il ne prétendît pour ſon gendre à l'adminiſtration de la Caſtille qui lui étoit échûe par la mort de ſon pere. Il lui vint même une penſée aſſez ſinguliere, qu'Henri VII. qui depuis long-tems ſe plaignoit de la poitrine, ſeroit bien aiſe de reſpirer en Caſtille un air plus chaud que celui d'Angleterre, & que pour ſe procurer cet avantage, il brigueroit le gouvernement de la Caſtille. Cependant malgré toutes ces chimeres du Roi catholique, l'affaire réuſſit.

CXVII. Ferdinand recherche l'amitié de Louïs XII.

Ferdinand pour s'aſſurer la regence de Caſtille à laquelle les Etats venoient de le nommer, crut qu'il lui étoit avantageux de s'unir avec Louïs XII & de mettre le Pape dans ſes interêts. Louïs XII. de ſon côté cultivoit toûjours l'amitié du ſaint Pere. Voulant le faire remettre en poſſeſſion de Perouſe & de Boulogne, il envoya un ordre à Chaumont de joindre les troupes Françoiſes à celles de l'Etat eccleſiaſtique. Baglioni commandoit dans la premiere de ces places, & Bentivoglio dans la ſeconde. Le Pape avoit été intime ami du premier ſous le Pontificat de Sixte IV. mais cette liaiſon s'étoit changée en haine ſous celui d'Alexandre VI. Bentivoglio avoit toûjours été ennemi du Pape Jules, parce que dès qu'il fut Souverain, il ſe declara Gibelin, & Jules avoit été toute ſa vie de la faction des Guelphes. Louïs XII. n'avoit pas moins d'occaſion que le Pape de haïr Baglioni & Bentivoglio; Jules ſçut ſi bon gré au Roi de ce qu'il faiſoit pour lui, qu'il donna à Chaumont huit mille ducats, & dix mille pour diſtribuer à ſes ſoldats. Comme c'étoit le Cardinal d'Amboiſe qui avoit porté le Roi à cette action, il lui conſerva la dignité de legat en France, & promit le chapeau de Cardinal à ſes deux neveux, dont l'un étoit Evêque d'Alby; outre cela le Pape ceda au Roi

Mariana, lib. 29. n. 1. & 2.

par

par un indult la nomination aux benefices du Duché de Milan; Jules ainſi aſſuré que rien ne le traverſeroit dans l'execution de ſes deſſeins, leva des troupes & ſe mit lui-même à leur tête. AN. 1506.

CXVIII. Le Pape reprend Perouſe & Boulogne.

Il commença par Baglioni comme le plus foible; & ce Seigneur quoique le plus determiné des hommes, maître d'une ville bien pourvûe avec une forte garniſon, envoïa au-devant du Pape ſes deux fils pour lui demander pardon, & pour lui ſervir d'ôtages. Le ſaint Pere profita de ſa conſternation, & ne lui laiſſa emporter de Perouſe que ſes meubles & ſes bijoux. La terreur paſſa de Baglioni à Bentivoglio; il eut recours à la clemence de ſa Sainteté qui lui laiſſa le domaine utile des terres que ſes ancêtres avoient acquiſes dans le Boulonnois; & lui accorda la permiſſion de ſe retirer dans le Duché de Milan avec tout ce qu'il y put emporter. Il preſſa le Pape de lui fournir des chariots, il en loua d'autres, & fit emporter tous ſes effets dans un ſeul jour. Le Pape entra dans Boulogne, y établit de nouveaux Magiſtrats, & accorda pluſieurs privileges aux habitans, afin d'adoucir par-là le joug de ſa domination, contre laquelle on étoit fort prévenu. Il avoit fait la même choſe à Perouſe.

Guicciardin. l. 6. Pariſ. de Graſſis in itiner. Jul. II. MS. archiv. Vatic. p. 18.

CXIX. Commencement de l'édifice de l'Egliſe de S. Pierre à Rome.

L'Egliſe de ſaint Pierre du Vatican bâtie par Conſtantin tombant en ruine, Jules II. qui vouloit illuſtrer ſon Pontificat par quelque choſe d'éclatant, conçut le deſſein de la rebâtir entierement & de lui donner une forme plus auguſte. Le celebre Bramante qui avoit rétabli le goût de l'architecture antique en Italie, en donna le plan. Jules publia des indulgences pour tous ceux qui contribueroient à la ſtructure de cet édifice qu'il vouloit rendre ſomptueux; & qui par les divers accroiſſemens qu'il prit dans la ſuite, eſt devenu le

Bullar. Jul. II. conſtit. 25. & 28. p. 228. Raynald. hoc ann. n. 45.

N. 1506. bâtiment le plus conſiderable qu'il y ait au monde. Le dix-huitiéme d'Avril, qui étoit le Samedi dans l'Octave de Pâques, Jules en poſa lui-même la premiere pierre en preſence des Cardinaux & d'un grand nombre de Prelats, après avoir fait celebrer ſolemnellement la meſſe pour demander à Dieu qu'il benît cette entrepriſe. Jules croïoit que le ciel lui avoit inſpiré ce deſſein ; & c'eſt ainſi qu'il en parle dans le bref qu'il adreſſe à Henri VII. Roi d'Angleterre pour l'informer de ſon entrepriſe & de la ceremonie dont nous venons de parler. Il eſperoit conduire cet ouvrage à ſa perfection; mais Dieu dont les jugemens ſont ſouvent fort differens de ceux des hommes, en diſpoſa autrement. Jules mourut lorſqu'à peine y avoit-il quelques fondemens de poſez.

CXX. Le Pape confirme l'ordre des Minimes.

Avant ſa mort le vingt-huitiéme de Juillet, il confirma l'ordre des religieux Minimes, que d'autres Papes ſes predeceſſeurs avoient déja approuvé. Vers l'an 1492. Alexandre VI. avoit confirmé l'établiſſement de cet ordre, en changeant le nom d'Hermites de ſaint François de Paule, en celui de Minimes, qui plut davantage au Saint. On continua néanmoins de les appeller en France, les Bons-Hommes, & lui le ſaint homme. Sa regle qui étoit triple pour les religieux, les religieuſes & les perſonnes du tiers ordre, fut depuis retouchée trois ou quatre fois, juſqu'à ce qu'aïant été portée à la perfection qu'on croïoit pouvoir lui donner, elle fut enfin fixée en 1506, & confirmée par Jules II. ſuivant la prédiction que François de Paule en avoit faite à Rome vingt-quatre ans auparavant. Les Rois Charles VIII. & Louïs XII. comblerent cet Ordre de leurs bienfaits. Ce dernier Prince qui avoit preſque toûjours été éloigné de la cour, laiſſa d'abord

Papebrock. p. 209. *Spond. ann.* 1506. n. 8.

au

au Saint la liberté de s'en retourner en Italie; AN. 1506.
mais aïant appris la valeur du treſor qu'il alloit perdre, il revoqua ſa permiſſion; & voulut encore encherir ſur ſes prédeceſſeurs en témoignage d'affection & en bienfaits à l'égard du ſaint homme & de ſes religieux. La Reine en fit autant; & cet ordre eut de grandes obligations au Cardinal d'Amboiſe qui le protegeoit.

CXXI. Mort de Chriſtophle Colomb. *Mariana l. 28. n. 88. Ferdin. Colomb. hiſt. del Amir. Chriſt. Colomb.*

Dans le mois de Mai precedent Chriſtophle Colomb mourut à Valladolid, âgé de ſoixante-quatre ans, & l'on porta ſon corps aux Chartreux de Seville, comme il l'avoit ordonné par ſon teſtament. Quoique le Roi Catholique l'eut annobli lui & toute ſa poſterité, quelques envieux le mirent mal auprès de leurs Majeſtez, mais avant ſa mort il rentra dans la faveur & dans leurs bonnes graces. Il laiſſa de Beatrix Henriquez qu'il avoit épouſée, deux fils dom Diego & dom Ferdinand qui fut prêtre. Le premier eut un fils nommé Ferdinand, qui mourut ſans être marié. Nous avons l'hiſtoire de Chriſtophle Colomb compoſée par ſon fils Ferdinand, qu'Alphonſe de Ulloa a traduite en Italien, & qui n'eſt preſque connue que dans cette traduction imprimée deux fois à Veniſe.

CXXII. Mort d'Alexandre Roi de Pologne. *Michon l. 4. hiſt. Polon. c. 82. Cromer. lib. 30. Raynald. ad hunc ann. n. 38. & 39.*

Alexandre Roi de Pologne fils de Caſimir II. & frere du Roi Jean Albert auquel il ſucceda en 1501. finit auſſi ſa carriere dans cette année 1506. le dix-neuviéme d'Août, âgé de quarante-cinq ans, après en avoir regné cinq. Il étoit auparavant grand Duc de Lithuanie, & les peuples de ce Duché autrefois ſi oppoſez aux Polonois, conſentirent à la réunion des deux états, à condition que l'élection des Rois ſe faiſant en Pologne, les Lithuaniens y auroient droit de ſéance & de ſuffrage. Frederic

AN. 1506. Cardinal & Archevêque de Gneſne le ſacra dans Cracovie Mais on ne couronna point ſon épouſe Helene fille de Jean grand Duc de Moſcovie mort l'année precedente, parce qu'elle ſuivoit la créance de l'Egliſe Grecque. Alexandre contraignit ſon beau-pere à faire une tréve de ſix ans avec la Lithuanie; il arrêta les courſes de Bogdan fils d'Etienne Palatin de Valachie, & celles des Tartares. Enfin avant que de mourir, il eut la conſolation d'apprendre la nouvelle de leur défaite par Michel Glinski, qui en tua vingt mille. Il ne laiſſa point d'enfans d'Helene ſon épouſe; enſorte que Sigiſmond I. ſon frere fut ſon ſucceſſeur.

CXXIII. Michou & Cromer finiſſent à cette mor leurs hiſtoires. *Voſſius liv. 3. de hiſt. Lat.* *Le Mire de ſcriptor. ſæculi. XVI.*

C'eſt à l'élection de ce Prince que Matthias Michou ou de Michovia, & Martin Cromer finiſſent leur hiſtoire de Pologne. Le premier étoit docteur en medecine, chanoine de Cracovie & ſçavant aſtronome; il dédia ſa chronique de Pologne au Roi Sigiſmond. Il laiſſa auſſi deux autres ouvrages, un de la Sarmatie Européenne, & l'autre de la Sarmatie Aſiatique, qui furent imprimez à Paris en 1532. avec quelques autres relations du nouveau monde. Martin Cromer fut ſecretaire du Roi Sigiſmond, & enſuite Evêque de Warmie après le Cardinal Hoſius. Nous avons ſon hiſtoire de Pologne en trente livres, depuis l'an 550. En 1586. il fit imprimer ſon hiſtoire pour la quatriéme fois, & l'on croit qu'il n'eſt mort qu'en 1589. le treiziéme de Mars Cromer a auſſi fait un autre ouvrage de la ſituation des coûtumes & des peuples du même roïaume, & quelques traitez de controverſe contre les proteſtans; des colloques touchant la religion en quatre livres, & du celibat des Prêtres. La derniere édition de ſon hiſtoi-

hiſtoire de Pologne, faite durant ſa vie, fut dediée au Roi Etienne Batori. AN. 1506.

CXXIV. Alphonſe Albuquerque envoyé aux Indes par le Roi de Portugal.

Emmanuel Roi de Portugal envoïa cette année aux Indes occidentales le fameux Alphonſe Albuquerque à qui les belles actions ont merité le nom de grand, pour ſucceder à Almeïda en qualité de Viceroi. Il s'acquita de cet emploi avec beaucoup de fidelité & de prudence, & eut preſque toûjours un heureux ſuccès. Emmanuel lui donna pour ajoint Triſtan d'Acunha qui découvrit deux petites iſles de l'Ocean Ethiopique ſous le vingtiéme degré de longitude & trente-ſeptiéme de latitude, à trois cens cinquante lieues du Cap de Bonne-eſperance vers le couchant, leſquelles portent aujourd'hui ſon nom. *Barros dec. 2. l. 1. c. 1. & 2 & l. 2.*

CXXV. Emeute du peuple à Lisbonne contre les Juifs.

Comme la peſte faiſoit de grands ravages dans tout le Portugal, le Roi fut obligé de ſe retirer à Abrantés où l'air étoit fort ſain. La Reine y accoucha le troiſiéme de Mars d'un enfant qui fut nommé dom Louïs. Il fut baptiſé huit jours après ſa naiſſance; mais la joïe qu'on en eut fut troublée par une émeute populaire qui s'éleva à Lisbonne pour un ſujet aſſez leger. Il y avoit dans l'Egliſe de ſaint Dominique un crucifix en relief, un verre couvroit la playe de ſon côté. Quelques perſonnes entendant un jour la meſſe, trompez par un certain éclat que rendoit le verre en réflechiſſant la lumiere, crurent que c'étoit quelque choſe de miraculeux, & crierent tout haut dans l'Egliſe: miracle, miracle. Un Juif nouvellement converti qui ſe trouva preſent, voulut détromper les autres, & ſe mocqua de leur ſimplicité. Le peuple croïant que ce Juif ne parloit ainſi que par mépris de la religion, entra dans une ſi grande fureur, qu'il ſe jetta ſur ce malheureux, le traîna hors de l'Egliſe, le *Mariana, l. 28. n. 84. Oſorius lib. 4.*

An. 1506. le perça de mille coups, & brûla ſon corps au milieu de la rue. Un religieux ſorti du Monaſtere anima cette populace déja mutinée, & la porta à commettre les dernieres cruautez : on n'entendit de tous côtez que des cris tumultueux, & bien-tôt l'émeute devint generale.

CXXVI. Maſſacre qu'on y fait des Juifs. *Mariana ibid.*

Le diſcours emporté de ce Religieux fut comme le ſignal du maſſacre. Cette populace devenue encore plus furieuſe ſe jetta brutalement dans les maiſons des Juifs nouvellement convertis, fit main-baſſe ſur ces malheureux, égorgea impitoyablement hommes, femmes, enfans, ſans diſtinction d'âge ni de ſexe, pilla leurs maiſons. Deux Religieux du même couvent portoient une croix devant les ſeditieux pour leur ſervir d'étendard. Cette cruelle boucherie dura trois jours entiers, ſans que rien pût rallentir la fureur du peuple. On dit qu'il y eut plus de deux mille perſonnes égorgées, la plûpart innocens, parmi leſquels il ne laiſſa pas de ſe trouver pluſieurs anciens Chrétiens, ſoit par mépriſe ou par erreur, ſoit que leurs ennemis particuliers ſe ſerviſſent de cette occaſion pour ſatisfaire leur vengeance. Le Roi averti de ce déſordre en fut fort irrité, & fit faire les informations neceſſaires. Les deux Religieux furent punis du dernier ſupplice, leurs corps brûlez, & leurs cendres jettées au vent. On executa de la même maniere les plus coupables.

CXXVII. Les Flamands font difficulté de reconnoître l'Empereur

Dès que Maximilien eut appris la mort de l'Archiduc ſon fils, il ſe rendit en Flandre pour ſe faire déclarer adminiſtrateur des Païs-bas, juſqu'à la majorité de l'Archiduc Charles qui n'avoit que ſix ans. Mais les Flamands connoiſſoient trop bien l'Empereur pour ſe ſoumettre

mettre d'abord à lui. Ils firent tant de difficulté de le reconnoître pour tuteur du jeune Prince & regent des Païs-bas, que le Pape qui auroit voulu voir ce Prince en Italie & l'engager à s'oppoſer aux entrepriſes des François contre les Venitiens, perdit preſque l'eſperance dont il s'étoit flatté. Mais la revolte des Genois la releva. AN. 1508. pour Régent des Païs-bas. *Bonnaccurſ. in Diariis. Bizard. hiſt. Gen. lib.* 18.

La dignité de Doge étoit devenue comme hereditaire dans les familles des Fregoſes & des Adornes, & ils s'étoient rendus ſi puiſſans par les richeſſes immenſes qu'ils avoient acquiſes en rempliſſant cette place, que quoiqu'ils ne fuſſent que de la nobleſſe du ſecond rang, ils ne vouloient plus la ceder aux nobles de la premiere claſſe, tels que les Fieſques, les Doria, les Spinola & les Grimaldi. Les prétentions des uns & des autres cauſerent des diviſions. On en vint aux querelles qui dégenererent bien-tôt en ſedition. Un noble de la famille Doria fut tué par un de ceux du parti oppoſé, dans une diſpute qui s'éleva entre eux en jouant à la boule. Ce meurtre fut ſuivi d'un ſoulevement general, dans lequel les nobles furent ſi maltraitez, qu'ils furent contraints de ſe retirer ailleurs. Les ſeditieux ſe voyant les maîtres créerent auſſitôt de leur propre autorité un nouveau corps de Magiſtrats compoſé de huit perſonnes qu'on nommoit tribuns du peuple, & ſe révolterent contre le Roi de France. Raveſtein gouverneur de la ville étoit alors à la cour. Rocaberti ſon lieutenant ne ſçachant quel parti prendre, ſe détermina enfin à condeſcendre aux volontez du peuple, & à ſigner le reſultat de l'aſſemblée qu'on venoit de convoquer pour élire de nouveaux Magiſtrats, après qu'il eut dépêché un courier à Raveſtein qui re-

CXXVIII. Révolte des Genois contre la France. *Guiciardin. l.* 7. *Saint Gelais hiſt. de Louïs XII. Foglieta hiſt. Genuenſ. lib.* 12.

AN. 1506 revint auſſi-tôt à Genes avec quelques troupes en petit nombre.

CXXIX. Les rebelles avoient une armée fort nombreuſe, & s'étoient déja emparez de pluſieurs petites places ſur le bord de la mer. Raveſtein voïant qu'il ne ſeroit pas le plus fort, eſſaya de ramener les ſeditieux par la douceur. Mais ceux-ci ſuppoſant qu'il les craignoit, n'en devinrent que plus inſolens; ils obligerent Raveſtein à renvoïer ſes troupes, ils s'aſſurerent de pluſieurs places, & eurent l'audace d'aller aſſiéger la forteresſe de Monaco. Raveſtein retourna en cour; & Louïs XII. leur envoïa le docteur Michel Ricci Napolitain, pour tâcher de les ramener à leur devoir, mais il ne fut point écouté. Irrité de leur obſtination, il fit lever une armée ſi nombreuſe qu'elle cauſa de l'inquietude au Pape, aux Princes d'Italie, à l'Empereur, & au Roi Catholique, qui crurent que le Roi de France avoit un autre deſſein que celui d'appaiſer la revolte de Genes. Les rebelles n'en parurent pas émûs d'abord, leur inſolence augmentoit de jour en jour. Ils abattirent les armes de France, élurent pour Doge Paul Nuové ou de Noüe teinturier de ſon mêtier, & fortifierent les avenues de leur ville.

Le Roi de France envoie une armée à Génes.

Jeand' Auton hiſt. de Louïs XII.

Guiciard. lib. 7.

Raynald. n. 7.

Louïs fit partir Yves d'Alegre avec trois mille hommes qui ſe rendirent à Monaco. Mais à ſon approche les rebelles décamperent & retournerent à Genes. Le Roi paſſa lui-même en Italie. Il partit de Grenoble le troiſiéme d'Avril & arriva l'onziéme à Suſe. Son armée étoit de vingt-deux mille hommes de pied, de quinze cens hommes d'armes, de beaucoup de nobleſſe & de volontaires, enſorte que le tout pouvoit aller à cinquante mille hommes. Sa Majeſté étoit auſſi accompagnée

pagnée de trente Prelats. Il y eut une action entre Riverole & ſaint Pierre d'Arene pour un fort que les Genois avoient élevé ſur la montagne, & qu'il falloit emporter pour s'ouvrir un paſſage à la fortereſſe de Caſtellazzo. Les François en vinrent à bout avec aſſez de peine, & l'armée victorieuſe s'avança auſſi-tôt vers Genes. AN. 1506.

Aux approches de l'armée, les Genois firent une ſortie ſur l'avant-garde, le combat fut rude; mais enfin ils furent repouſſez, & perdirent trois mille hommes. Conſternez de cette perte, ils demanderent grace. Le Roi ne voulut pas voir les députez, mais les renvoïa au Cardinal d'Amboiſe. Celui-ci leur dit, qu'il falloit ſe remettre à la diſcretion du Roi, ou voir leur ville au pillage. Les Genois irritez de cette réponſe, ſortirent au nombre de quarante mille combattans; mais ils furent défaits & taillez en pieces. Triſtan de Salazar Archevêque de Sens ſe trouva à cette bataille, & combattit vaillamment armé de toutes pieces auprès du Roi qui ſe mêla auſſi fort avant dans le combat. Ce Prelat diſoit à ceux qui s'étonnoient de le voir en cet équipage, que quand le Roi s'expoſoit lui-même au danger, il n'étoit point permis à aucun de ſes ſujets de s'en exempter. Les Genois craignant de ne pouvoir plus reſiſter, ſe rendirent enfin à diſcretion. Paul de Noüe leur nouveau Doge avoit pris la fuite, & s'étoit embarqué ſur un vaiſſeau qui devoit le porter à Rome; mais il fut pris par la flotte Françoiſe. Le Roi entra dans Genes le vingt-huitiéme d'Avril, armé de toutes pieces, l'épée nue à la main, vêtu d'une cotte d'armes blanche, & entouré d'un grand nombre de gens d'armes. La bourgeoiſie à qui il avoit demandé une ſoumiſſion aveu-

An. 1507. aveugle, tenoit à la main des rameaux d'oliviers, & crioit : Miſericorde. Le Roi leur donna la vie ; mais il les condamna à payer trois cens mille écus pour la conſtruction d'une nouvelle fortereſſe entre la ville & le port ; il ordonna auſſi que le Magiſtrat apporteroit à ſes pieds les originaux des traitez conclus avec la France, & les autres qui regardoient leurs anciennes libertez, pour y être déchirez & brûlez, ce qui fut executé. Mais le Roi leur accorda auſſi-tôt les mêmes privileges, à condition néanmoins qu'il les revoqueroit quand il le voudroit. De Noüe & Demetrio Juſtiniani eurent la tête tranchée. Celui-ci dit avant de mourir, que le Pape étoit d'intelligence avec les rebelles. L'on augmenta le nombre des gens de guerre qui avoient coûtume de loger dans la ville. L'on voulut que le Gouverneur aſſiſtât à toutes les déliberations, que les Genois entretinſſent trois galeres dans le port pour la France, & augmentaſſent les fortifications du château. Raveſtein fut dépoſé, & Raoul de Lannoy Bailli d'Amiens, homme d'une integre probité, fut mis en ſa place.

CXXXI. Le Pape previent l'Empereur contre la France.

Jules II. perſuadé qu'une affaire comme celle de Genes ne demandoit pas la préſence d'un ſi grand monarque tel que le Roi de France, en prit ombrage ; & comme il ſçavoit les juſtes allarmes & les grandes inquietudes que Charles VIII. avoit cauſées à Alexandre VI. il craignit de ſe trouver réduit à une ſemblable extrémité, s'il n'en prévenoit le coup par quelque artifice politique qui le mit à couvert de ſes fraïeurs. Il ne trouva rien de plus propre à ſon deſſein que d'allarmer l'Empereur, en lui faiſant regarder l'entrepriſe de Louïs XII. comme un prétexte pour

Raynald. ad ann. 1507. n. 7. & 8.

pour troubler le repos de l'Italie ; & pour rendre encore une fois la France maîtreſſe de l'élection des Papes, par le miniſtere du Cardinal d'Amboiſe, qu'il vouloit élever ſur le trône de ſaint Pierre, pour recevoir enſuite de ſa main la couronne imperiale, & ſe moquer de Maximilien & des Electeurs, en s'emparant de tout ce qu'ils avoient de puiſſance en Italie. AN. 1507.

CXXXII. L'Empereur convoque une diete à Conſtance contre Louïs XII.

L'Empereur prêta trop l'oreille à cet artifice. Les Venitiens avoient joint leurs plaintes à celles du Pape, & avoient beaucoup exagéré les ſujets de défiance qu'ils avoient des deſſeins du Roi ſur les Etats d'Italie, en particulier ſur leur Republique. Maximilien dépêcha promptement vers tous les Princes de l'Empire, & vers les villes Hanſeatiques, avec ordre de ſe trouver à Conſtance où il avoit convoqué une diete, & où après leur avoir repreſenté par la lecture des brefs qu'il avoit reçûs du Pape, l'importance de ſe maintenir contre le Roi très-Chrétien dans la poſſeſſion de leurs anciens établiſſemens en Italie, & de s'oppoſer à l'ambition des François ; il les fit réſoudre à une union ſi générale de toutes leurs forces, qu'il y avoit lieu d'eſperer de l'effort unanime que l'Allemagne alloit faire, qu'elle domineroit à ce coup toutes les puiſſances du monde, & qu'enfin l'Italie retourneroit bien-tôt ſous le joug legitime de ſes anciens maîtres. Jamais on ne vit plus de promptitude dans le corps Germanique pour aſſembler une armée, jamais plus d'animoſité contre la France. Le diſcours de Maximilien à Conſtance fit mettre ſur pied en très-peu de tems une armée nombreuſe; elle étoit prête à s'avancer vers l'Italie par le Tirol, lorſqu'on apprit que Louïs XII. avoit licencié ſes troupes.

Guiciardin. l. 7. Thrithem. in chronic. Spanheim. hoc ann. Baſel. in addit. ad Naucler. Bizard. lib. 18.

Le

An. 1507. CXXXIII. Entrevue du Roi de France & du Roi catholique à Savonne. *Guiciardin. tom. 7. Jeand'Auton. hiſt. de Louïs XII.*

Le Roi Ferdinand qui étoit alors à Naples envoïa feliciter le Roi de France de ſa victoire, le priant de trouver bon qu'il lui rendît viſite avec la Reine ſa femme & de lui marquer le lieu, où il voudroit la recevoir. Louïs marqua la ville de Savonne. Là ces deux Rois eurent une longue conference, à laquelle ils appellerent Palavicin legat du Pape, & prirent enſemble la reſolution de faire la guerre aux Venitiens. Le Cardinal d'Amboiſe fut auſſi preſent à cette conference, qui fut réïterée pluſieurs fois. De-là le Roi ſe rendit à Lion, & Ferdinand en Eſpagne. Comme on veut toûjours deviner les intentions & les deſſeins des Rois; on repandit dans le public, que Ferdinand y avoit paru fort irrité contre le Pape; de ce qu'il lui avoit refuſé l'inveſtiture du roïaume de Naples; & que les deux Rois avoient pris des meſures pour faire dépoſer un Pape élû par des voïes ſi peu canoniques, & que Ferdinand même avoit dit, qu'il ne tiendroit qu'à la France, que cela ne ſe fît en plein Concile, & qu'on en tînt un general auquel il promettoit d'envoïer tous les Prelats d'Eſpagne & des deux Siciles, & qu'il répondoit de leurs ſuffrages en faveur du Cardinal d'Amboiſe.

CXXXIV. Sujet de cette entrevûe entre les deux Rois.

CXXXV. L'Empereur brigue la regence des Païs-bas. *Voïez les memoires de du Bellay & de Brantôme. Vatillas. éducation des Princes.*

Maximilien penſoit toûjours aux Païs-bas: car pour la Caſtille ſur laquelle il avoit eu des vûes, il eût été inutile d'y penſer, depuis que Ferdinand y avoit été nommé. Mais il croïoit qu'on ne pouvoit lui refuſer l'adminiſtration des Païs-bas pendant la minorité de ſon petit-fils Charles. Les Flamands n'en vouloient point; mais il leur falloit quelque pretexte plauſible pour lui donner l'excluſion. Ils en avoient un dans ce que l'Archiduc Philippe avoit ordonné par ſon teſtament, que le Roi de Fran-

France ſeroit curateur de ſon fils, & ce fut celui-là que les Flamands ſuivirent en partie. Ils dirent donc que Charles Duc de Luxembourg étant feudataire de la France en qualité de Comte de Flandre, d'Artois & de Charolois, Louïs XII. dans la conteſtation preſente devoit être juge; il y en a cependant qui pretendent qu'il n'étoit pas dit un mot du Roi de France dans le teſtament de Philippe. AN. 1507. *Daniel hiſt. de France, to. 5. in 4. p. 294.*

CXXXVI. Louïs XII. ſe charge de la tutelle de Charles de Luxembourg à la priere des Flamands.

Quoi qu'il en ſoit, Louïs ſe chargea de la tutelle du Prince Charles, & lui donna pour gouverneur du conſentement des Etats du païs, Guillaume de Croy Seigneur de Chiévres; malgré les remontrances de ſon conſeil. Quelques-uns diſent que ce ne fut pas Guillaume de Croy qu'on nomma d'abord gouverneur de Charles d'Aûtriche, mais Charles de Croy Prince de Chimay couſin de ce Guillaume, & que celui-ci ne le fut qu'en 1509. par la démiſſion du premier, dans le tems que Marguerite d'Aûtriche gouvernoit les Païs-bas ſous l'autorité de Maximilien, à qui les Flamands en déferent l'adminiſtration, ſoit par leur legereté naturelle, ou par quelque mécontentement qu'ils eurent contre Louïs XII.

CXXXVII. Maximilien gouverneur des Païs-bas.

CXXXVIII. L'Empereur va en Italie, & les Venitiens lui refuſent le paſſage.

Quoique le prompt retour de ce Prince eut diſſipé tous les ombrages dont le Pape s'étoit ſervi pour donner de la jalouſie à l'Empereur; celui-ci néanmoins étant déja en marche avec une armée de huit mille chevaux & de vingt-deux mille hommes de pied, continua ſa route; alleguant pour changer la premiere idée de ſon voïage, qu'il n'entroit en Italie qu'en Prince pacifique, & ſeulement à deſſein d'aller recevoir la couronne des mains du Pape, ſuivant l'ancienne coûtume de ſes predeceſſeurs dans l'Empire. Les Venitiens qui penetroient plus avant, ne ſe laiſſerent pas ſéduire

An. 1507. duire par ces belles apparences. L'Empereur leur fit demander par ſes Ambaſſadeurs la liberté de paſſer, & leur fit propoſer une ligue offenſive contre la France. Mais les Venitiens refuſerent abſolument ce paſſage; ils dirent que pour aller recevoir une couronne qu'on ſçavoit que le Pape ne refuſeroit pas, il n'étoit pas neceſſaire de ſe faire accompagner par une armée de plus de trente-mille hommes. Ils furent d'ailleurs portez à ce refus par les Ambaſſadeurs de France, qui repreſenterent que la paix de l'Italie en dépendoit, & que s'ils accordoient le paſſage à l'Empereur, le Roi Louïs ne pourroit ſe diſpenſer de venir lui-même en Italie avec toutes ſes forces pour s'oppoſer à Maximilien. Ce refus irrita ſi fort l'Empereur que dans le moment même il prit la reſolution de s'en venger.

CXXXIX. L'Empereur porte la guerre en Italie contre les François & les Venitiens.

Cependant ſon armée ne fit pas de grands progrès. Les Suiſſes lui manquerent, parce qu'il n'y avoit point d'argent comptant pour eux; les Princes d'Italie ſe diſpenſerent de lui fournir les ſommes promiſes; le Pape lui refuſa la diſpoſition de cent mille ducats levez en Allemagne pour les frais de la guerre contre les Turcs; & il ne toucha que ſix mille ducats des Siennois. Il ne laiſſa pas d'avancer vers l'Italie, après avoir envoïé quelques troupes du côté de la Bourgogne & de la Savoye. Louïs XII. ne manqua pas de renforcer ſon armée qui étoit dans le Duché de Milan; celui qui en étoit gouverneur ſe ſaiſit d'Arone ſur le Lac-majeur. L'Alviane qui commandoit le troupes Venitiennes vint dans le Frioul, & Petiliane garda les paſſages des frontieres du Trentin. Enfin Trivulce avec cinq cens hommes d'armes & cinq mille fantaſſins s'avança juſqu'à Verone pour ſeconder les Venitiens. Toutes ces meſures déterminerent l'Empereur

à s'arrêter à Genes pour ſurprendre cette ville à la faveur de quelques inteligences qu'il y avoit. Mais ſon entrepriſe aïant échoüé, il ne penſa plus qu'à venir fondre ſur les Etats de la Republique de Veniſe. AN. 1507.

Le Roi Catholique après une navigation fort heureuſe débarqua à Valence ; où il ne fit que paſſer, & ſe rendit en diligence dans la Caſtille. Tous les Grands vinrent au-devant de lui, & le conduiſirent comme en triomphe à Burgos, où il reprit la regence du roïaume avec de ſi grands applaudiſſemens de tous les Ordres, qu'il oublia la honte avec laquelle on l'avoit forcé de la quitter deux ans auparavant. Il ne ſe venga de perſonne, il conſerva à ceux-mêmes qui s'étoient le plus hautement declarez contre lui, tous les avantages dont ils étoient en poſſeſſion ; & par une conduite ſi moderée, il s'acquit l'eſtime & la confiance de tout le monde. Il n'y eut que Manuel qui aima mieux quitter les grands établiſſemens qu'il avoit en Caſtille, & ſe retirer dans les Païs-bas auprès de l'Archiduc Charles, que de dépendre de Ferdinand qu'il n'aimoit pas. L'Archevêque de Tolede eut beaucoup de part dans la faveur du Prince. Le chapeau de Cardinal faiſant alors, comme il fait encore aujourd'hui, le comble des vœux de ceux qui occupent des dignitez eccleſiaſtiques, le Roi Catholique le lui procura ; & ſa Sainteté en l'accordant, l'accompagna d'un bref des plus obligeans pour l'Archevêque, qui reçut le chapeau des mains du Nonce ; & comme il n'avoit point de titre il prit celui de Cardinal d'Eſpagne. On trouve cependant dans la liſte des Cardinaux, qu'il prit le titre de ſainte Sabine.

CXL. Ferdinand Roi Catholique arrive en Caſtille. *Mariana, hiſt. Hiſp. lib. 29.*

CXLI. L'Archevêque de Tolede eſt fait Cardinal avec trois autres. *Alvar. Gomez. de vita Ximen. Pariſ. de Graſſis, p. 346. Raynald. hoc ann. n. 24.*

Le dix-ſeptiéme de Mai, le Pape nomma en-

AN. 1507. encore trois Cardinaux François. Le premier, *Jeand'Auzon hiſt. de Louïs XII. Frizon. Gall. purp.* Jean de la Trimoüille, Archevêque d'Auch, avec le titre de ſaint Martin aux Monts. Il ne conſerva pas long-tems cette dignité. Il mourut environ un mois après, & fut enterré dans l'Egliſe collegiale de nôtre Dame de Thoüars. Le ſecond, René de Prie, Evêque de Baïeux, puis de Limoges, avec le titre de ſainte Lucie; ſoûtenu du credit de ſon couſin germain le Cardinal d'Amboiſe, il s'éleva d'abord aux dignitez de grand Archidiacre de Bourges, Abbé du Bourg-Dieu, de la Prée, &c. aux Evêchez de Leitoure, de Limoges, de Baïeux, & enſuite au cardinalat. Enfin le troiſiéme fut Louïs d'Amboiſe Evêque d'Alby, avec le titre de ſaint Marcellin & de ſaint Pierre. Il étoit neveu du Cardinal George d'Amboiſe.

CXLII. Mort de quelques Cardinaux. *Surita lib. 6. Platina in Callixt. III.* Cette promotion fut faite pour remplir quelques places vacantes dans le ſacré college par la mort de quelques Cardinaux; ſçavoir, Jean de Caſtro Eſpagnol, Evêque de Gergenti en Sicile, & adminiſtrateur de l'Evêché de Sleſwik en Dannemark, promû au Cardinalat par Alexandre VI. en 1496. Louïs-Jean Mila ou del Mila natif de Xativa dans le roïaume de Valence en Eſpagne, Evêque de Leride, & neveu du Pape Callixte III. qui le fit Cardinal en 1455. Jerôme Baſſo de la Rovere, neveu de Sixte IV. Evêque de Recanati, & enſuite de Paleſtrine par ſon titre. Jean Vera Eſpagnol, Archevêque de Salerne. Enfin Antoine Pallavicini Genois, Evêque d'Orenza. Il étoit né à Genes 1441. & fut d'abord élevé dans le commerce à la maniere des nobles Genois, pendant aſſez long-tems il ſuivit ſes freres qui negocioient en Eſpagne; mais las de cette façon de vivre, il vint en 1470.

CXLIII. Du Cardinal Pallavicini. *Guicciardin. l. 2. Paul. Jov. in elog. lib. 2.*

à Rome, où le Cardinal Jean-Baptiſte Cibo le retint au nombre de ſes domeſtiques, & lui procura une charge de ſecretaire des lettres apoſtoliques. Cet emploi le fit connoître au Pape Sixte IV. qui goûta ſon eſprit, & lui donna l'Evêché de Vintimille. Il ſe diſpoſoit à partir pour aller reſider dans ſon dioceſe, quand Sixte IV. mourut en 1484. Le Cardinal Cibo le pria alors de differer ſon départ juſqu'après l'élection; & pour mieux l'arrêter, il le fit nommer entre les Prelats qu'on choiſit ordinairement pour la garde du conclave qui ne fut pas long. Cibo y fut mis ſur le trône pontifical, & prit le nom d'Innocent VIII. ce qui cauſa beaucoup de joïe à Pallavicini. Le nouveau Pontife le retint à Rome, il lui donna une charge de dataire, qu'il exerça avec beaucoup de ſageſſe & de fidelité, & le nomma Cardinal en 1489. Alexandre VI. ſucceſſeur d'Innocent eut beaucoup de conſideration pour ce Cardinal, auquel il procura pluſieurs Evêchez, il eſtimoit ſur tout ſa fermeté & ſon courage. Lorſque le Roi Charles VIII. entra dans Rome à la fin de Decembre 1494. ce Pape qui s'étoit retiré au château Saint-Ange, chargea Pallavicini de recevoir ſa Majeſté très-Chrétienne & de traiter avec elle, ce qu'il fit avec beaucoup de ſuccès. Quand ce Monarque partit de Naples au mois de Mai de l'année ſuivante, le Pape qui l'avoit trop offenſé pour oſer l'attendre, ſortit de Rome & ſe retira à Orviette, laiſſant encore au Cardinal Pallavicini le ſoin de negocier avec le Roi qui rendit genereuſement toutes les places de l'Egliſe qu'il tenoit. Après la mort de ce Pape en 1503. Pallavicini fut un de ceux qu'on propoſa d'abord pour lui ſucceder, il eut pluſieurs voix. Des

AN. 1

Foglie. Ligur. Garim. lib. 3.

1507. ennemis ſecrets qu'il avoit en témoignerent du chagrin; & Garimbert dit qu'ils tâcherent de le déchirer par une épigramme ſatyrique à laquelle les amis de Pallavicini répondirent. Pie III. fut élû Pape & Jules II. lui ſucceda bien-tôt après. Celui-ci emploïa le Cardinal Pallavicini dans les affaires les plus importantes, & l'envoïa legat à Savonne, où ſe fit l'entrevûe de Louis XII. & de Ferdinand. Ces Princes y conclurent une ligue contre les Venitiens, comme le Pape le ſouhaitoit. Le legat preſſa ſon retour, pour lui apprendre lui-même le ſuccès de ſa negociation; mais en arrivant à Rome ſur la fin du mois d'Août de cette année 1507. il tomba malade & mourut le dixiéme de Septembre âgé de ſoixante-ſix ans.

XLIV. rt de Fran- is de ule. illet vies Saints 1. in . au 2. Avril. aynald. ann. 07. n. . Spond. d. anno. olland. apebrok. mines l. c. 7. iry diſſer- at. chrono- g.

L'Egliſe perdit auſſi dans cette même année le bienheureux François de Paule fondateur des Religieux Minimes: il mourut dans le convent du Pleſſis-lez-Tours en France le deuxiéme d'Avril, à l'âge de quatre-vingt onze ans. L'aſſurance qu'il eut de ſa mort prochaine, lui fit refuſer tous les ſoulagemens humains qu'on vouloit apporter à ſon mal, perſuadé qu'ils étoient inutiles & contraires aux deſſeins que Dieu avoit ſur lui. Après avoir exhorté ſes freres à la charité entr'eux; à l'amour de leur regle, & principalement à l'exactitude de l'obſervance de la vie d'un carême perpetuel, il ſe fit conduire à l'Egliſe, où il reçut la ſainte Euchariſtie nuds pieds, la corde au coû, & mourut le lendemain qui étoit le Vendredi-Saint. Philippe de Comines s'eſt trompé lorſqu'il a dit que ce Saint n'avoit que quarante-trois ans en 1482. quand il vint en France ſous le regne de Louis XI. ce qui ſuppoſeroit qu'il ne ſe-

ſeroit mort qu'à l'âge de ſoixante-huit ans. AN. 15
le P. Giry Minime a montré dans une diſſertation, combien ce ſentiment eſt inſoûtenable ; & les continuateurs de Bollandus, après l'avoir authoriſé d'abord, ont paru enſuite approuver le ſentiment de ce Pere.

L'éclat de ſa vie toute ſainte, les miracles que Dieu operoit à ſon tombeau, & ſa grande reputation de ſainteté, engagerent la France & l'Italie à ſolliciter ſa canoniſation ; on travailla dès le tems du Pape Jules II. & de Louïs XII. aux informations juridiques de ſes actions & de ſes miracles. Mais ſa canoniſation ne ſe fit que ſous le pontificat de Leon X. en 1519. Les reliques de ſaint François de Paule furent précieuſement conſervées dans l'Egliſe du Pleſſis-les-Tours juſqu'en 1562; que les Calviniſtes les brûlerent d'une maniere qui fit connoître leur fureur contre la religion Catholique, puiſqu'ils tirerent le corps du Saint de ſon tombeau, où il étoit encore tout entier, le traînerent revêtu de ſes habits comme il étoit, dans une chambre, & l'y brûlerent avec le bois du Crucifix de l'Egliſe. Cependant les Minimes prétendent que les oſſemens du Saint furent pour la plûpart retirez du milieu des flammes.

Fin du vingt-quatriéme Tome.

TABLE
ES MATIERES
Contenues dans ce vingt-quatriéme Tome.

BUS reformez par l'Université de Paris, 85.
rne établi par Sforce, lieutenant dans Genes, 7.
ert (Jean) élû Roi de ologne après la mort de on pere Casimir, 145. Sa ort, 451
on (Charles d') desarme ndré, prend Salces sur s Espagnols, & l'abandonne ensuite, 308
urquerque (Alphonse) nvoïé aux Indes par le Loi de Portugal, 571
ala. Le Cardinal Ximenès y établit une Universté, 398. Il obtient pour lle mille livres de rente, t pour la ville exemption impôts, 504
Alexandre VI. élû Pape après Innocent VIII. 140. Ses enfans naturels, 141. Réjouïssances à Rome pour son élection. 142. Il fait un de ses neveux Cardinal, *là-même*. Les commencemens de son Pontificat, 143. Il accorde au Roi d'Arragon les païs découverts par Colomb, 149. Promesses du Roi de Naples pour ses fils naturels. 158. Ambassade des Princes d'Italie au nouveau Pape, 159. On l'anime contre le Roi de Naples, 160. Il se ligue avec les Venitiens & le Duc de Milan, 167. Ses réponses vagues au Roi de France, 171. Il confirme

firme aux Rois Catholiques la conceſſion des trois Maîtriſes, 174. Il lui donne d'autres païs découverts par Colomb, 176. Il crée douze Cardinaux, 177. Il approuve l'Ordre des Minimes, 178. Il propoſe une alliance à Bajazet Sultan, contre le Roi de France, 189. Réponſe que lui fait Bajazet, 190. Il s'adreſſe aux Rois Catholiques, 191. Ses remontrances à Charles VIII. 192. Ce Prince le menace d'un Concile, 210. Il ſe retire dans le château Saint-Ange, 212. Il refuſe de voir à Rome le Roi de France, 226. Dix-huit Cardinaux ſollicitent le Roi à lui faire ſon procès. *là-même.* Son traité avec Charles VIII. 228. Il vient au Vatican, & reçoit le Roi à ſaint Pierre, 229. Il reçoit l'obedience du Roi, 230. Il fait ſommer Charles VIII. de ſe retirer d'Italie avec ſes troupes. 267. Le Roi lui répond ſur un ton de raillerie, 268. Grandes réjouïſſances qu'il fait faire à Rome au ſujet de la ligue avec le Roi d'Angleterre, contre la France, 295. Il veut ruiner la maiſon des Urſins, & les faits arrêter dans Atelle, 305. Le Roi de Portugal lui fait part du deſſein de porter la guerre en Afrique, 313. Il confirme l'Ordre de ſaint Michel, 314. Il reçoit un deputé du Roi des Georgiens, 321. Il fait la guerre aux Urſins, 322. Ses troupes ſont battues, *là-même.* Plaintes qu'il fait à Gonſalve contre le Roi d'Eſpagne, & réponſe vive de ce grand capitaine, 325. Il veut donner le Duché de Benevent au Duc de Gandie ſon fils, 326. Ce fils eſt aſſaſſiné, *là-même.* Chagrin qu'en a le Pape qui veut ſe convertir, 328. Il confirme la paix d'Etaples entre la France & l'Angleterre, 379. Il penſe perir dans un ouragan, 415. Il donne l'inveſtiture de Naples aux deux Rois de France & d'Eſpagne, 431. Il ſe ſaiſit de Piombino, 435. Jalouſie des Princes d'Italie contre lui & ſon fils, *là-même.* Il excite des brouilleries dans la Toſcane, 444. Il renouvelle l'alliance avec le Roi de

France Louïs XII. 445. Sa perfidie & celle du Duc de Valentinois ſon fils naturel, 448. Il fait empoiſonner le Cardinal des Urſins, 449. Il fait arrêter à Rome le bled de l'armée Françoiſe, 468. Promotion qu'il fait de neuf Cardinaux, 474. Il recherche l'amitié du Roi de France, 476. Sa mort funeſte, 477. Faux recit de cette mort par Odoricus Raynaldus, 480. Revolutions en Italie après ſa mort, 489. Retardement de ſes funerailles, 482

Alexandre Roi de Pologne, ſa mort, 569

Alphonſe Roi de Naples, ſuccede à ſon pere Ferdinand. Son caractere, 182. Il demande l'inveſtiture de Naples au Pape qui la lui accorde, 183. Le Duc d'Orleans attaque ſa flotte, 188. Il tente de ſurprendre Genes, 193. Il ſe joint à Pierre de Medicis pour deſunir Ludovic Sforce du Roi de France, 194. Il fait couronner ſon fils, & s'enfuit de Naples, 234. Il ſe retire à Meſſine & y meurt, 235.

Alutaris (Jean) Ses propoſitions cenſurées, & ſa retractation, 329

Amboiſe, (Georges d') reçoit le chapeau de Cardinal, 350. Son entrevûe à Trente avec l'Empereur Maximilien, 436. Il aſpire à la papauté, 438. Sa lâche complaiſance pour le Duc de Valentinois, 475. Ses intrigues pour ſe faire élire Pape après la mort d'Alexandre VI. 484. Son arrivée à Rome avec d'autres Cardinaux, 489. Les Cardinaux Aſcagne & Saint Pierre-aux-Liens le trompent, 489. *& ſuiv.* Il eſt mal reçû du nouveau Pape, & fort raillé à Rome, 493. Il ſort de Rome, & le Pape lui continue ſa legation en France, 502

Amerique découverte par Americ Veſpuce Italien, 452

Angleterre. Ses Ambaſſadeurs produiſent des lettres de créance au Pape, où leur Roi ſe dit Roi de France, 500. Le Pape fait retrancher ce titre, *là-méme*.

Anne de Bretagne, heritiere des Etats de ſon pere avec

avec ſa ſœur, 76. Elle épouſe par Procureur le Roi des Romains, 96. On travaille en France à empêcher ce mariage, 111. Elle conſent d'épouſer Charles VIII. Roi de France, 125. Solennité de ſon mariage avec ce Prince, 126. Son couronnement à Saint Denys, & ſon entrée à Paris, 127

Annonciades. Religieuſes fondées à Bourges par Jeanne de France, épouſe repudiée du Roi Louïs XII. 459. Le Pape Alexandre VI. les approuve, *là-même.*

Arban, (d') vient pour ſecourir Naples, & prend la fuite, 279

Arbueſa (Pierre d') Inquiſiteur aſſaſſiné par les Maures, 12

Archiduc d'Aûtriche irrité du teſtament de la Reine Iſabelle, 528. Il ſe diſpoſe à faire un voyage en Eſpagne, & s'embarque en Zelande, 551. *& ſuiv.* Une tempête l'oblige de relâcher en Angleterre, où il eſt reçû du Roi, 552. Il lui livre le Comte de Suffolk, 553. Son arrivée en Eſpagne, 554. Son entrevûe avec Ferdinand le catholique ſon beau-pere, 555. Autre entrevûe, 557. Sa mort, 558. L'Archiducheſſe Jeanne ſon épouſe en devient folle, 560

Arcimboldo (Jean) Cardinal. Son hiſtoire & ſa mort, 123

Ardicin de la Porte, Cardinal. Sa retraite & ſon hiſtoire, 147

Artus Prince de Galles, fils aîné de Henry VII. Son mariage avec l'infante Catherine d'Arragon, 286. Sa mort, 450

Aubigny (d') attaque & défait l'armée Eſpagnole, 277. Ses conquêtes en Italie, 429. & 432.

Aubuſſon (Pierre d') Grand maître de Rhodes, ſollicite auprès de Bajazet pour ceux de l'Iſle de Chio, 4. Preſent qu'ils lui ſont, *là-même.* Il deputa au Pape un de ſes Chevaliers, *là-même.* Le Roi de Hongrie lui demande Zizim, frere de Bajazet, 81. Le Pape le fait Cardinal, 91. Sa mort, 513

Auguſtin, renouvelle l'hereſie des Huſſites dans la Bohême, 11

Atelle investie par Ferdinand Roi de Naples, 301
Aziles en Angleterre. Leurs inconveniens sont cause que Henri VIII. demande au Pape qu'il les abolisse, 83. *& suiv.* Le Pape les modifie seulement, 85

B.

BAJAZET Empereur des Turcs répand la terreur en Italie, 2. Il envoye des Ambassadeurs au Pape, 103. Alexandre VI. lui propose une alliance contre la France, 189
Baluë Cardinal, est fait legat en France, 6. Le Roi lui défend d'en faire les fonctions, & lui permet ensuite, 7. Il retourne à Rome, *là-même*. Il est fait Evêque d'Albano, & legat dans la Marche d'Ancone, 7. Sa mort, 123
Bancqueville, Cordelier, censuré par la Faculté de Theologie, 181
Barbo (Marc) Cardinal. Sa mort, 122
Barlette, bloquée mal à propos par les François, 462
Beatrix, Reine de Hongrie, veuve de Matthias, ne peut épouser Ladislas, 198
Beaujeu (Comtesse de) tante du Roi déconcerte les mesures de l'Empereur; 64. Elle devient Duchesse de Bourbon & tâche de gagner le Roi d'Angleterre, 94. Elle engage le Duc d'Orleans à renoncer au mariage d'Anne de Bretagne, 112
Bentivoglio s'unit à la France contre les Princes confederez, 309. Il est trompé par le Duc de Valentinois, à l'occasion de Boulogne, 421. *& suiv.*
Bernardin. de Tomes, sa mort & ses ouvrages, 223
Biel, (Gabriel) sa mort & ses ouvrages, 289
Black-heath, endroit où Henry VII. donna bataille aux revoltez, 327
Bohême. (freres de) Commencement de leur secte, 530. Leur premiere profession de foi, 531. Leur opinion touchant les Sacremens 535. Edit d'Uladislas contre eux, 534
Borgia Cardinal, est élû Pape, 140. *Voyez* Alexandre VI. Jean Borgia, neveu

veu d'Alexandre VI. fait Cardinal, 142. Sa mort, 422. Le Cardinal de Borgia, fils du Pape, vient en France, quitte le Cardinalat, & eſt fait Duc de Valentinois; 350. Il demande la Princeſſe de Naples en mariage, & ne peut l'obtenir, 351. Le Roi de France lui donne des troupes, 391. Il recommence la guerre dans la Romagne, 415. Il aſſiége & prend Faënza, 424. Il tente en vain de prendre Boulogne, 425. Ses fourberies, 426. Il ſurprend Urbin & Camerino, 443. Il trompe Bentivoglio dans le deſſein de ſe rendre maître de Boulogne, 446. 449. Ligue des Princes d'Italie contre lui, 447. Sa perfidie & celle du Pape ſon pere, 448. Les François l'obligent à ſe retirer de devant Boulogne, 425. *V.* Valentinois,

Borgia le jeune, Archevêque de Valence & Cardinal. Sa mort, 422

Boulogne, tenté par le Duc de Valentinois, 425. Repriſe par le Pape, 567.

Braciano aſſiégée par l'armée du Pape, 322

Bragance, (Duc de) rappellé de ſon exil par le Roi de Portugal, 311

Breſil découvert par D. Pedro Alvarez Cabrera, 420

Breſt. Les troupes Françoiſes s'en emparent auſſi-bien que du Conquêt, 93

Bretagne (Duc de) aſſiegé dans Nantes, ſe retire à Vannes, 65. Il ſe reconcilie avec le Maréchal de Rieux, 67. Le Roi de France le fait ajourner avec le Duc d'Orleans, 73. Il fait ſa paix avec Charles VIII. Sa mort, 76

Bretons s'uniſſent pour demander la punition de Landais, 19. Le Duc d'Orleans ſe retire chez eux ſans prendre congé de la cour, 21. Ils ſe diviſent au ſujet de la guerre avec la France, 50. Ils ſont battus par les François, 52. Leurs inquietudes ſur les démarches de Charles VIII. 93

Briçonnet (Guillaume) fait Cardinal par Alexandre VI. 230

Bucolini, s'empare d'Oſma, & fait alliance avec le Turc pour s'y maintenir contre le Pape, 55

Burſcher Cardinal Anglois. Sa mort, 100

C.

CALABRE, païs dont Gonſalve ſe rend maître, 421. Duc de Calabre ne peut camper ſous Viterbe, 208
Calahorra (Evêque de) condamné pour ſes erreurs à une priſon, 362
Callimaque (Philippe,) ſa mort, ſon hiſtoire & ſes ouvrages, 339. Jugement que Platine en porte, 341
Callixtins, leurs erreurs dans la Bohême, 530
Cambrai, Chapitre de cette ville excommunié par l'Archevêque de Rheims, 457
Camerino ſurpriſe par le Duc de Valentinois, 443
Canaries (Iſles) unies au royaume de Caſtille, 286
Canoniſation de Leopold Marquis d'Aûtriche, 1
Capoüe livrée au Roi de France par Trivulce, 240. Perdue & repriſe par les François, 432
Caraccioli (Robert,) ſa mort & ſes ouvrages, 290
Cardinaux, créez par Innocent VIII. 92. Premiere promotion par Alexandre VI. 177. Seconde de ſix Cardinaux, 316. Troiſieme par le même, 412. Quatriéme de neuf, 474.
Carquelevant, officier Breton eſt cauſe de la perte d'Arras, 133
Caſimir Roi de Pologne, demande du ſecours au Pape contre les Turcs, 54. Sa mort, & ſon fils Jean Albert lui ſuccede, 145
Caſtille dont le Roi & la Reine de Portugal ſont reconnus heritiers, 367. Leur fils Michel étant mort, l'Archiduc d'Aûtriche en prend le titre, 417. Diviſion dans ce royaume après la mort de la Reine Iſabelle, 545. Ferdinand arrive en Caſtille, 581
Caſtro (Jean de) Eſpagnol, & Cardinal. Sa mort, 582
Cenſures de la Faculté de Theologie de Paris des propoſitions de Laillier, 23. Autre Cenſure de Jean Marchand Cordelier, 34. Autre Cenſure de la même Faculté, 38 Autre touchant l'Aſtrologie judiciaire, 180.

Autre ſur Jeſus-Chriſt, 181. D'autres ſur le même Jeſus-Chriſt, 328. Autre Cenſure de pluſieurs erreurs, 363. *& ſuiv.* Cenſures du Pape ſur leſquelles le Chapitre de nôtre Dame de Paris conſulte la Faculté, 405.

Cerdaigne rendue à Ferdinand Roi d'Arragon par le Roi de France, 130. Concluſion du traité, 151.

Cerignolles, où les François ſont battus, 468. Cette ville ſe rend à Gonſalve, 470

Chambre Impériale établie par l'Empereur Maximilien, 293

Charles fils de l'Archiduc d'Aûtriche. Sa naiſſance, 416. On convient de le marier avec Claude de France, 437

Charles VIII. Roi de France, reçoit une lettre très-vive de l'Empereur, & répond dans les mêmes termes, 50. Guerre entre ces deux Princes, 51. Traité du Roi avec les Bretons oppoſez au Duc d'Orleans, 52. Il envoye ſon armée aſſiéger Nantes en Bretagne, 65. Il s'avance juſqu'à Ancenis, 65. Il fait alliance avec le Roi de Hongrie, 68. Il ſe plaint au Pape d'un Monitoire contre les Flamands, 72. Il fait ajourner les Ducs de Bretagne & d'Orleans par le Prévôt de Paris, 73. Il gagne la bataille de ſaint Aubin où le Duc d'Orleans eſt fait priſonnier, 73. Ses troupes s'emparent des villes de Bretagne après la mort de leur Duc, 77. Il part pour la Tourraine, 93. Il envoye des Ambaſſadeurs au Roi d'Angleterre, 94. Sa guerre avec le Roi d'Angleterre & les Bretons, 96. Sa paix avec le Roi des Romains, 98. On penſe à lui faire épouſer l'heritiere de Bretagne, 112. Il accorde la liberté au Duc d'Orleans, 124. Anne de Bretagne reſtée ſeule heritiere conſent de l'épouſer, 125. Article de ce mariage, 126. Il a guerre avec le Roi d'Angleterre, 128. Il rend au Roi d'Arragon le Rouſſilion & la Cerdaigne, 130. Deux Cordeliers l'engagent à faire cette ceſſion, *là-même.* Articles de ſon traité de paix avec le Roi des Romains,

mains, 152. *& ſuiv.* Fondemens du droit qu'il avoit ſur le royaume de Naples, 154. Il écoute les propoſitions de Ludovic Sforce malgré les remontrances de ſon conſeil, 165. Il fait une ligue avec lui, 196, Il reçoit une ambaſſade du Roi de Naples, 169. Il envoye ſes Ambaſſadeurs à Rome, à Veniſe, à Florence, 169 Son conſeil veut l'empêcher de partir pour la conquête du royaume de Naples, 184. Le Cardinal de Saint Pierre aux-Liens l'y détermine, *là-même.* Il envoye ſes Ambaſſadeurs en Italie qui ne ſont pas bien reçûs du Pape, 185. *& ſuiv.* Il ſe prepare au voyage d'Italie, 186. Il ſe rend à Lyon & à Grenoble, *là-même.* Il arrive à Aſt où il eſt malade de la petite verole, 189. Il fait peu de cas des remontrances du Pape, 191. On travaille à le déſunir de Ludovic Sforce Duc de Milan, 192. Il arrive à Pavie & y viſite le jeune Duc de Milan, 196. Incertitude ſur la route qu'il doit prendre pour s'avancer vers Naples, 198. Il eſt reçû à Lucques & à Piſe, 201. Il va à Sienne, 208. Il menace le Pape d'un concile, 210. Il arrive à Viterbe & delà à Nepi, 211. Son entrée dans Rome, 212. Les Cardinaux l'y ſollicitent de faire faire le procès au Pape, 226. Il fait ſommer le Pape de lui livrer le Château Saint-Ange, 227. Il fait un traité avec Alexandre VI. 228. Il lui rend obéiſſance & aſſiſte à ſa meſſe, 230. Propoſitions qu'il fait au Pape, 231. Si le Pape le declara alors Empereur de Conſtantinople, 232. Il part de Rome & s'avance vers Naples, 233. Réproches vifs que lui fait l'Ambaſſadeur du Roi Catholique, 236. Réponſe du Roi auſſi vive, 237. Son armée force Montefortino, & le Mont Saint-Jean, 238. Il arrive à Naples & y fait ſon entrée avec beaucoup de pompe, 242. Il s'y rend maître des deux châteaux, 243. Il forme le deſſein de faire la guerre aux Turcs, 244. Il veut

veut negocier avec Ferdinand Roi de Naples, mais ſans ſuccès, 245. Il fait une ſeconde entrée dans Naples, 246. Les Princes projettent une ligue contre lui, *là-même.* Il part de Naples & va à Rome, 250. Il prend Sienne ſous ſa protection, 251. Il arrive à Piſe & prend cette ville ſous ſa protection contre les avis de ſon conſeil, 253. Il va à Lucques, à Pietra-Santa, & à Pontrémole, 254. Il trompe ſes ennemis prenant une autre route pour ſon retour, 256. Il arrive à Fornouë & fait marcher ſon armée droit aux ennemis, 259. Il la met en bataille, 261. Il court beaucoup de riſque & gagne cependant la victoire, 263. Après la bataille ſon armée ſe retire ſecretement à l'inſçû des ennemis, 266. Le Roi arrive à Aſt, *là-même.* Il ſe rend à Turin, & penſe à ſecourir le Duc d'Orleans enfermé dans Novarre, 267. Le Pape le fait ſommer de ſe retirer avec ſon armée, 267. Sa réponſe au Pape, 268. Il fait un traité avec les Florentins, 269. Il en ſigne un autre avec les Venitiens, 273. Il arrive à Lion, 275. Il perd tout le royaume de Naples, huit mois après l'avoir conquis, 282. Mauvais ſuccès de ſes affaires en Italie, 293. Sa guerre avec Ferdinand le catholique Roi d'Arragon, 307. Treve qu'il fait avec ce Roi, 308. Il part de Lion pour aller à Saint Denis en France & retourne à Lion, 341. On le previent contre le Duc d'Orleans, 342. Il change de conduite & veut mener une vie chrétienne, 343. Son action loüable à l'égard d'une jeune fille, *là-même.* Sa mort à Amboiſe, 344. Bruits qui courent ſur ſa mort, 345. Son ſucceſſeur. *Voyez* Louïs XII.

Charlotte Reine de Chypre, fait donation de ſes états au Duc de Savoye, 69. Sa mort, *lamême.*

Chio (Iſle) ſes habitans demandent du ſecours au Pape contre les Turcs, 4. Préſent qu'ils font à Pierre d'Aubuſſon Grand-maître de Rhodes, *là-même.*

Ci-

Cibo, Cardinal, ſa mort, 514.
Clavaſio (Ange de), ſa mort & ſes ouvrages, 290.
Claude de France, fiancée au Duc d'Angoulême, 564.
Clergé de France, le Roi conſulte la Faculté de Theologie ſur ſa reforme, 332
Colocza (Archevêque de) mis en priſon par le Roi de Hongrie, 44.
Colomb (Chriſtophle) commence à découvrir les Indes Occidentales, 14. Declaré Amiral de l'Ocean & Viceroi des païs qu'il découvriroit, 15. Il part avec une ſeconde flotte, & découvertes qu'il fait, 149. Son retour en Eſpagne, 175. Sa réplique à ceux qui croyoient la découverte des Indes aiſée, *là-même*. Son troiſiéme voyage pour les Indes, 375. On previent le Roi d'Eſpagne contre lui, 376. Sa mort, 569
Comines (Philippe) eſt arrêté avec d'autres & mis dans une cage de fer, 52. On le conduit à Loches, enſuite dans la priſon des Tournelles à Paris, 53. On lui accorde la liberté, & il ſe retire à Argenton en Poitou, *la-même*. Il eſt deputé vers les Venitiens pour la guerre contre les Turcs, 244. On lui declare que la Republique a conclu une ligue contre la France, 247. Il negocie avec les Florentins pour conſerver quelques places au Roi de France, 252. Il ménage un accommodement entre Charles VIII. & les Venitiens, 270. Il les veut engager à faire la paix, mais on le refuſe, 282
Conception de la ſainte Vierge fait l'occaſion d'une diſpute entre Trithême & Wigand, Dominiquain, 224. Cenſure de quelques propoſitions à ſon ſujet, 329 *& ſuiv.*
Concile de Sens, 22. Autre Concile en Angleterre, 39
Conclave pour l'élection du Pape Alexandre VI. 139. Conclave retardé après la mort de ce Pape, 484. Meſures qu'on prend pour y établir la paix, 485. Entrée des Cardinaux dans ce Conclave 488. Autre conclave après la mort du

du Pape Pie III. 495
Confrairie de la Miſericorde que le Pape approuve à Rome, 109
Congo, où le Roi de Portugal envoye des miſſionaires, 109
Conſtance, l'Empereur y convoque une Diéte contre Louis XII. 577
Conſtantinople, ſucceſſion des Patriarches grecs de cette ville. 362
Cordeliers, à la réforme deſquels le Cardinal Ximenès veut travailler, 369. Oppoſitions qu'il y trouve, 370.
Cornoüailles, révolte dans cette Province en faveur de Perkins, 336
Creutzenach, (Nicolas de) ſa mort & ſes ouvrages, 146.
Croix de Jeſus-Chriſt, découverte qu'on fait de ſon titre à Rome, 134
Cromer, hiſtorien, 570

D

DAUPHIN de France, ſa mort, 283
Decimes ſur le clergé de France auſquelles le Parlement de Paris s'oppoſe, 88. Decimes accordées au Roi d'Eſpagne par Innocent VIII, 12
Deſcordes ſurprend ſaint Omer & Teroüanne, 66 Il fait priſonniers pluſieurs Seigneurs Flamands, 67. Il conclut la paix à Etaples entre la France & l'Angleterre, 132. Il empêche le Roi des Romains de prendre Amiens, 135. Il meurt à Lyon, 193
Dinant. Cette ville ſe rend aux François, 74
Diſpenſe examinée & accordée pour marier la veuve d'Artus avec le Prince de Galles, 507, 511. Les évêques d'Angleterre ſont partagez ſur ſa validité, 511.
Dunois (comte de) fait lever le ſiége de Nantes aux Francois, 66. Il eſt envoyé au Roi de France par le Duc de Bretagne, 75. Il ſe charge de faire renoncer le Duc d'Orleans à épouſer Anne de Bretagne, 112. Il négocie le mariage de cette Princeſſe avec Charles VIII. 129. Sa mort, *là-même*.

E.

ECOSSE, diviſion dans ce royaume, 78. Mort 78.

78. Mort de Jacques III. Roi d'Ecoſſe, *là-même.*
Emmanuel Duc de Beja devient Roi de Portugal après Jean II. 288. Il envoye du ſecours aux Venitiens contre les Turcs, 289. Il refuſe d'entrer dans la ligue contre la France, *là-même.* Il aſſemble les états de ſon Royaume, 310. Il fait la guerre aux Maures d'Afrique, *là-même.* Il accorde le retour du Duc de Bragance, 311. Il demande en mariage Iſabelle, fille aînée du Roi d'Arragon, 312. Sa déclaration contre les Maures & les Juifs, *là-même.*
Entragues fait Gouverneur de la citadelle de Piſe, 254. Il élude les ordres de la cour pour reſtituer les places aux Florentins, 284. Il vend ces places, 296. Il eſt exilé, mais bien-tôt après rappellé. 297
Epinay (André d') Cardinal archevêque de Lyon & de Bordeaux. Sa mort, 422
Etaples, aſſemblée qu'on y tient pour conclurre la paix entre la France & l'Angleterre, 132. La paix d'Etaples confirmée par le Pape Alexandre VI. 379
Evêchez, nouveaux érigez dans le Royaume de Grenade, 274
Evêques, ſentiment de Charles VIII. ſur leur réſidence, & la pluralité de leurs benefices, 343
Excommunications. Jugement qu'en porte la Faculté de Theologie de Paris, 458.

F

FACULTE' de Theologie de Paris. Sa réponſe au Roi de France ſur la réforme du clergé, 333. Son jugement ſur les imprécations. 456. Sur les excommunications faute de payer les décimes, *voyez* Cenſure,. 459
Faënza ville occupée, par les Venitiens, 503
Ferdinand le Catholique Roi d'Arragon, va dans le royaume de Grenade avec une armée, 13. S'y rend maître de pluſieurs villes, *là-même.* Autres conquêtes qu'il y fait 45. Le Pape lui accorde les grandes maîtriſes des Ordres militaires, 79. Il continue la guerre contre les Maures, *là-même.* Il leve une armée conſidéra-

:able contre eux, 87. Ses :onquêtes en Afrique, 110. Ses preparatifs pour ıſſieger Grenade, 117. Le Roi des Maures lui remet la ville, 120. Ferdinand & Iſabelle reçoivent du Pape le titre de Rois Catholiques, 121. Et l'inveſtiture des pays découverts par Colomb, 149. Il oblige les Maures à recevoir le baptême, 150. Il court riſque d'être tué à Barcelonne, 151. Il reçoit de Charles VIII. la Cerdaigne & le Rouſſillon, *là-même*. Ses conteſtations avec le Roi de Portugal, touchant les découvertes de Colomb, 177. Le Pape lui accorde le droit de conquerir l'Afrique, 220. Son voyage à Grenade avec ſon épouſe Iſabelle, 393. Il ſe plaint à elle du Cardinal Ximenès, 397. Il propoſe à Louïs XII. de partager le Roïaume de Naples, 398. Il entre dans la ligue faite en faveur du Roi de Naples, 427. Louïs XII. veut l'en détâcher, 428. Sa perfidie à l'égard de l'Archiduc ſon gendre, 470. Traité captieux qu'il fait avec la France, 521. Louïs XII. penſe à ſe venger de lui, 523. Il part, Iſabelle ſon épouſe meurt, 526. Il fait demander Germaine de Foix en mariage, 529. Il veut mettre le Roi de France dans ſes interêts, 545. Il envoye ſes Ambaſſadeurs en France pour ſigner un traité, 547. Il donne avis de ſon mariage à l'Archiduc, 550. Il s'accommode avec lui, 555. Il ſigne un traité propoſé par l'Archiduc 556. Il eſt declaré Regent de Caſtille par les états après la mort de l'Archiduc 559. Il recherche l'amitié de Louïs XII. 566. Son arrivée en Caſtille, 581

Ferdinand Roi de Naples Lettre du Pape à ce Prince 2. Il maltraite les Seigneurs de Naples, & le Pape lui déclare la guerre, 8, 10, Il ſeme la diviſion dans Rome pour ſe venger du Pape, 9. Il fait ſa paix avec Innocent VIII. 9. Il viole cette paix, 43. Ses diviſions recommencent avec le Pape, 56. Ses cruautez envers les Napolitains, *là-même*. Le Pape l'excommunie,

nie, 86. Il fait la paix avec le Pape, 136. Promesses qu'il lui fait pour l'engager à se déclarer contre Ludovic Sforce, 158. Il y veut aussi engager Pierre de Medicis, *là-même*. Il se prépare à la guerre contre la France, 166. Ses inquiétudes sur les préparatifs qu'on fait en France, 167. Il envoye des Ambassadeurs à Charles VIII. 168. Il s'addresse au Pape, aux Venitiens & aux Rois Catholiques, 169. Il va trouver Sforce, & s'humilie devant lui, pour le pouvoir toucher, 182. Sa mort & son caractere, *là-même*.

Ferdinand, fils d'Alphonse, & petit-fils du précedent, couronné Roi de Naples après la demission de son père, 134. Les troubles de Naples l'obligent à quitter Capouë pour s'y rendre, 239. Ses troupes fuient à l'approche de l'armée Françoise 238. Les Espagnols & les Venitiens veulent se maintenir dans son Royaume, 176. Son armée defaite par d'Aubigny, l'oblige a se sauver, *là-même*. Il paroît avec une flo te nombreuse sur les c tes de Naples, 277. Ile tre dans Naples, 278. se rend maître des de châteaux, 282 Offre q les Venitiens font po lui au Roi de France, 28 Il épouse la Prince Jeanne sa niece ; 284. investit le Seigneur Montpensier dans Atel 301. Il traite avec lui l'arrête prisonnier sur ne chicane du traité, 30 Il fait arrêter les Ursins la priere du Pape, 30 Il meurt & son Oncle Fr deric lui succede, 3

Ferdinand, fils de Phili pe Archiduc d'Aûtrich Sa naissance, 5

Ferrare (Duc de) s'unit a François contre les Pri ces liguez, 3

Ferraro Cardinal, sa mo & sa memoire déteste 4

Feu. Offres que font un Co delier & un Dominiqu d'y entrer à l'occasion Savonarole, 3

Flamands refusent de reco noître l'Empereur po regent des pays-bas, 5

Florentins. Leur ligue av le Roi de Naples, cont Ludovic Sforce, 15

Demandes que leur fait Charles VIII. & qu'ils n'accordent qu'avec peine, 170. Leur consternation aux approches du Roi en France, 199. Entrée de ce Roi dans Florence, 206. Son traité avec les Florentins, 207. Ils demandent à Charles VIII. le recouvrement de leurs places, 252. Savonarole lui parle en leur faveur, 253. Les ordres du Roi pour la restitution de ces places sont mal executez, 284. Ils se liguent avec la France contre les Princes confederez, 309

ix, (Jean de) Vicomte de Narbonne, commande l'arriere garde à Fornoüe. 361. Il met en desordre les troupes Venitiennes, 364. Germaine de Foix demandée en mariage par Ferdinand Roi d'Arragon, 529

noüe. L'armée Françoise y arrive, & marche droit aux ennemis, 259. Les François y remportent la victoire, 263. Les Venitiens, quoique battus font chanter le *Te Deum*, 266

ançois. (Saint) Propositions qui le regardent, censurées, 34. *& suiv.*

François II. Duc de Bretagne. *Voyez* Bretagne.

François de Paule. Sa mort, 584

François. Leur défaite par Gonsalve près du Gariglian, 515. Ils abandonnent l'Italie; & perissent presque tous dans leur retour, 518

Frederic, Empereur. Son indolence sur la guerre que le Roi de Hongrie lui fait, 6. Sa mort & son caractere, 172. Son fils Maximilien lui succede à l'empire. *Voyez* Maximilien.

Frederic, Roi de Naples, succede à son neveu Ferdinand, 307. Il menace d'artirer les Turcs en Italie, si on l'attaque, 599. Ligue des Princes en sa faveur, 427. Il se prepare à defendre ses états. 430. Il se retire à Naples, & traite avec les François, 433. Il se retire dans l'isle d'Ischia, ensuite en France, où on lui donne le Duché d'Anjou, 434. Sa mort, 525

Fregose Cardinal, Archevêque & gouverneur de Genes, obligé de se sauver dans la citadelle, 77

G.

Gaguin (Robert) general des Trinitaires, Sa mort & ſes ouvrages, 439

Galeas (Jean) Duc de Milan, 77. Il épouſe Iſabelle d'Arragon, fille d'Alphonſe Duc de Calabre, 157. Le Roi Charles VIII. paſſant à Pavie le viſite malade, 196. Sa mort, & l'on ſoupçonne qu'elle vient de poiſon, 197

Gama. (Vaſquez) Sa navigation aux Indes occidentales, 333

Gandie (Duc de) fils naturel d'Alexandre VI. qui veut lui donner le Duché de Benevent, 326. Il eſt aſſaſſiné, *là-même.* On ne peut découvrir les auteurs de cet aſſaſſinat, 327

Gayette dont Gonſalve ſe rend maître, 516

Genois ſe mettent ſous la domination du Duc de Milan, 77. Ils ſont rebutez par le Pape & le Roi de France, *là-même.* On entreprend de les faire revolter contre le Duc de Milan, ſans ſuccès, 256, Entrepriſe des François ſur Genes manquée 266

Ils ſe revoltent cont
France, 573. Le R
envoye une armée,
Il ſe rend à Genes, &
duit les ſeditieux, *là-*
me.

George Duc de Baviere.
Pape lui écrit & loue
zele,

George, fils naturel de
II. Roi de Portugal,
c'eſt de lui que deſ
dent les Ducs d'Av
là-même.

George (Chevaliers de S
ordre militaire que le
pe confirme,

Georgiens. (Roi des)
députez au Pape Ale
dre VI.

Gié. (Maréchal de) arri
Fornoüe, 259 La f
qu'il commit dans
bataille,

Gonzalve (Hernandez
Cordoüe) grand
taine, commande l'ar
Eſpagnole, pour rét
Ferdinand à Naples, 2
eſt battu par d'Aubi
là-même. Il enleve t
la Calabre au Roi de F
ce, 283. Il arrête pri
niers le Comte Mo
& Albert de San-Sev
no, 301. Il va joi
Ferdinand au blocus
telle, où étoit Mont

ſier 300. Il aſſiége & prend Oſtie. 324. Sa réponſe vive & pleine de fermeté au Pape Alexandre VI. 325. Il donne du ſecours aux Venitiens contre les Turcs, 427. Il eſt fait lieutenant general de la Calabre, 429. Il remet à Frederic le Duché de Mont-Saint-Angel, dont il avoit été gratifié, 430. Il s'empare de preſque toute la Calabre, 431. Il eſt bloqué dans Barlette, 462. Il refuſe de déferer au traité fait par l'Archiduc avec le Roi de France, 465. Il ſort de Barlette & vient à Cerignolles qu'il prend, 467. Il prend auſſi Canoſe & Melphi, 470. Il aſſiége en vain Gayette, *là-même*. Il défait les François près du Gariglian, 515. Il ſe rend maître de Gayette, 516. Il acheve la conquête du royaume de Naples, 519. Le Duc de Valentinois ſe livre à lui, 520. Il s'empare des cinq villes qui reſtoient aux François, 522. Il reçoit ordre de retourner en Eſpagne, 548. Plaintes qu'on fait de lui à Ferdinand, 561. Sa diſgrace & privation de ſes emplois, 562.

Grenade. Troubles dans ce royaume, 45. Conquêtes que Ferdinand y fait, *là-même*. On ſe prépare à en faire le ſiége, 116. Du camp on en fait une ville, 118. Priſe & capitulation de la ville, 119. Nouveaux évêchez qu'on érige dans le royaume de Grenade, 174. Soulevement dans la ville, 395. Autre ſoulevement cauſé par les Maures, 419

H.

Henry VI. Le Roi d'Angleterre fait agir à Rome pour ſa canoniſation, 535

Henry VII. Roi d'Angleterre après Richard III. tué dans une bataille, 19. il épouſe Elizabeth, fille aînée du Roi Edouard IV. *là-même*. Il fait enfermer la Reine Douairiere dans un couvent, 41. Ses demarches pour decouvrir l'impoſture de Simnel, *là-même*. Il demande au Pape l'abolition des aziles en Angleterre, 83. *& ſuiv*. Réponſe qu'il fait aux Ambaſſadeurs du Roi

Roi de France, 94. *& ſuiv.* Il ſe ligue avec la Bretagne, & déclare la guerre à la France, 96. Il ſigne un traité avec le Roi des Romains, 128. Il vient avec une flotte aſſiéger Boulogne en Picardie. 127. Il penſe à faire ſa paix avec la France, 131. La Ducheſſe douairiere de Bourgogne lui ſuſcite un faux Duc d'Yorck, 213. Conſpiration contre lui fomentée par Perkins, 215. Il fait informer de la mort du Duc d'Yorck, & de la vie de Perkins, *là-même.* Il fait arrêter les principaux conjurez, & les punit, 216. Il ratifie la ligue contre la France, 286. Il penſe à marier ſon fils aîné avec la fille du Roi d'Arragon, *là-même.* Il promet du ſecours au Pape & à ſes alliez ſans vouloir ſigner la ligue, 295. Réjouïſſances à Rome ſur cette promeſſe, *là-même.* Il attaque les revoltez de Cornoüailles, & les défait, 337. Il confirme le mariage de ſon fils avec Catherine d'Arragon, 338. Il fait ſa paix avec l'Ecoſſe, 338. Il reçoit du Pape la toque & l'épée benite, 372. Il fait enfermer Perkins dans la tour 373. Il le fait mourir, & trancher la tête au Comte de Warwick, *là-même.* Le Pape le prie d'entrer dans la croiſade, & ſa réponſe au nonce, 405. Il eſt viſité par l'Archiduc Philippe, 420. Il penſe à marier Henry ſon cadet avec la veuve d'Artus ſon aîné, 450. Il en fait demander le conſentement aux Rois Catholiques, 506. On en demande la diſpenſe à Rome, 507. On examine à Rome ſi l'on peut accorder cette diſpenſe, *là-même.* Il fait agir à Rome pour la canoniſation d'Henry VI. 535. Il penſe à marier ſa fille au fils de l'Archiduc; mais Ferdinand s'y oppoſe, 565.

Hommage rendu par l'Archiduc au Chancelier repreſentant Louïs XII. 379

Hongrie en guerre avec la Bohême, 99. Le Roi de Hongrie fait ſa paix avec le Roi de Pologne & Albert, 115. Le Pape prend ſoin de réunir les Hongrois, 173

Houpelande (Guillaume de)

Sa mort, ſon caractere & ſes ouvrages, 146
Huſſites. Le Pape écrit à l'Evêque de Paſſaw, & à l'Archiduc d'Aûtriche, pour les reprimer, 10. Soins du Pape pour les ramener à l'Egliſe, 173. Troubles qu'ils cauſent en Bohême, 217.

J.

Jean II. Roi de Portugal. Sa mort, 287. *Voyez* Portugal.
Jeanne, fille de Ferdinand & d'Iſabelle, épouſe Philippe Archiduc d'Aûtriche, 308. Elle accouche d'une fille qui fut Reine de Hongrie, 550. Ses extravagances & ſes folies, 560
Jeanne de France, épouſe de Louïs XII. qui fait caſſer ſon mariage, 348. Elle ſe retire à Bourges, & y fonde les religieuſes Annonciades, 352
Imola (Alexandre d') *Voyez* Tartagni.
Imprecations. Jugement de la Faculté de Theologie de Paris à leur ſujet, 456
Indes occidentales, commencement de leur découverte, 14
Innocent VIII. écrit aux Princes pour les engager à la guerre contre les Turcs, 2. Meſures qu'il prend pour cette guerre, 3. Il en écrit aux Rois Catholiques, *là-même.* Lettres & Ambaſſadeurs qu'il reçoit de differens Princes, 5. Il felicite le Roi de France ſur ſon avenement à la couronne, 7. Il declare la guerre à Ferdinand Roi de Naples, 8. Il fait ſa paix avec ce Prince, 9. Il écrit à l'Evêque de Paſſaw, & à l'Archiduc d'Aûtriche contre les Huſſites, 10. Il accorde au Roi d'Eſpagne les décimes ſur le Clergé, 12. Il écrit aux Rois Catholiques ſur leurs conquêtes dans le royaume de Grenade, 53. Il promet du ſecours au Roi de Pologne contre les Turcs, 54. Il fait la paix avec les Venitiens, *là-même.* Il condamne les théſes de Jean Pic de la Mirande, 58. Il confirme le mariage de Henry VII. avec la fille aînée d'Edouard IV. 39. Il écrit au Grand-maître de Rhodes, 55. Il envoye le Cardinal Julien inveſtir Oſma contre

Bucolini, 56. Il ſe brouille avec Ferdinand Roi de Naples, *là-même*. Il menace les Flamands de les excommunier, s'ils ne relâchent le Roi des Romains, 71. Il excommunie le Roi de Naples, 86. Il confirme la bulle de Sixte IV. en faveur des Rois Catholiques, 87. Il fait Cardinal le Grand-maître de Rhodes avec ſept autres, 91. *& ſuiv.* Il travaille à la paix entre le Roi de France & le Roi des Romains, 97. Il exhorte les Princes à la guerre contre les Turcs, 102. Il reçoit des Ambaſſadeurs de Bajazet, & du Soudan d'Egypte, 103. Negociations qu'il menage pour la guerre contre les Turcs, 105. Il approuve la confrairie de la Miſericorde, 109. Il eſt attaqué d'apoplexie, *là-même*. Il en revient. & recommence à agir pour la guerre contre les Turcs, 114. Sa conſtitution pour les libertez de l'Egliſe, 115. Il donne aux Rois d'Eſpagne le titre de Rois Catholiques, 121. Sa mort, 137

Inquiſition Troubles qu'elle cauſe en Eſpagne, 11

Iſabelle, Reine de Caſtille, fait Ximenés Archevêques de Tolede, 292. Elle en reçoit les bulles à ſon inſçû, 293. Elle marie ſa fille Jeanne avec Philippe Archiduc d'Aûtriche, 308. Sa mort & ſon teſtament, 526. *& ſuiv.* Chagrin que ce teſtament cauſe à l'Archiduc, 528

Iſchia (iſle) où Ferdinand Roi de Naples ſe retire, 241. Elle eſt inutilement attaquée par les François, 245

Iſmaël, premier Sophi de Perſe, 401. Il donne une nouvelle explication à l'Alcoran, 402

Italie. Quelle étoit la ſituation de ſes affaires quand Charles VIII. entreprit la conquête du royaume de Naples, 156

Jean (dom) Prince d'Eſpagne, ſa mort, 366

Jubilé à Rome par Alexandre VI. 402. Deſordres dans cette ville pendant le Jubilé, 403. Sa clôture, 424

Juifs. Leur cruauté envers un jeune chrétien, dont ils avalent le ſang, 218. De-

Declaration du Roi de Portugal contre eux & les Maures. 312. Emeute du peuple de Lisbonne contre eux, & massacre qu'on en fait, 577

Jules II. Ses brigues pour parvenir au souverain Pontificat, 495. Son élection, 496. Il crée 4. Cardinaux, 498. Il reçoit plusieurs ambassades, 499. Il empêche que Henry VII. se donne le titre de Roi de France, 500. Son traité avec le Duc de Valentinois, *là-même.* Il le fait arrêter, 501. Ce Duc lui rend la Romagne, 502. Difficultez qu'il trouve à s'y établir, 503. Il fait examiner si l'on peut accorder la dispense de mariage que demande Henry VII. pour son fils avec sa bruë, 507. Il accorde cette dispense, 511. Sa bulle pour l'accorder, 512. Autre bulle touchant l'élection des Papes, & les provisions des benefices, 541. Il se ligue avec l'Empereur & le Roi de France contre les Venitiens, 542. Il fait neuf Cardinaux, 551. Il reprend Perouse & Boulogne, 563. Il fait commencer l'édifice de l'Eglise de S. Pierre, 568. *là-même.* Il confirme l'ordre des Minimes, 568. Il prévient l'Empereur contre la France, 576. Il crée quatre Cardinaux; 581

L.

LAILLIER (Jean) ses propositions sont censurées par la Faculté de Theologie, 23. Explication qu'il leur donne, 27. Il est de nouveau censuré, 28. Retractation qu'il fait, 29. *& suiv.* L'Evêque de Paris l'absout des censures, 33. Le Pape rend deux bulles contre lui, *là-même.*

Lance qui perça le côté de JESUS-CHRIST dont Bajazet fait present au Pape, 135

Landais favori du Duc de Bretagne veut livrer le Comte de Richemont au Roi d'Angleterre, 19. On lui fait son procès, & il est pendu à Nantes, 20

Leopold Marquis d'Autriche. Sa canonisation, 1

Libertez de l'Eglise maintenues par une constitution du Pape, 115

Ligny garde Pise, quoique le

guerre contre l'Eſpagne & leve quatre armées, 372. Sa rupture entiere avec Ferdinand *là-même*. Sa colere contre le Pape & le Duc de Valentinois, 475. Tréve qu'il fait avec l'Eſpagne, 505. Il veut ſe venger du Roi d'Eſpagne qui l'a trompé, 523 Il fait une ligue avec l'Empereur & l'Archiduc d'Aûtriche, 524 Autre ligue avec l'Empereur contre les Venitiens, 543. Il tombe dangereuſement malade, 544. Il fait un traité avec Ferdinand le Catholique Roi d'Arragon, 526. Son traité avec l'Empereur mécontente les Grands de ſon Royaume, 563. Il va à Genes. & réduit les ſéditieux, 574. Son entrevûe à Savonne avec le Roi Catholique Ferdinand, 578. Il ſe charge de la tutelle du Prince Charles fils de l'Archiduc 579.

Lucaies, (iſles) découvertes qu'en fait Chriſtophle Colomb. 16

Ludovic Sforce, veut s'emparer du duché de Milan, 157. *Voyez* Sforce.

M.

MAFFEG (Gherardo) Cardinal & Patriarche de Veniſe. Sa mort, 145

Mahomet Boabdil jeune Roi des Maures, ſe rend maître de Grenade ſur ſon oncle, 57. Promeſſes qu'il fait aux Rois Catholiques Ferdinand & Iſabelle, *là-même*. Il leur remet la ville de Grenade, 120

Malaga dont Ferdinand Roi d'Arragon ſe rend maître. 57

Manuel confident de l'Archiduc, 258 député vers le Roi Catholique, 550. Il eſt fait gouverneur du château de Burgos, 558. Ses chagrins ſur le mariage du Duc d'Angoulême avec Claude de France, 564

Marchand (Jean) Religieux cordelier, ſes propoſitions cenſurées, 34

Marcile Ficin, converti par Savonarole, ſe fait dominiquain, 353. Sa mort & ſes ouvrages, 400

Marguerite petite fille d'Edmond II. Roi d'Angleterre, ſa canoniſation demandée au Pape par le Roi

Roi d'Ecoſſe, 58.
Marguerite Archiducheſſe épouſe le Prince d'Eſpagne, 316
Mariana, reflexions de cet auteur ſur la conduite du Roi de Portugal envers les Maures & les Juifs, 215. Recit qu'il fait de la mort du Duc de Gandie, 326
Martini (Barthelmy) Eſpagnol, Cardinal. Sa mort, 442
Matalone (comte de) battu par Crecy d'Alegre, 279
Matthias Roi de Hongrie, fait la guerre en Aûtriche & prend Vienne, 6. Aſſemblée qu'il tient à Bude & à Iglaw. 44. Demandes injuſtes qu'il fait au Pape, 43. Il retourne porter la guerre en Aûtriche 44. Il ſe déclare contre le Pape qui lui en fait ſes plaintes, 43. Il fait empriſonner l'archevêque de Colocza, 44. Il fait alliance avec Charles VIII. 68. Sa mort, 106.
Matthias, cordelier, ſes erreurs, 361
Mattaron (Jean) réſident du Roi de France Charles VIII. à Florence, 195. On lui fait connoître la fourberie de Ludovic Sforce pour en informer le Roi, *là-méme.*
Maures, diviſion entre le Roi & ſon oncle, 13. Cet oncle tue le frere du jeune roi, & fait mourir tous ſes partiſans, 45. Guerre ſanglante entre l'oncle & le neveu. 46. Leur armée eſt battuë par les Eſpagnols. 57. Ferdinand continue à leur faire la guerre, 79. Conquêtes qu'il fait ſur eux, 110. Ils perdent la ville de Grenade, 119. *& ſuiv.* Ils ſont contraints par Ximenès à embraſſer la religion chrétienne, 397.
Maximilien fils de l'Empereur Frederic élû Roi des Romains, 48. Il fait avec ſon Pere une loi touchant la paix d'Allemagne, 49. Il écrit très-vivement au Roi de France, *là-méme.* Il fait la guerre à Charles VIII. 51. Il eſt contraint de ſe retirer à Malines, 52. Ses mouvemens pour former une ligue contre la France, 64. Il ſe broüille avec les Flamands qui le font priſonnier, 70. A quelles conditions on lui rend la liberté, 171. Il ſe plaint d'un double affront que lui

lui fait le Roi de France, 128. Il ſe ligue avec Henri VII. contre lui, 128. Il ſe rend maître d'Arras, 135. Il fait ſa paix avec Charles VIII. 152. Il devient Empereur après la mort de Frederic ſon Pere, 173. Il prétend à la couronne de Portugal, 188. Il établit la chambre Imperiale, 293. Il ſe ligue avec les Princes d'Italie contre la France, 309. Il arrive avec une armée en Italie, 317. Il penſe à s'emparer du royaume de Naples pour ſon gendre, 318. Il attaque Ligourne ſans ſuccès, 319. Il part honteuſement pour l'Allemagne, 320. Il fait un traité avec Louïs XII. 427. Le Roi le veut faire entrer dans ſes interêts, 436. Il manque au traité de Trente, 441. Il ſe ligue avec le Roi de France & l'Archiduc d'Aûtriche, 524. Autre ligue avec le Pape & Louïs XII. contre les Venitiens, 542. Ses lenteurs à ſe mettre en campagne, *là-même*. Les Flamands ne veulent pas le reconnoître regent des Pays-bas, 572. Il convoque une diéte à Conſtance, contre Louïs XII. 577. Il brigue la regence des Pays-bas dont il eſt fait gouverneur, 578. Il va en Italie où les Venitiens lui refuſent le paſſage, 579. Il fait la guerre aux François & aux Venitiens en Italie, 580

Medicis (Laurent de) ſa mort, 134. Ses qualitez & ſon éloge, 144. Pierre de Medicis ſe ligue avec le Roi de Naples contre Ludovic Sforce, 159. Il ne veut pas entrer dans la ligue du Pape contre le Roi de Naples, 162. Il ya trouver le Roi de France à Sereſanello & traite avec lui, 199. Il eſt obligé de ſe ſauver de Florence, 204. Le Duc de Milan veut l'y rétablir, 297

Mendoſa (Cardinal de) Archevêque de Tolede. Sa mort, 291

Michel (ordre de ſaint) confirmé par le Pape, 315

Michel infant de Portugal reconnu heritier d'Arragon, 368. Sa mort, 417

Michielo Cardinal. Sa mort, 413

Michou, hiſtorien de Pologne,

logne; en quel tems il finit ſon hiſtoire, 570
Mila ou *del Mila* (Louïs Jean) Cardinal, ſa mort & ſon hiſtoire, 582, *& ſuiv.*
Milan. Les François y font leur entrée, 384. Troubles dans le Milanez après le départ du Roi de France, 406. Le Duc de Milan ſe retire en Allemagne, 383. Ludovic Sforce rentre dans Milan, 407. Louïs XII. envoye une armée dans le Milanez, 410. Les Milanois offrent au Duc d'Orleans de lui remettre leur ville, ce qu'il refuſe, 255
Minimes. Leur ordre approuvé par le Pape Alexandre VI. 178. Dons que Charles VIII. fait à cet ordre, 179. Les Rois Catholiques les établiſſent dans leurs Etats, & les protegent, *là même.* Leur ordre confirmé par Jules II. 568
Modon, ville de la Morée dont les Turcs ſe rendent maîtres, 417
Montefortino forcée par l'armée Françoiſe, 238
Mont Ferrat (Marquis de) meurt & laiſſe une pupille, 270. Conteſtation ſur la tutelle, *là-même.* Conſtantin oncle de la défunte eſt declaré tuteur, *là-même.*
Montpenſier (Duc de) eſt fait Viceroi de Naples, 249. Il ſort de Naples, & va audevant de Ferdinand, 277. A ſon retour on lui refuſe l'entrée de la ville, où l'on reçoit Ferdinand, 278. On l'aſſiége dans le château, où il eſt obligé de capituler, 279. Il ſort du château, & envoye chercher du ſecours en France, 281, 298. Il met le ſiége devant Circelle & le leve, 300. Sa cavalerie Napolitaine le quitte & deſerte entierement, 300. Il ſe retire dans Atelle où il eſt inveſti, 301. Son infanterie paſſe ſous les enſeignes de Ferdinand, 302. Il capitule & traite avec Ferdinand, 303. Articles de ce traité, *là-même.* Il eſt arrêté, & ſon armée perit de faim & de miſere, *là même.* Il meurt à Pouzzoles, 304
Morcelle (Jean) Ses erreurs & ſa retractation, 330. *& ſuiv.*
Morton Cardinal Anglois. Sa mort, 421

N.

NANTERRE (Jean de) procureur general s'oppoſe à la legation du Cardinal Baluë, 7
Nantes, aſſiégée par l'armée de France, 65. Les François ſont contraints de lever le ſiége, 66
Naples. Deſſein du Roi Charles VIII. d'en faire la conquête, 154. Pluſieurs le deſaprouvent, 156. Le Roi ſe met en chemin pour ſe rendre dans ce royaume, 186. La ville de Naples ſe revolte contre ſon Roi Ferdinand, 240. Elle ſe ſouleve enſuite contre Montpenſier pour recevoir Ferdinand, 277. Les François ſont chaſſez de ce royaume, 282. Ils l'abandonnent entierement, 306. Partage de ce royaume entre les Rois de France & d'Eſpagne, 398. Ligue des Princes en faveur de Ferdinand Roi de Naples, 427. Inveſtiture de ce royaume donné par le Pape aux deux Rois, 431. Differend entre les François & les Eſpagnols au ſujet du partage de ce royaume, 442. Les François ſe rendent maîtres de preſque tout ce royaume, 446
Navarre (Pierre de) attaque le château de Naples & le prend, 471
Naucler, fin de ſa chronique, 423
Nemours (Duc de) generaliſſime de l'armée Françoiſe en Italie, 429. Il eſt blâmé de ne pas vouloir aſſiéger Barlette, 462. Il eſt tué à la bataille de Cerignolle, 469. Gonſalve le fait enterrer à Barlette, *là-même*.
Novarre. Le Duc d'Orleans ſe ſaiſit de cette ville, 254. Ludovic Sforce la reprend, 256

O.

ORANGE (Prince d') fait priſonnier à la bataille de ſaint Aubin, 74
Ordre de ſaint Michel confirmé par le Pape Alexandre VI. 315
Ordres militaires dont le Pape accorde les grandes maîtriſes aux Rois Catholiques, 79. Alexandre VI. confirme cette conceſſion, 174.

Orleans (Duc d') ſe retire en Bretagne ſans prendre congé du Roi, 21. Il eſt fait priſonnier à la bataille de S. Aubin, 73. On le conduit à Luſignan, puis dans la groſſe tour de Bourges, & enfin à Angers, 74. On lui rend ſa liberte en renonçant à épouſer Anne de Bretagne, 112, 124. Il attaque la flotte du Roi de Naples, 188. Il ſe ſaiſit de Novarre, 254. Ludovic Sforce lui fait défendre de prendre le titre de Duc de Milan, 255. Il refuſe les offres des Milanois pour s'emparer de leur ville, *là-même*. Il perd Novarre 256. Il demande du ſecours au Roi, 267. Il refuſe le commandement de l'armée en Italie, *Voyez* Louïs XII. 299

Oſtie, aſſiégée & priſe par Gonſalve, 324

P.

PALLAVICINI, Cardinal. Sa mort, 582

Peacok & Milverton, condamnez dans un concile en Angleterre, 39

Penitentes. Leur inſtitution, 219

Perez (Jacques) de Valence, ſa mort & ſes ouvrages, 146

Perkins, faux Duc d'Yorck, ſe rend en Flandres auprès de la ducheſſe doüariere de Bourgogne, 213. Il eſt reçû en Irlande comme vrai Duc d'York, 214. Conſpiration qu'il forme en Angleterre contre Henri VII. 215. Henry VII. fait informer de ſa vie, *là-même*. Il va en Irlande, puis en Ecoſſe où il épouſe la fille du comte de Huntley, 335, *& ſuiv.* Il paſſe en Angleterre, 339. Il aſſiége Exceſter, leve le ſiége, & ſe retire à Tauwton, 339. Il ſe refugie dans un azile d'où il eſt tiré & mis dans la tour, 372. On ſe ſaiſit auſſi de ſon épouſe, 374. Il ſe ſauve de la tour, eſt repris & condamné à mort, 374.

Perouſe repris par le Pape, 567

Perrault (Raimond) Cardinal, ſa legation en Allemagne, 424. Sa mort, 549

Perſe. Quel a été ſon premier Sophi. *Voyez* Iſmaël.

Philippe Archiduc d'Aûtriche

che épouſe Jeanne fille de Ferdinand & d'Iſabelle, 308. Il prend le titre de Roi de Caſtille, 417. Il viſite le Roi d'Angleterre, 420. On convient du mariage de ſon fils avec Claude de France, 437. Son voyage en Eſpagne, 438. Il paſſe par la France & voit Louis XII. 439. Son arrivée en Eſpagne, 440. Il part d'Eſpagne & repaſſe par la France pour retourner en Flandre, 463. Il arrive à Lyon où il voit Louis XII. *là-même*. Il traite avec lui au nom de Ferdinand, 464. Chagrin qu'il a de la conduite de ſon beau-pere au ſujet de ce traité, 470

Pic, (Jean de la Mirande) condamnation de ſes théſes par le Pape, 58. Propoſitions extraites de ſes théſes, 59. Il reçoit du Pape Alexandre VI. un bref d'abſolution, 180. Sa mort & ſes ouvrages, 221

Pic, (Jean-François) neveu du précedent, fait l'apologie de Savonarole, 360

Piccolomini, Cardinal, ſa mort & ſes ouvrages, 102

Piccolomini, Cardinal de Sienne, élu Pape après Alexandre VI. 492. Il prend le nom de Pie III. *Voyez* Pie III.

Pie III. élu Pape, 492. Il eſt ordonné prêtre, & couronné, 493. Il ſe déclare ouvertement contre la France, 493. Il meurt vingt-ſix jours après ſon élection, 494

Pierre, (Egliſe de S) commencement de ſon édifice à Rome, 567

Pierre-aux-liens, (Cardinal de ſaint) ſes brigues pour être élu Pape après la mort Pie III. 495. Il eſt élu, & prend le nom de Jules II. *Voyez* Jules II.

Piſans; Charles VIII. laiſſe Ligny pour les commander, 252. Il les prend ſous ſa protection, 253. Ils raſent la citadelle de Piſe après l'avoir achetée d'Entragues 296. Ils offrent de ſe ſoûmettre au Duc de Valentinois, 475

Piſe; ſoulevement dans cette ville contre les Florentins, 202

Platine; jugement qu'il porte de Philippe Callimaque, 341

Ploërmel, ville de Bretagne dont les François ſe rendent

dent maîtres, 65
Podocator Cardinal. Sa mort 541
Politien (Ange) ſa mort & ſes ouvrages, 223
Polyglotte; Bible à laquelle travaille le Cardinal Ximenès, 454
Portugais; refuſent de s'accommoder avec les Venitiens, 536
Portugal; (Roi de) ſes conteſtations avec Ferdinand le Catholique touchant les découvertes de Colomb, 177. Il reçoit les Maures dans ſes Etats, 220. Il refuſe d'entrer dans la ligue contre la France, 285. Il veut faire ſon ſucceſſeur George ſon fils naturel, 286. Sa mort, 287. Emmanuel Duc de Beja lui ſuccede, 288. Guerre des Portugais contre les Maures d'Afrique, 310. Le Roi & la Reine reconnus heritiers de la Caſtille, 367. Leur fils D. Michel reconnu heritier d'Arragon, 368. Mort de la jeune reine de Portugal, *là-même*. Le Roi épouſe la ſœur de ſa premiere femme, 416. Il emploïe Americ Veſpuce pour découvrir de nouveaux pays, 453. Sa ſeconde épouſe accouche d'une princeſſe nommée Iſabelle, 503. Le Roi envoïe aux Indes Alburquerque, 571
Precy d'Alegre vient au ſecours de Montpenſier à Naples, & bat le comte de Matalone, 279. Il ſe retire en Calabre, 280
Propoſitions cenſurées par la Faculté de Theologie de Paris, 23. 34. 38. 180. & 181. Propoſitions extraites des théſes de Pic de la Mirande, 59. Autres de Henri de Bancqueville cordelier, 181. Autres propoſitions cenſurées; 328

R.

REGIO. Gonſalve ſe rend maître de cette ville, 276
Riario, (Jerôme) conjuration contre lui, & il eſt aſſaſſiné, 82
Richard III. Roi d'Angleterre détrôné par le comte de Richemont, & tué dans une bataille, 19
Richemont (comte de) penſe à ſe mettre ſur le trône d'Angleterre, 16. Il s'embarque & relâche à Dieppe, 17. Il dépêche

à la cour de France un courier pour demander le passage, *là-même*. Il arrive en Bretagne d'où il se sauve pour se retirer en France, 18. Le Roi lui fournit des troupes, & il va débarquer en Angleterre, 18. Il bat l'armée de Richard III. & est couronné Roi d'Angleterre, 19. Il prend le nom de Henri VII. *Voyez* Henri VII.

Rochefort, (Guy de) chancelier de Loüis XII. reçoit l'hommage de l'Archiduc pour les comtez de Flandres, &c. 379

Rohan, (Duc de) ses prétentions sur le duché de Bretagne, 75

Rome; desordres dans cette ville après la mort d'Innocent VIII. 138

Rovere, (Julien de la) Cardinal, ses brigues pour être élu Pape, 395. Il est élu, & prend le nom de Jules II. *Voyez* Jules II.

Roussillon rendu aux Rois Catholiques par Charles VIII. 130. Conclusion du traité pour cette restitution, 151

Rois Catholiques; titre donné aux Rois d'Espagne par Innocent VIII. 121

Russie; ravage que les Turcs y font, & grand froid dont ils sont saisis; 376

S.

SABELLICUS; son ouvrage sur l'Histoire universelle, 540

Saint Aubin. Bataille en cet endroit, où le Duc d'Orleans est fait prisonnier, 73

Saint Malo. Cette ville se rend aux François, 74

Salasar, (Tristan de) Archevêque de Sens, y assemble un Concile, 22

Salces assiegée par les François, qui sont obligez de lever le siége, 504

Savonarole, (Jerôme) commencemens de sa reputation, 148. Ses remontrances à Charles VIII. au sujet des Florentins, 253. Il s'attire ensuite leur haine, aussi-bien que celle du Pape & du Duc de Milan, 352. Ses ennemis l'accusent devant le Pape, qui lui interdit la prédication, 354. Il en est excommunié, *là-même*. Un Dominicain s'offre d'entrer dans le feu pour prouver sa doctrine, 355. On arrête Savonarole, & on

l'applique à la queſtion, 356. Il eſt pendu & brûlé, 358. Ses ouvrages, 359. Son apologie par François Pic de la Mirande, 360

Schot, (Pierre) Allemand, ſa mort & ſes ouvrages, 146

Seminara, où les François ſont battus, 466

Sens. Concile dans cette ville, & reglemens qu'on y fait, 22

Sereſanello. Ville aſſiegée par l'armée Françoiſe, 199

Sforce; (Ludovic) ſes intrigues pour uſurper le Duché de Milan ſur Jean Galeas ſon neveu, 157. Il leve des troupes pour cet effet, 153. Le Roi de Naples veut engager le Pape & Pierre de Medicis contre lui *là-même*. Ligue des Florentins contre lui, 159. Sforce anime le Pape contre le Roi de Naples, 160. Il recherche l'alliance des François, 164. Charles VIII. écoute ſes propoſitions, 165. Il rend viſite au Roi de France à Aſt avec ſon épouſe, 191. On tente de détacher de lui le Roi de France, 194. Pierre de Medicis découvre ſes fourberies au Reſident du Roi à Florence, 195. Sforce deſabuſe Charles VIII. des préventions données contre lui, *la-même*. Il s'empare du Duché de Milan après la mort de Jean Galeas, 197. Il veut que le Roi lui remette les forteresſes de Sereſanello & Pietra-Santa, 203. Ses baſſeſſes auprès des Venitiens en apprenant la priſe de Novarre, 255. Il fait défendre au Duc d'Orleans de ſe qualifier Duc de Milan, *là-même*. Il traite avec le Roi de France pour la reſtitution de Novarre, 271. Il n'obſerve aucun des articles du traité, 275. Il veut rétablir les Medicis dans Florence, 297. Il apprehende beaucoup aux préparatifs qu'on fait en France, 299. Il demande du ſecours aux Turcs, 381. Il ſe retire en Allemagne, 383. Il revient & rentre dans le Duché de Milan avec des troupes, 407. Milan & d'autres places ſe declarent en ſa faveur, 408. Ses conquêtes dans le Milanez, 409. Les Suiſſes de ſon

ar-

armée ſe revoltent contre lui, 411. Il eſt arrêté déguiſé en Suiſſe & conduit à Lyon, 412. On le transfere en Berry pour y être mis en priſon, 413. Sa cruauté envers les François, *là-même*. L'Empereur demande au Roi de France ſon élargiſſement, 437

Sforce (Catherine) ſa valeur & ſon courage en défendant Forli, 391. On la fait priſonnier, 392 d'Alegre obtient ſa liberté, *là-même*.

Sicile. Les Turcs entreprennent inutilement de la conquerir, 80

Sienne, reçue ſous la protection du Roi de France, 251

Simnel (Lambert) qu'on veut faire paſſer pour le Comte de Warvick, 40. Il eſt protegé par la Ducheſſe douairiere de Bourgogne 42. Il eſt pris & reduit à tourner la broche dans la cuiſine du Roi, *là-même*. On le tire de-là pour le mettre dans la Fauconnerie, 43

Simonds (Richard) conducteur de l'intrigue de Simnel, 40. Il eſt pris & confiné dans une priſon pour toute ſa vie, 42

Sixte IV. Sa bulle en faveur des Rois Catholiques confirmée par ſon ſucceſſeur, 87

Sophi. Explication de ce mot, 402

Sorelli (Anne) aimée du Roi Charles VIII. en Piemont, 268

Soudan d'Egypte, envoye des Ambaſſadeurs au Pape pour avoir Zizim, 303. Offres avantageuſes qu'il fait, 104. Il eſt ſollicité par les Venitiens contre les Portugais, 537. Il depute un cordelier au Pape, 538

Spratz Cardinal; ſa mort, 541

Suede, differend entre la Reine & Stenon, que le Pape veut terminer, 88

Suffolk (Comte de) livré au Roi d'Angleterre par l'Archiduc, 553

Suiſſes, grands déſordres qu'ils cauſent à Pontremoli, 258. Ils en demandent pardon au Roi, *là-même*. Leurs travaux pour tirer l'artillerie & le canon, 359. Ils ſe revoltent contre Charles VIII. & veulent ſe ſaiſir de lui, 274

Supplice d'un Prêtre à Rome, 535

T.

TALISMANS, censure des vertus & qualitez qu'on leur attribue, 363
Tartagni (Alexandre) surnommé d'Imola. Sa mort & ses ouvrages, 70
Tartares battus par les Polonois, 99
Teneriffe (isle de) soûmise aux Rois d'Espagne, 286
Tisseran (Jean) religieux cordelier institue les filles penitentes, 218
Toscane. Brouilleries que le Pape y excite, 444
Tours. Assemblée des états du royaume dans cette ville, 563. On y propose le mariage de Claude de France avec le Duc d'Angoulême, 564
Trebizonde (George de) sa mort & ses ouvrages, 69
Trente, traité qui s'y fait entre l'Empereur & le Roi de France, 427
Trimoüille (la) commande un corps d'armée en Italie, 472
Trithéme, sa dispute touchant la conception de la Sainte Vierge, 224
Trivulce, (Jacques) trahit le Roi de Naples, en livrant Capoüe aux François, 240. Il méne du secours à Montpensier en Italie, 298. Il manque l'occasion de se rendre maître de Milan, 317
Tubinge, academie, par qui fondée, 289
Turcs. Le Pape exhorte les Princes chrétiens à leur faire la guerre, 2. Les Princes d'Italie promettent d'y contribuer aux frais, 3. Mauvais succès de l'entrepriſe des Turcs sur la Sicile, 80. Leur irruption en Russie, 376. Ravages qu'ils font dans l'Istrie, la Dalmatie & le Frioul, 389. Croisade pour leur faire la guerre, 404. Ils se rendent maîtres de Modon dans la Morée, 417. Ils levent le siége de Napoli, 418. Ils font leur paix avec les Venitiens, 437

V.

VALACHIE, (Etienne Vaivode de) sa mort, 540
Valentinois (Duc de) conseille au Pape son pere d'empoisonner un Cardinal riche, pour avoir son bien,

bien, 477. Il eſt empoiſonné lui-même, & peu s'en faut qu'il n'en meure, 479. Il s'empare des tréſors du Pape, 481. Ses belles proteſtations aux François après la mort du Pape, 484. La Romagne lui demeure fidéle, 482. Les Cardinaux traitent avec lui, 486. Il s'oblige de ſortir de Rome, 487. Il y revient & va loger au Vatican, 494. Les Urſins l'attaquent pour ſe ſaiſir de lui, mais il ſe ſauve, *là-même*. Il ſe retire au château Saint-Ange, *là-même*. Le Cardinal de S. Pierre aux-Liens s'addreſſe à lui pour être élû Pape, 495. Il ſe retire à Oſtie, & delà va en France, 498. Il traite avec le nouveau Pape, 500. Il s'oblige à rendre la Romagne, *là-même*. Sa perfidie en faiſant pendre un des envoyez du Pape, 501. Le Pape le fait arrêter, *là-même*. Il rend enfin toute la Romagne au S. Siege, 502. 519. Il ſe livre à Gonſalve qui l'envoye priſonnier en Eſpagne, 520. *V.* Borgia.

Vallier (Saint) Ambaſſadeur du Roi de France à Rome, 544

Varadin, (Evêque de) injuſtement accuſé d'hereſie, 82. Il ſe retire de la cour de Hongrie, & ſe fait religieux, 108

Venitiens. Leur guerre avec Sigiſmond d'Aûtriche, 54. Le Pape menage la paix entre eux, *là-même*. Ils s'excuſent ſur les demandes que leur fait Charles VIII. 170. Traité de ce Prince avec eux, 271. *& ſuiv.* Articles de ce traité, 273. Il eſt ſigné par Ludovic Sforce, 274. Les Venitiens traitent avec Ferdinand Roi de Naples, & veulent le rétablir, 276. Ils refuſent les propoſitions de paix offertes par Comines, 282. Offres qu'ils font au Roi de France, pour déclarer la guerre aux Turcs, 283. Ils promettent du ſecours à Sforce, 298. Leur traité avec Louïs XII. 378. Leur guerre avec les Turcs, 401. Ils veulent accommoder Louïs XII. avec le Roi de Naples, 426. Ils s'emparent de Faënza, 503. Ils font leur paix avec les Turcs, 537. Ils ſollicitent le Soudan d'Egypte

gypte contre les Portugais, *là-même*. Leur accommodement avec le Pape, 543. Ils refuſent le paſſage à l'Empereur Maximilien, 579

Vitrier, (Jacques) religieux Cordelier. Ses erreurs condamnées par la Faculté de Theologie de Paris, 563

Uladiſlas Roi de Bohême eſt élû Roi de Hongrie après Matthias, 107. Les Hongrois s'oppoſent à ſon mariage avec la veuve de Matthias, 108. Il fait ſa paix avec le Roi de Pologne, Albret & le Roi des Romains, 115

Voërden, (Nicolas de) ſa mort & ſes ouvrages, quoiqu'il eût été aveugle depuis l'âge de trois ans, 147

Urbin, ville ſurpriſe par le Duc de Valentinois, 443

Urſins, (Virginie des) quitte le Duc de Milan en faveur de la France, 397. Les Urſins ſont arrêtez par le Roi de Naples à la priere du Pape, 205. Ils ſe ſauvent de leur priſon, & le Pape leur fait la guerre, 322. Ils battent les troupes du Pape, *là-même*. Le Cardinal des Urſins empoiſonné par ordre d'Alexandre VI. 449. Le Pape demande à Loüis XII. qu'il lui livre les Urſins, & il y conſent, 476. Ceux de Petigliano refuſent au Pape le plus jeune, *là-même*. Les Urſins retournent chez eux après la mort du Pape, 582. Les Eſpagnols brûlent leur palais, 485. Ils quittent le parti de la France, & ſe joignent aux Eſpagnols, 493

Warwick (comte de) Henry VII. lui fait trancher la tête, 375

Weſel, (Jean de) ſa mort & ſes ſentimens, 101

X.

XIMENE'S nommé à l'archevêche de Tolede par Iſabelle Reine de Caſtille, 292. Le Pape lui ordonne d'accepter cet archevêché, *là-même*. Il celebre le mariage de l'Archiducheſſe Marguerite avec le Prince d'Eſpagne, 317. Il prend poſſeſſion de ſon archevêché de Tolede 365. Reglemens qu'il établit dans deux Synodes, *là-même*. Il veut travailler à la reforme des

des Cordeliers; traverſes qu'on lui ſuſcite pour l'en empêcher, 369 Il en vient heureuſement à bout, 371. Il ſuit les Rois Catholiques à Grenade, & propoſe aux Maures d'embraſſer la foi, 394. On prévient Ferdinand contre lui, 397. Il ſe juſtifie & oblige les Maures à ſe faire Chrêtiens, 497. Il établit une Univerſité celebre à Alcala, 398. Il travaille avec pluſieurs à une Bible polyglotte. 454. Iſabelle le nomme executeur de ſon teſtament, 527. Il eſt fait Cardinal, 251

Z.

ZEGRI, Prince Maure, converti par le Cardinal Ximenés, 395

Zizim, frere de Bajazet, demandé par le Roi de Hongrie au grand-maître de Rhodes, 81. Empreſſement de pluſieurs Princes pour l'avoir, 89. Bajazet à ſon occaſion députe au Roi de France, 90. Il eſt livré aux députez du Pape & conduit à Rome, *là-méme*. Bajazet veut le faire empoiſonner, 105. Le Pape le rend à Rome au Roi de France, 228. Il meurt auſſitôt après, ayant été empoiſonné, 229

Fin de la Table des Matieres du vingt-quatriéme Tome.

APPROBATION.

J'Ai lû la continuation de *l'Hiſtoire Eccleſiaſtique* depuis 1485. juſqu'à 1507 & je l'ai jugée également digne d'être imprimée. A Paris le 12. d'Avril. 1727.

DE VILLIERS.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amez & feaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres ordinaires de nôtre l'Hôtel, Grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Nôtre bien amé PIERRE-FRANÇOIS EMERY ancien Adjoint des Libraires & Imprimeurs de Paris, Nous ayant très-humblement fait remontrer que Nous avions accordé à ſon pere nos Lettres de Privilege pour l'impreſſion de pluſieurs Ouvrages, & entr'autres *l'Hiſtoire Eccleſiaſtique du feu Sieur Abbé Fleury* nôtre Confeſſeur, ſans avoir achevé ledit Ouvrage, & qu'on lui avoit remis un Manuſcrit intitulé: *Hiſtoire Eccleſiaſtique des trois derniers Siecles, quinze, ſeize & dix-ſeptiéme Siecles avec le commencement du dix-huitiéme*, ce qu'il ne peut faire ſans que Nous lui accordions de nouvelles Lettres de Privilege qu'il Nous a fait ſupplier de lui vouloir accorder, offrant pour ces

cet effet de le faire imprimer en bon papier & en beaux caracteres, ſuivant la feuille imprimée & attachée pour modéle ſous le Contre-Séel des Preſentes; A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ledit Emery & l'engager à Nous donner la ſuite de ladite Hiſtoire Eccleſiaſtique avec la même attention & la même exactitude qu'il Nous a donné ci-devant les vingt premiers Volumes dudit feu Sieur Abbé Fleury nôtre Confeſſeur, Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Preſentes, d'imprimer ou faire imprimer la ſuite de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, à commencer au quinziéme Siecle juſqu'à preſent, qui eſt compoſée par le Sieur ***, en tels Volumes, forme, marge & caracteres, conjointement ou ſeparément, & autant de fois que bon lui ſemblera, ſur papier & caracteres conformes à ladite feuille imprimée & attachée pour modéle ſous le Contre-Séel deſdites Preſentes, & de les vendre, faire vendre & debiter par tout nôtre Royaume pendant le tems de quinze années conſecutives, à compter du jour de la datte deſdites Preſentes. Faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de nôtre obéïſſance; comme auſſi à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter ni contrefaire ladite Hiſtoire Eccleſiaſtique ci-deſſus ſpecifiée, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits ſous quelque prétexte que ce ſoit d'augmentation, correction, changement de titre, même de traduction étrangere ou autrement, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation

des

des exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amande contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit expoſant, & de tous dépens, dommages & interêts: à la charge que ces preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles. Que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans nôtre Royaume & non ailleurs, & que l'Impetrant ſe conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du dixiéme Avril dernier; & qu'avant que de l'expoſer en vente le Manuſcrit ou Imprimé qui aura ſervi de copie à l'impreſſion de ladite Hiſtoire, ſera remis dans le même état où l'Aprobation y aura été donnée, ès mains de nôtre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur Fleuriau d'Armenonville, Commandeur de nos Ordres; & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans nôtre Bibliotheque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtre dit très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur Fleuriau d'Armenonville Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des Preſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Expoſant ou ſes aïant cauſe pleinement & paiſiblement ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites preſentes qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour dûment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers foi ſoit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier nôtre Huiſſier ou Sergent de faire

pour

pour l'execution d'icelles tous Actes requis & neceſſaires, ſans demander autre permiſſion & nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires CAR tel eſt nôtre plaiſir. DONNE' à Paris le vingtiéme jour du mois de Decembre, l'an de grace mil ſept cens vingt-cinq, & de nôtre Regne le onziéme. Par le Roy en ſon Conſeil.

SAMSON.

Regiſtré ſur le Regiſtre VI. de la Chambre Roiale des Libraires & Imprimeurs de Paris, Numero 644. *fol.* 278. *conformément aux anciens Reglemens confirmez par celui du* 28. *Février* 1723. *A Paris le vingt-quatre Decembre mil ſept cens vingt-cinq.*

BRUNET, *Syndic.*

J'ai cedé à Madame la Veuve GUERIN & à Monſieur HIPPOLYTE LOUÏS GUERIN, ſon Fils, Libraires à Paris, un tiers dans le preſent Privilege; un autre tiers à Monſieur JEAN MARIETTE auſſi Libraire à Paris; & reconnois que l'autre tiers appartient aux Sieurs SANGRAIN & MARTIN mes Beaux-freres & moi ſouſſigné. A Paris le 4. Janvier mil ſept cens vingt-ſix.

P. FR. EMERY.

Regiſtré ſur le Regiſtre VI. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 283. *conformément aux Reglemens & notamment à l'Arreſt du Conſeil du* 13. *Aouſt* 1703. *A Paris le quatriéme Janvier* 1726.

BRUNET, *Syndic.*

EX-

EXTRAIT
DU
PRIVILE'GE.

CHARLES, par la grace de Dieu, Empereur des Romains toûjours Auguſte, Roy de Caſtille, de Leon, &c. Archiduc d'Aûtriche, &c. Duc de Brabant, &c. a octroyé à EUGENE HENRY FRICX, de pouvoir lui ſeul imprimer, vendre & diſtribuer ce Livre, intitulé : *Hiſtoire Eccleſiaſtique, pour ſervir de continuation à celle de* MR. FLEURY, &c. *imprimée à Paris avec Approbation & Privilege.* Défendant bien expreſſément à tous autres Imprimeurs & Libraires, de contrefaire ou imprimer leſdits Livres, ou ailleurs imprimés ou contrefaits, porter ou vendre en ce Pays, pendant le terme de neuf ans, à commencer de la date de cette, à peine de perdre leſdits Livres, & d'encourir l'amende de trente florins pour chaque exemplaire: comme il ſe voit plus amplement és lettres patentes données à Bruxelles le 4. Février 1726.

Signé,

J. DE WAHA.

HIS-
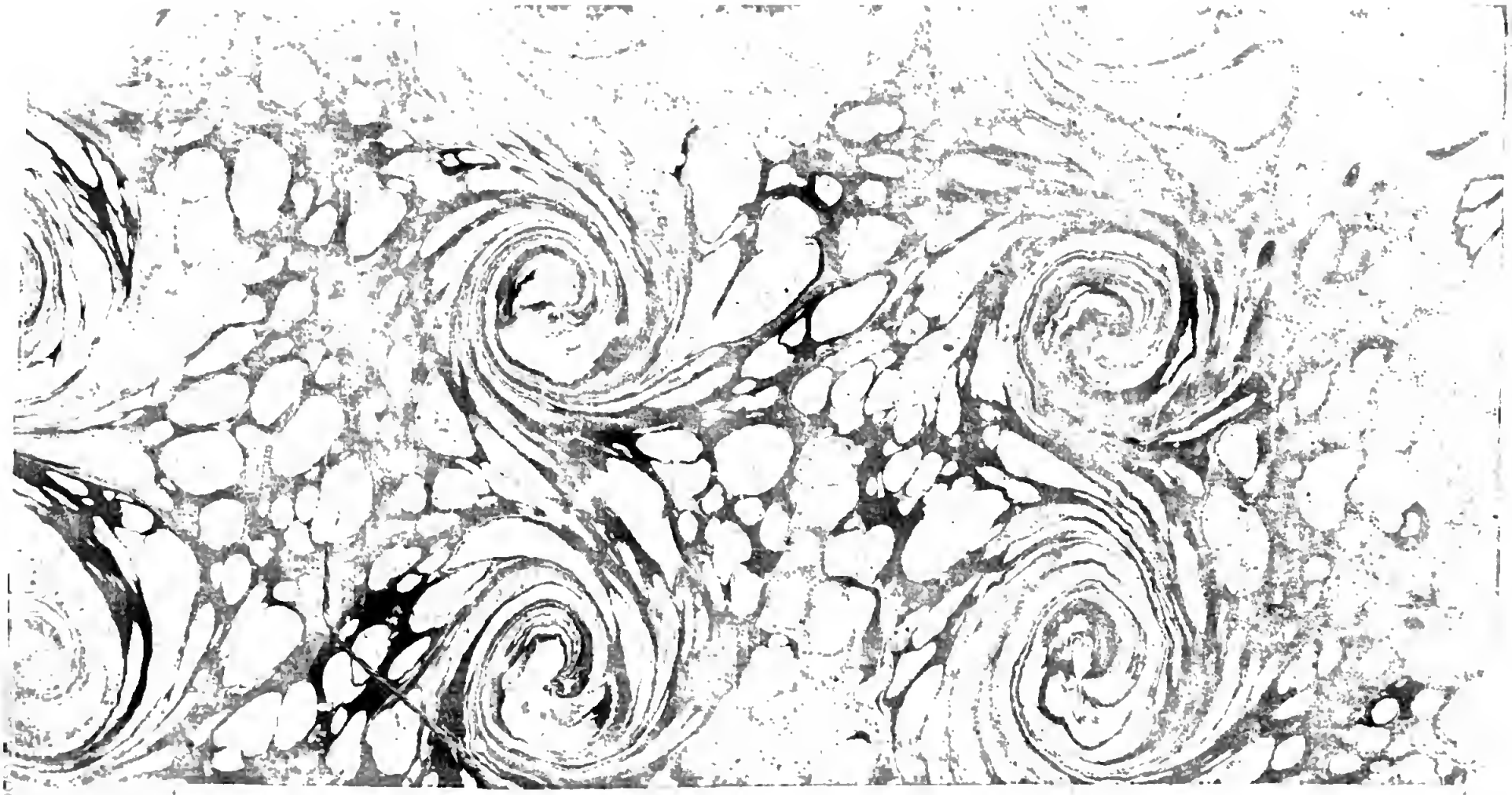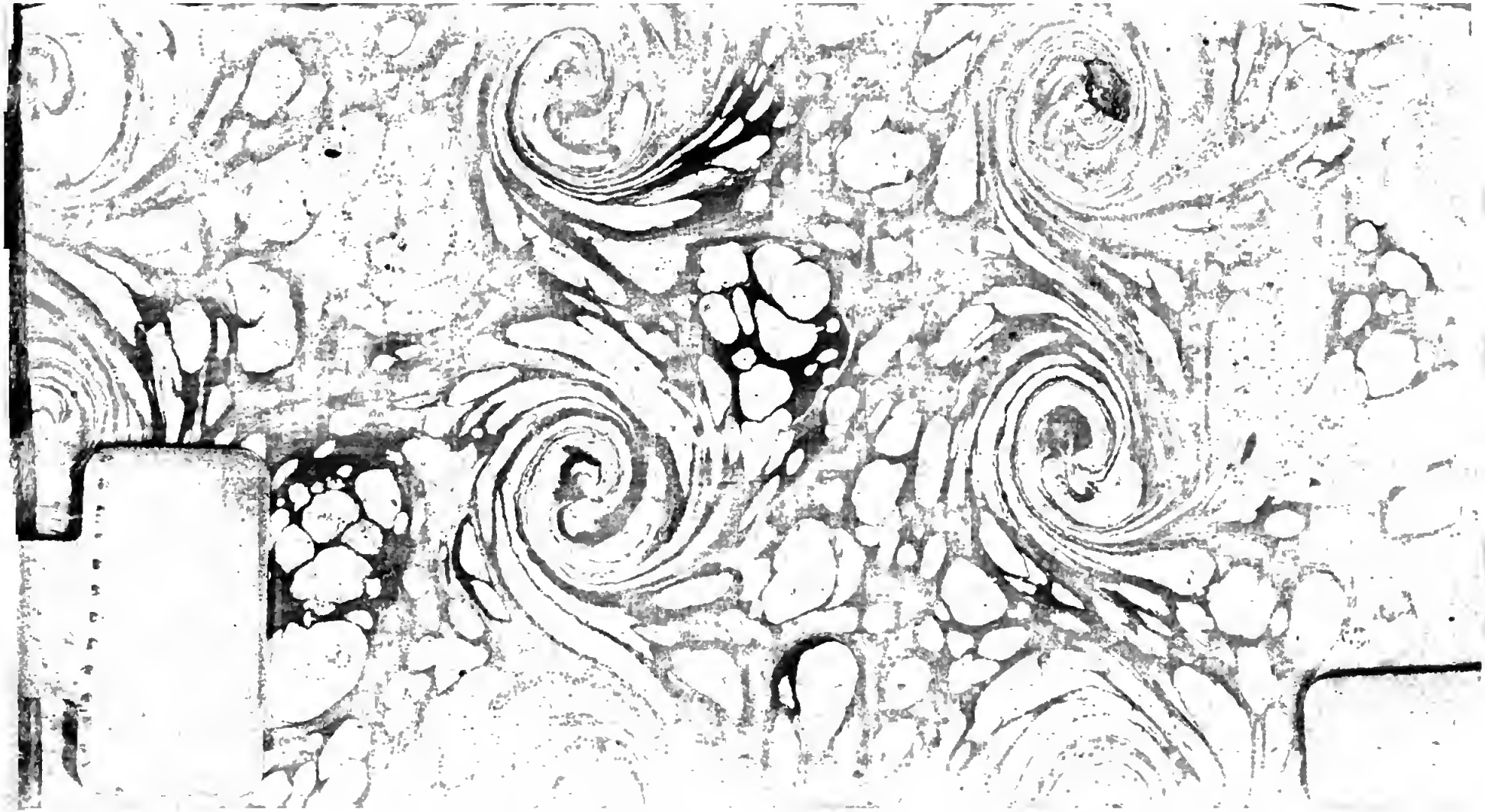
Aol 146927